This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Library
78816

Digitized by Google

5004
.922
1909.V.3

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1909

Digitized by Google

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18, LYON.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME LXII.

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1909

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.

A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VI^e^ arrond.).

A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.

A Madrid, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.

A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'Eglise a-t-elle été fondée par Jésus-Christ

et avec les caractères du Catholicisme ? [1]

MESSIEURS,

Il y a quelques mois, Mgr Batiffol faisait paraître un volume portant pour titre : *L'Église naissante et le catholicisme.* Le but de l'auteur était de substituer à la représentation arbitraire et tendancieuse que le protestantisme a faite des origines et du caractère des premières communautés chrétiennes, une représentation de ces mêmes origines vraie, objective et basée sur l'histoire la plus authentique. Son livre a été immédiatement et hautement apprécié. Je voudrais ce soir non pas en donner l'analyse, mais en mettre en relief l'idée centrale, et rendre ainsi plus facile la lecture d'un volume dont il est à souhaiter qu'il soit lu et par nos amis et par nos adversaires, et par les catholiques et par ceux qui ne le sont pas.

Notre croyance de catholiques est que Jésus-Christ lui-même a fondé cette société surnaturelle que nous appelons l'Eglise, qu'il en a groupé autour de lui les premiers membres, qu'il a établi dans cette société une autorité visible, pour l'enseigner et la conduire ; qu'à la tête des représentants de cette autorité, du collège apostolique, il a mis un chef, docteur suprême de la foi et centre de l'unité. C'est ce que j'appelle les caractères du catholicisme.

(1) Conférenee donnée aux Facultés catholiques.

485911

Digitized by Google

Nous croyons que l'Eglise est née avec ces caractères. — Tout autres sont les prétentions du protestantisme libéral. De même qu'il a nié les dogmes de la Trinité et de la divinité de Jésus-Christ, et qu'il a essayé d'en expliquer humainement la formation, le protestantisme libéral a nié le dogme de l'Eglise, et s'est efforcé d'en expliquer l'existence par le simple jeu des forces naturelles. Si l'on en croit M. Sabatier, dans son livre sur *Les religions d'autorité et la religion de l'esprit*, à qui il faut joindre M. Harnack et son école, et, dans une certaine mesure, M. Loisy, Jésus-Christ n'aurait jamais songé à établir sa religion sous la forme d'une société visible, gouvernée par une autorité visible. Jésus-Christ était un semeur d'idées, sans plus ; il a jeté par le monde et il a confié plus particulièrement à la foule et au cercle des disciples qui l'entouraient les plus pénétrants enseignements sur Dieu, sur la conscience, sur le monde et la souffrance : axiomes immortels dont l'humanité vivra jusqu'à la fin. Mais à cela près s'est bornée son œuvre. A une Église il n'a pas même songé ; et comment y aurait-il songé, remarque M. Loisy, puisqu'il croyait imminente la fin du monde et la disparition de tout ce qui était.

Or, à l'imminence de cette fin du monde et au retour prochain du Christ comme juge des vivants et des morts les premiers fidèles, après la Pentecôte, croyaient tout aussi bien que Jésus. Cette foi était leur lien commun, et l'on comprend qu'elle ait groupé leurs âmes dans une sorte de société spirituelle. Mais on comprend aussi que, dans pareille société, toute autorité doctrinale ou disciplinaire, toute direction extérieure était superflue. L'Esprit, d'ailleurs, était partout, et il était tout. Aux uns il conférait le don d'édifier les frères par l'exhortation, aux autres le don de prophétie, à d'autres encore le pouvoir de parler des langues inconnues, ou bien celui de les interpréter, ou même le don de guérir les malades. En vertu de ces *charismes* ou dons du Saint-Esprit, il y avait des apôtres, des évangélistes, des docteurs, des prophètes, des didascales, des interprètes, des thérapeutes, toute une cohue d'hommes spirituels, tenant leur mandat du seul Esprit qui les animait, mais qui ne représentaient d'ailleurs aucune autorité établie ni aucune institution fixe.

Digitized by Google

La fixité arriva pourtant. Elle arriva parce que la fin du monde et la parousie n'arrivèrent pas. Les missions de saint Paul avaient immensément multiplié le nombre des disciples du Christ. Cette multitude ne pouvait rester plus longtemps, et sous peine de se dissoudre dans l'anarchie, sans une organisation qui en contînt les membres. Saint Paul, envisageant d'ailleurs les croyants comme un tout, comme la société des âmes unies dans l'attente du Christ, avait prononcé le nom d'*Église*, et avait représenté cette Eglise comme la fiancée du Christ soupirant après la venue de son époux. Cette conception toute idéale tendit peu à peu à se réaliser et à devenir concrète. Les ministères d'occasion représentés par les charismes acquirent un caractère permanent. Il y eut, dans les groupements chrétiens, à côté des apôtres itinérants et toujours en voyage d'une ville à l'autre, des catéchistes, des docteurs attitrés pour édifier les fidèles, des diacres chargés du soin des pauvres, des presbytres à qui incombait la surveillance morale et le soin de la prière commune, des épiscopes trésoriers des deniers communs. Ces groupements, indépendants d'abord les uns des autres et rattachés seulement par le lien de la charité, prennent peu à peu conscience de leur solidarité. Pour la première fois, saint Ignace prononce, aux environs de l'an 107, le mot d'*Église catholique*. Au-dessus des unités dispersées, une grande unité se forme qui les comprend et les totalise. A cette unité il fallait un centre : la capitale de l'Empire était toute désignée pour ce rôle : Rome apparaît. Ainsi, sous la poussée des nécessités se formait peu à peu l'organisme de l'Eglise.

Deux crises historiques lui donnèrent toute sa force. La première fut la crise gnostique qui remplit tout le second siècle. Le gnosticisme, c'est la philosophie s'efforçant d'absorber la foi et de se substituer à l'évangile. Contre lui, l'Eglise précise sa croyance, la formule dans un symbole *ne varietur*, le symbole dit *des apôtres*, et pose l'autorité de ses évêques comme une barrière contre la fausse science. La seconde crise fut la crise montaniste. Le montanisme c'est, vers 172, l'homme spirituel, le prophète, l'inspiration privée, le charisme tendant à ressaisir la direction de la communauté chrétienne qu'ils sentent leur échapper au profit de la hiérarchie. Le montanisme est vaincu, et, avec son

Digitized by Google

privilège d'enseignement, cette hiérarchie voit se consolider son pouvoir de gouvernement et de direction. Le catholicisme est créé, et saint Cyprien, au milieu du IIIe siècle, peut affirmer avec orgueil, dans sa lettre XXXIII, 1, que l'Eglise est établie sur les évêques, et que tous ses actes doivent être réglés par eux ; que c'est là l'ordre établi et la loi divine.

Telle est, en raccourci, la façon dont le protestantisme libéral présente la naissance et la formation de l'Eglise. L'Eglise n'a pas été fondée par Jésus-Christ, elle n'a été dans le principe que l'assemblée des disciples du Christ unis par l'attente de la parousie, ne reconnaissant ni autorité doctrinale ni autorité disciplinaire quelconque, soumis aux seules directions intérieures de l'Esprit ; multitude amorphe que les circonstances et les nécessités ont fait s'organiser lentement ; mais qui précisément n'a pu s'organiser, et s'organiser comme elle l'a fait, en catholicisme, sans perdre son caractère premier d'Eglise de l'Esprit, et sans renoncer à la liberté de l'Evangile que le Christ avait apportée.

C'est, Messieurs, cette conception des origines de l'Eglise qu'il faut examiner à la lumière de l'histoire. Pour le faire, je ne descendrai pas aussi bas dans cette histoire que le font nos adversaires. La partie pour nous serait trop belle. On nous parle du montanisme comme de la crise qui donna l'occasion de formuler la théorie de la succession apostolique, et de présenter les évêques comme ayant hérité des pouvoirs des apôtres. Mais, cette thèse est déjà tout entière dans la Ire épître de saint Clément écrite entre les années 93-97, c'est-à-dire quatre-vingts ans avant l'apparition du montanisme. Aux chapitres XLIV et XLVII, Clément explique l'ordre de la transmission de l'autorité dans l'Eglise. Cet ordre est le suivant : le Christ a été envoyé par Dieu ; les apôtres l'ont été par Jésus-Christ ; à leur tour les apôtres ont établi des évêques et des diacres, et ils ont décidé qu'après ces premiers évêques et ces premiers diacres, d'autres évêques et d'autres diacres leur succéderaient et recueilleraient leur ministère. Saint Ignace d'Antioche, qui écrivait vers l'an 107, ne tarit pas sur la nécessité d'être soumis à l'évêque, aux prêtres et aux diacres comme aux représentants de Dieu, de Jésus-Christ et des apôtres ; et le montanisme

Digitized by Google

naissant s'est bien vite aperçu qu'elle n'était pas un vain mot, cette autorité qui lui a immédiatement barré le passage, et qui l'a cantonné dans ses montagnes de Phrygie.

On nous parle encore du gnosticisme comme ayant fourni à l'Eglise l'occasion de se donner un formulaire de foi, et d'émettre la prétention de régler en effet la croyance des fidèles. Mais le symbole baptismal romain, celui que nous appelons le *Symbole des apôtres* est antérieur à la première apparition du gnosticisme — il date au moins des premières années du IIe siècle, — et, dès cette époque, nous entendons saint Ignace encore déclarer que les évêques de toute la terre étant dans la doctrine de Jésus-Christ, les fidèles doivent partager la doctrine de l'évêque, pour se trouver eux aussi dans la doctrine du Christ (*Eph.*, III, 2 ; IV, 1) ; qu'abandonner cette doctrine, c'est se nourrir de l'herbe étrangère qui est l'hérésie (*Trall.*, VI, 1-VII, 1.) Bien avant Montan et bien avant la Gnose, Messieurs, le principe d'autorité doctrinale et disciplinaire existait donc dans l'Eglise. L'Eglise d'Ignace, l'Eglise de Clément, celle de la *Doctrine des apôtres*, c'est-à-dire l'Eglise de la fin du Ier et du commencement du IIe siècle n'était pas ou n'était plus cette multitude confuse qu'ont imaginée les protestants : elle possédait une organisation ; elle avait un symbole, une hiérarchie, des évêques ; la foi et la conduite de ses membres n'était pas abandonnées à l'initiative privée et aux seules suggestions de l'Esprit intérieur. Saint Ignace lui donne le nom de *catholique*, et elle portait en effet déjà les caractères du catholicisme. Rome y tenait le premier rang, cette Eglise que le même Ignace salue comme présidant dans la ville impériale, et qui intervenait dans les démêlés de l'Eglise de Corinthe ; cette Eglise au nom de laquelle le Pape Clément écrivait cette lettre fameuse que Renan a appelée la *première décrétale*.

N'insistons pas davantage. Ce serait, je le répète, et pardonnez-moi l'expression, enfoncer une porte ouverte. A la fin du Ier siècle, le catholicisme est vivant ; l'Eglise qui nous apparaît dans l'histoire est une Eglise catholique.

En était-il de même avant cette époque? Nous allons, Messieurs, pour nous en rendre compte, reprendre la méthode que nous avons suivie dans la huitième de ces conférences, et

Digitized by Google

remonter le cours de nos documents depuis la fin du 1er siècle jusqu'à Jésus-Christ. Une conclusion lumineuse se dégagera, je l'espère, de cette revue.

I

Dans les toutes dernières années de sa vie, autour de l'an 60-66, saint Paul écrit les épîtres que l'on a appelées *pastorales :* c'est l'épître à Tite et les deux épîtres à Timothée. Les critiques protestants pensent que, authentiques pour le fond, elles ont été retouchées plus tard ; et la raison principale de ce jugement, c'est qu'elles font la part trop belle au catholicisme. Cette considération n'est pas pour nous arrêter. Disons plutôt que ces lettres sont comme le testament du grand apôtre, testament dans lequel il laisse à ses deux disciples préférés, Tite et Timothée, ses dernières recommandations. Quelles recommandations? Je les rappelle d'après le texte : de garder pur le dépôt des saines instructions qu'il leur a données sur la foi ; de s'adjoindre des hommes sûrs, capables d'instruire les autres de ces mêmes vérités ; d'éviter les discours vains et profanes et tout ce qu'oppose une science qui n'en mérite pas le nom ; d'enjoindre à certaines gens de ne pas enseigner d'autres doctrines ; de les reprendre, de les menacer, de les exhorter, à temps et à contre-temps ; puis d'établir dans chaque ville des prêtres et des évêques, dont une des qualités sera d'être fermement attachés à la doctrine qu'il leur a inculquée, afin qu'ils puissent exhorter selon la saine doctrine et réfuter ceux qui y contredisent. Remarquez que Timothée et Tite sont eux-mêmes des sortes de vicaires apostoliques chargés, l'un à Ephèse, l'autre en Crète, d'organiser — saint Paul le dit en toutes lettres — les communautés de Crète et d'Asie-Mineure. Au dessous d'eux, ils ont des anciens qui président, qui enseignent, et à qui Timothée a imposé les mains, comme lui-même a reçu l'imposition des mains du *presbyterium* et de Paul. Comme nous sommes loin d'une Eglise invisible, dont les membres n'obéiraient qu'à la seule inspiration privée ! Dans ces églises des *Pasto-*

Digitized by Google

rales tout est autorité, gouvernement, service réglé. Paul commande en maître, et il exhorte Tite et Timothée à en faire autant. Hyménée et Alexandre ne s'en sont pas tenus aux enseignements de l'apôtre. Celui-ci les livre à Satan, c'est-à-dire les excommunie, afin de leur apprendre à ne point blasphémer. D'autres font des schismes et sèment la division : Paul recommande à Tite de les séparer de lui après un premier et un second avertissement. L'Eglise condamne déjà l'hérésie, et rejette de son sein les schismatiques.

Les épîtres écrites pendant la captivité de saint Paul, de 58 à 62, nous présentent une conception analogue. C'est dans ces épîtres, plus particulièrement dans l'épître aux Ephésiens que l'apôtre fait, si je puis dire, la théologie spéculative de l'Eglise. Avant la venue de Jésus-Christ, juifs et païens formaient deux peuples différents ; non seulement différents, mais opposés et ennemis. Un mur de séparation les divisait. La mort du Christ a renversé ce mur, et dès lors les deux peuples n'en font qu'un. Maintenant les païens ne sont plus des étrangers ni des hôtes de passage ; ils sont concitoyens des saints et membres de la famille de Dieu, édifiés qu'ils sont sur le fondement des apôtres et des prophètes, dont Jésus-Christ lui-même est la pierre angulaire. C'est en lui que tout l'édifice bien ordonné s'élève pour former un temple saint dans le Seigneur. C'est en lui que les Ephésiens sont édifiés pour être, par le Saint-Esprit, une demeure où Dieu habite. (*Eph.*, II, 11-22.)

Dans ce passage vous aurez remarqué, Messieurs, les métaphores sous lesquelles Paul distingue les chrétiens. Les chrétiens sont une famille, la famille de Dieu ; un peuple, le peuple des saints : deux métaphores où l'idée de société est manifeste. Bien plus, ils sont un édifice, une maison, le temple de Dieu dont chaque fidèle est une pierre et dans lequel il se trouve incorporé : l'unité ne semble pouvoir être plus grande. Mais l'apôtre va s'enhardir. Un temple n'est qu'une unité morte : l'Eglise est plus que cela : elle est le corps dont Jésus-Christ est la tête, elle est le corps du Christ, corps dont les fidèles sont les membres, et qui reçoit de son chef le développement et la croissance, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la stature qui convient au Christ. Nous voilà à l'unité organique. Les chrétiens sont rat-

Digitized by Google

tachés entre eux comme les diverses parties du même corps, et ils sont rattachés au Christ comme les parties du corps le sont à la tête. De lui la vie découle et se répand dans les membres, tandis que ces membres sont solidaires entre eux, et que l'un d'eux ne saurait souffrir que les autres ne s'en ressentent.

Est-ce là, Messieurs, la multitude dont on nous parlait? Et qu'on ne dise pas qu'il ne s'agit, dans ces spéculations, que d'une Eglise idéale, rêvée par l'apôtre, Eglise qui ne devait se réaliser qu'après l'établissement sur la terre du règne de Dieu. Non : c'est bien de l'Eglise de son temps, des églises concrètes d'Ephèse, de Colosse et d'ailleurs que parlait saint Paul; car c'est bien de son temps que devait s'édifier le temple de Dieu, que devait croître le corps de Jésus-Christ. « *C'est pour cela*, continue saint Paul, *que Jésus-Christ a fait les uns apôtres, d'autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs en vue du perfectionnement des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu* » (*Eph.*, IV, 11-13). Ces paroles sont claires. Et saint Paul, sans doute, est un spéculatif, mais ne disons pas qu'il est un pur contemplatif ; car nul ne s'est occupé mieux que lui des réalités tangibles. Il ne parle pas seulement de l'Eglise en général, il nomme, dans l'épître aux Colossiens, l'*église* de Laodicée en particulier. Les communautés auxquelles il écrit sont des *églises*, c'est-à-dire des sociétés formées et fermées. Dans celle de Philippes, il salue les épiscopes et les diacres qui s'y trouvent, entendez ceux qui la gouvernent; il recommande que l'on garde l'unité de foi, comme on n'admet qu'un Dieu et qu'un baptême ; que l'on garde la foi telle qu'on l'a reçue de ses enseignements ou de ceux de ses disciples, puisque ces enseignements ont été donnés en vertu d'une délégation divine. Les fidèles s'instruiront et se reprendront mutuellement, ils prieront ensemble, ils auront un culte public. En vérité, où trouver la trace, en tout cela, d'une Eglise purement spirituelle et invisible?

Voyons donc, Messieurs, si nous la trouverons dans les autres épîtres de saint Paul, celles qui ont été écrites de l'an 50 à l'an 58. Là enfin nous rencontrons les charismes. Saint Paul en parle

Digitized by Google

longuement, soit dans l'épître aux Romains, soit surtout dans la première aux Corinthiens. Il y en a de toute sorte, et leur usage n'est pas sans causer quelque confusion dans les assemblées chrétiennes. Or, l'apôtre ne veut pas de cette confusion où tout le monde parle à la fois, et dans des langues que l'assemblée ne saurait comprendre; et il intervient donc, lui, autorité, et il édicte des règles que l'on devra observer : « *Si l'on parle en langues, que ce soit chaque fois deux ou trois au plus, chacun à son tour, et qu'il y ait un interprète; s'il n'y a point d'interprète, qu'on se taise dans l'assemblée, et qu'on se parle à soi-même et à Dieu. Pour les prophètes, qu'il y en ait deux ou trois au plus à parler, et que les autres jugent, et si un autre qui est assis a une révélation, que le premier se taise... Car les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes, car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix* » (I *Corinth.*, XIV, 27-33). L'apôtre avait réglé, tout auparavant, l'ordre à observer dans la célébration des agapes et de l'Eucharistie ; il avait même ordonné que les femmes auraient, dans l'assemblée, la tête voilée, et qu'elles n'y prendraient point la parole : et cela ne suffit pas à son esprit de discipline : « *Je réglerai, conclut-il, les autres choses quand je serai arrivé chez vous.* » (I *Cor.*, XI, 34). L'autorité s'exerce donc à Corinthe, comme elle s'exerce à Ephèse et à Colosse. Les fidèles de Corinthe, comme ceux de Philippes, comme ceux de Thessalonique, comme ceux de Galatie, forment une Eglise, non pas une église en idée, mais une société concrète et visible, un corps moral d'où l'autorité n'est pas absente.

Cette autorité, Messieurs, s'est montrée dans les menus dispositifs dont j'ai parlé ; mais voici qu'elle s'affirme sur de plus grands objets. Saint Paul n'est pas content des Corinthiens : il l'est encore moins des Galates. A Corinthe, les chrétiens sont divisés, et il y a des gens qui, sous prétexte de sagesse et de science, font peu de cas de la doctrine de l'apôtre et la regardent comme une folie. Chez les Galates c'est pire encore. Des docteurs judaïsants, des ennemis personnels de Paul, ont contesté son titre d'apôtre, ont contredit son enseignement et ont persuadé aux nouveaux chrétiens qu'ils ne seraient sauvés qu'à la condition de revenir

Digitized by Google

aux pratiques mosaïques. Pensez-vous que Paul va s'arrêter devant la liberté de penser inhérente à une Eglise invisible et anarchique? Ecoutez-le affirmer sa mission : « *Paul apôtre, non de la part des hommes ni par l'intermédiaire d'un homme, mais par Jésus-Christ et Dieu le Père* » (*Gal.* I, 1). Il est apôtre, non pas, comme on nous le dit, en vertu d'un charisme mais par un appel de Dieu, et par une mission de Jésus-Christ qu'il a vu et dont il a reçu ses pouvoirs. Et ces pouvoirs, cette mission, c'est avant tout de prêcher et d'enseigner l'Evangile. Remarquez bien, non pas de démontrer, d'expliquer, de disserter scientifiquement sur les conditions du salut ; mais d'enseigner et d'exhorter. L'Evangile n'est ni une science ni une sagesse, c'est une *catéchèse*, c'est un enseignement : car « *les juifs exigent des miracles et les Grecs cherchent la sagesse; mais, nous, nous prêchons le Christ crucifié, scandale pour les juifs et folie pour les gentils, mais pour ceux qui sont appelés, soit juifs soit gentils, puissance de Dieu et sagesse de Dieu* » (I. *Cor.*, I, 12-14). Et cet enseignement, Paul lui-même ne l'a pas imaginé : il l'a reçu par révélation et par tradition : « *Je vous ai enseigné avant tout, comme je l'ai appris moi-même, que le Christ est mort pour nos péchés, conformément aux Ecritures, quil a été enseveli et qu'il est ressuscité le troisième jour, conformément aux Ecritures, et qu'il a apparu à Céphas, puis aux Douze.* » (I *Cor.*, XV, 3-5). Voilà la catéchèse de Paul. Or, cet enseignement, on ose le mépriser, on ose y contredire, on veut ramener les néophytes au judaïsme ! Non, non. Qu'on s'éloigne de ceux qui causent des divisions et des scandales, en s'écartant de l'enseignement reçu (*Rom.*, XVI, 17) ; qu'on reste ferme, et que l'on garde les instructions données soit de vive voix, soit par lettre (II *Thessal.*, II, 14). « *Quand nous-même, quand un ange venu du ciel vous annoncerait un autre évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème! Nous l'avons dit précédemment, et je le répète à cette heure, si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème !* (*Gal.*, I, 8, 9). « *Nous renversons les raisonnements et toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu, et nous assujétissons toute pensée à l'obéissance du Christ* » (II *Cor.*, X, 5). « *Je l'ai déjà dit et je le répète à l'avance...je dé-*

Digitized by Google

clare à ceux qui ont déjà péché et à tous les autres, que, si je retourne chez vous, je n'userai d'aucun ménagement, puisque vous cherchez une preuve que le Christ parle en moi, lui qui n'est pas faible à votre égard, mais reste puissant parmi vous » (II *Cor.*, XIII, 2, 3). Est-ce là, Messieurs, le langage d'un professeur qui cherche à convaincre, ou celui d'un apôtre qui parle d'autorité? Ah! je me suis demandé quelquefois ce qu'aurait répondu saint Paul à qui serait venu lui parler de libre examen, de christianisme spirituel, de conscience autonome et ne relevant que d'elle-même, de foi religieuse indépendante de toute autorité doctrinale et disciplinaire; et j'entendais résonner cet anathème contre quiconque, fût-il un ange, oserait contredire la doctrine de l'apôtre, et cette rude affirmation que, dans l'Eglise de Dieu, l'Esprit lui-même devait être soumis à la règle. Décidément ce Paul, avec ses allures révolutionnaires et sa liberté de l'Evangile, n'était qu'un vulgaire catholique.

II

Si saint Paul et les Eglises auxquelles il écrit sont catholiques, il y a bien des chances, pour que l'Eglise toute primitive l'ait aussi été, car, lorsque l'apôtre écrivait ses premières épîtres, elle n'existait que depuis une vingtaine d'années. Mais il faut examiner les choses de plus près. Or que trouvons-nous dans les *Actes des apôtres*, qui sont l'histoire de cette Eglise naissante? On nous dit que l'apostolat et les divers ministères de l'Eglise sont l'effet de charismes transitoires de l'Esprit-Saint, et cependant nous voyons, avant même la Pentecôte, Joseph et Matthias présentés par l'assemblée des frères pour succéder à l'apostolat de Judas (I, 15-26). Un peu plus tard, ce sont les apôtres qui « confient aux diacres » l'office de l'assistance des veuves ; l'assemblée présente les candidats, mais ce sont les apôtres qui leur confient l'office et qui leur imposent les mains, geste qui, déjà chez les Juifs, conférait une autorité et une mission (VI, 4-6). Plus tard encore, l'Esprit-Saint choisit Paul et Barnabé pour aller prêcher aux Gentils ;

Digitized by Google

mais il veut que les deux apôtres reçoivent, avant de partir, l'imposition des mains des prophètes et des docteurs d'Antioche (XIII, 3). Et, à leur tour, que font Paul et Barnabé dans les villes qu'ils traversent et les églises qu'ils fondent? Ils instituent des anciens pour présider aux communautés naissantes (XIV, 22). C'est-à-dire que partout nous voyons l'autorité descendant des premiers apôtres et organisant, par ceux qu'ils ont choisis, les premières chrétientés. Jacques gouverne spécialement l'Eglise de Jérusalem, et il a pour l'assister des *anciens* — nous dirions des *prêtres* — qui partagent ses travaux. Nous retrouvons à Ephèse ces anciens, dont Paul dit que le Saint-Esprit les a établis comme évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu (XX, 19 sqq.) D'autre part, le Saint-Esprit ne vient pas toujours spontanément sur les nouveaux baptisés; il faut, pour le conférer, l'imposition des mains des apôtres (VIII, 14-17). Et que dire de Pierre? Sa préséance se montre partout. S'il faut donner un successeur à Judas, c'est lui qui le propose ; le premier discours aux juifs, c'est lui qui le tient. On le nomme à part : Pierre et les Onze : Pierre et les autres apôtres. Les apôtres sont arrêtés : Pierre, au nom de tous, prend la parole devant le sanhédrin. C'est lui qui punit Ananie et Saphire, lui qui, dans l'assemblée de Jérusalem, donne la solution définitive du conflit. Quoi donc! voilà des évêques, des presbytres, des diacres, un chef unique et supérieur de l'Eglise; voilà des sacrements et des réunions liturgiques. Que faut-il de plus à ce catholicisme naissant? Un concile? En voici un. L'entrée des Gentils dans l'Eglise a suscité immédiatement des difficultés spéciales. Les premiers chrétiens, juifs d'origine, ne se sont pas détachés complètement et d'un seul coup des observances mosaïques, et ils pensent que ces observances s'imposent encore à qui désire faire partie du nouveau peuple que Dieu s'est choisi. Leur avis est-il le bon, et obligera-t-on les païens convertis à se circoncire et à observer la loi? La question était grave. Une assemblée se tint à Jérusalem qui réunissait les apôtres et les anciens, et Paul et Barnabé revenus de leur mission. On y délibère, et l'assemblée décide, et elle envoie, par Barsabas et Silas, aux frères de la Gentilité, sa décision écrite : « *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne*

Digitized by Google

vous imposer aucun fardeau au-delà de ce qui est indispensable, à savoir de vous abstenir des viandes offertes aux idoles, du sang, de la chair étouffée et de l'impureté » (XV). Et Paul et Timothée, remarquent les *Actes* (XVI, 4), pressent, dans les villes où ils passent, l'exécution de ce décret. En vérité, Messieurs, je le demande encore, qui ne reconnaîtrait dans une Eglise ainsi organisée, gouvernée, réglementée, les caractères d'une Eglise d'autorité, les caractères du catholicisme ?

III

Il ne reste donc plus au protestantisme libéral qu'une ressource : celle de prétendre que les apôtres n'ont point compris la pensée de Jésus ; que Jésus n'a point eu l'intention de fonder une Eglise, c'est-à-dire une société visible de fidèles; que l'Eglise, comme l'a dit M. Loisy, était en dehors de sa perspective, le Christ ne songeant qu'au royaume de Dieu qui devait arriver par la fin du monde. Il est bien vrai que, suivant saint Matthieu (XVI, 18, 19), Jésus-Christ aurait parlé une fois de son Eglise, de l'Eglise qu'il voulait édifier, et qui devait être établie sur Pierre ; mais cette parole n'est pas authentique, elle ne date que de l'an 100 environ, époque où les prétentions romaines à la primauté commencent à se faire jour. L'Eglise, en réalité, n'est point sortie de la pensée ni de la volonté de Jésus : elle s'est formée naturellement sur le modèle des synagogues juives ou sur celui des collèges païens qui existaient un peu partout dans l'Empire.

Est-ce bien là, Messieurs, ce que disent l'histoire et les textes? Nous viendrons tout à l'heure au passage de saint Matthieu. Voyons les faits. Jésus commence son ministère de prédication, et quelques hommes d'abord viennent à lui. Ils sont peu nombreux, mais déjà Jésus les considère comme formant un groupe distinct, séparé de ceux qui ne connaissent pas encore le royaume de Dieu : « *A vous il a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu, mais pour eux, qui sont dehors, tout est en paraboles* » (*Marc*, IV, 11). Il y a donc ceux qui sont de-

Digitized by Google

dans et ceux qui sont dehors, ceux qui font partie de l'assemblée des disciples, et ceux qui ne lui appartiennent pas. Et cette assemblée, comment Jésus la nomme-t-il? Un troupeau ; un troupeau dont il est le pasteur : « *Ne crains pas, petit troupeau, car il a plu à votre Père de vous donner le royaume* » (*Luc*, XII, 32) ; et encore : « *Il est écrit : Je frapperai le pasteur et les brebis seront dispersées* » (*Marc*, XIV, 27). C'est lui, c'est Jésus qui est d'abord l'unique pasteur de ce troupeau ; mais bientôt, parmi ces brebis, il fait un choix : ce sont les Douze. Il leur donne puissance et autorité sur les démons, et le pouvoir de guérir les malades ; et il les envoie, dans une première mission temporaire, prêcher le royaume de Dieu (*Luc*, IX, 1, 2). Plus tard, il leur conférera le pouvoir de lier et de délier : « *En vérité, je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel* » (*Matth.*, XVIII, 18). Lier et délier, qu'est-ce à dire? C'est une métaphore empruntée à la théologie juive, et qui signifie prohiber ou permettre. Il y avait, parmi les juifs, des docteurs plus stricts ou plus larges les uns que les autres sur les points de casuistique rabbinique, et l'on disait des uns qu'ils liaient et des autres qu'ils déliaient : Schammaï, rigoriste, lie : Hillel, plus large, délie. Les apôtres, eux, lieront ou délieront ; mais, au contraire des décisions des docteurs humains, ce qu'ils auront lié ou délié, c'est-à-dire prohibé ou permis sur la terre le sera également dans les cieux. Autant dire qu'ils auront le droit de faire des prescriptions ou d'en dispenser, et que leurs décisions seront ratifiées de Dieu. On ne pouvait exprimer d'une façon plus claire le pouvoir de gouvernement communiqué aux apôtres. Et plus tard encore, au moment de son ascension, Jésus-Christ leur confirmera la mission de faire de toutes les nations des disciples de l'Evangile et de les plier à l'observation de tout ce qu'il a prescrit, les assurant d'ailleurs qu'il sera avec eux, c'est-à-dire qu'il les accompagnera de sa protection jusqu'à la fin du monde (*Matth.*, XXVIII, 20).

Un troupeau, petit, il est vrai, mais enfin un troupeau ; un premier pasteur, Jésus-Christ ; des apôtres à qui il communique une partie de son pouvoir ; qu'est-ce que tout cela, Messieurs, si

Digitized by Google

ce n'est une Eglise, et une Eglise d'autorité, telle que le veut le catholicisme? Vous demandez où est le pape? Le voici. Pierre est manifestement mis par Jésus à la tête du collège apostolique. J'ai dit tout à l'heure que M. Loisy, en particulier, contestait l'authenticité du passage de saint Matthieu, XVI, 18, 19. Mais il faut s'entendre. Ce qu'il conteste, c'est surtout les expressions : *Je bâtirai mon Eglise.* Il ne conteste pas que le « *Tu es Pierre* » et le reste des paroles qui fondent la primauté de Pierre ne représentent au fond la pensée de Jésus. Il se rappelle le *Pais mes agneaux, pais mes brebis*, dit à Pierre d'après l'évangile de saint Jean (XXI, 15-17), et le *Confirme tes frères* dit au même apôtre d'après saint Luc (XXII, 32), et il conclut que ce sont là « trois échos de la même tradition, également fidèles quant à la substance » (1). Jésus-Christ a donc distingué Pierre et l'a préposé aux Douze. Et l'Eglise, une Eglise d'un caractère tout catholique se retrouve ainsi complète dans l'évangile ; un troupeau, des pasteurs, et un pasteur suprême.

M. Loisy qui est français, et qui a été catholique, et qui, à cause de cela, a conservé mieux que les idéalistes protestants et allemands, le sens du réel, l'a très bien vu, encore qu'il confonde l'Eglise avec le royaume de Dieu, et il l'a dit en des termes que vous ne m'en voudrez pas de rapporter : « Bien qu'on le répète depuis plusieurs siècles, écrit-il dans *L'Évangile et l'Église* (pp. 133-135), il est difficile de comprendre, si l'on n'y est préparé par une éducation théologique spéciale, comment la société du Christ était quelque chose de plus invisible et de plus intérieur que l'Eglise romaine. Cette société, comprenant ceux qui adhéraient à l'évangile de Jésus n'était pas formée de purs esprits qui n'auraient eu d'autre lien entre eux que la communauté d'un sentiment. Elle n'était pas nombreuse, mais plus on la réduira, plus elle apparaîtra distincte du monde qui l'entoure... Groupe circonscrit, parfaitement reconnaissable, très centralisé aussi et même hiérarchisé dans la plus entière fraternité. Jésus est le centre et le chef, l'autorité incontestée. Les disciples ne sont pas autour

(1) *Le quatrième évangile*, Paris, 1903, p. 941.

Digitized by Google

de lui comme une masse confuse; parmi eux le Sauveur a distingué les Douze et les a associés lui-même, directement et effectivement, à son ministère ; même parmi les Douze il y en avait un qui était le premier, non seulement par la priorité de sa conversion ou l'ardeur de son zèle, mais par une sorte de désignation du Maître, qui avait été acceptée, et dont les suites se font sentir encore dans l'histoire de la communauté apostolique. C'était là une situation de fait, créée en apparence par les péripéties du ministère galiléen, mais qui, un certain temps avant la Passion, se dessine comme acquise et comme ratifiée par Jésus... L'Eglise naquit et dura par le développement d'une organisation dont les linéaments étaient tracés dans l'Evangile. »

Et j'en viens enfin, Messieurs, au texte capital qui pourrait suppléer à tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Jésus est dans la région de Césarée de Philippe avec ses seuls disciples, et, chemin faisant, il leur demande ce que les chrétiens pensent de lui. On lui fait diverses réponses. « *Et vous*, reprend Jésus, *qui dites-vous que je suis? Simon Pierre prenant la parole dit : Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. Jésus lui répondit : Tu es heureux, fils de Jean, car ce n'est pas la chair et le sang qui te l'ont révélé, mais c'est mon Père qui est dans les cieux. Et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux* » (*Matth.*, XVI, 16-19).

Ici, Messieurs, le nom d'*Église* est prononcé ; et cette Eglise est celle de Jésus-Christ ; et cette Eglise est représentée comme un édifice qu'il bâtira sur une pierre, laquelle pierre métaphorique est l'apôtre Pierre dont le nom, en hébreu comme en français, se prête à ce jeu de mots, et à qui d'ailleurs sont confiées les clefs du royaume et est dispensé le pouvoir de permettre ou de prohiber. Toute notre thèse est dans ce texte ; et l'on comprend dès lors qu'on ait tout essayé pour s'en débarrasser. On a nié que les mots : *Tu es Pierre et sur cette pierre* appartinssent à la leçon primitive de saint Matthieu : conjecture gratuite, car

Digitized by Google

aucun de nos manuscrits des Evangiles ne porte trace d'hésitation ou de divergence. On a voulu que le *Tout ce que tu lieras* et le *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux* aient été adressés à tous les apôtres. On n'y gagnerait, après tout, pas grand'chose ; mais enfin c'est encore là une conjecture gratuite que rien ne supporte et que le texte contredit formellement. Et alors on s'en est pris aux mots : *Sur cette pierre je bâtirai mon Église.* Jésus-Christ, dit-on, n'a pu les prononcer. Il n'a pu parler d'*Église*, car l'idée d'Eglise est une création de saint Paul ; il n'a pu parler de *bâtir* l'Eglise, car c'est là encore une métaphore propre à saint Paul ; et enfin il il n'a pu parler de *son* Eglise, mais, tout au plus, de l'Eglise de Dieu, car c'est sous cette forme d'abord qu'il est parlé de l'Eglise dans le Nouveau-Testament. — Autant d'impossibilités qui n'en sont pas. Saint Paul n'a pas inventé le mot d'Eglise, ἐκκλησία : ce mot existait déjà dans la version des Septante, et Jésus-Christ s'en est servi ailleurs pour désigner l'assemblée religieuse en général ; saint Paul n'a pas non plus inventé la chose, que Jésus-Christ, nous l'avons vu, avait établie en groupant autour de lui ses premiers disciples. L'expression *bâtir l'Eglise* est hardie peut-être pour signifier fonder une société, mais cette métaphore était appelée par le nom même de Pierre, Képhâ, pierre solide, sur le sens duquel Jésus-Christ joue évidemment. Et quant à dire que le Sauveur ne pouvait parler de *son* Eglise, c'est oublier qu'il s'est donné comme l'envoyé et le représentant de Dieu, qu'il a parlé du royaume de Dieu comme de son royaume à lui, qu'il s'est présenté comme ayant reçu du Père tout pouvoir pour tout régir en son nom. Tranchons le mot, on rejette le *Tu es Petrus*, parce qu'on l'accuse d'être l'écho des prétentions romaines de la fin du 1er siècle. Et nous ne nions pas, tant s'en faut, qu'il ne favorise, en effet, les revendications romaines ; mais il faudrait prouver précisément que ces revendications n'ont et ne pouvaient avoir aucun fondement dans l'évangile, et qu'elles sont le produit en quelque sorte spontané d'une ambition dont nous ne trouvons nulle trace à l'époque qu'on nous indique.

Digitized by Google

Le chapitre XVI (16-19) de saint Matthieu doit donc être retenu, et dès lors se trouve péremptoirement confirmée notre assertion que Jésus-Christ lui-même a fondé l'Eglise, et qu'il l'a fondée avec les caractères du catholicisme. Quant à cette Église invisible, spirituelle, cette Eglise établie sur les charismes et affranchie de toute autorité doctrinale et disciplinaire, d'un mot cette église protestante, nous l'avons cherchée en vain dans les documents de la fin du Ier siècle, dans les écrits de saint Paul, dans les récits des *Actes des apôtres*, dans l'Evangile ; nous ne l'avons point trouvée : elle n'appartient point à l'antiquité. Newman, encore anglican, avait fait déjà la même constatation dans son livre sur l'*Eglise des Pères*. Il a reproduit ses réflexions dans son *Essai sur le développement de la doctrine chrétienne* (1), et il me semble que je ne puis mieux terminer ces conférences qu'en citant ces fortes et originales paroles : « Les protestants doivent confesser, dit-il, que si le système religieux qu'ils veulent faire prévaloir a jamais existé dans l'antiquité, ce système a disparu, comme emporté par un déluge soudain silencieux, qui n'a point laissé de trace ; par un déluge survenu pendant la nuit, qui a tout détruit, tout arraché, tout submergé sans respecter aucune épave. Lorsque les Egyptiens furent engloutis dans la Mer Rouge, les Israélites virent au moins leurs cadavres s'échouer sur les bords. Mais, dans le cas qui nous occupe, semble-t-il, le flot a tout couvert ; aucun témoin du désastre n'a subsisté. Que le protestantisme choisisse de ses doctrines celle qu'il voudra, sa conception de la justification... sa notion de la foi ou du caractère purement spirituel du culte, ou sa négation de la vertu des sacrements et de la visibilité de l'Eglise, ou sa croyance en l'Ecriture unique source d'enseignement religieux, il faut qu'il avoue que l'antiquité, telle qu'elle a subsisté pour nous, ne l'a pas connue. Oui, il faut qu'il avoue que le déluge dont j'ai parlé a fait complètement son œuvre, et, après l'avoir faite, a disparu, englouti par la terre, tout entier et sans miséricorde, comme lui-même avait tout englouti sans pitié. »

J. TIXERONT.

(1) Edit. 1878, p. 8, 9.

Digitized by Google

HISTOIRE DU CATHOLICISME

AUX ÉTATS-UNIS

Suite [1]

Le premier concile provincial de Baltimore 1829 [2]

A la première réunion des évêques suffragants de Baltimore, sous la présidence de leur métropolitain Mgr Carroll, en 1810, il avait été convenu que les prélats américains s'assembleraient au plus tôt en un concile provincial.

Les événements politiques de l'Europe, la captivité de Pie VII et la dispersion des cardinaux mirent obstacle à la réalisation de ce projet. Plus tard, lorsque la question d'une assemblée conciliaire fut de nouveau soumise à l'appréciation des évêques, les opinions se partagèrent. La mort de Mgr Egan de Philadelphie suivie de celle de Mgr Carroll,et la faible santé de Mgr Neale, successeur de l'archevêque de Baltimore, furent tout autant d'entraves au dessein primitivement conçu. Sous Mgr Maréchal, troisième archevêque, Rome créa trois sièges épiscopaux : Richmond, Charleston et Cincinnati. Les

(1) Voir juillet.

(2) Concilia provincialia Baltimori habita ab anno 1829 usque ad annum 1847. Baltimori, apud Joannem Murphy et socium, typographos ac bibliopolas. Via mercatoria nº 178. 1851.

Digitized by Google

évêchés vacants de Philadelphie et de New-York reçurent leurs nouveaux titulaires. C'est alors que l'idée d'un concile devint pour la troisième fois l'objet d'un échange de vues entre le Chef de la hiérarchie ecclésiastique aux Etats-Unis et ses suffragants.

Mgr Maréchal pensait qu'il était prudent d'attendre que Mgr Conwell de Philadelphie, Mgr England de Charleston et Mgr Kelly de Richmond eussent acquis quelques connaissances personnelles de l'état actuel de leurs diocèses, et par suite, des règles de discipline qui pourraient être adoptées et mises en vigueur dans l'Eglise d'Amérique. Mgr Conwell, cependant, aux prises avec les sérieuses difficultés du Trusteisme chez lui, demandait à grands cris le concile. Mgr England, épris comme nul autre du bien qui résulte des assemblées épiscopales, réclamait, lui aussi, l'urgence de la réunion. Il désirait surtout avec ardeur une action commune de l'épiscopat des Etats-Unis en ce qui concerne le grave problème du mode de la nomination des évêques. La solution de ce problème devait, selon lui, mettre fin à l'ingérence de l'étranger dans les affaires de l'Eglise américaine (1). Mgr Maréchal était certes profondément convaincu de l'importance du concile. Il en avait entretenu le Souverain Pontife Pie VII, à son voyage à Rome. Il s'était soigneusement occupé de ses préparatifs, en rédigeant un premier schéma des sujets à y traiter. Sa santé, hélas ! l'arrêta en chemin.

A sa mort cependant, si avancé se trouvait le projet en question, que Mgr Whitfield, son successeur (1), n'eut plus qu'à le soumettre (2) au bon plaisir de Rome. Le nouveau Bref « *Quo longius* » du 16 août 1828, agréa la demande.

(1) Il a été dit, dans le numéro précédent de l'*Université* dans quel sens cette indépendance de l'étranger devait être prise.

(2) L'épiscopat de Mgr Whitfield fut comme le complément de celui de Mgr Maréchal. Ces deux prélats avaient toujours été unis d'une amitié toute particulière, et c'est à cette amitié que l'Eglise d'Amérique doit les nombreux services à elle rendus par le troisième successeur de Mgr Carroll. Mgr Whitfield était né à Liverpool en Angleterre, le 3 nov. 1770. A l'âge de 17 ans il perdit son père et devint le soutien de sa mère et de toute sa famille. Dans un voyage qu'il fit avec sa mère en Italie et en France, il fut surpris par le décret de l'empereur Napoléon

Digitized by Google

Les évêques appartenant à la province de Baltimore étaient, à ces temps-là, Mgr Fenwick, Américain, évêque de Boston, homme de grande expérience, ancien président du premier collège catholique de Georgetown ; Mgr Dubois, natif de France, évêque de New-York, fondateur du collège de Mont-Sainte-Marie ; Mgr Conwell, récemment arrivé d'Europe ; Mgr England de Charleston dont j'ai décrit ailleurs l'énergie, le patriotisme et la haute valeur intellectuelle ; Mgr Flaget, le doyen des évêques des Etats-Unis et son coadjuteur, Mgr David. Mgr Fenwick, de Cincinnati, premier missionnaire de

qui retenait prisonnier tous les Anglais se trouvant alors en France. A ce moment, pressé par les circonstances, il s'établit avec sa mère dans la ville de Lyon. La divine Providence le mit alors en relation avec M. Maréchal, professeur de philosophie dans cette ville. Bientôt l'influence de ce prêtre vertueux jointe à sa propre disposition à la piété lui fit désirer de suivre les cours de théologie du séminaire de Saint-Irénée pour se préparer à recevoir les saints ordres. Il fut en effet ordonné prêtre à Lyon en 1809. Il eut le chagrin de perdre sa mère à laquelle il avait été si dévoué et retourna, quelque temps en Angleterre où il devint curé d'une petite paroisse de Liverpool.

Devenu archevêque de Baltimore, Mgr Maréchal se rappela son jeune ami et élève du séminaire de Lyon et lui demanda de venir l'aider en Amérique. M. Whitfield n'hésita pas à obéir à ce que le respect qu'il avait pour Mgr Maréchal lui fit regarder comme l'appel de la divine Providence. Il arriva à Baltimore le 8 septembre 1817 et fut mis immédiatement en charge de la paroisse de Saint-Pierre. En 1824, il fut fait docteur en théologie.

Quand sa santé commença à décliner, le pieux archevêque demanda au Pape de lui donner un coadjuteur et il désigna en première ligne M. Whitfield. Celui-ci fut nommé par une bulle du 8 janvier 1828. Déjà Mgr Maréchal était mort quand la bulle arriva à Baltimore. Mgr Whitfield demanda à Mgr Flaget de Bardstown de vouloir bien venir le consacrer, ce qui eut lieu le 25 mai 1828. Dès lors ce saint archevêque dévoua entièrement à son diocèse, non seulement sa personne, mais encore toute sa fortune qui était considérable. Il aida ses prêtres à bâtir de nouvelles églises, à fonder des institutions destinées à maintenir la piété, à instruire les enfants ou à pourvoir aux besoins des pauvres. Il s'efforça également d'obtenir de bons prêtres de l'Europe et surtout de la France. Un bref du Pape lui donna tous les pouvoirs attachés à l'usage du Pallium en attendant qu'il pût lui être transmis régulièrement dans un consistoire de cardinaux à Rome. Mgr Whitfield résolut donc de mettre à exécution le projet déjà préparé par Mgr Maréchal, projet qui avait été l'objet des plus grands désirs de ce vénéré prélat, et auquel le Pape avait déjà, sous son épiscopat, donné son suprême consentement.

Digitized by Google

l'Ohio. Deux autres prélats, non suffragants de la province de Baltimore, puisque leurs diocèses avaient été formés de la Louisiane et de la Floride, furent convoqués au concile, sans préjudice de leurs droits, pour délibérer avec leurs vénérés collègues sur le bien à promouvoir dans la naissante Eglise.

Mgr Whitfield adressa à chacun des futurs Pères de l'Assemblée des lettres officielles en leur demandant de se rendre un compte exact des besoins de leurs diocèses, et de lui faire connaître leurs vues, leurs désirs et leurs plans relatifs au succès de la sainte entreprise. Pour leur donner un temps suffisant de réflexion et d'études, il fixa le jour de l'assemblée au 4 octobre 1829. Les notes de l'archevêque de Baltimore et de ses prédécesseurs, en particulier le schéma qu'avait rédigé Mgr Maréchal et les réponses épiscopales à la lettre du métropolitain, furent soumises à un corps de théologiens choisis.

L'histoire mentionne parmi ceux-ci M. Bruté, prêtre de Saint-Sulpice, futur évêque de Vincennes, et M. Kenrick, le futur archevêque de Baltimore, l'auteur d'une théologie longtemps classique dans les séminaires américains. M. Carrière, Supérieur général de Saint-Sulpice, alors en visite à Baltimore, fut gracieusement invité aux sessions générales. Il est bon de remarquer non seulement que les évêques et les théologiens étaient de pays fort différents, mais encore que les théologiens, originaires de France, de Pologne, d'Irlande, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Amérique se trouvaient attachés au service de prélats de nationalités autres que la leur. Mgr Flaget, Français, avait choisi un Irlandais pour son consulteur, et Mgr Ireland, Irlandais, avait réciproquement demandé pour le sien un Français.

Le 3 octobre, les évêques se réunirent dans la cathédrale pour régler quelques points relatifs à la tenue du concile. Il fut décidé : 1° que l'on ne ferait aucun décret dont l'observation ne pût facilement être imposée ; 2° qu'aucun statut ne serait publié avant d'avoir été approuvé par le Saint-Siège ; 3° que l'on ne discuterait aucune matière autre que celle déjà consentie et prévue par l'archevêque et les évêques, à moins qu'elle ne fût demandée par une majorité des deux tiers des voix ; 4° enfin on fixa l'ordre des sessions publiques.

Digitized by Google

Mgr England voyait donc ses rêves réalisés. Avec une intuition peut-être plus profonde des besoins de l'Eglise à laquelle il avait consacré sa grande âme, il avait compris (et sa correspondance avec Mgr Maréchal en est la preuve), que dans les crises religieuses, c'est par un programme commun d'action proclamé au grand jour et authentiquement proposé à une généreuse armée de fidèles et de prêtres par l'épiscopat tout entier, que l'on s'achemine sûrement au succès et à la victoire, soit qu'il s'agisse d'une organisation à créer à l'origine d'une Eglise nationale, soit qu'il faille se défendre (et le temps en approchait aux Etats-Unis) contre des puissances ennemies et réparer des ruines accumulées sous les coups de la persécution. Où trouver ailleurs, en effet, un remède efficace qui donne dans un pays à la vie chrétienne sa fécondité, son ardeur, sa puissance et son unité? N'est-ce pas l'instinct même catholique qui fait naître dans l'âme, en tout temps et partout, le désir intime de voir les évêques, nos vénérés Pères dans la foi, grouper pratiquement les fidèles sous leurs houlettes par des ordres, des plans de tactique, des lumières ou des encouragements émanés de leur assemblée nationale, et bénis par le Vicaire de Jésus-Christ? L'histoire est là pour en rendre un éclatant témoignage !

L'assemblée épiscopale ou plutôt le concile de 1829 était la première manifestation extérieure des forces catholiques aux Etats-Unis. Le spectacle fut imposant moins encore par le nombre des six évêques présents et des quarante prêtres assistants comme théologiens ou invités, que par les signes incontestables de vigueur spirituelle, et les promesses d'action religieuse que donnait au monde protestant et catholique la jeune Eglise d'Amérique.

L'ouverture du concile eut lieu le dimanche 4 octobre dans la cathédrale de Baltimore. Mgr l'archevêque célébra une messe solennelle ; il avait fixé ce jour pour recevoir son Pallium qui lui fut imposé par Mgr l'évêque de Bardstown. Le sermon fut prêché par Mgr l'évêque de Charlestown. Devant une immense assemblée Mgr England parla des bienfaits du concile et de la signification de l'insigne papal conféré au métropolitain. Les sessions se continuèrent jusqu'au 18 otobre.

Digitized by Google

Un incident remarquable eut lieu pendant le concile. Ce fut l'introduction de trois juristes distingués (1) dans la neuvième session publique. Il s'agissait d'obtenir leur opinion sur la manière légale de transmettre la propriété ecclésiastique. Aux consultations écrites succédèrent des explications orales suggérées par les questions que posèrent les prélats. L'impression produite à cette occasion sur ces hommes de loi, accoutumés à prendre la parole dans les assemblées les plus hautes du pays, nous a été conservée. Ils déclarèrent plus tard n'avoir jamais été aussi profondément émus que lorsqu'ils furent invités à parler devant le premier concile des Etats-Unis.

Et maintenant, que le lecteur me permette de fixer un instant ses regards sur cette première législation ecclésiastique qui fait la base du droit canonique des Etats-Unis.

Les décrets du concile sont au nombre de trente-huit. Les quatre premiers règlent les relations entre les prêtres et les évêques. Cette question était d'une importance primordiale pour l'organisation des Missions, la création plus tard des paroisses, et l'exercice des droits épiscopaux dans un pays sans tradition, sans us et coutumes. Les quatre suivants déterminent les rapports entre les autorités ecclésiastiques et les administrateurs laïques ou trustees. Nous avons vu dans les articles précédents de l'*Université Catholique* le mal causé dans l'Eglise américaine par les prétentions gratuites des laïques en fait de gérance des biens temporels et de gouvernement des paroisses. On sait quelles disputes et quels scandales se sont élevés à ce sujet dans plusieurs diocèses. C'était bien un des grands fléaux des Eglises des Etats-Unis qui demandait un prompt et énergique remède.

Une troisième série de directions conciliaires a trait à l'administration des sacrements, enfin un certain nombre de décisions fut donné en ce qui regarde la sainteté et la dignité du sacerdoce.

Lorsque dans le cours de ces aperçus historiques sur le catholicisme aux Etats-Unis, nous aurons parcouru la progressive formation de la législation canonique, en rattachant

(1) MM. Roger Tany, John Scott et William Read.

Digitized by Google

les différents conciles entre eux, et en en étudiant l'admirable unité, nous ne pourrons nier, ce me semble, que le cardinal Gibbons de Baltimore a raison lorsqu'il dit en parlant du troisième concile national: Ce qui en fait le mérite incontestable, c'est que cette législation ne ressemble nullement à « du vin nouveau mis en de vieilles bouteilles ». Pas une seule disposition qui ne soit appropriée au temps et adaptée à notre nation. C'est pour nous un motif de joie, de voir quelle estime les hommes les plus éminents de l'Eglise d'Europe professent à l'égard de notre concile de Baltimore. Le Saint-Siège lui-même s'est plu à le recommander à d'autres pays comme un modèle à suivre (1).

On s'est demandé, dit le premier décret, si les évêques de cette province avaient le droit d'envoyer les membres du clergé dans n'importe quel endroit de leurs diocèses et de les rappeler à leur gré, nous déclarons, qu'en vertu même des promesses d'obéissance faites à l'ordination, les prêtres ne doivent point se refuser à travailler dans la Mission que leur assigne l'évêque, quand celui-ci a jugé qu'il y aura, dans le poste indiqué, assez de ressources pour la subsistance du ministre de l'Evangile et que, d'ailleurs, la santé et les forces du prêtre envoyé suffisent à la tâche. Cette ordonnnce, pourtant, ajoute le décret, ne doit en rien porter préjudice aux droits paroissiaux dûment constatés ni en rien déroger aux privilèges accordés par le Saint-Siège aux Ordres religieux (2).

Le second décret s'exprime ainsi: Nous statuons et déclarons que tout prêtre ordonné pour un diocèse de cette province est tenu, par le fait de ses engagements pris au jour de son sacerdoce, à rester dans ce diocèse et à y être soumis à son Ordinaire jusqu'à ce qu'il en soit canoniquement détaché. Les mêmes obligations s'appliquent aux prêtres simplement

(1) *Ambassadeur du Christ*, 3e édition, Lethielleux, Paris ch. xx.

(2) Il n'y avait dans toute la province des Etats-Unis qu'un seul bénéfice proprement dit celui de la cathédrale de la Nouvelle-Orléans, comme le fait remarquer le décret lui-même : « *Hac autem declaratione nihil innovare volumus quoad illos qui parochialia obtinerent beneficia quorum unum tantum scilicet in civitate Neo-Aurelia adhuc noscitur in hisce provinciis.*

Digitized by Google

incorporés au diocèse. L'incorporation existe dès l'instant que l'évêque reconnaît et accepte *in perpetuum* les lettres testimoniales et démissoriales du prélat sous la juridiction duquel le prêtre se trouvait auparavant. Par ce statut cependant, fait observer le décret, rien n'est changé aux règles de Benoît XIV en ce qui concerne les ecclésiastiques qui veulent entrer dans quelque Ordre religieux.

C'est aux évêques eux-mêmes que s'adresse le troisième décret. Les prélats de cette province sont instamment exhortés, dit-il, à ne point accorder des pouvoirs aux prêtres venus du dehors, à moins que ceux-ci ne présentent, dûment authentiquées, les lettres démissoriales et testimoniales de leurs Ordinaires. Qu'ils se gardent aussi de donner des facultés à un prêtre étranger qui, sans raison suffisante, aura négligé pendant l'espace de six mois, de se choisir un Ordinaire sous la juridiction duquel il puisse travailler au ministère des âmes. La même clause est ajoutée à ce décret : il n'est point, pour cela, dérogé aux privilèges que le Saint-Siège peut avoir accordés à certains Ordres religieux et à quelques missionnaires apostoliques.

Le quatrième décret conciliaire fait allusion á des abus auxquels le trusteisme n'était pas étranger ; car rien n'est de nature à fomenter le schisme ou le désordre dans les paroisses comme les ambitions ou les empiètements des laïques en matières religieuses. Il est ainsi conçu : Il est contraire aux lois et aux coutumes de la Sainte Eglise, tout autant qu'au bien des âmes, que plusieurs prêtres jouissent à la fois et *ex æquo* de l'autorité pastorale pour gouverner une mission (1).

D'ailleurs, vu la confusion et les troubles qui, dans cette province, ont souvent résulté du fait de deux pasteurs revendiquant chacun les mêmes droits au gouvernement de leurs ouailles, dans une entière indépendance l'un de l'autre, nous voulons que chaque évêque, dans les Missions où plusieurs prêtres sont nécessaires, se hâte d'attribuer à un seul la charge

(1) Comme il n'y avait pas aux Etats-Unis de paroisses proprement dites, il est mieux de se servir du mot de missions pour désigner tout groupement de fidèles à la tête duquel se trouvait un prêtre. Le mot mission est souvent remplacé par celui de congrégation.

Digitized by Google

pastorale, quitte à lui donner les aides qu'il jugera nécessaires pour le bien des âmes. Nous désirons que, dans les paroisses où pareille mesure n'aura pas été prise par l'Ordinaire, le prêtre envoyé le premier après la promulgation de ce décret soit regardé comme le seul légitime pasteur, et que les autres ecclésiastiques, venus après lui, n'aient que le simple titre d'auxiliaires jusqu'à ce que l'évêque du lieu en ait autrement disposé.

C'est bien là une législation élémentaire pour une Eglise qui commence son évolution et s'organise pour l'avenir. A ces lois primitives ne peut manquer de s'attacher cependant l'intérêt que suscite aujourd'hui la puissante action du catholicisme en Amérique.

Le lecteur peut se rendre compte encore de l'importance du concile dont je donne ici une courte analyse, s'il parcourt avec moi, les statuts relatifs aux associations laïques qui s'attribuaient une partie du gouvernement ecclésiastique. Je ne fais que traduire substantiellement ces anciens règlements.

a) Vu que les trustees laïques ont souvent abusé du droit que leur concédait la loi civile (1), et cela au grand détriment de la religion et au grand scandale des âmes, nous désirons vivement qu'à l'avenir aucune église ne se construise pour le culte divin et l'utilité des fidèles sans la permission de l'évêque, et sans que, par un document écrit authentique, toutes les fois que ce sera possible, l'édifice religieux ne lui soit attribué (2). De ce statut sont exceptées les églises des Réguliers

(1) Les Congrès nationaux tenus à New-York et à Philadelphie, soit avant, soit après la guerre de l'Indépendance, reconnurent par une loi, la formation des corporations religieuses catholiques ou protestantes C'était l'application du principe d'association. Les membres de toute église ou paroisse pouvaient se réunir, se faire «incorporer» c'est-à-dire reconnaître par le gouvernement et devenir ainsi personne civile capable de posséder, d'acquérir et d'administrer les ressources nécessaires au culte d'après les statuts, la discipline et les exigences de leur religion sous quelque forme ou quelque condition qu'il leur plût de choisir. Cette liberté donnait à ces associations presque tous les droits qu'elles ambitionnaient. Voir, *Association cultuelles*, Lethielleux, Paris.

(2) Je préfère donner ici le texte latin, s'agit-il simplement de transmettre à l'Ordinaire l'acte de construction? Cela reviendrait au même. De fait, les évêques, dans de nombreux diocèses sont aujourd'hui re-

Digitized by Google

en possession de privilèges spéciaux, dans la mesure que l'exigent le droit canon et les constitutions apostoliques des Souverains Pontifes. Rien non plus n'est changé au mode d'action qu'a établi dans son diocèse l'évêque de Charleston (1).

b) Vu que de graves dissensions se sont produites à plusieurs reprises dans cette province par le fait de certains laïques (particulièrement des trustees) qui s'attribuaient sans fondement les droits de patronat et, ce qui est pire encore, les droits de l'institution canonique des Missions ecclésiastiques (*jus institutionis ad ecclesias in missiones*), au point de choisir eux-mêmes les pasteurs contre le gré de l'Ordinaire et de les retenir dans leur charge pastorale contre la volonté de l'évêque, au point même de refuser ou de renvoyer les prêtres légitimement approuvés par le chef du diocèse, et cela, en retirant à ces ministres autorisés les secours nécessaires à leur subsistance ; vu que, d'autre part, plusieurs ecclésiastiques, sous l'influence de motifs pervers, ont parfois favorisé de pareils

connus seuls propriétaires des églises. « Optamus maxime nullam in posterum erigi ecclesiam aut consecrari nisi fuerit, episcopo in cujus diœcesi erigenda est in cultum divinum et utilitatem fidelium, instrumento scripto adsignata, quandocunque id fieri poterit. »

(1) Mgr England promulgua, dans une ordonnance pastorale, qu'aucun prêtre ne pourrait officier sans sa permission dans une église, s'il s'en construisait, et qu'aucun édifice religieux ne pourrait servir au culte à moins que l'acte de construction ne lui fût personnellement transmis. Pour ar iver plus sûrement à ses fins, il voulut obtenir la protection de la loi civile. Dans ce but, il commença par se livrer à une longue étude soit des lois générales de l'Eglise sur les biens temporels destinés à l'entretien du culte ou du clergé, soit des lois civiles des différents Etats de son diocèse, en ce qui concerne la propriété ; puis dans une série d'assemblées de ses prêtres et de ses meilleurs diocésains, il provoqua des discussions, suscita des délibérations jusqu'à ce qu'il pût arriver à faire adopter unanimement ses conclusions. Ce fut alors qu'il fit paraître un long document intitulé : *Constitution des églises catholiques romaines des Etats de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud et de la Georgie*. Il y traitait officiellement, comme évêque, de tous les problèmes relatifs à l'acquisition, au maniement et à la transmission des biens ecclésiastiques, selon les principes généraux des sacrés canons et la pratique du pays d'Amérique. Ce rapport, ou plutôt ces statuts diocésains furent adoptés et légalisés par les trois parlements des Etats ci-dessus nommés. De leur mise en vigueur date l'abolition du trustéisme » dans le diocèse de Charleston. Voir opuscule ci-dessus nommé.

Digitized by Google

abus et secondé les néfastes desseins des trustees, Nous, évêques, adhérant aux lettres apostoliques de Leurs Saintetés Pie VII et Léon XII de sainte mémoire, et aux réponses de la Sacrée Congrégation de la Propagande, déclarons que ce prétendu droit laïque de nommer ou de refuser les pasteurs est opposé à la doctrine et à la discipline ecclésiastique. Nous proclamons, en outre, qu'il n'existe aucun droit de patronat reconnu par les sacrés canons, et accordé à des laïques ou à une Société de Trustees dans cette province. Nous affirmons que les honoraires ou les ressources provenant des fidèles soit pour l'érection des églises, soit pour l'entretien du culte (car le peuple n'assigne généralement aucun but spécial à ses aumônes) ne constituent pas un droit de patronat tel que le reconnaît le Code ecclésiastique (1). Nous demandons avec urgence aux évêques de cette province de pourvoir au bien de la religion, à la paix de l'Eglise et à la dignité du sacerdoce, en révoquant aussitôt les pouvoirs de tout prêtre qui aurait été cause d'une pareille usurpation ou qui y aurait volontairement consenti. Que cet ecclésiastique coupable soit suspendu de tout office, s'il le faut, jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence et satisfait pour sa faute, au gré de son Ordinaire, selon les règlements du Concile de Trente.

c) Si les fidèles dans une paroisse, ou le corps des trustees ou quelque laïque que ce soit, attentent à la liberté de l'évêque du lieu, soit en retenant un pasteur non approuvé par lui, soit en molestant le prêtre légitimement envoyé, soit en refusant au missionnaire les honoraires usuels, nécessaires à sa subsistance, nous voulons que l'Ordinaire, dans le cas où d'autres moyens auraient été inutiles, interdise l'église où se seraient passés de tels abus, jusqu'à ce que l'on ait apporté au mal un remède efficace.

d) Enfin, le dernier décret relatif aux laïques se formulait ainsi : Nous exhortons les prélats de cette province à avertir très fréquemment les administrateurs des biens temporels des-

(1) Comme je l'ai dit plus haut, il y avait exception pour la Louisiane (Voir ici page 24 de l'opuscule sur les associations cultuelles. *Voir pour la nature du patronat et l'origine des menses*, l'Université catholique *n°* ... *et l'opuscule déjà cité, Lethielleux, Paris.*

Digitized by Google

tinés au culte ou au service du ministère ecclésiastique, qu'ils doivent se conformer fidèlement aux saints canons du concile de Trente, en ce qui concerne la gérance des ressources matérielles de l'Eglise.

La rigueur de cette législation ne suffit point, hélas ! pour arrêter les ambitions, mais il était nécessaire de sévir déjà contre des usurpations de pouvoir si fatales à la prospérité du catholicisme, et si malheureusement destructrices de la hiérarchie ecclésiastique. Je renvoie pour l'intelligence plus complète de ces questions à mon travail sur les associations cultuelles. Il a fallu, ai-je dit alors, plus d'un demi-siècle de lutte pour extirper du sein de l'Eglise américaine, ce mal qui la rongeait. Inutile d'exprimer de nouveau notre pensée à ce sujet. Nous avons été, en France, providentiellement préservés des mêmes dangers. Grâces en soient à jamais rendues à Pie X ! ! A d'autres besoins pressants seront consacrées les assemblées de nos évêques plus que jamais nécessaires et désirées ! !

Nous arrivons maintenant, à une suite de statuts sur l'administration des sacrements. Il suffit de les mentionner et de les résumer ici. Les détails minutieux dans lesquels entrèrent les Pères du Concile de Baltimore sont une éclatante preuve de leur esprit de religion, et de l'extrême nécessité qu'il y avait pour le clergé de baser sur cette vertu tout le progrès du catholicisme.

Nous désirons, lisons-nous dans le dixième décret, que, dans notre province, les prêtres se montrent scrupuleux observateurs des prescriptions du Rituel romain. A cette fin, nous avons à cœur de leur rappeler certains points importants.

Viennent alors dix-sept autres décrets sur la collation des différents sacrements. Le concile y traite tour à tour des qualités requises pour le parrain et la marraine dans le baptême, des noms chrétiens à donner aux enfants, de l'eau bénite dont il faut se servir, de la tenue et de la propreté des fonts baptismaux, de la sollicitude du prêtre à administrer le sacrement de la régénération dans les églises mêmes, à l'exception des cas prévus et permis par l'évêque, des registres à garder dans les églises pour y inscrire les baptêmes, les confirmations et les sépultures : ces registres doivent être montrés à l'Ordinaire au temps

Digitized by Google

de la visite pastorale. Les Pères déterminent encore la conduite à tenir par le prêtre dans le baptême des enfants de parents non catholiques, selon qu'il y a ou non, espérance d'une éducation catholique, dans le baptême des adultes et dans la cérémonie des relevailles à l'église.

Ils veulent que l'on emploie toujours la langue latine dans l'administration des sacrements et les sépultures, avec permission toutefois pour le prêtre d'ajouter une traduction autorisée en langue vulgaire, si cela est jugé opportun.

Le décret 21e défend de donner le sacrement de Confirmation aux enfants au-dessous de sept ans, en dehors de circonstances toutes particulières ; le vingt-deuxième ordonne aux prêtres de présenter par écrit à l'évêque les noms et prénoms des confirmés.

Défense est faite par le décret vingt-troisième de célébrer la Sainte Messe dans les maisons privées, à moins d'une permission spéciale de l'évêque, ou dans le cas d'une Mission donnée loin de l'église pour le bien des fidèles. Le soin à prendre des ornements et des vases sacrés, des corporaux, des purificatoires, des amicts, de l'aube font l'objet du décret vingt-quatrième. Ici, le concile se plaît, dirait-on, à s'arrêter aux plus intimes directions afin que tout, dans la célébration du Saint-Sacrifice, inspire le respect et augmente dans les âmes l'amour de Jésus-Christ. On sent quelle importance capitale il attache à la formation de l'esprit de foi dans le prêtre.

Je ne puis résister au plaisir de citer le texte : *In divino sacrificio celebrando, detur opera diligenter, ut omnia altarium ornamenta, et sacra vasa sint munda ; non fœda corporalia vel purificatoria ; non vestes laceræ, et indecentes : indusia vero privati apparatus sub amictu et alba lateant, ita ut non indecoro vel mundano more appareant ; nec quidquam altari tremendo, vel sacramentorum administratione indignum sit.*

Nous demandons instamment aux prélats, est-il dit dans le décret vingt-cinquième, « *vehementer exhortamur præsules* », qu'ils fassent ériger des confessionnaux dans les églises ouvertes au culte public, et qu'ils veillent à ce que la confession des femmes ne soit jamais entendue ailleurs, à moins de circonstances toutes particulières.

Digitized by Google

Nous espérons que la permission d'agir autrement ne sera accordée qu'à des prêtres infirmes ou âgés, et dans des cas réellement pressants, à l'occasion, par exemple, de pénitentes souffrant de surdité, ou en des conjectures telles que l'observation de la règle ci-dessus entraînerait des inconvénients graves. Et ce décret se termine par cette clause: « *eam etiam conditionem semper adjiciendam volumus, ut nunquam confessiones mulierum in privatis ædibus, nisi per crates interpositas et in loco patenti, quantum per loci rationem licebit, excipiantur.*

Au sujet du sacrement de mariage, le décret vingt-sixième entrait aussi dans des détails intimes de réglementation. Nous voulons que les pasteurs d'âmes se souvenant des devoirs de leur charge, mettent toutes leurs sollicitudes à dignement préparer les fidèles qui s'engagent dans les liens du mariage. Qu'ils se rappellent qu'ils pécheraient gravement s'ils admettaient témérairement à ce sacrement ceux qui en seraient manifestement indignes. Qu'ils fassent fréquemment connaître à leurs ouailles les enseignements du concile de Trente, et qu'eux-mêmes ne perdent jamais de vue les ordonnances et les directions de nos prédécesseurs.

Telle fut la législation du premier concile provincial de Baltimore sur l'administration des sacrements.

La dernière série de ses décrets se rapporte à l'éducation et à la sainteté du clergé, digne couronnement de l'action commune de l'épiscopat pour le développement du catholicisme aux Etats-Unis (1).

(1) Le neuvième décret ne trouve pas facilement sa place dans les divisions que j'ai cru devoir faire des statuts du concile. Son importance est pourtant réelle. Il a pour objet le soin que doivent mettre les évêques à écarter des fidèles le danger des bibles protestantes. Les considérations en sont frappantes. La garde fidèle du dépôt sacré des Saintes Ecritures confié à l'Eglise par Jésus-Christ, y est-il dit, demande que les évêques aient toujours devant les yeux, les prescriptions du concile de Trente, les directions des Souverains Pontifes Pie VII et Léon XII et les règlements du très vénéré Jean Carroll, archevêque de Baltimore, à nous transmis par l'assemblée épiscopale de 1810. Aussi veilleront-ils efficacement à ce que nulle erreur, ni négligence ne s'introduisent dans les page inspirées. Ils devront souvent prémunir les fidèles contre l'usage de bibles hérétiques, et ne leur permettre la lecture de la parole de Dieu que dans des versions autorisées. La version de Douai, adoptée dans toutes les églises catholiques anglaises et recommandée par nos

Digitized by Google

Voici quelles furent les directions conciliaires relatives aux mœurs sacerdotales. Elles prescrivent la soutane et le surplis dans toutes les fonctions sacrées, elles demandent que la *vestes talaris* soit constamment portée dans la mesure du possible. Que si les circonstances ne le permettent pas, elles exigent que les ministres de l'Evangile se revêtent d'habits convenables à leur état, c'est-à-dire de couleur noire, et qu'ils s'abstiennent de tout luxe mondain : « *omni inani ornatu vestes careant, sintque ab omni mundana vanitate prorsus alienæ.* » Interdiction est faite de tout jeu illicite, et même de tout divertissement, qui, sous le prétexte de récréation, ne laisserait pas de scandaliser les fidèles. Une obligation stricte est imposée à tout pasteur d'instruire son troupeau. Ces directions veulent, en conséquence, que, selon les statuts du concile de Trente, les prêtres à charge d'âmes donnent chaque dimanche et jour de fête, un entretien bref, clair et bien accommodé à l'auditoire, sur les mystères de notre foi, l'exercice des vertus et la fuite des vices. Elles insistent pour que, d'après les mêmes lois de l'Eglise, les prêtres de Missions enseignent aux enfants les rudiments de la doctrine chrétienne, en leur en faisant une explication familière.

Le décret trentième demande aux évêques de rappeler souvent à leur clergé la grandeur de la mission sacerdotale, en l'exhortant et le stimulant à la pratique de la méditation quotidienne, de la retraite annuelle et des conférences spirituelles (sortes de retraites du mois), comme à la fidélité aux exercices de piété dans la mesure où le permettent les travaux du ministère dans chaque diocèse (1).

prédécesseurs, est celle dont on peut se servir avec le plus de profit. Les évêques auront soin, dans les éditions subséquentes qui pourront s'en faire, d'enrichir le texte d'annotations tirées des Pères ou des docteurs catholiques seulement.

(1) Le texte du décret 32e nous donne, peut-être plus que d'autres, une idée de la délicatesse d'âme avec laquelle les Pères du concile parlaient du costume ecclésiastique. « *Quoniam uniformitas etiam in rebus minimis* maxime optanda ecclesiæ semper visa est, statuimus superpellicem esse debere modestum, decorum et sacris functionibus conveniens. Statuimus etiam ut biretum, cum episcopis singulis visum fuerit morem illud gestandi in suos dioceses inducere, Romano bireto sit conforme.

Digitized by Google

Un point important qui fut agité dans le concile, c'est l'uniformité dans les catéchismes, les rituels et les livres de prières (1).

Les décrets 34e et 35e nous introduisent enfin dans le grand problème des écoles qui constituera plus tard le champ des délibérations de plusieurs conciles, et qui reste encore aujourd'hui l'objet des plus vives sollicitudes de l'épiscopat américain. Je ne sais si je ne ferais pas mieux d'en donner le texte intégralement. En voici en tout cas la fidèle traduction :

Comme il arrive fréquemment dans ce pays que les enfants de parents catholiques, particulièrement de parents pauvres, courent de grands dangers de perdre la foi ou les mœurs, parce qu'ils n'ont pas de maîtres auxquels puisse être confiée avec sûreté leur éducation, il est absolument nécessaire que se construisent des écoles où ces enfants reçoivent l'enseignement religieux et les principes de la vie morale, en même temps que les connaissances profanes.

Comme, d'autre part, les manuels en usage dans les écoles publiques contiennent souvent des attaques contre notre foi, ou du moins des erreurs historiques ou dogmatiques de nature à mettre en grave péril les âmes, nous considérons comme nécessaire que, pour l'amour de la religion, l'éducation convenable de la jeunesse, et l'honneur même de cette république, un remède soit apporté bientôt à un si grand mal. C'est pour pourquoi, nous voulons que l'on mette au plus tôt entre les mains des enfants les manuels scolaires corrigés, approuvés par les évêques, où ne se trouve rien de contraire à la foi et de dangereux pour la jeunesse.

De plus, pour nous conformer aux directions du Souverain Pontife, Léon XII, adressées à l'archevêque de Baltimore, nous désirons qu'une Société s'établisse pour la diffusion des

(1) Dabitur opera ut cathechismus componatur qui, circumtantiis hujus provinciæ magis accommodatus, catholicam doctrinam in catechismo cardinalis Bellarmini expositam tradat, quique, post sedis apostolicæ approbationem, edetur in communem catholicum usum. Moneantur insuper fideles ut, a precum libellis, qui, sine Ordinarii approbatione, a privatis quibuscumque in lucem editi, circumferentur, abstineant.

Digitized by Google

livres catholiques. Elle se composerait des prélats de cette province et des laïques qu'ils jugeraient à propos de s'adjoindre (1).

Nous exhortons enfin les Pères de ce concile à convoquer dans le plus bref délai des synodes diocésains pour pourvoir avec leurs prêtres à l'exécution de tous les décrets du concile approuvés par le Saint-Siège.

Dans une session tenue le 13 octobre, les évêques exprimèrent leur admiration pour les actes du synode convoqué par Mgr Carroll en 1791 et dont j'ai parlé dans le numéro précédent de l'*Université Catholique*. Ils voulurent qu'ils fussent réimprimés et mis à la tête de ceux du concile actuel.

Je ne parlerai point des cérémonies solennelles qui clôturèrent cette première assemblée générale des prélats américains. Ses délibérations et ses décrets servirent de modèle aux conciles suivants que nous étudierons dans la suite. Le soin avec lequel tous ces décrets furent revisés à Rome nous montre bien l'importance qu'y attachait le Saint-Siège.

Avec une sagesse et une douceur qui sont le fruit d'une longue expérience la Congrégation de la Propagande y tempéra quelques expressions ; elle suggéra de ne prendre que d'une manière temporaire quelques mesures que les Pères du concile avaient prises d'une manière définitive (2).

Enfin, par la voix de son préfet, l'Eminentissime cardinal Capellani, elle félicita les prélats américains des progrès re-

(1) Le concile s'occupa particulièrement dans ses sessions privées de cette question importante des livres catholiques et des diverses publications propres à faire connaître la foi catholique et à répondre aux objections de ses ennemis. On se demanda s'il ne serait pas à propos d'établir une imprimerie spéciale consacrée à cet objet d'où sortiraient aussi des livres de piété et des manuels pour les écoles. On traita aussi la question de l'établissement d'un journal trimestriel dans le genre du *Quaterly Review* qui serait destiné entièrement aux questions religieuses. Comme plusieurs diocèses n'avaient point de séminaires, et qu'il était difficile d'en établir partout, on proposa la formation d'un séminaire central ou d'un collège commun à toute la métropole où les jeunes gens seraient élevés à moins de frais et préparés aux fonctions du sacerdoce. Les évêques s'occupèrent encore des congrégations religieuses surtout pour l'éducation des filles.

(2) Voir la nouvelle édition de Mansi.

Digitized by Google

marquables du catholicisme aux Etats-Unis, et annonça l'approbation du Saint-Père Pie VIII (30 septembre 1830.)

Quelques jours après la dernière séance du concile, tous les prélats se rendirent ensemble au manoir de M. Charles Carroll, pour rendre hommage, par cette visite de respect, au vénérable patriote, âgé alors de 96 ans et le dernier survivant des signataires de l'acte de la déclaration de l'indépendance américaine.

Une lettre collective préparée par Mgr England fut adressée aux fidèles. J'éprouverais un grand plaisir à reproduire ici en entier ce document important, bien propre à faire connaître et la situation des églises des Etats-Unis et le zèle des prélats qui les gouvernaient, mais elle comprend vingt-neuf pages in-8°. Qu'il me suffise d'en donner une rapide analyse. Les prélats, après avoir remercié vivement le comité de l'Œuvre de la Propagation de la Foi en France pour l'assistance généreuse qu'ils en avaient reçue, exhortent les catholiques des Etats-Unis à faire, eux aussi, des efforts pour le soutien de leur Eglise, à fournir les moyens nécessaires pour développer chez eux les vocations ecclésiastiques. Ils leur recommandent de prendre un soin tout particulier de l'éducation de leurs enfants, leur rappelant, à ce sujet, leur grave devoir pour le choix de bonnes écoles. Ils déplorent les préjugés trop répandus contre les catholiques et invitent les fidèles à ne point prêter facilement l'oreille à ceux qui attaquent leur foi en la dénaturant. A cette occasion, ils entretiennent leurs ouailles de la question de la presse et principalement de la création d'une Société pour la propagande des bons livres. Enfin ils invitent le peuple chrétien à se soumettre volontiers aux prescriptions de leurs pasteurs et à éviter toutes ces occasions de schisme qui ont si souvent attristé l'Eglise dans ces derniers temps. Ils s'élèvent, à cette occasion, mais avec autant de modération que de fondement contre des prétentions laïques contraires aux droits de l'Eglise et de ses ministres. (Ce sont les prétentions des Trustées qu'ils ne nomment pas, mais qu'ils désignent assez clairement).

Ils finissent par exhorter les fidèles à observer exactement les pratiques de la religion et à se préserver de cet esprit d'in-

Digitized by Google

différence qui, sous un vernis de libéralisme, tend à confondre la vérité avec l'erreur, en représentant toutes les religions comme également bonnes. Telle est la substance de cette instruction pastorale si pleine de sagesse, de noblesse et de piété.

Combien touchante est encore la lettre que purent écrire les Pères du premier concile provincial de Baltimore au Souverain Pontife. « Très Saint Père, lui disaient-ils, au milieu des hommages de respect que Votre Sainteté a reçus du monde catholique à l'occasion de son élévation au Souverain Pontificat, nous avons la confiance que les témoignages de vénération offerts à votre Personne sacrée par la jeune Eglise de l'Amérique septentrionale ne seront pas comptés parmi les moindres joies de votre cœur paternel. Nos devoirs d'obéissance et d'amour filial, nous venons les accomplir aujourd'hui en soumettant à votre jugement suprême les actes de notre concile provincial de Baltimore. Nous voulons que ces décrets traversent les mers et aillent se placer devant le Tribunal de Votre Sainteté afin que, par Elle examinés et sanctionnés, nous n'approuvions que ce que Pierre aura approuvé et rejetions et condamnions ce que la chaire apostolique aura jugé condamnable.

En formulant ces statuts, notre intention n'a pas été, Très Saint Père, de créer un nouveau Code de lois ecclésiastiques. Rien ne nous sera jamais tant à cœur que d'adhérer avec un sentiment de profond respect aux directions venues des Pères de l'Eglise, et des conciles sous l'autorité du Pape. Nous avons voulu seulement, dans les nécessités présentes de nos diocèses, affermir l'unité de la discipline ecclésiastique, et rappeler aux prêtres, nos collaborateurs, les prescriptions ou les conseils de notre sainte Mère l'Eglise.

En vérité, nous devons à Dieu d'incessantes actions de grâces pour les miséricordes dont nous avons été l'objet. Il n'y a pas encore deux siècles que, dans un coin du Maryland, une petite troupe de catholiques, guidés par quelques missionnaires exilés de leur patrie, et fuyant les cruelles persécutions dont ils étaient l'objet pour leur foi, posèrent les fondements de l'Eglise américaine. A peine quarante ans se sont écoulés depuis que ce corps de fidèles se trouva en nombre

Digitized by Google

suffisant pour solliciter à Rome l'érection d'un évêché ; il n'y a pas vingt ans que Votre Sainteté éleva Baltimore à la dignité de siège métropolitain, et voilà que l'Eglise d'Amérique, comme une mère joyeuse et fière offre à son époux, Jésus-Christ, dans la création de nouveaux évêchés, une progéniture de jeunes églises qui deviennent à leur tour, riches et fécondes. Dieu nous a bénis, les préjugés tombent, la religion autrefois méprisée est aujourd'hui entourée de respect, même par ses ennemis. Les prêtres de Jésus-Christ sont tenus en estime même par ceux qui n'appartiennent point au bercail, la vérité et la doctrine catholiques se répandent non pas seulement du haut de la chaire, mais par le moyen de la presse, de nos journaux et de nos livres qui réfutent courageusement l'erreur.

Six séminaires, l'espérance de l'Eglise, gouvernés par des hommes de talents et de vertus; neuf collèges, érigés dans différents diocèses pour l'éducation de la jeunesse et confiés à des prêtres; trente monastères d'Ursulines, Visitandines, Carmélites, Dames du Sacré-Cœur et Sœurs de charité; plusieurs Ordres religieux d'hommes : voilà Saint-Père, notre gloire et notre consolation.

Il ne manque cependant pas de sujets de tristesse et notre devoir est de vous les faire connaître. L'empiètement de certains laïques sur la juridiction ecclésiastique, la pénurie des ministres de l'Evangile, le nombre croissant des enfants qui demandent le pain de la parole divine sans qu'on puisse la leur offrir, l'insuffisance de ressources matérielles pour entretenir ou créer des séminaires, les difficultés à connaître les dispositions d'âme de prêtres venus du dehors, et la faiblesse morale de plusieurs qui, coupablement s'éloignent de l'idéal de leur sublime mission, les occasions multiples de schisme dans ces pays sans que nous puissions efficacement les arrêter toujours, enfin le manque de discipline de la part de quelques membres du clergé : tels sont les motifs de nos angoisses pastorales.

Désireux de porter remède à ces maux, nous soumettons à Votre Sainteté nos délibérations et nos décrets avec l'espérance de les voir revêtus de votre suprême autorité. Une seule

Digitized by Google

chose encore nous reste à ajouter : c'est de redire, prosternés à vos pieds, notre amour et notre respect envers le siège apostolique, ambitieux que nous sommes de ne le céder à personne en sentiments de filiale dévotion. » Suivaient les signatures de six évêques du premier concile provincial.

Il y avait donc prospérité dans l'Eglise américaine grâce à la vie intérieure innée de l'Eglise elle-même et à la liberté garantie par la constitution. Depuis la déclaration de l'indépendance qu'ils avaient aidé à obtenir, les catholiques étaient restés loyaux et fidèles aux Etats-Unis et à ses institutions. Il n'y avait rien dans leur conduite qui pût justifier un retour à l'esprit persécuteur des jours coloniaux. Cependant cette mentalité d'opposition au *Romanisme* n'avait pas entièrement disparu du pays. Le feu couvait sous la cendre prêt à éclater au premier vent qui agiterait la braise. Ce souffle de révolte contre notre foi prit son origine dans la presse d'Angleterre à l'occasion du mouvement d'émancipation catholique.

Un orage politique et religieux devait éclater sous le nom de *Know-nothing* (1). Il s'avançait à cette heure, comme une menace à la paix et à l'amitié qui avaient jusqu'alors régné dans toutes les classes aux Etats-Unis, comme une menace aux droits inaliénables de l'Eglise et des catholiques à la liberté, à la propriété et à la vie. Nous verrons, comment plus tard la hiérarchie, c'est-à-dire les évêques, au moyen de leurs fréquentes assemblées, firent face au danger, en guidant leurs troupeaux dans le calme et la patience, la force chrétienne et l'espérance de la victoire.

Il me reste à conclure ces pages. Mille pensées me viennent à l'esprit, toujours anciennes et toujours nouvelles. Il sera donc perpétuellement vrai que l'Eglise de Jésus-Christ, méconnue, calomniée, traquée par ses ennemis, devra subir les injustices, les iniquités et es abus des pouvoirs humains sans foi, et que ceux-cis'affublan,ltdu manteau souillé de la liberté

(1) Ce mot signifie ne rien connaître. Il s'appliquait au parti prétendu américain et patriote qui voulait ignorer les étrangers, et sou le nom d'étranger les catholiques.

Digitized by Google

et de la prétendue légalité, n'auront à cœur qu'une seule chose: sa destruction.

Il sera donc irrésistiblement vrai que l'Eglise vaincra par l'énergique revendication de cette liberté qu'elle seule semble maintenir dans le monde des consciences et des institutions. Et cette victoire, péniblement achetée dans le combat au milieu même des ruines qu'accumulent les ennemis sur le sol de la patrie, ambitieusement poursuivie par un sacerdoce saint et dévoué et par la hiérarchie divinement établie de l'Eglise, il sera toujours vrai qu'elle demeurera la plus belle démonstration de l'éternelle stabilité de l'œuvre de Jésus-Christ.

Mais, j'ose ajouter un mot qu'il me semble rencontrer partout dans les leçons de l'histoire. Ce maniement habile et efficace des armes spirituelles dont parle saint Paul, cette connaissance exacte d'une tactique générale dans l'assaut à livrer à l'enfer, ce courage sans défaillance, cette unité d'action dans les rangs de nos catholiques de France, tout cela, n'est-ce pas vrai que nous ne le trouverons, un jour ou l'autre, que dans les assemblées épiscopales sous l'autorité suprême du Vicaire du Christ. Quand, sous l'empire de la foi et pressé par le désir de rendre à notre patrie ses gloires catholiques, on se surprend à réfléchir sur les dangers de l'heure actuelle, sur la variété et l'importance des problèmes religieux qui s'imposent : écoles, presse, denier du culte, organisation des comités de paroisses, associations diocésaines, recrutement du clergé, instruction des fidèles sur leurs obligations morales de vrai patriotisme, union entière de toutes les âmes sur le terrain de la défense de la foi ; quand, avec une certaine désillusion, on se trouve comme obligé de constater nos éternelles divisions pourtant si puériles, nos intransigeances si déplacées, ou nos activités parfois si inopportunes ; quand, surtout, on entend ces coups iniques qui, en frappant nos évêques çà et là, préparent de nouveaux abîmes, et que d'ailleurs, on se sent saisi d'admiration à la vue de la vaillance de nos chefs, de la sainteté du clergé, de la générosité de milliers de catholiques, et, à cette heure, de l'ardeur agissante de notre jeunesse qui ne demande qu'à se montrer digne de son nom chrétien, oh ! je me

Digitized by Google

demande s'il est possible de concevoir un seul moyen pleinement efficace de succès ou de lutte en dehors des assemblées épiscopales qui dirigent un peuple et éclairent une grande nation. Je ne sais si je me trompe, mais ces assemblées de nos Pères dans la foi, voulues, demandées, recherchées, organisées et placées par avance avec amour sous la souveraineté du Pape, personne ne peut m'empêcher d'en faire devant Dieu l'objet incessant de mes prières de prêtre.

ANDRÉ.

Digitized by Google

En plein mystère maçonnique [1]

La franc-maçonnerie a-t-elle un secret? « Non, répond sans hésiter, M. Gustave Bord, elle n'a que des secrets. Par toutes sortes de serments solennels les maçons s'engagent à entourer d'un mystère impénétrable une petite liturgie — que tout le monde connaît d'ailleurs, et c'est tout. »

— Vous nous étonnez fort, Monsieur l'historien.

— Qu'à cela ne tienne explique M. Gustave Bord. A défaut de secret, la franc-maçonnerie a une doctrine, une doctrine exécrable qui produit par ses seuls moyens tous les ravages que l'on sait. Et M. Gustave Bord la ramène tout entière à une orgueilleuse égalité qui s'oppose violemment à l'humble égalité de l'Evangile. Rien n'est plus sage ni plus patriotique que d'incriminer le second terme de la prétentieuse devise qui proclame ironiquement sur tous les murs officiels tant de grandes choses. La France se meurt du mal d'égalité. Tout de même, Léon XIII explique avec plus d'ampleur à la fois et de précision la doctrine de la franc-maçonnerie, On lit dans l'Encyclique *Humanum genus :* « Le premier principe des Naturalistes c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine doit-être maîtresse et souveraine. Cela posé, s'il s'agit des devoirs envers Dieu, ou bien ils en font peu de cas, ou ils en altèrent l'essence par des opinions vagues et des sentiments erronés. Ils nient que Dieu soit l'auteur d'aucune révélation. Pour eux, en dehors de ce que peut comprendre

(1) *La Franc-maçonnerie en France* par Gustave Bord. Paris librairie nationale.

Digitized by Google

la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doive avoir foi. Or, comme la mission tout à fait propre et spéciale de l'Eglise catholique consiste à recevoir dans leur plénitude et à garder dans une pureté incorruptible les doctrines révélées de Dieu... c'est contre elle que les adversaires déploient le plus d'acharnement. Maintenant que l'on voie à l'œuvre la secte des francs-maçons et que l'on dise si elle ne semble pas s'être donné pour mandat de mettre à exécution les décrets des naturalistes ».

Pourquoi M. Gustave Bord ne s'est-il pas inspiré de cet admirable document ? L'explication doctrinale qu'il essaie de formuler après d'autres (1) n'est dépourvue ni de sens ni d'originalité, mais elle voudrait surtout comme paraphrase de l'encyclique. Elle se compléterait naturellement par des références précises aux nombreux actes du Saint-Siège, qui contiennent la condamnation du Naturisme.

Dûment averti par Léon XIII, M. Gustave Bord se fût prononcé avec plus de circonspection sur la grave question du secret maçonnique. J'ai relevé dans l'Encyclique *Humanum genus* un certain nombre d'expressions explicites et fortes, celles-ci entre autres : « La Franc-maçonnerie est le centre des sociétés clandestines. Il y a chez elle, des espèces de mystères que la constitution interdit de révéler... A cette loi du secret concourent merveilleusement, la division des offices et des charges, la distinction hiérarchique savamment organisée... C'est ainsi que, sous des apparences mensongères et en faisant de la dissimulation une règle constante de conduite... les francs-maçons n'épargnent aucun effort pour se cacher... ils s'enveloppent de ténèbres. »

Personne n'oserait mettre en doute de telles affirmations, et M. Bord lui-même se surprend maintes fois à parler d'alphabets secrets, de vocabulaire à double sens, de perpétuels mensonges et de permanentes conspirations. Peut-être a-t-il voulu dire ceci :

(1) Maurras et même Faguet qui parla très judicieusement du mal d'égalité dans l'*Anticléricalisme*.

Digitized by Google

« Le grand complot est depuis longtemps éventé. » D'accord, mais il ne fallait pas affirmer qu'il n'existe point de secret maçonnique. Même après ses insolents triomphes qui remplirent tout le dernier siècle, la franc-maçonnerie demeure chose essentiellement mystérieuse. M. Gustave Bord ne l'a pas encore expliquée.

Il insiste sur ce fait certain que la plupart des maçons ne sont pas mieux renseignés que nous sur la grande pensée de leur règne. Qui donc en a jamais douté? Ceux qui croient à l'existence d'un chef d'orchestre invisible ne supposent pas qu'il divulgue volontiers ses projets à d'innombrables collaborateurs.

Après avoir écarté d'un geste sommaire les légendes qui rattachent la franc-maçonnerie à l'ordre des Templiers et aux collaborateurs de Hiram, M. Gustave Bord ne laisse pas d'établir la généalogie spirituelle des frères. Il la trouve chez les kabbalistes et les alchimistes.

« Parmi les meilleurs, dit-il, les plus sincères, il faut nous arrêter à Raymond *Lulle*, à cet homme singulier qui fut canonisé par l'Eglise alors que ses adeptes étaient déclarés hérétiques. Le maçon lulliste, ainsi que son chef d'école dans son *Grand Art*, joue à la roulette avec les facultés de l'entendement humain; comme lui, en faisant tourner trois roues concentriques, il pose des problèmes et les résoud. Et cependant, Raymond Lulle ne manque parfois ni d'originalité, ni même de grandeur dans ses combinaisons naïves et bizarres, habilement appropriées aux habitudes ergoteuses de la scolastique. Au XVII^e siècle, le Jésuite Kircher le préconisait encore et Leibnitz en fit l'éloge ».

Autant de mots, autant d'affirmations incomplètes ou inexactes.

Oui, le corps de Raymond Lulle fut honoré à Majorque, comme celui d'un martyr. Mais les relations du grand homme avec la papauté n'eurent rien de bien cordial. Il reçut un fort mauvais accueil à Rome, d'Honoré IV et à Avignon, de Clément V. S'il ne paraît pas démontré que Grégoire XI condamna un certain nombre de propositions tirées de ses écrits le fait est cependant assez vraisemblable.

Digitized by Google

M. Gustave Bord dit simplement que Raymond Lulle fut martyrisé à Bougie en 1315. Entendons-nous bien.

Les barbaresques de Tunis le jetèrent dans une prison où il subit de mauvais traitements. Mais les marchands de Gênes le délivrèrent et le ramenèrent vivant encore en Europe. Enfin, il convient d'ajouter pour être tout à fait sincère, qu'il était âgé de quatre-vingts ans, lorsqu'il mourut, en effet, des suites des mauvais traitements que lui avaient infligés les Barbaresques.

Je ne puis me défendre de quelque commisération pour les lecteurs de M. Bord, s'ils s'imaginent qu'en faisant tourner trois pauvres petites roues ils s'expliquent le système censément simpliste de Raymond Lulle. Il est bien vrai qu'il fait mouvoir autour d'une périphérie fixe des cercles ou plutôt des disques représentant chacun une proposition. Mais le fonctionnement de cette étrange machine philosophique produit des combinaisons multiples à l'infini. Enfin, M. Gustave Bord ne donne pas une idée suffisante de l'*Ars magna* de Raymond Lulle. Le mystérieux philosophe aurait écrit 4.000 traités, selon les uns, 400 selon les autres.

Même insuffisance dans les quatre ou cinq raccourcis d'études biographiques qui remplissent le chapitre des Précurseurs. Ces pages de dictionnaires transportées dans une monographie qui s'annonçait si grave et qui offre d'ailleurs quelques parties intéressantes, n'ont aucune raison d'être. Il fallait établir les relations spirituelles qui existent — si elles existent — entre tous ces alchimistes ou pseudo-alchimistes et la franc-maçonnerie. On ne découvre rien de tel dans le chapitre des « Précurseurs ».

En répondant à la seconde question qui se pose nécessairement à propos de franc-maçonnerie, M. Gustave Bord se montre, me semble-t-il, plus avisé. Il n'est pas de famille catholique, noble ou bourgeoise qui ne compte un grand-père ou un arrière-grand-père franc-maçon. « Oui, il l'était, nous ne pouvons pas le nier, disent ses parents, mais il appartenait à la catégorie des francs-maçons qui ne sont pas sectaires. Il était entré dans la loge par amour de l'humanité, et il en était sorti ou peu s'en faut, dans les dernières années de sa vie

Digitized by Google

qui se termina par une mort édifiante ». Nous avons tous entendu cette déconcertante explication. Elle devient plausible lorsqu'on relit sous la direction de M. Gustave Bord, l'histoire du dix-huitième siècle. Tous francs-maçons, ces aimables gentilshommes, ces austères magistrats et ces très honnêtes bourgeois qui portent avec tant de bonne grâce boucles d'argent et bas de soie. Qu'une occasion se présente de mourir pour leur religion et pour leur roi, ils le feront, comme ils font toutes choses, à la française, en hommes d'esprit et en hommes de cœur. La confusion est à son comble lorsqu'on songe que d'autres francs-maçons — de vrais francs-maçons ennemis de la Royauté et de la Religion, ceux-là, — portèrent leurs têtes sur l'échafaud en 1793.

Moyennant un peu d'attention et de patience on arrive à mettre de l'ordre dans cet imbroglio historique. Ne confondons pas avec la franc maçonnerie écossaise aujourd'hui disparue et qui joua un rôle si important dans la France du dix-huitième siècle, la franc-maçonnerie du rite écossais encore trop vivante, en 1909 et qui est, du reste, aussi anticatholique que possible. Entre la première et la seconde, il y a plus qu'un ensemble de sensibles différences, il y a opposition radicale. La franc-maçonnerie écossaise du dix-huitième siècle était catholique romaine et jacobite, c'est-à-dire ultra-royaliste. Elle n'avait qu'une raison d'être, le rétablissement de la monarchie des Stuarts, avec le concours de l'Irlande, de l'Ecosse et de la France. De cette confédération politique qui avait son quartier général en France, est-il permis de dire qu'elle fait partie de la franc-maçonnerie? Oui, mais à la condition de s'expliquer comme le légendaire caporal instructeur : C'est la même chose avec cette différence que c'est tout le contraire. Ashmole se fait marquer l'ardeur de ses sentiments catholiques; Ramsay, ami et disciple mystique de Fénelon, réalise à sa manière, l'*ad majorem Dei gloriam*. Wharton se fait moine et Radclyffe, le premier grand maître de la franc-maçonnerie en France, meurt sur l'échafaud anglais comme devaient mourir plus tard Louis XVI et Mme Elisabeth. « Pour son dernier supplice, Radclyffe était vêtu de son uniforme écarlate, il portait un crucifix d'argent et un chapelet de perles. Il s'a-

Digitized by Google

vança avec fermeté, mais sans forfanterie, regardant droit devant lui. Arrivé sur l'échafaud, il s'adressa aux shériffs :

— Je meurs, dit-il, en vrai, obéissant et humble fils de l'Eglise catholique et apostolique, avec de sincères sentiments d'amour pour mon prochain, et le véritable bon souhait que je fais pour mon cher pays est qu'il ne soit jamais heureux tant qu'il ne rendra pas justice à son roi, le meilleur et le plus calomnié des souverains. Je meurs avec des sentiments de gratitude, de respect et d'amour pour le roi de France.

Après avoir achevé ces paroles, il se tourna vers le bourreau, auquel il pardonna, puis il lui remit quelques pièces d'or en disant :

— Je suis pauvre; voilà dix guinées pour vous; si j'en avais davantage je vous les donnerais. Je désire que, pour votre action, il ne vous soit pas fait la moindre peine.

Alors Charles Radclyffe s'agenouilla près du billot et pria pendant quelques minutes. Tout le monde s'agenouilla ainsi que lui sur l'échafaud. Les prières terminées, il retira lui-même sa perruque, son habit et son gilet, puis il se tourna vers les shériffs pour prendre congé d'eux, récita une course prière, fit plusieurs fois le signe de la croix, plaça sa tête sur le billot et pria le bourreau de faire son office quand il le verrait tendre ses mains en avant. Moins d'une demi-minute après, il donna le signal et sa tête roula sur l'échafaud »

Voilà un singulier franc-maçon. Or, tous les affiliés des loges franco-écossaises et jacobites partageaient, ou peu s'en faut, les opinions de Radclyffe. Leur race a, d'ailleurs, disparu. Répétons, au contraire, que les loges dites du rite écossais se perpétuent dans la France du vingtième siècle, conservant leur caractère anticatholique et antiroyaliste.

Alors, quoi? ne serait-il pas temps de se rappeler que comme l'habit ne fait pas le moine, le nom ne fait rien à la chose? Le plus rationnel et le plus pratique serait de rayer de l'histoire de la franc-maçonnerie proprement dite, tout ce qui se rapporte aux Jacobites. L'opération simplifierait bien des choses, mais elle ne supprimerait pas toutes les obscurités. Par exemple, la fidélité que des Français catholiques du dix-neuvième siècle témoignèrent persévéramment à la secte,

Digitized by Google

demeure assez inexplicable. Inversement on a de la peine à comprendre pourquoi la Révolution fit périr sur l'échafaud tant de francs-maçons, jacobins notoires et ennemis avérés de l'Eglise. Joseph de Maistre répond à cette difficulté par une métaphore mythologique. « Comme Saturne, dit-il, la Révolution dévore ses enfants ». L'explication est brillante, mais elle n'a de solidité qu'autant qu'il faut considérer la Révolution comme une force aveugle, inconsciente et fatale, une sorte de cyclone mystérieux qui passe sur la France. Supposons, au contraire, qu'un génie conscient ait présidé à toutes les tueries légales de l'intérieur, à toutes les guerres glorieuses ou désastreuses du dehors. Ce génie a agi méthodiquement comme si son intérêt primordial eût été d'affaiblir la race française. Il a fait couler le sang français à flots, sur la place de la Concorde et dans toutes les villes de France, en Egypte, en Italie, en Allemagne, sur les bords de la Moskowa et de la Bérésina. Peut-être s'est-il défié de la vitalité catholique qui est inhérente au sang français, et à juste titre. La plupart des hommes politiques de droite n'ont-ils pas pour ancêtres des encyclopédistes ou des conventionnels illustres? Quelque trouble que l'intellectualisme révolutionnaire eût introduit dans leur cerveau, les hommes de 93 ne parvenaient pas à faire taire, en eux, le cri du sang. Un prophète tel que de Maistre aurait pu annoncer déjà, que leurs petits-fils seraient catholiques. En livrant à la mort d'innombrables francs-maçons français, le génie méphistophélique que nous essayons de vous représenter tant bien que mal, ne se trompait donc pas ; il frappait au cœur une race ennemie.

L'authentique, la seule véritable franc-maçonnerie du dix-huitième siècle était d'origine anglaise. Dès 1690, Guillaume d'Orange initié par quelques maçons dissidents et rebelles avait créé avec leur aide, une maçonnerie spéciale à son usage particulier, une maçonnerie protestante, anglaise et anti-française qui devait annihiler ou détruire la franc-maçonnerie jacobite. Les nouveaux frères adoptèrent les constitutions d'Edwin, en les dépouillant de tout ce qu'elles avaient conservé de catholique. Le grand mouvement maçonnique de 1717 qui devait triompher en France et déchaîner la révolu-

Digitized by Google

tion, continue ou reprend plutôt, l'œuvre de Guillaume d'Orange. Il compte parmi ses promoteurs un certain John Theophilus Désaguliers qui était un forcené sectaire et un irréductible ennemi de la patrie française. Ce Désaguliers avait pour père, un pasteur protestant de la Rochelle, exilé en Angleterre, et il mérite de figurer en bonne place, parmi ces réfugiés français d'outre Manche ou d'outre-Rhin — tels les Duverdy de Vernois et les Pourtalès qui se distinguent par la persévérante violence de leur haine contre leur ancienne patrie. On peut dire qu'il marqua de son empreinte la franc-maçonnerie française. Sous l'œil bienveillant du tyran Louis XV, les loges devinrent un vaste champ de conspiration où se rencontraient librement les révolutionnaires du dedans et les ennemis du dehors. La franc-maçonnerie inaugura le triomphe insolent du cosmopolitisme sur le sol français et l'asservissement définitif du peuple autochtone. « Autour des loges et dans les chapitres nous voyons figurer un nombre considérable d'étrangers, qui ne trouvant pas chez eux la liberté nécessaire, venaient en France où ils avaient la faculté de tout faire, d'autant plus grande que précisément ils étaient étrangers. Dans les loges françaises, ils ne sont pas des comparses et jouent souvent des rôles importants, se considérant comme chez eux ; il semble, du reste, qu'il y ait eu dans la f.·.-m.·. européenne un mot d'ordre général : les souverains étrangers étaient admirés, portés aux nues en France, tels Frédéric II, la grande Catherine, les rois de Danemark, de Suède, les petits princes souverains d'Allemagne. Ce qui même était plus inexplicable, plus dangereux, tous les ennemis du pouvoir royal en France étaient accueillis avec enthousiasme par les divers souverains, travaillant ainsi à la perte des pouvoirs monarchiques avec une coupable inconscience. D'Allemagne, de Russie, de Pologne, de Hollande et des Pays-Bas autrichiens nous arrivaient en foule des maçons de toutes les conditions ; philosophes, banquiers et grands seigneurs. Tous ces gens venaient préparer chez nous la recherche du grand œuvre, le triomphe de la maçonnerie. Ils s'appelaient Hund, Cagliostro, Mesmer, Stark Walterstoff ; Hesse, Salm, Kirbourg, Stroganoff, Proly, Pereira, Saint-

Digitized by Google

Germain, Staël, Aranda, Dorset, Bommer, Hulsen, Kollowrath; les ambassades, transformées en loges, étaient des lieux d'asile assurés, au seuil desquelles les agents du pouvoir royal devaient s'arrêter. »

Combien il est regrettable que M. Gustave Bord n'ait pas donné à cette page tous les intéressants commentaires qu'elle semble appeler. Hé oui, le dix-huitième siècle, surtout à la fin, fut une immense fête, une fête vénitienne où tous les aigrefins du monde entier, tous les émissaires de l'ennemi conspiraient en toute sécurité contre la France trop hospitalière. Mais dans cet ordre d'idées un volume ne serait pas de trop.

Ailleurs, M. Gustave Bord compare notre innocente Bastille aux affreuses prisons anglaises. Les maîtres dans l'art d'appliquer la torture aux accusés venant proclamer dans la France trop heureuse du dix-huitième siècle, le règne de la liberté et de la philanthropie, le spectacle n'est ni banal ni médiocrement anglais. Il n'est pas complet, cependant ! Les émissaires d'Albion prirent une large part aux massacres de septembre, et ils firent dans les principaux ports français des ravages que personne n'a pu encore réparer.

Est-ce à dire, comme le pense M. Max Doumic, que la franc-maçonnerie fut une entreprise uniquement anglaise? Chacun peut se rendre compte, hélas ! que l'empire maçonnique a une étendue, une vitalité et une force à quoi l'on ne saurait comparer les ressources connues et limitées dont dispose Edouard VII. Mais les succès parallèles des deux puissances au cours du dix-huitième et du dix-neuvième siècle permettent de supposer qu'une entente plus ou moins explicite fut conclue entre leurs chefs.

Dans les débats plus que graves, dans les débats on peut dire tragiques où sont étudiées toutes ces graves questions, M. Gustave Bord n'apporte que des solutions raisonnables, semble-t-il, mais laconiques vraiment, et peu motivées.

Il s'attarde, au contraire, autour des petits côtés de l'histoire maçonnique. Dans le chapitre IX (Profils maçonniques) on voit défiler un certain nombre de personnages plutôt amusants : Procope, Saint-Germain, Le Breton, Bacon de la Chevalerie, Stroganoff et Savalète de Lange. Outre qu'ils sont

Digitized by Google

radicalement dépourvus de sens moral, tous ces personnages ont le timbre un peu fêlé ! Tel est ce Procope — demeuré fameux un siècle et demi après sa mort — qui menait de front la médecine, le théâtre, la maçonnerie, le libertinage et le mariage. On ne saurait citer en société honnête le titre de ses écrits. Un poème maçonnique en six chants, la *Procopade ou Apothéose du Docteur Procope* célèbre les mirifiques aventures de sa vie de Bohême. Tel est encore ce Savalète de Lange, porteur d'un nom prédestiné à de ridicules mystères, qui tout en fondant l'ordre sévère des Philalèthes, amis de la vérité, mène une vie échevelée que remplissent, tour à tour, de honteuses relations avec les acteurs, les cartomanciens, les philosophes et les alchimistes.

La vie du comte de Saint-Germain, lequel était peut-être hongrois, n'offre rien d'aussi amusant que celle des deux précédents maçons; elle n'est que bizarre, mystérieuse et répugnante. Il exerçait les fonctions d'alchimiste — naturellement — de teinturier, de devin, de courtisan, de naturaliste et de théologien. Toutes sortes de mystères entourent ses origines, ses voyages, ses intrigues, ses vastes desseins politiques ou scientifiques et surtout sa mort. Il ne fallait rien moins que le crédule cynisme d'une société dite rouée pour supporter les grossières inventions de cet aventurier. « Il semble, lui dit Mme de Pompadour, que vous avez vu tous ces personnages-là (François Ier, le Connétable, Marie Stuart et Marguerite de Valois). — J'ai beaucoup de mémoire, dit-il, et j'ai beaucoup lu l'histoire de France. Quelquefois, je m'amuse non pas à *faire* croire, mais à *laisser* croire que j'ai vécu dans les plus anciens temps. — Mais enfin, vous ne dites pas votre âge et vous vous donnez pour fort vieux. La comtesse de Gergy, qui était, il y a cinquante ans, je crois, ambassadrice à Venise, dit vous y avoir connu tel que vous êtes aujourd'hui. — Il est vrai, Madame, que j'ai connu Mme de Gergy. Mais suivant ce qu'elle dit, vous auriez plus de cent ans, maintenant. »

Il est impossible de prendre au sérieux de tels personnages. Tous cabotins, alchimistes, candidats à la folie très prochaine, tous marchands d'orviétan. Et cependant, qu'ils s'amusent ou qu'ils amusent une galerie composée presque tout entière

Digitized by Google

de leurs futures victimes, la Révolution, la hideuse Révolution s'avance à grands pas. Ainsi la même question obsédante comme un sinistre refrain se présente toujours à l'esprit : Qui donc donnait le mot d'ordre à tous ces aventuriers, ou du moins, qui donc communiquait à leur action qui aurait dû être si incohérente, la sûreté, la précision, l'harmonie d'ensemble, la méthode génératrice de victoire? M. Gustave Bord répond : la doctrine ! On ne met pas en doute, certes, l'importance de cette doctrine, mais d'où venait-elle? Comment pénétrait-elle avec tant d'aisance, dans toutes les intelligences à la fois? Le courant, l'opinion, la mode intellectuelle sont de simples métaphores d'ailleurs assez fatiguées dont l'emploi ne laisse pas d'être dangereux. Ne nous payons pas de vains mots. Toutes les fois que notre pauvre France s'éprend d'un enthousiasme inexplicable pour quelque utopie humanitaire bien reluisante ou bien sonore, cherchez l'homme d'Etat étranger ou le conspirateur maçonnique qui a quelque intérêt à rendre populaire, ladite utopie. De 1860 à 1870, il fut de mode parmi les Français « éclairés » d'admirer la supériorité du grand état libéral du Nord-est, champion du progrès, avant-garde de l'avenir — lisez de la Prusse. Nous savons aujourd'hui, par M. Emile Ollivier, comment était né cet engouement. « Parmi les reproches injustes, dit-il, qu'on nous a adressés, il n'en est donc pas que nous méritions moins que celui d'avoir excité la presse ou de ne l'avoir pas contenue. Comment aurions-nous pu y arriver? Nous n'avions aucune action sur elle, et souvent, elle ne nous épargnait pas plus que la Prusse. Bismark y avait bien plus d'influence, puisque dans chaque journal, il comptait au moins un écrivain soldé tout à ses ordres. Comme nous savions le nom de quelques-uns d'entre eux, ce nous était un moyen de connaître les intentions de leur soudoyeur. De plus, Bismarck tenait dans sa main non seulement presque toute la presse prussienne, mais une grande partie de la presse allemande et de la presse autrichienne, et il avait ainsi les moyens de déterminer, soit en France, soit en Europe, le mouvement d'opinion qu'il lui plaisait. » Voilà qui est précis et vraisemblable, et voilà surtout qui dispense l'esprit de faire appel à ses puissances ima-

Digitized by Google

ginatives. Grâce à M. Emile Ollivier, nous voyons un mécanisme souple, sûr et puissant mis en mouvement par un maître ouvrier et réalisant une œuvre donnée. L'opinion est un mot qu'on peut prendre comme l'expression d'un fait, mais qui ne fait connaître aucune cause. Aussi longtemps que M. Gustave Bord n'aura pas montré à ses lecteurs, l'homme ou les groupes d'hommes qui imposèrent aux Français du XVIIIe siècle, et à leurs prétendus meneurs, Voltaire, Rousseau et autres, tant d'opinions absurdes et subversives, son étude sera jugée incomplète.

Les petits secrets de la franc-maçonnerie attirent et retiennent — plus longtemps qu'on ne le voudrait quelquefois — l'érudite curiosité de M. Gustave Bord. C'est une interminable succession de niaises historiettes et de mystères puérils. Mais s'il faut en croire l'auteur, elle n'amuserait pas seulement les maçons ; elle servirait leurs desseins. Il importe donc de comprendre les dessous de ce petit carnaval.

Quand on conspire, on change d'abord de nom et puis, ô Sherlock Holmes, on donne à ses ennemis et à ses amis de fausses adresses qui réjouissent les amateurs de calembours et d'anagrammes. La loge la Candeur, par exemple, fait adresser ses lettres à M. du Nacre, les Amis Réunis à Misa du Renis ; Saint-Claude de la Paix sincère à M. Salinçaix père ; Napoléon le Grand à M. Noël Opan ; les Amis de l'Ordre et de l'Union à MM. Roder et Unoni.

C'est à faire sourire de pitié tous les Œdipes du Café du Commerce.

Les hiéroglyphes des maçons ne valent pas mieux que leurs anagrammes. Chez les Roses-Croix de Hérodom de Kilwining A=0, B=1, C=2, D=3, etc. Les initiés du 33e Ecossais ainsi que les sublimes princes du Royal secret mettent plus de variété graphologique dans leur alphabet, mais leur diplomatie est aussi enfantine que celle des Roses-Croix : ils remplacent les chiffres par des signes peu compliqués. Même pauvreté d'invention chez les chevaliers Kadosch, chez les chefs des Tabernacles et même chez les grands inspecteurs-inquisiteurs-commandeurs.

Comme ils ont un alphabet, les maçons ont un calendrier.

Digitized by Google

Les « Français affiliés au Grand-Orient ajoutent 4.000 ans à l'ère chrétienne, au lieu que les Américains et les Irlandais ajoutent 40.004 ans (*annus lucis*) ».

Les mots secrets jouant un grand rôle dans la franc-maçonnerie, M. Gustave Bord vous en livre la clef pour rien. Exemples :

MOTS VULGAIRES	MOTS SECRETS	MOTS DE PASSE
Apprenti	Jakin	Tubalcaïn
Compagnon	Booz	Schibboletti
Maître	Mac Bonac	Giblin
Maître parfait	Jehovah	Cabal
Maître parfait par curiosité	Jehovah	Zerbal
Petit élu de neuf ou chev. de l'inconnu.	Nékum.	Stokim.

Les trois points jouissent d'une trop grande célébrité dans le monde, pour qu'on ne nous explique pas minutieusement comment ils se présentent dans une signature. Tel maçon les met sur une même ligne, tel autre les encadre entre deux barres un troisième les remplace par deux traits, un quatrième enfin, plus scrupuleux sans doute, les groupe sous forme de triangle.

Un peu de beauté n'apparaît que dans la liturgie secrète des maçons. N'ayant jamais pénétré dans le temple de la rue Cadet je n'aurais garde d'émettre une quelconque opinion sur les mérites de son architecture. Cependant, il apparaît suffisamment que dans la construction du temple dédié au Grand Architecte, les frères firent preuve d'une certaine sévérité de goût. Le trône où siège leur grand maître ne manque pas d'une certaine majesté, si j'ose dire, salomonienne. Telle scène de cette grande comédie qui s'appelle l'initiation fait songer à un drame romantique.

« D. — Prince grand prieur, quelle heure est-il?

R. — Souverain G.·. M.·., l'étoile du matin paraît.

D. — Prince grand prieur, que devons-nous faire?

R. — Nous devons reprendre nos travaux.

D. — Prince grand surveillant, quel est votre devoir?

R. — S.·. G.·. M.·., c'est de voir si le chapitre est scellé hermétiquement, si les matériaux sont prêts, si les éléments se distinguent, si le noir fait place au blanc et le blanc au rouge.

Digitized by Google

D. — Prince grand surveillant, voyez si tout est prêt.

R. — S... G... M... tout est prêt, vous pouvez commencer l'œuvre ; tout est prêt, le feu prend couleur, tout est prêt.

D. — Prince grand prieur et prince grand surveillant, quittez le fer, prenez vos maillets et disposez les princes dans leurs postes.

R. — Princes chevaliers qui habitez le zodiaque, observez dans vos travaux d'être exacts à nous procurer les trois règnes de la nature, c'est-à-dire : les animaux, les végétaux et les minéraux, subordonnés à chaque signe et à chaque mois de l'année, et renfermez tous vos métaux dans la maison du soleil.

D. — Princes, que le bruit de vos outils retentisse d'un pôle à l'autre et que l'Orient et l'Occident dirigent désormais le cours des planètes.

Le grand Souverain G.·. M.·. frappe ensuite trois fois deux coups de maillet, les deux surveillants font de même. »

Faut-il rire en écoutant ce dialogue, ou sied-il d'être ému, ou plus simplement est-il permis de bâiller ou de hausser les épaules? M. Gustave Bord affirme qu'il est sage de faire le départ de ce qui est beau et de ce qui est grotesque dans la liturgie maçonnique. J'ose penser qu'une telle opération est à la fois inutile et dangereuse.

D'une part, en effet, les maçons copient si outrageusement la religion mosaïque et la religion chrétienne, que l'ensemble de leurs rites constitue, en somme, une manière de parodie sacrilège. Voici un chandelier à deux branches, voici la colonne Jakim, voici le triangle avec l'iod lumineux, voici un balustre, c'est-à-dire un discours tiré presque tout entier de l'histoire de la primitive Eglise, voici l'autel, voici le grand bassin, voici l'agneau noir pour le grand holocauste. Evidemment, les liturgistes de la franc-maçonnerie se contentèrent, le plus souvent, de copier les nôtres. Cette seule pensée arrête toute velléité d'enthousiasme.

D'autre part, un certain nombre de cérémonies maçonniques sont purement grotesques ou odieuses. Par exemple, après avoir bandé les yeux du récipiendaire on le conduit armé

Digitized by Google

d'un poignard près d'un cœur de bœuf qui remplace un homme vivant et on lui dit :

« Frappez et n'hésitez pas ; malheur à vous si vous vous repentez du coup que vous aurez porté.

L'aspirant perce le cœur et y tient le poignard plongé.

— Savez-vous ce que vous venez de faire? lui demande le préparateur.

— Je ne sais rien. Tout ce que je puis croire c'est que j'ai frappé quelque corps, mais je ne m'en repens pas. »

On retire le bandeau qui couvrait les yeux de l'aspirant afin qu'il puisse contempler la lumière, le cœur percé et la tête de mort.

Ici, le lecteur ne rit plus, partagé qu'il est, entre le dégoût et la colère. Il se défend mal au surplus, d'une certaine inquiétude trop légitime. Sans doute cette misérable comédie a perdu aux yeux de ceux qui la jouent presque toute sa signification, mais elle n'en contient pas moins une excitation assez explicite au meurtre politique. Le nouveau maçon se déclare prêt à commettre un crime, un crime que ses chefs ne lui commanderont pas, c'est entendu. Mais on avouera que de tels gestes sont singulièrement répugnants.

Le livre de M. Gustave Bord n'est qu'une préface ; il annonce d'autres documents sur la franc-maçonnerie au dix-neuvième siècle. Quand ils auront paru, nous essaierons de formuler sur leur valeur et sur les commentaires dont ils seront l'objet, un jugement d'ensemble.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

Quelques récents essais de poésie religieuse

Louis Maigue, Achille Paysant, Lya Berger.

Conférence faite aux « **Militants du Devoir chrétien** », le 6 mai 1909.

MESDAMES, MESSIEURS,

. . . . . .

Pour aujourd'hui, je vous entretiendrai, non pas de ces chefs-d'œuvre d'inspiration religieuse qui sont consacrés par l'admiration de la postérité et qui forment une partie éminente de la littérature française, mais de trois poètes vivants, peu connus, peu connus *encore* de la foule, mais dont l'art sincère a déjà gagné les suffrages des lettrés. Ce sont, dans l'ordre où nous les étudierons : Louis Maigue, Achille Paysant, Lya Berger.

Je vous en préviens tout de suite : les impressions que je vous livrerai sur eux seront en partie conjecturales. Peut-être hasarderai-je sur leur compte des opinions qui leur paraîtront ou trop sévères, ou trop flatteuses, ou à côté. Il est si rare qu'on arrive à sentir le mérite d'un ouvrage dans la mesure et dans le degré exacts que demande non pas l'auteur, mais l'ouvrage !

Digitized by Google

Je connais personnellement ces trois poètes, et je m'honore d'être leur ami. Mais, je l'avoue, je n'ai jamais songé à les questionner sur leurs croyances religieuses. Un tel genre d' « interview » m'aurait paru indiscret. On peut demander à des personnages en vue de quel menu se composent leurs repas, s'ils cassent les œufs par le gros bout ou le petit bout, à quelle heure ils se lèvent, s'ils travaillent le jour ou la nuit, chez quel tailleur ils se font habiller, s'ils se font blanchir à Londres, ce qu'ils pensent du ministère, ou des postiers, ou de l'impôt sur le revenu, ou de la crise turque, ou de la crise persane. Ce sont choses extérieures et anecdotiques. C'est butin de reportage.

Mais, s'il s'agit des émotions les plus intimes, des croyances les plus hautes ou des pudeurs de l'âme, j'estime que nous devons nous en tenir aux révélations que ces poètes ont pu nous en laisser dans leurs ouvrages. Ne dites pas que ce sont là des confidences apprêtées et fallacieuses. Je pense, tout au contraire, que l'écrivain digne de ce nom met dans ses *livres* le meilleur de lui-même, et que c'est sur ce qu'il a écrit plutôt que sur ce qu'il a fait que nous devons juger de sa moralité ou de sa mentalité. Ouvrons-les donc, ces livres. Ou plutôt, ne les ouvrons pas tout de suite. Car, après ce préambule, je pense... qu'un autre préambule est nécessaire avant d'entrer dans notre sujet proprement dit. Il consistera dans une rapide esquisse de l'*évolution de la poésie religieuse* en France depuis l'époque de nos origines littéraires jusqu'à nos jours.

I

Pendant cet espace de dix siècles révolus, il me semble que notre poésie religieuse a traversé trois phases principales. Dans la première, selon une formule célèbre qui trouve ici une adaptation suffisante, elle *se cherche ;* dans la seconde, elle *se trouve ;* dans la troisième, elle *se dépasse.* Entre la *Cantilène de sainte Eulalie* (x^e^ siècle), par exemple, et le *Grand Testament* de François Villon (xv^e^ siècle), l'inspiration religieuse n'a

Digitized by Google

pas encore d'instrument qui soit digne d'elle. Il y a alors plus de foi que d'art. L'*équilibre*, qui est la condition essentielle des chefs-d'œuvre, n'*existe pas* entre la pensée et l'expression.

Ainsi la poésie religieuse se cherche d'abord, du moins quant à son mode d'expression. Car, pour le fond, il est tout trouvé. Même on peut dire que jamais unanimité ni ferveur plus grandes ne se sont rencontrées dans notre histoire nationale. Tous les Français communient alors véritablement dans une même foi. Les représentations naïves de la *Passion* ou de la Vie des Saints qui nous font sourire aujourd'hui s'adressaient à un public acquis d'avance aux idées de l'auteur et dont la foi robuste ne pouvait être influencée par la gaucherie du style. Les *Mystères*, les *Miracles*, à plus forte raison le lyrisme des troubadours fourmillent de bonnes intentions, mais sont pauvres en beaux vers. On ne considérait alors que l'intention.

Cette langue a tellement vieilli que je dois renoncer à vous citer ici, pour illustrer la théorie, des textes de ces époques reculées. Je me borne à vous lire une courte pièce qui forme la transition entre le moyen âge et la Renaissance et qui clôt brillamment cette période de tâtonnements. C'est la *Ballade*, toute pleine de suavité, « que Villon feit à la requeste de sa mère pour prier Notre-Dame. »

.....

* * *

Survient la Renaissance, préface de l'âge classique. Alors s'*établit l'équilibre* désiré entre le sentiment et la forme . Les *paraphrases des psaumes* de Malherbe, ses *Stances spirituelles*, ses strophes sur les saints Innocents dans le poème des *Larmes de saint Pierre ;* la traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par Corneille, ses stances sublimes de *Polyeucte*, les traductions de *Psaumes* par Racan, les chœurs si admirablement beaux d'*Esther* et d'*Athalie*, de Racine, ces morceaux choisis entre une infinité d'autres, nous montrent l'idée religieuse en parfait accord avec sa mise en œuvre poétique.

Digitized by Google

Quand on parle de perfection classique, c'est naturellement au XVII^e siècle qu'il faut songer. Car, au XVIII^e, ce siècle qui pourtant a produit le poème de *La Religion*, par Louis Racine, les infiltrations d'abord, les débordements ensuite du philosophisme régnant, altéreront les sources de l'enthousiasme chrétien...

(Lecture de *paraphrases de psaumes* de Malherbe et des stances de *Polyeucte*.)

* * *

Nous voici arrivés au romantisme. C'est, comme vous le savez, le règne de l'imagination et le domaine triomphant de la sensibilité. Aussi l'*équilibre* que nous venons de constater est-il de nouveau *rompu*, et cette fois *au profit de l'art*. C'est donc la même situation qu'au moyen âge, seulement retournée. Et à ce point de vue le XIX^e siècle est bien l'antipode du XII^e ou du XIII^e siècle.

Sous l'impulsion du mouvement romantique, le sentiment chrétien va bénéficier de tous les gains que la longue pratique du métier a pu accumuler. Richesse des images, magnificence du style, éclat du coloris, ampleur et science du rythme, l'idée religieuse a hérité de tous ces progrès. Grâce à toutes ces cordes ajoutées à la lyre primitive, l'élégie et l'ode religieuse sont devenues la plus haute expression du lyrisme, qui lui-même est la forme la plus parfaite de la poésie humaine.

Il n'y a rien en ce genre au-dessus des *Méditations* ou du *Jocelyn* de Lamartine, rien au-dessus de l'*Espoir en Dieu* de Musset, rien au-dessus du *Moïse* de Vigny, rien au-dessus des pièces de Victor Hugo sur l'aumône ou sur la mort de sa fille. Ce sont bien là

> de divins sanglots,
> Profonds comme le ciel et purs comme les flots.
> (MUSSET).

Il n'y a rien de plus touchant que les *Tierces rimes* ou le *Dialogue de Dieu et de l'âme*, dans *Sagesse*, de Verlaine. Car la destinée a voulu que ce fussent quelques « mauvais sujets » qui

Digitized by Google

aient le mieux parlé de la Vierge : Villon, Verlaine, Henri Rochefort (Sonnet à la Vierge), etc.

Je suis persuadé que Rochefort, qui, d'ailleurs a depuis bien changé, ne m'en voudra pas de l'appeler un « mauvais sujet »... Il en a dit, il en a entendu bien d'autres...

* * *

J'ai fait ce dénombrement des représentants de la poésie religieuse du XIXe siècle très court, mais à dessein. Ce n'est, en effet, qu'un tableau sommaire. Et toutefois, malgré l'éclat que cette poésie a jeté, vous avez pu y discerner un germe de décadence : le ver dans le fruit. C'est l'importance excessive donnée à la forme, au point de dominer et d'absorber le fond. Cette rupture d'équilibre tient à des causes morales plutôt que littéraires.

Parmi les noms que je viens de vous rappeler, vous avez pu en remarquer plus d'un — sinon tous — qui « sent le fagot ». Ne parlons pas de ceux que j'ai qualifiés de « mauvais sujets », mais Lamartine, le grand et noble Lamartine, n'est-il pas, au fond, plus spiritualiste que religieux, plus panthéiste, ou déiste ou rationaliste, que chrétien?

Victor Hugo n'a-t-il pas, dans sa vieillesse, brûlé ce qu'il avait adoré et recommencé, assez servilement, l'œuvre de Voltaire? Après le patriarche de Ferney, nous eûmes le patriarche de Passy, le pontife de la franc-maçonnerie et de la démagogie, « écrasant », lui aussi, « l'infâme », tutoyant Dieu dans des calembredaines et des turlupinades qui n'avaient d'excuse que leur sénilité.

Dieu se laissa tomber dans son fauteuil Voltaire !

Tout le livre du *Pape* n'est qu'un amas d'impiétés qui semblent avoir été pensées par M. Homais et versifiées par Banville.

Musset, « l'enfant du siècle », Musset, qui par un certain côté peu noble de sa nature, le goût pour l'absinthe, ressemblait à Verlaine comme un frère, était tout de même peu qualifié pour célébrer les mystères de notre religion. Sa vie si déré-

Digitized by Google

glée ne fut-elle pas le continuel démenti des généreux élans que sa Muse eut parfois?

Vigny n'était-il pas athée?

Plus récemment, le *Jésus* de Jean Aicard, la *Passion* d'Haraucourt, la *Samaritaine* même de Rostand, ne sont-ils pas entachés de renanisme?

* * *

Mais, Mesdames et Messieurs, ce qui éveille le plus les défiances ou les protestations des âmes chrétiennes, c'est lorsque tel poète prétend faire deux parts de sa journée littéraire : d'abord, dans quelque feuille matutinale et mise au service des bas intérêts de la foule, trousser quelque chronique polissonne que savourera le collégien en se rendant au collège ou le petit employé à son magasin, ou la midinette à son atelier ; y célébrer les charmes secrets d'une actrice ou d'une demi-mondaine en vue, y raconter des histoires égrillardes, et même graveleuses. Puis le soir, faire jouer sur les théâtres des *Mystères* dont on est l'auteur, ou bien, dans des théâtres encore « conférencier » sur des drames de semaine sainte et donner au public des leçons d'édification ! De la même plume, rivaliser avec Crébillon ou Laclos et analyser l'âme d'une sainte Thérèse ! Distiller tour à tour la corruption et le mysticisme !

C'est le scandale qu'a donné toute sa vie durant un poète mort récemment. Catulle Mendès, médiocre par le talent, mais énorme par l'inconscience, était un paradoxe vivant. On le lui fit bien voir. J'ai assisté, pour ma part, à l'une de ces ovations à rebours que lui attirait parfois l'espèce d'imposture littéraire ou de cynisme auquel il se complaisait. C'était pendant la semaine sainte de 1896. Catulle Mendès, un de ces

effrontés qui prêchent la pudeur,

avait entrepris de nous préparer par la *lecture* d'un volumineux cahier (ce poète n'était pas capable de prononcer deux phrases d'abondance) à goûter l'*Enfance du Christ* de Berlioz. Or les 3.500 spectateurs que contenait la salle du Châtelet le huèrent

Digitized by Google

tout d'une voix. Il dut quitter la scène, son rouleau sous le bras, sans avoir pu dérouler plus de quelques lignes.

Fait très significatif, et qui prouve que non pas seulement les croyants, mais même des indifférents, seront toujours choqués de voir un homme les évangéliser, qui ne croit pas un mot de ce qu'il dit. Le public et, à plus forte raison l'assemblée des fidèles, exige que le prédicateur paraisse convaincu de ce qu'il prêche. Le public est impitoyable pour ceux qui ont l'air de se moquer de lui. Il réclame chez l'écrivain l'harmonie entre la vie, le caractère, le talent et l'usage de ce talent. Il démêle, avec une grande sûreté de jugement, sous les espèces du faux idéaliste, du faux professeur de sublime chrétien, le *dilettante*.

Le *dilettantisme*, tel est donc pour conclure, ce qui caractérise notre poésie religieuse d'aujourd'hui, excepté chez quelques âmes d'élite, et ce qui la réduira à un simple jeu d'esprit, c'est-à-dire la perdra. En effet la plupart des artistes qui ont « fait » du christianisme depuis un quart de siècle ont, « joué » de la corde chrétienne, comme ils auraient « joué » de toute autre corde qui leur eût paru plus harmonieuse et moins fatiguée. Ils ont cru que la Bible était pour nous ce qu'Homère était pour les Grecs : un large fleuve de poésie où il n'y aurait qu'à puiser. En effet, les poèmes homériques furent pour les anciens Grecs une matière plastique que tout esprit eut le droit de pétrir à sa guise. Mais le *dogme* qui est issu de nos Ecritures est quelque chose d'immuable et de fixe ; la Bible est un fleuve, si l'on veut, mais où des mains pures ont seules le droit de puiser.

Résumons tout ceci, en disant avec le P. Sertillanges : « L'art ne peut susciter le sentiment religieux qu'à la condition qu'il en procède lui-même. »

Digitized by Google

II

Louis Maigue.

Outre le volume dont je vais vous parler, Louis Maigue avait déjà publié un autre recueil : *Les Chrysalides*, et plusieurs ouvrages dramatiques où le naturel et l'aisance du dialogue sont très remarquables. C'est un talent dramatique fort distingué.

Son dernier ouvrage s'appelle *Le Prisme des Heures* (1908).

Je n'aime pas beaucoup ce titre. L'idée de « prisme » intéresse la vue ; l' « heure » est une division de la durée ; le premier terme est concret, le second est abstrait. Leur réunion me paraît former une image peu cohérente.

Je ferai encore une autre légère taquinerie à l'auteur du *Prisme des Heures*. Son nom de Louis *Maigue* n'est pas son nom : c'est un pseudonyme. Voilà donc une femme — une jeune femme, une séduisante reine de salon — qui met sa coquetterie *à passer pour un homme !* C'est à n'y rien comprendre : où diantre la coquetterie va-t-elle se nicher?

Tant y a que c'est excessivement flatteur pour nous, le sexe laid. Cela semble indiquer que le talent, et, à plus forte raison, le génie, est masculin. Moi, je veux bien...

Mais que ce procédé, qui est celui de la plupart des féministes — je m'empresse de dire que Louis Maigue n'appartient nullement au monde des « militantes » — est au fond peu féministe ! Comment, voilà des personnes qui ont à cœur de relever leur sexe d'une réputation injuste, de prouver qu'elles aussi, ont de la valeur, comme les hommes, qu'elles savent, elles aussi,

écrire et devenir auteurs,

et voilà qu'au lieu d'arborer crânement leur pavillon féminin, comme elles étalent leurs chapeaux cloches, elles se glissent subrepticement dans la confrérie littéraire, à l'aide d'un déguisement masculin ! Quelle inconséquence ! Elles

Digitized by Google

font penser à ces femmes curieuses qui, travaillées de la démangeaison de visiter quelque couvent de la Trappe, où vous savez que les femmes ne sont pas admises, s'affublent de vêtements d'homme pour y entrer par fraude ! Et ainsi, notre mère l'Eglise, inconsciemment, développe chez les femmes l'emploi du « travesti » !

Illogique, ce procédé est du moins très commode pour le critique par l'abréviation qu'il introduit dans le langage. Plus besoin de formes cérémonieuses, plus de Madame, plus de Mademoiselle : Louis Maigue tout court. A notre époque d'automobilisme et de vie trépidante, ces raccourcis sont fort appréciables. Bienheureuse convention, qui ôte à la familiarité toute espèce d'inconvénient, et qui permet de traiter en camarade la plus jolie femme !

* * *

Lecture des pièces du *Prisme des Heures* intitulées ou pouvant être intitulées :

Sérénité, pages 117-8.

La Croix, pages 127 sq.

Examen de conscience (*Après la journée*), pages 132 sq.

* * *

J'aurais pu compléter ce dépouillement par l'ingénieuse description que fait Louis Maigue d'une chapelle « désaffectée » et qui retourne à la nature végétale, comme nos anciennes ruines de la Cour des Comptes, et par les belles réflexions que lui inspire le cas de Moïse puni par Dieu d'une hésitation de sa foi, d'un doute.

Mais, nous en avons assez vu pour pouvoir dégager le caractère de cette foi religieuse. Elle est, si je ne me trompe, toute tendue vers l'*action*. « *Canit bellicum !* » Oui, c'est une fanfare guerrière, c'est le clairon qui fait tomber les murailles. Louis Maigue voit surtout dans le Christ le guide, l'allié, le bouclier, le rempart, plutôt que le consolateur et l'ami dans le sein duquel on s'épanche. Sa foi n'a rien de timide ni d'exta-

Digitized by Google

tique, ni de mystique, ni de contemplatif. Pour Louis Maigue, la vie est une bataille,

La vie est un combat dont la palme est aux cieux.

Il — vous remarquerez que je la traite en homme, comme elle veut être traitée — se ceint les reins, pour mieux affronter la lutte. Il appartient à l'Eglise *militante*.

Il se cherche partout des raisons de ne pas se décourager. S'il veut un moment déposer sa croix, ce n'est pas, vous l'avez vu, par renoncement, puisqu'il la reprend bientôt et la charge de nouveau sur son épaule avec courage.

La foi de Louis Maigue a des accents cornéliens. Ce poète a a une *âme virile*.

III

Achille Paysant.

Voici un Achille dont je ne proclame volontiers le Patrocle !

Ce prénom d'Achille, cette fois, est bien à lui, mais où diantre a-t-il été le dénicher? Ni moi ni aucun de ceux qui connaissent le bon poète Paysant n'a jamais pu comprendre qu'il s'appelât Achille.

Jamais un nom n'a juré davantage avec la personne ! L'homme — pour vous le présenter — est un digne professeur retraité après de longs et loyaux services dans l'Université, pendant laquelle carrière il a formé du haut de ses chaires de sixième et de cinquième du lycée Henri IV, des générations d'enfants auxquels il a appris à penser, à parler, à sentir, à aimer le bien et à entrevoir le beau. Aussi quelle reconnaissance ses élèves, dont la plupart sont maintenant des hommes et qui continuent à visiter leur ancien maître, lui ont vouée ! Quelle autorité il avait sur eux : celle d'un père qui sait se faire respecter ! Cet incomparable pédagogue que feu le recteur Gréard, bon juge en ces matières, tint à faire décorer, offre l'image parfaite de la sérénité, de l'égalité d'âme, de la simpli-

Digitized by Google

cité, de la rondeur et de l'enjouement. Si vous le voyiez avec son toupet blanc, sa moustache grise, ses lunettes, derrière lesquelles pétillent des yeux malicieux, son expression de bonté, sa main toujours tendue, avec le cœur dedans, sa personne un peu replète, tout son physique enfin de « bon enfant » !

Signe particulier : a pour l'amitié un culte. Fait en toute occasion valoir ses amis avec une chaleur ! Ne leur voit que des talents et des vertus. Fait de leur bonheur et de leur réputation son affaire personnelle. Toujours prêt à les obliger, cela va sans le dire. Enfin un ami du Monomotapa.

Et c'est cet homme tout de mansuétude et de jovialité qui se prénomme *Achille!* qui unit son nom virgilien de Paysant à ce nom homérique de batailleur. Achille Paysant, antinomie amusante, comme le serait Agamemnon Cordonnier ou Ulysse Rémouleur.

L'homme a conscience de cette bizarrerie de la destinée, et ses vers, à les bien interpréter, vont nous en fournir le témoignage.

* * *

Lecture des pièces suivantes de *En famille :*
Conflit entre la Science et la Foi : pages 137 et 138.
Paganisme et christianisme, diptyque : pages 140-1.
Bienfaits de l'épreuve, page 153.
Credo, ou plutôt *Espoir,* page 164.

* * *

Vous le voyez : le poète Paysant, le bucolique et le familial auteur de *En Famille,* cherche visiblement à dépouiller l'armure ou l'armature de mythologie que son éducation d'humaniste —et son parrain —lui ont léguée.

Cet aspirant au christianisme — car son livre est une *Introduction à la vie dévote* en vers,une marche à l'étoile, un élan « vers Dieu », une aspiration à croire — semble importuné par son passé d'admirateur de l'antiquité et de parfait helléniste.

Digitized by Google

C'est une poésie de lettré, où *les Dieux* sont en perpétuel conflit avec *Dieu*.

En lui et autour de lui tout est antagonisme : ses deux natures, ses deux *moi* se combattent sans trêve.

Et ces efforts d'un preux de l'*Iliade* pour se faire une « âme de charbonnier », et ces efforts de professeur pour se débarrasser d'une toge romaine qui embarrasse ses mouvements et l'empêche de répondre à l'appel de Dieu, sont parfois légèrement comiques...

Mais, on le sent bien, dans cette affaire, le dernier mot restera au Dieu de l'Evangile. Pour notre poète, le vrai Dieu représente surtout plus de *justice*. Le candidat au christianisme qui cherche Dieu avec tant de bonne foi et tant de bonne volonté finira certainement par le trouver.

Il a trop de vertus pour n'être pas chrétien !

C'est ce que nous verrons sans doute dans un prochain recueil de vers. Car, si *En Famille*, qui a paru chez Lemerre (1888) est épuisé..., l'auteur, lui ne l'est pas, et il tient un autre volume tout prêt. Puisse la sympathie que nous lui adressons ici l'encourager à le publier plus vite !

IV

Lya Berger.

Hâtons-nous de parler de la jeune poétesse Lya Berger, pendant qu'il en est temps, et voici pourquoi.

Je ne ferai pas publiquement le portrait de Mlle Lya Berger, ainsi que je viens de faire celui d'un poète-homme, parce que le charme et la beauté de la vraie jeune fille est comme le charme et la beauté de la fleur : cela se respire seulement. Vous pouvez les décrire ou les retracer : mais leur parfum reste attaché à leur personne même.

Or, Mlle Lya Berger a débuté par un volume de vers qui a eu les honneurs d'une préface de Sully-Prudhomme, *Réali-*

Digitized by Google

tés et Rêves, et elle a continué par divers drames ou comédies en vers, qui témoignent d'un talent souple et gracieux. M'étant « documenté » sur le compte de Mlle Lya Berger, toutes les études biographiques ou bibliographiques que j'ai pu consulter, articles de revues, conférences imprimées — entre autres celle de mon éminent confrère, M. Aug. Dorchain — anthologies, etc., tout cela m'annonçait toutes sortes d'ouvrages *en prose* auxquels travaillerait notre poète d'aujourd'hui.

Mlle Lya Berger aurait, d'après ces critiques, deux romans en instance de publication ; un long travail d'érudition a été proposé par elle au *Correspondant*, qui l'a accepté : Sujet : *Les poétesses allemandes*. Un autre travail analogue suivra bientôt, et roulera sur les *poétesses belges et hollandaises*, traduites naturellement par Mlle Lya Berger qui pratique les deux langues. Enfin, l'auteur des *Pierres sonores* tient le sceptre de la critique de façon régulière dans un journal hebdomadaire, et de façon intermittente dans divers périodiques.

Par conséquent — et voici le glas que je voulais tinter — : la prose la guette, la prose l'attire, *la prose nous la prendra*.

Ces sortes de désertions sont fréquentes chez les poètes. Pour Lamartine, on se le rappelle, la poésie n'a été que la préface de la prose, et la prose la préface de l'action. Notre Paul Bourget et notre Jules Lemaître ont renoncé de bonne heure à la poésie, comme à un moyen trop lent pour « percer ». C'est de Sainte-Beuve, l'auteur de *Joseph Delorme*, que Musset a pu dire qu'il était

> Un poète mort jeune en qui l'homme survit.

Ainsi verrons-nous peut-être, à moins qu'elle ne se ressaisisse, l'auteur des *Pierres sonores*, l'élève de Sully Prudhomme,

> Filer comme une étoile et tomber dans la prose
> (Théophile GAUTIER.)

Précisément, c'est un *critique* qui perce en Mlle Lya Berger. Cette grave jeune fille a, du premier coup, acquis l'autorité, grâce à la solidité et à la conscience de ses jugements sur les œuvres et sur les hommes, grâce aussi à la finesse de ses aper-

Digitized by Google

çus et à l'exactitude de sa psychologie. Il ne m'étonnerait pas qu'elle se fît une place au premier rang des juges des ouvrages de l'esprit, ce qui, surtout de la part d'une femme, serait une originalité qui en vaudrait bien une autre.

Parcourons sous le bénéfice de ces observations préalables l'*Ecce homo*, et voyons si cette suite de poésies, qui forment une des plus remarquables contributions que je connaisse à la poésie religieuse, soit par leur étendue, soit par leur mérite, ne justifient pas les pronostics que nous venons de tirer.

* * *

Lecture des pièces suivantes de *Ecce homo*, dans *Pierres sonores* :

I. La naissance.
II. L'enfance.
III. Le divin apprentissage du « premier des séminaristes ».
VI. L'enseignement.
VII. La vie sociale.
IX. La Samaritaine.
XII. L'amitié (Jean).
XIII. Le pardon (Madeleine).
XV. Le pardon (Le larron).
XVI. L'agonie.

* * *

N'est-ce pas que M^lle^ Lya Berger nous offre une de ces natures bien équilibrées, chez qui raison et imagination sont en parfait accord? Netteté de dessin, précision de trait, fermeté de style, elle a tous ces dons et elle y joint la sûreté de la doctrine, la rigoureuse orthodoxie du dogme. Jamais l'inspiration religieuse ne s'était, ce me semble, manifestée avec autant de pureté et de profondeur.

M^lle^ Lya Berger est un excellent poète didactique qui applique cette faculté didactique à un ordre d'idées spécial, l'enseignement religieux. Elle écrit tout à la fois pour raconter et pour prouver, ceci devant servir à cela. Partout il y a chez elle

Digitized by Google

la préoccupation de dégager l'idée et de faire ressortir la leçon. Quel éminent professeur eût été cette femme !

Et ce qui complète ce « didactisme », c'est cette sobriété d'ornements, cette allure, cet accent bibliques. Mlle Lya Berger n'ajoute rien de son crû au symbolisme qu'elle explique. Et je lui en sais, pour ma part, un gré infini. Notre christianisme, très différent en cela du paganisme, n'est pas susceptible de développements subjectifs. Surtout elle ne fait pas servir cette formule sacrée de *Ecce Homo* à des usages profanes, ou même irrévérencieux et impies, comme ce Nietzsche, dont l'*Ecce Homo* vient de nous être donné en traduction française par M. Henri Albert et qui renferme cette boutade à tout le moins bien déplacée : « La seule *excuse* de Dieu, c'est qu'il n'existe pas ! » Mlle Lya Berger a su résister, elle, à la tentation d'imprégner de sens individuel les actes du divin Maître. Elle a fait une œuvre de haute portée objective. Son genre de mérite, c'est celui qui caractérise les bons historiens, à savoir « la seule simplicité » — et même la nudité — « d'un récit fidèle » (Bossuet.)

Dans cette note, je vous engage à lire la pièce de la Veillée dans le Jardin des Oliviers : c'est le pur froment de la Bible. Goûtez aussi la sobre éloquence de la courte pièce (XVII) sur la Mort de Jésus.

Pour ne pas vous laisser de Mlle Lya Berger l'impression exclusive d'une sorte de théologienne, d'une « Mère de l'Eglise », ce contre quoi son jeune âge proteste suffisamment, je vais, pour terminer, vous dire sa pièce intitulée précisément :

LES DEUX MÈRES.

(*Revue du Berry et du Centre*, mai 1908.)

Je la choisis comme étant l'une de celles qui offre la plus exacte synthèse, du talent de l'auteur, à savoir : les qualités de précision et de composition unies à l'émotion et aux facultés de mise en œuvre dramatique.

Le sujet en est simple : toute la nature est encore palpitante du pathétique drame qui vient de se jouer sur le Calvaire. La mère de Jésus rentre dans sa modeste demeure,

Digitized by Google

après s'être dérobée à l'affectueuse sollicitude de Jean-Baptiste, de Madeleine et des autres amis du Sauveur. Quelle consolation humaine pourrait être efficace dans ce deuil qui fait d'elle « la Mère des Douleurs » ?

En chemin, elle rencontre une femme qui semble, elle aussi, accablée de désespoir. Tout absorbée qu'elle est dans son propre chagrin, Marie ne peut s'empêcher de l'arrêter et de la questionner.

— Qui êtes-vous, vous qui paraissez si affligée?

— Je suis, hélas ! « la plus malheureuse des mères ! »

— De quel nom vous nomme-t-on?

Alors, l'inconnue, suffoquant sous le poids de la honte,

— « Je suis... la mère... de Judas ! »

Cette reconnaissance, habilement suspendue, est ménagée comme un coup de théâtre. La Vierge, émue de pitié et sublime dans son pardon, relève la mère du Traître avec bonté, la console et unit ses larmes aux siennes.

> Pendant ce temps, non loin, au cœur d'un térébinthe,
> Une palombe, oiseau d'amour, chantait sa plainte !

Tel est l'art de l'auteur d'*Ecce Homo*. Il associe la nature extérieure aux émotions intimes du cœur, sans effort et sans artifice. Ce morceau d'inspiration vraiment chrétienne et de facture toute classique, était bien fait pour servir de conclusion à cette causerie, où nous avons vu que trois de nos contemporains n'ont pas été inférieurs à la glorieuse lignée de poètes qui les a précédés, ni indignes des pieuses croyances qu'ils se sont attachés à traduire !

Théodore JORAN.

Digitized by Google

Réfutation de la Critique de Kant sur les Preuves de l'Existence de Dieu

L'athéisme contemporain pour une très large part se réclame d'Emmanuel Kant. Cette filiation est véritable, car, bien que le philosophe de Kœnigsberg soit communément disculpé du reproche d'avoir été personnellement athée, son système philosophique, en dépit de ses dénégations, malgré la voie tentée par lui pour remonter de l'ordre moral à Dieu comme au principe premier et nécessaire de cet ordre (1), conduit logiquement à l'athéisme.

(1) *Critique de la raison pratique, liv. II, ch.* 1, § 5 : *L'existence de Dieu comme postulat de la raison pure pratique.* — C'est au commencement de la conclusion de cet ouvrage, que se trouvent ces mots si souvent cités : « Deux choses remplissent l'âme d'une admiration et d'un respect toujours renaissants et qui s'accroissent à mesure que la pensée y revient plus souvent et s'y applique davantage : *le ciel étoilé au-dessus de nous, la loi morale au dedans.* » Kant accompagne ces paroles du commentaire suivant : « Je n'ai pas besoin de les chercher et de les deviner comme si elles étaient enveloppées de nuages, ou placées au-delà de mon horizon dans une région inaccessible ; je les vois devant moi et je les rattache immédiatement à la conscience de mon existence. La première part de la place que j'occupe dans le monde extérieur et elle étend ce rapport de mon être avec les choses sensibles à tout cet immense espace où les mondes s'ajoutent aux mondes et les systèmes aux systèmes, et à toute la durée sans bornes de leur mouvement périodique. La seconde part de mon invisible moi, de ma personnalité, et me place dans un monde qui possède la véritable infinitude, mais où l'entendement seul peut pénétrer et auquel je me reconnais lié par un rapport, non plus seulement contingent, mais uni-

Digitized by Google

Chacun sait la doctrine générale de Kant et comment cette doctrine procède, comme d'une racine naturelle, de sa théorie particulière sur la connaissance humaine. D'après l'auteur de la *Critique de la raison pure*, l'homme se connaît soi-même en ses phénomènes intérieurs, lesquels nécessairement présents aux regards de la conscience psychologique, sont immédiatement saisis par elle ; mais les noumènes, c'est-à-dire soit les objets pensés, soit le sujet pensant, considérés en eux-mêmes, échappent à sa vue intellectuelle : d'où il résulte que toute la connaissance humaine est purement phénoménale. — Comment Kant est-il arrivé à cette singulière conception de doctrine subjectiviste, il n'est pas, semble-t-il, difficile de le comprendre ni de l'expliquer. Selon les enseignements de la vraie philosophie, l'âme connaît le monde extérieur par les sensations qu'elle en reçoit ; elle se connaît elle-même, non pas intuitivement dans son essence, mais par ses actes ; elle connaît le suprasensible par le raisonnement, et spécialement Dieu par application du principe de causalité. Dès lors, si sous prétexte qu'il n'est point susceptible de vérification, l'on repousse le passage de l'objectif au subjectif par l'intermédiaire des sensations ; si, au lieu de considérer les idées comme des produits légitimes de l'activité intellectuelle, on imagine de les prendre pour des « formes a priori » de l'esprit, desquelles l'objectivité et le contenu réel sont aussi invérifiables que ceux des sensations ; si, au lieu de mettre au jour par l'analyse exacte de leurs concepts la vérité irréfragable des premiers

versel et nécessaire. Dans l'une, la vue d'une multitude innombrable de mondes anéantit presque mon importance, en tant que je me considère comme une créature animale qui, après avoir joui de la vie pendant un court espace de temps, doit rendre la matière dont elle est formée à la planète qu'elle habite et qui n'est elle-même qu'un point dans l'univers. L'autre, au contraire, relève infiniment ma valeur, comme intelligence, par ma personnalité dans laquelle la loi morale me révèle une vie indépendante de l'animalité et même de tout le monde sensible, autant du moins qu'on en peut juger par la destination que cette loi assigne à mon existence et qui, loin d'être bornée aux conditions et aux limites de cette vie, s'étend à l'infini. » (*Traduct. Barni*). — Ces lignes, les meilleures assurément que Kant ait écrites, nous les considérons comme un aveu arraché au scepticisme de leur auteur par la force de la vérité.

Digitized by Google

principes, on leur substitue, en déclarant cette analyse impossible, sous le nom de « jugements synthétiques a priori », des propositions dénuées de tout fondement objectif et partant de toute certitude, il est évident qu'en conséquence de ces trois erreurs primordiales, on aboutira nécessairement à enlever à la science et à la philosophie tout caractère de vérité et qu'ainsi on créera de toutes pièces un système entièrement subjectiviste. Or, c'est précisément ce que fait Kant dans la première partie de la *Critique de la raison pure*, l'*Analytique transcendantale*. De là son scepticisme objectif et par suite l'athéisme, car dans cet abîme du scepticisme objectif disparaît et périt l'existence de Dieu, en même temps et pour les mêmes causes que les autres vérités majeures de la philosophie dogmatique.

Mais, après avoir soi-disant posé les bases de sa théorie, Kant entreprend un second travail, destiné dans sa pensée à compléter et à justifier le premier. Il s'applique à prouver, en prenant une à une les principales thèses de la philosophie spiritualiste, que les démonstrations apportées à l'appui de chacune d'elles sont en réalité dépourvues de force probante et que, par conséquent, leur vérité objective n'est nullement établie. D'où il infère que ces thèses doivent être entendues seulement dans un sens phénoméniste : en d'autres termes, qu'elles ne représentent que des concepts subjectifs, donnant naissance à des jugements de même qualité, dont le seul intérêt est, soit d'indiquer les apparences intellectuelles auxquelles l'esprit humain est sujet, soit de coordonner, selon certaines lois logiques, les intuitions et aperceptions de la conscience phénoménale. Cette revue et attaque successive des vérités capitales de la philosophie, tel est, en effet, l'objet de la seconde partie de la *Critique de la raison pure, la Dialectique transcendantale*. Les preuves de l'existence de Dieu y sont critiquées à leur rang au second livre de la Dialectique, au chapitre second qui a pour titre : *Idéal de la raison pure*.

Notre dessein est de combattre cette insolente critique des preuves de l'existence de Dieu et de la réfuter point par point. Peu nombreux sans doute sont ceux qui lisent les œuvres de Kant, tant la doctrine en est déconcertante, tant le style en

Digitized by Google

est obscur, tant, en un mot, leur lecture en est rebutante ; mais si le sophiste de Kœnigsberg a peu de lecteurs, il n'a que trop d'admirateurs, lesquels probablement l'admireraient beaucoup moins s'ils le connaissaient davantage. On sait par ouï-dire que Kant a passé au crible les antiques preuves de l'existence de Dieu, attaquant audacieusement ce que, depuis plusieurs siècles, les plus hauts génies de l'humanité avaient jugé inébranlable et inexpugnable. Il n'en faut pas davantage, paraît-il, pour jeter le trouble dans certains esprits. Kant a rejeté ces preuves, se dit-on ; elles ne sont donc point au-dessus de tout soupçon, de toute agression, de toute discussion ; elles ne possèdent donc point cette certitude absolue qui conviendrait à une vérité aussi capitale que l'existence de Dieu. Cela suffit à des hommes superficiels, enclins à désirer que Dieu ne soit pas, afin de pouvoir sans remords et sans crainte vivre affranchis de sa loi, pour douter et hésiter, là où l'hésitation et le doute ne sont point permis. Il importe de couper court à ce scandale et à cette perversion, de mettre fin à cette légende que par sa critique Kant a renversé, ou ébranlé, ou affaibli de quelque manière que ce soit les preuves de l'existence de Dieu. Il faut, en opposant à la critique Kantienne une critique adverse, clore, s'il est possible, ce débat par une réfutation en règle et définitive des vaines objections de Kant.

Pour instituer cette réfutation, la meilleure et plus sûre méthode consiste à prendre l'ennemi corps à corps, c'est-à-dire, à reproduire d'abord exactement ses arguments tels qu'il les a formulés et, pour écarter toute suspicion d'altération, dans leur texte même, puis à les examiner minutieusement un à un, paragraphe par paragraphe, et même, si le sujet le requiert, phrase par phrase, de manière à en découvrir le paralogisme caché et à en faire ressortir clairement l'inanité. Il nous sera cependant impossible d'entrer dans le détail de quelques assertions accessoires que Kant a mêlées à la discussion principale et qui sont plutôt des hors-d'œuvre : ce serait surcharger inutilement une étude déjà longue. Mais serrant notre sujet de près, nous ne laisserons rien échapper de ce qui appartient en propre à la critique Kantienne des preuves de l'exis-

Digitized by Google

tence de Dieu et y occupe une place, fût-elle de minime importance.

***

§ 1. Enumération selon Kant des preuves de l'existence de Dieu.

Kant commence son examen critique par distinguer les différentes preuves de l'existence de Dieu, qu'il entend passer en revue. Il n'en énumére que trois seulement. Mais, fidèle au plan tracé, écoutons-le s'exprimer lui-même. Voici ses paroles (1) :

« Il n'y a que trois espèces d'arguments possibles tirés de la raison *spéculative* en faveur de l'existence de Dieu.

« Toutes les voies qu'on a tentées dans ce dessein partent ou de l'expérience déterminée et de ses qualités particulières par là reconnues de notre monde sensible, et s'élèvent ainsi du monde suivant des lois de causalité jusqu'à la cause suprême hors du monde ; — ou bien elles ne posent empiriquement en principe qu'une expérience indéterminée, c'est-à-dire une existence quelconque ; — ou bien enfin, elles font abstraction de toute expérience et concluent tout à fait à priori de simples concepts à l'existence d'une cause suprême. — La première preuve est la preuve *physico-théologique ;* la seconde, la *cosmologique ;* le troisième, l'*ontologique*. Il n'y en a pas, et il ne peut pas y en avoir davantage. »

Nous ne voulons point engager une querelle pour une simple question de mots, mais vraiment quelles singulières appellations Kant emploie dans ce texte pour désigner ces diverses espèces de preuves ! Pourquoi donner à la première preuve, qui est la preuve tirée des causes finales, le nom jusqu'alors inusité de preuve *physico-théologique?* Si le qualificatif « théologique » lui est attribué parce que cette preuve partant de la considération de la nature conclut à l'existence de Dieu, pourquoi la seconde preuve ici distinguée ne serait-elle pas appelée « cosmo-théologique »? Pourquoi nommer la

(1) Cette citation et toutes celles qui suivent dans le cours de cette étude, sont faites selon la traduction de J. Tissot, Paris, 1845.

Digitized by Google

seconde preuve qui n'est autre que l'argument de contingence, *cosmologique*, d'autant plus que ce terme « cosmologique », rappelant par son étymologie l'idée d'ordre et de beauté, convient plutôt à la première preuve énumérée qu'à la seconde, et de fait lui est très souvent appliqué ? Pourquoi d'ailleurs changer arbitrairement les dénominations reçues, alors qu'aucun motif d'utilité ou de clarté ne justifie cette mutation : n'est-ce point un des cas auxquels convient l'ancien adage : « melior est conditio possidentis » ? La nouveauté des noms a-t-elle jamais remplacé l'originalité de la pensée ?

Mais allons au fonds. A cette division des preuves de l'existence de Dieu nous avons plusieurs reproches à adresser. — En parlant de « raison spéculative », Kant à dessein laisse de côté la preuve fondée sur la loi morale qui d'après lui dépend de la raison pratique ; il omet également et passe complètement sous silence la preuve qui s'appuie sur le consentement universel du genre humain et sur l'autorité des plus éminents génies de l'humanité : n'aurait-il point dû signaler au moins ces preuves et ne point les exclure de son plan, comme si elles étaient destinées à tomber dans l'oubli? — Le champ de la critique même ainsi circonscrit aux limites de la raison spéculative, qu'importe que l'expérience, pour reprendre les expressions de Kant, soit déterminée ou indéterminée? D'ailleurs toute expérience est plus ou moins déterminée ; aucune n'est absolument indéterminée ; et « une existence quelconque » ne suffirait point à démontrer l'existence de Dieu, si l'expérience ne permettait de déterminer l'attribut spécial de contingence appartenant à cette existence. La raison de la division des voies empiriques en physico-théologique et en cosmologique manque donc de base, et partant cette division est elle-même fautive. — De plus, l'expérience déterminée semble d'après cet exposé ne donner naissance qu'à un seul argument : de fait, dans la suite, sous le vocable de preuve physico-théologique, Kant entend uniquement la preuve par les causes finales. Ici encore il y a erreur. — La vérité est qu'on peut, en effet, concevoir deux voies pour parvenir à l'existence de Dieu : l'une partant des seuls concepts par lesquels, de la manière appropriée à sa condition, l'esprit humain se représente la

Digitized by Google

nature divine : « preuve a priori ou ontologique » ; l'autre qui prend son point de départ dans la connaissance expérimentale du monde pour s'élever jusqu'à l'auteur invisible de l'univers : « preuve a posteriori », fondée sur le principe de causalité et concluant à une cause première, de même que d'effets connus on infère raisonnablement et légitimement l'existence d'une cause inconnue. Cette preuve générale a posteriori se subdivise elle-même en autant de preuves particulières, que le monde visible offre aux regards de l'observateur et du philosophe de phénomènes spécifiquement distincts les uns des autres, impliquant et dénotant chacun un mode propre d'action causale, capables, par conséquent, de fournir séparément un fondement à un raisonnement spécial de causalité. Et c'est ainsi qu'à côté de l'argument de contingence et de l'argument par les causes finales prend place la preuve par les causes efficientes, dont l'ampleur et la solidité opposent à l'athéisme une barrière infranchissable. Or, Kant, grâce à son défectueux mode de division, trouve le moyen d'esquiver cette dernière preuve, de n'en point dire un seul mot, pas plus que si elle n'avait jamais existé. C'est là un procédé de réfutation par trop commode et par trop expéditif. Nous ne serons point dupes de cet artifice qui trahit l'embarras du sophiste. Si Kant a éliminé de sa critique cette preuve, il faut qu'on sache, qu'on se souvienne qu'il ne l'a point supprimée de la philosophie. — Mais ne nous attardons pas davantage en ces préliminaires. Et pour simplifier la discussion, en parlant la même langue, adoptons, du moins provisoirement, la terminologie de Kant. Acceptons de même la distinction de ces trois preuves reconnues et énumérées par lui : la preuve physico-théologique, la preuve cosmologique, la preuve ontologique.

Kant poursuit en posant sa thèse, ou plutôt son antithèse :

« Je démontrerai que la raison n'avance pas plus dans l'une de ces voies, l'empirique, que dans l'autre, la transcendantale, et qu'elle déploie vainement ses ailes pour s'élever par la seule force de la spéculation au-dessus du monde sensible. »

Cette thèse n'est autre chose, le lecteur s'en rend facilement compte, que l'expression renouvelée de la doctrine empiriste

Digitized by Google

de tous les temps et de tous les pays. Elle procède de cette erreur fondamentale, que l'homme n'a, comme l'animal, d'autres moyens de connaissance que les facultés sensitives. Si l'âme humaine ne possédait d'autre puissance de connaître que les sens, il est clair, en effet, que sa connaissance serait nécessairement bornée au monde sensible perçu par l'intermédiaire des sens, mais si, comme il est vrai, elle est en plus douée d'une faculté supérieure aux sens, l'intelligence spirituelle, à la connaissance sensible devra naturellement s'ajouter une connaissance d'ordre plus élevé, pénétrant dans une région inaccessible aux sens, celle de l'intelligible pur. Kant, qui traite de la « raison pure », ne serait-il point inconséquent avec son propre système psychologique, s'il rejetait cette distinction entre les facultés sensibles et la faculté suprasensible ou rationnelle? Et s'il ne la rejette point, pourquoi et comment se charge-t-il de démontrer l'impossibilité pour la raison « de déployer ses ailes pour s'élever par la seule force de la spéculation au-dessus du monde sensible » ? Quoi qu'il en soit de ce point, voici une thèse énoncée avec une superbe confiance ; mais autre chose est d'affirmer, autre chose de prouver. Mous verrons bientôt ce que valent ces fameuses démonstrations qui nous sont promises.

Il ne reste plus à Kant avant d'en venir à sa critique, que d'indiquer l'ordre qu'il se propose de suivre dans l'examen des trois preuves énumérées : c'est ce qu'il fait en ces termes

« Quant à ce qui concerne l'ordre dans lequelces arguments doivent être examinés, il sera précisément l'inverse de celui que prend la raison en s'étendant insensiblement et dans lequel nous les avons d'abord placés... Je commencerai donc par l'examen de l'argument transcendantal, et je verrai ensuite ce que l'empirisme peut ajouter à sa force démonstrative. »

On croirait de prime abord que cette question d'ordre soit chose de minime et même de nulle importance, puisque chaque preuve garde son caractère distinct et possède une valeur indépendante. Il devrait en être ainsi; mais de fait, dans la voie tracée par Kant, c'est l'opposé qui se rencontre, car — il n'est point inutile de prévenir dès maintenant le lecteur contre un sophisme général qui affecte en toutes ses parties la

Digitized by Google

critique Kantienne, — par cette interversion d'ordre et par cet arrangement particulier Kant entend faciliter le dessein formé par lui de faire retomber d'abord l'argument cosmologique dans l'ontologique et de même ensuite l'argument physico-théologique dans le cosmologique. La conséquence de ce procédé est évidente. Puisque l'argument ontologique, de l'aveu même des philosophes scolastiques, doit être écarté comme ne constituant pas une preuve véritable de l'existence de Dieu, il s'ensuit que la preuve cosmologique et également la preuve physico-théologique manqueront de base et perdront toute certitude. Kant insinue ce plan artificieux, quand il écrit : « Je commencerai par l'examen de l'argument transcendantal et je verrai ensuite ce que l'empirisme peut ajouter à sa force démonstrative. » Il est sûr, en effet, que si « l'empirisme ne fait qu'ajouter à la force » de l'argument ontologique, cette force étant en réalité nulle, les preuves fondées sur l'expérience et le principe de causalité, sont par avance condamnées à l'impuissance : on ne bâtit point sur le vide, en ajoutant pierres sur pierres à des assises qui n'existent pas. Mais c'est là un pur sophisme. La voie ontologique ou transcendantale et la voie empirique par la causalité sont absolument diverses et même opposées, en sorte que la seconde n'est en aucune façon ni une continuation, ni une dérivation de la première. Il est donc contraire à la vérité et même à l'évidence de vouloir les confondre l'une avec l'autre. Nous aurons à revenir sur ce sujet ; pour le moment, hâtons-nous d'entrer, à la suite du géant-critique, dans l'examen spécial des trois arguments et préparons-nous à soutenir l'assaut de ses furieuses attaques.

***

§ 2. Critique de l'argument ontologique.

Cette preuve a priori est nommée indifféremment par Kant argument transcendantal ou ontologique : transcendantal, parce que dans la langue philosophique du critique est appelé transcendantal tout ce qui dépasse l'expérience et se conçoit

Digitized by Google

par les idées de la raison pure ; ontologique, selon l'usage commun, parce que pour conclure à l'existence de Dieu l'on se fonde sur la notion de son être essentiel.

Le caractère propre de cet argument est d'inférer l'existence objective de Dieu du seul concept de la divinité, tel qu'il se forme en l'esprit humain : de l'idée de Dieu on conclut à sa réalité. Selon que la divinité est représentée mentalement sous tel ou tel de ses attributs, l'argument a priori revêtira différentes formes ; de là plusieurs variétés d'exposition.

On sait que cet argument fut pour la première fois proposé par saint Anselme dans son *Proslogium*, et défendu contre les objections de Gaunilon, moine de Marmoutier, dans son *Liber apologeticus*. Malgré l'autorité du saint archevêque de Cantorbéry, malgré le sentiment de religion qui avait inspiré cette conception et sollicitait en sa faveur, l'Ecole se montra très réservée (1). Saint Thomas, le docteur Angélique, se prononce contre nettement et fermement.

A saint Anselme, qui avait pris pour point de départ l'idée de Dieu conçu comme « l'être tel qu'on ne saurait en concevoir de plus grand » (2), Thomas d'Aquin oppose que d'un tel concept il est impossible de faire sortir l'existence réelle et objective de Dieu. « D'abord, remarque-t-il, celui qui a pro-
« noncé le nom de Dieu, peut-être n'entend point par ce nom
« l'être au-dessus duquel on ne saurait en concevoir de plus
« grand, puisque quelques-uns ont cru que Dieu est corporel. »
Puis, abordant le fond de la question, il poursuit ainsi : « Mais,
« même accordé que par ce nom « Dieu » soit désigné, ainsi
« qu'on le suppose, l'être au-dessus duquel on ne saurait en
« concevoir de plus grand, il ne s'ensuit pas pour cela que
« l'être ainsi désigné soit considéré comme existant dans la

(1) V. Alexandre de Halès, *Sum. univ. Theolog., Pars I, q. 3, memb.* 1 ; Albert le Grand, *Comp. theol. verit., Lib. I, cap.* 1 ; saint Bonaventure, *Itiner. mentis ad Deum, cap.* v. Aucun de ces illustres maîtres n'ose conclure la réalité suprême de Dieu de sa pure notion idéale.

(2) L'auteur du *Proslogium* avait sans doute emprunté cette notion à saint Augustin, qui dans son ouvrage *De Doctrina Christiana* (*lib. I, cap.* 7) remarque que les hommes vivant dans le polythéisme s'accordent cependant en ceci, que tous attribuent à Dieu la plus haute excellence et vénèrent comme Dieu ce qu'il y a de plus grand.

Digitized by Google

« nature des choses, mais seulement comme existant dans « l'intelligence qui le conçoit. Et l'on ne peut conclure qu'il « existe en réalité à moins que l'adversaire ne concède que « l'être qui est conçu comme le plus grand doive exister en « dehors de l'esprit ; mais les athées se gardent bien d'une « pareille concession » (1). Sous l'influence du grand docteur l'argument a priori fut de plus en plus abandonné (2). Il finit par être oublié, si bien que Suarez sous ce nom de preuve a priori présente dans ses *Disputationes Metaphysicæ* (*Disp.* XXIX, *sect.* 3) un argument fondé sur l'unicité de l'être nécessaire, duquel l'élément a posteriori n'est point du tout exclu.

Kant ne parle point de la preuve ontologique telle que S. Anselme l'a formulée et que S. Thomas l'a appréciée ; et nous ne l'aurions point ici rappelée, si par cet exposé rétrospectif nous n'avions voulu justifier cette présomption, que la critique du philosophe de Kœnigsberg sur ce sujet ne contient rien qui soit de nature à ébranler dans leur ensemble les antiques démonstrations de l'existence de Dieu, puisque, à supposer que cette critique réponde aux intentions de son auteur, elle n'aboutira en tout cas qu'à écarter un argument que S. Thomas dans sa rigoureuse logique a lui-même jeté par dessus bord.

Kant s'adresse à Descartes et à Leibniz ; son examen porte d'une manière précise sur la forme spéciale que ces deux philosophes ont donnée à l'argument. On sait que l'un et l'autre s'appuient sur le concept d'être parfait, d'être nécessaire, d'être subsistant par essence (3). L'être nécessaire est par dé-

(1) *Sum. Theolog., P.* I, *q.*2, *art.* 1 *ad.* 2.— Cf. *S. c. Gent., lib.* I, *cap.*11, *Com. in* I *Sent., dist.* III, *q.* 1, *art* 2.

(2) Quelques auteurs, dans l'intention sans doute de rendre cet argument plus acceptable, l'ont nommé *a simultaneo*, faisant observer que l'existence de Dieu est posée simultanément par là même qu'on énonce la définition de la nature divine, puisque Dieu existe en vertu de son essence, laquelle est signifiée par la définition. — Mais, en réalité, ce changement de nom et la remarque qui l'accompagne, n'apportent aucune valeur nouvelle à l'argument. Il est bien vrai que Dieu existe par son essence et non par l'action d'une cause, mais la question est de savoir s'il existe en dehors de l'esprit un être auquel cette définition convienne et si cet être est distinct, ou non, de l'univers.

(3) Descartes et Leibniz commencent par le concept d'être parfait;

Digitized by Google

finition celui qui ne peut pas ne pas exister, ou, comme s'exprime Kant, « celui dont la non-existence est impossible. » Telle est la définition nominale de l'être « absolument nécessaire ». Sur cette définition nominale Kant présente par anticipation une première observation :

« Une définition nominale du concept (de l'être absolument nécessaire) est à la vérité très facile, mais nous n'en savons pas pour cela davantage par rapport aux conditions qui font qu'il est impossible de tenir le non-être d'une chose pour absolument inconcevable. Et cependant, ces conditions sont proprement ce que l'on veut connaître, c'est-à-dire si nous pensons ou non quelque chose en général par ce concept. »

Oh ! rassurons-nous ! La définition de l'être nécessaire n'est point un verbiage vide de sens. L'idée exprimée par cette définition est parfaitement nette et distincte ; et « les conditions qui font qu'il est impossible de tenir le non-être d'une chose pour absolument inconcevable » ou, en d'autres termes, les conditions qui font qu'il est possible de tenir l'être nécessaire pour absolument concevable, sont connues et exactement déterminées, car elles dépendent uniquement de ce principe, principe rationnel et admis par tous, que « toute essence est concevable et intrinsèquement possible, dont les éléments constitutifs n'impliquent ni dans leurs propres notions, ni dans leurs relations, aucune contradiction. » Kant lui-même reconnaît la justesse et la solidité de cet axiome métaphysique, quand dans une note il écrit : « Le concept est toujours possible, lorsqu'il ne se contredit point. C'est le caractère logique de la possibilité. » Mais, s'il en est ainsi, pourquoi, à l'encontre de Leibniz, Kant commence-t-il par élever un doute sur le point de savoir, si l'être absolument nécessaire est « concevable et intrinsèquement possible » ? Sans doute, la possibilité de l'être nécessaire une fois admise, restera à déterminer,

puis en viennent successivement à celui d'être nécessaire et à celui d'être par soi-même. — Pour Descartes, v. *Discours sur la méthode, Part.* IV. — Cf. *Principes de Philosophie*, liv. I, n. 14 ; *Médit.* V (*et Rép. aux* 1, 2, 3 *objections*). — Pour Leibniz, v. *Nouveaux Essais sur l'entendement humain, liv.* IV, *ch.* X, § 7. — Cf. *Lettre* « *ad G. Meierum* », 1696 ; *ad Bierlingium* » 1710 ; *Discours de métaphys., n.* 22.

Digitized by Google

si à ce concept et à cette possibilité correspond ou ne correspond pas une réalité objective ; ou, pour parler plus simplement, si l'être conçu comme absolument nécessaire et possible, existe ou n'existe pas ; toujours est-il que la définition de l'être nécessaire représente un concept de l'esprit, et que, ce concept ne contenant en soi rien de contradictoire, la possibilité d'un être absolument nécessaire ainsi défini et conçu, est pleinement assurée et placée en dehors de toute sérieuse contestation, ainsi que l'enseigne très justement Leibniz.

Il n'entre point dans notre plan de reproduire dans leur étendue les dissertations philosophiques de Descartes et de Leibniz sur l'argument ontologique : qu'il suffise, ne fût-ce que pour mieux éclairer la critique de Kant, de citer seulement les deux syllogismes dans lesquels ces deux savants maîtres ont condensé, après mûre réflexion, leur dernière pensée à ce sujet.

Voici l'argument de Descartes (1) :

« Dire que quelque attribut est contenu dans la nature ou dans le concept d'une chose, c'est le même que de dire que cet attribut est vrai de cette chose et qu'on peut assurer qu'il est en elle. — Or est-il que l'existence nécessaire est contenue dans la nature ou dans le concept de Dieu. Donc il est vrai de dire que l'existence nécessaire est en Dieu, ou bien que Dieu existe. »

Et voici l'argument de Leibniz (2) :

« L'être, dont l'existence procède de l'essence, s'il est possible, c'est-à-dire, s'il a une essence, existe. — Or, Dieu est l'être dont l'existence procède de l'essence, par définition. Donc Dieu, s'il est possible, existe. »

Puisque l'être nécessaire est certainement possible et que son essence est certainement concevable et conçue, ainsi qu'il vient d'être expliqué, la modalité conditionnelle « s'il est possible, c'est-à-dire, s'il a une essence », est certainement satisfaite. Si donc l'argument doit demeurer inefficace, ce ne peut être du chef de cette modalité qui serait accusée de faire défaut.

(1) *Méditations, rép. aux 2es object., vers la fin.*
(2) *Epistola ad Bierlingium*, 1710.

Digitized by Google

Mais voyons maintenant la critique de Kant. Nous la transcrivons dans ses articles essentiels :

« Toute proposition de géométrie, par exemple, qu'un triangle a trois angles, dit-on, est absolument nécessaire ; et l'on en a dit autant d'un objet qui est totalement hors de la sphère de notre entendement... Tous ces prétendus exemples sont pris sans exception de *jugements*, mais non de *choses* et de leur existence. Mais la nécessité absolue des jugements n'est pas une nécessité absolue des choses, car la nécessité absolue du jugement n'est qu'une nécessité conditionnée de la chose ou du prédicat dans le jugement. La proposition précédente ne dit pas que trois angles soient absolument nécessaires, mais que, posé la condition qu'un triangle existe (soit donné), il existe aussi nécessairement trois angles (en lui)... »

Il est vrai de dire, en effet, qu'autre est la nécessité d'un jugement, autre la nécessité des choses et de leur existence. Mais, bien que le fond de la pensée de Kant soit juste, mieux vaudrait l'énoncer en disant que la nécessité contenue dans un jugement n'exprime que le rapport essentiel et nécessaire du prédicat au sujet de la proposition, abstraction faite de la vérité objective de ce sujet ; laquelle est constatée par les sens ou par une perception directe de l'intellect, ou, sinon, doit être déduite par raisonnement. Kant poursuit :

« Si dans un jugement identique (1), je fais disparaître le prédicat et que je retienne le sujet, il en résulte une contradiction : je dis alors que le prédicat convient nécessairement au sujet. Mais si je fais disparaître le sujet en même temps que le prédicat, alors il n'y a pas de contradiction, car il n'y a plus rien avec quoi il puisse y avoir contradiction. Il serait contradictoire de supposer un triangle si l'on en supprime par la pensée les trois angles, mais il n'y a pas de contradiction à faire disparaître le triangle en même temps que les trois angles. »

Ce principe général posé, Kant en fait l'application à l'argument ontologique :

« Il en est exactement de même du concept d'un être absolument nécessaire. Si vous en supprimez l'existence, vous supprimez aussi la chose même avec tous ses attributs : où serait alors la contradiction? Il n'y a plus rien extérieurement avec quoi la contradiction soit possible, car la chose ne doit pas être nécessaire extérieurement ; rien non

(1) Le mot « identique » est impropre ; il faudrait dire : « analytique ».

Digitized by Google

plus intérieurement, car la chose elle-même étant supprimée, toute intériorité est en même temps supprimée... »

A l'instance que d'une commune voix font Descartes et Leibniz qu'une exception s'impose précisément, lorsqu'il s'agit de l'être unique dont l'essence comprend l'existence, de l'être subsistant par soi, Kant réplique :

« Contre tous ces raisonnements généraux que personne ne peut contester, vous prétendez qu'il y a cependant un concept, mais un seul à la vérité, dans lequel le non-être, ou la suppression de l'objet de ce concept, est contradictoire en soi : tel est le cas du concept de l'être parfait. Cet être, dites-vous, peut être toute réalité... Or, dans la toute réalité est aussi comprise l'existence. L'existence est donc dans le concept de quelque chose de possible. Si donc cette chose est supprimée, la possibilité interne de la chose l'est aussi : ce qui est contradictoire. »

C'est bien là, en effet, quoique sous une forme un peu différente, la pensée de Descartes aussi bien que celle de Leibniz. Kant continue sa réponse :

« Je réponds... La proposition : « cette chose-ci ou celle-là », que je vous accorde comme possible, « existe », est-elle une proposition analytique ou synthétique? Si elle est analytique, vous n'ajoutez rien par l'existence de la chose à votre pensée de la chose... Avouez-vous, au contraire, comme doit le faire volontiers tout homme raisonnable, que toute proposition existentielle est synthétique, alors comment prétendez-vous affirmer que le prédicat de l'existence ne peut être enlevé sans contradiction, puisque ce privilège n'appartient proprement qu'aux propositions analytiques, dont le caractère particulier consiste précisément en cela même?... — Etre n'est évidemment pas un prédicat réel, c'est-à-dire un concept de quelque chose qui puisse ajouter au concept de cette chose. C'est simplement la position d'une chose ou de certaines déterminations, prises en elles-mêmes... Si donc je prends le sujet « Dieu » avec tous ses attributs et que je dise : « Dieu est », je n'ajoute aucun nouvel attribut au concept de Dieu ; je pose seulement le sujet en lui-même avec tous ses prédicats et aussi, bien entendu, l'objet en rapport avec mon concept. Tous deux doivent exactement renfermer la même chose. Par conséquent, de ce que je conçois l'objet du concept comme absolument donné (par l'expression : « il est »), rien de plus ne peut pour cela appartenir au concept qui exprime simplement la possibilité... Donc, si je pense un être comme la suprême réalité, reste toujours la question de savoir s'il existe ou non, car quoique dans mon concept rien ne manque au contenu réel

Digitized by Google

possible (de cet être), il manque cependant encore quelque chose par rapport à tout mon état de pensée... » (1).

L'argumentation de Kant se ramène à ceci : l'essence de l'être nécessaire qui est connu comme possible n'est qu'un concept de l'esprit, tant que l'existence objective de cette essence n'est pas prouvée par ailleurs ; donc l'existence que l'on conçoit comme propriété ou attribut inséparable de cette essence n'est elle-même qu'une existence idéale, simple concept de l'esprit. — Mais, disent Descartes et Leibniz, l'existence qui est conçue appartenir à l'essence de l'être nécessaire, est une existence actuelle et non pas seulement une existence possible. — Oui, leur est-il répondu, c'est une existence actuelle, mais cette existence actuelle est de même ordre que l'essence dont elle dérive, c'est-à-dire d'ordre mental, puisque cette essence possible n'est jusqu'à présent que représentée idéalement dans votre esprit : en d'autres termes, ce que l'esprit possède, c'est la représentaton idéale de l'essence possible d'être nécessairement subsistant par soi et de son existence actuelle, mais cette représentation idéale ne suffit pas par elle seule, à établir qu'un être réel en acte lui corresponde dans l'ordre objectif.

Cette argumentation est juste. Kant a, en effet, raison contre Descartes et Leibniz dans ses critiques sur la valeur de cet argument ontologique ; mais au fond qu'a-t-il dit que les scolastiques, et en particulier l'Ange de l'Ecole n'aient énoncé plusieurs siècles avant lui et, quoique d'une manière plus suc-

(1) Kant entremêle à ce raisonnement plusieurs considérations accessoires. L'une d'elles mérite l'attention : « Le réel, écrit-il, ne contient rien de plus que le simplement possible. » Et il ajoute en forme d'explication de cette assertion paradoxale : « Cent écus réels ne contiennent absolument rien de plus que cent écus possibles... ceux-ci signifient le concept, et ceux-là l'objet et sa position en elle-même. » Il faut entendre par là que l'essence de l'objet, qu'il soit pensé ou qu'il soit réel, demeure la même, mais ne pas oublier que l'existence ajoute à l'essence pensée, c'est-à-dire à l'objet en puissance, l'acte et la réalité objective. C'est d'ailleurs ce que les scolastiques et en particulier saint Thomas avaient pris soin d'enseigner : « « Ipsum esse est perfectissimum omnium ; comparatur enim ad omnia ut actus ; nihil enim habet actualitatem, nisi in quantum est ; unde ipsum esse est actualitas omnium rerum. » (S. Th. I, q. 4, art. 1 ad. 3).

Digitized by Google

cincte, en termes meilleurs et plus clairs? Amené par son sujet à déclarer son sentiment sur l'argument ontologique de saint Anselme, saint Thomas, dans sa *Somme contre les Gentils* (*liv.* I, ch. II) s'en explique ainsi :

« Admis qu'on entend par ce nom « Dieu » l'être au-dessus duquel on ne saurait en concevoir de plus grand, il ne s'ensuit point nécessairement que cet être au-dessus duquel on ne saurait en concevoir de plus grand, existe dans la nature des choses (esse in rerum natura). Il faut en effet poser nécessairement dans le même ordre et la chose et la raison du nom. De ce que la notion signifiée par ce nom « Dieu » est conçue dans l'esprit, il ne s'ensuit pas que Dieu existe sinon dans l'esprit. Donc il ne sera point nécessaire que l'être au-dessus duquel on ne saurait en concevoir de plus grand, existe, sinon dans l'esprit. Et de là il ne suit donc point qu'il existe dans la nature un être au-dessus duquel on ne saurait en concevoir de plus grand. Ainsi il ne résulte de tout ceci rien de contraire à la prétention de ceux qui soutiennent que Dieu n'existe point... »

Le raisonnement de saint Thomas s'applique à tout argument ontologique quelconque, aussi bien à la forme que lui ont donnée Descartes et Leibniz, qu'à celle qu'il a reçue primitivement de saint Anselme. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de passer de l'ordre mental à l'ordre objectif, de conclure d'une idée à une réalité : le Docteur Angélique et ses innombrables disciples après lui, s'y refusent. De la réalité seule on déduit légitimement une réalité, et pourquoi? parce que, ainsi que l'exprime d'une manière brève, mais décisive, le texte de la *Somme contre les Gentils* : « *Eodem modo necesse est poni rem et nominis rationem.* » L'existence actuelle conçue comme appartenant nécessairement à l'essence de l'être subsistant en soi, n'est elle-même assurément qu'un concept de l'esprit, puisqu'elle est conçue comme dérivant nécessairement d'une essence qui est elle-même, tant que l'existence objective de cette essence ne sera point prouvée d'autre part, un simple concept de l'esprit. Donc la raison du nom, c'est-à-dire l'idée représentée par le nom, est d'ordre mental et subjectif. Par conséquent, selon le principe posé par S. Thomas, la chose repré-

Digitized by Google

sentée par l'idée, par le seul effet de cette représentation, ne peut sortir de cet ordre et ne passe point dans l'ordre réel et objectif.

On a fait gloire à Emmanuel Kant d'avoir réfuté à fond l'argument ontologique. A qui cette gloire doit-elle vraiment revenir et être attribuée, sinon à celui qui de longs siècles avant lui a découvert le défaut de ce paralogisme et a consigné son invention dans ses immortels ouvrages? Ce que Kant a développé en cinq pages de style obscur et diffus, S. Thomas l'a formulé en cinq lignes d'une facture nette et d'une clarté sans ombre : qui ne préférerait le brillant soleil de Naples aux lueurs nébuleuses de Kœnigsberg?

Concluons ce premier examen. Si l'argument a priori au jugement même de saint Thomas et des scolastiques est dénué de force probante, quelle frayeur pouvons-nous ressentir en voyant le critique de la *Raison pure* s'acharner avec tant d'ardeur à le détruire? Quel coup sa perte peut-elle porter à la cause du théisme? Dans le dessein de Kant sa réfutation sert de clef à tout son système critique contre les preuves spéculatives de l'existence de Dieu, ainsi que nous l'avons déjà annoncé et que la suite le découvrira, mais cette intention purement personnelle ne vise qu'un but polémique et en fait, nous le montrerons quand le moment sera venu, ne l'atteint pas. A considérer les choses en soi, la disparition de cet argument ne préjudicie à aucun intérêt spiritualiste, ni n'entraîne aucune conséquence fâcheuse. Il nous reste pour démontrer l'existence de Dieu les solides et invincibles preuves sur lesquelles S. Thomas, de concert avec les docteurs chrétiens et les philosophes théistes, ont fondé leur croyance et celle du genre humain : et ce sont celles-ci que nous allons maintenant défendre contre les fallacieux sophismes d'Emmanuel Kant.

Digitized by Google

***

§ 3. EXAMEN DE LA PREUVE COSMOLOGIQUE.

Nous voici en plein champ de bataille. Nous affirmons la force absolue de cette preuve ; Kant la nie. Il faut combattre. Ecoutons d'abord l'exposé de la preuve, tel que Kant la résume succinctement :

« Cette preuve que Leibniz appelait aussi « *a contingentia mundi* », est ainsi conçne . Si quelque chose existe, un être absolument nécessaire doit aussi exister. Or il existe quelque chose, ne serait-ce que moi-même. Donc il existe un être absolument nécessaire. — La mineure contient une expérience. La majeure conclut d'une expérience en général à l'existence du nécessaire(1). L'argument part donc de l'expérience ; il n'est donc pas entièrement a priori ou ontologique...

« Mais l'argument va plus loin et conclut que l'être nécessaire ne peut être déterminé que d'une seule manière, c'est-à-dire par rapport à tous les attributs opposés possibles que par l'un d'eux ; par conséquent qu'il doit être universellement déterminé par un concept. Or, il ne peut y avoir qu'un seul concept d'une chose qui la détermine universellement a priori, savoir le concept de l'*entis realissimi*. Donc, le concept de l'être parfait est le seul par lequel un être nécessaire puisse être pensé, c'est-à-dire qu'il existe nécessairement un être suprême. »

Avant d'aborder la critique qu'institue Kant contre cet argument, nommé par lui cosmologique peut-être pour effacer jusque dans sa juste dénomination l'idée de contingence qui en est le véritable nerf et qui lui donne sa force, nous nous demandons comment un philosophe ose défigurer à ce point un raisonnement de soi-même aussi simple et aussi lucide. Non ! Ce n'est point le véritable portrait de cette antique et vénérable preuve qui nous est mis ici sous les yeux ; ce n'en est

(1) Kant met ici en note : « Cette argumentation est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la présenter ici plus au long. Elle repose sur la prétendue loi physique transcendantale de la causalité, que « toute contingence a sa cause, jusqu'à ce que la série des causes subordonnées entre elles doive aboutir à une cause absolument nécessaire sans laquelle elle n'aurait aucune intégralité. » — On ne saurait trop admirer l'art avec lequel Kant rejette en simple note le principe qui sert de fondement à la preuve et dont dépend toute sa valeur.

Digitized by Google

qu'une informe et quasi méconnaissable caricature. Pour faire sentir la vérité de cette remarque, citons pour comparaison ce même argument tel qu'il est formulé par S. Thomas (1) :

« Nous voyons dans le monde des êtres qui peuvent être ou ne pas être, tels sont ceux qui naissent par génération et périssent par corruption. Mais tout ce qui est contingent a une cause, car, puisque de soi l'être contingent est également indéterminé à l'être ou au non-être, il faut, si de fait il existe, que cette existence lui vienne de quelque cause. — Mais dans la série des causes il n'est pas possible de remonter à l'infini ; il faut donc s'arrêter à un être qui existe nécessairement... Donc enfin il faut admettre un premier être nécessaire qui subsiste nécessairement par soi-même ; et cet être, c'est Dieu. »

Quelle différence entre ces deux exposés d'un même argument. Autant celui-ci est clair et limpide, autant celui-là embarrassé et embrouillé comme à plaisir. Le raisonnement peut aussi revêtir cette forme syllogistique : Les êtres contingents n'existent que par l'action d'une cause, et comme la série des causes contingentes ne peut être prolongée à l'infini, les êtres contingents supposent et exigent un être nécessaire subsistant par soi. Or, il y a des êtres contingents dans l'univers. Donc l'univers avec les êtres contingents qu'il renferme exige et suppose un être nécessaire et subsistant en soi, lequel nous nommons Dieu. Donc Dieu existe. La majeure est un principe rationnel d'ordre métaphysique : il n'est autre que le principe de causalité dont la certitude objective est établie en philosophie par la pure analyse de ses concepts et s'impose à tout esprit sensé par son évidence irrésistible. La mineure concernant les êtres contingents de l'univers exprime une vérité de fait, que constate l'expérience et que personne ne peut non plus sérieusement contester. La conclusion est logiquement déduite des prémisses. Donc elle est vraie ; elle possède cette clarté et cette évidence qui appartiennent aux

(1) *Sum. c. Gent., lib.* I, cap. 15. — *Cf. S. Theol., P.* I *q.* 2, *art.* 3 : « Quod non est, non incipit esse nisi per aliquid quod est. » — Bossuet dit dans le même sens : « Supposez qu'il y ait un seul moment où rien ne soit, éternellement rien ne sera ». (*Traité de la connais. de Dieu et de soi-même, ch.* IV, *n.* 5).

Digitized by Google

propositions dont elle dérive, et qu'après S. Thomas et Descartes nous admettons être le critérium de la vérité et de la certitude dans la science humaine. Mais, sans nous attacher davantage au fond de l'argument, reprenons la question telle qu'il a plu à Kant de l'exposer et de la traiter.

Kant dirige trois assauts en règle contre la preuve cosmologique « a contingentia mundi ». D'abord, il lui reproche de retomber dans l'argument ontologique déjà reconnu inefficace ; secondement, il croit apercevoir dans ce raisonnement une multitude de propositions sophistiques; enfin il s'en prend au concept même de l'être nécessaire qui à ses yeux manque d'une intelligibilité suffisante.

I. Etudions une à une chacune de ces attaques.

« Il y a, écrit-il, dans cet argument cosmologique tant de propositions sophistiques que la raison spéculative semble ici avoir déployé tout son art dialectique pour produire la plus grande apparence transcendantale possible... Pour se donner un fondement solide cet argument s'appuie sur l'expérience et semble ainsi différer de la preuve ontologique, qui met toute sa confiance dans des concepts purement a priori. Mais cette expérience ne sert à la preuve cosmologique que pour faire un seul pas, savoir, pour s'élever à l'existence d'un être nécessaire en général. L'argument empirique ne peut faire connaître les attributs de cet être ; aussi la raison l'abandonne complètement et cherche dans de simples concepts quels doivent être les attributs d'un être absolument nécessaire en général, c'est-à-dire, ce qui entre toutes les choses possibles doit contenir toutes les conditions requises pour une nécessité absolue. Or, elle ne croit trouver ces conditions que dans la seule idée d'un être souverainement réel, d'où elle conclut que cet être est l'être absolument nécessaire. — Mais il est clair que l'on suppose ici que le concept d'un être de la plus parfaite réalité satisfait pleinement au concept de la nécessité absolue dans l'existence, c'est-à-dire que l'on peut conclure de ce concept à cette nécessité : proposition qu'affirmait l'argument ontologique. Cet argument revient donc dans l'argument cosmologique auquel il sert de fondement ; ce qu'on avait cependant voulu éviter... Si le concept de l' « entis realissimi » est le seul qui convienne à l'existence nécessaire et lui soit adéquat, je dois accorder également que cette existence nécessaire peut aussi s'en conclure. Ce n'est donc proprement que la preuve ontologique par purs concepts qui fait toute la force de la prétendue preuve cosmologique...

« Si cette proposition, écrit encore Kant en essayant de donner à sa pensée une forme logique plus rigoureuse, « Tout être absolument nécessaire est en même temps l'être souverainement réel », est juste,

Digitized by Google

elle doit pouvoir se convertir... de cette manière : « Un être souverainement réel est un être nécessaire. » Et comme cette proposition est simplement déterminée à priori par ses concepts, le simple concept de l'être réel par excellence doit donc emporter avec lui la nécessité absolue. C'est là précisément ce qu'affirmait la preuve ontologique... »

Réponse. — Kant se trompe du tout au tout dans cette argumentation alambiquée. Sans discuter ici ni l'une ni l'autre des prémisses, il admet la conclusion qu'on en tire : « L'exprience, reconnaît-il expressément, sert à la preuve cosmologique pour s'élever à l'existence d'un être nécessaire ». Merci de la concession, puisque c'est en cela précisément que consiste l'intérêt essentiel, le « nervus probandi » de la preuve cosmologique. Vous admettez, comme nous, que de la contingence des êtres de l'univers constatée par l'expérience on s'élève logiquement et légitimement à l'existence d'un être nécessaire : merci, encore une fois ; nous ne vous en demandons point davantage, et puisque l'être nécessaire n'est autre que le Dieu que nous cherchons, de votre propre aveu l'argument cosmologique suffit à démontrer à tous les gens raisonnables l'existence de Dieu.

« Mais, objecte Kant, il revient à l'argument ontologique en ce que du concept d'être nécessaire il passe à celui d' « ens realissimum (1) » ; d'où il suit qu'on peut conclure que l' « ens realissimum » est aussi un être nécessaire : ce qui est le propre de l'argument ontologique. »

Nullement, répliquerons-nous : Kant en ce peu de mots commet une double erreur. Première erreur. Il se méprend sur la nature de l'argument ontologique, naguère pourtant par lui réfuté avec une altière verbosité, ou plutôt il la fausse, car le défaut de ce raisonnement ne vient point de ce qu'il déduit le concept d'un être nécessaire de celui d'un être « realissimum » ou inversement, ces deux concepts s'appelant en effet réciproquement d'une manière corrélative et indissoluble,

(1) Pourquoi Kant affecte-t-il d'employer ce terme « ens realissimum »? On ne le rencontre point une seule fois dans toutes les œuvres de saint Thomas. Voudrait-il jeter le décri sur ses adversaires en mettant dans leur bouche un affreux barbarisme? Que ce ridicule retombe sur lui !

Digitized by Google

mais de ce qu'il prétend de simples représentations idéales d'essence nécessaire et d'existence actuelle conclure à leur réalité objective et substantielle sans donner à cette réalité objective et substantielle aucun point d'appui dans l'ordre réel des substances. — Seconde erreur. Il fausse également la nature de l'argument dit cosmologique. En effet, la portée de cette preuve est de franchir, en se fondant sur la contingence des êtres de l'univers, les limites de l'ordre visible pour passer dans l'ordre invisible de l'être nécessaire, pour s'élever de l'ordre expérimental à l'ordre transcendantal ; mais cet argument n'a point du tout pour objet, comme cependant le suppose l'objection, de déterminer plus à fond les conditions et les attributs de l'être nécessaire. Cette détermination, à part et indépendamment d'ailleurs de toute démonstration de l'existence de Dieu, s'établit par la réflexion de l'esprit sur ce concept d'être nécessaire et sur les notions métaphysiques implicitement, mais nécessairement, contenues dans ce premier concept. L'être nécessaire existe et subsiste par soi ; l'être existant et subsistant par soi possède la plénitude de l'être, ou, ce qui revient au même, la souveraine et infinie perfection, car aucune limite d'être ou de perfection ne peut lui avoir été imposée du dehors par aucun autre être et l'on ne peut pas non plus supposer que cette limite procède au dedans ni de sa volonté ni de sa nature (1). Ainsi l'être nécessaire ne se distingue point de l'être souverainement parfait, que Kant nomme « ens realissimum ». Tous ces concepts s'enchaînent comme des théorèmes de géométrie, sans que par là rien ne soit préjugé sur la question de savoir si un tel être nécessaire et parfait existe de fait et objectivement. Il en ressort seulement par hypothèse que, si un être nécessaire existe, il sera souverainement parfait, et réciproquement que si un être souverainement parfait existe, il sera nécessaire. Par conséquent, lorsque une fois on aura prouvé, par application du principe de causalité aux êtres contingents de l'univers, l'existence de l'être nécessaire, alors seulement, mais certainement alors, il sera permis d'en dé-

(1) Cf. *S. Theol., P.* I, *q.* 4, *art.* 2. — *S. c. Gent. lib.* I, *cap.* 28.

Digitized by Google

duire qu'un être souverainement parfait existe, puisque l'être nécessaire aura déjà été démontré être lui-même réel. Ce complément ajouté à la preuve cosmologique est donc légitime, bien que par lui-même il ne constitue point essentiellement la preuve, ni même ne lui appartienne comme partie intégrante. Ainsi donc la preuve cosmologique ne se confond nullement avec l'argument ontologique ; leur distinction est évidente.

Mais, s'écrie de nouveau Kant, si un être nécessaire est en même temps l'être souverainement réel, je puis inférer légitimement : L'être souverainement réel est un être nécessaire, nous voici donc revenus à la preuve ontologique. » — Vous pouvez tant qu'il vous plaira, répondrons-nous au subtil critique, tirer cette inférence, mais vous ne ramènerez point pour cela la preuve cosmologique à l'argument ontologique. L'argument ontologique opère cette déduction dans l'ordre mental seulement, et de là vient précisément son insuffisance ; l'argument cosmologique, parvenu à l'être nécessaire objectif, opère une déduction semblable, mais dans l'ordre réel : voilà la raison de l'infranchissable distance qui les sépare l'un de l'autre. La confusion entre ces deux moyens de preuve est donc injustifiée et inadmissible ; et ainsi s'évanouit le premier et plus grave reproche adressé par Kant à la preuve cosmologique.

II. Kant nous a déjà averti que l'argument cosmologique « cache dans son sein une *nichée* de propositions sophistiques ». Lesquelles ? Kant n'en énumère que quatre, et encore avant de les exposer, il nous donne ce second avertissement extrêmement flatteur pour ses lecteurs :

« Je ne ferai, dit-il, que les indiquer, et je laisserai au lecteur déjà exercé à examiner plus au long les propositions illusoires et à les réfuter.

Qu'elle est commode la critique transcendantale ! Elle se contente soit d'affirmer, soit de nier, selon l'occasion, et elle renvoie au lecteur le soin de faire lui-même la preuve, soit de l'affirmation, soit de la négation ! Est-ce sérieusement qu'on ose parler ainsi dans un sujet de si haute et de si grave importance? Cette « nichée de propositions sophistiques, la critique transcendantale peut facilement, assure Kant, les découvrir et les

Digitized by Google

faire tomber. » Si c'est si facile, pourquoi le savant critique de Kœnigsberg ne le fait-il pas, ne serait-ce que pour venir en aide aux lecteurs qui ne sont point « déjà exercés » ? Comment ! saint Thomas et son école, Descartes et son école, Bossuet et son école, Leibniz et son école ont admis tour à tour la valeur démonstrative de cette preuve ; Kant, au contraire, affirme que cet argument cache une « nichée de prétentions sophistiques », car telles sont ses propres expressions, et quand il s'agit, en face de tous ces grands hommes, de justifier son affirmation, aussitôt il s'échappe en laissant au lecteur l'examen et la réfutation des « propositions illusoires » : est-ce là un procédé critique? N'est-ce point plutôt un signe à peine dissimulé d'impuissance ?

1. Mais venons aux détails. Des quatre propositions sophistiques que l'œil exercé de Kant a, paraît-il, au milieu d'une multitude d'autres, aperçues dans cet argument, et que l'éminent critique veut bien consentir à nous indiquer, voici la première :

« Parmi les propositions illusoires on trouve premièrement le principe transcendantal de conclure du contingent à une cause, principe qui n'a de valeur que dans le monde sensible, mais hors duquel il n'a pas de sens. Car le concept purement intellectuel du contingent ne peut produire aucune proposition synthétique, telle que le principe de causalité, principe qui n'a absolument ni sens ni signe de son usage, si ce n'est dans le monde sensible. Ici, au contraire, il ne devrait précisément servir qu'à s'élever au-dessus du monde sensible. »

Ah ! en voici pour le coup en quelques lignes « une nichée de propositions illusoires et sophistiques » ! « Le principe transcendantal, dit Kant, de conclure du contingent à une cause, n'a de valeur que dans le monde sensible... » Mais il faudrait pourtant s'entendre : si ce principe n'a de valeur que dans le monde sensible, il n'est point transcendantal ; s'il est trancendantal, il doit avoir une valeur absolue, aussi bien hors du monde sensible que dans le monde sensible. — « Ce principe, ajoute-t-il, n'a pas de sens hors du monde sensible, parce que le concept purement intellectuel du contingent ne peut produire aucune proposition synthétique, telle que le principe de causalité... » Mais, encore une fois entendons-nous : si ce prin-

Digitized by Google

cipe est fondé sur le concept purement intellectuel du contingent, comment peut-il avoir un sens dans le monde sensible, comme le veut Kant, et ne point en avoir hors du monde sensible? — « Le concept purement intellectuel du contingent ne peut produire aucune proposition synthétique... » soit ! « telle que le principe de causalité... » Oh ! Halte-là ! Le principe de causalité, quoi qu'en dise Kant, est un principe analytique, et nullement synthétique ; et c'est pourquoi le concept purement intellectuel du contingent est apte à le produire. — — « Ce principe continue Kant, n'a ni sens ni signe de son usage, si ce n'est dans le monde sensible... » Assertions vaines ! Où donc Kant a-t-il jamais rencontré un signe quelconque appartenant au monde suprasensible; comment la chose peut-elle même se concevoir ; et dès lors de ce qu'il ne remarque aucun signe de l'usage du principe de causalité, si ce n'est dans le monde sensible, que peut-il de là conclure pour ou contre le principe de causalité? — « Il n'a de sens que dans le monde sensible... » Certainement non ; le principe de causalité a un sens universel et s'étend à tous les êtres contingents soit sensibles soit suprasensibles ; ainsi l'ont compris tous les philosophes qui jusqu'à Kant ont admis ce principe (1). — « Ici, au contraire, ainsi termine le critique, il ne devrait précisément servir qu'à s'élever au-dessus du monde sensible. » Oui, en effet, dans ce raisonnement, le principe de causalité sert à s'élever au-dessus du monde sensible ; mais, comme ce raisonnement contient une seconde prémisse, la mineure, dans laquelle est posée la contingence des êtres du monde sensible, le passage des êtres contingents de l'univers à l'être subsistant par soi comme à leur cause nécessaire, s'opère dans l'ordre réel et selon les règles d'une logique parfaitement droite et absolument irréprochable? Où donc est le sophisme latent? où est l'illusion cachée?

2. Voyons la seconde proposition illusoire, que Kant daigne nous faire indiquer :

(1) David Hume, on le sait, le premier a nié la certitude du principe de causalité, mais, plus logique que Kant, il refuse de faire application de ce principe aussi bien au monde sensible qu'au monde suprasensible ou transcendantal.

Digitized by Google

C'est le raisonnement qui conclut de l'impossibilité d'une série infinie de causes données les unes après les autres à une première cause ; à quoi les principes de l'usage de la raison ne nous autorisent même point dans l'expérience ; bien moins encore pouvons-nous étendre ce principe au-delà de l'expérience. »

Dans ce langage entortillé, Kant veut nous faire entendre qu'il est impossible en remontant de cause en cause d'atteindre à une cause première subsistante par elle-même. A ses yeux la série des causes pourrait être infinie, en sorte que la série descendante des causes se continuerait sans cesse, mais n'aurait jamais commencé. Elle formerait une chaîne, sans qu'il y eût un premier anneau. Voilà ce que Kant ose nous présenter comme recevable, tandis que l'assertion contradictoire, savoir, qu'il faut un premier anneau au commencement d'une chaîne et, de même, une première cause pour constituer une série de causes subordonnées les unes aux autres, proposition de bon sens et de toute évidence par elle-même, lui paraît « non autorisée par l'expérience et non susceptible d'être étendue au-delà de l'expérience. » Mais où, quand, comment Kant a-t-il jamais observé expérimentalement une chaîne sans premier chaînon, une série de causes physiques sans première cause? Et puisque l'expérience lui a toujours appris le contraire, que vient-il objecter contre une vérité si simple, d'un caractère rationnel et absolu : caractère qui permet d'étendre son application en toute matière, à tout ordre de causalité, soit expérimental, soit transcendantal? Où donc est l'illusion? Où est le sophisme?

3. Une troisième source d'illusion sophistique, signalée par Kant, serait :

« Le faux contentement où la raison est d'elle-même par rapport à l'intégralité de cette série pour avoir fait enfin disparaître toute condition, quoique cependant aucun concept d'une nécessité ne puisse avoir lieu sans condition. Comme on ne peut plus rien saisir au-delà, on prend cette impuissance pour son propre concept. »

Ces termes obscurs signifient simplement ceci, que la raison une fois parvenue au concept de l'être nécessaire comme cause explicative des causes subordonnées et des êtres contingents, se sent satisfaite par ce concept de l'être premier nécessaire et

Digitized by Google

en éprouve du contentement : sentiment que nous constatons en nous-mêmes et reconnaissons être parfaitement exact; mais, ajoute Kant, ce « contentement est faux », c'est-à-dire injustifié, parce qu'il ne provient pas du repos de l'esprit dans la vérité acquise, mais tout au contraire de l'impuissance de la raison. Et pourquoi ce contentement naîtrait-il faussement de l'impuissance de la raison? C'est, répond Kant, parce que la raison pense avoir fait « disparaître toute condition de l'être nécessaire, quoique le concept de la nécessité ne puisse avoir lieu sans condition. » — Dans la langue de Kant le mot « condition » signifie dépendance quelconque. Dès lors comment peut-il sans contradiction manifeste et impliquée dans les termes mêmes écrire « que le concept de nécessité ne peut avoir lieu sans condition », puisque précisément par son concept l'être premier nécessaire est pleinement indépendant et absolument inconditionné? Sans doute la raison fait disparaître toute condition de l'être nécessaire ; elle ne pourrait point sans se contredire elle-même ne point le faire ; aussi le fait-elle légitimement,et le contentement ressenti par elle est un contentement vrai, parce qu'il procède de la vérité connue et possédée. C'est pourquoi, malgré les dires du critique de Kœnigsberg, cette satisfaction de l'esprit en la perception de la vérité n'a rien d'illusoire ni de sophistique.

4. Enfin, denière illusion à la mode de Kant :

« La confusion de la possibilité logique d'un concept de toutes les réalités réunies sans contradiction interne avec la possibilité transcendantale ; laquelle a besoin d'un principe qui l'autorise à faire une telle synthèse ; lequel principe à son tour ne peut porter que sur le « champ de l'expérience possible, et ainsi de suite ».

Oui ! « Et ainsi de suite ! » C'est, en effet, la suite sans fin, ou plus exactement encore, la reprise incessante des mêmes paralogismes. On confond, objecte Kant, la possibilité logique d'un concept, possibilité résultant de la réunion des notions simples constituant ce concept sans contradiction interne,avec la possibilité transcendantale »? — Mais qu'est-ce que Kant entend au juste par « possibilité transcendantale ? » Est-ce la possibilité intrinsèque? Si oui, elle se confond évidemment avec la possibilité logique, puisque tout ce que l'esprit conçoit

Digitized by Google

comme logiquement possible, doit être également considéré comme intrinsèquement possible dans l'ordre ontologique. Est-ce la possibilité extrinsèque, c'est-à-dire la possibilité de réalisation de ce qui est conçu comme intrinsèquement possible ? (1) Cette possibilité de réalisation est impliquée dans l'essence même de l'être nécessaire, puisque selon son essence l'être nécessaire est conçu comme subsistant par soi. Pour cet être unique la question de possibilité extrinsèque ne se pose donc même pas. — « La possibilité transcendantale, continue le critique, a besoin d'un principe qui l'autorise à faire une telle synthèse. » Nous l'accordons, mais ce principe est tout trouvé, et nous venons précisément de l'énoncer : il n'est autre que l'essence même de l'être nécessaire. — « Mais ce principe, ajoute Kant en dernière instance, ne peut porter que sur le champ de l'expérience possible. » Et pourquoi cette restriction? Elle suppose, supposition gratuite et fausse, que rien ne peut exister, ou tout au moins que l'esprit ne peut rien connaître en dehors du monde sensible : nous repoussons pareille supposition. La vérité est que la possibilité intrinsèque et la possibilité extrinsèque se distinguent l'une de l'autre quand il s'agit d'êtres contingents ; mais quand il s'agit de l'être nécessaire, la possibilité extrinsèque s'identifie avec la possibilité intrinsèque. Par suite la prétendue confusion reprochée par Kant n'est ici nullement fautive et la synthèse des concepts constitutifs de l'être nécessaire n'a besoin pour être faite d'aucun principe distinct. Ainsi s'évanouit l'objection.

Que reste-t-il donc maintenant de cette affreuse « nichée »

(1) Tel est le sens que Kant attache à la possibilité transcendantale, ainsi qu'il ressort de cette note insérée à propos de l'argument ontologique : « Le concept est toujours possible lorsqu'il ne se contredit point. C'est le caractère logique de la possibilité... Mais ce concept peut néanmoins être un concept vain, si la réalité objective de la synthèse, par laquelle le concept est produit, n'est pas démontrée en particulier... C'est là un avertissement de ne pas conclure incontinent de la possibilité des concepts (de la possibilité logique) à la possibilité des choses (possibilité réelle). — Il semble par suite que la possibilité « logique » selon Kant s'identifie avec la possibilité que les logiciens appellent ordinairement « intrinsèque », tandis que la possibilité » réelle ou transcendantale »selon Kant ne se distingue point de la « possibilité extrinsèque ».

Digitized by Google

de sophismes qu'au dire de Kant l'argument cosmologique recèle en son sein? Les voilà envolés, si nous ne nous trompons, l'un après l'autre et disparus pour toujours, nous l'espérons, hors de l'horizon de la raison pure !

III. Reste le troisième grief que Kant fait valoir contre la preuve cosmologique, en essayant d'infirmer en toutes manières le concept d'être nécessaire.

D'abord ce concept lui apparaît comme purement négatif.

« Si nous voulons, dit-il, déterminer plus nettement cet être nécessaire par ses attributs, nous ne cherchons pas ce qu'il faut pour comprendre par son concept la nécessité de l'existence... mais nous cherchons seulement la condition négative sans laquelle un être ne serait pas absolument nécessaire. »

La réponse est simple. Ne pouvant atteindre par intuition l'essence divine et ne la connaissant que par la voie indirecte de ses créatures, l'esprit humain conçoit Dieu moins par ce qu'il est en lui-même que par ce qu'il n'est pas : aussi notre connaissance de Dieu est-elle plutôt négative que positive, mais elle est positive cependant, car en exprimant de Dieu qu'il est incompréhensible à l'esprit humain, nous savons que nous attribuons ainsi à Dieu la souveraine perfection et la plénitude de l'être. Et parmi les concepts transportés en Dieu par voie de négation, au premier rang se présente celui d'être nécessaire, c'est-à-dire non contingent : lequel concept entraîne avec lui ceux d'être subsistant en soi, d'être éternel, d'être immuable, d'être infini, d'être parfait. De tels concepts, non, il est vrai, quant à la manière dont ils sont formés, mais quant aux réalités qu'ils représentent, sont les plus positifs de la science humaine (1).

Et même ce concept d'être nécessaire, poursuit Kant à travers des digressions inutiles ou des redites superflues, est un concept incompréhensible :

« Le concept de l'être suprême, écrit-il arrivé au terme de sa critique

(1) « Divina substantia omnem formam quam intellectus noster attingit, sua immensitate excedit, et sic ipsam apprehendere non possumus cognocendo quid est, sed aliqualem ejus habemus notitiam cognoscendo quid non est. » (*S. c. Gent., lib.* I, *cap.* 4. — *Thesaurus Philosophiæ Thomisticæ, Theolog. Natur.*, § 7.)

Digitized by Google

ne satisfait pas du tout à la question de sa propre existence... Il peut bien être permis d'admettre l'existence d'un être infiniment suffisant, comme cause de tous les effets possibles pour faciliter à la raison l'unité des principes explicatifs qu'elle cherche. Mais se permettre de dire : « un tel être existe nécessairement », ce n'est plus le modeste langage d'une hypothèse licite, mais la prétention orgueilleuse d'une certitude apodictique, car la connaissance de ce que l'on donne à connaître comme absolument nécessaire, doit emporter aussi avec soi nécessité absolue. Toute la question de l'idéal transcendantal revient à ceci : Trouver à l'absolue nécessité un concept, ou au concept d'une chose sa nécessité absolue. Si l'on peut l'un, on doit aussi pouvoir l'autre, car la raison ne reconnaît pour absolument nécessaire que ce qui est nécessaire par son concept. Mais l'un et l'autre surpassent entièrement tous nos efforts possibles pour satisfaire notre intelligence sur ce point... La nécessité absolue, dont nous avons si indispensablement besoin comme d'un dernier support de toutes choses, est le véritable abîme de la raison humaine... »

Quelle savante logomachie ! Mais si l'argument cosmologique se perd dans le vide, d'où nous vient ce besoin si indispensable d'une nécessité absolue ? Et pourquoi cette nécessité absolue nous apparaît-elle comme le dernier support de toutes choses? Elle est, dit-on, « le véritable abîme de la raison humaine » : non ! Elle en est plutôt le faîte inaccessible, mais cependant visible. L'abîme véritable de la raison humaine, n'est-ce point l'erreur, n'est-ce point la contradiction, n'est-ce point la négation obstinée de cette nécessité absolue et d'un premier être nécessaire en qui elle subsiste ? En un mot, n'est-ce point, pour parler net, cette philosophie sceptique qui n'a de transcendantal que le nom ; et encore ce nom, le prend-elle à faux et d'une manière mensongère, puisque l'effort de cette ténébreuse critique tend précisément à la destruction de toute transcendance et de tout ordre transcendantal. — On dit encore : « Toute la question de l'idéal transcendantal consiste à trouver à l'absolue nécessité un concept, ou au concept d'une chose sa nécessité absolue. » Mais il y a longtemps, ne nous lassons point de le répéter à notre tour, que cette question d'idéal transcendantal est résolue. Par cela même qu'on parle d'absolue nécessité, on en possède déjà le concept, car on ne saurait parler d'une chose dont on n'aurait nulle idée : par conséquent ce concept d'absolue nécessité n'est ni à trou-

Digitized by Google

ver ni même à chercher. D'autre part, on a prouvé depuis des siècles l'existence de l'être subsistant par soi, dont le concept implique, également par suite dans l'ordre réel, une nécessité absolue. L'exigence alternative de Kant est donc doublement satisfaite.

Concluons donc. Parmi les preuves qui établissent l'existence de Dieu, il en est une, celle fondée sur la contingence des êtres de l'univers, qui, bien que battue en brèche par toutes les forces de la plus subtile critique, demeure toujours debout et résiste victorieusement à tous les assauts. Et c'est pourquoi nous l'affirmons de nouveau cet être nécessaire que nous nommons Dieu ; nous l'affirmons « sans prétention orgueilleuse », mais pourtant avec une certitude pleine et « apodictique ». Nous repoussons avec indignation toutes cavillations contraires, seraient-elles cachées sous le voile « d'un langage plus modeste encore ». Il n'y a jamais eu d'orgueil à confesser l'existence de Dieu ; n'y a-t-il point, à moins que l'on n'accorde qu'il n'y ait une très grande sottise, un très grand orgueil à la nier ?

Kant fait suivre son examen de la preuve cosmologique d'une sorte d'appendice, dans lequel il essaie une dernière fois de ramener les notions métaphysiques de nécessité absolue et d'être nécessaire à sa théorie générale de subjectivisme. Nous jugeons inutile d'entrer dans une nouvelle discussion à ce sujet, puisque, d'après ce qui vient d'être expliqué, il demeure constant que l'être nécessaire et sa nécessité absolue appartiennent à l'ordre ontologique et objectif. La théorie phénoméniste n'a ici aucune raison d'être.

De cet appendice nous recueillerons seulement deux aveux qui l'un et l'autre, par une heureuse contradiction avec les précédentes assertions de Kant, corroborent d'une manière aussi agréable qu'imprévue la preuve cosmologique. — Voici en effet, comment s'exprime l'auteur de la « *Critique de la raison pure* » :

« Il est très remarquable que dès qu'on suppose qu'il existe quelque chose, on ne peut pas éviter la conséquence qu'il existe aussi quelque chose de nécessaire. L'argument cosmologique repose sur ce raisonne-

Digitized by Google

ment tout naturel. » Kant ajoute entre parenthèses : « quoique pas plus certain pour cela. »

Comment Kant peut-il écrire pareille constatation sans s'apercevoir de la condamnation qu'il prononce contre sa propre critique? Il dit donc : « Dès qu'on suppose qu'il existe quelque chose — et cette supposition est certainement réalisée, car il ne niera point qu'au moins son existence personnelle soit quelque chose d'existant, — il est remarquable qu'on ne peut pas éviter la conséquence, qu'il existe aussi quelque chose de nécessaire. » Mais c'est précisément cette déduction avec sa conséquence que Kant combat depuis quarante pages et taxe à chaque instant d'illusoire et de sophistique ! D'un seul coup, il renverse de ses propres mains le fragile échafaudage qu'au prix de tant de labeurs il s'est efforcé de dresser contre l'argument cosmologique. — « Cet argument observe-t-il, repose sur ce raisonnement tout naturel, quoique pas plus certain pour cela. » Cette dernière réserve n'enlève rien à l'aveu. Comment une « conséquence naturelle, si naturelle qu'on ne saurait l'éviter », ne serait-elle point certaine? Le philosophe de Kœnigsberg aurait-il à son service, pour l'autoriser à émettre cet aphorisme, qu'un raisonnement est d'autant moins certain qu'il est plus naturel, une logique spéciale?

Sur un second point, d'une autre manière, Kant fortifie également la preuve cosmologique. Tous les êtres de l'univers visibles sont contingents ; mais, tandis que la contingence des êtres vivants qui naissent, croissent et meurent, est d'une évidence tangible, celle des êtres inorganiques est moins sensible, puisque la matière brute nous apparaît comme impérissable par division et comme indestructible aux forces créées. Or, chose remarquable, Kant reconnaît et enseigne expressément la contingence de la matière. Voici ses paroles :

« Les philosophes de l'antiquité regardaient la matière comme originelle et nécessaire. S'ils avaient considéré la matière, non pas relativement ou comme substratum des phénomènes, mais quant à son existence en elle-même, l'idée de la nécessité absolue se serait évanouie aussitôt, car il n'est rien qui attache absolument la raison à cette existence ; elle peut toujours au contraire la supprimer par la pensée

Digitized by Google

et sans contradiction... La matière ne se prête pas à l'idée d'un être nécessaire... Chacune de ses propriétés réelles, n'étant nécessaire que conditionnellement, peut être supprimée en soi et avec elle l'existence totale de la matière... D'où il suit que la matière, et en général ce qui appartient au monde, ne s'accorde pas avec l'idée d'un être primitif nécessaire... Il faut que cet être soit placé hors du monde. »

Ainsi donc, premier aveu, un être nécessaire existe ; second aveu, cet être nécessaire ne se confond point avec la matière, « il faut qu'il soit placé hors du monde. » Mais c'est là, illustre Kant, toute la preuve cosmologique par la contingence des êtres de l'univers. Mieux eût valu, sans tant d'ambages, arriver plus tôt à cette conclusion, et professer franchement et loyalement l'existence de Dieu, comme en ces termes le fait Leibniz (1) : « Il faut chercher une raison de l'existence du monde qui est l'assemblage entier des choses contingentes, et il faut la chercher dans la substance qui porte la raison de son existence avec elle, et laquelle par conséquent est nécessaire et éternelle. »

***

§ 4. — Examen de la preuve physico-théologique.

Sous cette dénomination, Kant entend l'antique et vénérable preuve qui de l'ordre admirable du monde conclut à un ordonnateur souverainement intelligent, lequel n'est autre que l'être nécessaire, incréé, subsistant par soi-même, que nous nommons Dieu. Ce titre nouveau d'argument « physico-théologique » est assez bizarre ; on comprendrait mieux celui de physico-téléologique », qui indiquerait le fondement du raisonnement : la finalité constatée des divers êtres de l'univers (2). Mais le choix des termes importe peu, pourvu qu'on soit d'accord sur leur signification.

(1) *Théodicée, Part.* I, *n.* 7.

(2) Dans la *Critique du jugement* (*Part.* II, § 84) Kant entend par « téléologie » la théorie des causes finales particulières, et, dans sa manière de s'exprimer, la théologie physique serait l'application du système téléologique de la nature à la recherche de la première cause, auteur et ordonnateur du monde.

Digitized by Google

Après avoir de nouveau rappelé sa théorie suivant laquelle tout passage de l'ordre expérimental à l'ordre transcendantal est déclaré impossible, après s'être demandé « quel pont la raison peut jeter » d'un ordre à l'autre, l'auteur de la *Critique de la raison pure*, laissant cette question sans réponse, commence par exposer l'argument. L'argument est connu ; néanmoins il n'est pas sans intérêt de l'entendre exposé par lui :

« Le monde, tel qu'il se révèle à nous, présente un théâtre si étendu de diversité, d'ordre, de finalité et de beauté, soit qu'on l'envisage dans l'immensité de l'espace, ou dans son infinie division, que, même d'après les faibles connaissances acquises par notre faible intelligence, tout langage est impuissant à rendre des merveilles si nombreuses et si infiniment grandes et l'impression qu'elles font sur nous... Partout nous voyons une chaîne d'effets et de causes, de fins et de moyens, une régularité dans la naissance ou la mort ; et comme rien n'est parvenu de soi-même à l'état où il se trouve, cet état signale toujours plus loin une autre chose comme sa cause... en sorte que la totale universalité des choses irait s'abîmer dans le néant, si l'on ne prêtait pour appui à cette contingence infinie quelque être en dehors d'elle, subsistant par lui-même originairement et indépendamment, qui, cause de cette contingence, en garantit en même temps la durée?...

On aime à se représenter Kant, lui aussi, ravi d'admiration au spectacle de la nature, malgré son scepticisme et malgré son subjectivisme que dans le transport de son enthousiasme il oublie et abandonne un instant, pour parler, sur le ton du dogmatisme objectif le plus convaincu, « de l'ordre, de la finalité, de la beauté de l'univers », des « merveilles qu'il contient si nombreuses et si infiniment grandes ». Quelques pseudo-philosophes, pour échapper à la force de cette preuve tirée du bel ordre de l'univers, ont nié cet ordre ; Kant du moins ne partage point leur avis et ne se range point parmi eux. Ceux-là ont nié le fait, mais ils ont admis le principe « que l'ordre exige un suprême ordonnateur » ; celui-ci concède et affirme le fait, mais rejette le principe rationnel qui sert de majeure à l'argument. C'est ainsi que l'erreur se combat elle-même et par ses propres contradictions sert la cause de la vérité. Mais, si le fait de l'ordre admirable du monde demeure aux regards de Kant acquis d'une manière incontestable, la seconde partie de son exposé n'est pas correcte, car de cet ordre il ne con-

Digitized by Google

clut point à un ordonnateur transcendant, comme la logique le demande, mais dénaturant ce fait et cette vue d'*ordre*, il les transforme en fait et vue de *contingence* pour aboutir à un être « subsistant par lui-même, cause de tous les êtres contingents, qui en garantit la durée, de même qu'il en explique l'origine. » Cette déviation erronée du raisonnement est intentionnelle. Par elle Kant veut amorcer le grief qu'il se propose de faire valoir plus tard avec de plus larges développements contre la preuve physico-théologique, en s'efforçant indument de la ramener à la preuve cosmologique fondée, abstraction faite de l'ordre qui y règne, sur la seule contingence de l'univers. Nous ne serons point dupes de cette insinuation et nous saurons éviter le piège. Tel est donc l'exposé de la preuve : comment le critique va-t-il l'apprécier.Ecoutons-le :

« Cet argument mérite d'être toujours rappelé avec respect. C'est le plus ancien, le plus clair et le plus conforme à la raison humaine. Il vivifie l'étude de la nature de la même manière qu'il tire son existence de cette étude et en reçoit de nouvelles forces. Nos connaissances naturelles rétroagissent sur leur cause et élèvent la foi en un auteur suprêprême jusqu'à une perfection irrésistible. Ce serait donc non seulement nous priver d'une consolation, mais encore vouloir tout à fait l'impossible, que de prétendre enlever quelque chose à l'autorité de cette preuve. La raison incessamment élevée par des arguments si forts et qui vont toujours en se multipliant sous sa main, ne peut être tellement abaissée par le doute d'une spéculation subtile et abstraite, qu'elle ne doive être arrachée à toute irrésolution sophistique comme à un songe à l'aspect des merveilles de la nature et de la majesté qui éclate dans la structure du monde, pour s'élever de grandeur en grandeur jusqu'à la plus haute grandeur de toutes, jusqu'à l'auteur suprême et absolu (1). »

(1) Kant dit ailleurs « Deux choses remplissent l'âme d'une admiration et d'un respect toujours renaissants et qui s'accroissent à mesure que la pensée y revient plus souvent et s'y applique davantage : le ciel étoilé au-dessus de nous, la loi morale au-dedans. » (*Critique de la raison pratique*, conclus.). — Cette admiration constante du philosophe de Kœnigsberg pour l'ordre de l'univers tient, selon nous, à ce que le philosophe était en même temps profondément versé dans les sciences physiques et spécialement en astronomie, ainsi qu'en témoigne sa théorie cosmogonique publiée en 1735 : *Histoire générale de la nature et théorie du ciel*. On sait et l'on comprend facilement que l'astronomie porte à Dieu. Voltaire a éprouvé également la puissance d'une science véritable de la nature à fortifier le témoignage que l'uni-

Digitized by Google

Après des déclarations aussi formelles il semblerait que tout est dit et que jamais cette preuve de l'existence de Dieu n'a eu de partisan plus convaincu. Hélas ! ce serait mal connaître le génie de Kant, qui n'a point plus tôt confessé une vérité qu'il cherche à l'étouffer sous son scepticisme critique. Nous avons entendu l'affirmation ; la négation suit de près :

« Quoique nous n'ayons rien, continue Kant, à objecter contre la rationnalité et l'utilité de ce mode de procéder, nous ne pouvons cependant pas approuver la prétention d'accorder à cette espèce de preuve une certitude apodictique... Je pense que l'argument physico-théologique est à jamais impuissant à prouver à lui seul l'existence d'un être suprême et qu'il doit toujours laisser à l'argument ontologique cette lacune à combler.. »

Franchement, c'est à n'y plus rien comprendre ! Tout à l'heure, on nous parlait « de la raison incessamment élevée par des arguments si forts et qui vont toujours en se multipliant » ; on nous disait que la raison appuyée sur ces arguments « devait être arrachée à toute irrésolution sophistique comme à un songe » ; on nous assurait que « tenter d'enlever quelque chose à l'autorité de cette preuve, c'etait vouloir tout à fait l'impossible : » et maintenant on refuse « d'accorder à cette espèce de preuve une certitude apodictique », c'est-à-dire démonstrative ; on pense que « l'argument est impuissant et à jamais impuissant à prouver l'existence de Dieu »

vers rend par lui-même à son auteur. Il ne sera pas déplacé de rapprocher ses paroles de celles du philosophe allemand : « Enfin, écrit Voltaire (*Diction. philosoph.* art. *athée*, sect. 1), la physique est née... Alors on a clairement reconnu que le limon du Nil ne forme ni un seul insecte ni un seul épi de froment ; on a été forcé de reconnaître partout des germes, des rapports, des moyens et une correspondance étonnante entre tous les êtres. On a suivi les traits de lumière qui partent du soleil pour aller éclairer les globes et l'anneau de Saturne à trois cents millions de lieues et pour venir sur la terre former deux angles opposés au sommet dans l'œil d'un ciron et peindre la nature sur la rétine. Un philosophe [Newton] a été donné au monde, qui a découvert par quelles simples et sublimes lois tous les globes célestes marchent dans l'abîme de l'espace. Ainsi l'ouvrage de l'univers mieux connu montre un ouvrier, et tant de lois toujours constantes ont prouvé un législateur. C'est ainsi que la saine philosophie a détruit l'athéisme. » — Voilà ce ce que pensait Voltaire. Comment se fait-il, les sciences faisant chaque jour de nouveaux progrès, que l'athéisme revive aujourd'hui ?

Digitized by Google

et qu'il faut faire appel « à l'argument ontologique pour combler cette lacune » ; nous lisons bien : « à l'argument ontologique », c'est-à-dire à cet argument dont Kant quelques pages plus haut a longuement démontré l'inefficacité, en sorte que pour suppléer à un argument prétendu impuissant Kant ne trouve rien de mieux à conseiller que de recourir à un autre argument dont l'impuissance manifeste a été reconnue et enseignée par lui. Comment est-il possible de s'égarer de la sorte ?

L'affirmation va cependant encore une fois succéder à la négation. Kant, en effet, revient sur la preuve fondée sur l'ordre du monde et il l'expose de nouveau avec une clarté et une force, capables assurément d'entraîner la conviction la plus rebelle. Voici ses paroles :

« Les principaux points de cette preuve physico-théologique sont les suivants : 1° Dans le monde se trouvent partout des traces visibles d'un ordre exécuté avec la plus grande sagesse, suivant un dessein déterminé et dans un tout d'une variété ineffable tant par son contenu que par la grandeur infinie de son étendue. 2° Cet ordre est tout à fait étranger aux choses du monde et ne leur appartient que contingentiellement ; c'est-à-dire que la nature des différentes choses ne pouvait d'elle-même, par des moyens nombreux si différents qui devaient convenir entre eux, s'accorder pour des fins déterminées, si ces moyens n'avaient pas été parfaitement choisis et appropriés à des idées fondamentales par un principe raisonnable. 3° Il existe donc une (ou plusieurs) cause sublime et sage, qui doit être cause du monde, non pas seulement comme une nature toute-puissante qui agit aveuglément par fécondité, mais comme intelligence qui agit par liberté. 4° Son unité se conclut avec certitude de l'unité du rapport mutuel des parties du monde comme dans les choses auxquelles notre observation s'applique, telles que les pièces d'un ouvrage artificiel, et avec vraisemblance suivant tous les principes de l'analogie s'il s'agit de choses que nous ne puissions connaître immédiatement. »

Mais c'est parfait, ou du moins presque parfait ! Que trouve-t-on à reprendre à ces quatre points, soit considérés chacun en particulier, soit dans leur ensemble ? Ils sont clairs ; leur suite logique : et cependant le philosophe de Kœnigsberg ne se rend pas. Quels graves et puissants motifs le poussent à revenir sur ses concessions spontanées? le jettent hors de sa première voie et le retournent en sens contraire? Il en allègue quatre ; passons-les en revue.

Digitized by Google

1. Le premier grief vient de ce que l'analogie qui est établie entre les œuvres humaines et l'œuvre divine de l'univers, est peut-être fausse, au moins douteuse. Kant n'ose pourtant trop insister sur ce point : « sans vouloir, dit-il, chicaner sur cette manière de raisonner qui ne supporterait peut-être pas la sévérité de la critique... » Mais si,ne vous gênez point ! Chicanez au contraire, chicanez de votre mieux, chicanez tant qu'il vous plaira sur le principe rationnel de cette preuve, « à l'autorité de laquelle, selon vos propres expressions, on ne peut prétendre enlever quelque chose sans vouloir tout à fait l'impossible... »

« Sans chicaner ici, reprend Kant, avec la raison naturelle sur sa conclusion, lorsque raisonnant d'après l'analogie de certaines productions de la nature avec ce que crée l'art humain... édifices, vaisseaux, horloges, elle conclut que cette nature a aussi pour fondement une semblable causalité, savoir, une intelligence et une volonté... sans vouloir, dis-je, chicaner sur cette manière de raisonner qui ne supporterait peut-être pas la sévérité de la critique transcendantale, il faut avouer cependant que si nous devons une fois nommer une cause, nous ne pouvons pas agir ici plus sûrement qu'en suivant l'analogie avec de semblables produits intentionnels qui sont les seuls dont les causes et le mode d'action nous soient connus. La raison ne pourrait pas se justifier à ses propres yeux de vouloir passer de la causalité qu'elle connaît à des principes d'explication obscurs et indémontrables qu'elle ne connaît pas.

Ne nous sera-t-il point permis, à notre tour, de chicaner Kant sur ces réticences? A lire cette phraséologie il semblerait que « la sévère critique » qui pourrait à son gré renverser de fond en comble la preuve téléologique, use de condescendance en renonçant à l'attaque et accorde « en refusant de chicaner » une pure gracieuseté. Allons donc ! Cette bienveillance n'est qu'une feinte. En réalité, elle est la reconnaissance d'une impuissance radicale et l'aveu d'une défaite. Si Kant ne veut point chicaner, c'est qu'il a conscience de n'avoir rien de sérieux à opposer, rien sur quoi il puisse étayer une chicane quelconque. A qui fera-t-on croire que Kant ait fait grâce d'une seule objection, s'il en avait en faveur de sa thèse quelqu'une tant soit peu spécieuse? Si après avoir engagé le combat, tout à

Digitized by Google

coup il se retire, c'est qu'il s'aperçoit que les armes lui tombent des mains et que la vérité lui arrache cette confession « que nous ne pouvons agir plus sûrement qu'en suivant l'analogie avec de semblables produits intentionnels. » Il est visible que le critique sceptique, pas plus que Voltaire, n'arrive à se défaire de cette pensée, que, de même qu'une horloge prouve un horloger, ainsi l'ordre de l'univers prouve l'existence d'un très sage et très puissant ordonnateur.

Mais nous n'en avons point encore fini sur ce point et nous ne laisserons point passer inaperçue une profonde erreur, subtilement insinuée dans ce texte. Kant y suppose, ou du moins paraît supposer, que l'argument téléologique n'est qu'un raisonnement d'analogie, analogie établie entre les œuvres humaines et l'œuvre de la nature : argument probable, très probable, mais non strictement rigoureux et démonstratif. Erreur et insinuation captieuse ! La vérité est tout autre : le principe rationnel que la preuve téléologique pose en majeure : « L'ordre suppose et exige un ordonnateur », n'est que l'application à un effet spécial, celui de l'ordre, du principe général de causalité. Tout fait contingent a une cause et une cause proportionnée ; l'ordre qui consiste dans l'adaptation de divers moyens à une fin déterminée et, par conséquent, implique une intention et une élection, c'est-à-dire, des actes d'intelligence, a nécessairement une cause intelligente. Telle est la majeure du raisonnement physico-théologique. Ce principe n'est point une simple induction analogique, mais, application précise au fait de l'ordre du principe de causalité, il participe du caractère métaphysique de celui-ci et lui emprunte sa valeur d'axiome certain et absolu. L'analogie des œuvres divines avec les œuvres de l'homme éclaire ce principe et en fournit des exemples, il est vrai, nombreux et saisissants ; mais cette analogie ne le constitue point et ce n'est point elle qui, à proprement parler, lui communique sa force. Ainsi donc on parle très faussement, quand on expose cette preuve téléologique comme le fait Kant, et qu'on prétend la réduire à une simple analogie, si probable soit-elle. N'en déplaise à la fallacieuse douceur du philosophe de Kœnigsberg, la preuve téléologique peut « supporter en toute sécurité la sé-

Digitized by Google

vérité de la critique transcendantale », et même de toute critique quelconque.

2. La seconde accusation que Kant porte contre cette preuve, tend à infirmer la conclusion qu'on en tire de l'existence de Dieu. Cette preuve conduirait au concept d'un savant architecte du monde, mais non point à celui d'auteur et de créateur de l'univers.

« La finalité, dit-il, et l'harmonie d'un si grand nombre de dispositions de la nature pourrait simplement prouver la contingence de la forme, mais non celle de la matière, c'est-à-dire de la substance dans le monde... Cette preuve pourrait donc démontrer tout au plus un architecte du monde, dont la puissance serait toujours très limitée par la nature de la matière qu'il travaille, mais non un créateur du monde à l'idée duquel tout est soumis. Ce qui n'est pas à beaucoup près suffisant pour le grand but que l'on se propose, à savoir, de prouver une cause première qui suffit à tout. »

Tout d'abord nous rappelons que l'argument téléologique considère, non point la contingence soit de la forme soit de la substance de l'univers, mais l'ordre lui-même, et cet ordre admirable en tant qu'impliquant une intelligence ordonnatrice, et non pas en tant que contingent : ce retour à l'idée de contingence est donc inutile et hors de propos (1). Inutile de s'arrêter sur cette déviation accidentelle. Insistons au contraire sur le fond de l'objection. Cet argument, dit-on, prouve un architecte, mais non une cause première, en un mot, Dieu. Profonde erreur ! répliquerons-nous. En effet, cette intelligence que l'on nomme « l'architecte du monde », est,on le reconnaît, distincte du monde. Dès lors cette substance, intelligente et puissante ordonnatrice, existe-t-elle par elle-même, ou a-t-elle reçu son existence d'une cause préexistante? Si

(1) Dans ce même passage Kant objecte subsidiairement contre la preuve téléologique : « Il faudrait encore qu'il pût être démontré que les choses du monde n'étaient pas d'elles-mêmes, suivant des lois générales, propres à cet accord. » — Cette supposition que les êtres de l'univers sont en vertu de leur essence et d'après des lois générales propres dès leur origine à produire l'ordre du monde, fortifierait l'argument plutôt qu'il ne l'infirmerait. Il y a autant et plus de sagesse à prévoir dès le commencement et à poser en principe dans des lois primordiales l'ordre futur et stable du monde, que de l'établir par des interventions successives et réitérées.

Digitized by Google

elle existe par elle-même, elle répond au concept de Dieu ; si elle doit son existence à une cause préexistante, celle-ci à son tour sera-t-elle créée ou incréée?... Et comme il est impossible de prolonger à l'infini la série des causes efficientes et qu'il faut nécessairement s'arrêter à une première cause, force est de conclure que Dieu existe. Il est vrai que par suite de ce dilemme complémentaire, cette vérité sera obtenue au moyen d'un disyllogisme au lieu d'un syllogisme unique, mais qu'importe la forme de raisonnement employée, pourvu que l'existence de Dieu soit logiquement et péremptoirement démontrée? — Alors, insistera Kant, vous retombez dans l'argument cosmologique par la contingence du monde ! — Nullement. La preuve téléologique demeure distincte et séparée. Dans l'argument cosmologique on prend pour base la contingence des êtres de l'univers ; dans l'argument téléologique, l'ordre de ces êtres, et le concept de contingence n'est invoqué que d'une manière hypothétique et uniquement pour montrer que, si l'on refusait d'identifier cet ordonnateur souverain à une cause première, — d'ailleurs quelles raisons a-t-on de repousser cette identification, — néanmoins on aboutirait encore, en vertu du principe de causalité, à l'être nécessaire que nous nommons Dieu. Ces deux preuves restent donc essentiellement diverses et ne rentrent point l'une dans l'autre, puisqu'elles diffèrent et par le principe de leur majeure et par le fait posé en leur mineure : chose d'autant plus importante à remarquer que l'effort constant du critique est de ramener l'argument téléologique à l'argument cosmologique, de même qu'il a essayé de réduire l'argument cosmologique à l'argument ontologique, dans le dessein de les envelopper tous dans la réprobation qui ne s'applique qu'à ce dernier seulement.

3. Troisième grief. Il n'existe aucune proportion entre l'ordre fini du monde et l'infinie perfection de Dieu. Donc cette preuve téléologique ne nous conduit pas au terme désiré, l'existence de Dieu. Voici d'ailleurs le texte même de Kant :

Le raisonnement va de l'ordre et de la finalité, partout et toujours observables dans le monde, à l'existence d'une cause qui lui est proportionnée. Mais le concept de cette cause doit nous en faire connaître quelque chose de tout à fait déterminé, et il ne peut être autre par consé-

Digitized by Google

quent que celui d'un être qui possède toute puissance, toute sagesse, etc. en un mot toutes les perfections, comme être qui suffit à tout... Or, je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un qui se flatte d'apercevoir le rapport de la grandeur du monde, observée par lui quant à l'étendue et à la matière, à la toute-puissance ; le rapport de l'ordre du monde à la sagesse suprême; celui de l'unité du monde à l'unité absolue d'un créateur suprême. La théologie physique ne peut donc pas donner un concept déterminé de la cause suprême du monde. »

Il ne nous déplaît point d'entendre Kant appeler par antonomase le concept d'être infini, d'être infiniment parfait, un concept déterminé, le plus déterminé des concepts. En France, Vacherot et Renan, au contraire, ont professé le panthéisme et transmuté la personnalité divine en une simple idée qu'ils ont nommée d'un vocable emprunté lui-même à la terminologie Kantienne, la « catégorie de l'idéal », parce que, selon eux, l'idée d'un être infini et infiniment parfait étant indéterminée ne saurait convenir à un être réel ni exprimer une nature objective. Que n'ont-ils été plus fidèles en ce point à la doctrine de leur maître en scepticisme ! Ils auraient du moins appris de lui que le concept d'infiniment parfait est absolument déterminé par sa notion même de perfection infinie, laquelle est incommunicable à tout autre être et par suite exclusivement réservée à l'être nécessaire subsistant par soi-même (1).

Cette remarque faite, revenons à l'idée principale du critique : « de l'ordre fini d'un monde fini on ne saurait conclure à une sagesse infinie. » La réponse est simple, modelée sur celle déjà présentée à propos du grief précédent. Cette sagesse or-

(1) Kant développe ainsi cette pensée dans le même passage : « Les « prédicats de puissance et d'excellence très grande, admirable, im- « mense, ne donnent assurément aucun concept déterminé et ne disent « point ce que la chose est en elle-même... Dès qu'il est question de « la grandeur, de la perfection d'une chose en général, il n'y a de con- « cept déterminé que celui qui comprend toute la perfection possible, « et il n'y a que le tout (omnitudo) de la réalité qui soit universelle- « ment déterminé dans le concept. » — En effet, l'idée d'être en général est la plus imparfaite et la plus indéterminée de toutes. A mesure qu'on ajoute à cette idée générale d'être des concepts positifs, l'idée primitive d'être se détermine et devient plus parfaite ; si l'on détermine cette idée d'être par celle d'être subsistant par soi, on forme évidemment le concept à la fois le plus parfait et le plus déterminé possible.

Digitized by Google

donnatrice, dirons-nous, est-elle en soi finie ou infinie? Si elle est infinie, donc elle appartient à un être infini, qui est Dieu ; si elle est finie, la substance qui la possède sera elle-même finie, et comme telle devra participer de la sagesse et de la substance d'un être infini, lequel est l'être subsistant par soi-même que nous nommons Dieu. Donc Dieu existe. Est-il nécessaire d'observer en outre que cette sagesse suprême prévoit l'avenir, qu'elle étend son action sans aucune limite d'espace ni de durée dans tout l'univers, que sans éprouver aucune résistance de la part de la matière elle règle tout en souveraine maîtresse? C'est plus qu'il n'en faut pour réduire à sa juste valeur et repousser dans l'ombre cette critique, qui est moins une objection sérieuse qu'une argutie mesquine.

4. Il reste une dernière attaque contre la preuve téléologique, celle qui déjà insinuée dès le commencement et sous-entendue pour ainsi dire continuellementre paraît à chaque instant dans les développements de la discussion. La preuve physico-théologique revient à la preuve cosmologique : l'une et l'autre à l'argument ontologique. Conception bizarre, propre à Kant. Encore une fois, écoutons cette fastidieuse critique :

« Après être parvenu à l'admiration de la grandeur, de la sagesse, de la puissance de l'auteur du monde, ne pouvant pas aller plus loin, on abandonne tout à coup cet argument qui se fondait sur des principes empiriques, pour passer à la contingence du monde conclue de prime abord de l'ordre et de la finalité. De cette contingence seule on va donc uniquement par des concepts transcendantaux à l'existence d'un être absolument nécessaire... La preuve physico-théologique s'arrête donc dans son entreprise : dans son embarras elle saute tout à coup à la preuve cosmologique ; et comme celle-ci n'est qu'une preuve ontologique dissimulée, la preuve physico-théologique n'atteint réellement son but que dans la raison pure... Après avoir marché longtemps sur le sol de la nature et de l'expérience, se voyant toujours éloignés de l'objet qui apparaît en face de leur raison, les théologiens naturalistes abandonnent subitement ce terrain, passent dans la région des pures possibilités, où sur les ailes des idées ils espèrent approcher de plus près de ce qui s'était soustrait à toute leur investigation empirique... La preuve cosmologique sert donc de fondement à la preuve physico-théologique, de même que l'argument ontologique sert de base à l'argument cosmologique touchant l'existence d'une cause première comme être suprême. »

Digitized by Google

Enfin, nous voici arrivés au bout de la carrière et le philosophe de Kœnigsberg nous livre l'idée mère et inspiratrice de son scepticisme. L'artifice dévoilé est simple. De toutes les preuves de l'existence de Dieu connues avant lui, il en est une qui bien que proposée par d'éminents esprits, en réalité est inopérante : c'est la soi-disant preuve ontologique. Kant la rejette, comme avant lui d'ailleurs et avec raison, les scolastiques et particulièrement S. Thomas d'Aquin. Il commence par là ; et à la fin de son examen des autres preuves il déclare qu'elles reposent toutes sur celle-ci : d'où il s'ensuit naturellement qu'elles croulent toutes ensemble : ce qui n'empêche point d'ailleurs Kant d'émettre cette conclusion dernière inattendue : « que la preuve ontologique tirée des simples concepts de la raison pure est la seule possible ! »

De grâce, en voilà assez de contradictions, d'erreurs et de sophismes. Nous avons plus haut montré que la preuve cosmologique est absolument distincte et séparée de l'argument ontologique, et ne s'appuie nullement sur lui ; également nous avons ci-dessus discerné nettement la preuve cosmologique et la preuve téléologique l'une de l'autre, la première étant fondée sur la contingence des êtres substantiels de l'univers, la seconde sur l'ordre soit particulier soit général du monde visible. La preuve cosmologique, quoi qu'en dise Kant, « ne sert donc pas de fondement à la preuve physico-théologique. » Ni l'une ni l'autre n'ont d'ailleurs aucun rapport avec l'argument ontologique. En conséquence, toute cette critique tortueuse qui veut réduire toutes les démonstrations de l'existence de Dieu au seul argument ontologique, ne résiste pas elle-même à un examen approfondi ; elle témoigne seulement de ce que peuvent produire les théories subjectivistes et phénoménistes a priori.

Digitized by Google

***

Conclusion.

Lorsque Kant reproche aux philosophes dogmatiques de s'élever « sur les ailes des idées » du sol de l'expérience « dans la région des pures possibilités », ignore-t-il, peut-il ignorer que la région en laquelle passe l'esprit humain à l'aide des principes ailés de l'intelligence n'est point seulement celle des pures possibilités, mais aussi celle des vivantes et substantielles réalités, et que les principes ailés qui soutiennent le vol de la raison vers ces sphères transcendantales, sont des vérités absolues et immuables? « Si Dieu est un être purement intelligible, demande l'auteur de *La Critique de la raison pure*, quel pont la raison peut-elle jeter pour atteindre jusqu'à Lui? » Et plus loin : « Le pas à faire pour atteindre la totalité absolue est absolument impossible par la voie empirique. Quel moyen emploie-t-on donc pour franchir cet immense abîme? » — Le moyen, mais il est connu et employé depuis des siècles : c'est l'application à la recherche d'une première cause de l'univers du principe général de causalité : « Tout ce qui existe et n'a point en soi la raison de son existence, a nécessairement une cause de son existence. » Les êtres de l'univers considérés dans leur substance ont-ils en eux-mêmes la raison de leur existence? Non, puisque leurs substances sont contingentes. Donc leur existence exige comme cause un être nécessaire. — De même, l'ordre de l'univers a-t-il en soi ou dans les êtres de l'univers sa raison d'être? Non, car l'ordre implique une intelligence, et les êtres de l'univers, sauf l'homme dont l'intelligence assurément n'a pu exercer aucune influence sur l'ordre de l'univers, en sont totalement dépourvus. Donc Dieu ordonnateur et auteur de l'univers existe. — De même encore, pour ne point omettre un argument d'ordre physique que Kant a volontairement et malicieusement tu par une véritable subreption de critique transcendantale, les êtres vivants tiennent-ils de la matière brute la raison d'être de leur vie? Non,

Digitized by Google

car cette matière minérale est inepte à produire ou à transmettre la vie qu'elle ne possède point. Donc Dieu auteur de la vie existe. — Et l'âme humaine a-t-elle reçu des êtres organiques, inférieurs à elle dans l'échelle de la perfection des êtres, la raison de sa spiritualité? Non encore, car les êtres organiques sont impuissants à procréer un âme spirituelle, c'est-à-dire un esprit dégagé du corps par sa partie supérieure quoique uni essentiellement à lui par sa partie inférieure. Donc Dieu, créateur des âmes humaines existe. — Et c'est ainsi que par la voie de causalité « le pont » demandé par Kant pour passer de l'ordre réel expérimental à l'ordre réel transcendantal est établi et que l'homme franchit naturellement, facilement et sûrement, nous ne disons pas « l'abîme », mais la distance incommensurable qui sépare l'homme de Dieu, l'esprit humain de la connaissance de son auteur.

L'examen de la critique Kantienne a été long, pénible, parfois fastidieux ; du moins il n'aura point été vain et sans résultat, puisque, par l'exemple du grand critique, il nous conduit à cette conclusion : que seule la raison qui logiquement nie Dieu, est celle qui commence par se renier elle-même, ou, en d'autres termes calqués sur ceux de Kant, que la seule voie possible pour échapper aux démonstrations spéculatives de l'existence de Dieu est celle qui prend son point de départ... dans les ruines de la raison pure !

G. BULLIAT.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

« L'Avenir du Christianisme », 1re partie : *Le passé chrétien. — Vie et Pensée.* — II. *Époque syncrétiste ; Histoire de la fondation de l'Eglise :* 1, *La révolution religieuse ;* 2. *Le Christianisme primitif* par A. DUFOURCQ. — Deux vol. in-16, II, 278, 246 pp. — Paris, Bloud, 1909. — *Prix :* 7 fr.

M. Dufourcq a entrepris d'écrire une histoire du Christianisme. Il l'a divisée en quatre parties : 1re, Epoque orientale : histoire comparée des religions païennes et de la religion juive jusqu'au temps d'Alexandre le Grand. (Le volume a paru en 1908, et a été analysé dans l'*Université catholique*). 2e, Epoque syncrétiste : Histoire de la fondation de l'Eglise depuis le temps d'Alexandre jusqu'au temps des Sévère. (Nous allons parler de cette seconde partie). 3e, Epoque méditerranéenne : Histoire de l'Eglise depuis le IIIe siècle jusqu'au XIe siècle ; 4e Epoque occidentale : Histoire de l'Eglise depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Le plan est vaste puisqu'il étudie le Christianisme depuis sa plus lointaine préparation jusqu'à son plein développement.

Dans la seconde partie de son travail, M. Dufourcq établit d'abord qu'une révolution religieuse a préparé l'œuvre de Jésus depuis le temps d'Alexandre le Grand jusqu'au temps des Sévère, révolution qui s'opère dans le paganisme, dans le judaïsme et s'achève dans la formation d'un syncrétisme judéo-chrétien. Il retrace ensuite rapidement les principaux événements de la vie de Jésus, insiste en particulier sur ses enseignements, puis montre comment l'Eglise, fondée par Jésus-Christ, prêchée par saint Pierre et les apôtres, s'est enfin complètement dégagée du judaïsme sous

Digitized by Google

l'impulsion de saint Paul. Il étudie enfin la vie et la pensée chrétienne au IIe siècle.

On ne doit pas s'attendre à trouver dans ces deux volumes un exposé détaillé des événements et des doctrines théologiques ; c'est plutôt un vaste tableau d'ensemble qui est tracé ici, reproduisant tout ce qu'il y a de vraiment essentiel durant ces deux siècles où l'Eglise chrétienne a été fondée et établie définitivement. L'exposé n'est pas encombré de détails historiques et critiques, lesquels sont tous renvoyés dans les notes. Ce système offre le grand avantage de permettre une lecture suivie et en même temps de fournir les preuves de l'exposé général. Ces notes sont abondantes et puisées aux meilleures sources. L'auteur est bien au courant de tous les travaux contemporains. Nous craignons cependant qu'il n'ait pas toujours vérifié ses citations. Ainsi T. II, p. 134, note b, il mentionne parmi les études sur la langue du Nouveau Testament un ouvrage de Nestle, *Einleitung in das griechische N. T.* 1891. Sauf erreur, il n'existe pas d'introduction de Nestle au grec du N. T. comme étude sur la langue du N. T. mais une *Einführung in das griechische Neue Testament*, laquelle est un traité de critique textuelle et que déjà M. Viteau, *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux, T. III, col. 331, avait rangé parmi les ouvrages sur la langue du N. T. Il serait possible de citer encore d'autres références inexactes, ou des fautes d'impression, surtout dans l'accentuation grecque, mais ce ne sont là que des vétilles. Nous préférons dire que, dans ses grandes lignes, l'exposé de l'auteur est exact et peut être accepté par le lecteur le plus scrupuleux. Quelquefois, cependant, M. Dufourcq s'en est un peu trop rapporté aux ouvrages qui l'inspiraient.

E. JACQUIER.

The Person of our Lord and recent thought by Ch.-F. NOLLOTH. — — In-8°, x-366 pp. — London, Macmillan, 1908. 7 fr. 50.

La personne de Notre-Seigneur a été étudiée en ces dernières années par de nombreux historiens de toutes les écoles. Le but de l'ouvrage que nous présentons au lecteur est de retracer le portrait de Jésus qui se dégage de ces études, et de montrer que, loin d'être en opposition avec celui que nous présente l'Eglise chrétienne, il s'accorde plutôt avec le portrait de notre foi. C'est donc aux critiques nationalistes ou protestants libéraux que l'auteur empruntera les données de son travail.

Digitized by Google

Il examine d'abord les sources où nous puiserons les traits de la figure du Seigneur. Il reconnaît que les sources extra-évangéliques sont très maigres et que, si saint Paul peut être un témoin de premier ordre sur les principaux traits de la vie du Sauveur, ce sont les Evangiles qui sont la source principale. Il essaye donc de dégager ce qui, d'après la critique libérale, reste comme de première main dans les évangiles et il y retrouve l'essentiel sur Jésus, personnage historique, fils de l'homme, Messie, sur son autorité et sa science, sur ses miracles, sa sainteté, sa résurrection, sur sa filiation divine. De ces recherches il conclut que Jésus était un homme, mais qu'il était plus qu'un homme, qu'il était Dieu.

Ce travail, conduit d'après les meilleures méthodes scientifiques, pourra être très utile aux défenseurs du christianisme, car il leur permettra d'appuyer leurs arguments non seulement sur les travaux des critiques orthodoxes, mais aussi sur ceux des critiques rationalistes. Remarquons cependant qu'il sera bien difficile sinon impossible, de prouver d'après ceux-ci que Jésus a opéré des faits en dehors des lois de la nature et qu'il était Dieu. Ces conclusions sont contraires aux principes qu'ils posent comme au-dessus de toute discussion. Le témoignage des rationalistes reste donc nécessairement incomplet et n'a de valeur que sur quelques points. Que l'on puisse en partant des faits qu'ils admettent, arriver à des conclusions qu'ils n'acceptent pas, c'est certain, mais ils n'en conviennent pas et, logiques ou non, ils les rejetteront.

E. JACQUIER.

Le problème de la justification dans saint Paul. Etude de théologie biblique, par Ed. TOBAC. — In-8°, XXII-273 pp. — Louvain, Van Linthout, 1908. 5 fr.

La théorie de la justification est dans saint Paul une des idées directrices de sa théologie, à laquelle on peut ramener toutes les autres. Il était donc très important de l'étudier à fond, et cela, d'autant plus, que les travaux catholiques sur cette question sont très peu nombreux. M. Tobac l'a traitée dans toute son ampleur et d'une façon fort méthodique.

Partant de cette idée très juste que saint Paul avait été un pharisien, connaissant bien les doctrines juives de son temps, il a recherché tout d'abord comment s'était posé pour les juifs et les judéo-chrétiens le problème de la justification ; par conséquent,

Digitized by Google

quelles étaient les idées juives sur le péché, la loi, la justice et la justification, la justice de Dieu, et comment les judéo-chrétiens expliquaient le rôle du Christ dans la justification, puisque pour eux la Loi était encore nécessaire pour la justification. M. Tobac montre les modifications que saint Paul a fait subir à ces doctrines en substituant à l'économie juive l'économie chrétienne de la justification.

L'apôtre sest servi, il est vrai, des formules courantes chez les juifs et les judéo-chrétiens ; il agite les mêmes problèmes et développe sa pensée dans les mêmes cadres logiques, mais à un corps sans vie, il a infusé l'esprit ; il a transformé du tout au tout les doctrines en les approfondissant et en montrant comment la justification du pécheur est liée à l'œuvre du Christ, qui applique en nous la justice de Dieu. Et donc, puisque la justification implique une modification dans le pécheur qui en est l'objet, il faut étudier quel est le point de départ, le terme final et les facteurs du changement. M. Tobac a traité ces questions en deux parties : Le péché et la justification.

Dans la première, il établit quelle était la conception paulinienne du péché, quant à son acte, son universalité, sa puissance, son origine ; il recherche quels étaient les auxiliaires du péché, les conséquences du péché et l'impuissance de l'homme naturel à vaincre la domination du péché. L'étude sur le rôle de la Loi mosaïque par rapport au péché, sur l'antinomie d'une loi, donnée par Dieu et cependant ministre de péché et de condamnation, est envisagée dans tous ses détails.

Dans la seconde partie, M. Tobac examine en quoi consiste la justice de Dieu et quels sont la valeur et les effets salvifiques de l'œuvre du Christ et enfin quels sont les moyens que nous avons de nous approprier les effets de la Rédemption. Il montre bien que la foi chez saint Paul, tout en étant un acte d'ordre intellectuel est aussi d'ordre moral. M. Tixeront l'avait déjà fait remarquer dans son *Histoire des dogmes*, I, p. 89 : « Cette foi n'est pas une simple adhésion de l'esprit ; elle implique, d'après saint Paul, la tradition totale à Dieu de l'homme, de son activité et de son cœur. »

Dans une conclusion générale, M. Tobac nous a donné un excellent résumé de son travail : « Le but vers lequel aspire continuellement l'humanité, c'est le salut : d'un côté, la délivrance du siècle présent, mauvais où dominent toutes les puissances ténébreuses du mal, de l'autre, la jouissance de tous les biens messianiques dans le siècle futur. Ce siècle futur est inauguré par le grand juge-

Digitized by Google

ment de Dieu, et ceux-là seuls auront part au royaume, qui seront déclarés justes au tribunal de Dieu. Personne, au jugement de saint Paul, ne se trouve dans cet état : toute l'humanité issue d'Adam est ennemie de Dieu, elle est sous le coup d'une sentence de condamnation et de mort, d'exclusion du royaume. Et personne ne peut, par ses seules forces, se rapprocher de Dieu, en réalisant la justice exigée : tous, Juifs et Gentils, sont asservis à un autre maître, le péché, qui se sert d'agents nombreux et d'auxiliaires puissants. Mais la justice salvifique de Dieu vient au secours de la faiblesse humaine, en lui procurant le moyen d'opérer cette justice à laquelle d'elle-même elle ne peut atteindre. Dieu envoie son fils sur la terre et l'établit second Adam, chef d'une humanité nouvelle. Le Christ expie le péché de l'homme, il le réconcilie avec Dieu et lui offre le moyen de se maintenir dans l'amitié divine reconquise : l'humanité est justifiée en lui, et possède la force, dans la communion de l'esprit du Christ, de vaincre la tyrannie du péché. Avec le Christ un nouveau monde s'annonce, l'ère messianique a commencé déjà. L'humanité nouvelle dont le Christ est le principe, se forme par la foi et le baptême. C'est par la foi et le baptême que l'homme est uni au Christ, incorporé à la communauté messianique, et s'approprie ainsi le pardon divin, la justice et l'esprit libérateur. »

Si M. Tobac n'avait pas exagéré un peu le côté forensique et eschatologique de la justice de Dieu, et avait suffisamment insisté sur cette idée paulinienne que cette justice est en nous, puisque par Jésus-Christ nous sommes devenus justice de Dieu, nous n'aurions que des éloges à faire de son travail. Bien qu'on ne soit pas obligé d'accepter toutes les opinions de l'auteur, on doit reconnaître qu'elles sont bien soutenues et qu'il a une connaissante très étendue de la littérature de son sujet.

E. JACQUIER.

The Background of the Gospels or Judaism in the period between the old and new Testaments, by W. FAIRWEATHER — In-8°, XXX-456 pp. — Edinburgh, Clark, 1908. 10 fr.

Il est beaucoup parlé en ce moment de l'influence qu'a exercée le judaïsme sur les enseignements de Jésus-Christ et des apôtres. Des ouvrages importants ont été publiés sur cette question : citons en particulier ceux de Bousset, de Schürer, de Charles et celui du P. Lagrange que nous avons déjà présenté à nos lecteurs : *Le Mes-*

Digitized by Google

sianisme chez les Juifs. M. Fairweather a utilisé les premiers ouvrages pour nous offrir un tableau de l'état du judaïsme dans la période qui s'étend des Macchabées à la ruine de Jérusalem en l'an 70. Il retrace rapidement l'histoire extérieure de la nation : la domination des rois séleucides, la révolte des Macchabées, la royauté des Asmonéens, des Hérode, puis donne une brève esquisse de la littérature où nous trouvons reflétées les idées religieuses et la vie du judaïsme contemporain de Notre-Seigneur.

Il essaye de montrer le double courant religieux qui s'était formé dans le judaïsme : un courant issu de la dispersion des Juifs et de la propagande qui poussait le judaïsme à l'universalisme et au spiritualisme individuel ; un autre, représenté par le scribisme et le pharisaïsme qui, au contraire, maintenait le judaïsme dans son nationalisme particulariste et en développait de plus en plus les tendances légalistes. Telle est l'idée directrice qui se dégage des études qui forment cet ouvrage : Caractéristiques fondamentales du judaïsme, légalisme, rapports religieux, synagogue, individualisme, conservatisme, syncrétisme ; judaïsme prémacchabéen, le pays et le peuple, légalisme des prêtres et des scribes, la sagesse juive ; le judaïsme postmacchabéen, les pharisiens et les Sadducéens ; l'âge Hérodien, les esséniens, le mouvement et la littérature apocalyptiques, le judaïsme hellénique.

L'étude sur la littérature apocalyptique reçoit les développements qu'elle mérite, étant donnée l'influence qu'elle exerça sur les idées de l'époque contemporaine du christianisme. Elle contribua à faire prédominer la conception dualiste du monde, présent et futur, de l'opposition entre Dieu et Satan, du millenium, à faire concevoir Dieu comme transcendant au monde avec lequel il communique par les anges ; elle développa l'individualisme religieux. Il faut reconnaître dans l'Apocalypse de saint Jean des réminiscences de l'Apocayptique juive. D'une manière générale, on doit dire que celle-ci prépara la voie au christianisme, en ce sens qu elle mit en avant quelques idées religieuses, telles que la Résurrection et la rétribution future, que Jésus spiritualisa et précisa dans ses enseignements. L'attente de la prochaine parousie du Christ est un legs des livres apocalyptiques. Mais Jésus a-t-il promis son prochain retour? L'auteur fait remarquer tout d'abord que Jésus a déclaré que cet enseignement ne faisait pas partie de sa mission messianique quand il a dit : « Quant au jour de la fin du monde, et à l'heure, nul ne les connaît, ni les anges qui sont dans le ciel, ni le Fils, si ce n'est le Père (*Marc*,

Digitized by Google

XIII, 32). S'il a prononcé quelques paroles qui semblent annoncer la prochaine fin de toutes choses, il en a prononcé d'autres qui tout aussi clairement nécessitent un long espace de temps pour s'accomplir.

M. Fairweather rapporte les explications qu'on a données de ces antinomies et, à bon droit, les juge insuffisantes. Il n'a d'ailleurs rien de mieux à offrir, la question reste donc ouverte.

Ce travail, comme on le voit, étudie des questions d'une importance capitale pour les origines du christianisme et, s'il ne les résout pas toutes, du moins il montre où en est la science actuelle à leur sujet.

E. JACQUIER.

La Montée du Calvaire, par Louis PERROY. — In-12, 332 pages. — Paris, Lethielleux. — *Prix :* 3 fr. 50.

C'est une histoire de la Passion conçue d'une façon très originale qui est exposée dans ce volume. Voici la division en trois parties : 1° Les instruments de supplice ; 2° les tortures du cœur ; 3° le visage du Sauveur. Dans la première partie, l'auteur passe en revue les instruments qui servirent à tourmenter le Sauveur, tels que les liens, le voile des yeux, la robe blanche, le fouet. Il nous conduit ainsi au Calvaire en nous faisant traverser toutes les étapes de ce drame douloureux. Tous les détails sont représentés dans des tableaux saisissants. L'Evangile en offre les principaux traits. Mais en s'aidant de la tradition et de quelques travaux modernes qui ont été faits sur la ville de Jérusalem, il place chacune des scènes dans le cadre qui lui convient. Quelques-uns peut-être trouveront que les couleurs sont un peu chargées, et relèveront quelques détails par trop realistes. Mais il n'a fait en cela que commenter David et le prophète Isaïe. *Saturatus est opprobriis, et in me psallebant qui bibebant vinum.* D'ailleurs ces méditations sont en harmonie avec le sujet qui est lugubre, et offrent à la piété des fidèles un aliment très solide. Dans les deux dernières parties, le niveau semble s'élever. L'âme du Rédempteur nous est révélée avec tous ses secrets. La tendresse de Jésus-Christ éclate dans ses derniers entretiens. Devant Anne et Caïphe, devant Pilate, c'est une patience, une résignation à toute épreuve, un amour inlassable des humiliations, un mélange de dignité, de force et de grandeur au-dessus de toute conception. A remarquer dans cette partie, trois chapitres qui intéresseront le lecteur. Le premier Pilate : pas d'affaires. Le second

Digitized by Google

Pilate : les expédients. Le troisième Pilate : la peur. La dernière partie : le visage, est un commentaire développé des paroles du prophète Isaïe : Nous l'avons vu, et ce n'était pas à voir, *et non erat aspectus*, car ce n'était qu'horreur, et nous songions avec angoisse et regret à ce que fut autrefois ce visage. Cet ouvrage, plein d'onction et de sentiments pieux offre des sujets de méditation très utile pour le saint temps du Carême et de la Passion.

Ph. GONNET.

Le Décret sur la Communion quotidienne et son application aux fidèles, par le P. LAMBERT, missionnaire apostolique. — Un vol. in-18, de 190 pages. — Paris, Beauchesne, — *Prix :* 2 fr.

Voici du décret du 20 décembre 1905 de la Congrégation du Concile sur la fréquente Communion, un commentaire exact, précis et intéressant que beaucoup de fidèles liront avec profit; il ne sera pas moins utile aux confesseurs qui trouveront dans un important appendice les documents divers relatifs à la question, y compris le texte latin du décret lui-même dont la traduction authentique est en tête de l'ouvrage. Si l'on a pu dire que ce décret, joint à celui du 14 février 1906 qui le complète (il a pour objet la confession et le gain des indulgences), constitue peut-être le plus grand événement de la vie intime de l'Eglise depuis le Concile de Trente, on comprend qu'il importe de bien se pénétrer de son esprit et de familiariser les fidèles avec la doctrine et les prescriptions qu'il renferme. De là l'opportunité de ce commentaire qui a fourni la matière d'une neuvaine d'instructions pendant l'octave des Morts. Parmi ces instructions on signalerait volontiers la septième, dans laquelle le P. Lambert recommande une préparation et une action de grâces qu'il appelle vitales « parce qu'elles embrassent toute la vie, ne connaissent pas d'interruption et qu'il n'y a personne qui ne soit capable de cette orientation de ses pensées, de ses désirs, de ses efforts vers l'Eucharistie reçue ou à recevoir. »

L. T.

La forme idéaliste du sentiment religieux. Deux Exemples : saint Augustin et saint François de Sales, par Marcel HÉBERT. — Un vol. de 160 pages, in-12, de la Bibliothèque de critique religieuse. — Paris, Nourry, 1909. — *Prix :* 2 fr. 50.

M. Hébert a une idée, —en quoi certes il est bien heureux! —; mais

Digitized by Google

il a aussi un tort, c'est de vouloir retrouver partout et chez tous ses conceptions personnelles, et de cela on ne peut que le blâmer très vivement. Pour lui, la religion consiste essentiellement dans le sentiment d'une relation avec l'infini, l'absolu, le parfait : les diverses religions et les dogmes ne sont que les modalités humaines dans lesquelles la conscience traduit ses impressions. La fausseté de cette conception a été cent fois établie, mais M. Hébert a écrit un volume pour « démontrer » que cette forme idéaliste du sentiment religieux se retrouve déjà, soit dans saint Augustin, soit dans saint François de Sales. Si ce procédé n'était puéril, il faudrait le critiquer sévèrement au point de vue scientifique : conçoit-on les discussions sur le pragmatisme, sur le subsconscient, sur la finalité au sens bergsonien intercalée au milieu de l'analyse de l'évolution religieuse de saint Augustin (p. 43, 50, 54) et voit-on les tendances monistes s'insinuer au travers des élans mystiques du doux François de Sales (p. 88 et suiv.) ?

En vérité, les meilleures plaisanteries sont encore celles qui durent le moins. Que nous retrouvions chez les penseurs de ces époques lointaines des préoccupations analogues aux nôtres, cela n'a rien que de naturel ; l'âme humaine reste la même au travers des temps, et ce sont au fond toujours les mêmes problèmes qui angoissent les consciences. L'Ecclésiaste l'avait dit : « Nil novi sub sole ». Mais ces questions se présentaient sous une toute autre forme dans ces temps anciens ; et la première condition pour bien interpréter et pour comprendre sainement « la foi de nos pères », c'est de replacer leur doctrine dans le milieu intellectuel où elle a apparu, et de lui restituer la modalité sous laquelle elle a pris naissance dans les esprits. M. Hébert n'aurait pas de paroles assez sévères pour apprécier le procédé des théologiens qui se permettraient de prêter aux écrivains ecclésiastiques des premiers temps leurs propres théories, et le moindre reproche qu'il leur adresserait serait sans doute d'être étrangers aux méthodes scientifiques. Telle est précisément la critique qu'il mérite lui-même : le sens de l'histoire lui fait entièrement défaut.

J'oserai enfin l'ajouter en toute sincérité d'âme : ce n'est pas sans un douloureux serrement de cœur que l'on voit un homme de ce talent et de ce caractère se dépenser en d'aussi superficiels labeurs.

H. LIGEARD.

Digitized by Google

Le vice et la vertu, conférences par M. le chanoine JANVIER, Carême 1908. — In-12, 433 pages. — Paris, Lethielleux, 1909. — *Prix :* 4 fr.

M. le chanoine Janvier explique lui-même le plan et l'ordre de ses conférences dans les paroles suivantes. Les effets du mal, ses formes, ses remèdes, tel a été, cette année, l'objet de notre enseignement à Notre-Dame. Les six conférences du dimanche ont été consacrées à l'étude des phénomènes produits dans le monde par l'iniquité. Les trois premières instructions de la retraite pascale ont eu pour but de distinguer diverses formes du péché, les trois dernières d'indiquer aux âmes coupables les remèdes susceptibles de les guérir.

On ne pouvait mieux faire ressortir l'intérêt pratique de ces conférences. Le péché, ses différentes formes, les effets qu'il produit et les remèdes propres à le guérir, voilà un sujet que les prédicateurs des stations quadragésimales n'aiment pas à présenter aux fidèles et qui, cependant est une des bases de la vie chrétienne. Ce sujet, M. le chanoine Janvier l'a abordé résolument et l'a traité avec une profondeur de vue merveilleuse. Il serait superflu de relever la compétence et le talent oratoire du prédicateur. Sa réputation est faite depuis longtemps. Disons seulement qu'il a envisagé la doctrine sous les points de vue les plus opportuns et les plus propres à frapper son auditoire. Il insiste sur les ravages du péché. La matière est abondante et riche en développements. Ce sont les désordres qu'entraîne le péché dans l'ordre physique, intellectuel et moral. Par ce temps d'égoïsme, c'est le moyen le plus sûr d'atteindre les âmes éloignées de Dieu. Le tableau est vigoureusement tracé, les couleurs sont vives et de nature à causer une impression profonde. Ajoutez à cela que l'imagination, toute brillante qu'elle est, subit le joug d'une haute raison et lui obéit en humble et fidèle servante. La richesse des idées qui sont empruntées surtout à saint Thomas, est en harmonie avec la beauté de l'expression, nul désaccord entre la forme et le fond. Les images et les figures contribuent à donner du relief à la pensée, et n'apparaissent point comme de purs ornements de rhétorique Le chanoine Janvier continue la tradition des grands orateurs qui ont élevé si haut la chaire française.

Ph. GONNET.

Digitized by Google

L'Église et le progrès du monde, par Ch. STANTON-DEVAS, traduit de l'anglais, par le P. FOLGHERA, des Frères Prêcheurs. — In-12, III-311 pp. — Paris, Lecoffre. — *Prix :* 3 fr. 50.

Cet ouvrage qui a pour but de défendre l'Eglise, peut servir d'introduction à l'étude de l'histoire. Pour faire cette étude avec fruit, il faut un principe directeur. L'histoire n'est pas une simple collection de faits. Il faut remonter aux lois qui régissent la société, rattacher ces faits à leurs causes premières, définir avec exactitude ce qu'on entend par progrès, culture et civilisation. L'auteur, dans une première partie, cherche à établir ce critérium qui doit diriger l'historien, et il le trouve dans l'explication de ces mots qui sous une apparence de clarté présentent un sens vague et parfois obscur. La civilisation peut se définir comme la manière d'être d'un large groupe humain réalisant sept conditions qu'il énumère telles qu'une grande ville, une certaine organisation et un pouvoir politique fortement constitué, un progrès dans les arts industriels, dans les arts libéraux, quelque connaissance de la philosophie et de l'histoire, une littérature écrite. Dans ces éléments, quelques-uns sont intellectuels et c'est à eux que s'applique surtout le mot *culture*. Le progrès est un accroissement de bien en qualité et en quantité.

Pour mesurer le progrès, il est nécessaire de tenir compte surtout de la qualité. Ainsi, la perfection morale, la pureté et la sublimité de l'idée religieuse, une littérature pleine d'éclat l'emportent de beaucoup sur l'industrie et la richesse.

Ces notions générales étant élucidées, l'auteur les applique à l'Eglise. Grâce à la mission qui lui a été confiée par son divin fondateur, elle peut diriger les peuples dans la voie du véritable progrès. Elle est irradiée par la lumière d'en haut. Mais cette lumière est souvent voilée à nos regards. Par sa doctrine, par ses œuvres, par son action, elle semble parfois arrêter l'essor du progrès humain. Ainsi elle prêche le mépris des richesses, elle enseigne l'humilité, la pénitence. Elle met des bornes à la liberté humaine, en lui fixant des limites qu'elle ne peut dépasser. Mais ce n'est là qu'une apparence. En réfrénant les passions, elle en arrête les excès et contribue puissamment à la civilisation matérielle. Il y a sans doute des obscurités et des contradictions dans l'action de l'Eglise. Mais une étude impartiale explique ces antinomies. L'auteur les divise en dix groupes, et montre que l'Eglise n'assure pas seulement nos destinées éternelles, mais qu'elle est le plus ferme soutien des

Digitized by Google

Etats, et le gage le moins équivoque de leur prospérité temporelle.

Ph. GONNET.

Breviarium romanum. — Quatre vol. in-48. Ed. VI^a^. Ratisbonne, Pustet, 1909. — *Prix :* br. 19 fr.; relié, depuis 27 fr. 50 jus qu'à 49 fr.

Horae Diurnae, en miniature. In-48. — *Prix :* 4 fr.; relié, 6 fr. à 9 fr. 50.

La librairie Pustet, de Ratisbonne, vient d'éditer un Bréviaire in-48, qui par la légèreté de son poids et la réduction de son format, sera fort recherché comme bréviaire portatif. Le papier, — papier indien véritable — légèrement teinté, est à la fois très mince et cependant assez opaque pour qu'à aucune page l'œil ne souffre de la transparence des caractères. Ceux-ci, malgré leur petit calibre, se détachent avec une parfaite netteté, et, dans son ensemble, le texte en rouge et noir, est bien fenêtré, grâce à la largeur des marges et aux intervalles en blanc ménagés entre chaque fête, chaque psaume, chaque leçon. Des illustrations d'un goût sobre et sûr, ornent les principales fêtes de l'année. Enfin la reliure en chagrin noir est aussi souple et légère que solide.

La correction du texte est des plus soignées. L'on a aussi l'avantage de trouver à leur rang dans le Propre les fêtes les plus récemment admises au bréviaire : v. g. *pars verna*, au 11 février, l'Apparition de Notre-Dame de Lourdes. Cette édition est d'ailleurs revêtue d'une approbation spécialement élogieuse de l'Evêque de Ratisbonne et d'une autre de la Secrétairerie de la Congrégation des Rites.

Dans le même format, et avec les mêmes qualités, que le précédent, la librairie Pustet a publié un *Diurnal.*

Digitized by Google

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS

De la méthode dans les sciences, par MM. les Professeurs BOUASSE, DELBET, DURKHEIM, GIARD, JOB, LE DANTEC, LÉVY-BRUHL, PAINLEVÉ, E. PICARD, RIBOT, TANNERY, THOMAS. — Un vol. in-16, 412 pages. — Paris, Alcan, 1909. — *Prix :* 3 fr. 50.

C'est assurément une idée très heureuse de solliciter des savants les plus représentatifs l'exposé des diverses méthodes en usage dans les sciences : chacun se limitant à la branche dans laquelle il possède une compétence professionnelle et technique parle d'expérience des procédés qu'il décrit. On a ainsi, suivant l'heureuse expression de M. Thomas, autant de « petits discours sur les méthodes », et ils ont l'avantage d'être conçus, non point à priori et suivant une idéologie abstraite, mais d'après les faits et suivant la pratique même.

Le seul énoncé des articles et le nom des auteurs fera juger de l'intérêt de ce petit livre, composé sous la direction de M. Thomas : la science, par E. Picard ; mathématiques pures, J. Tannery; mécanique, de Painlevé; psychologie, de Th. Ribot, sociologie et sciences sociales, par T. Durkheim, morale, par Lévy-Bruhl ; Histoire, par G. Monod.

Ces diverses études partent d'une conception identique de la science : loin de comprendre la recherche des causes profondes d'ordre extrasensible, la science se limite à la constatation des faits et à l'établissement de rapports entre leurs antécédents et leurs conséquents dans l'ordre phénoménal; c'est des disciplines supérieures, philosophie ou religion, qu'il appartient de pousser plus loin la curiosité intellectuelle et de remonter aux causes vraies et réelles. Si cette conception de la science ne correspond qu'à une plus logique division du travail, elle ne saurait soulever de sérieuses objections. Mais on doit alors reconnaître que l'explication fournie par elle des données de l'ordre sensible n'est pas en soi tellement suffisante et indépendante, qu'elle dispense de tout appel à des données d'un ordre supérieur. Bien au contraire, sur le terrain des faits, certaines questions se posent auxquelles la science ne répond pas ; aussi bien devra-t-on recourir à d'autres disciplines pour en avoir la solution. Il n'y a pas séparation et cloison étanche entre le domaine des faits et la science d'une part, et, d'autre part, le domaine

Digitized by Google

du suprasensible et la métaphysique ou la foi : il y a distinction, et cependant continuité. Sous le bénéfice de ces réserves, cette théorie de la science ne semble pas inadmissible, encore que l'on puisse ne la pas partager.

Ces questions de méthodologie ne peuvent laisser indifférent, non plus que le savant, le philosophe et le théologien : car elles soulèvent au fond le problème délicat et complexe des relations de la Science et de la Religion.

H. LIGEARD

Le mobilisme moderne, par A. CHIDE. — Un vol. in-8° de 292 p. — (Bibliothèque de philosophie contemporaine). — Paris, Alcan, 1908. — *Prix :* 5 fr.

Si un jeune homme, ayant étudié en province, déjà mûr et capable de critique, demandait : que pourrais-je faire, comme on dit, « pour me mettre au point », pour acquérir le ton qu'ont plusieurs étudiants de philosophie à la Sorbonne ou au Collège de France, leur manière à la fois docte et familière d'agiter les plus graves problèmes, leur langage merveilleusement technique, — on pourrait lui conseiller le livre de M. Gide. Après l'avoir lu, il n'ignorerait sans doute aucune des formes particulières aux conférences ou aux entretiens de ce petit monde intéressant. Il parlerait, tout comme un autre, — car, avec un peu de souplesse et de docilité, l'on y vient très vite, — non seulement d'immanence et de transcendance, de pragmatisme et d'intellectualisme, de criticisme et de réalisme, mais aussi de rationalité, de logification, d'invariant commun, de scientisme et de mobilisme... ou d'immobilisme. Il aurait des clartés de tout : il citerait avec une égale compétence Adalbert Kuhn, et Max Muller, Richard Simon et Rudyard Kipling ; Bossuet et l'abbé Loisy ; Kierkegaard et l'Evangile johannique ; Pierre Lombard, Alexandre de Halès et toute l'Ecole ; Loyola, Pascal et Marcel Hébert; Duns Scot, ancêtre de Descartes ; Alfred de Musset et Beaudelaire ; et, pour finir, l'encyclique « Pascendi » ; son discours aurait de l'assurance et des formes ; il dirait par exemple : « Le rationalisme maintient sa tactique à l'égard de ce qu'on pourrait nommer la troisième révélation, celle qui commence à la période apostolique et continue sous nos yeux, où le souffle de Dieu descend aux hommes, par intervalles d'abord, à la constitution de chaque Concile, puis, depuis 1870, sans intermittences, à travers l'unique personnalité du Pape, »

Digitized by Google

(p. 48). Il dirait bien d'autres belles choses encore... Mais il lui serait difficile de les dire sans sourire. Et sans doute, il ne les dirait pas longtemps, pour peu qu'il fût un esprit mûr et capable de critique.

S. P.

Méthode pédagogique spécialement applicable à la Philosophie, par C. ALIBERT, S. S. — Paris, Beauchesne, 1907. — Un vol. in-8°, de VII-231 pp.

C'est tout un traité bien technique de l'art difficile d'enseigner, que l'auteur bien connu pour son Manuel de philosophie, nous présente comme le fruit de longues années d'expériences d'un fructueux enseignement dans les séminaires. Ce livre devrait aller prendre place non pas dans la bibliothèque, mais sur la table de travail de tout jeune professeur désireux de rendre son ministère vraiment fécond ; car il renferme des règles, trop souvent, hélas ! méconnues, et éminemment pratiques. Savoir est nécessaire pour enseigner, mais ne suffit pas ; savoir dire vaut encore mieux : savoir communiquer ce que l'on sait, est indispensable. Faire passer sa propre science dans l'intelligence de ses auditeurs, voilà le secret du maître soucieux de mériter ce nom : ce qu'on exige de lui, c'est de savoir, non pas pour lui seulement, mais de savoir pour les autres. La méthode pour y atteindre est analysée dans cet excellent traité, qui pourra être une révélation pour plusieurs. Il sera particulièrement fort suggestif pour nos futurs directeurs de grands séminaires, en quête de cette solide formation pédagogique qu'attendent d'eux NN. SS. les Evêques.

La Magie dans l'Inde antique, par V. HENRY. — Un vol. in 12, XXXIX-286 pp., de la Bibliothèque de critique religieuse. — Paris, Nourry, 1909. — *Prix :* 3 fr. 50.

A coup sûr, nul n'était plus qualifié que V. Henry pour exposer façon savante et cependant accessible aux profanes, les questions relatives à la magie indienne. Le résultat a bien été celui que l'on pouvait attendre : son ouvrage abonde en renseignements sûrs et précis, et il est superflu de faire l'éloge de sa documentation riche autant que variée, de ce talent d'exposition qui se joue au travers de ces détails compacts. On y reconnaît la marque du professionnel, qui, sûr de sa science, s'en est assimilé les moindres détails.

Digitized by Google

Dans une introduction d'allure synthétique, le distingué professeur s'est efforcé de situer la religion et l'état social des Indous dans l'histoire générale de l'humanité : ses vues, pour n'être guère que des généralisations esquissées à grand trait, n'en sont pas moins très compréhensives et très judicieuses. Avec un sens critique très averti, il a très finement raillé les prétentions excessives et systématiques des partisans du totémisme universel : les vrais savants connaissent trop les limites de leurs connaissances pour se laisser entraîner à des hypothèses aussi hasardeuses et qui reposent sur des bases aussi fragiles. Il faut regretter malheureusement qu'il n'ait pas fait preuve dans sa conclusion d'une pareille sagacité. Voulan déterminer les caractères de la magie, il la compare à la religion qui est « le concours du monde métaphysique » (*sic*). Il eût, sans doute, été plus avisé en ne se hasardant pas à des considérations qui dépassent tout au moins le cadre de son travail ; il eût mieux valu pour lui se limiter à la question très précise de savoir dans quelle mesure la magie peut être considérée comme un fait religieux. Les historiens des religions, on le sait, sont très partagés sur ce sujet, qui mériterait d'être étudié suivant une méthode rigoureusement scientifique et d'après les faits objectifs.

H. LIGEARD.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Mélanges d'histoire des Religions, par MM. HUBERT et MAUSS. — Un vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. — XLII-236 pp. — Paris, Alcan, 1909. — *Prix :* 5 fr.

Ce volume n'est que la réimpression d'articles parus isolément dans divers recueils. Trois études sont successivement consacrées à exposer les recherches et les travaux de MM. Hubert et Mauss sur différents sujets spéciaux : le sacrifice, la magie, la représentation du temps dans la vie religieuse. Une introduction générale les précède : elle a pour but de montrer quel lien relie les unes aux autres ces analyses fragmentaires : ces monographies ne sont, en effet, que l'application à des points divers de la théorie maîtresse de l'Ecole sociologique. On sait que, suivant cette philosophie de l'histoire des religions, l'activité individuelle n'est qu'une résultante de l'effort collectif : la vie religieuse elle-même n'est

Digitized by Google

qu'un cas particulier du développement humain, elle est le produit de la vie sociale. Dans chacune de leurs études, les auteurs montrent comment le sacrifice, les divers rites magiques et les représentations cultuelles du temps ne sont au fond que des manifestations de l'activité sociale sur le terrain religieux.

On le conçoit aisément, c'est le principe même de la méthode qui doit être surtout critiqué. Sans doute la vie sociale est partie intégrante du développement individuel : du simple point de vue de l'apologétique catholique, il ne saurait être indifférent d'enregistrer la part considérable que l'on reconnaît dans la vie religieuse à l'élément social : ainsi là se révèle l'insuffisance philosophique du protestantisme libéral qui faisait de la vie religieuse un phénomène exclusivement individuel. Mais il ne suit pas de là que la vie sociale soit le point de départ de la vie individuelle : philosophiquement et historiquement c'est exactement le contraire qui est la vérité. Au reste, la seule constatation des résultats auxquels on aboutit, lorsqu'on veut appliquer cette méthode à des cas concrets, suffit bien à montrer qu'elle n'est qu'une idéologie incapable de supporter le contrôle des faits. Les études de MM. Hubert et Mauss sont là pour nous en fournir la démonstration : leurs déductions et leurs analyses laborieuses témoignent, bien malgré eux, qu'au fond ces phénomènes n'ont point l'origine sociale que leur assignait la théorie.

L'histoire des religions est une science encore trop récente pour se prêter à des généralisations aussi simplistes ; et les faits observés sont très complexes pour se laisser enfermer en des cadres aussi rigides que systématiques.

H. LIGEARD.

Saint Thomas Becket, par Mgr DEMIMUID. — Un vol. in-16, de 270 pages. (Collection « Les Saints ». — Paris, Gabalda, 1909. — *Prix :* 2 fr.

Dans les luttes que l'Eglise soutient en ce moment pour sa liberté, peu de volumes sont d'une lecture plus actuelle que celui-ci. D'abord chancelier d'Angleterre et, à ce titre, serviteur dévoué et ami de son roi Henri II Plantagenet ; puis élevé sur le siège de Cantorbéry, et contraint de résister à ce même roi, usurpateur des biens et des droits de l'Eglise, saint Thomas Becket présente un des types les plus achevés du chrétien et du prêtre qui rend à César ce qu'il doit à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Il avait été à la cour

Digitized by Google

un ministre modèle, un négociateur habile, un administrateur de tous points supérieur : il fut dans le clergé un évêque intrépide, mortifié, sans crainte et sans reproche. Henri II ne put lui pardonner d'être loyal envers l'Eglise comme il l'avait été d'abord envers sa couronne, et le fit assassiner. La violence est la réponse de toutes les tyrannies envers qui suit avant tout la voix de sa conscience.

Mgr Demimuid a raconté cette vie si grande et si pleine d'enseignements avec un charme et un intérêt qui ne se démentent pas d'un bout à l'autre du volume. Le lecteur suit avec une attention grandissante les péripéties de cette existence qui, commencée dans les grandeurs, s'achève dans une catastrophe, mais se renouvelle ensuite dans l'apothéose du martyre.

J. T.

Manuale Historiæ Ordinis Fratrum Minorum a P. HOLZAPFEL, O. M. F., compositum ac latine redditum a P. HASELBECK, O. F. M. — Un vol. in-8°, 662 pages. — Herder, 1909, Fribourg-en-Brisgau. — *Prix :* 11 fr. 90.

Les nombreux amis de la famille franciscaine feront à cet ovrage un excellent accueil. Il a été publié en allemand par le P. Holzapfel et traduit en latin par le P. Haselbeck. L'auteur a vu très nettement les difficultés que présentait la rédaction d'un *Manuel d'Histoire des Frères Mineurs*. Il fallait y condenser assez de détails pour que le lecteur eût une idée exacte de la vie d'un grand Ordre, et il fallait cependant que le livre fût un simple Manuel. L'essai du Père Holzapfel nous semble très heureux et nous fait désirer que d'autres Ordres religieux entrent dans cette voie et donnent à leurs amis, sous une forme scientifique, un abrégé de leur histoire.

Il serait inutile de chercher dans cet ouvrage la solution de problèmes délicats, concernant les différentes branches de l'Ordre de S. François. Le P. Holzapfel a voulu surtout exposer les faits, laissant au lecteur le soin de juger. Le ton du livre est réservé et d'une saine critique. Les sources sont indiquées avec soin. La partie principale comprend l'histoire des Frères Mineurs depuis ses origines jusqu'en 1517, et, après la séparation, l'histoire des Franciscains, des Conventuels et des Capucins. Les Franciscains ont la meilleure part, 250 pages. Les Conventuels ont 15 pages, les Capucins en ont 20. Conventuels et Capucins trouveront peut-être que l'auteur est trop bref. Et ils auront sans doute d'autres reproches à lui faire.

Digitized by Google

Quelques pages sur les Clarisses et sur les Tertiaires complètent cet ouvrage. Les tables sont bien faites et seront très utiles. Elles nous donnent les listes des Supérieurs généraux, des Chapitres généraux, des Cardinaux Protecteurs, des Saints et des Bienheureux de tout l'Ordre Franciscain. Cette dernière liste, à elle seule, laisse une heureuse impression de vitalité et de puissance surnaturelle.

L. PÉRIER.

Vingt années de rectorat, par Mgr BAUNARD, recteur honoraire des Facultés catholiques de Lille. — Un vol. in-8° écu, 568 pp.— Paris, Poussielgue, 1909. — *Prix :* 6 fr.

Si Mgr Baunard, en publiant ses « Vingt années de rectorat » n'a pas eu l'intention de donner le « Livre d'Or » de l'Université catholique de Lille, on peut dire du moins qu'il en a tracé les plus belles pages. Il a rassemblé en ce volume les discours de rentrée et quelques-unes des allocutions prononcées au cours de chaque année académique. Rien ne fait mieux comprendre la vie intime de l'Université que ces rapports où, tous les ans, son recteur expose ses succès et ses espérances, raconte ses luttes, avertit des dangers qu'elle peut courir. Vingt années ! c'est les deux tiers du temps qu'a déjà vécu l'Université catholique de Lille. Qu'il nous soit permis de lui souhaiter ici longue vie et prospérité toujours croissante.

Chaque année du rectorat de Mgr Baunard a vu surgir quelque construction pour l'agrandissement ou l'amélioration des locaux destinés soit à l'enseignement soit aux étudiants, ou l'établissement de quelque œuvre nouvelle, point de départ d'une action plus étendue et plus féconde ; toutes ont marqué un accroissement admirable du nombre des étudiants. Mais, à mesure que l'œuvre grandissait, elle subissait l'épreuve de la douleur et de la mort : presque chaque année la famille universitaire avait à pleurer la perte de quelqu'un de ses protecteurs ou de ses professeurs, et il n'est pas jusqu'aux jeunes qui n'aient vu des vides se creuser parmi eux. A tous, Mgr le Recteur savait donner le souvenir ému du père de famille qui voit disparaître ses collaborateurs dévoués ou ses enfants les plus riches de promesses.

On peut dire que ce qui domine le plus dans ces discours, c'est le sentiment si noble et si chrétien de la confiance en Dieu, source de l'énergie et de l'action virile. Au lendemain de son installation au

Digitized by Google

rectorat, Mgr Baunard prononçait le très éloquent discours de rentrée qu'il a lui-même intitulé : « Je maintiendrai ». Ce fut son programme. Il s'engageait à maintenir les Facultés catholiques contre leurs ennemis et aussi malgré quelques-uns de ceux qui se disent leurs amis ; il promettait de les maintenir toujours, Dieu aidant, au niveau de leur tâche scientifique ; il voulait en faire le moyen de défense de l'orthodoxie et de l'esprit chrétien, l'Université catholique devant être, selon lui, non pas seulement un centre d'instruction, mais aussi un établissement de véritable et chrétienne éducation ; il voulait enfin que l'Université catholique devienne à la fois un centre d'études pour les recherches scientifiques et un institut de vulgarisation. Ces vingt années de labeurs ont été la réalisation lente et sûre de ce splendide programme ; chacun des discours de rentrée en marque le progrès ou en rappelle les grandes lignes. Il suffit de citer quelques titres pour s'en convaincre : *Universités régionales* (1890), *Les deux enseignements* (1892), *l'Éducation aux Facultés* (1894), *Trois fonctions de l'Université* (1898), *Lutte de doctrine, l'apostolat* (1902), *l'Encyclique Pascendi* (1907).

Il n'est pas possible d'analyser ici les « annexes » notices, allocutions, lettres, articles, etc., qui vivifient certaines parties du Rapport annuel et le commentent. Nous signalerons cependant les allocutions de Mgr le Recteur, réservées aux étudiants : elles sont une promesse de l'ouvrage, « Jeunesse et jeunes gens », qui les contiendra toutes, et permettent au lecteur comme un premier contact avec Mgr Baunard, prêtre éducateur, lorsqu'il rappelle à la jeunesse universitaire les vérités de sa foi et les devoirs de sa religion.

F. B.

Dix-neuvième siècle, esquisse littéraire et morale, par le R. P. Longhaye, de la Compagnie de Jésus. — Tome V. — In-12 de XII-318 pp. — Paris, Retaux, 1908. — *Prix :* 3 fr. 50.

Le P. Longhaye consacre le cinquième et dernier volume de ses *Esquisses littéraires et morales* aux grands écrivains catholiques après 1830 ; « c'est un musée restreint et modeste », nous dit l'auteur regrettant de ne pouvoir y faire entrer le nom de bien des hommes dont la plume ou les paroles ont fait autant d'honneur à leur talent qu'elles ont rendu de services à l'Eglise. Il se dédommage du moins, en nous présentant fortement dessinée, la figure de quelques grands évêques d'abord, « qui nous ont légué le plus ample trésor

Digitized by Google

littéraire, apostolique, doctrinal » et dont l'histoire est désormais irrévocablement liée à celle du catholicisme en France au siècle dernier.

Voici Mgr Parisis, évêque de Langres, qui, au moment où les catholiques bataillaient contre le monopole universitaire « fut l'oracle des plus intrépides, le premier des évêques » du temps ; puis Mgr Gerbet « le premier lieutenant de Lamennais et sa bonne grâce vivante », le théologien de l'Eucharistie, le chantre de Rome chrétienne, « peut-être le premier prosateur » de son époque, au dire de L. Veuillot qui le préférait à Chateaubriand ; à la suite du doux évêque de Perpignan, c'est Mgr Plantier évêque de Nîmes, polémiste redoutable, prélat « fougueux » selon le style officiel second Empire ; Mgr Freppel, éminent professeur de Sorbonne, orateur remarquable; ce sont enfin les gloires les plus brillantes de l'épiscopat français au XIX^e^ siècle, Mgr Dupanloup et le cardinal Pie. Après avoir excellemment montré le rôle du premier dans l'enseignement chrétien, son énergie dans la défense de la royauté pontificale, sa vigilance infatigable pour dénoncer et combattre le mouvement irréligieux des esprits, le P. Longhaye nous donne un aperçu net et complet de l'œuvre pastorale du second, œuvre d'une doctrine si sûre et d'un grand mérite de style. Après ces illustres prélats, voici, admirablement mise en relief, la physionomie du P. Gratry, philosophe, sociologue, polémiste, apologiste, écrivain.

L'ouvrage se termine par le portrait largement tracé de laïques éminents qui ont servi l'Eglise soit à la tribune française, comme un de Mun, soit dans leur chaire de Sorbonne, comme un Ozanam, ou sur un théâtre plus modeste, à l'exemple d'un de Laprade.

Le P. Longhaye clôt dignement la série de ses *Esquisses*, et son dernier ouvrage est à lire par quiconque veut jeter un coup d'œil général sur l'histoire des grandes questions religieuses qui furent agitées dans la seconde moitié du siècle dernier.

A. G.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

DES SENTENCES ECCLÉSIASTIQUES

DITES

« DE CONSCIENCE INFORMÉE »

I

ORIGINE DE CE DROIT

La sentence *ex informata conscientia* est ainsi appelée, par opposition à la sentence ordinaire du jugement, parce qu'elle émane exclusivement de la conscience de l'homme qui la porte. Sans doute, toute sentence met en cause la responsabilité morale, et par conséquent, la conscience du juge. Mais tandis que dans le jugement ordinaire, le juge procède *ex actis et probatis*, ne rend son arrêt qu'après avoir, conformément aux règles de la procédure, entendu les plaideurs ou leurs avocats, dans l'attaque et la défense, fait déposer les témoins, et recueilli toutes les preuves de fait et de droit; dans la sentence *ex informata conscientia* il omet toute cette procédure, il agit *sine strepitu et figurâ judicii*, il ne s'inspire que de lui-même et du tribunal de sa conscience. Sa religion pourtant doit être éclairée. Il a le devoir de ne prendre sa décision, de ne porter son arrêt que lorsqu'il a pris toutes les informations nécessaires ou simplement utiles ; et voilà pourquoi la sentence est dite *ex informata conscientia*, de *conscience informée*.

Digitized by Google

Pouvoir redoutable, s'il n'avait des freins moraux. Il met le sort des hommes entre les mains d'un autre homme. L'esprit d'équité de l'administrateur ecclésiastique compétent doit remplacer les garanties de la procédure ordinaire.

La législation *ex informata conscientia* est de date relativement récente dans l'Eglise. Elle est née, au sein des orages soulevés par la Réforme, du désir de renforcer l'autorité épiscopale à l'heure où elle était battue en brèche de toutes parts, et de la nécessité d'opposer une barrière à l'envahissement du Sanctuaire par des hommes qui n'y voyaient que de grosses prébendes à exploiter au profit de leur cupidité et de leur libertinage.

C'est le Concile de Trente qui l'a établie dans sa quatorzième session par un décret, dont le cardinal Gennari (1) dit, après bien d'autres canonistes, qu'étant donné son importance, il est surprenant que les Pères en aient accepté une formule si peu précise et si curieusement embrouillée. Qu'on en juge plutôt : « *Quum honestius ac tutius sit subjecto, debitam præpositis obedientiam impendendo in inferiori ministerio deservire, quam cum præpositorum scandalo graduum altiorum appetere dignitatem, ei, cui ascensus ad sacros ordines a suo prælato ex quacumque causa, etiam ob occultum crimen, quomodolibet, etiam extrajudicialiter, fuerit interdictus, aut qui a suis ordinibus seu gradibus vel dignitatibus ecclesiasticis fuerit suspensus, nulla contra ipsius prælati voluntatem concessa licentia de se promoveri faciendo aut ad priores ordines, gradus, dignitates sive honores restitutio suffragetur* (2). »

Voilà le texte de la loi. En voici la traduction littérale : « Comme il est plus convenable et plus sûr à un sujet de servir dans un ministère inférieur en rendant à ses supérieurs l'obéissance qui leur est due, que de rechercher avec empressement les dignités des Ordres plus élevés, au scandale de ces mêmes supérieurs ; celui à qui l'accès aux Ordres sacrés aura été interdit par son Prélat, pour quelque cause que ce soit,

(1) Cf. Gennari. — *Sulla privazione del beneficio ecclesiastico* ; parte seconda. Capo V, § 7 ; p. 128.

(2) Cf. Concilium Tridentinum ; sessio XIV. Caput I, de reformatione.

Digitized by Google

même pour un crime occulte, de quelque manière que ce soit, même en dehors de toute procédure ou forme judiciaire, ou qui aura été déclaré suspens de ses Ordres, grades ou dignités ecclésiastiques, ne pourra s'appuyer ni sur une autorisation quelconque qui lui serait donnée contre la volonté de son propre Prélat pour se faire promouvoir, ni sur une réintégration dans ses premiers Ordres, grades ou dignités. »

Elle est un peu conforme assurément au génie clair et incisif de la langue française, la phrase qui précède. On voudra bien en excuser la complexité broussailleuse par égard pour la fidélité au texte.

En somme, si je ne me trompe, les Pères de Trente ont voulu dire que quiconque a reçu de son Evêque, même en dehors de la voie judiciaire et pour un délit occulte, défense d'accéder aux Ordres ou de les exercer s'il les possède déjà, ne peut passer outre à cette défense par la connivence, ou en surprenant la bonne foi, d'un Evêque étranger.

Le nom de sentence *ex informata conscientia*, on le voit, ne vient pas du concile de Trente. On le ne rencontre même pas sous la plume des canonistes qui écrivirent tout de suite après ce Concile, pas même dans les ouvrages de De Luca et de Fagnan qui vécurent au XVII^e^ siècle. Il est entré en usage, par raison de brièveté, pour exprimer en peu de mots la manière dont l'Evêque peut suspendre quelqu'un pour des raisons connues de lui seul. Employé à plusieurs reprises par la S. Congrégation du *Concile*, il vient surtout de Benoît XIV (1), et de Pie VI (2). Il a été adopté depuis par les différents auteurs, et il est entré en usage dans la langue canonique.

Soit qu'on la considère en elle-même, soit qu'on la mette en regard des traditions juridiques, cette législation peut paraître singulière.

Elle met dans la main d'un administrateur un pouvoir discrétionnaire et absolu, capable de conduire à l'arbitraire. Elle lui donne un moyen de répression affranchi des voies

(1) Cf. Benedict. XIV : Const. « *Ad militantis* », 30 mars 1742.
(2) Cf. Pii VI : Bulla « *Auctorem Fidei* », prop. 49 et 50, 28 août 1794.

Digitized by Google

ordinaires du jugement canonique. Un clerc se rend-il coupable de quelque manquement disciplinaire, l'Evêque a le pouvoir de juger selon son appréciation. Il instruit l'affaire en secret, frappe sans jugement et même, s'il le veut, sans monition préalable. Le clerc ne peut pas faire vérifier par un autre juge la sentence portée contre lui. Il ne peut non plus en appeler c'est-à-dire user de la garantie que le droit offre ordinairement contre la faillibilité des hommes. Un recours au Souverain Pontife lui est seul ouvert. En un mot, le sort du clerc est entièrement entre les mains de son Evêque. La sentence *ex informata conscientia* serait un instrument qui pourrait favoriser le despotisme, si tous ses détails n'en étaient bien réglés, et si les Evêques ne savaient à quelles difficultés ils s'exposeraient en s'engageant à la légère.

C'est un pouvoir sans précédent dans l'histoire ecclésiastique. La mesure prise à Trente va à l'encontre de toutes les traditions juridiques, jusque-là considérées comme inviolables. La règle constante du droit, en effet, c'est que nulle peine ne doit être portée contre quelqu'un tant qu'il n'a pas été convaincu judiciairement du délit dont on l'accuse (1).

Des espèces prévues par le décret que nous étudions avaient été solutionnées antérieurement dans un sens contraire.

Il n'est que besoin pour s'en rendre compte d'ouvrir le vieux Code de l'Eglise, les *Décrétales de Grégoire IX* (2). Au livre premier, titre XI « *de temporibus ordinationum et qualitate Ordinandorum* », nous trouvons dans le chapitre quatrième une loi dont la rubrique à elle seule tranche le débat : « *Criminosus occultus moneri potest, ne promoveatur ad Ordines, sed prohiberi non debet* ». Rien de plus précis ; il n' y a pas d'hésitation

(1) Cf. Decret. Gratiani. Can. 1, Caus. II, Quæst. 1.

(2) En 1230, Grégoire IX, chargea le dominicain espagnol Raymond de Peñaforte, son pénitencier, ancien professeur de droit canonique à Bologne, d'entreprendre la rédaction de ce recueil de décrétales. On se trouvait, en effet, à ce moment dépourvu d'un Code officiel pouvant servir de texte aux professeurs et de règle aux juges. Il fut achevé en 1234. L'auteur prit pour base les cinq anciennes compilations, auxquelles il ajouta neuf constitutions d'Innocent III et cent quatre-vingt-seize chapitres extraits des décrétales de Grégoire IX, il fit encore quelques emprunts aux canons des Conciles.

Digitized by Google

pour traduire : on peut dissuader d'aller aux Ordres un candidat souillé d'un crime secret, on ne peut l'en écarter par un précepte prohibitif. Et cette loi ce n'est pas un Pape étranger au droit qui l'a portée dans un moment de trop grande bonté ; elle émane d'Alexandre III, l'un des plus grands juristes de son temps, celui-là même qui avant d'être Pape avait illustré, dans la chaire de droit de la célèbre université de Bologne, le nom de Roland Bandinelli. Comme toujours, c'est sous la forme d'une espèce, à la manière romaine, qu'elle a été faite. Interrogé par l'archevêque de Bourges (1) sur le cas d'un aspirant d'ordination, qui n'en paraissait guère digne par ses petits vices privés, le Pape lui répond en élargissant la donnée pour mieux expliquer le droit. « Si, écrit-il, les délits reprochés étaient publics, il y aurait lieu de dégrader le coupable et donc de l'arrêter dans sa marche vers les Ordres supérieurs. Mais vous me dites que ses péchés sont occultes. Imposez-lui donc une salutaire pénitence ; puis engagez-le, sa pénitence faite, à se contenter du grade d'Ordination qu'il possède, sans prétendre monter plus haut. Cependant, parce que nous sommes en face d'un crime secret, s'il persiste à vouloir être promu, vous ne pouvez ni ne devez pour une raison quelconque lui refuser la promotion : « *verum tamen quia peccatum occultum est, si promoveri voluerit, eum non potes nec debes aliquâ ratione prohibere* » (2).

Grégoire IX, non moins savant en droit qu'Alexandre III, puisqu'il fit faire et inspira la codification des Décrétales, donnait en 1229 une décision semblable qui défendait d'imposer des peines canoniques pour des délits d'un caractère secret :

(1) Cf. Friedberg. — Corpus Juris Canon. Edition de Leipzig. Ad locum citatum, in notis criticis.

(2) « Ex tenore tuarum litterarum accepimus quod N. clericus adeo deliquit, quod, si peccatum ejus esset publicum, degradaretur ab ordine quem suscepit, et amplius, non posset ad superiores ordines promoveri. Verum, quoniam peccatum ipsius fore occultum dixisti, mandamus, quatenus pœnitentiam ei condignam imponas, et suadeas ut, parte pœnitentiæ peracta, ordine suscepto utatur ; quo contentus existens, ad superiores amplius non ascendat. Verum tamen, quia peccatum occultum est, si promoveri voluerit, eum non potes nec debes aliqua ratione prohibere. » Cf. Decret. Greg. IX, Lib. I, tit. XI « de temporibus ordinationum », Cap. IV.

Digitized by Google

« Nous avons été consulté, dit-il, au sujet de prêtres et autres clercs qui ont perdu la pureté de leur conscience par l'adultère le parjure, l'homicide ou le faux témoignage... Si les crimes, dont il est question, ne sont pas publics, ceux qui les ont commis, à l'exception de ceux qui se sont rendus coupables d'homicide, ne doivent être, après avoir fait pénitence, ni empêchés d'exercer les Ordres qu'ils ont déjà reçus, ni écartés des Ordres supérieurs. S'ils refusent de faire pénitence, il faut les engager, en les menaçant des jugements de Dieu, à s'abstenir de l'exercice des Ordres déjà reçus » (1).

Quoi d'étonnant après cela que la tradition juridique fût unanime sur ce point, et que des canonistes, tels que Fagnan (2) consacrassent de longs commentaires à expliquer mais surtout à pallier la loi? Car elle aboutissait, cela ne fait pas de doute, à des résultats fâcheux, quelques précautions que l'on prît.

Quelques exceptions seulement s'introduisirent à l'encontre de cette règle. L'homicide et l'hérésie (3), même occulte, furent placés en dehors de la loi absolue. Lucius III avait aussi désigné une classe spéciale d'hommes que leur position obligeait à une plus grande perfection, ou plutôt, que leur condition mettait en évidence, et sur lesquels, par conséquent, la surveillance du prélat ne risquait pas de dégénérer en injustice. Je veux parler des Réguliers. Voici ce que statue ce Pape

(1) Quæsitum est de sacerdotibus vel aliis clericis, qui, per reatum adulterii, perjurii, homicidii vel falsi testimonii bonum conscientiæ perdiderunt... Respondemus, quod si proposita crimina ordine judiciario comprobata vel alias notoria non fuerint, non debent hi (præter reos homicidii) post pœnitentiam, in jam susceptis vel suscipiendis Ordinibus impediri : qui si non pœnituerint, monendi sunt, et sub interminatione divini judicii obtestandi, ut in testimonium suæ damnationis in susceptis etiam Ordinibus non ministrent. » Cf. Decret. Greg. IX : Lib. I, tit. XI « de temporibus Ordinationum et qualitate Ordinandorum » ; cap. ult.

La Glose ajoute : « remarquez que tous les clercs coupables de crime, à l'exception de ceux qui se sont rendus coupables d'homicide, même d'une manière occulte, peuvent exercer les fonctions de leurs Ordres après avoir fait pénitence. »

(2) Cf. Fagnau. Commentaria in V Decretalium libros ; Ad caput IV, « ex tenore », tit. XI « de temp ord. », lib. I, n. 1-12 ; et ad caput 5 « ad aures » hujus tituli ; n. 5, 7, 16, 18.

(3) Cf. Decret. Greg. IX ; Lib. I, tit. XI, cap. ultim.

Digitized by Google

à leur égard : « Nous avons appris que certains religieux désirent être promus à des Ordres plus élevés et que leurs supérieurs s'y opposent. Comme il est plus convenable et plus sûr pour un inférieur de servir dans un ministère, en rendant à ses supérieurs l'obéissance qui leur est due, que de rechercher avec empressement les dignités des Ordres au scandale de ces mêmes supérieurs ; leurs désirs ne doivent pas être réalisés. Il peut arriver en effet que l'autorité sache qu'ils ont commis un délit secret, et que cette connaissance leur donne la conviction qu'ils ne peuvent pas en conscience les laisser avancer à un Ordre plus élevé ; car le royaume de Dieu ne s'acquiert point par le degré de dignité, mais par l'étendue de la charité » (1).

Cette disposition législative ne se présente pas, on le voit, dans une lumière très claire ; et quoique la majorité des auteurs l'aient mise sur le même pied que les lois relatives à l'homicide et à l'hérésie, même occulte (2), elle a un caractère imprécis que l'interprétation doctrinale seule a pu suffisam-

(1) C'est à l'archevêque de Tours que Lucius III adressait cette décision vers l'an 1183, en voici le texte : « Ad aures nostras te significante pervenit, quod religiosi quidam zelum Dei habentes ad superiores desiderant ordines promoveri, putantes, majus præmium cumulandum, quo in majore gradu positi sublimius officium fuerint exsecuti ; sed prælati eorum desideriis contradicunt. Ideoque tua dixit fraternitas requirendum, an in inferioribus ordinibus constituti juxta beneplacitum suorum prælatorum, quibus promotio displicet a superioribus debeant abstinere, an valeant prælatis suis renitentibus promoveri. Tuæ igitur quæstioni taliter respondemus, quod honestius et tutius est subjectis debitam præpositis obedientiam impendendo in inferiori ministerio deservire, quam cum præpositorum scandalo graduum appetere dignitatem. Nec est in hac parte subjectorum desiderium confovendum, quoniam esse potest, quod prælati eorum commissa secreta noverint, ex quibus constat eis quod salva conscientia nequeunt sublimari, quia non in sublimitate graduum, sed in amplitudine caritatis acquiritur regnum Dei. » Cf. Decret. Greg. IX ; Lib. I, tit. XI « de temporibus Ordinationum et qualitate ordinandorum », cap. v.

On peut remarquer que le Concile de Trente a emprunté à cette décrétale tout le passage *quum honestius.... dignitatem*. Les Pères du Concile n'y ont ajouté que le seul mot *altiorum*.

(2) Fagnan, dans son commentaire sur le chapitre « ad aures » l. c., enseigne que les Réguliers avaient ce droit d'après le droit Décrétalien.

Digitized by Google

ment déterminer pour lui attribuer une force obligatoire. Quoiqu'il en soit, elle est comme un indice, « un vestige antérieur bien imparfait, qui en fait comme un précédent de la législation future que constituera le Concile de Trente » (1) pour les séculiers. La sentence *ex informata conscientia* est un moyen de gouvernement monastique transporté dans l'ordre sacerdotal. C'est à ce titre-là que la réponse de Lucius III présente de l'intérêt (2).

Quels motifs poussèrent donc les Pères du Concile de Trente à innover si gravement dans le droit ?

Le seizième siècle, en s'ouvrant, amena dans l'Eglise une série d'orages et de déchirements religieux, qui jetèrent le scandale et la désolation au milieu des fidèles. Préparés depuis longtemps par les abus introduits dans les mœurs, à la faveur des guerres du Moyen-Age, par le relâchement du clergé et par l'invasion de la littérature et des arts païens, ils éclatèrent à la parole ardente de Luther. « On vit alors un spectacle inouï, un déchaînement de toutes les passions, la lutte de l'insubordination contre le pouvoir, de la tyrannie contre la liberté, de la luxure contre la sainteté du mariage, du sacrilège contre les barrières du cloître et le parvis du sanctuaire »(3). La vie monastique diminuait, la discipline tombait sous la poussière des textes de lois, et surtout le zèle sacerdotal se paralysait.

D'autre part jamais il n'y eut tant d'encombrement aux abords des carrières ecclésiastiques. L'Eglise regorgeait de riches bénéfices et de grosses prébendes. C'était plus qu'il n'en fallait pour exciter la convoitise et les ambitions, surtout en un temps où l'Etat n'avait point encore des armées de fonctionnaires. On s'y précipitait comme à la curée sans seulement penser, les séminaires n'existant pas, qu'il pût y avoir autre chose qui se nomme la vocation.

(1) Cf. Péries. *La procédure canonique moderne dans les causes disciplinaires et criminelles*, deuxième partie, chap. II, art. I, p. 164.

(2) On peut ajouter que le Concile de Trente en établissant cette nouvele législation adhère au droit ancien qui permettait d'imposer des pénitences publiques pour des crimes secrets.

« La discipline du Concile de Trente est un retour à la discipline antique ». Cf. Lega. *De judiciis ecclesiasticis*, vol. IV, nº 386.

(3) Cf. Parayre. *La Sacrée Congrégation du Concile*, liv. I, chap. I.

Digitized by Google

Que pouvait l'Eglise en face d'un pareil débordement d'intérêts et de passions? Pour repousser un candidat indigne ou pour punir un clerc coupable, il fallait suivre les règles de la procédure ordinaire établie par les Décrétales. Procédure qui était souvent inefficace en pratique, à cause de ses longueurs et parce qu'elle n'atteignait que les délits publics. « Tout refus aux Ordres devait être motivé par des raisons canoniques prouvées judiciairement. Aucun délit ne pouvait être puni qu'à la suite d'un procès canonique où le délinquant avait été juridiquement convaincu, d'après les règles de la procédure criminelle. De là, beaucoup d'indignes étaient promus aux saints Ordres, et bien des délits demeuraient impunis, parce qu'ils ne pouvaient être déduits au for contentieux ni prouvés judiciairement. Et les Evêques avaient souvent la douleur de voir des clercs d'une conduite blâmable déshonorer le sanctuaire, sans qu'il leur fût possible de remédier à ces abus. Les fautes échappaient à la preuve légale et juridique ; d'un autre côté, même alors que ces fautes pouvaient être déduites au for extérieur et prouvées jusqu'à un certain point, les coupables, au moyen d'exceptions dilatoires de toutes sortes, d'appels suspensifs, d'inhibitions extorquées aux juges d'appel, parvenaient souvent à éviter le châtiment mérité ou à l'ajourner indéfiniment, et, pendant ce temps, continuaient à affliger les fidèles par leurs scandales et perdaient les âmes au lieu de les sauver » (1).

Aussi les Evêques demandaient-ils à grands cris qu'on fît disparaître les obstacles qu'ils rencontraient, lorsqu'ils voulaient corriger les vices des ecclésiastiques. Ce qui importe avant tout à l'Eglise, c'est d'avoir de bons prêtres. Leur vie doit être sans reproches. Ils doivent être saints (2) et se montrer en toutes choses les vrais ministres de Dieu (3).

A l'époque du Concile de Trente il n'en était pas ainsi. Il y avait de fort mauvaises candidatures aux Ordres. Il était

(1) Cf. Stremler. *Traité des peines ecclésiastiques*, chap. X, pag. 310-311.

(2) « Sancti estote, quia et ego sanctus sum » Lévitiq. XIX, 2.

(3) « In omnibus exhibeant se sicut ministros Dei. » II Corinth., VI, 2.

Digitized by Google

urgent alors d'arrêter ces candidats indignes, d'empêcher les mauvaises ordinations. On avait donc besoin d'établir une mesure de précaution, un droit préventif. Mais cela ne pouvait suffire. Certains candidats peu recommandables parvenaient à tromper la vigilance de leur Evêque, ou devenaient mauvais une fois élevés à l'Ordre qu'ils convoitaient. Il était donc nécessaire de contraindre au respect de leur ordination ceux qui l'avaient déjà reçue, et d'établir pour cela une pénalité pouvant réprimer le mal à n'importe quel moment.

C.est ce que firent les Pères du Concile de Trente. Puisque la procédure régulière se montrait inefficace, il fallait recourir à l'exception. Le décret qu'ils portèrent (1) est du droit préventif et du droit répressif. Par la première partie, il prévient le mal en empêchant les mauvaises ordinations. Il donne aux Evêques le droit d'interdire l'accès aux Ordres, de telle façon que l'indigne se trouve dans l'impossibilité absolue d'avancer. Dans sa seconde partie, il réprime les fautes qui jusqu'à ce jour étaient impunissables. Il édicte une pénalité contre ceux qui se rendent indignes de leur Ordination, et sauvegarde l'honneur du clergé, en maintenant les pasteurs des âmes dans la bonne voie. La crainte salutaire qu'il inspire fortifie les faibles ; l'application de la peine qu'il édicte frappe et éloigne les coupables. Les Pères du Concile comblent en quelques mots une lacune de la législation de l'Eglise, en accordant aux Evêques ce pouvoir grand, délicat et redoutable.

Sans doute les droits de l'individu sont respectables ; cependant les besoins des âmes, la défense de la religion, le salut des fidèles priment tout. En confiant donc à la conscience des Evêques le pouvoir redoutable d'agir en dehors des limites du droit commun jusque-là existant, de sortir des entraves de la démonstration judiciaire pour écarter du troupeau les loups ravisseurs, les Pères de Trente ne s'illusionnaient pas sur la portée de leur acte. Ce qu'ils voulaient, c'était « l'honneur de l'Eglise, la sauvegarde de la foi et de la moralité, la dignité de la famille cléricale » (2). Peut-être leurs mesures produi-

(1) Concil. Trid. ses. XIV, cap. 1. de reformatione, cité plus haut.
(2) Cf. Péries. *La procédure canonique*, p. 160.

Digitized by Google

raient-elles quelque injustice partielle, des innocents pâtiraient-ils, alors que des coupables habiles ou flatteurs détourneraient la foudre qui aurait dû les frapper... Mais quelle loi fut jamais exempte de quelque imperfection? L'idée en tout cas était grande et aucune mesure de prudence ne fut négligée pour écarter les abus et pour diminuer les dangers d'erreurs ou d'excès.

L'expérience de trois siècles prouve que les Pères de Trente firent œuvre législative opportune et salutaire. Ce n'est pas, en effet, par quelques conséquences fâcheuses, qui ne s'en dégagent pas du reste logiquement, que l'on peut juger de la valeur d'une loi. Sans doute quelques administrateurs ecclésiastiques se sont servis de la sentence *ex informata conscientia* comme d'un instrument de domination despotique sur leur clergé ; et cet instrument peut encore être redoutable entre les mains d'un homme plus impressionnable que juste, quoique cependant désormais il y ait possibilité de recourir à Rome contre lui. Mais si on prend les faits dans leur ensemble et les choses par leurs grands côtés, que de vices ce droit bien appliqué a extirpés de l'Eglise ! Que de candidats indignes il a écartés des Ordres ! Que de mauvais clercs ont été arrêtés sur la pente du libertinage ou chassés des rangs de l'armée qu'ils trahissaient ! Incontinence et simonie, luxe éhonté et mœurs sybaritiques, plaies hideuses qui expliquent sans la justifier l'hérésie protestante, si tous ces maux ont disparu de l'Eglise depuis trois siècles, c'est aux hommes qui votèrent le décret sur les sentences *ex informata conscientia* qu'en revient le mérite. L'histoire leur doit ce témoignage.

Digitized by Google

II

COMMENT CE DROIT FUT ACCUEILLI DANS L'ÉGLISE

La loi de Trente ne fut pas sans causer un profond étonnement dans l'Eglise. « Le catholicisme est éminemment conservateur, et les règles si prudentes, auxquelles étaient accoutumées les cours ecclésiastiques dans la recherche et la punition des crimes, semblaient un domaine inattaquable (1). »

On éprouva une sorte d'hésitation devant ce changement considérable de discipline qui s'était accompli si posément et d'une façon si inattendue.

Bien que les sentences *ex informata conscientia* eussent leur fondement dans le décret du Concile de Trente, qui leur donnait naissance, elles n'en furent pas moins très discutées par les Docteurs et les Canonistes, dès leur mise en vigueur.

Ce décret partagea nécessairement le sort de toutes les autres dispositions du Concile de Trente. Il eut à subir les attaques par lesquelles l'hérésie, l'impiété et le libertinage s'attachèrent à paralyser les heureux résultats que cette sainte assemblée devait produire pour le maintien de la foi, le rétablissement de la discipline et la réforme ds mœurs.

Le président J.-A. de Thou, peu suspect de partialité en faveur de l'Eglise Romaine, rapporte, sous l'année 1563 (2), à quelles attaques, à quels outrages, à quels blasphèmes furent en butte les canons et les décrets de ce Concile. L'hé-

(1) Cf. Péries, l. c., p. 165.

(2) Cf. Histoire universelle en 138 livres, depuis 1545 jusqu'à 1607, où de Thou parle avec tant de partialité contre les Papes et le clergé, et est toujours disposé à publier et adoucir les excès des Protestants. Cet ouvrage a été mis à l'index par les décrets du 9 novembre 1609, et du 10 mars 1757. Les préjugés que le président J. A. de Thou a semés dans cette histoire ont été adoptés par une foule d'autres historiens, et c'est surtout de cet auteur que date la mode de falsifier l'histoire, pour rendre odieuse l'autorité de l'Eglise. Cf. Baillès. *Les sentences épiscopales dites de conscience informée*, II[e] partie, § 25.

Digitized by Google

résie se déchaîna contre eux avec sa perfidie et sa fureur ordinaires. Les avocats, quelques docteurs, des jurisconsultes ; Arnaud de Ferrier, ambassadeur de la France au Concile, qui ne voulait pas que le Souverain Pontife fût appelé Evêque de l'Eglise universelle ; le fameux Charles du Moulin, si attaché au protestantisme, dans sa *consultation sur le Concile de Trente* (1) ; le savant recteur de l'Université de Paris, Claude d'Espence lui-même, dans son commentaire sur l'Epître de saint Paul à Tite (2), se laissèrent entraîner, contre cette sainte assemblée, à des déclamations aussi injustes que déplacées. Ce concert trop unanime d'attaques préparait la voie à l'histoire si détestable de Fra Paolo Sarpi, où l'on découvre partout le moine apostat distillant, sous le froc, les poisons homicides de Luther et de Calvin (3).

Tant de préjugés contre cette auguste assemblée se conservèrent dans l'esprit et dans le cœur des hommes de loi. Louis Servin, avocat général au parlement de Paris, soutint en divers endroits de ses plaidoiries, et surtout dans la 57e, qui est de l'année 1598, que cette assemblée ne mérite pas le nom de Concile (4). Les parlements s'opposèrent à la réception en France des canons de discipline avec plus de résistance encore que la Cour de nos Rois.

Outre cette opposition générale, dirigée contre le Concile de Trente, notre décret fut encore l'objet de nombreuses attaques particulières.

Les Jansénistes et les Gallicans, surtout Van Espen (5) et Gibert (6), étaient les adversaires les plus acharnés de cette

(1) Cet ouvrage fut mis à l'index, le 10 juin 1659.

(2) Claudius Espencæus, condamné *donec corrigatur*, Ap. ind. Trid.

(3) Cette histoire du Concile, publiée sous le nom de Pierre Soave Polano, fut condamnée par décret dn 22 nov. 1619. La traduction, donnée par Le Courayer, fut aussi mise àl'index le 26 juin 1740.

(4) Cf. Louis Servin. Ses plaidoiries, t. I, II, III et IV ont été condamnées, *donec expurgentur*, par décret du 2 décembre 1622. (Cf. Baillès, op. cit., p. 275).

(5) Cf. Van Espen. — *Jus ecclesiasticum universum*, pars. II, sect.I, tit. X, cap. VI, nº 21-27. (Index.)

Id. *Tractatus de recursu ad principem*, surtout cap. III. (Index.)

(6) Cf. Gibert. — Corp. Jur. Prolegomena, part. I, tit. XXII. (Apud Baillès, op. cit., 2e partie, § XXVI).

Digitized by Google

institution. Le but qu'ils poursuivaient, on le sait, était d'affaiblir les forces de l'Eglise, et de lui enlever toute autorité extérieure. Aussi refusaient-ils de reconnaître toute la force du décret, et s'obstinaient-ils, pour atteindre leur but, à séparer complètement les deux membres de phrase qui le composent. Pour eux, la procédure extrajudiciaire ne pouvait être employée que pour interdire l'accès aux Ordres.

Acculés dans leurs derniers retranchements, ils défiguraient le texte. Les Evêques, disaient-ils, ont le pouvoir d'empêcher extrajudiciairement l'entrée dans les Ordres, *etiam ob occultum crimen*, et non celui de suspendre, pour les mêmes motifs et de la même manière, des Ordres reçus ou des dignités ecclésiastiques obtenues. Leur principal argument reposait sur les mots « *ex quacumque causa, etiam ob occultum crimen, quomodolibet, etiam extrajudicialiter.* » Ces expressions ne se trouvant que dans la première partie de la phrase, ils refusaient absolument d'en étendre la signification à la seconde, relative à la suspense des Ordres déjà reçus. C'est peut-être là un des chapitres les plus intéressants de l'histoire législative de l'Eglise.

Fagnan, dont les sentiments d'orthodoxie ne font aucun doute, s'efforce de convaincre les réfractaires. Il est formel sur ce point : « une quatrième observation à faire sur le chapitre premier de la quatorzième session, dit-il, c'est que les Evêques ont le pouvoir de suspendre de leurs Ordres, grades ou dignités, ceux qui se sont rendus coupables de crimes secrets : car, quoique ces mots « pour quelque cause que ce soit, même pour un crime occulte, de quelque manière que ce soit, même extrajudiciairement » ne soient exprimés que dans la première partie du décret où il est question de l'interdit, ils doivent néanmoins être considérés comme répétés dans la seconde partie où il s'agit de la suspense. Et cela pour deux raisons : 1° parce que le Concile, parlant dans une seule et même phrase de la suspense et de l'interdit, a voulu par conséquent disposer également sur chacun de ces cas ; 2° parce que, s'il en était autrement, le Concile, dans la seconde partie du décret, n'accorderait aucun pouvoir aux Evêques. Personne ne devait douter en effet du droit qu'avait déjà l'Evêque de frapper de

Digitized by Google

suspense un prêtre pour un crime public, en observant les formes judiciaires... » (1).

On ne saurait contester la justesse et la force probante de ce raisonnement. La seconde preuve surtout paraît décisive.

La conviction que l'étude intrinsèque du texte fait naître devient certitude, quand on rapproche ce texte du préambule qui le précède immédiatement et qui en détermine le but. En effet, il s'agit là : 1° de rappeler aux Evêques l'obligation rigoureuse où ils sont de veiller à ce que les clercs, surtout ceux qui ont charge d'âmes, ne vivent pas dans le crime, « *ne clerici præsertim ad animarum salutem constituti, criminosi sint* » ; 2° de donner aux Evêques pour remédier à ce mal, quand il existe, des moyens tellement efficaces et faciles qu'ils soient désormais inexcusables de ne pas s'en servir, « *ut autem ipsi episcopi id liberius exequi, ac quoquam prætextu desuper impediri nequeant* ». C'est pour ces deux graves considérations que le Saint Concile déclare, de sa pleine et souveraine puissance, vouloir établir des règles toutes particulières. « *Eadem sacrosancta œcumenica et generalis Tridentina Synodus, præsidentibus in ea eisdem apostolicæ sedis legato et nunciis, hos, qui sequuntur, canones statuendos et decernendos duxit* (2). »

Comment supposer qu'après cette très explicite déclaration le Concile aurait rendu un décret qui n'ajouterait absolument rien au pouvoir ordinaire des Evêques sur les prêtres qui s'écartent de leurs devoirs? Pourquoi ne vouloir recon-

(1) « Præmittendum est quarto, in d. cap. I, sess. XIV, fuisse concessam episcopis auctoritatem etiam suspendendi criminosos occultos ab Ordinibus, seu gradibus, vel dignitatibus : nam etsi verba illa « ex quacumque causa, etiam ob occultum crimen... » non sint apposita nisi in priore parte dicti capitis, ubi agitur de interdictione ; tamen censeri debent repetita etiam in sequenti, ubi agitur de suspensione ; tum quia concilium sub unica oratione ac verborum structura complectitur interdictionem a suscipiendis et dejectionem a susceptis, ideoque censeri debet utrumque casum æqualiter determinare, tum quia alioquin concilium in secunda parte nullam potestatem episcopis attribuisset : nemini enim dubium esse poterat, quin ob crimen manifestum et judicialiter liceret episcopis sacerdotes suspendere. » Cf. Fagnan. Commentaria in v Decretalium libros, in caput « ad aures », tit. XI. « De temporibus Ordin... » Lib. I, n° 7.

(2) Cf. Concil. Trid. Sess. XIV, Decretum de reformatione, proœmium.

Digitized by Google

naître l'importance du décret que pour la promotion aux Ordres, dont précisément le préambule ne parle pas?

A moins de supposer que les Pères de Trente ne savaient pas mettre de suite dans leurs idées, cette preuve est sans réplique.

Pendant que Jansénistes et Gallicans cherchaient ainsi à dénaturer le texte de cette loi, les auteurs catholiques eux-mêmes l'interprétaient diversement. Il fallut en demander le sens précis à la S. Congrégation du *Concile*, agent exécutif des décrets disciplinaires de l'Assemblée de Trente, d'où elle tire son nom. Et si la Congrégation n'était venue dissiper les doutes, les controverses n'auraient pas cessé; nous en serions encore à chercher l'explication de ce texte. Mais, dans ses réponses multipliées, la Sacrée Congrégation a affirmé le caractère, l'étendue, le sens précis du chapitre si diversement interpété. Les décisions n'ont jamais varié à ce sujet. Elles ont toujours affirmé que les mots « *ob occultum crimen... extrajudicialiter...* » se rapportent aussi bien à la suspense qu'à l'interdit.

Consultée par l'Evêque d'Aleria sur cette question : Les mots « à cause d'un crime occulte, de quelque manière que ce soit, même extrajudiciairement » exprimés seulement dans la première partie de la phrase doivent-ils être considérés comme répétés dans la seconde. En d'autres termes, l'Evêque a-t-il le droit de se servir d'une sentence *ex informata conscientia* non seulement pour interdire l'accès aux Ordres, mais encore pour suspendre un clerc déjà ordonné? La S. Congrégation, après avoir examiné cette affaire avec soin, déclarant, le 24 novembre 1657, qu'il n'y avait pas lieu de s'éloigner des anciennes décisions qui étaient intervenues plusieurs fois à propos de ce même doute, répondit *affirmativement* (1).

(1) « S. C. interrogata ab episcopo Aleriensi : an verba illa « ob occultum crimen, quomodolibet, etiam extrajudicialiter » expressa duntaxat in prima parte periodi, censeantur repetita in secunda parte ; adeo ut inde colligi valeat, prælatum nedum posse ob occultum crimen extrajudicialiter interdicere suo subdito ascensum ad Ordines, sed itidem ob occultum crimen posse etiam extrajudicialiter illum suspendere ab Ordinibus jam susceptis? S. C. re sedulo examinata, censuit, non recedendum ab antiquis declarationibus, super hoc eodem

Digitized by Google

Le 14 novembre 1694, réponse analogue de la même Congrégation. Le Vicaire Général de Bologne (1) lui demandait : est-il permis aux Ordinaires du lieu, de suspendre extrajudiciairement en vertu du pouvoir concédé par le chapitre premier de la quatorzième session du Concile de Trente, les clercs, prêtres séculiers et même curés qui sont sous leur juridiction ; sans qu'il soit permis à ces derniers d'en appeler de cette sentence. La réponse fut que les Ordinaires avaient ce pouvoir (2).

La S. Congrégation décida encore, le 16 décembre 1730, que la suspense des fonctions sacrées, prononcée par l'Evêque de Caprita par une sentence de *conscience informée*, contre deux prêtres, devait être maintenue (3).

C'est ce qu'elle déclara encore dans une consultation de Tarente (4), le 20 août 1755 (5).

Ces réponses étaient claires, et cependant les obstinés ne cessaient pas de protester contre l'usage de la sentence *ex informata conscientia*. Il fallut que Pie VI déclarât positivement dans un document pontifical (6), que le refus de reconnaissance de cette sentence constitue une véritable révolte contre

dubio pluries datis, ac proinde *affirmative* respondit. (ex lib. XXI Decretor, p. 134) ; Cf. Bened. XIV. De synodo Diœcesana, lib. XII, cap. VIII, nº 3, p. 76.

(1) Ville de l'Italie Centrale. Metrop.

(2) « Bononiensis vicarius supplicat declarari, an Ordinariis locorum, vigore facultatis sibi concessæ a Sacro Concilio Tridentino, sessionis XIV capite primo, liceat ob legitimas causas suspendere, etiam extrajudicialiter, clericos et presbyteros sæculares étiam parochos sibi subditos, sublata eis potestate appellandi?... S. Congregatio respondit Ordinariis ut supra licere. » (Decret. libro XIX, folio 416 a tergo). Cf. Bonix. De judiciis, t. II, sect. IV, subsectio 3, cap. II, p. 321.

(3) « Suspensionem a divinis, ab Episcopo Capritano, ex informata conscientia tantum duobus sacerdotibus inflictam sustineri dixit. » (Thesaurus Resolut. tom. V, p. 81). Cf. Bened. XIV. De Synod. Diœcesana, l. c.

(4) Tarente, Province de Lecce ; Italie méridionale.

(5) Thesaurus. Resolut. tom. VII, p. 115. — Cf. Bened. XIV, De synodo Diœcesana, l. c.

On peut encore trouver d'autres réponses sur la même question, dans le Thesaurus Resol. tom. IV (20 décembre 1687) ; tom. V (16 décembre 1730).

(6) Constitutio « *Auctorem fidei* », prop. 49 et 50.

Digitized by Google

l'autorité de l'Eglise et une hostilité criminelle à l'esprit du Concile, pour que la controverse, tant de fois soulevée, disparût des discussions doctrinales. « La proposition, dit-il, qui condamne comme nulles et invalides les suspenses *ex informata conscientia*, est fausse, dangereuse, injurieuse pour le Concile de Trente.

« De même, parce qu'elle insinue qu'il n'est pas permis à l'Evêque seul d'user du pouvoir *ex informata conscientia*, qui lui est cependant concédé par le Concile de Trente (sess. XIV., cap. I de reform.), cette proposition porte atteinte à la juridiction des Prélats de l'Eglise (1). »

On ne peut plus douter aujourd'hui que l'incidente « *ex quacumque causa... etc...* » ne se rapporte aux deux parties de la phrase. Il convient pourtant de l'entendre d'une façon rationnelle.

L'interprétation la plus modérée, et qui paraît la plus justifiée, semble être celle à laquelle s'arrête l'auteur des *Prælectiones sancti Sulpitii*. Il n'attribue pas à l'incidente « *ob occultum crimen* » une extension analogue dans les deux membres de phrase, et cela non en vertu du texte lui-même, on le comprend aisément, mais en conséquence d'un principe juridique qui trouve ici tout naturellement son application. Il n'est pas superflu de rapporter cette explication qui fournit le véritable commentaire de la procédure des Congrégations Romaines en cette matière délicate. « Les paroles « pour quelque cause que ce soit, même pour un crime occulte, de quelque manière que ce soit, même extrajudiciarement », qui se trouvent dans la première partie du décret, se rapportent également à sa seconde partie. Elles doivent cependant être appliquées avec beaucoup plus de modération lorsqu'il s'agit de suspendre de l'exercice de l'Ordre déjà reçu. C'est là une conséquence de l'adage bien connu : « il est plus odieux de ren-

(1) « Propositio quæ damnat ut nullas et invalidas suspensiones ex informata conscientia : falsa, perniciosa, in Tridentinum injuriosa. Item, in eo quod insinuat, soli Episcopo fas non esse uti potestate, quam tamen ei defert Tridentinum (sess. XIV, c. I de reform.) suspensionis ex informata conscientia legitime intelligendæ : jurisdictionis Prælatorum Ecclesiæ læsiva. »

Digitized by Google

voyer un hôte que de ne pas le recevoir ». Dans le premier cas, en effet, on refuse un droit sollicité, tandis que dans le second on retire un droit déjà acquis. Aussi le Prélat ne doit-il pas avoir la même liberté d'action dans les deux cas. Une cause même exempte de faute, peut suffire à l'Evêque pour refuser l'ordination, s'il le juge nécessaire soit pour la sauvegarde de de la dignité de l'état ecclésiastique, soit pour l'utilité de son diocèse. Mais le motif, qui le détermine à interdire l'exercice des Ordres reçus, doit revêtir le caractère d'un véritable délit (1). » En un mot, l'Evêque a besoin d'une raison plus grave pour infliger une suspense que pour interdire l'ordination, parce que la peine prononcée est plus grande dans le premier cas que dans le second.

Il ne faudrait cependant pas s'autoriser trop facilement du principe ci-dessus énoncé : « *Causa a culpa immunis potest inducere... ad prohibendum ascensum ad ordines...* » L'expérience a malheureusement prouvé que ceux qui représentent l'autorité de l'Evêque dans la formation des clercs en ont parfois exagéré la sévérité d'une façon regrettable, écartant du sanctuaire des hommes, qui en auraient peut-être fait l'ornement par leur science et leur zèle, simplement à cause de quelques originalités de caractère.

« Le pouvoir *ex informata conscientia* est un instrument de précision d'une extrême susceptibilité, et il faut bien se garder de le fausser par un trop fréquent ou imprudent usage » (2).

Depuis la bulle de Pie VI (3), aucun catholique n'osa direc-

(1) «... Quoad vero applicationem verborum « ex quacumque causa, etc... » quæ reperiuntur in priori parte capitis... licet ad utramque partem capitis referantur, non intelligi tamen nisi cum certo moderamine in secunda parte, ubi, non de ascensu ad Ordines agitur, sed de exercitio Ordinum jam legitime susceptorum. Etenim, ut vulgo dicitur : « turpius ejicitur quam non admittitur hospes. » In priori casu, jus quærendum denegatur dum in posteriori jus acquisitum aufertur. Proinde, prælatus non habere debet parem in utroque casu libertatem. Causa a culpa immunis potest inducere prælatum, ad prohibendum ascensum ad Ordines, ut decentia statui clericali debita servetur et melius provideatur utilitate diœcesis ; ut vero interdicatur exercitium Ordinis, causa intercedere debet quæ delictum sapiat. » Cf. Péries, l. c. p. 167.

(2) Cf. Péries, l. c., p. 168.

(3) Const. « *Auctorem Fidei* », 28 aug. 1794.

Digitized by Google

tement attaquer la nouvelle loi portée par le Concile de Trente; toutefois elle n'était rien moins que populaire. L'absence, dans ce jugement extraordinaire, des formalités requises, même dans les jugements sommaires, a fait dire à quelques judicieux penseurs, que c'était là un abus épouvantable. Vous allez, ont-ils écrit, directement à l'encontre des principes les plus respectables du droit naturel, en enlevant à l'accusé la possibilité de se défendre, puisque vous ne l'invitez pas à se présenter devant son juge, qu'il ignore officiellement ce dont on l'accuse, qu'il n'a pas la possibilité d'exposer ses moyens de défense ! C'est là la plus odieuse des tyrannies, et l'énumération des conditions d'une semblable procédure suffit à la faire réprouver dans un siècle de progrès et de lumière...

Cette accusation, née sous la plume de Van Espen, et renouvelée bien des fois depuis, est purement gratuite. Si la sentence épiscopale était perpétuelle, s'il n'existait pas pour elle des moyens de contrôle, elle violerait, il est vrai, le plus sacré des biens, le droit de tout individu à la justice. Mais il n'en est pas ainsi. La supense *ex informata conscientia* n'a pas un caractère irrévocable, et le sérieux contrôle auquel elle est soumise à l'occasion, par le recours au Pape, l'empêche de devenir funeste en s'exerçant à l'encontre de la justice. Cette manière de procéder d'après une constatation discrétionnaire, pleine d'autorité et appuyée sur des enquêtes sérieuses, se retrouve d'ailleurs dans tout Etat. Ne serait-il pas étrange de prétendre qu'on doit épuiser tous les degrés de la hiérarchie judiciaire, y compris le recours en Cassation, avant de rendre exécutif l'arrêté d'un maire qui ordonne la démolition d'une maison qui menace ruine? Les mesures répressives que prend parfois le Gouvernement contre des réunions publiques où des manifestations séditieuses sont à craindre, la révocation des préfets ou des maires, la dissolution des conseils municipaux, ne montrent-elles pas la promptitude avec laquelle on procède dans l'ordre administratif civil? L'Etat n'est-il pas obligé d'user quelquefois du droit de prévention pour empêcher de grands crimes? Ce qui est nécessaire pour la société civile, l'est à plus forte raison pour l'Eglise.

Loin d'être un abus, la sentence de *conscience informée*, en

Digitized by Google

dépit de quelques inconvénients, est une règle très utile, inspirée par une pensée très sage. Réfléchir sur sa légitimité c'est la constater.

Ecoutons le savant Cavagnis qui nous démontre fort bien l'utilité et même la nécessité de ce moyen exceptionnel. Sans lui, nous dit-il, le gouvernement d'un diocèse deviendrait parfois impossible : « Comme la fin du ministère ecclésiastique, c'est le bien de l'Eglise, il est évident qu'il peut être utile que quelques indignes soient écartés extrajudiciairement de ce ministère non seulement par la défense d'y entrer, mais encore par l'interdiction d'en exercer les fonctions. Quelquefois cela devient *très utile* et même *nécessaire*. Quoique l'Evêque ne puisse user de cette faculté que par exception, que sa sentence soit provisoire, à cause du recours possible au Souverain Pontife, et que quelques inconvénients puissent en resulter, le pouvoir *ex informata conscientia* doit être toléré pour le bien spirituel public. Sans lui le bon gouvernement serait impossible (1). »

Ce qui était utile au temps du Concile de Trente l'est encore aujourd'hui. Sans doute il y avait une baisse considérable dans la moralité ecclésiastique, mais aussi que de moyens de correction l'Evêque avait en mains, qui lui font défaut aujourd'hui ! Combien l'esprit de foi était à cette époque plus puissant, les encouragements du peuple chrétien plus énergiques !

On ne peut donc pas admettre l'argument que le Docteur Smith met en avant pour combattre l'usage de la sentence *ex informata conscientia*. « Nos temps, dit-il, ne sont plus les mêmes que ceux du Concile, cela est hors de doute. La dépravation des mœurs chez un grand nombre d'ecclésiastiques

(1) « Cum finis ministerii ecclesiastici sit bonum Ecclesiæ, patet, non modo quosdam repelli posse extrajudicialiter a ministerio suscipiendo, sed etiam suspendi ab ejus exercitio, si id utile esse possit. Jamvero id aliquando est utilissimum, imo et necessarium. Cum autem Episcopus nequeat hac facultate uti nisi per modum exceptionis et insuper res sit provisoria... apparet pro bono spirituali publico toleranda esse et quædam incommoda quæ aliquando per accidens esse possent..... secus aliquando impossibilis esset recta gubernatio. » Cf. Cavagnis. Institutiones juris publici, t. II, c. III, art. 2, nº 63, p. 44.

Digitized by Google

d'alors autorisait assurément un remède aussi énergique que celui qui était accordé par le décret... (1) »

La réponse à ce premier argument est facile. Qui est juge en l'opportunité d'une semblable mesure, n'est-ce pas l'autorité supérieure ecclésiastique? Or, nous voyons que les Congrégations Romaines agissant avec les pouvoirs du Souverain Pontife, ne songent pas à réviser sur ce point le code judiciaire et pénal de l'Eglise. La S. Congrégation de la *Propagande*, dans son instruction du 20 octobre 1884, vante au contraire, la *très sage* disposition des Pères du Concile de Trente : « *Cum autem occultorum quoque criminum quæque prodere non expediret, facilis et prompta, nempe a judiciariis formis libera, coercitio aliquando necessaria sit ad sacri ministerii libertatem et fidelium utilitatem tuendam ; hinc sapientissimo Consilio Tridentini Patres, sess. XIV, cap.* 1. *de reformatione, decreverunt...* »

« Mais de plus, poursuit le canoniste américain, l'impression défavorable créée chez les non catholiques, même par ce qui aurait seulement l'apparence d'une procédure arbitraire de la part des prélats ecclésiastiques, rendrait certainement recommandable pour les supérieurs, surtout dans les pays non catholiques, de n'user de ce pouvoir que d'une façon bien rare (2). »

Si l'auteur veut dire seulement que le pouvoir *ex informata conscientia* ne doit être exercé que rarement, nous sommes d'accord avec lui. Mais dans le passage ci-dessus et en d'autres occasions, il semble bien insinuer qu'à son avis il faudrait s'en abstenir complètement. Ce désir est en opposition formelle avec ce que nous avons déjà dit de la nécessité de ces sentences. Remarquons-le bien, du reste, cette procédure, comme on s'en convaincra plus loin, n'a rien d'arbitraire. Tous ses détails sont réglés, et l'Evêque sait assez à quelles difficultés il s'exposerait, s'il s'engageait à la légère.

Que les incroyants, que les protestants l'accusent d'être

(1) Cf. Smith. — *Elements of ecclesiastical law.* t. II, nº 1284, p. 318
(2) *Ibidem.*

Digitized by Google

odieuse, cela ne doit pas nous étonner. Ce qui surprend, c'est qu'ils n'aient pas le courage et la loyauté de se rendre compte, en l'étudiant franchement, de sa valeur. Lorsque, à l'occasion d'une suspense qu'ils estiment injuste, ils récriminent dans leurs revues ou leurs journaux, il suffirait, je crois, de donner simplement l'énumération des raisons pour lesquelles l'Eglise autorise cette procédure. Ils n'auraient alors plus rien à ajouter, car ils comprendraient que l'autorité hiérarchique cherche à la fois l'observation de la discipline et l'absence de scandale dans des conditions d'elles-mêmes très délicates. Il n'est pas un homme de bonne foi qui puisse nier la convenance d'une telle mesure. Smith lui-même, revenant sur ses préventions, avoue que le caractère exceptionnel du procédé, les restrictions qui l'entourent, l'attention du Saint-Siège à réprimer tout écart, concourent grandement à l'empêcher de devenir abusif (1).

Et maintenant que dire aux catholiques, qui, à l'exemple des protestants, ne ménagent pas leurs récriminations contre la sentence *ex informata conscientia?*

Comme le fait justement remarquer le savant docteur Pierantonelli (2), tel qui pousserait les hauts cris s'il constatait un scandale survenant dans le clergé, s'attaque acrimonieusement aux Evêques, s'il leur arrive d'user des remèdes que l'Eglise a mis à leur disposition pour guérir les infirmités dont pourrait souffrir quelque membre du clergé. Le prêtre est un être humain ; les circonstances, les tentations plus violentes, une coupable négligence, peuvent conduire un ecclésiastique, autrefois édifiant, jusqu'à l'oubbli de ses plus essentiels devoirs. Il n'a pas encore scandalisé son peuple, mais il a été faible, et l'œil vigilant de l'Evêque, qui veille à la fois sur le troupeau et sur les pasteurs, a constaté cette misère. Un avertissement, sévèrement donné sous forme de punition, va peut-être rappeler le délinquant à l'ordre ; en tout cas, va l'empêcher de poursuivre impunément sa vie déréglée.

(1) Cf. Péries, l. c., p. 173.

(2) Cf. Pierantonelli. — *Praxis fori ecclesiastici*, tit. VII, nº 2, p. 235. Apud Péries, l. c., p. 169.

Digitized by Google

Allez-vous souhaiter un scandale public, ou bien laisserez-vous impunies des fautes qui prouvent l'indignité de celui qui les commet, son manque d'esprit de foi et d'utilité pour les fidèles?

Mais point n'est besoin d'insister davantage sur la légitimité de cette loi portée par le Concile de Trente. Décrétée par l'Eglise universelle et bien des fois confirmée par les Souverains Pontifes, elle s'impose d'elle-même à la conscience des catholiques et il n'appartient à personne d'en infirmer l'autorité.

III

COMMENT LE POUVOIR « EX INFORMATA CONSCIENTIA » A ÉTÉ PRATIQUÉ DEPUIS LE CONCILE DE TRENTE JUSQU'A NOS JOURS.

Il est certain que les sentences *ex informata conscientia* furent connues dans le monde administratif aussitôt après leur institution. Je n'en veux pas d'autre preuve que les critiques acerbes et l'opposition violente qui s'élevèrent contre elles de toutes parts. Mais furent-elles adoptées et mises en pratique tout de suite et comment, c'est ce que je vais essayer de dire en retraçant brièvement leur histoire.

I

Nous ne perdons pas de vue ce qui a été dit plus haut, à savoir que notre décret renferme deux parties ; la première concerne l'accession aux Ordres, la seconde se rapporte aux Ordres déjà reçus. Celle-ci a un caractère plus rigoureux et de plus forte pénalité que celle-là. La mesure administrative qui écarte quelqu'un d'une carrière, cette carrière serait-elle le sacerdoce, est moins odieuse, si douloureuse qu'elle soit, que la suspension ou le retrait d'emploi.

Le Concile pourvut lui-même à l'application de la première partie de sa loi par une institution qu'on s'étonne de ne pas

Digitized by Google

rencontrer plus tôt, tant elle paraît nécessaire, l'institution des Séminaires.

A dire vrai, quelques essais dans ce sens avaient été faits çà et là, et ils avaient parfaitement réussi. Il faut signaler, entre tous, le *Collège Germanique* de Rome, que venait de fonder saint Ignace de Loyola.

Mais c'était peu ou presque rien même comparativement à ce qu'il fallait et tout le monde était d'avis d'étendre à l'Eglise entière l'idée des Séminaires que proposait le cardinal Pole dans son projet de réforme pour l'Angleterre. Ce fut aussi l'opinion des Pères de Trente, et, le 15 juillet 1563, ils la traduisirent dans le décret 18, de la réforme, de la vingt-troisième session.

Le 23 juillet, ils adressèrent au Pape Pie IV une lettre par laquelle ils lui demandaient de faire mettre ce décret à exécution le plus promptement possible.

Pie IV saintement inspiré par son neveu saint Charles Borromée, s'empressa de déférer à de tels vœux.

Dès le 30 décembre suivant, prononçant la clôture du Concile, il s'applaudit d'avoir, par l'érection du Séminaire de Rome et de Bologne, donné un commencement d'exécution à un décret divinement inspiré : *quod a tridentino Concilio divinitus decretum est.*

La sainteté de saint Charles Borromée est justement célèbre. Ce que l'on connaît moins, c'est son génie administratif. Il établit ses nombreuses institutions avec un tel sens pratique et sur des bases si solides, qu'après plus de trois siècles, elles subsistent encore dans leur jeunesse et leur fécondité.

C'est un des hommes qui ont le mieux possédé la question des Séminaires. Après l'avoir étudiée avec ses collègues dans les délibérations de Trente, il l'approfondit dans ses observations sur les types existants et notamment sur le *Collège Germanique* et dans ses méditations de saint et de savant.

Dans l'application, il recommanda aux Evêques de la province de Milan de se conformer strictement aux ordonnances de Trente (1), et il donna lui-même l'exemple de l'obéissance.

(1) « In omni Seminarii Institutione, cura atque administratione,

Digitized by Google

Il composa ensuite des *Institutiones ad universum Seminarii regimen pertinentes*, qui sont un code impérissable de sagesse et de sainteté, auquel les hommes les plus considérables se plaisent à rendre hommage.

« Les ordonnances de saint Charles sont comme une explication et une extension du Décret de Trente sur les Séminaires, et l'on s'accoutuma, lors de l'érection de ces institutions, à se fonder également sur l'ordonnance du Concile œcuménique de Trente, et sur celle du Concile provincial de Milan (1) ».

Issu du génie organisateur de saint Ignace, constitué par le Concile de Trente, doté de règlements parfaits par saint Charles Borromée, entouré de la plus vive sollicitude des Souverains Pontifes, le Séminaire apparaît comme une des œuvres les plus achevées dont puisse se glorifier l'Eglise.

Il est établi pour l'instruction et l'éducation des aspirants au sacerdoce. Il est un collège d'Humanités et une école de Théologie. La formation du prêtre est comme une culture qui doit commencer à s'exercer sur les racines de la plante humaine, pour la conduire à son épanouissement dans la gloire du sacerdoce. Le Séminaire s'applique à cette initiation aussi bien qu'à ce couronnement.

C'est un organisme diocésain, toujours sous la main de l'Evêque et des Commissions canoniques. Mais, pratiquement, l'Evêque ne peut lui-même, faute de temps, administrer et régir le Séminaire. Il se décharge de ce soin sur des prêtres de son choix.

C'est donc aux Directeurs des Séminaires que les Evêques ont délégué leur droit d'exclure des Ordres les sujets inaptes ou indignes. Ce sont ces Directeurs qui appliquent, au nom de l'Evêque, les sentences *ex informata conscientia*. Ils décident de l'admission des candidats aux Ordres, surveillent leurs études et leur conduite, recueillent des informations sur leur

Episcopus sese rationibus conformet decreti Concilii Tridentini. » Cf. Concilium Mediolanense V, pars. III ; (Mansi ; Sacrorum Conciliorum nova collectio, Paris, 1902 ; tom. XXXIV, col. 429.)

(1) Cf. Theiner. — Histoire des Institutions d'éducation ecclésiastique. Paris, 1841, tom. I, p. 272.

Digitized by Google

compte, vérifient leur idonéité, et procèdent à l'examen définitif, conformément aux indications du droit canonique et du Concile de Trente (1).

Cependant les Evêques sont toujours juges en dernier ressort du droit d'exclusion.

L'exclusion prononcée n'empêchait pas toujours dans le passé l'ordination d'un clerc. Renvoyé d'un diocèse, il allait dans un autre. C'était un abus. Le Pape glorieusement régnant Pie X l'a extirpé de la Sainte Eglise.

Ecarter quelqu'un des Ordres, en le renvoyant du Séminaire, le mettre dans l'impossibilité d'entrer dans un autre diocèse, c'est bien le frapper d'une sentence *de Conscience informée.*

Ce ne fut pas toujours par l'intermédiaire des Directeurs des Séminaires que les Evêques exercèrent leur droit d'arrêter aux Ordres les sujets qui leur paraissaient inaptes. Entre tous, un fait le prouve. Je l'emprunte aux Actes de l'Assemblée du Clergé de 1660.

L'Evêque de Montpellier avait défendu, par une ordonnance canonique, d'ordonner qui que ce fût à la tonsure, avant l'âge de quatorze ans. Nonobstant un de ses diocésains prétendit l'obliger à tonsurer deux enfants, l'un de sept ans, l'autre de onze. L'affaire dégénéra en conflit et vint devant l'Assemblée du Clergé.

L'Assemblée, menacée de voir l'incident porté à Rome, résolut d'envoyer une délégation au Nonce pour le prier d'intervenir auprès du Pape, afin qu'il n'accordât pas l'autorisation vainement sollicitée de l'Evêque, et prît comme coutume de n'en concéder aucune, du même genre, à l'avenir.

Les délégués firent la démarche et reçurent la réponse que le procès-verbal mentionne en ces termes :

« A quoi M. le Nonce leur avait répondu qu'il se souvenait que l'Assemblée dernière avait fait la même instance, et qu'il en avait écrit au Pape, qui lui avait fait une réponse sur cela, de laquelle l'Assemblée avait témoigné être satisfaite, et

(1) Cf. Décret. Grég. IX. Lib. I, tit. XII, « *De scrutinio in ordine faciendo* ». Cap. unic. — Concil. Trid. Sess. XXIII, cap. 5, de reformatione.

Digitized by Google

qu'il croyait qu'en cette occasion sa réponse ne serait pas différente de l'autre.

« Qu'on pouvait considérer deux choses en cette matière, l'une, de donner, dans Rome même, les Ordres aux Français qui ont recours au Pape ; l'autre de commettre en France la connaissance du grief prétendu à quelque Evêque.

« Que pour le premier, Sa Sainteté avait donné ordre exprès au Cardinal-Vicaire de ne donner jamais les Ordres à aucun Français, sans les lettres dimissoires de son Evêque, s'il n'avait acquis le droit de domicilié par un séjour fort considérable dans la ville de Rome.

« Quant au second, que la matière était assez délicate pour pouvoir établir une maxime indubitable ; que les Evêques ne doivent rendre compte à qui que ce soit du refus des Ordres. Qu'il est vrai que le Concile de Trente laisse cela *arbitrio episcopi*, mais qu'*istud arbitrium* doit être réglé de la convenance, de la justice et du besoin de l'Eglise.

« Qu'il avouait que l'affaire présente n'était pas une matière d'appellation ordinaire, mais une matière de recours au Saint-Siège, dont la prudence devait user avec modération et retenue.

« Que le Pape faisait ces sortes de choses avec tant d'exactitude, qu'il ne croit pas que les Evêques de France eussent aucun sujet de plainte, puisque si quelquefois Sa Sainteté ne jugeait pas pouvoir refuser certains rescrits qui lui étaient demandés, il en faisait l'adresse à un Evêque de France ; néanmoins, avec cette clause, de ne rien faire sans avoir ouï le promoteur de l'Evêque diocésain.

« Sur quoi mondit Seigneur le Nonce donna un exemple d'une affaire qui avait passé par ses mains, d'un Français déjà âgé qui était allé à Rome pour se faire ordonner, et que le Pape, après beaucoup de refus de son Evêque, de lui accorder des lettres dimissoires, voyant la persévérance de cet homme dans cette vocation, l'avait fait mettre dans un lieu de retraite, pour observer sa manière de vivre, et pour connaître son esprit et sa conduite. Que le Pape, se trouvant satisfait de ce personnage, il avait fait faire encore depuis toutes les diligences imaginables auprès de son Evêque (que Mgr le

Digitized by Google

Nonce ne voulut pas nommer, afin de le disposer à lui donner un dimissoire ; ce qu'il ne voulut jamais faire. Qu'enfin Sa Sainteté, ayant reconnu que le refus provenait d'une haine et d'une passion particulière, crut être obligé de lui faire donner les Ordres dans Rome. Mgr le Nonce leur dit qu'il avait bien voulu leur faire connaître par cet exemple, qu'il y avait quelquefois des considérations pour lesquelles le Pape ne pouvait refuser de rendre justice à ceux qui s'adressent à lui. Sur quoi mondit Seigneur l'Evêque de Fréjus lui avait dit que quand il arriverait des cas semblables, il n'estimait pas que l'Assemblée trouvât à dire que Sa Sainteté usât de son pouvoir ; mais qu'autrement l'on suppliait Sa Sainteté de vouloir laisser la liberté absolue aux Evêques ; et que s'il voulait obliger l'Assemblée d'en écrire un mot à Rome, on attendrait la réponse pour pouvoir régler par de çà les choses, en sorte que la bonne intention de Sa Sainteté fut suivie, et les droits des Evêques conservés ; ce que mondit Seigneur le Nonce promit de faire (1). »

Ce fait montre que le Clergé de France, quoique convaincu du droit absolu des Evêques en matière d'admission aux Ordres, avait reconnu que les Ordinands peuvent, *omisso medio*, porter leur cause devant le Saint-Siège ; non pour y former un appel proprement dit, mais pour se faire rendre justice par le moyen d'un simple recours.

C'est dans ces conditions, encore en usage aujourd'hui, que s'est appliquée, pendant trois siècles, la sentence *ex informata conscientia* relative au recrutement du clergé.

II

Quant à la suspense des Ordres reçus, elle a connu des fortunes diverses suivant la différence des lieux et des diocèses.

Dans les pays de tradition juridique tels que l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et l'Autriche, ce fut toujours conformé-

(1) Cf. Collection de procès-verbaux, sous la direction de Mgr l'Evêque (Moreau) de Mâcon (par les abbés Duranthon, du Saulzet, et Gaudin). Assemblée de 1660, § XIII, t. IV, p. 694, col. 1 et 2. Paris, 1770, in-folio. (Apud. Mgr Baillès. Des sentences épiscopales, p. 245.)

Digitized by Google

ment à son esprit, c'est-à-dire comme d'un moyen extraordinaire, qu'on en fit usage. Très versés dans le droit, les administrateurs diocésains ne cessèrent pas de suivre, pour la répression des délits ecclésiastiques, les formes ordinaires de la procédure. Aussi à peine en est-il fait mention dans les écrits canoniques de ces pays.

Chose remarquable, c'est en France, où les canons disciplinaires de Trente eurent, par le mauvais vouloir du pouvoir civil, quelque peine à s'introduire, que le *pouvoir de conscience informée* trouva sa terre d'élection. Et fait plus curieux encore, il n'eut pas de plus ferme appui que les Parlements qui avaient toujours refusé d'entériner la promulgation faite par les évêques des décrets conciliaires.

Pour me borner, en un travail qui ne veut être qu'un résumé par les grandes lignes, je relève deux arrêts du Parlement de Toulouse.

Le premier est du 20 mars 1640. La Cour déclare qu'il n'y a pas eu abus dans la suspense prononcée par Mgr Alain de Solminihac, évêque de Cahors, portant une peine canonique en cours de visite, sur la seule notoriété du fait, et sans information, contre un ecclésiastique de son diocèse.

Voici quelle fut l'occasion du second arrêt. « Ce même Prelat, dans sa visite, ayant appris par quelques plaintes verbales que N..., curé de N..., vivait dans le désordre, il l'interrogea en particulier (extrajudiciairement ou administrativement). Le curé ayant dû convenir du bien fondé de l'accusation, l'Evêque rendit une ordonnance qui le suspendait *a Divinis*, pour sa vie scandaleuse. Le curé en appela de la sentence, comme ayant été rendue (*extrajudiciairement*) *extra tribunal*. Il prétendit que l'Evêque, ayant manqué aux règles ordinaires de la procédure, ne pouvait porter une sentence publique sans outrepasser ses pouvoirs. Mais « le Parlement, à la date du 22 mars 1640, déclara qu'il n'y avait pas abus » (1).

Ce ne sont pas là des faits isolés. L'application de notre droit devint générale. Les Rois eux-mêmes le firent entrer,

(1) Cf. Recueil des Mémoires du Clergé de France, tom. VIII, col. 16 (Dans Mgr Baillès. Les sentences épiscopales, p. 268).

Digitized by Google

pour une part, dans leurs Ordonnances. Les jurisconsultes, quoique très hostiles à la juridiction ecclésiastique, l'admirent parmi les fameuses libertés de l'Eglise Gallicane.

Significative est, sur ce point, l'Ordonnance de Louis XIV, du 15 décembre 1698 (1).

Non moins probant l'ouvrage intitulé : *Notes sur le Concile de Trente...* recueillies par Etienne Rassicot (2).

Ce livre, à vrai dire, ne renferme dans son texte aucun passage relatif à la question. Mais dans l'appendice on lit une dissertation sur la réception et l'autorité du Concile de Trente en France qui nous fournit la preuve recherchée. Ce sont deux états des décrets que les avocats ont regardé comme contraires aux usages, maximes et libertés de l'Eglise Gallicane, entendus à leur manière.

Le premier fut dressé par le président *Le Maître*, en 1598. D'après ce magistrat, les articles prescrits par le Concile, mais qui ne sont pas admis en France, s'élèvent au nombre de vingt.

Le second état fut composé par *Ant. Hotman* pour compléter le premier. Il énumère treize nouveaux articles ; ce qui porte à trente-trois le nombre de ces dispositions arrêtées à Trente, et non reçues en France.

Or, le décret relatif aux sentences *ex informata conscientia* ne figure ni dans l'un ni dans l'autre des deux états.

Depuis lors, la *sentence de conscience informée* n'a pas cessé d'être appliquée dans notre pays.

Toutefois, jusqu'à la Révolution, les Officialités diocésaines fonctionnant normalement, elle ne fut considérée que comme le complément des voies et moyens ordinaires pour admi-

(1) « Ordonnons au surplus que les Ordonnances par lesquelles les Archevêques et Evêques auraient estimé nécessaire d'enjoindre à des curés et autres ecclésiastiques ayant charge d'âmes, dans le cours de leurs visites et sur les procès-verbaux qu'ils auront dressés, de se retirer dans des Séminaires jusque et pour le temps de trois mois, pour des causes graves, mais qui ne méritent pas une instruction dans les formes de la procédure criminelle, seront exécutées nonobstant toutes appellations et oppositions quelconques, et sans y préjudicier. » Cf. Recueil des Mémoires du Clergé de France, t. VIII, col. 142. (Dans Mgr Baillès, l. c., p. 288.)

(2) Ce livre fut imprimé à Cologne, en 1706, sans l'aveu de l'auteur, si l'on ajoute foi à ce que dit Moreri.

Digitized by Google

nistrer la justice dans l'Eglise. La Révolution ayant détruit l'antique organisation diocésaine et ruiné jusqu'aux études de Droit Canonique, elle devint l'instrument usuel du gouvernement épiscopal. Qu'elle ait été bonne au début du XIXe siècle pour discipliner un clergé dont la formation était à peine ébauchée, c'est ce dont il n'y a pas lieu de douter. Mais que plus tard, l'emploi trop fréquent qui en fut fait, et dans des causes auxquelles le Concile de Trente n'avait jamais songé, ait engendré des injustices, l'histoire impartiale veut qu'on le reconnaisse.

A l'heure qu'il est, un travail de pensée a été accompli qui a ranimé le sentiment des droits et devoirs d'un chacun dans la hiérarchie, et c'est pourquoi il est possible de donner, en toute sérénité, le commentaire du célèbre décret de Trente.

(*à suivre*). F. BOURRET.

Digitized by Google

UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite [1]

Aux trois armées que nos adversaires mettaient en ligne, nous ne pouvions opposer, outre les six mille hommes de la garnison de Louisbourg, que huit bataillons faisant 3800 combattants, quarante compagnies franches de la marine, représentant un peu plus de 2.000 fusils, trois ou quatre milliers de miliciens et quelques centaines de Sauvages, soit en chiffres ronds une dizaine de mille hommes.

Les contingents indigènes risquaient de faire défaut à l'instant critique. Nous avions au reste plus d'une raison de ne point trop compter sur leur concours. Les événements de la dernière campagne, la situation précaire de la colonie, les ravages causés par la petite vérole, et surtout la pression exercée par les agents britanniques, mieux pourvus de présents de traite que les nôtres, ne laissaient pas d'ébranler la fidélité de nos anciens alliés. Déjà certains symptômes de désaffection se manifestaient çà et là qui n'étaient pas sans inspirer des inquiétudes aux hommes clairvoyants, tels que l'abbé Picquet.

A dire vrai, durant la saison froide, les partis indiens avaient,

(1) Voir juin.

Digitized by Google

comme d'habitude, rayonné tout autour de nos postes (1), autour de La Présentation en particulier. « Nous entretenons continuellement de petits partis aux nouvelles », note Bougainville vers la fin de février ; « c'est tout ce que notre misère nous permet » (2).

A cette époque, tandis qu'un détachement aux ordres du lieutenant de Langy-Montégron, des troupes de la colonie, faisait le coup de feu aux environs de Lydius (3), un autre, composé uniquement d'Iroquois de La Présentation, opérait vers Corlar, brûlant les wigwams voisins de cette place (4).

Les « relais » d'Indiens se succédèrent dès lors sans interruption. « Un parti de sauvages de la Présentation, — lit-on dans le *Journal* de Bougainville, — a fait le coup entre les forts de Kouari (5) et de Corlar. Il a été relevé par un autre du même village, qui est maintenant en course. Un troisième part ces jours-ci pour aller du même côté... Nouvelles de la Présentation qui apprennent le retour d'un parti de sauvages avec trois chevelures, et le départ d'un autre de quatre-vingts guerriers, avec les sieurs de Lorimier fils et Sacépée » (6).

Cette dernière expédition, comme la plupart de celles qui s'organisaient au bord de l'Oswégatchie, avait pour objectif la vallée du Mohawk (7). Mais l'ardeur belliqueuse de nos « domiciliés » était si grande, qu'ils voulaient « aller frapper

(1) Malartic, p. 158.

(2) *A M^me^ Hérault*, Québec, 20 février 1758.

(3) *Journal* de Malartic, p. 164. et lettre de Bougainville à M^me^ Hérault, du 21 avril 1758.

(4) *Montcalm à M. de Moras*, Québec, 19 février 1758. (Dussieux, p. 252). Bougainville (lettre précitée et *Relation annexe à la lettre de Montcalm à J.-P. de Bougainville*, 1^er^ novembre 1757) signale les courses d'Abénaquis vers « Massachuset » et Boston, du côté de Corlar et « dans la communication du fort Edouard à Orange ».

(5) Ce fort, situé à « trois quarts de lieue » de German Flatts, dans la vallée de Mohawk, avait une garnison de 300 hommes (*Montcalm à M. de Moras*, 19 février).

(6) *Journal*, « du 7 février au 4 avril », « du 15 au 25 avril ». — Lorimier fils et Sacépée étaient enseignes dans les troupes de la colonie.

(7) On fit 46 chevelures et on ramena, le 15 mai, à Montréal trois prisonniers. On sut par eux que l'ennemi construisait une redoute — le fortin de Téoga ou Thioga — non loin du village ruiné des Palatins (*Journal* de Bougainville, le 9 mai; Malartic, p. 170.)

Digitized by Google

sur la nation du Chien ». Une fois de plus, le gouverneur les détourna de ce projet, « afin de ne point distraire leur hache de dessus l'Anglois » (1).

Du côté du lac Saint-Sacrement l'activité de nos partisans indigènes n'était pas moindre. Le 13 mars, Langy avait eu une escarmouche sérieuse avec les rôdeurs de bois de Rogers(2). Un peu plus tard, des Outaouais, des Abénaquis et surtout le fameux Kissensick, chef des Nipissings du lac des Deux-Montagnes, se distinguaient dans la même région (3).

Au reste, les Peaux-Rouges alliés aux Anglais étaient aussi entreprenants que les nôtres. Loups (4), Moraigans (5), Agniés surtout enlevaient nos soldats jusque sous les murs de Saint-Frédéric et de Carillon (6). Vers la Belle-Rivière, les Chéraquis, les Katabas, les Tchactas même ne se montraient pas moins audacieux (7).

(1) *Journal* de Bougainville, « du 1er au 12 mai ».

(2) *Journal* de Lévis, p. 127 ; Malartic, page 165. L'ennemi perdit plus de 150 hommes, y compris les 7 prisonniers que les Indiens du Sault capturèrent sur le lit glacé de la rivière de Bernetz, affluent de gauche de la rivière de la Chute.

(3) Kissensick était parti le 15 mai avec 25 Nipissings. Son père, guerrier célèbre, avait été présenté à Louis XIV qui lui avait fait don d'un hausse-col avec inscription. Le vieillard étant mort dans l'automne de 1757, le fils ne voulut point porter son insigne avant de l'avoir mérité par de nouveaux exploits et, comme dans les idées indiennes le temps du deuil était fatal, il se fit relever de son deuil par le gouverneur. Gratifié d'un équipement de guerre, il s'en fut arroser de sang ennemi les cendres de son père. Le 4 juin, il revenait à Montréal après avoir battu un parti anglais vers la rivière au Chicot (affluent de la Baie des deux Rochers) et fait 9 prisonniers dont 7 sauvages (Malartic, p. 174 ; *Journal* de Bougainville, 2 juin).

(4) « Les Loups, attachés aux Anglois, ont fait demander aux nôtres la neutralité. Les nôtres ont répondu qu'ils nous étoient dévoués et le seroient toujours. » (Bougainville, *Journal* « 18 et 19 juin ».)

(5) Indiens abatardis, de la grande famille des Cinq-Nations. D'après W. Kingsford (*Op. cit.*, t. IV, p. 406), le nom de Moraigans serait une énigme et l'on n'en connaîtrait que trois mentions dans les textes. On doit en ajouter quelques autres tirées de Bougainville (*A Mme Hérault*, 21 avril 1758 et de Malartic (pp. 157 et 191).

(6) Malartic, p. 170 et 173.

(7) Les Katabas habitaient la vallée moyenne de l'Ohio ; les Tchactas étaient établis entre le Mississipi et la rivière Tombigbee. — A propos des Cheraquis, Bougainville écrit (*Journal*, « du 10 au 20 mai ») « Les Anglois ont bâti un fort nommé Loudon, sur la rivière des Ché-

Digitized by Google

L'attitude de ces peuplades était d'autant plus inquiétante qu'un dangereux état d'esprit apparaissait même chez certaines nations des Pays d'En-Haut, sur la fidelité desquelles nous comptions plus particulièrement. A vrai dire, les Anglais mettaient tout en œuvre pour nous aliéner les Indiens. Dès le mois de janvier, de Ligneris, successeur de Dumas au fort Duquesne, signalait leurs manœuvres. « Le gouverneur de la Virginie, que les sauvages nomment le *Grand Sabre*, — rapporte Bougainville, — cherche à négocier avec les Loups, Chaouanons et Têtes-Plates (1) pour les engager à la neutralite. Il n'y auroit qu'une grande quantité de marchandises à fort Duquesne pour parer le coup » (2).

Les sauvages « se rebutaient d'aller en guerre », pour cette raison surtout qu'ils n'étaient plus payés de leurs services par des présents.

Les Anglais connaissaient la force de cet argument. Dans la grande assemblee réunie à Philadelphie dans le courant de mars, le gouverneur de Pensylvanie eut soin de « peindre aux nations l'impuissance où nous étions de leur donner ni vivres ni marchandises, n'ayant pas nous-mêmes de quoi subsister. » Il fit mieux : il offrit aux Peaux-Rouges de combler tous leurs désirs, accompagnant ses paroles « de présents considérables en eau-de-vie, équipements, munitions de toute espèce. » Au nom de son souverain, il distribua force calumets, médailles et hausse-cols en argent (3).

roquis, lesquels ont frappé sur nous. Il y a quelques années que cette nation nous fit proposer d'entrer dans notre alliance et de bâtir des cabanes sur nos terres ; on a négligé ces ouvertures et les Anglois en ont profité. »

(1) Les Français désignaient souvent ainsi les Chactas qui avaient la coutume de déformer la tête de tous leurs enfants mâles en la comprimant entre deux planchettes, placées l'une sur le front, l'autre sur l'occiput.

(2) *Journal*, 7 février 1758 ; Malartic, p. 163.

(3) Un chef iroquois vint jeter aux pieds du commandant de Niagara les ornements de « son frère de Corlar ». On y voyait représentés un Indien avec sa squaw entretenant le feu pacifique. Le groupe principal, d'un symbolisme assez clair, était formé d'un Anglais et d'un sauvage, « assis à l'ombre du grand arbre de la paix, sur la natte de l'union, allumant leurs calumets au feu sacré du conseil qu'un beau soleil vient

Digitized by Google

On apprenait bientôt à Montréal que Will Johnson avait à son tour tenu conseil avec les ambassadeurs des Cinq-Nations. Les Anglais, avait-il déclaré, se soucient peu de la destruction des Palatins, de mauvais sujets. Ils avaient, d'ailleurs, trouvé le moyen de réduire le Canada, en empêchant secours et vivres d'y parvenir. Quant aux Français, ils mouraient de faim parce qu'on leur avait pris, l'automne précédent, beaucoup de navires sur le « Grand Lac » (1). Il y avait par malheur dans ces fanfaronnades autre chose que pure vantardise.

Dans le Grand Ouest, la situation apparaissait sous un aspect encore plus alarmant. Un peu partout on signalait de la fermentation parmi les sauvages : Miamis, Ouas, Folles-Avoines. Ces derniers avaient tenu trois jours le fort de la Baye assiégé, tué onze personnes, pillé les magasins (2). Les causes de cette agitation n'étaient pas difficiles à pénétrer. Les Indiens accusaient les Français de les avoir mal récompenses de leur dévouement pendant la campagne de l'année précédente, en leur « jetant une mauvaise médecine », la petite vérole, qui avait fait d'affreux ravages dans leurs wigwams. Naturellement soupçonneux, ils s'imaginaient que nous ne les avions attirés que pour les faire périr de maladie. Des émissaires anglais les entretenaient d'ailleurs dans cette persuasion (3).

Mais il y avait d'autres raisons plus plausibles du mécontentement des Peaux-Rouges et l'abbé Picquet les avait signa-

de faire éclore. » (*Bougainville à M^me^ Hérault*, Montréal, 21 avril 1758). Malartic assure que le chef s'en alla avec un parti manger la viande fraîche d'un convoi de bœufs envoyés par l'Anglais aux Loups de Thioga (P. 167).

(1) Malartic, p. 168. A l'issue du conseil, Johnson manifesta son intention de visiter tous les villages pour y faire des présents. Mais il fut détourné de ce dessein par deux Onnontagués, qui lui persuadèrent qu'Ononthio venait avec ses guerriers.

(2) Ils voulaient assassiner le commandant Couterot, passé maître dans la pratique du « vol au certificat ». Le poste de la baie des Puants appartenait à M. de Rigaud, à qui, bien qu'il ne fut même pas un « entrepôt », il rapportait pourtant de jolis revenus (v. Gabriel, p. 127.).

(3) « Il est mort à Michillimakmac beaucoup de Sauvages de la petite vérole. Les Anglois font ce qu'ils peuvent pour leur persuader que nous la leur avons donnée pour les détruire. » (Malartic, p. 171.)

Digitized by Google

lées depuis longtemps. Elles frappaient maintenant tous les esprits non prévenus. C'était d'abord l'avidité des commandants des postes qui joignaient la dureté à « l'ignorance de la manière sauvage » ; c'était ensuite la mauvaise foi des traitants, de tous ces « négociants que la faveur et l'intrigue faisaient charger de la partie la plus intéressante de la colonie » (1). Desandrouins le dit nettement dans ses *Mémoires :* « On ne sauroit trop se plaindre que certains postes se trouvent gouvernés par des gens plus occupés de leurs intérêts que du bien du service, et que d'autres, très agréables aux nations sauvages, aient été rappelés et remplacés par des ineptes et des avares, ivrognes comme Ligneris, durs et hautains comme Vassan... » (2)

On sait quelle importance François Picquet attachait à l'attitude politique des Indiens. A ses yeux, les peuplades du Sud constituaient le plus solide rempart de la Belle-Rivière. Qu'elles vinssent à accorder cette neutralité fallacieuse à laquelle nos rivaux habilement bornaient leurs prétentions, et la vallée de l'Ohio était perdue pour la France (3).

(1) Bougainville, *Journal*, « du 10 au 20 mai ». Il ajoute cette réflexion découragée : « A ces maux, qui en annoncent de plus grands, il faut un remède prompt, facile encore à appliquer, mais qu'on ne fera pas ou qu'on fera trop tard. » Desandrouins n'est pas moins pessimiste. Après avoir signalé le massacre d'une douzaine de voyageurs sur la rivière des Ouisconsins par des Poutéouatamis, il continue : « On ne sauroit trop se plaindre que certains postes se trouvent gouvernés par des gens plus occupés de leurs intérêts que du bien du service [Couterot à la Baie, Le Verrier, beau-fils de Vaudreuil, à Michil limakinac], et que d'autres, très agréables aux nations sauvages [Pouchot, Dumas], aient été rappelés et remplacés par des ineptes et des avares, ivrognes comme Ligneris, durs et hautains comme Vassan » (Gabriel, p. 136).

(2) « Pourquoi avoir mis pour commandant au fort Duquesne un homme sujet à boire et sous lui des ivrognes imbéciles? Pourquoi, par un ricochet d'intrigues de ruelles, a-t-on relevé M. Pouchot [à Niagara] par un homme dont la morgue espagnole ne sympathise pas avec le caractère [des Indiens]...? » (Bougainville, *Journal*, « du 4 au 15 avril ».)

(3) Bougainville (*Journal*, « du 16 au 15 avril ») note le « refroidissement » des sauvages à notre égard. Il en voit la preuve dans ce fait que de tout l'hiver il n'était venu au fort Duquesne qu'un seul parti, alors que l'année d'avant il en arrivait toutes les semaines. « Les Anglois, dit-il, réussiront peut-être à détacher de notre alliance les

Digitized by Google

Le danger était d'autant plus réel que les Iroquois, fidèles à leur ancienne ligne de conduite, s'étudiaient plus que jamais à gagner du temps, dans l'attente d'une solution qu'ils pressentaient prochaine. Ils répugnaient du reste à se combattre les uns les autres, et, loin de briser les liens qui les unissaient tous au sein de la confédération, ils entretenaient entre eux une correspondance assidue (1).

A l'instigation des Anglais, les Cinq-Nations en vinrent à se plaindre de ce que nous paraissions « prendre des mesures pour les détruire, en présentant la hache contre eux aux nations d'en-haut » (2). Il n'y avait pas lieu pour cela de renoncer à leur alliance. « C'est un grand malheur, écrivait Desandrouins, que nous soyions hors d'état de leur envoyer un détachement un peu considérable : il est vraisemblable qu'ils se joindroient à nous pour tomber sur les Anglois, surtout si on les animoit par des présens et des colliers... »

Ce détachement que l'ingénieur désirait voir partir pour le pays des Iroquois, le marquis de Vaudreuil se préoccupait précisément de le constituer.

Le gouverneur avait eu le temps de regretter le départ de l'abbé Picquet de La Présentation où sa présence eût été plus utile que jamais. Préoccupé des nouvelles dispositions manifestées par les Cantons, il leur avait envoyé, dès le 24 avril, l'habile et vaillant Chabert de Joncaire (3). Les rapports de son ambassadeur officieux le déterminèrent à tenter une aventure à laquelle il songeait depuis longtemps.

Dans un conseil tenu à Montréal, le 16 mai, quelques députés iroquois avaient demandé un secours puissant et qui leur permît de se déclarer ouvertement pour la France (4). Bien

sauvages, et alors la Belle-Rivière est perdue. Pourquoi souffre-t-on que tant de dépenses que le Roy fait pour eux soient inutiles? Que de tout ce qu'il envoie les deux tiers soient volés et le troisième vendu par les commis au lieu d'être donné? »

(1) « Les Agnès ont envoyé leurs réponses aux colliers que les Iroquois leur ont donnés, leur promettant d'observer une exacte neutralité et les invitant à venir au grand conseil qu'ils doivent tenir à la Grande-Cabane ». (Malartic, p. 168).

(2) Gabriel, p. 136.

(3) Malartic, p. 168.

(4) *Journal* de Bougainville, « le 16 mai ». L'auteur ajoute : « A

Digitized by Google

qu'on ne pût se fier à leurs démonstrations de sympathie, Vaudreuil fit néanmoins prévenir les Cinq-Nations qu'il allait envoyer dans leurs cabanes un grand chef qui parlerait affaires sur la natte (1).

Le 20, c'est-à-dire deux jours après le retour de François Picquet à Montréal, des Indiens de La Présentation se rendaient chez le gouverneur en compagnie de guerriers des Cinq-Cantons. Ils l'assurèrent que la moitié de leurs frères iroquois étaient favorables à l'Anglais, mais qu'il serait facile de les ramener à la France, en leur fournissant des vivres et des marchandises. Ils confirmèrent aussi la nouvelle que l'ennemi avait l'intention de reconstruire les forts de Bull et de Théoga dans les vallées du Mohawk et de la rivière Oswégo (2).

C'est à la suite de cette démarche que l'expédition, dite de Corlar, fut décidée de manière définitive. Si l'abbé Picquet assista, comme on peut croire, à l'assemblée, il est certain qu'il ne fut pour rien dans la résolution de Vaudreuil. Tout naturellement l'idée devait venir au marquis de se servir de lui pour les délicates négociations qu'il avait en vue, car nul n'était plus à même que « l'apôtre des Iroquois » de mener à bien une telle affaire. Mais s'il avait songé à lui confier un rôle dans l'expédition qu'il méditait, le gouverneur ne s'ouvrit pourtant pas à lui de ses projets, au moins dès le début.

Quoi qu'il en soit, dès les premiers jours de juin, la décision du marquis était prise : le 4, invitant des Algonquins et des Nipissings à s'en aller « faire coup » vers Carillon, il leur donnait rendez-vous à Montréal dans vingt-cinq jours, car il aurait alors besoin d'eux « pour une expédition importante » (3).

Le projet de Vaudreuil se rapportait au plan de campagne

tout cela que pouvons-nous répondre et faire, mourant de faim, l'expression est exacte. »

(1) *Mémoires sur les affaires du Canada*, pp. 106 et 11. « Le Marquis de Vaudreuil étoit incontestablement bien assuré de l'envie qu'avoient les cinq nations de prendre la hache contre l'Anglois. Il est vrai qu'il y en avoit au camp anglois, devant Carillon, 2 ou 300 avec le colonel, Johnson ; mais ce n'étoit que des curieux de camp » (Bougainville, *Journal*, 10 juillet 1758).

(2) Malartic, p. 172.

(3) Id., p. 174.

Digitized by Google

dressé pour la belle saison. Le gouverneur avait arrêté de faire deux parts des forces de la colonie : l'une sous les ordres de Montcalm, l'autre sous le commandement de Lévis. Celui-là défendrait la frontière du lac Saint-Sacrement avec les bataillons de France, diminués de 400 hommes d'élite, mais renforcés de 600 soldats de marine, de 5 à 600 miliciens et d'un nombre indéterminé de Peaux-Rouges. Avec le reste des troupes, le chevalier aurait à remplir une mission fort délicate dont le triple objectif était d'empêcher les Anglais de relever Oswégo de ses ruines et de reprendre pied sur les rives du lac Ontario ; d'entraîner, si possible, les Cinq-Nations dans notre alliance ; enfin, de faire, par la vallée du Mohawk, une diversion jusqu'à Corlar. En menaçant le flanc de l'armée d'Abercromby, campée à Fort-Edouard, on obligeait l'ennemi à ramener une partie de ses forces de ce côté et à dégager d'autant la frontière des Grands Lacs.

Vaudreuil avait tout décidé sans consulter Montcalm, sous prétexte de tenir secrets ses préparatifs. Malheureusement, tout le monde en était instruit, à commencer par les Anglais (1). Bien mieux, les émissaires indiens, que le gouverneur avait envoyés aux Cinq-Nations pour enlever leur adhésion, lui témoignèrent en plein conseil leur mécontentement du rôle ridicule qu'il venait de leur faire jouer. Voici comment Bougainville rapporte l'incident : « Pierre (2) et un autre Iroquois de La Présentation, chargés par le marquis de négocier secrètement avec les Cinq-Nations pour l'expédition secrète, avoient si fidèlement caché leur négociation qu'ils en avoient fait mystère à l'abbé Picquet, leur père de la prière. De retour du grand village des Cinq-Nations, Pierre a dit en plein conseil au marquis de Vaudreuil : « Ononthio, tu nous a chargés secrè-« tement de négocier, dans le plus grand secret, avec les Cinq-

(1) Vers le 19 juin, Abercromby soutenait à un parlementaire, envoyé de Carillon, que Moncalm était encore à Montréal et que Lévis devait être « en marche avec un gros détachement pour une expédition secrète contre Corlar. « Je le sais à n'en pas douter », ajoutait-il. (Bougainville, *Journal*, 10 juillet 1758.)

(2) Celui-là même que l'abbé Picquet avait emmené à Paris. V. ci-dessus.

Digitized by Google

« Nations. Les entrailles de la terre ne sont pas plus fermées « que notre bouche ne l'a été dans cette occasion. Nous arri- « vons au grand village. Nous portons secrètement ta parole aux « chefs du conseil. Pour qui nous aura-t-on pris dans ces ca- « banes? Pour qui nous as-tu pris toi-même? Les jeunes gens, « les enfants qui jouent à la crosse (1), les Anglois même sa- « voient que tu voulais faire une expédition secrète de ce « côté. Mon Père, ton secret a été mal gardé par d'autres que « par nous ! » (2).

Vaudreuil n'avait donc aucune raison de garder plus longtemps par devers lui et ses conseillers ordinaires, les Péan, les Lotbinière et les Le Mercier, sa détermination de « rassem- bler à Carillon une armée d'environ 5.000 hommes et de dé- tacher MM. le chevalier de Lévis et de Rigaud, avec un corps de 1600 hommes et les sauvages pour exécuter une commis- sion particulière. »

A vrai dire, ce plan était assez militaire. Outre qu'il répon- dait aux vœux exprimés par la plupart de nos officiers et par les hommes les mieux au courant des intérêts de la colonie, tels que François Picquet, il avait l'avantage de parer à un double danger : les Anglais se disposaient, en effet, à marcher sur Carillon et, en même temps, à enlever nos postes de la ré- gion des Lacs en faisant converger vers l'Ontario deux armées, l'une venant de la Belle-Rivière et l'autre du Mohawk et de l'Oswégo. Son principal défaut était d'être inopportun.

Le projet conçu par le gouverneur eût été pratique, si l'arrivée des vaisseaux de France avait permis de le mettre à

(1) Les enfants n'étaient pas seuls à se livrer à ce jeu qui est de- meuré l'amusement favori des Indiens dans l'ouest des Etats-Unis et du Dominion. Voici, d'après Bougainville (*Journal*, 26 juillet 1758) comment leurs pères le pratiquaient : Aux extrémités du terrain choisi par les chefs, on plantait deux grands poteaux servant de « but » à l'un ou à l'autre des groupes rivaux. Chaque joueur s'armait d'un bâton recourbé en forme de crosse. Au centre était placée une balle que les deux partis se disputaient et cherchaient à lancer sur le poteau du camp de leurs adversaires, tout en empêchant ceux-ci de s'approcher du leur. Les Peaux-Rouges pratiquaient ce sport avec toute l'ardeur de leur violente nature, autrement dit avec une fureur voisine de la rage.

(2) *Journal*, 10 juillet.

Digitized by Google

exécution dès le début du mois de mai (1). En réalité, Lévis ne devait être en mesure de commencer son mouvement que dans les premiers jours de juillet. En outre, si une diversion pouvait avoir d'heureux effets en obligeant l'ennemi à y faire face avec une partie de ses forces. Mais elle avait le grave inconvénient d'affaiblir l'armée déjà si réduite, destinée à couvrir Carillon, en absorbant plus d'un tiers des meilleures troupes de la colonie.

Toute la question était de savoir si les Anglais porteraient leur principal effort sur la frontière du lac Saint-Sacrement. Vaudreuil se persuadait bénévolement qu'ils n'avaient, bien mieux, qu'ils ne pouvaient avoir aucun projet offensif de ce côté. Montcalm au contraire, en véritable homme de guerre, capable non seulement de discerner l'humeur de l'adversaire, mais d'en pénétrer par avance les intentions, devinait qu'Abercromby, reprenant à son compte le plan de campagne de Webb, tenterait de forcer le passage au sud du lac Champlain.

Dès le premier jour, le général avait démêlé les arrière-pensées du gouverneur. Le 30 mai, il écrivait à Bourlamaque : ... « Que veut-on? Faciliter une expédition à la canadienne, *inter nos* sans doute pour frère Rigaud, peut-être pour Saint-Luc, roi des sauvages (2). Le public veut M. le chevalier de Lévis et moi, je crois qu'il n'y aura pas de Français ou peu » (3)

En fait, après son demi-échec de l'année précédente, Vaudreuil n'osa point confier le commandement suprême de l'expédition à son frère (4). Il le remit à l'officier de talent que l'o-

(1) C'est seulement le 19 mai, au soir, que huit transports et une prise anglaise, escortés par *la Sirène*, entrèrent dans la rade de Québec. Quelques jours après, arrivaient quatre autres navires. Les vivres apportés représentaient la nourriture de 12.000 hommes pendant 105 jours.

(2) Capitaine dans le régiment de marine. Parkman (*Montcalm and Wolfe*, t. II, p. 121) le confond avec son parent, l'officier partisan de la Corne Saint-Luc.

(3) *Collection Lévis. Lettres de Montcalm à Bourlamaque*, p. 261.

(4) « Cet homme court de lumières et toujours mené par le premier venu. » (*Montcalm à Moras*, Montréal, 11 juillet 1757). (*Arch. du min. des colonies*, série C_{11}, vol 102.)

Digitized by Google

pinion populaire désignait. Il composa d'ailleurs avec sollicitude la petite armée qu'il voulait placer sous ses ordres, à savoir six piquets d'élite tirés des bataillons français, les meilleures compagnies de marine, des miliciens de Montréal, supérieurs au moins pour l'entraînement à ceux de Québec, enfin la presque totalité des Indiens (1).

Montcalm n'avait pas été consulté : il ne connut les desseins du gouverneur que par la voix publique. Ce manque d'égards le blessa profondément. L'une des premières lettres adressées par lui au lieutenant-général de Crémilles, que Belle-Isle s'était adjoint au ministère de la Guerre, renferme ces deux souhaits : « Ce que j'ai le plus à cœur, c'est que l'on accorde les grâces que je propose aux troupes qui servent sous mes ordres... Je serais fort aise de mon retour : c'est la plus grande grâce que l'on peut m'accorder et la seule que j'ambitionne. » (2)

Mais, en attendant de rencontrer une occasion plus favorable de poser au ministre lui-même la question de son rappel, l'héroïque soldat avait une idée trop haute de ses devoirs pour ne point se consacrer sans réserve au salut de la Nouvelle-France. Dans la même lettre à M. de Crémilles, on peut lire ces mots tristement prophétiques : « Nous combattrons, et nous nous ensevelirons, s'il le faut, sous les ruines de la colonie. » Il

(1) « Le détachement de M. de Lévis doit être de 400 hommes des troupes de terre (savoir un piquet de 64 hommes par bataillon, les deux de Berry fournissant comme un de 400), de celles de la marine et de 800 Canadiens. Ce corps doit se porter par la rivière de Chaougen sur celle de Corlar ou des Mohaks. Son objet est de déterminer les cinq nations à prendre unanimement la hache contre l'Anglois et de marcher ensuite de concert pour ravager les bords de la rivière de Corlar et prendre quelques-uns des forts qui sont dans cette partie, si le cas y échoit. Voilà ce que M. de Vaudreuil croit devoir arriver, parce qu'il ne doute de rien, et ce qui n'arrivera point, mais qu'on dira qui est arrivé. Au reste, cette opération est la favorite. C'est celle des Canadiens ; c'est celle qui aura l'élite des sauvages. La partie de Carillon, quoique réellement menacée, abandonnée aux troupes de terre et à leur général, deviendra ce qu'elle pourra. On les laisseroit volontiers manquer de tout ; on leur souhaiteroit même un revers, s'il ne devoit pas avoir pour cette colonie de suites trop fâcheuses. » (Bougainville, *Journal* « du 8 au 15 juin ».

(2) *Montcalm à Crémilles*, Montréal, 16 juin 1758. (*Arch. du min. de la Guerre ; dépôt de la Guerre*, vol. 3489.)

Digitized by Google

donna donc tous ses soins à la mobilisation de la petite armée qui allait s'immortaliser sur le plateau de Carillon.

C'était là, en effet, sans parler de Louisbourg, dont la défense paraissait assurée par sa garnison particulière, que l'ennemi devait faire porter son effort. On recueillit bientôt les renseignements précis sur la concentration des troupes anglo-américaines autour de Lydius (1).

Ces informations n'eurent pas le don d'émouvoir le marquis de Vaudreuil, tout entier aux préparatifs de l'expédition de Corlar (2). On trouverait une nouvelle preuve de son étrange aveuglement sur les desseins de nos adversaires dans les « instructions obscures et captieuses » (3) qu'il remit à Montcalm à la dernière heure, la veille de son départ (4).

A la lecture de ce document, le général ne put contenir son indignation. Séance tenante, il écrivit à Vaudreuil d'en modifier la teneur. Dans le mémoire qui accompagnait sa lettre (5), il commençait par réfuter avec vigueur le préambule frauduleux où le marquis assurait l'avoir consulté, alors qu'en réalité il n'avait eu connaissance des projets « que comme le public, d'une façon vague et indéterminée ». Il établissait ensuite que les troupes mises à sa disposition, loin de s'élever à 5.000 hommes, n'atteindraient pas le chiffre de 4.000. Il s'étonnait

(1) D'après les dépositions des prisonniers capturés le 17 juin par le capitaine Wolf au bord de la rivière de la Chute, Abercromby se trouvait à Fort-Edouard « avec trois régiments, ceux d'Abercromby, Murray, lord Howe, les montagnards Ecossois, 5 compagnies de rôdeurs de bois. Le régiment de Blackney y arrivoit. On y attendoit celui de Webb et Royal-Americain ; de plus 12.000 hommes de milice. Et on alloit former un camp retranché au fort Georges... » (*Journal* de Montcalm, p. 373 et Malartic, p. 176.) Ces nouvelles parvinrent à Montréal le 19 juin.

(2) *Malartic*, p. 179.

(3) L'expression est de Bougainville (*Journal*, 23 juin). Sur cet incident suggestif, voir, en outre du livre précité de M. de Kérallain (p. 103), le *Montcalm au combat de Carillon* (Paris, Chapelot, 1909), de M. le capitaine Maurice Sautai. La question s'y trouve exposée avec une lucidité et une précision qui contrastent avec le soin que Casgrain a pris de brouiller les dates, les faits et pour donner à Vaudreuil un rôle tout autre que le sien. (*Op. cit.*, t. I, p. 378.)

(4) Cf. *Mémoire pour servir d'instruction à M. le marquis de Montcalm..., fait à Montréal, le 23 juin* 1758 (*Arch du min. des colonies*, collection Moreau de Saint-Méry, vol. 13.)

(5) *Ibidem*. V. aussi *Journal* de Montcalm, p. 376.

Digitized by Google

enfin que le gouverneur voulût se dissimuler, « à lui tout seul », les forces des Anglais sur la frontière de Carillon où il était trop évident qu'ils tenteraient un mouvement offensif.

Devant l'attitude polie, mais ferme et résolue de son subordonné Vaudreuil fut obligé de céder : les instructions furent changées, et le départ de Montcalm eut lieu le 24 juin, dans la soirée.

L'abbé Picquet se trouvait alors à Montréal, comme le prouve la lettre que le chevalier de Lévis adressait, le surlendemain, aux ministres de la Guerre et de la Marine :

« M. le marquis de Vaudreuil me confie le commandement d'un corps de troupes d'environ 3.000 hommes, dont il y en aura 400 de troupes de terre et autant de la Marine, le reste, Canadiens et Sauvages. La destination de ce corps a trois objets principaux : le premier, c'est de faire déclarer les Iroquois des Cinq-Nations et les faire agir offensivement avec moi contre les Anglois sur la rivière de Corlar ou Moak, autant que les circonstances pourront le permettre. Le second, qui me paraît le plus essentiel, est d'empêcher le rétablissement de Choagen et la construction de différents forts qu'ils méditent de fortifier sur les rivières de cette partie pour arriver à leurs fins, suivant les avis que nous avons des mouvements qu'ils font du côté de la hauteur des terres. Le troisième est de faire une forte diversion du côté de Corlar ou Chenectady, tandis que M. le marquis de Montcalm se portera avec nos plus grandes forces sur le lac Saint-Sacrement. Ma mission est délicate, importante, politique et militaire. L'on me menace d'une infinité d'obstacles que j'aurai à surmonter, soit pour la nourriture, n'ayant que pour deux mois de farine et de graisse, ne pouvant porter ni pain ni biscuit, pas même de tentes pour nous mettre à couvert ; je puis aussi trouver de l'opposition de la part des Iroquois, partisans des Anglois.

« MM. de Rigaud, de Longueil et de Senezergues, commandant du bataillon de la Sarre, viennent avec moi, et M. l'abbé Picquet, très accrédité parmi ces nations (1). »

(1) *Collection Lévis*, tome II, *Lettres du Chevalier de Lévis*, p. 187. 16 juin 1758.

(*A suivre*) André CHAGNY.

Digitized by Google

LA

RENAISSANCE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

AU XIXe SIÈCLE

Suite [1]

***

Wiseman et Newman après le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre.

La violente agitation qui avait accompagné le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, se calmait peu à peu et le cardinal Wiseman qui avait si vaillamment et si heureusement tenu tête à l'orage, poursuivait maintenant son œuvre d'apaisement et de réconciliation. Frappé de l'état d'isolement intellectuel et moral où vivaient depuis si longtemps les catholiques anglais parmi leurs compatriotes protestants et craignant que la récente crise ne rendît cet isolement plus profond, il jugea utile de consacrer une partie de ses efforts à opérer ou du moins à préparer un rapprochement. C'est dans ce sentiment qu'il accepta de faire lui-même devant les auditoires les plus divers, des conférences ou *lectures* sur des sujets d'art, de science, d'économie sociale, d'hygiène, de réformes philanthropiques. « Montrons aux protestants,

(1) Voir juin.

Digitized by Google

disait-il, que nous pouvons tout aussi bien qu'eux donner au public un régal intellectuel et que nous ne nous intéressons pas moins qu'ils ne le font au progrès du peuple. » — « Il apportait dans ces *lectures*, dit M. Thureau-Dangin, un heureux mélange de dignité et d'aisance, une grande ouverture d'esprit, une érudition variée qu'animait un souffle de poésie. Le public y découvrait, non sans surprise, que, loin d'être rétréci et éteint par sa religion, ce prêtre était en sympathie généreuse et intelligente avec tout ce qui occupait ses compatriotes. De divers côtés, des instituts scientifiques et littéraires l'invitèrent à prendre la parole à leurs séances. Il n'était pas jusqu'à ses manières et jusqu'à sa physionomie qu'on ne s'étonnât de trouver tout à fait d'un *gentleman* anglais et qui ne constrastassent avec l'idée qu'on se faisait alors, outre-Manche, de l'ecclésiastique romain. Ainsi acquérait-il, outre l'amitié particulière de personnages tels que Brougham, Dickens, l'acteur Kean, le peintre Stanfield, une popularité générale que constatait le *Times* et qui rejaillissait sur son Eglise. » Aussi un catholique considérable pouvait-il écrire : « La façon dont j'entends parler de Votre Eminence dans toutes les classes, depuis les hommes politiques jusqu'aux ingénieurs civils, me prouvent que les conférences de Votre Eminence font plus, mille fois plus, que toutes les controverses du monde pour gagner le cœur de la vieille Angleterre. » — Peu d'années après, en 1854, il publiait *Fabiola*, ce livre dans lequel, sous le voile de la fiction, il racontait la touchante existence des chrétiens à l'époque où ils ne sortaient de la nuit des catacombes que pour aller au martyre et le succès éclatant de ce roman donnait à son nom un surcroît de popularité.

Newman s'associait à sa manière à l'œuvre du cardinal archevêque de Westminster. Lui aussi écrivait un roman, *Callista*, dont le sujet est emprunté à l'histoire des premiers âges chrétiens. Lui aussi, au milieu des chants de triomphe que lui inspirent les grandeurs nouvelles du catholicisme anglais, il s'efforce de ramener à des dispositions équitables envers lui, l'opinion publique égarée. Dans un sermon prononcé à l'installation de Mgr Ullathorne, premier évêque de Birmingham, il évoquait le souvenir de saint Athanase repa-

Digitized by Google

raissant inopinément dans sa cathédrale d'Alexandrie, à la mort de l'empereur Julien qui l'avait jeté en exil et il ajoutait : « Quelque chose de semblable se passe de nos jours ; l'Eglise sort de sa prison ; elle en sort avec le pallium, et la chape, et la chasuble, et l'étole, et les reliques miraculeuses, et les saints images. Ses évêques se retrouvent dans leurs chaires, entourés des prêtres, et le spectacle d'une majestueuse hiérarchie se montre à nos regards... Quelle étonnante vitalité ! Elle ne réclame, ne cherche, ne désire aucun pouvoir temporel. Elle ne se mêle ni de César ni des choses de César; elle lui obéit dans ce qui est de son ressort, mais elle est indépendante de lui, sa force est en Dieu... Comment allez-vous agir à son égard, enfants des hommes?... »

L'orateur prévoyait bien que, le plus souvent et pour longtemps peut-être, les *enfants des hommes* ne manifesteraient pour leurs frères catholiques que des sentiments d'ardente hostilité, mais s'il déplorait cette hostilité il n'en était pas effrayé : « Nous vous aimons, ô hommes de cette génération, mais nous ne vous craignons pas. Comprenez-le et sachez-le bien, nous ferons l'œuvre de Dieu et nous remplirons notre mission, avec votre consentement si nous pouvons l'obtenir, mais malgré vous, si nous ne l'obtenons pas... Nous ne désirons vous subjuguer qu'en faisant appel à votre raison et à votre cœur.... Nous espérons y arriver... Nous connaissons le sort qui nous attend, c'est de rendre témoignage et d'être convertis d'opprobres, d'être rejetés comme mauvais et de réussir... Les prédicateurs de la vérité souffrent, mais sa cause triomphe. »

Ces sentiments hostiles que l'orateur prévoyait, quelle en était donc la source? Newman se posait cette question dans une série de conférences données par lui, à Birmingham, en 1851 : « Comment arrive-t-il que les catholiques soient foulés aux pieds et méprisés par un peuple que la nature a doué de nombreuses et grandes qualités morales et intellectuelles...? Ayant été protestant et étant aujourd'hui catholique, je sais ce que l'on dit et ce que l'on pense des catholiques, et, d'autre part, je sais ce qu'ils sont réellement. » Les adversaires des catholiques les méprisent sans chercher à les connaître. « Si

Digitized by Google

l'Eglise catholique était dans la lune, ces gens mettraient plus de patience à l'étudier et en traceraient l'image avec plus d'exactitude qu'ils ne le font maintenant... Ils sont pâles d'émotion lorsque des hommes de leur rang, des hommes d'intelligence, des hommes bien posés dans le monde, leurs parents ou leurs amis les quittent pour se joindre à une société méprisée et déshonorée... » Mais « les amis qui les quittent ne les éclairent pas ; seulement ils les embarrassent parce qu'il est plus difficile de les diffamer. » Le catholicisme n'est donc pas connu, on ne veut pas le connaître, on veut garder une ignorance qui est « nécessaire au protestantisme pour maintenir sa puissance » et on s'en tient à des préventions irraisonnées et haineuses.

Ces conférences ouvrirent les yeux à un certain nombre d'auditeurs ; et elles en irritèrent d'autres et un incident vint fournir à ces derniers une occasion de se venger. Newman avait pris à partie un certain Achilli, dominicain italien défroqué et apostat qui comportait en Irlande et en Angleterre, d'odieuses calomnies contre l'Eglise qu'il avait abandonnée. L'orateur affirmait que ce personnage était méprisable et que sa vie avait été scandaleuse. La *Revue de Dublin* avait parlé de lui dans les mêmes termes et Wiseman avait les preuves en main. Achilli payant d'audace, attaqua Newman en diffamation. Celui-ci, pour se justifier, réclama les pièces qui étaient en la possession de l'archevêque. Wiseman fit dans ses papiers des recherches qui demeurèrent d'abord infructueuses. L'affaire suivit son cours et Newman fut condamné à une forte amende que la cour du banc de la reine réduisit à 2.500 fr. Restaient les frais qui ne s'élevaient pas à moins de 300.000 fr. Wiseman fort désireux de réparer le tort qu'il avait involontairement fait à Newman en ne lui fournissant pas en temps opportun les pièces sur lesquelles il avait compté pour sa défense, prit l'initiative d'une souscription qui couvrit cette énorme somme.

Digitized by Google

***

NEWMAN, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE DUBLIN.

Vers la même époque les évêques irlandais s'occupaient de la fondation, à Dublin, d'une Université catholique qui offrirait aux fidèles du royaume uni tout entier, cet enseignement supérieur dont ils étaient privés depuis la Réforme et ils crurent ne pouvoir mieux faire que d'en offrir le rectorat à Newman. Il accepta sous la condition qu'une part de son temps et de son activité serait réservée à l'Oratoire qu'il avait fondé à Egbaston, faubourg de Birmingham, et il se mit aussitôt à l'œuvre. Dès 1852, dans une série de discours prononcés à Dublin, traçant un magnifique programme de ce que devait être une Université catholique, il saluait la théologie comme la reine des sciences et la clef de voûte de tout enseignement supérieur, mais en même temps, il ouvrait aux diverses branches des connaissances humaines les plus larges horizons et il déclarait vouloir mettre les jeunes gens qui lui seraient confiés, en pleine possession, des forces morales et intellectuelles déposées en germe dans leur âme.

Pour la formation de son personnel enseignant il ne pouvait guère compter sur l'ancien clergé catholique lequel, surtout en Irlande, n'avait pu acquérir un fonds bien solide de science. Il fit surtout appel aux convertis. Mais l'œuvre entreprise n'était pas sans soulever de graves difficultés. La plus sérieuse peut-être était pour lui de déterminer ses compatriotes d'Angleterre toujours portés à regarder avec dédain l'Irlande et les choses d'Irlande, à envoyer leurs enfants à Dublin. D'autre part, bien qu'ayant mis eux-mêmes Newman à la tête de leur Université, les évêques irlandais n'en gardaient pas moins certaines préventions contre le recteur, un *Oxfordman*, un ancien protestant, un Anglais. Pour lui assurer une autorité plus décisive, Wiseman, d'accord avec le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, prit à tâche de le faire élever à l'épiscopat. Il eût pu ainsi traiter d'égal à égal avec les évêques

Digitized by Google

fondateurs. Rome parut accueillir l'idée avec faveur et néanmoins, pour des motifs restés inconnus, elle ne se réalisa pas. Newman poursuivit sa tâche pendant quelques années ; mais, en 1858, il dut lui-même constater l'inutilité de ses efforts. Il résigna ses fonctions et se retira à l'Oratoire d'Egbaston où il créa un établissement plus modeste, une école secondaire destinée aux enfants des classes élevées de la société. — Quant à l'Université de Dublin elle n'a plus fait que végéter depuis cette époque.

***

LES CONVERTIS. — MANNING. — SON INFLUENCE CROISSANTE. — SON ROLE DE PLUS EN PLUS IMPORTANT — CONVERSION DE ROBERT WILBERFORCE.

Nous venons de dire que pour composer le personnel de l'Université à la tête de laquelle il se trouvait placé Newman avait surtout fait appel aux convertis. De même et quoiqu'il se sentît exposé à heurter certaines préventions des catholiques de naissance, Wiseman sollicitait volontiers le concours de ses nouveaux fils et secondait de son mieux leur action. Il faisait nommer Oakeley, chanoine de Westminster ; il prodiguait ses affectueux encouragements à Faber devenu supérieur de l'Oratoire de Londres et le félicitait publiquement d'avoir donné une vive impulsion à la vie spirituelle des catholiques anglais et d'avoir « recueilli dans les jardins de l'Eglise, pour ses enfants, les douces fleurs de la dévotion ». Il n'hésita même pas à confier à Ward, laïque, marié et quelque peu excentrique, d'abord une chaire de philosophie et puis une chaire de théologie au collège de Saint-Edmond, séminaire des diocèses de Westminster et de Southwark (1) et il

(1) Cette nomination souleva des plaintes qui furent portées jusqu'aux pieds de Pie IX, mais le pontife les écarta. Au prélat qui lui signalait comme peu convenable la présence d'un homme marié parmi les professeurs d'un séminaire, il répondit : « L'objection est nouvelle ; on ne savait pas encore, Monseigneur, que le fait d'avoir reçu un sacre-

Digitized by Google

n'eut pas à s'en repentir car le nouveau professeur sut donner à son enseignement une vie et un attrait qui charmaient les jeunes clercs. Au dernier et au plus illustre de ses nouveaux convertis, à Manning, il ouvrait avec une promptitude inaccoutumée l'accès des ordres sacrés. Trois semaines seulement après son abjuration, le 29 avril 1851, Manning était tonsuré et le 15 juin, après avoir franchi tous les degrés intermédiaires il recevait la prêtrise. Le lendemain, il disait sa première messe assisté par le P. de Ravignan, de passage à Londres.

A l'automne suivant, il partit pour Rome afin d'y compléter ses études de théologie (1). Revenu, suivant ses expressions, au « biberon » et aux « lisières » du séminariste, à quarante-quatre ans, il trouva dans l'accueil que lui fit le pape et dans la faveur croissante dont il se vit l'objet de sa part, une large compensation à ce côté un peu pénible de sa situation nouvelle. « Je vous bénis, lui avait dit Pie IX, *in tuo egressu et in tuo ingressu* », pour votre sortie (de l'église anglicane) et pour votre entrée (dans l'église romaine).

Après trois années partagées entre l'étude à Rome et l'apostolat en Angleterre (car Manning passait les étés dans sa patrie et s'y livrait avec succès à la prédication), il s'installa définitivement à Londres. Il cherchait sa voie, Wiseman allait la lui montrer. Entre ces deux hommes l'alliance devait être étroite et après avoir été le bras droit du cardinal, Manning devait lui succéder dans ses dignités et dans la direction de ses œuvres. « Ce n'est pas, qu'il y eût entre eux beaucoup d'analogie et de sympathie de nature, dit M. Thureau-Dangin ; à première vue, on eût plutôt été frappé du contraste : d'une part Wiseman avec son imposante corpulence, son teint coloré, son mélange de bonhomie et de somptuosité, de simplicité et de goût pour les agréments de la vie, son exubérance

ment de la sainte Eglise que vous ni moi ne pouvons recevoir, dût empêcher quelqu'un de travailler à l'œuvre de Dieu. » Et comme témoignage d'estime et de bienveillance particulière envers Ward il lui conféra le grade de docteur en philosophie.

(1) Ce départ était annoncé dans les termes suivants par un journal peu sympathique aux convertis : « Le Révérend H. E. Manning récemment ordonné prêtre, est sur le point de se rendre à Rome pour *commencer* ses études ecclésiastiques. »

Digitized by Google

de dons naturels, son esprit ouvert au point d'être un peu dispersé, son imagination toujours en mouvement, sa sensibilité généreuse mais facile à se blesser, son inaptitude administrative, sa volonté mobile et prompte à se dérober devant les obstacles ; d'autre part, Manning, avec ses qualités d'homme d'état et de diplomate, sa puissance et sa fixité de volonté, son autorité facilement impérieuse, sa dignité austère, sa distinction un peu froide, et ce je ne sais quoi gardé de son ancien état, qui faisait dire de lui au cardinal : « du sommet de la tête à la plante des pieds, il est un *parson* (ministre anglican). » Mais pour ne pas se sentir toujours à l'aise l'un avec l'autre, pour être parfois un peu choqués de leur manière d'être respective, ces deux hommes n'en avaient pas moins le sentiment profond du besoin qu'ils avaient de l'un de l'autre, du profit qu'ils pouvaient tirer de leur collaboration, et l'archevêque n'avait qu'un désir, s'attacher plus étroitement le nouveau prêtre et lui ouvrir un plus large champ d'action ».

Le cardinal avait favorisé l'établissement dans son diocèse de nombreuses congrégations religieuses et il se plaignait de rencontrer des objections lorsqu'il désirait charger l'une d'elles d'un service jugé nécessaire, par exemple, de l'œuvre des missions dans les quartiers pauvres. Elles lui opposaient comme faïsant obstacle à son désir, telle ou telle règle de leur institut. « Presque toutes les communautés religieuses, écrivait-il, sollicitent sans cesse des dispenses, les unes pour le jeûne et l'abstinence, les autres pour le chœur, toutes pour l'habit et si on leur demande : Pourquoi ces exemptions? elles vous répondent : ce sont les circonstances locales qui les exigent. Mais qui donc songe à recourir au même pouvoir dispensateur, pour faire lever des restrictions qui empêchent de faire le bien de la manière que le pays réclame? » Désireux de remédier à une situation qui lui paraissait regrettable il rêvait la création d'une communauté de prêtres séculiers, missionnaires diocésains qu'il pût appliquer lui-même aux œuvres que les circonstances exigeraient. C'est de cette pensée, communiquée à Manning et mûrie pendant quelques années, que sortit, en 1856, la communauté des oblats de Saint-Charles auxquels Manning, leur fondateur, donna une règle imitée de

Digitized by Google

celle que le saint archevêque de Milan avait donnée à ses propres oblats. — Vers la même époque le pape le nommait d'autorité prévôt du chapitre de Westminster.

Parallèlement à cette action d'ordre général déjà exercée par Manning il convient de mentionner ici son influence individuelle comme confesseur et guide des âmes. Du sein de l'anglicanisme beaucoup de consciences troublées recouraient à lui et l'*apôtre des gentils*, comme l'appelaient certains catholiques, se trouva avoir une part importante dans les conversions qui se produisirent plus nombreuses encore qu'à l'époque de la sécession de Newman. Ce dernier n'avait eu la joie d'amener avec lui aucun des siens au catholicisme. Manning fut plus heureux. Il avait été devancé par un de ses beaux-frères Henry Wilberforce et plusieurs membres de sa famille imitèrent son propre exemple. Mais rien n'égale la délicate réserve dont il usait envers les âmes en travail de conversion. Parmi ces âmes qu'il désirait voir arriver à la vérité catholique, mais par la libre détermination de leur volonté, il en était une qui lui était particulièrement chère et en qui il suivait avec anxiété les mouvements de la grâce divine. Robert Wilberforce, archidiacre anglican d'York, était son confident le plus intime. Savant théologien, élevé à des fonctions qui faisaient de lui le lieutenant du second primat d'Angleterre, il pouvait rêver un brillant avenir, mais il était agité des mêmes doutes qui avaient mis Manning sur le chemin de Rome. « Je prie pour vous, je me souviens de vous à l'autel, lui écrit ce dernier, mais je vous laisse avec Dieu, car depuis que je suis venu dans la sphère de foi et de grâce, je sens que Dieu seul cueille âme par âme ». Les influences contraires ne manquent pas. La femme de Robert, son frère l'évêque d'Oxford, Pusey, Keble, Gladstone l'adjurent de rester parmi eux. L'évêque surtout, triste et irrité d'avoir vu passer à l'Eglise rivale son jeune frère Henry et Manning lui-même le supplie en un langage ému et touchant ne ne pas déserter l'Eglise d'Angleterre. « Depuis des mois, lui écrit-il, je n'ai pas passé un seul jour sans prier ardemment afin que vous puissiez être gardé de ce péché, le plus terrible de tous... Mais j'ai le cœur brisé à la pensée de vous perdre vous, mon frère et ami, — oui, mon ami,

Digitized by Google

mon guide, mon aide depuis l'enfance, et avec lequel, je veux le croire, il existe encore une union de sentiment qui a péri (bien que l'affection survive dans toute sa force) entre Henry et moi. Que Dieu vous bénisse à jamais, mon frère chéri ! Je vous crois tellement meilleur que moi, qu'il serait bien étrange de vous voir tomber dans les pièges d'une sorcière peinte comme cette Jézabel romaine. » Ah ! qu'il en devait coûter de résister à de telles supplications et que saint Augustin avait raison de dire : Vous ne savez pas au prix de quel labeur on trouve la vérité. Ce n'est qu'après avoir été longtemps et cruellement ballotté par l'erreur qu'on contemple enfin la vraie lumière !

La grâce divine continuait cependant à agir dans l'âme de Robert. En 1850, la mort de sa femme brisait douloureusement un des liens qui le retenaient. Il venait d'entreprendre la composition d'un traité sur le *Principe de l'autorité dans l'Église*. Ce travail fut pour lui ce qu'avait été pour Newman la préparation de son *Essai sur le développement de la doctrine chrétienne*. Il reconnut avec une conviction croissante que son Eglise, viciée par la suprématie royale, ne possédait pas cette autorité pourtant nécessaire et que seule l'Eglise romaine en était investie, et le 1er novembre 1854, il fit son abjuration à Paris. Séparé « du frère qui était comme sa propre âme », l'évêque d'Oxford poussa un cri de douleur : « Il me semble que ma tête s'en va ! » et les témoins de sa vie attestent « n'avoir jamais vu sur une face d'homme une telle apparence d'angoisse et de désolation ». Mais plein de confiance dans la droiture du converti, il écrivait : « Puisse notre Dieu plein de miséricorde, qui connaît la pureté de l'âme de mon frère chéri faire tourner même cela pour le bien, mais c'est un coup bien triste et bien dur ».

Robert se rendit à Rome pour y parfaire ses études théologiques et avec l'intention de s'y préparer à recevoir la prêtrise. Mais il succomba, en 1857, aux atteintes d'une fièvre maligne quelques semaines avant d'atteindre le but. « Sa fin, écrivit l'évêque d'Oxford, a été ce que nous devions attendre après une telle vie de pureté, d'humilité, de sacrifice de soi, et (à travers toutes les superstitions de sa nouvelle confession)

Digitized by Google

de vraie et vivante foi personnelle dans le Christ ; ce fut une paix entière ».

***

Facheuses divisions parmi les catholiques anglais. — Affaire Errington. — Le Rambler et la Revue de Dublin.

On l'a dit avec trop juste raison, il y a de l'*hommerie* partout. Plus d'une fois les misères inséparables de notre pauvre humanité vinrent contrarier les progrès si admirables du catholicisme en Angleterre. Nous avons déjà vu les catholiques de naissance regarder quelquefois les convertis d'un œil méfiant. « Mal préparés à les comprendre par leur passé, par leur formation, par leurs habitudes d'esprit et de vie, écrit M. Thureau-Dangin, ils se méfiaient d'eux et voyaient, non sans inquiétude et jalousie, la faveur extraordinaire que leur accordait Wiseman. Eux qui avaient conscience d'avoir si longtemps souffert pour la foi, ils ne pouvaient souffrir que ces ouvriers de la onzième heure fussent traités sur le même pied qu'eux, encore moins qu'ils leur fussent préférés ».

Cet antagonisme entre les deux fractions catholiques prenait diverses formes et se manifesta en diverses occasions. On le vit paraître sur le terrain de la piété chrétienne, les catholiques de naissance ayant contracté par le fait d'une persécution trois fois séculaire et retenant comme un avantage l'habitude d'écarter de leur vie religieuse tout ce qui ne leur paraissait pas essentiel, les convertis, au contraire, adoptant et propageant avec ardeur et avec une ardeur quelquefois exagérée peut-être, les pratiques de piété les plus courantes dans les pays catholiques, en Italie, par exemple. On le vit paraître encore dans les rapports du clergé et des fidèles avec le Saint-Siège. Les anciens catholiques habitués à compter avec le pouvoir royal si hostile à Rome, en étaient venus à penser et à agir comme les gallicans les plus avancés. Les nouveaux convertis, au contraire, par réaction contre le défaut

Digitized by Google

d'autorité dogmatique ou disciplinaire dont ils avaient souffert dans l'anglicanisme, étaient portés à étendre, quelquefois au-delà de la juste mesure, les prérogatives du souverain pontife.

Le même antagonisme se manifesta d'une manière particulièrement pénible dans un conflit qui mit aux prises deux personnages considérables, Mgr Errington et Manning.

Sur les instances du cardinal et malgré ses vives répugnances, Errington avait accepté, en 1855, les fonctions de coadjuteur avec future succession. Ce prélat, uni à Wiseman par une vieille amitié, était un ecclésiastique de vie grave, savant, administrateur vigilant, sévère observateur des règles canoniques, mais esprit absolu, quelque peu étroit, obstiné et fort prévenu contre les convertis dont il regrettait de voir croître l'influence. Le cardinal n'avait pas l'exactitude rigide de son coadjuteur, mais il était plus large, plus ouvert aux généreuses sympathies, plus élevé dans ses vues. Nous savons qu'il était, lui, très favorable aux nouveaux catholiques. En réalité, ces deux hommes n'étaient pas faits l'un pour l'autre et le choc ne tarda pas à se produire entre eux.

Déçu dans les espérances qu'il avait fondées sur son coadjuteur, le cardinal chercha une force qui contrebalançât l'influence d'Errington et sur laquelle il pût s'appuyer. Cette force il la trouva chez Manning à qui il donna une large part dans l'administration du diocèse. Bientôt il fut visible qu'il croyait avoir été mal inspiré quand il avait partagé sa charge épiscopale avec Errington et quand il lui en avait assuré la dévolution après lui. C'est Manning qu'il aurait fallu choisir. Ainsi naquit un fâcheux conflit entre deux hommes également sincères, également bien intentionnés, également désireux de servir la cause du catholicisme en Angleterre. Errington voyait dans Manning un esprit intrigant, impérieux, qui s'efforçait de dominer le cardinal et son clergé pour introduire chez les catholiques anglais des nouveautés incompatibles avec leurs traditions. Manning regardait Errington comme la personnification « d'une espèce abaissée de catholicisme anglais, national et antiromain ». Il affirmait que « son accession au siège de Westminster déferait tout l'ouvrage accompli par Wiseman

Digitized by Google

depuis le rétablissement de la hiérarchie et ferait reculer le progrès du catholicisme pour toute une génération ».

Le cardinal se décida à demander au Saint-Siège la révocation d'un coadjuteur avec lequel il estimait toute collaboration impossible. La bienveillance personnelle de Pie IX lui était acquise ainsi qu'à Manning. Mais le cardinal Barnabo, préfet de la Propagande, appelé par ses fonctions à connaître du litige, était impressionné par certaines incorrections canoniques imputées à l'archevêque de Westminster et il prêtait l'oreille aux opposants parmi lesquels plusieurs évêques. Manning agissait activement à Rome et son action était secondée par Mgr Talbot, fils cadet de Lord Talbot, qui s'était converti en 1847 et était devenu camérier du Saint-Père auprès duquel il était en grande faveur. Tout cela était triste, Manning en faisait l'aveu à Talbot et il ajoutait : « Remerciez Dieu que les protestants ne sachent pas que la moitié de notre temps et de nos forces est perdue en contestations *inter domesticos fidei* (1).

Le pape offrait à Errington un siège archiépiscopal dans une colonie anglaise en échange de sa coadjutorerie. Le prélat refusa. « Maintenant, écrivait-il, que j'ai été accusé par Mgr Talbot et d'autres d'antiromanisme, d'anglo-catholicisme et d'autres méfaits qui, s'ils existaient réellement, seraient incompatibles avec l'accomplissement fidèle de nos devoirs épiscopaux, il ne me semble pas que je puisse, de moi-même, prendre l'initiative de me retirer, puisque ce sont ces accusations qu'on allégue pour justifier mon éloignement ». A de nouvelles instances il répondait : « *Vim patior, patior injustitiam* ». Il se déclarait d'ailleurs prêt à obéir à l'ordre du pape. Pie IX prit enfin le parti de le décharger de son office et de lui retirer

(1) Manning apparaît dans ce conflit comme un homme de combat habile, implacable, sourd à la contradiction. Un jour, pourtant, raconte M. Thureau-Dangin, le P. Coffin, Rédemptoriste, qui, quoique converti, avait d'abord partagé contre lui les préventions des catholiques de naissance, prit le parti de lui dire ouvertement tous ses griefs. Manning écoute en silence, puis, prenant les mains de son interlocuteur : « Maintenant, dit-il, vous devez me promettre une chose. — Oui, si elle est en mon pouvoir. — C'est que, pour la gloire de Dieu, vous me disiez toujours ainsi la vérité. »

Digitized by Google

tout droit de succession à l'archevêché de Westminster. Errington s'honora, dit M. Thureau-Dangin, par la dignité silencieuse de sa soumission et se retira dans le diocèse de son ami, l'évêque de Clifton.

Nous trouvons encore les catholiques anglais divisés, d'ailleurs comme ceux du continent, sur une question d'une portée générale, celle du libéralisme. Ici les catholiques anglais ne se partageaient pas en catholiques de naissance et convertis. Chaque camp comptait des catholiques des deux catégories. En Angleterre comme ailleurs, « des croyants inquiets du désaccord qui se manifestait, sur des questions de liberté politique ou scientifique, entre certaines aspirations de la pensée moderne et la forme souvent donnée à la doctrine catholique, se préoccupaient d'élargir, de rajeunir, de « libéraliser » en quelque sorte, cette forme, tout en se piquant de demeurer fidèles à ce qui était substantiel dans la foi... D'autres catholiques... ne voyaient dans la crise qu'une raison d'affirmer parfois en les exagérant encore, tout ce qui, dans les formes traditionnelles de la doctrine heurtait le plus directement ce qu'ils jugeaient n'être que la révolte orgueilleuse de la pensée moderne. — Qu'il y ait eu, des deux côtés, dans des proportions variables, un mélange de vérité et d'erreur, de clairvoyance et d'aveuglement, c'est ce qui se produit presque toujours, dans les controverses de ce genre (1)... »

En Angleterre, les catholiques à tendance libérale avaient pour organe une Revue mensuelle, le *Rambler*, dont les principaux rédacteurs étaient Richard Simpson, gradué d'Oxford, ancien clergyman converti en 1845, sir John Acton, plus tard lord Acton, catholique de naissance, disciple de Dœllinger auprès duquel il avait fait ses études universitaires, en Allemagne, et divers autres écrivains, la plupart convertis et sortis d'Oxford. Ils prétendaient se renfermer dans un domaine de science laïque où l'autorité religieuse ne leur paraissait pas avoir à intervenir. Ils abordaient hardiment et avec une liberté absolue les problèmes de philosophie, de critique, d'histoire qui attiraient l'attention publique et n'avaient pas à

(1) THUREAU-DANGIN, III, p. 318.

Digitized by Google

s'inquiéter, croyaient-ils, de savoir si les conclusions auxquelles ils arrivaient étaient ou n'étaient pas en accord avec les maximes tenues pour constantes chez les catholiques. « Quelques-uns d'entre eux semblaient prendre une opinion d'autant plus en gré qu'elle était plus opposée à la tradition. Tout ce qui venait de Rome leur paraissait volontiers vieilli et démodé...? » (1)

Rien d'étonnant que les évêques anglais vissent le *Rambler* avec défiance, que, malgré la sympathie qu'il témoignait, en France, à Montalembert et à ses amis, Wiseman ait blâmé, dès 1856, les idées et surtout le ton de ces publicistes et que pour contrebalancer l'action de leur revue qui réussissait merveilleusement, il ait cherché à fortifier la rédaction de la *Revue de Dublin* qui était animée d'un esprit différent. Il sollicita pour elle le concours des convertis les plus en vue et lui assura la collaboration de Ward qui, après l'avoir occupée pendant sept ans, venait de quitter sa chaire de théologie au collège de Saint-Edmond. Mais opposer Ward à Simpson, n'était-ce pas, dit M. Thureau-Dangin, pour combattre un excès tomber dans un autre? Nous avons eu occasion de le dire, par sa rude franchise, par sa verve plaisante, par son humeur toujours joyeuse, Ward était sympathique même à ses adversaires et parmi les convertis, il fut le premier à renouer ses relations avec ses anciens amis anglicans. Mais il était excentrique, bizarre, excessif. N'allait-il pas jusqu'à dire : « ce n'est pas dans l'indépendance intellectuelle mais dans la captivité intellectuelle que sont la vraie liberté et la perfection intellectuelle » et jusqu'à affirmer qu'il « aimerait recevoir, chaque matin à déjeuner, avec son *Times*, une nouvelle bulle papale ».

Parmi les adversaires du libéralisme professé par les écrivains du Rambler, on peut citer plusieurs des convertis dont nous avons eu occasion de parler : Manning, Oakeley, Faber, Dalgairns. Mais il serait particulièrement intéressant de savoir quelle était l'attitude de Newman entre les deux partis.

Depuis 1858, époque où il avait abandonné le rectorat de l'Université catholique de Dublin, il vivait à Egbaston, parta-

(1) THUREAU-DANGIN, III, p. 321.

Digitized by Google

geant sa vie silencieuse entre la prière, l'étude, ses devoirs de supérieur, la direction de l'école secondaire qu'il avait fondée et celle des âmes. Des deux partis qui se trouvaient en opposition il recevait des marques de respect et de confiance. Comme Wiseman, il était choqué des idées qu'exprimait et du ton que prenait le *Rambler*, mais les idées et le ton de Ward ne le satisfaisaient pas davantage. « Tout soumis qu'il fût à l'autorité, il répugnait à ce qui l'exagérait, admettait la légitime indépendance de l'esprit humain, non seulement dans les sciences profanes, mais même dans les sciences religieuses (1) ». Surtout il tremblait qu'on ne jetât inconsidérément le trouble dans les consciences dont il avait la charge et qu'on éloignât ces âmes en travail de conversion dont on a pu dire qu'elles « voletaient comme des colombes, à sa fenêtre », attendant qu'il leur ouvrît. Sur le désir exprimé par les évêques, il consentit pourtant à prendre la direction du *Rambler*, mais il arriva bientôt à juger impossible la tâche pacificatrice qu'il avait assumée. Il se retira et demeura désormais à l'écart des deux partis en lutte.

La division n'avait donc que trop de prise sur les catholiques anglais et nous ne sommes pas au bout de notre exposé. Il nous reste à dire quelques mots des divergences qui se produisirent entre deux hommes de grand esprit, de vues droites et hautes et de rare vertu, entre Newman et Manning. Ces divergences ont d'ailleurs un rapport étroit avec la querelle du libéralisme.

Au cours de ses études sur les hérésies du IVe siècle, Newman avait parlé des différends qui s'étaient élevés entre saint Basile et saint Grégoire de Nazianze et il en avait vu la cause dans l'opposition, de caractère de ces deux grands hommes. « Grégoire, l'affectueux, le tendre de cœur, l'homme aux amitiés vives et profondes, l'orateur exquis et éloquent ; Basile, l'homme des fermes résolutions et des rudes œuvres, le sublime conducteur du troupeau du Christ, l'actif ouvrier dans le champ de la politique ecclésiastique ; certes, ils différaient beaucoup, mais non cependant sans avoir quelques traits

(1) THUREAU-DANGIN, *id.*, p. 326.

Digitized by Google

communs ; tous deux avaient, ce qui est tout ensemble une bénédiction et une croix, une âme sensible ; tous deux étaient saints ». Quand il écrivait ces lignes, sans s'en douter, il définissait d'avance et son propre caractère et celui de Manning et il indiquait la cause de leur futur défaut d'entente. Entre ces deux hommes qui jusque-là avaient souvent échangé des marques d'estime et de confiance, le dissentiment commença à l'occasion du *Rambler*, Manning s'alarmant des ménagements que Newman avait pour ses rédacteurs; il devint plus intense lorsqu'à la suite de la guerre d'Italie de 1859, la question du pouvoir temporel du pape vint sur le tapis. Manning prit hautement la défense de ce pouvoir et dans l'entraînement de son zèle, il sembla parfois élever certaines dispositions providentielles en faveur de l'indépendance spirituelle du chef de l'Eglise à la hauteur de vérités dogmatiques. Newman était plus réservé. Il flétrissait l'œuvre de spoliation accomplie par le gouvernement piémontais et dénonçait son armée comme « une bande de voleurs sacrilèges » mais il estimait excessifs certains arguments invoqués en faveur du pouvoir temporel et sa modération parut à quelques-uns voisine de l'indifférence.

Cependant, en mai 1862, le *Rambler* subit une transformation. Sa périodicité ne fut plus que trimestrielle et il prit le titre de *Home and foreign Review* (Revue intérieure et extérieure). Ce qui ne se transformait pas c'était son esprit et sa témérité. De plus en plus mécontents, les évêques publièrent une protestation que deux brochures de Mgr Ullathorne vinrent expliquer et justifier. Par contre, le cardinal Wiseman, toujours à son idée de ranimer la *Revue de Dublin*, en remit la pleine direction à Ward qui donna une vie nouvelle à ce recueil, qui lui donna aussi la forte empreinte de ses idées. Cette direction devait se prolonger jusqu'en 1878. Newman persistait à s'abstenir de toute participation à une lutte qu'il déplorait et où le départ entre ce qui était à retenir et ce qui était à rejeter était chose des plus complexes ; il adhérait expressément à la censure prononcée contre la revue libérale, il reprochait à la feuille opposée de « tendre les principes jusqu'à ce qu'ils fussent près de se briser » et de « présenter

Digitized by Google

les vérites sous les formes les plus paradoxales » et se tenait dans une *via media* moins chimérique que celle qu'il avait cherchée jadis entre l'Eglise romaine et le protestantisme.

Quand parut, en 1864, l'encyclique *Quanta cura* où le pape renouvelait les condamnations déjà prononcées en 1832, contre les thèses absolues de l'*Avenir*, et le *Syllabus complectens præcipius nostræ ætatis errores*, Ward exalta et se plut à donner aux condamnations pontificales l'interprétation la plus absolue, la plus effarouchante, dit Mgr Thureau-Dangin. Les rédacteurs du *Home and foreign Review* venaient de suspendre leur publication, mais ils laissaient voir, dans leurs conversations, qu'à leurs yeux ces actes pontificaux ne liaient pas la conscience.

***

NEWMAN PUBLIE L' « APOLOGIA PRO VITA SUA ». PROJETS DE FONDATION A OXFORD.

Quant à Newman, il était, comme toujours, sincèrement docile aux enseignements de l'Eglise, mais des circonstances inattendues étaient venues, quelques mois auparavant, lui imposer une tâche nouvelle.

L'opinion protestante avait été irritée de sa conversion et elle émettait des doutes injurieux sur sa sincérité. Nous savons que de longs combats intérieurs, que de longues hésitations l'avaient précédée. De ce fait mal connu et mal interprété, les esprits prévenus concluaient que longtemps avant son abjuration officielle, Newman était un romaniste deguisé et qu'il n'était demeuré dans l'église anglicane que pour la mieux trahir et que pour provoquer parmi ses adhérents, une désertion plus considérable. Il subissait en silence ces pénibles imputations. Mais, en janvier 1864, le *Macmillan's Magazine* publia un article du Rév. Kingsley, alors professeur à l'Université de Cambridge, où on lisait les lignes suivantes : « La véracité, pour elle-même, n'a jamais été la vertu du clergé romain. Le P. Newman nous apprend qu'elle peut et, en somme,

Digitized by Google

qu'elle doit n'en être pas une, que la ruse est l'arme dont le ciel a pourvu les saints pour résister à la force brutale du monde qui est mauvais ». Indigné de cette accusation portée contre le clergé catholique et contre lui-même, il réclame ; mais ses réclamations n'obtiennent aucune réponse précise ; il saisit alors le public de sa plainte et malgré la force des préventions contre lesquelles il sent qu'il va se heurter, il espère arriver à venger son honneur et l'honneur de ses frères dans le sacerdoce. Il a foi dans le bon sens de ses compatriotes « qui, dit-il, sont aussi généreux qu'ils sont prompts et brusques et dont le repentir, après une injustice, est plus grand que le péché ». C'est à eux qu'il veut rendre compte « de ce phénomène, dont tant de gens s'étonnent, qu'il ait pu quitter « sa famille et la maison de son père pour une Eglise dont il se détournait jadis avec effroi ». Réussira-t-il à faire admettre, au moins aux plus loyaux d'entre eux, la légitimité et la sincérité d'un changement qui leur a été odieux? Ses amis en doutent, « mais c'est lui qui peut le faire si la chose est faisable », dit l'un d'eux, le doyen Church, resté anglican. Son travail est prodigieusement rapide. Commencée aux premiers jours d'avril, l'*Apologia* est entre les mains du public le 2 juin. « Et il se trouve que ces pages écrites à la volée, forment un livre admirable, sans précédent, on dirait presque sans égal, si nous n'avions pas les *Confessions* de saint Augustin (1). »

Dans cet écrit, le haut intérêt du fond est relevé par la beauté de la forme. Tous les juges compétents mettent l'*Apologia* au nombre des chefs-d'œuvre de la littérature anglaise. Ce livre alla au cœur de l'Angleterre et produisit dans l'opinion un revirement complet, si bien que, suivant l'observation de M. Thureau-Dangin, après avoir été pendant près de vingt ans si contesté, si suspect, si décrié même, Newman retrouva auprès de ses compatriotes une faveur qui devait le suivre jusqu'à la mort et même lui survivre. Pourquoi devons-nous ajouter que dans le concert d'admiration qui accueillit l'*Apologia*, une voix discordante se fit entendre. C'était celle de Manning. Le livre dont nous parlons lui parut l'œuvre d'un

(1) THUREAU-DANGIN. II, p. 352.

Digitized by Google

minimiser de la doctrine catholique et il craignit que son succès n'accrût l'influence, à son avis, dangereuse, de l'auteur.

Newman sortait triomphant de cette épreuve mais une nouvelle épreuve l'attendait qui ne devait lui laisser qu'un souvenir pénible. Dès le moment de sa conversion, il avait été frappé de la nécessité de porter remède à l'état d'infériorité intellectuelle auquel des lois tyranniques avaient réduit les catholiques anglais. C'est le motif qui l'avait déterminé à accepter le rectorat de l'Université catholique de Dublin et qui, malgré des difficultés sans cesse renaissantes, le retint pendant sept ans à la tête de cet établissement d'enseignement supérieur. Nous savons que, finalement, ses efforts échouèrent. Or, vers la même époque, en 1857, furent abolis les serments exigés pour l'immatriculation des étudiants aux Universités d'Oxford et de Cambridge, serments qui, à raison de l'hérérodoxie dont ils étaient entachés, avaient fermé jusque là l'accès de ces universités aux jeunes catholiques. Désormais la porte leur était ouverte. Etait-il à souhaiter qu'ils entrassent? Dans une lettre adressée à un évêque anglais, Mgr Grant, Newman signala les dangers auxquels la jeunesse catholique serait exposée si on la laissait se mêler à la jeunesse protestante sans lui avoir préalablement assuré, par la fondation, dans la ville universitaire, d'un collège catholique ou tout au moins d'une maison d'études, un centre et un point d'appui. Il ajoutait que si l'on tentait la création, d'un semblable établissement, il s'y sentirait plus à sa place qu'à Dublin. « C'est qu'au fond cet Oxford qui avait occupé tant de place dans sa vie, et dont, depuis le 22 février 1846, « il avait, disait-il, seulement aperçu les flèches de loin, en passant », lui tenait au plus intime de l'âme, par des liens que rien n'avait pu rompre (1) ». Toujours et malgré tout il était un *Oxford-man*.

Quelques années s'écoulèrent et lorsque, en 1858, il se démit de son rectorat de Dublin la question était toujours pendante. Certains membres du clergé, certains évêques inclinaient à laisser les familles catholiques libres d'envoyer leurs

(1) THUREAU-DANGIN, II, p. 372.

Digitized by Google

jeunes gens à Oxford et la pensée de fonder un collège catholique dans la ville universitaire, collège où les jeunes gens seraient logés et recevraient, en plus des cours officiels, un enseignement complémentaire, se présentait à leur esprit. A toutes les personnes qui étaient dans ces sentiments le nom de Newman s'offrait de lui-même comme celui d'un homme dont la place était marquée à Oxford pour écarter ou atténuer les dangers auxquels les étudiants catholiques seraient exposés, et en 1864, Newman lui-même, saisissant une occasion favorable et, après s'être entendu avec son évêque, Mgr Ullathorne et avec quelques catholiques notables, achetait un terrain où il se proposait d'établir une maison de l'Oratoire avec son église. Là se bornait le projet de Newman dans la pensée duquel la question du principe sur la fréquentation par les jeunes catholiques des cours universitaires, demeurait entière. Il partait de cette donnée que, en fait, des jeunes gens catholiques venaient à Oxford et il désirait leur offrir protection et appui.

A la nouvelle de ce projet, les esprits prirent feu et du côté du *Rambler* ou du *Home and foreign Review* et du côté de la *Revue de Dublin*, les uns exaltant les avantages que les jeunes catholiques trouveraient à Oxford, les autres appuyant sur les dangers qui les y attendaient. L'opposition est vivement conduite par Manning et par Ward et lorsqu'on fait observer aux opposants que rien n'est préjugé sur la question de principe, ils répondent que le seul fait de la présence de Newman à Oxford aura pour résultat d'y attirer la jeunesse catholique, « ils la voient déjà se pressant en foule sur les pas d'un tel maître et le danger qu'ils redoutent pour elle ce n'est pas seulement la contamination protestante des professeurs et des étudiants de l'Université, c'est aussi, peut-être surtout, l'influence de Newman lui-même devenu suspect à leurs yeux (1) ». Rome est saisie de la question, la congrégation de la Propagande invite l'épiscopat anglais à se réunir pour en délibérer. Manning obtient des évêques et même de Wiseman vieilli qui avait d'abord manifesté d'autres dispositions, un avis déclarant

(1) THUREAU-DANGIN, II, p. 376.

Digitized by Google

inopportune la fondation projetée d'un Oratoire à Oxford, Newman s'incline devant cette décision et renonce à son idée. Son âme *sensitive* souffrit de l'opposition qui lui était faite et qu'il sentait dirigée, au moins en partie, contre sa personne. « Et comment se serait-il défendu d'une certaine amertume, en voyant qu'à l'heure où ceux qu'il avait quittés, convaincus par l'*Apologia*, lui rendaient justice, cette même justice lui était refusée par ceux auxquels il était venu au prix de si grands sacrifices (1) ».

La question d'Oxford n'était pourtant pas définitivement réglée. Elle reparaîtra et nous le verrons tranchée tout autrement qu'elle ne le fut en 1864.

***

Mort du Cardinal Wiseman.

Qu'elles se produisent en Angleterre, qu'elles se produisent ailleurs, les divisions entre catholiques sont profondément déplorables. Pour ce qui est de l'Angleterre à l'époque qui nous occupe, il était un homme qui devait paraître appelé à dissiper les malentendus, à atténuer les divergences dont nous avons essayé de prendre une idée. C'était l'homme placé au sommet de la hiérarchie ecclésiastique dans ce pays, l'archevêque de Westminster, le cardinal Wiseman, cette intelligence si ouverte aux idées larges et généreuses. Mais quoiqu'il ne fût pas arrivé à un âge avancé, sa santé et sa volonté faiblissaient également. Suivant une pensée exprimée par Manning, sa précoce vieillesse apparaissait à ses amis « comme ces dernières heures de l'après-midi, où le travail commence à languir, où le silence du soir approche ». Il parut néanmoins au congrès catholique de Malines, en 1863, et y exposa la situation et les progrès du catholicisme en Angleterre. Il continuait à faire de temps à autre des *lectures* sur des sujets variés et se réjouissait de leur succès. « Personnellement cela

(1) Thureau-Dangin, II, p. 358.

Digitized by Google

m'importe peu, écrivait-il à un ami, mais comme action sur l'opinion publique, je crois que c'est beaucoup ». Cette opinion publique il ne la flattait pas pourtant et il savait, au besoin, lui dire son fait. C'est ainsi qu'en 1864, il flétrit dans un mandement indigné, la réception triomphale faite à Garibaldi dans la ville de Londres. L'Angleterre se préparait alors à fêter, en janvier 1865, le troisième centenaire de Shakespeare. L'Institut royal et une délégation ouvrière l'invitèrent à donner, à cette occasion, une conférence publique. Il accepta. Mais dès les premiers jours de janvier, son état empira et bientôt il fut visible que la fin approchait. Aux membres de son chapitre réunis autour de son lit de mourant, il recommanda la paix et l'union et il s'éteignit le 15 février.

Les funérailles eurent lieu au milieu d'un tel concours qu'elles donnèrent l'idée d'un deuil vraiment national et le *Times* put les comparer à celles qui, quelques années auparavant, avaient été faites au duc de Wellington. C'étaient pourtant les funérailles de l'homme contre lequel, aux jours de « l'agression papale », s'étaient élevées tant de clameurs haineuses. Les temps étaient bien changés.

***

Divisions et déchirements dans l'église anglicane.

Si de fâcheuses divergences, de regrettables malentendus se produisaient chez les catholiques anglais, combien plus profondes étaient les divisions qui déchiraient l'église anglicane ! Nous l'avons dit, après la sécession de Newman, le tractarianisme avait émigré d'Oxford dans les presbytères de villes ou de comtés où il devait revêtir un caractère moins doctrinal et plus pratique et aboutir au ritualisme. Pendant ce temps, une école nouvelle, procédant du latitudinarisme du XVIII[e] siècle, prenait consistance sous le nom nouveau d'église large (*broad church*). « Cette expression, dit M. Thureau-Dangin, désignait moins un parti délimité, organisé, ayant son *credo* nettement formulé qu'un état d'esprit, une

Digitized by Google

tendance. Le *broad churchman* (ecclésiastique appartenant à l'église large) se méfie de toute institution autoritaire, de toute doctrine trop positive. Sa façon de se mettre à l'aise avec les objections de la science ou de la raison moderne est de considérer les questions dogmatiques comme autant de questions ouvertes sur lesquelles la critique a loisir de s'exercer. Il prévient les désaccords en supprimant les résistances. Il veut une église à ce point « compréhensive », que des hommes différant sur les points les plus graves de la théologie puissent s'y trouver réunis ».

Deux personnages représentaient plus particulièrement, à Oxford, le nouveau latitudinarisme : Stanley et Jowett. Le premier, après s'être vu refuser l'entrée du collège de Balliol, avait réussi à pénétrer, comme *tutor* (précepteur, maître), dans le collège moins important dit de l'Université. On le vit, en 1846 et 1847, monter dans cette chaire de Sainte-Marie d'où Newman venait de descendre et s'y appliquer à introduire dans l'étude de l'Ecriture sainte et de l'histoire religieuse, la méthode si téméraire et les résultats si suspects de la critique allemande. Il poursuivit son œuvre dans ses livres et puis, quand lord Palmerston l'eût fait nommer *regius professor* d'histoire ecclésiastique, dans son enseignement oral. Loin de voir avec humiliation et regret l'église anglicane dominée, dirigée par l'état, il s'en félicitait. La suprématie de la couronne lui semblait une « rare bénédiction de Dieu » et la juridiction spirituelle des cours laïques une précieuse garantie contre l'intolérance cléricale et le fanatisme théologique.

Ses croyances étaient très sommaires. A ses yeux le dogme n'avait dans la religion qu'une médiocre importance et il n'était pas loin de s'en désintéresser. Il croyait à un Dieu vers lequel il élevait sa prière, il admettait la vie future mais non pas l'enfer éternel. Pour lui le Christ qu'il aimait et qu'il admirait, était-il le Verbe incarné, le fils de Dieu? On ne le sait. Il croyait peu de chose sur l'Eglise, ses pouvoirs surnaturels, ses sacrements et trouvait néanmoins tout simple d'être et de rester un des dignitaires du clergé anglican.

Quant à Jowett, il était *tutor* à Balliol en 1842, et vers 1854, lord Palmerston le nomma *professor regius* de grec à Oxford.

Digitized by Google

Lui aussi estimait qu'on pouvait rendre l'anglicanisme assez large pour y donner place à tous les doutes, voire même à toutes les négations. Vers la fin de sa vie il paraissait incertain et sur la résurrection et sur la vie future et sur la liberté morale et même sur la personnalité de Dieu.

A côté de ces représentants de l'Eglise on peut rattacher à la même école divers personnages qui, eux, n'appartenaient pas à l'Université d'Oxford. Nommons, en premier lieu, un clergyman dont ses amis ne parlaient que comme d'un saint et d'une sorte de prophète : Frédéric Denison Maurice. Homme de prière, assure-t-on, d'abnégation et d'humilité, animé d'une noble sollicitude pour le peuple dont, à son avis, le clergé anglican ne s'occupait pas assez, il entendait n'excommunier personne, disposé qu'il était à voir dans tout homme qui obéissait à la voix de sa conscience, la présence et le gouvernement personnel du Christ. De même, son disciple, Authony Hort, demandait un *Credo* assez élargi pour abriter les opinions divergentes ou même contraires. F. William Robertson s'élevait contre l'infaillibilité de la Bible. Suivant lui, la vérité avait moins besoin d'être définie et prouvée que d'être attestée au cœur de chaque homme par le témoignage de l'esprit de Dieu. C'était, d'ailleurs, un prédicateur à l'éloquence chaude, enthousiaste et tout dévoué à la cause des ouvriers.

Les défenseurs des doctrines traditionnelles n'étaient pas sans apercevoir le péril dont les idées et surtout les négations de l'Eglise large menaçaient l'Eglise d'Angleterre. Deux événements retentissants vinrent leur en faire mesurer toute l'étendue.

En 1860, sous le titre inoffensif de *Essays and Review* (Essais et Revue) parut un volume composé de sept études écrites par divers auteurs, presque tous *clergymen*, lesquels déclaraient avoir travaillé séparément et ne répondre nullement les uns pour les autres. L'un d'eux Baden-Powell, à propos des *Preuves du Christianisme*, niait la réalité et la possibilité des miracles. Jowett, que nous connaissons déjà, contestait les idées courantes sur l'inspiration de l'Ecriture sainte et Wilson, ancien *fellow* d'Oxford et *vicar* (curé) de paroisse, esquissait un idéal

Digitized by Google

d'église nationale sans *credo*, sans dogmes, à peu près sans sacerdoce, où il y aurait place pour les opinions les plus discordantes.

Ces diverses études pouvaient contenir quelques idées justes, mais les témérités les plus suspectes s'y rencontraient ainsi que des négations incompatibles avec toute la religion révélée.

Le livre passait à peu près inaperçu lorsqu'en octobre 1860, la *Revue de Westminster*, feuille radicale et libre-penseuse, en publia un compte rendu élogieux, se félicitant que des clergymen de haute valeur en fussent venus à partager les sentiments qu'elle professait elle-même. Cette présentation et ce patronage produisirent une vive impression dans le monde ecclésiastique anglais. Wilberforce, l'évêque d'Oxford, dénonça ce volume dans un mandement et dans un article de revue, déclarant avec véhémence, que ses auteurs « ne pouvaient avec honnêteté morale conserver leur position de *clergymen* dans l'Eglise établie ». L'émotion gagna de proche en proche dans les universités et les presbytères. « C'était partout une explosion de colère et d'effroi, pareille à celle qu'avait soulevée, dix ans auparavant, le rétablissement de la hiérarchie romaine (1) ». Pusey voyait son église en face d'un immense péril. Anciens tractariens, membres de la haute église, membres de la basse église se réunissaient dans une même animation contre l'ennemi commun. Des milliers d'ecclésiastiques signaient des adresses pour supplier les évêques de frapper les fameux sept, ceux qu'on appelait *septem contra Christum*.

Conscients de leur faiblesse et de leurs divisions, les évêques hésitaient. Ils firent enfin aux adresses une réponse collective où ils exprimaient leur peine que des *clergymen* de leur Église « eussent soutenu les opinions qui leur étaient dénoncées » et dans une *convocation*, ils déclarèrent qu'il y avait lieu à une action synodale, mais ils en suspendirent l'exercice par ce motif que des poursuites judiciaires venaient d'être engagées contre deux des *Essayists*, Williams et Wilson. La cour des Arches condamna ces deux inculpés à un an de suspension.

(1) THUREAU-DANGIN, II, p. 425.

Digitized by Google

Mais appel fut interjeté de cette sentence devant le comité judiciaire du conseil privé. Cette juridiction, à laquelle furent adjoints comme assesseurs l'archevêque de Canterbury, celui d'York et Tail, évêque de Londres, ne se prononça que le 8 février 1864 et sa sentence fut un acquittement. L'église large poussa un cri de triomphe. « Désormais, écrivit Stanley il est fixé pour toujours que l'Eglise d'Angleterre n'admet ni l'inspiration verbale de l'Ecriture, ni l'imputation des mérites, ni l'éternité des peines ». Dans le camp opposé on qualifiait la sentence de jugement de malheur, de jugement mortel pour les âmes, on proclamait que « jamais l'Eglise n'avait couru un si grand danger » et les évêques réunis en *convocation* prononçaient une condamnation synodale contre le livre des sept.

Au moment où l'agitation soulevée par les *Essays* battait son plein, une autre publication, faite dans le même esprit, était venue l'aggraver. Colenso, évêque du Natal, au sud de l'Afrique, venait de livrer à l'impression un traité sur le Pentateuque où il méconnaissait complètement l'autorité de l'inspiration du livre sarcé. Dans sa préface, il déclarait ne pouvoir plus faire usage du service liturgique de l'ordination parce que la vérité de la Bible y était affirmée, ni du service du baptême, parce qu'il y était fait allusion au déluge. Du milieu des esprits déjà échauffés par l'affaire des *Essays* un cri d'indignation s'éleva. Gray, archevêque du Cap, métropolitain de Colenso, accourut à Londres pour réclamer la condamnation de son suffragant. Tout ce qu'il put obtenir des évêques anglais fut qu'ils écrivissent à Colenso une lettre collective qui fut signée par quarante et un d'entre eux, et dans laquelle ils lui donnaient à entendre que ses opinions n'étaient pas compatibles avec les devoirs de sa charge et lui insinuaient qu'il était dans l'obligation de se démettre. Colenso répondit par un refus.

Mécontent d'avoir trouvé peu de décision et d'énergie chez ses collègues anglais, Gray était retourné en Afrique et avait cité son suffragant devant lui. Dans sa courageuse ardeur, il déclarait que « si l'évêque du Natal était toléré, l'Eglise n'avait plus de foi et ne rendait plus un témoignage vrai à son Sei-

Digitized by Google

gneur ». Colenso fit défaut et l'archevêque prononça sa déposition. Il déclarait n'admettre contre sa sentence que l'appel à l'archevêque de Canterbury. Le condamné en appela au conseil privé, c'est-à-dire à cette autorité civile que Gray avait récusée d'avance. Une décision de ce conseil déclara nulle pour excès de pouvoir la déposition prononcée contre l'évêque de Natal (20 mars 1865).

Gray toujours indomptable, refusa de reconnaître ce jugement, prononça l'excommunication majeure contre son suffragant, adjura les évêques d'Angleterre de le soutenir et consacra un nouvel évêque en remplacement du prélat déchu. Colenso s'obstina et de ce conflit résulta au Natal un état de schisme et d'anarchie qui s'est prolongé longtemps.

Une fois de plus était mis en lumière le vice d'origine de l'église anglicane, sa dépendance vis-à-vis de l'Etat. Dogme et discipline sont à la discrétion de l'autorité civile et au lieu de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu et à César ce qui appartient à César, elle rend à César ce qui appartient à Dieu. Gray caractérisait fortement cette situation quand il disait : « Ou le conseil privé détruira l'Eglise ou l'Eglise doit détruire le conseil privé ». Oui, l'Eglise doit détruire le conseil privé, c'est-à-dire revendiquer, conquérir son indépendance là où elle lui est refusée. Sans cette indépendance elle n'est pas l'Eglise ou même une Eglise, elle n'est qu'un rouage de cette vaste machine qu'on appelle l'Etat.

(*A suivre.*) Ch. DE LAJUDIE.

Digitized by Google

CHARLEMAGNE

ET LES ORIGINES DU GALLICANISME [1]

Le règne de Charlemagne représente une période d'étroite alliance entre le sacerdoce et l'empire. Les deux pouvoirs se compénètrent à tel point qu'on ne distingue pas nettement leurs limites respectives. Le monarque franc se croit le continuateur des Constantin et des Théodose. Il ne s'aperçoit pas qu'il est en même temps l'héritier de la conception païenne de la souveraineté. Il l'applique d'ailleurs avec un tact politique et religieux qui la fait accepter sans révolte. Mais, à regarder les choses de près, cette alliance avec l'Eglise, qui tend à concentrer les deux pouvoirs dans les mains de l'empereur, qui lui fait regarder son autorité comme divine et inviolable, n'est pas différente au fond de la prétention des Philippe le Bel et des Louis XIV au « droit divin » de leur couronne.

* * *

Pépin avait déjà travaillé efficacement au rapprochement du royaume franc avec le Saint-Siège. Quand Etienne II vint lui renouveler l'onction sainte et faire jurer aux Francs une éternelle fidélité à la dynastie nouvelle, il obtenait ainsi un

(1) Cet article est extrait d'un travail en préparation sur *Les origines du gallicanisme*. Sous cette forme provisoire, l'auteur a cru devoir l'alléger d'un certain nombre de références et de citations.

Digitized by Google

double résultat : il régularisait une situation politique encore mal définie (1), et il se donnait un défenseur puissant qui, en transmettant à ses successeurs ses fonctions sacrées, faisait de la royauté carolingienne la protectrice attitrée du Saint-Siège. C'est pourquoi le *liber pontificalis*, qui reste muet sur la collation du patriciat, parle de l'onction ; et si, dans le *Codex carolinus*, il n'est pas fait mention, ni à ce moment-là ni plus tard, des devoirs de Pépin envers le siège apostolique comme patrice des Romains, il y est sans cesse question des devoirs contractés vis-à-vis de l'Eglise romaine par le prince devenu l'oint du Seigneur (2).

Les lettres écrites par les papes à cette époque, reflètent cette idée, presque dans les mêmes termes. C'est saint Pierre qui a conféré à Pépin l'onction royale (3). Par cette auguste distinction, le roi des Francs est placé au-dessus des nations afin que, par lui, la sainte Eglise soit exaltée (4). Il est « le libérateur et le défenseur de cette Eglise (5). » C'est par ce rapprochement avec le Saint-Siège, en préparation depuis des siècles, que Pépin donnait une direction décisive à la politique franque et à l'histoire des siècles suivants.

Charlemagne trouvait donc la voie toute tracée devant lui, et il pouvait écrire, en 769, dans un capitulaire où il traitait de la discipline ecclésiastique : « Charles, roi des Francs, par la grâce de Dieu, défenseur dévoué et auxiliaire du siège apostolique (6). » Aussi, quand le pape Adrien fait appel à son intervention pour le délivrer des Lombards qui menaçaient l'état pontifical, il n'hésite pas, malgré la résistance des grands,

(1) Le transfert de la couronne ne s'était pas fait sans difficulté. Voir *Vita Bonefacii*, dans Mon. Germ. Hist. *Script.*, t. II, p. 348.

(2) L'onction fut, dès lors, un des procédés qui assurèrent la transmission de la couronne dans la dynastie carolingienne. Voir Smaragde, *Via regia*, 2, dans Migne, P. L. t. CII, col. 933. Cf. Hincmar, *De ordine Palatii*, édit. Prou, préface, p. XXXI.

(3) *Codex carolinus*, éd. Gundlach, 1892, dans Mon. Germ. Hist. *Epist.*, t. III, lettre d'Etienne, II, 6.

(4) *Codex carol.*, lettre d'Etienne II, 3.

(5) *Codex carol.*, lettre d'Etienne II, 10. Cf. lettre de Paul Ier, 16, 19.

(6) BORETIUS et KRAUSE, *Capitularia regum Francorum*, Hanovre, 1883-1887, t. I, p. 44.

Digitized by Google

à franchir les Alpes en septembre 773 et à réduire les adversaires du pape (1).

Mais à mesure que sa puissance croissait, il en venait lentement à protéger l'Eglise non comme un défenseur mais comme un maître. Il surveillait de très près les actes de la cour romaine. Tandis qu'il n'admettait pas que ses sujets allassent au-delà des Alpes sans sa permission, il était heureux d'accueillir les confidences des prêtres italiens (2). Dès l'année qui suivit son premier séjour en Italie, il montra même une sévérité inattendue vis-à-vis du légat pontifical Anastase qui lui avait tenu des propos inconsidérés : il le retint captif. Adrien eut beau lui écrire qu'il était inouï qu'un envoyé de saint Pierre fût retenu prisonnier par un prince : il ne céda que sur la promesse d'une enquête sévère et l'assurance d'une obéissance complète (3).

Il est intéressant, pour saisir les premiers linéaments du gallicanisme, de voir comment un pape aussi avisé qu'Adrien lutta contre la tutelle envahissante de Charlemagne. Les papes avaient besoin de la protection séculière, non seulement pour ajouter le prestige tout-puissant de la force à celui de l'idée qu'ils représentaient, mais pour défendre l'état pontifical contre les convoitises lombardes. Après avoir soumis les troupes de Didier, en 774, Charles s'adjoignit le titre de roi des Lombards et de patrice des Romains (4). A Rome, d'ailleurs, la même année, les honneurs lui avaient été rendus « comme à un patrice ou à un exarque. » Il s'en autorisa pour exercer sur Rome des droits effectifs que son père n'avait jamais songé à revendiquer. La Ville devient l'objet de sa sollicitude. Il s'y rend en 781 et 787. Il lui envoie même du bois, des poutres et tout ce qui est nécessaire à l'entretien de ses églises (5).

Adrien, au contraire, bien qu'il lui donnât dans ses lettres

(1) DUCHESNE, *Liber pontificalis*, Paris, 1884-1892, *Adrianus I*, 31. Cf. EGINHARD, *Vita Karoli*, 6, édit. Waitz, 1880.

(2) JAFFÉ, *Monumenta carolina*, 2413, 2442,2478.

(3) *Codex Carol.*, 51, 75, 94.

(4) Voir DUCHESNE, *Les premiers temps de l'état pontifical*, Paris, 1904, 2e éd. p. 162.

(5) *Codex Carol.*, 65, 78.

Digitized by Google

le titre auquel il avait droit (1), affectait de n'y attacher aucune importance. Fidèle à son objectif principal qui était l'agrandissement de son domaine temporel, il ne cessait de supplier Charles de réaliser ses promesses (2). Charles fit constamment la sourde oreille. Il considérait qu'étant le chef de l'Italie et le suzerain de Rome, l'état pontifical n'avait pas besoin d'être assez fort pour se défendre lui-même : sa protection lui suffisait. A ce moment, il semble que le pape veuille tenir la balance égale entre l'empire byzantin et la monarchie franque. L'impératrice Irène, pour se concilier le Saint-Siège, songe à convoquer un concile qui rétablisse le culte des images. Adrien accueille ses ouvertures avec faveur. Dans ses deux lettres de 785 à Tarasius, patriarche de Constantinople, il exprime l'espoir que l'héritage légué à saint Pierre par Constantin (3) sera exécuté par ses successeurs orthodoxes. Il cite le roi des Francs comme un modèle de foi profonde et de soumission au Saint-Siège. A Irène comme à Charles, il prédit toujours le succès s'ils sont fidèles au Pontife (4). Le rêve de ce grand pape semble avoir été de réaliser l'union du monde chrétien autour du siège apostolique solidement assis sur un état vaste et indépendant, protégé par le roi des Francs et par l'empereur de Byzance. Rêve d'union caressé déjà par Charlemagne, mais au fond chimérique, car les Francs et les Orientaux, si différents d'esprit et même de croyances, allaient bientôt montrer, dans la question des images, leurs profondes

(1) « Domno excellentissimo filio Carolo, regi Francorum et Langobardorum atque patricio Romanorum. » *Codex Carol.*, 49 sq.

(2) Le texte de la donation de Charlemagne qui se trouve dans le *Liber pontificalis, Adrianus I*, 42, est plus étendu que celui de la donation de Pépin (*Codex Carol.*, 11). Il contient en plus les duchés de Spolète et de Bénévent.

(3) On est d'accord aujourd'hui, pour placer l'apparition de la « fausse donation de Constantin » vers 775. On y trouve une allusion assez nette dans une lettre d'Adrien (mai 778) où le pape exhorte Charles à suivre l'exemple de Constantin en faisant de nouvelles libéralités à l'Eglise romaine (*Codex Carol.*, 60). Cf. BAYET, *La fausse donation de Constantin*, Lyon, 1884. DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 182.

(4) Voir les lettres d'Adrien à Tarasius et aux souverains byzantins (octobre 785), dans Migne, P. L., t. XCVI, col 1216 sq.

Digitized by Google

dissidences et Charlemagne son indépendance déjà gallicane vis-à-vis de la cour romaine.

C'est un fait digne de remarque qu'on ne trouve, dans le *Codex Carolinus*, aucune lettre d'Adrien à Charlemagne qui puisse se rapporter d'une façon certaine à la période qui s'étend de 788 à 791. Il est possible que, pendant cet intervalle, leurs relations, jusqu'alors si cordiales (1), se soient sensiblement refroidies. Ils s'entendaient à condition de ne pas trop s'expliquer sur les limites de leur pouvoir. En outre, Charlemagne attribuait les troubles, qu'il avait tant de peine à contenir dans le sud de l'Italie, au zèle indiscret du Pontife pour le patrimoine de saint Pierre (2). Il ne pouvait, du reste, considérer, sans quelque dépit, l'empressement d'Adrien à déférer aux désirs d'Irène et à se rapprocher de la cour byzantine dont le roi des Francs s'était brusquement séparé naguère, en rompant les fiançailles de sa fille Rothrude avec Constantin VI (3). Dans ces conjonctures, son mécontentement vis-à-vis du Saint-Siège et sa franche hostilité contre les Grecs se manifestèrent avec éclat en 794, à l'occasion du Concile de Francfort. Ce concile est resté le plus important de ceux que Charlemagne a réunis. Il fut convoqué, par son ordre, pour examiner la question de l'adoptianisme. Deux légats, Théophylacte et Etienne, représentaient le pape Adrien. Ce qui nous intéresse dans les actes de cette assemblée (4), c'est de voir Charles le présider et discourir abondamment sur les questions soulevées. Chose plus grave, dans le canon 2, nous voyons la condamnation formelle du second concile de Nicée. Par là, le roi des Francs affirme une indépendance absolue vis-à-vis du Pontife romain et se constitue, en quelque

(1) « In amicis præcipuum habebat » EGINHARD, *Vita Karoli*, 19.

(2) *Codex Carol.*, ep. 84.

(3) Les historiens francs disent que ce fut le roi qui refusa de donner sa fille à Constantin (*Annales Laurissenses maj. an.* 878). Les chroniqueurs byzantins attribuent, au contraire, à Irène l'initiative de la rupture. Quoi qu'il en soit, l'irritation de Charlemagne contre la cour de Byzance n'en était pas moins vive.

(4) Voir les actes de ce concile dans Mansi, t. XIII, et, d'une façon plus précise, pour ce qui concerne les interventions de Charles, voir p. 899 et sq.

Digitized by Google

sorte, juge suprême de la foi. Car le deuxième concile de Nicée (787) avait été officiellement approuvé par Adrien, qui avait eu soin, d'ailleurs, de s'y faire représenter. Il était donc, pour tout catholique, une règle authentique de la croyance. Le pape en jugeait ainsi. Il avait fait traduire les actes de cette assemblée et en avait envoyé un exemplaire à Charlemagne. Malheureusement, la traduction était défectueuse. Le mot « Προσκυνησις » était traduit par « adoration » (1). Il en résultait une confusion fondamentale qui, ajoutée à l'irritation du roi contre les Grecs, pouvait avoir une issue dangereuse pour l'unité. Ces dispositions se manifestent encore avec un relief plus aigu dans cet étrange recueil qui a reçu le nom de *Libri carolini* et qui se rattache étroitement au Concile de Francfort (2). C'est un réquisitoire, parfois violent, contre les prétentions et les actes des empereurs grecs (3). On n'a pu encore identifier d'une façon certaine l'auteur de ces pages. Pourtant, on devine en lui un familier de la cour franque, docile aux inspirations de Charlemagne qui essaie d'associer l'Eglise d'Occident à ses griefs contre l'empire byzantin. On reprochait aux souverains grecs d'avoir écrit que Dieu régnait avec eux, de qualifier leurs actes de divins *divalia*, de se dire divins eux-mêmes, d'être mis par leurs sujets sur le même rang que les apôtres, alors qu'il y avait entre les apôtres et les empereurs la distance qui sépare les saints des pécheurs. On blâmait Irène en particulier d'avoir tenu un concile et d'y avoir joué le rôle d'un docteur, ce qui était contraire non seulement à la loi divine mais à la loi naturelle (4). Le fait le plus caractéristique pour la question qui nous occupe, c'est

(1) Voir LABBE et COSSART, *Concilia*, Paris, 1671, t. VII, col. 556. Cf. DENZIGER, *Enchiridion*, 10e éd., Friburg. Brisg., p. 137. Hefele.

(2) Hefele, à la suite de Petau (*De incarn.*, ch. XII, n. 8), admet que les *Livres Carolins* auraient été composés vers 790. Puis le concile de Francfort en aurait extrait les *capitula* qui furent envoyés à Rome et qui motivèrent la réponse d'Adrien. Voir la mise au point précise et complète de cette question dans le Dict. de théol. cat. de Vacant, au mot « *Carolins* », par M. F. Vernet.

(3) Voir le texte des *Livres Carolins* dans Migne, P. L. t. XCVIII, col. 999-1248.

(4) *Libri Carolini*, I, ch. 3-4. — IV, ch. 20.

Digitized by Google

de voir le pape Adrien se trouver enveloppé dans les critiques adressées aux Grecs. L'auteur, en effet, affecte de confondre avec les actes du concile la lettre du pape à Irène, qui y était jointe (1). On compte exactement treize passages nettement empruntés à la lettre pontificale et qui sont pris à partie par les *Livres Carolins*, tout comme s'ils faisaient corps avec les actes de Nicée. Il y a plus. On rencontre même certaines phrases directement agressives contre le Saint-Siège : « Jadis, les inventeurs des arts, les fondateurs des villes, ceux qui détenaient en leurs mains le sceptre impérial, croyaient, après leur mort, être changés en dieux ; et leurs statues prenaient place parmi celles des divinités... Si parfois des orthodoxes ont célébré la divine mémoire des morts, il est manifeste que c'est là un souvenir des usages païens... De tels usages et d'autres semblables, l'*ambition romaine a pu les admettre, la tradition ne nous les a pas légués*. Mais nous qui suivons la Vérité et avons été rachetés par Elle, nous méprisons ce vocabulaire païen à l'égal du mensonge des faux dieux (2). »

Manifestement, Charles a pris au sérieux le concert d'éloges qui, en ce moment, monte vers lui avec un enthousiasme croissant et qui tend à l'élever à la dignité impériale. Le spectacle de l'extension progressive de son royaume et de la « dilatation » du nom chrétien qui en était la conséquence naturelle, est l'un de ceux qui ont le plus vivement frappé les contemporains (3). La Saxe paraissait domptée, la Bavière venait d'être soumise, la marche des Slaves était arrêtée. A la possession de Rome, il joignait celle des autres villes importantes de l'Italie, de la Gaule, de la Germanie (4), et entre ces nations

(1) On trouvera dans HEFELE, *Histoire des Conciles*, trad. Delarc, t. V, p. 133, une liste très complète des passages des *Livres Carolins* mis en regard avec les passages correspondants des actes de Nicée et de la lettre d'Adrien, qu'ils prennent à partie.

(2) *Libri carol.*, I, 3.

(3) EGINHARD, *Vita Karoli*, 15. *Annales Laureshamenses*, Mon. Ger. Hist. *Script.*, t. I, p. 38.

(4) « Ipsam Romam... seu reliquas sedes quas ipse por Italiam, seu Galliam necnon et Germaniam tenebat. » (*Annales Laureshamenses*), M. G. H. *Script*, t. I, p. 38. Le texte de la *Vita Karoli*, 15, où Eginhard décrit géographiquement les états de Charlemagne peut se rapprocher de celui-là, les grandes conquêtes étant antérieures à l'an 800.

Digitized by Google

si diverses, il avait exigé que le christianisme fût le lien principal. Théodulphe faisait écho aux sentiments populaires en s'écriant dans un poème adressé à Charles vers 796 : « A ta voix, les nations se rangent prêtes à suivre le Christ ; voici venir le Hun aux cheveux tressés, humble dans sa foi, lui qui était auparavant si fier, l'Arabe à la chevelure dénouée... Le monde entier résonne de toi et de tes louanges, ô Roi ! et bien qu'il dise beaucoup, il ne peut pas tout dire. On peut mesurer la Meuse, le Rhin, la Saône, le Tibre et le Pô ; ta louange est sans mesure... O combien heureux celui qui peut être toujours auprès de toi, contempler ton visage trois fois plus brillant que l'or et ton front digne du poids du diadème (1) ! » Il est le « vicaire de Dieu », chargé de protéger et diriger toutes ses créatures et de lui rendre compte de leur conduite au jour du jugement. Les évêques ne viennent qu'après lui, tenant seulement la place du Christ (2). Dans la diplomatique officielle, les formules critiquées chez les Grecs sont jugées bonnes pour la chancellerie franque. La cour, le palais, les ordres du roi sont qualifiés de sacrés ; on lui parle déjà des décrets de son empire et de la gloire de son règne impérial (3).

(1) Theodulphi carmina, *ad Karolum regem* (poetæ latini ævi carolini M. G. H. t. I, p. 483-484). Cf. *Alcuini epistolæ*, 99, 107,112, 113 ; lettres à Charlemagne d'Arno de Salzbourg et de Paulin d'Aquilée, dans M. G. H., *Epistolæ*, t. IV, p. 1-493.

(2) « Memor esto ergo temper, rex mi, Dei regis tui cum timore et amore quod tu es in vice illius... et episcopus est in secundo loco, in vice Christi tantûm est. » (Lettre de Kathnulphe, *Epistol. ævi carolini*, 1.)

(3) Charles n'est appelé empereur dans aucun document authentique antérieur à l'an 800. Mais à défaut de ce titre qu'on n'ose encore lui donner, on multiplie les appelations pompeuses. Voir Paulin d'Aquilée, lettre-préface des trois livres contre Félix d'Urgel, dans MIGNE. P. L., t. XCIX, vol. 343. Cf. *Alcuini epistol.*, 121 : « ad decorem imperialis regni vestri. » Le début du *Libellus sacrosyllabeus contra Elipandum*, rédigé en 794, est significatif : « Sancto incitante Spiritu, ac zelo fidei catholicæ scintillatim sub pectore fervescente, tranquillissimi, gloriosique Caroli regis, domini terræ, imperii ejus decreto »... dans MIGNE, P. L. t. XCIX, col, 153. Il est question des « sacra præcepta » de Charles et de l'« aula sacri palatii ». Voir aussi Angilbert, *Ecloga ad Karolum regem* :

« Cartula, curre modo per sacra palatia David. »

(*Poet. lat. ævi carol.*, t. I, p. 362.) Tous ces faits qu'on pourrait multiplier montrent avec quelle rapidité on s'acheminait vers l'empire.

Digitized by Google

Il ne faut donc pas s'étonner que le roi « très chrétien », vivement irrité contre les Grecs approuvés par le pape, ait fait preuve à l'égard du Saint-Siège d'une indépendance déjà gallicane, en refusant d'accepter les décisions d'un concile régulier, comme on fera plus tard, en France, pour les décrets du concile de Trente. Cette indépendance, que nous verrons grandir avec les progrès de la royauté capétienne, fut encore fortifiée par son élévation à l'empire, et nous retrouverons dans ses idées impériales un legs du césarisme païen qu'on peut regarder, à coup sûr, comme un élément fondamental du gallicanisme.

Adrien (1) avait accueilli les *Livres Carolins*, du moins les *capitula* qui en avaient été extraits, avec sa fermeté d'esprit habituelle. Il y répondit, point par point, préoccupé à la fois de rétablir la doctrine exacte de Nicée sur les images et de ménager son puissant protecteur. Il essaya de maintenir son indépendance. Il nia jusqu'à sa mort (795) que le patriciat de Charlemagne fût différent de celui de Pépin. Il est curieux de constater que ses affirmations les plus énergiques à ce sujet se placent dans les dernières années de sa vie, après que ses efforts ont échoué sur toute la ligne, comme s'il pressentait plus vivement les humiliations réservées au Saint-Siège par la protection séculière. On a de lui des lettres écrites autour de 791 où, sans s'écarter du langage diplomatique, il adjure le roi de se défier des nouveautés. Il lui dit que son patriciat est un honneur. Nul ne lui a rendu et ne lui rendra plus volontiers les hommages qui s'y rattachent; mais que l'empereur laisse inviolablement à saint Pierre le patriciat effectif que le roi Pépin, son père, lui a entièrement concédé et que lui-même, Charlemagne, a largement confirmé (2).

(1) Voir sa réponse dans MIGNE, t. XCVIII, col. 1247.

(2) *Codex carol.*, 83, 85, 94. Le passage le plus significatif est le suivant, dont le sens n'est pas douteux, malgré l'incorrection des phrases : « Honor patriciatûs vestri a nobis irrefragabiliter conservatur etiam et plus amplius honorificæ honoratur ; simili modo *ipsum patriciatum beati Petri fautoris vestri* tam a sanctæ recordacionis domni Pippini, magni, regis, genitoris vestri, in scriptis in integro concessum et a vobis amplius confirmatum *irrefragabili jure permaneat.* » (*Codex Carol.*, 94).

Digitized by Google

* * *

La mort d'Adrien et l'avènement de Léon III permirent à Charlemagne, conformément aux vœux populaires, de recevoir la couronne impériale. On constate dans tous les documents de cette époque une véritable concordance qui atteste l'enthousiasme général vis-à-vis du nouvel Auguste et montre quelleempreinte avait laissée, dans les imaginations du moyen âge, le souvenir de l'empire romain. Dans les lettres qu'on lui adresse, il est comparé à Titus le « très noble prince » qui voulait qu'on revînt d'auprès de l'empereur toujours consolé (1). On le rapproche surtout de Constantin, de Théodose, de Marcien, de Valentinien. On en tirait cette conséquence que l'empire doit être chrétien avant tout. Il a un caractère sacré. Charles se confond avec lui (2) : il est le phare de l'Europe. Sa piété « brillante comme les rayons du soleil » l'a désigné au choix de Jésus-Christ, pour qu'il commandât la troupe sacrée des chrétiens, pour qu'il devînt « le rempart de la foi orthodoxe qui est la foi apostolique. » Exemple accompli de toutes les vertus, il enseignera aux représentants de toutes les classes, clercs, juges, philosophes, soldats, les vertus qui leur conviennent (3).

On n'a vu souvent en Charlemagne que « l'évêque du dehors ». Il avait d'autres ambitions. Comme ses contemporains, il distingue malaisément le pouvoir civil du pouvoir religieux. Il croit à sa mission religieuse et veut « gouverner en tout les Eglises de Dieu et les protéger contre les méchants (4) ». Il prétend « défendre par les armes partout à l'extérieur la sainte Eglise du Christ contre les incursions des païens et les

(1) *Alcuini epistol.*, 249.

(2) *Angilberti carmina* (poet. latini ævi corol., t. I. p. 366).

(3) *Paulini Aquil. epistol.*, 3, dans MIGNE, P. L., t. XCIX, col. 508-509.

(4) « Ammonens eum inprimis omnipotentem Deum diligere hæc timere, ejus præcepta servare, in omnibus ecclesias Dei gubernare et deffendere a pravis hominibus. » THÉGAN, *Vita Hludovici imperatoris*, 6, dans M. G. H. *Script.*, t. II, p. 585-603. Tel est le programme qu'il s'était formé et qu'il s'efforçait d'inculquer à son fils, après l'avoir associé à l'empire.

Digitized by Google

dévastations des infidèles, et la fortifier à l'intérieur dans la connaissance de la foi catholique (1). » Nous avons vu qu'il réunissait les conciles, ne craignait pas d'y prendre la parole et de descendre dans le détail des questions. Dans son enquête sur le baptême, qui est significative à cet égard, tantôt il félicite les évêques de leur docilité, tantôt il les blâme de leur nonchalance et leur indique si leurs réponses sont animées d'un esprit vraiment catholique. Les évêques, loin de s'en offusquer, bénissent son intervention et proclament la nécessité d'obéir à ses ordres qui sont saints, à sa personne qui est sacrée (2).

Dans une lettre à Léon III, il montre quelle conception il s'est formé de la papauté et quelle place il veut qu'elle occupe dans ce système. Pendant que l'empereur agit, « le pape élève les mains vers Dieu afin que, par son intercession, le peuple chrétien soit victorieux partout et toujours sur les ennemis de son saint nom, et que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié dans le monde entier (3). » A l'empereur l'action, au pape la prière. Il prodigue au Pontife les cadeaux et les marques d'une sincère vénération (4). D'ailleurs, il reconnaît, en excellents termes, dans les *Livres Carolins*, la primauté de l'Eglise romaine en matière dogmatique (5). Il se glorifie même d'avoir introduit, conformément aux vues de son père, la liturgie romaine dans le royaume franc *ut non esset dispar ordo psallendi quibus erat compar ardor credendi.* Il sollicite parfois l'intervention pontificale pour confirmer les actes de sa politique (6). Mais on peut deviner, au ton protecteur de ses lettres, qu'une opposition de Léon III serait malaisément supportée par le tout-puissant empereur.

(1) *Epistol. Carol.*, 10.

(2) On trouve les lettres sur le baptême dans les *Epistol. diversæ ævi carol.*, M. G. H. *Epist.*, t. IV, p. 533 sq. Voir en particulier les lettres de Magnus de Sens, Gherbald de Liège, Leidrade et Amalharius. Les lettres de ce dernier sont dans M. G. H. *Epist.*, t. V, p. 243.

(3) *Epistol. carol.*, 10.

(4) « Multa et innumera pontificibus munera missa. » EGINHARD, *Vita Karoli*, 27.

(5) *Libri Carol.*, I, 3.

(6) Ainsi, Léon II est appelé à ratifier la « divisio regni » de 806 (Annales Laurissenses maj. an 806).

Digitized by Google

C'est ainsi que l'empire agrandit et consolida sa « mission religieuse ». Aussi ces interventions impériales qui avaient amené tant de conflits avec l'empire byzantin, Charles les fait accepter avec aisance, même par le Pontife romain (1). Léon III qui, d'ailleurs, avait des obligations personnelles à Charlemagne, ne fit rien pour échapper à son influence dominatrice (2). Il accepta la situation inférieure qui lui était faite et qu'Adrien eût difficilement tolérée. Il s'en rendait compte. Mais, disait-il, personne ne pouvait le séparer de l'amour qu'il portait à Charles « si ce n'est la mort (3). » Puisque Dieu avait fait l'empereur gardien de la paix ecclésiastique, il lui demandait simplement de veiller à la grandeur de l'Eglise romaine, à l'intégrité de son territoire (4). Avec cela, il était le premier à déclarer que l'Eglise devait être son auxiliatrice dans tous les projets (5).

En somme, l'empire, tel que Charlemagne l'a conçu et réalisé, est plus qu'un pouvoir politique, c'est une magistrature souveraine, juste, régulatrice, destinée à faire triompher partout l'ordre et la vertu, inséparables de la religion. C'est par son idéal religieux constamment poursuivi que l'empire de Charlemagne est unique dans l'histoire. Il n'est pas, comme l'empire romain et même le saint-empire romain-germanique, asservi à un rêve exclusif de conquête et de domination ; il est, sous Charlemagne, au service de la foi. Mais, dans la poursuite de son but, Charlemagne a été trop porté par les idées courantes, à identifier en sa personne l'idée de l'Eglise

(1) On n'entendit qu'une timide protestation qui est restée sans écho : Odibert osa rappeler que les bons empereurs se bornaient à approuver de leur autorité impériale les décisions des prêtres du Seigneur. Voir BORETIUS et KRAUSE, *Capitularia regum Francorum*, Hanovre, 1897, t. I, p. 247.

(2) Cette conclusion ressort nettement des 10 lettres de Léon III à Charlemagne postérieures à l'an 800, qui nous sont parvenues. La plus récente édition est celle de K. Hampe, dans M. G. H. *Epist.*, t. V, p. 85 à 104. C'est d'après lui que nous les citerons.

(3) « Nullus in hâc vita nos separare potest nisi sola mors quandoque advenerit. » (Leonis III *Epist.* 10.)

(4) Leonis III. *Epist.* 9, *ibid.*, 6.

(5) « Fautricem et auxiliatricem in omnibus petitionibus vestris. » *Epist.* 2.

Digitized by Google

aussi bien que celle de l'empire. Il est devenu un personnage sacré, une sorte de demi-dieu. C'est par là qu'il a réalisé un des caractères païens de la souveraineté, hérité de l'empire romain et que nous retrouverons identique dans le « droit divin » des rois, c'est-à- dire dans la prétention du prince à être le chef de la société civile et religieuse.

Un des traits caractéristiques de la Rome païenne, ce fut en effet, le culte rendu aux empereurs. A vrai dire, ces hommages religieux ont commencé par être offerts à la Ville de Rome (1). Avec César, empereur de fait sinon de droit, le prince eut une part dans ce culte idolâtrique, et, sous Auguste, il s'organisa complètement (2). Chaque cité eut ses temples, ses fêtes, ses confréries et ses jeux : la puissance impériale était divinisée. Les peuples lui offraient leurs hommages de bonne grâce, car ils éprouvaient une vraie reconnaissance pour la « paix romaine ». Quand l'empire fut devenu chrétien et quand il eut été transféré à Byzance, on cessa d'offrir de l'encens à l'empereur, mais il resta un personnage sacré. Les papes le saluaient avec respect et ils estimaient son existence nécessaire (3). Pour eux, le pouvoir impérial avait une origine divine : divins étaient les ordres des empereurs, sacrées leurs lettres (4). Ils regardaient comme un devoir d'affermir la suprématie impériale (5). Car la première obligation de l'empereur était de travailler à la conservation de la foi, maintenue sans tache dans la Ville de Rome par les successeurs des apôtres. Il ne devait pas seulement la faire

(1) C'est en 195 av. J.-C. que le premier temple, en l'honneur de la « déesse Rome », fut bâti à Smyrne. Voir GUIRAUD, *Les Assemblées provinciales dans l'Empire romain*, Paris 1887., p. 29.

(2) Voir BEURLIER, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, Paris 1890, p. 155 sq. — Cf. MOURLOT, *Essai sur l'histoire de l'augustalité dans l'empire romain*. (Biblioth. éc. des Hautes études, 108e fasc.)

(3) Greg. magn. *epist.* VII, 27, dans MIGNE, P. L., t. LXXVII, col. 441 sq.

(4) « Divales jussiones », « divales apices », tels sont les termes habituellement employés. Voir DUCHESNE *Liber Pontif.* Vitalianus, Agatho, 2, 3. Benedictus II, 3. Cono, 3.

(5) Grégoire le Grand pousse le roi Lombard Agilulphe à faire alliance avec l'empire. Greg. magn. *Epist.* IX, 43. Cf. PINGAUD, *La politique de Saint Grégoire le Grand*, Paris, 1872, p. 137.

Digitized by Google

régner dans tout l'empire mais aussi la protéger contre les hérésies avec une incessante vigilance (1). Le moyen âge était plein de ces souvenirs simplifiés et idéalisés par la légende, et la faveur populaire s'était attachée au nom des empereurs qui avaient le plus contribué à sauver l'orthodoxie, Constantin, Marcien, Valentinien, Théodose, à côté desquels on plaçait Charlemagne.

En Orient, où l'on subissait plus directement l'influence impériale, on ne craignait même pas d'admettre que, parmi les solutions diverses proposées par les docteurs, le choix fût fait par l'empereur. Celui-ci prenait ainsi une autorité envahissante en matière religieuse. Et les traitements infligés aux papes Silvère, Vigile et Martin, montrent avec quelle brutalité les empereurs assurèrent parfois le respect de leurs prétentions (2).

Ces extrémités sont imputables au pouvoir exorbitant qu'on reconnaissait à l'empereur. C'est de cette omnipotence païenne, caractérisée par l'union des deux pouvoirs dans la même main, par la dignité sacrée de l'« imperator », par le « droit divin » de la couronne, que Charlemagne avait hérité (3). Il avait fini par se convaincre, à tel point, de sa prééminence que, vers la fin de sa vie, quand il sentit ses forces décliner, et voulut régler l'avenir de ses descendants, ce n'est pas au pape qu'il fit appel pour transmettre à son successeur la dignité impériale, c'est lui-même qui, dans la cérémonie religieuse, posa la couronne d'or sur la tête de son fils, tandis que le peuple s'écriait : « Vive l'empereur Louis (4) ! » Cet

(1) Le texte le plus caractéristique à ce sujet est dans une lettre de Grégoire le Grand à l'empereur Maurice : « inter armorum curas, etc. » Greg. magn., *Epist.* VI, 65, cf. *ibid.* VI, 16.

(2) Voir DUCHESNE, *Liber pontificalis*, Silverius, 6. Vigilius, 3. Martinus, 4.

(3) Dans ses actes officiels, il s'intitule lui-même : « Karolus, serenissimus Augustus, a Deo coronatus, magnus, pacificus imperator, romanum gubernans imperium, et per misericordiam Dei rex Francorum atque Langobardorum. » BORETIUS et KRAUSE, *Capitul.*, t. I, p. 126, 168, 169, 170, etc...

(4) Les récits de la cérémonie concordent parfaitement sur ce point. Voir EGINHARD, *Vita Karoli*, 30. Cf. *Annales Laurissenses maj.* an. 813. ERMOLD LE NOIR, *Carmina*, vers 69-70, etc.

Digitized by Google

acte était gros de conséquences. C'était l'affirmation effective de l'indépendance de l'empire. Les papes le comprirent et furent assez heureux pour en prévenir le retour. Les empereurs carolingiens ou germaniques furent tous créés par les pontifes, même au temps où le Saint-Siège paraissait, avec Jean XII, descendu au plus bas degré de son prestige.

L'Eglise a contribué, pour une bonne part, à soutenir l'empire de Charlemagne et à en rehausser l'éclat. C'est que ses représentants étaient pénétrés des idées de leur temps. Il leur était impossible de ne pas voir dans l'empire, le moyen unique et providentiel de résister aux attaques des barbares, de les subjuguer et de les convertir. Une défaite de l'empire, c'était, pour l'Eglise, un recul de ses limites et de sa mission religieuse. Si Léon III a laissé absorber quelques-uns de ses droits par la protection toute-puissante de Charlemagne, sans doute il posait ainsi le germe d'une longue discorde, mais il ne faisait que suivre un courant devenu presque irrésistible.

Cette idée impériale qui fut reprise et continuée par certains grands du royaume, déjà puissants, par des « proceres » comme Wala et Agobard (1), aurait eu besoin, pour durer, d'empereurs faits sur le modèle de Charlemagne : il n'eut que de pâles successeurs. Et quand l'empire carolingien, avec Lothaire, malgré des efforts méritoires, eut fait étalage de ses divisions et de son impuissance, l'Eglise comprit qu'elle devait suppléer à l'autorité laïque chancelante et veiller, avec elle, au bon fonctionnement des organisations politiques nouvelles. Les évêques en jugèrent ainsi. A la mort de Lothaire, ils se mettent à intervenir fréquemment, dans le gouvernement politique (2). Hincmar nous donne, dans ses œuvres et surtout dans sa correspondance, des indications curieuses sur cette évolution. Pour lui, il y a toujours deux pouvoirs. Mais les évêques sont les égaux et les conseillers des

(1) Cette reprise de l'idée impériale a été brillamment mise en évidence dans le remarquable ouvrage de M. KLEINCLAUSZ, *L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations*, Paris, 1902.

(2) Nous voyons Lothaire II intervenant entre ses oncles Louis et Charles « monentibus episcopis » (BORETIUS et KRAUSE, *Capit.*, t. II, p. 153). Cf. Hincmar, MIGNE, P. L. t. CXXV, col. 1017.

Digitized by Google

rois ; ceux-ci ne doivent pas empiéter sur les droits de l'Eglise et ils sont, en matière religieuse, les exécuteurs de ses volontés. Il va plus loin encore. Les rois sont sacrés par les pontifes : la dignité sacerdotale est donc supérieure à la dignité royale (1). Et l'Eglise qui a le privilège de faire les rois par l'onction a aussi le pouvoir de les déposer (2). Telle est l'affirmation qui se fait jour du droit théocratique qui sera exercé, plus tard, par les grands papes du moyen âge, dans la lutte du sacerdoce et de l'empire.

Après la bataille de Fontanet (25 juin 841) qui mit fin à l'apparente hégémonie de Lothaire, Grégoire IV se considéra comme chargé de veiller au maintien de la concorde. Ce fut, pour la papauté, l'origine d'une action politique considérable qui se manifeste par une double série de lettres, d'une part aux évêques pour les inviter à surveiller et à seconder les rois, d'autre part aux rois pour leur rappeler les principes de leur accord. La papauté grandit et la logique reprend ses droits. L'Eglise commence à tourner ses regards uniquement vers son chef. On célèbre le souverain Pontife, le « vicaire des apôtres » et l'Eglise romaine « mère, maîtresse et nourrice de toutes les autres ». L'autorité pontificale, reconnue depuis fort longtemps en matière dogmatique, devient plus effective en matière disciplinaire. Dès qu'un évêque est appelé à Rome, il doit partir sur-le-champ, à moins qu'une infirmité ou une impossibilité prévue par les canons ne l'en empêche (3).

On peut mesurer la distance parcourue depuis les jours de Charlemagne, si on compare à Léon III, doux et effacé, toujours disposé à servir les volontés du maître (4), un pontife de

(1) *Hincmar ad episcopos de institutione Carlomanni*, MIGNE, P. L., t. CXXV, col. 1009. Cf. *capitula synodalia*, MIGNE, *ibid.*, col. 1071.

(2) « Rex eris si rectè facias : Si non facias, rex non eris ». Hincmar, *ibid.*, col. 1016.

(3) Hincm. Epistol., MIGNE, P. L. 2, CXXVI, col. 33.

(4) Il y a lieu d'observer que si Léon III était dans cette disposition, c'était sans doute parce qu'il devait, en grande partie, sa dignité pontificale à Charlemagne, mais aussi parce qu'il était intimement persuadé que l'empereur ne pouvait rien lui demander qui fût manifestement opposé à son devoir. La lecture des lettres de Léon III n'est pas faite pour diminuer cette impression.

Digitized by Google

la seconde moitié du siècle, Nicolas Ier. Il pouvait, « dépouillant la mansuétude apostolique, adresser aux rois des lettres pleines de malédictions terribles, inouïes et telles que le Saint-Siège n'en avait jamais écrites (1) ». Il pouvait « commander aux rois et aux tyrans » et se comporter « comme s'il était le maître du monde (2) ». C'est ainsi, du moins, que des contemporains jugeaient les choses. En les regardant plus froidement, on ne peut nier qu'il y avait, dans le monde chrétien, quelque chose de changé. Jusqu'à Nicolas, la papauté avait assurément affirmé ses droits, mais elle avait été, en fait, souvent subordonnée à la puissance séculière, qu'elle fût romaine, byzantine ou carolingienne. Avec lui, elle semble s'approprier le rêve impérial, alors qu'elle developpe seulement sa logique intérieure, et elle aspire au « dominium mundi ».

En résumé, Charlemagne introduit dans la monarchie franque la tradition impériale des Constantin et des Théodose, qui se rattache elle-même étroitement au césarisme païen. Sous une forme nouvelle, les anciens droits impériaux tendent à revivre en Charlemagne et à en faire « de droit divin » le chef suprême de l'Eglise et de l'Etat. Le « droit divin » des rois a donc une origine païenne, à telles enseignes que nous le verrons surtout fleurir quand les légistes iront chercher leurs formules politiques dans le vieux droit romain. Et le gallicanisme est donc né de la confusion des deux pouvoirs, spirituel et temporel.

Si l'Eglise n'en a pas trop souffert, sous Charlemagne ; si même, par certains côtés, l'idée impériale fut bienfaisante, il ne faut pas s'y méprendre : c'est à la foi profonde et au tact politique du prince qu'il faut l'attribuer. Mais le tact n'appartient qu'aux hommes, non aux idées ou aux institutions. C'est pourquoi la même idée trouvera une autre interprétation avec Philippe le Bel.

(1) *Annales Bertiniani*, an. 865, édit. Waitz, Hanovre, 1883.
(2) Reginonis, abbatis Prumiensis, chronicon, M. G.H. *Script.*, t. I, p. 576.

H.-X. ARQUILLIÈRE.

Digitized by Google

M. MARCEL PRÉVOST

DIRECTEUR DE CONSCIENCE

Enfin, les jeunes filles françaises ont un directeur de conscience, laïque et moderne, un directeur bien autrement informé que feu le bonhomme Sarcey, un directeur abbé de polytechnique qui se flatte de comprendre nos traditions nationales, qu'elles soient religieuses ou esthetiques, mais qui, homme avisé proclame, à chaque instant, la supériorité de demain sur hier et sur aujourd'hui, un directeur, Mesdames, qui après avoir écarté comme suranné le titre de psychologue, se proclame lui-même un professeur de vie. On n'avait jamais enseigné ni défini, ni même découvert la vie des jeunes filles, avant M. Marcel Prévost.

— Marcel Prévost? l'auteur des *Demi-Vierges?* C'est lui qui maintenant reçoit les confessions des jeunes filles et des jeunes femmes, et dirige icelles dans les voies de la perfection? Mais il n'est peut-être pas d'ouvrage dans la littérature contemporaine qui soit plus dangereux, plus troublant, disons le mot, plus immoral que les *Demi-Vierges*. Son auteur n'est point timide en vérité, s'il tient confessionnal au 122 de la rue Réaumur. (Tous les jours, 3 fr. 50 le volume.)

— Parfaitement, et je vous conseille, ô censeur retardataire, de ne point mettre en doute, parlant à la personne de M. Marcel Prévost ni son autorité morale, ni sa compétence, ni la haute austérité de ses intentions patriotiques. Lui-même, il a pulvérisé d'avance toutes vos objections. Qui ose suspecter la

Digitized by Google

puissante et communicative moralité des *Demi-Vierges* est convaincu : 1° d'inintelligence ou de parti-pris; 2° d'avoir perpétré une action honteuse déjà flétrie par le grand Balzac (voir page VIII). Ah ! quand ils auront lu cette pieuse et grave préface d'un roman que nous avons la tentation de qualifier d'infect, les accusateurs de M. Marcel Prévost ne reviendront plus à la charge. Sachez, pères et mères de familles, que l'auteur des *Demi-Vierges* a pris la plume uniquement pour défendre le mariage chrétien. « Il faut changer l'éducation de la jeune fille s'écrie-t-il en gémissant, ou le mariage chrétien périra ». (page VII de la susdite préface.) Et quel accent apostolique, quelle force, quels éclats d'éloquence dans cette homélie aux Vierges! M. Marcel Prévost rivalise de pathétique avec saint Bernard. Une pauvre petite maman moderne lui avait dit humblement suppliante : « Mais il faut leur apprendre la vie aux jeunes filles. — Non Madame, lui réplique-t-il d'une voix de tonnerre, il faut leur apprendre le devoir, l'honneur, la résignation ».

Ceci est du pur sublime. L'auteur des *Demi-Vierges*, imposant à ses lectrices comme manuel de pureté, les aventures de Maud de Rouvre ou de Juliette Avrezac ou de Suburceaux, cela rappelle Jean-Jacques jetant la nouvelle Héloïse en pâture à des peuples corrompus ou Zola prêchant le vertueux socialisme avec *Germinal* et la *Terre*, ou bien encore l'exercice habituel de ce grand professeur d'hydrothérapie qui a nom Gribouille ou bien enfin le raisonnement d'Ugolin, lequel mangeait ses enfants afin de leur conserver un père. En vain M. Marcel Prévost fait-il appel à toutes les formes de persuasion. Une voix plus impérative que la sienne condamne dans les profondeurs de notre conscience, la pensée dite morale d'où sortit son trop fameux roman. La publication d'un livre, tel que les *Demi-Vierges*, représente dans toute l'acception la plus rigoureuse du mot, une mauvaise action.

M. Prévost s'autorisera-t-il de l'exemple des casuistes? Mais les casuistes ne s'adressent qu'à des professionnels, et loin qu'ils cherchent à rendre le vice aimable ils parlent un latin absolument dépourvu d'agrément. Il serait à la fois injuste et absurde d'assimiler leur ésotérisme didactique à l'allé-

Digitized by Google

chante et outrancière publicité dont est fait le scandaleux succès des *Demi-Vierges*.

Mais voici bien la triomphante objection : « Si pourtant, le scabreux réquisitoire avait sa raison d'être, si les jeunes filles perverties à la façon de Maud de Rouvre étaient légion, la littéraire protestation de M. Marcel Prévost ne mériterait que des encouragements ».

J'ose ne point partager cet avis. Il me paraît certain au contraire : 1° que la lecture du roman incriminé ne convertira ni même n'intimidera aucune demi-vierge ; 2° qu'il est de nature à troubler ou à corrompre nombre de jeunes gens. Si le mal que décrit M. Marcel Prévost existe réellement, il ne faut pas le combattre avec un pinceau de romancier spécialiste, mais bien remonter jusqu'à sa cause profonde, savoir la persistante et immorale irréligion du dix-huitième siècle. Hors de là, tout est vanité d'écrivain ou bénéfice d'imprimeur.

Il serait à souhaiter, enfin, que M. Marcel Prévost mît un peu plus de précision dans l'exposé de son cas de conscience. Il reconnaît lui-même que ses tristes héroïnes se meuvent dans un monde *aux vagues limites*. C'est très fâcheux. Une telle imprécision doit favoriser en fait, les pires calomnies, car « la bourgeoisie riche et l'aristocratie qui s'amuse » ou passe pour s'amuser ne représentent pas une région sociale bien délimitée. Il y a là un à peu près dans l'accusation qui peut produire de désastruses conséquences, surtout dans une période d'histoire où sévissent les querelles socialistes.

Après les *Demi-Vierges*, œuvre qui échappe à l'honnête analyse, j'ai cru devoir lire un certain nom de livres de Marcel Prévost, de ceux-là surtout dont le titre promet de sensationnelles révélations sur les mystères du cœur féminin, *Chonchette*, par exemple, *Femmes*, *Notre Compagne*, *Monsieur et Madame Moloch*. Sans doute, mon choix fut-il malheureux, mais en vérité, dans ces deux mille pages plus ou moins laborieuses, à peine le lecteur fait-il la rencontre de quelques femmes honnêtes. Toutes, ou presque toutes — que Dieu me pardonne — laissent deviner une radicale atrophie du sens moral. Il est vrai qu'on a le plaisir d'entendre Mme Moloch, la vieille femme du vieux professeur Zimmermann, mais le chant

Digitized by Google

d'amour de cette octogénaire est d'un ridicule et d'un pédantisme qui lèvent le cœur. Je vois aussi Gritte, la sœur aînée de Françoise, ce type de la Parisienne hardiment innocente qui s'en va vaincre les Allemands sur leur propre territoire. Elle ne m'inspire aucune sorte d'enthousiasme, mais il est superflu, me semble-t-il, de dire pourquoi. Toutes les réflexions que provoqueront tout à l'heure les paroles et les exploits de Mlle Françoise s'appliquent d'elles-mêmes à Gritte.

Il convient aussi d'accorder une très particulière attention à l'*Oie blanche* qui hante l'imagination de M. Marcel Prévost.

Qu'est-ce qu'une oie blanche ?

Est-ce une jeune fille absolument ignorante et sotte en toutes choses? Non, car il faudrait dire tout simplement une oie, la signification symbolique qui s'attache à la couleur blanche ne trouvant pas ici son emploi. Si je comprends bien M. Marcel Prévost, M. Jules Lemaitre (première manière) et les autres, l'oie blanche est une jeune fille d'intelligence moyenne qui fut tenue par l'Eglise et qui demeure encore dans une ignorance absolue des choses du mariage et de l'amour. Ce type de jeune fille amuse infiniment les mondains et leurs interprètes officiels, messieurs les dramaturges et pédagogues romanciers. L'oie blanche dans les *Demi-Vierges* s'appelle Mlle Jeanne de Chantel.

Jeanne est distinguée, habile à diriger une maison, bonne, assoiffée de dévouement, très pieuse, très charitable, aussi instruite que les plus brillantes de ses amies et un peu timide. Un soir dans cet odieux salon des de Rouvre, elle entend sans les comprendre, d'équivoques couplets. Mais c'est très bien cela, ne vous en déplaise, messieurs les hommes d'esprit. Saisir au vol ces licencieuses et doctes inepties qui charment après les habitués des cafés concerts les plus qualifiés représentants de l'élégance parisienne n'est pas une preuve d'intelligence. Représentons-nous Pasteur ou Lamartine, ou Lacordaire ou même Littré au centre de ces groupes éminemment parisiens. Ils ne comprendraient pas ou du moins leur lenteur à comprendre provoquerait les rires impétueux de ces dames.

Chez une Jeanne de Chantel les fines intuitions de l'âme suppléent avantageusement à une basse forme d'intelligence.

Digitized by Google

Au milieu de ce monde corrompu, tout à coup, cette jeune fille se sent avertie de tout ce qui s'agite d'impur autour d'elle. « Elle chercha l'appui, le refuge. La révélation fut subite, foudroyante, la révélation de la Vierge chrétienne ».

Si donc M. Marcel Prévost savait ou voulait bien s'en tenir à ces deux données psychologiques, non seulement Jeanne de Chantel ne serait pas le moins du monde ridicule, mais elle conquerrait de haute lutte, l'admiration et la sympathie de tous les lecteurs. Elle réalise dans les Salons de Rouvre l'idéal évangélique, je veux dire qu'elle joint d'instinct à la simplicité de la colombe la prudence du serpent.

Mais il ne convient pas à M. Marcel Prévost de laisser les choses en l'état. Il apparaîtrait trop clairement à tous les yeux qu'on se sert de cette expression « oie blanche » uniquement pour jeter le discrédit sur des jeunes filles admirables. C'est pourquoi il attribue à Jeanne de Chantel une lettre inepte, invraisemblable d'ailleurs, et qui témoigne d'une ignorance excessive, en effet, pour une jeune fille de vingt ans. Cela s'appelle proprement tricher au jeu littéraire. Mais il arrive ainsi que ce personnage contradictoire de Jeanne de Chantel n'a ni eurythmie vivante, ni beauté, ni valeur documentaire. M. Marcel Prévost a fait un mauvais portrait, voilà tout.

La même gaucherie s'affirme dans les portraits de Chonchette par exemple, de Mme Aubry et d'Henriette Deraismes qui, si elles ne sont pas honnêtes, se rapprochent, au moins dans la pensée de l'auteur, d'un certain idéal d'honnêteté féminine. Non, il ne semble pas que M. Marcel Prévost sache lire couramment dans le cœur des jeunes filles et des femmes très pures ; il ignore comment s'épanouissent les lis. Mais si quelqu'un m'affirme qu'il fit preuve d'un assez vigoureux talent dans les innombrables études psychologiques qu'il consacre aux femmes corrompues, je ne le contredirai pas.

Un tel passé littéraire et cet ensemble peu harmonieux de très inégales aptitudes ne désignaient pas nommément M. Marcel Prévost à la confiance mystique de Françoise, de toutes les Françoises, ainsi qu'il aime à dire, en d'autres, termes de toutes les jeunes filles françaises. A-t-il du moins étudié dans l'histoire de France, cette magnifique poussée de fleurs virginales

Digitized by Google

qui furent la force autant que la parure de notre patrie? Il n'y paraît guère. Soupçonne-t-il les profondeurs doctrinales de cette religion qui s'ouvre par une déclaration de guerre de la femme à l'éternel serpent, et qui triomphait naguère dans ces paroles adressées à une petite enfant des Pyrénées : « Je suis l'Immaculée Conception, c'est-à-dire la Femme, l'Eve nouvelle, mère et vierge et plus que Vierge, immaculée ». Non, M. Marcel Prévost ne soupçonne même pas l'existence de ces deux admirables choses que sont la théologie mariale et l'hagiographie viriginale de la France. Il n'est pas jusqu'à son patriotisme pourtant si expansif, qui ne se révèle insuffisant, mal informé et serviteur inconscient des forces antifrançaises. Au clair de lune thuringien, M. Marcel Prévost se surprend à dire en compagnie du docteur Zimmermann : « Allemagne, chère Allemagne ». Il oppose à Bismarck Emmanuel Kant, comme si celui-ci n'était pas un plus dangereux ennemi de la France que celui-là. On a mauvaise grâce à railler la désastreuse germanophilie d'un Michelet, quand soi-même on met si mal à profit les effroyables leçons d'un passé très récent. De bonne foi sans doute, M. Marcel Prévost travaille pour ce qu'il croit être la plus grande gloire de la France, mais en fait, il cultive méthodiquement en lui, et autour de lui tout ce qui est de nature à favoriser le triomphe définitif de la plus grande Allemagne? Ne rougit-il pas de ses origines latines? Il se proclame implicitement ou explicitement l'élève de Kant, de Gœthe et de ce vieux fou de Zimmermann qui pourrait bien être le mystificateur Hœkel. Il ne voit pas, ou s'il la voit, il approuve cette infernale et universelle campagne qui est menée contre la culture romaine et classique, contre l'Eglise, contre la philosophie catholique, toutes ces grandes choses qui ont fait le génie français. Croyant défendre sa patrie il écrit sans sourciller : « Et là-bas, dans le fond de l'horizon s'exaltent les tours et les flèches des grandes cathédrales, Reims, Chartres, Notre-Dame de Paris, épopées de la pierre où le gothique lui-même s'est discipliné à la loi d'ordre, de goût et de mesure qui règne sous ce ciel discipliné ». Ce gothique *lui-même* est tout d'or. M. Marcel Prévost en est encore à ne pas savoir quela scolastique inspiratrice de l'art

Digitized by Google

ogival représente, en somme le plus haut, le plus harmonieux, le plus complet et le plus heureux effort de l'esprit humain. Qu'il lise seulement une centaine de pages de saint Thomas, et il se convaincra que les Barbares, il ne faut point les chercher au moyen âge, mais dans certains groupes de philosophes français du dix-huitième siècle et chez les Allemands ses chers maîtres. Il constatera ensuite sans trop de peine, que toutes les qualités françaises, ordre, finesse, esprit, union du bon sens et de la haute raison, logique sont d'origine scolastique et romaine.

Pour l'instant, M. Marcel Prévost a le sentiment malade aux choses françaises.

Aussi s'érige-t-il en conseiller directeur des jeunes filles patriotes.

Les sages maximes abondent dans ces longues lettres à Françoise. Héritier du légendaire bon sens de l'oncle Sarcey, émule de la tant célèbre cousine Yvonne, M. Marcel Prévost se pique d'aimer le vrai et il le prêche assez souvent. « Mademoiselle, croyez en l'auteur des *Demi-Vierges*, vous ne devez pas lire *Quo Vadis*, Mademoiselle, mettez de l'ordre dans votre vie, de l'ordre, de l'ordre, de l'ordre, Mademoiselle, ne soyez point coquette, mais aimez passionnément la propreté ; Mademoiselle, vivez une vie intérieure, Mademoiselle, n'allez pas croire que vous avez autant de pouvoir et de gloire que Sa Majesté la Reine Wilhelmine, protectrice et amie de feu le Président Kruger. Madame, la famille est la base des relations, Madame, défiez-vous du flirt anglo-saxon ».

Pour mener à bien de telles découvertes M. Marcel Prévost ne s'est sans doute pas fatigué les méninges.

Il est vrai qu'au service d'un sujet antique, tel penseur habile sait mettre des arguments nouveaux, ou tout au moins présentés sous une forme nouvelle. M. Marcel Prévost qui se pose volontiers en féministe et en moderniste (*up to date*) n'aime en réalité que les vieilles choses, les vieilles idées, les vieilles histoires et les vieilles formules. Il écrira par exemple : « Ainsi me fut rendue sensible l'extrême difficulté du rôle de la Providence car les humains souhaitent des choses contradictoires. Cette difficulté m'avait inquiété déjà, alors que j'é-

Digitized by Google

tais un tout petit enfant. Je veux vous conter en quelle occasion ». Suit une puérile histoire d'ordre financier où l'on voit une bonne femme faire prier pour la hausse, tandis qu'un autre sollicite de pieux suffrages pour la baisse. M. Marcel Prévost aime d'amour la banalité.

Et il se complaît en un interminable verbiage, comme un ouvrier de lettres bien payé qui craindrait de ne pas noircir assez de copie. A ceux qui ne craindraient pas de s'ennuyer, je signale une certaine histoire de nietzschéenne où deux directeurs consultants, M. Prévost lui-même et un dramaturge, qui est peut-être M. Brieux, ne nous font grâce d'aucun détail inutile. Bref, M. Marcel Prévost est plus qu'ennuyeux ; il cultive persévéramment toutes les formes de l'ennui. Il est médecin, prêcheur, pédagogue, psychologue, casuiste, savant (oh ! très), secrétaire rédacteur du ministère de l'Instruction publique et par surcroît, homme de progrès.

Cela revient à dire, qu'aucun vieux pont-neuf ne lui échappe. Croiriez-vous qu'il inflige à sa petite Françoise un rapport de dix-huit pages sur la réforme des programmes universitaires et sur la valeur comparée des livres de classes ? Il est dit dans ce rapport qu'une jeune fille doit savoir distinguer le précis de la nomenclature. « Malheureusement, presque tous ceux qui fabriquent des précis leur donnent la forme d'une nomenclature, qu'ils bourrent d'ailleurs de divisions, de noms, de chiffres et de faits, tant qu'il en tient dans l'espace assigné ». M. Marcel Prévost invente quelque chose de bien plus intéressant. Il demande aux maîtres de rédiger des « discours sur la science » ; il les adjure de composer une Encyclopédie élémentaire. Ainsi le jeune esprit de Françoise arriverait « à l'époque tainienne dans les plus favorables dispositions ». De grâce qu'on nous dise où est Sarcey, qu'on nous rende Francisque, tel que le connurent les lectrices des *Annales*. Certes, l'oncle tournait à la vieille ganache et il n'était pas amusant toutes les matinées, mais sa prose ne distillait pas ce morne et mortel ennui qui émane de M. Marcel Prévost, pédagogue. Dans le genre pensum, on ne connaît rien de mieux que ses formules à la fois administratives et scolaires. Le mentor de Françoise se demande solennellement : « Comment donc, hors des hypo-

Digitized by Google

thèses et dans le réel, éduquerons-nous Françoise II? » Réponse : « Si le professeur de Françoise II est résolu à appliquer la dite méthode..., il faudra qu'il s'impose à lui-même le soin de préparer à son élève la nourriture concentrée que nous lui recommandons... Françoise II, travaillera sur des textes assurément moins parfaits que nous ne les rêvions, mais du moins on lui imposera d'acquérir une quantité de notions d'avance mesurée, précisée, et ces notions on les lui fera *posséder* de façon définitive. Là est l'important de la réponse ».

Ombres de Molière et de Pailleron !... Mais non, l'unique patron de Marcel Ier et de Françoise II ne relève ni de la grande ni même de la petite satire. M. Prévost s'exprime comme le panégyriste classique des pilules Pinck.

Il est étrange tout de même, que ce soporifique rapsode jouisse d'une telle réputation auprès de la jeunesse féminine. Le phénomène n'est pas nouveau, mais il reste inexplicable ou du moins inexpliqué, car si on cherchait bien du côté des romantiques, on trouverait sans peine, les coupables.

Faut-il l'attribuer aux innombrables flatteries dont M. Marcel Prévost accable ses Françoises? Peut-être. A chaque page du livre il est dit ou sous-entendu que les Françoises sont supérieures infiniment d'abord à leurs « pauvres mamans » et ensuite à leurs maris.

Je ne vois guère qu'un hervéiste pour soutenir jusqu'au bout d'aussi immorales et d'aussi absurdes gageures. La fonction première des femmes de France est de donner à leur pays des générations nombreuses, saines, fortes et capables de vaincre. Or, depuis quarante ans, les humiliations diplomatiques s'ajoutent aux désastres militaires, commerciaux et maritimes, la population décroît ou reste stationnaire, tandis qu'augmente chaque jour et le nombre des aliénés et la criminalité de l'enfance. Le fait que M. Marcel Prévost fait partie de l'Académie française ne nous console pas suffisamment de ces désastres.

Cela dit, examinons les arguments essentiels qui servent de fondement à la thèse de M. Prévost : « Dans ce dernier quart du XIXe siècle — je ne parle pas du temps que j'ai vu — l'éducation féminine eut pour principe fondamental : « Défense à la jeune fille d'être une *personne* ». Sous cette contrainte,

Digitized by Google

la jeune fille n'eut d'autre ressource que l'hypocrisie ou la nullité. Voyez, dans la littérature : Augier, Dumas, Feuillet, etc., pas une jeune fille vraie, pas une !... La réaction contre un tel système était infaillible comme le retour du soleil après la pluie.

« Outre cette raison de mécanique sociale (principe de réaction égale à l'action), il y a une raison spéciale à notre époque : l'effort du sexe féminin tout entier vers plus de liberté, plus d'initiative, vers la parité de droits et de devoirs avec les hommes. On peut déplorer cela, on peut en rire. On ne peut pas le nier. La femme veut être « sa » personne, et non le reflet de telle ou telle personnalité masculine. Elle le veut et elle l'obtient de la loi, de plus en plus, à l'étranger et chez nous. Il est naturel, immanquable, que la jeune fille subisse le contre-coup de cet effort, tende aussi à affirmer sa personnalité, et par suite à avoir son caractère propre, sa morale propre, ce qu'on lui interdisait autrefois.

« Donc, il est probable *a priori* que la jeune fille a changé, évolué, comme disent les pédants. L'observation des faits vient-elle corroborer ces probabilités, *mon* observation, par exemple?

« Hélas ! le champ est bien étroit où un seul observateur peut étudier ses contemporains. Et les jeunes filles sont des sujets particulièrement malaisés à connaître, peu mêlées encore à la vie ambiante.

« La seule que j'aie vue de près et constamment suivie est cette chère Françoise. De celle-ci, je suis sûr. Ce n'est pas l'oie blanche, la petite niaise des comédies de Labiche. Ce n'est pas le petit hussard (expression de Taine) des comédies d'Augier ou de Dumas. Ce n'est pas non plus une fausse Agnès. C'est un type nouveau, qu'aucune littérature ne nous a présenté, un type transitionnel. Elle a subi sans se plaindre la contrainte de l'ancienne éducation, mais elle a émancipé spontanément son esprit, en pleine contrainte officielle. Eduquée dans une institution des plus arriérées, des plus vieux jeu, elle n'a perdu aucune occasion de s'instruire ailleurs. Destinée par sa mère au mariage de convenance cher à la bourgeoisie française, elle a choisi son mari, à peine plus âgé qu'elle et sans

Digitized by Google

fortune. Elle ne cherche pas dans le mariage l'argent, la situation, ni même la liberté. Elle y cherche, sans plus, d'être épouse et d'être mère. Et sans doute quelques-unes des bandelettes de l'antique momie entravent encore ses gestes. Il y a encore un peu de coquetterie, un peu de ruse, un peu de sensiblerie dans cet attrayant personnage.Ce n'est pas sa faute. Elle est transitionnelle. Mais quel progrès accompli déjà dans une Françoise ! »

D'abord le mari de Françoise ne ratifie nullement les éloges variés que M. Marcel Prévost décerne, sans se lasser jamais à sa chère élève. Il estime après une expérience matrimoniale de quatre ans, que la personnalité de sa jeune femme s'accuse plus que de raison. « Oui, me dit Maxime, ces jeunes femmes sont charmantes... Intelligentes, pas trop imaginatives, maîtresses de maison adroites... Elles sont évidemment par le cerveau et par la grâce physique, supérieures à la génération de nos mères. Tout de même, j'aimais mieux nos mères. Ah ! je sais bien que je vais vous paraître un bourgeois raccorni... Mais je confesse que le ménage de mes parents, par exemple, où ma mère était aveuglément soumise à mon père où l'on ne discutait même pas les règles de la morale la plus surannée, m'apparaît quelquefois comme un idéal regrettable. Françoise passe toutes les traditions au crible de sa critique ; elle ne me considère nullement comme le chef de la communauté ; elle me laisse entendre que je suis moins cultivé et plus rétrograde qu'elle. J'ai dans ma maison, un aimable adversaire qui consent, moyennant de réciproques concessions, à être habituellement mon allié. Mon cher oncle, savez-vous ce qu'on pourrait appeler le rêve? Une épouse qui aurait l'élégance raffinée, l'esprit actif, la culture de Françoise, — avec l'âme soumise et traditionnelle de nos mères. »

L'argument a du poids, surtout en un temps où l'adultère et le divorce jouent le rôle social ou antisocial que l'on sait. Mais il est quelque peu effrayant. Comment ne voyez-vous pas, oncle psychologue, que les propos de Maxime annoncent une dislocation prochaine du jeune ménage? Il n'est pas bon qu'une jeune femme écrase ainsi son mari de sa supériorité scientifique.

Digitized by Google

Le fait se produit-il aussi souvent que veut bien le dire M. Marcel Prévost? Il y a peut-être lieu d'en douter. Soit que les chiffres passent pour se plier trop aisément aux désirs des théoriciens, soit que les statisticiens eux-mêmes opèrent dans des milieux différents, le tuteur-professeur de Françoise n'arrive pas à convaincre absolument ses lecteurs. Que dans leur ensemble les jeunes femmes de la présente génération soient à ce point supérieures à leurs maris, c'est ce que nous n'admettons pas sans preuves. Or, les preuves n'existent pas dans la correspondance de M. Prévost.

Mais il est bien vrai que les Français de 1909 connaissent tous de jeunes ou de vieilles filles ou de jeunes femmes savantes, très savantes et promptes à faire étalage de leur science. Permis à M. Prévost de les admirer sans réserves. Je connais des hommes de bon sens que cette érudition féminine agace ou irrite ou inquiète ou — soyons larges — humilie. Il est tel universitaire de marque qui avoue sans aucune joie d'ailleurs, les fréquentes épreuves que de jeunes savantes infligent à son vieil amour-propre. « Une de mes voisines de table d'hôte venait de passer ses examens, tous ses examens dont elle parlait peu et avec un air de détachement délicieux. Mais quelle science, grand Dieu ! La parole de M^lle^ X... coulait limpide à la fois nonchalante et rapide, uniforme, elle coulait incessante. Cette jeune personne possédait sur l'art grec des clartés extraordinaires. Mais elle n'ignorait pas les autres sujets. Sans raison apparente elle passait de l'esthétique à la littérature, de la littérature à l'histoire, de l'histoire à la physique pour revenir à la littérature. Elle dédaignait Victor Hugo, mais elle aimait passionnément Sully-Prudhomme. — Pourquoi, Mademoiselle? — Il est si simple, cher Monsieur. — Oh mon enfant, permettez-moi de rayer cette énormité de vos papiers littéraires. Vantez l'élégance de votre poète favori avec tout le lyrisme et toute l'éloquence dont vous êtes capable, mais de grâce, ne dites pas que Sully-Prudhomme est simple.

C'est ainsi, conclut mon universitaire, que les jeunes filles savantes ont dans leurs conversations dites élevées, quelque chose d'excessif, je voudrais pouvoir dire, au risque de com-

Digitized by Google

mettre une grosse incorrection quelque chose de récité. Elles sont si naturelles, quand elles parlent des hommes et des choses qui les entourent ! Comment se fait-il qu'en exprimant des opinions le plus souvent banales, elles paraissent lire mentalement sur les pages d'un manuel ou d'une revue? La science des jeunes filles et des jeunes femmes ne fait pas partie de leur substance morale. Elle leur est plus étrangère qu'une toilette, car une toilette manifeste les qualités ou les défauts d'une personnalité féminine, au lieu que des leçons apprises ne prouvent rien en faveur de celle qui les récite.

Mais elles sont capables de soutenir d'intéressantes conversations sur les questions religieuses ou morales, et elles connaissent mieux que la plupart de ces Messieurs, les écrivains à la mode, les derniers mystiques scandinaves, William James et Fogazzaro, Kipling et M. Marcel Prévost lui-même tous les grands hommes enfin de qui les *Annales politiques et littéraires* publient périodiquement des extraits et des portraits. J'avoue que M. Marcel Prévost a probablement raison; l'élite des nouvelles générations féminines cultive avec un certain succès, la littérature et la psychologie. Mais quoi? les avantages de cette érudition facile sont, en somme, assez problématiques. Ils se réduisent à ce fait qu'une jeune fille connaît assez bien ce qu'il est convenu d'appeler l'actualité littéraire, savoir des romans, des œuvres dites psychologiques, des pièces de théâtre, un choix de conférences, des mémoires, quelques livres d'histoire. Ces derniers mis à part (et encore !) on peut affirmer hardiment, que presque rien ne restera de ce qui s'est publié dans ces dernières années. Tout sera démodé avant longtemps, rejeté comme ridicule ou insignifiant, oublié. Voilà pourtant la nourriture intellectuelle dont se contentent les savantes du vingtième siècle. Elles savent comment Sarcey vivait ses jours à Royan, comment voyage Pierre Loti et combien M. Edmond Rostand passe de mois à la campagne ; pauvres petites dindes gavées de reportage!

J'essaie quelquefois de me représenter une jeune fille qui ne soupçonnerait même pas l'existence de tout ce bric-à-brac littéraire. Par contre, elle connaîtrait à fond quelques tragédies classiques, deux ou trois ouvrages de Bossuet, des extraits

Digitized by Google

de Fénelon ou de saint François de Sales. Elle posséderait — bien entendu — une forte instruction religieuse, et un peu de philosophie scolastique en même temps que cet ensemble de précieuses connaissances qui font la parfaite ménagère. De la vaste histoire elle retiendrait... ce qu'elle pourrait, mais elle serait armée contre le sectarisme des auteurs contemporains. Elle saurait que pour les professeurs juifs et allemands possesseurs de tant de choses universitaires tout est matière à travestissements depuis la conquête des Gaules par César. jusqu'à la dénonciation du Concordat. Et pour une foule d'autres choses — je n'ose pas dire pour tout le reste — elle ne rougirait pas d'avouer son ignorance. J'imagine que le plaisir serait grand d'entendre une femme de peu de livres et je me permets de penser que plus aisément aussi elle réaliserait un idéal de distinction française. Rien qu'à prononcer le nom de Zola ou de Lavedan ou de Brieux, une chrétienne se diminue, me semble-t-il.

Dans nos milieux catholiques, le danger est plus particulièrement menaçant ; maintes fois, les femmes savantes deviennent modernistes. Telle d'entre elles a lu Renan, Loisy, Auguste Sabatier, Bergson, Fouillée et d'autres ; elle correspond avec M. Paul Desjardins ; elle pleure sur Tyrrell ; elle s'enthousiasme pour l'éloquence de Marc Sangnier, elle tient M. Fonsegrive pour un Père de l'Eglise méconnu, elle vit la vie d'*il Santo*. Toute la lyre, je veux dire, toute la phraséologie moderniste. Si vous n'avez jamais rencontré une de ces femmes-là sur votre chemin, bénissez le Seigneur.

Donc, ce que M. Marcel Prévost appelle la supériorité des nouvelles générations féminines n'est pas un vain mythe. Jeunes filles et jeunes femmes lisent beaucoup ; elles abordent sans aucun embarras, les conversations élevées, . voire les discussions transcendantes. Seulement, tout ce luxe encyclopédique représente-t-il un progrès vrai, un bien pour les jeunes filles elles-mêmes, pour leurs familles, pour leur patrie? M. Marcel Prévost en doute dans le tréfonds de son cœur. Mais suivre une mode intellectuelle toute puissante en paraissant la diriger, est plus avantageux que de la combattre. M. Marcel Prévost qui a un certain talent comme romancier,

Digitized by Google

se classe indiscutablement parmi les moralistes de dix-huitième ordre. S'il se plaçait sur le terrain — qui est unique malgré les apparences — de la morale chrétienne et du suprême intérêt national, il ne compterait pas deux cents lecteurs. Ses nièces lui disent en chœur : « Quand vous ne nous parlez pas d'amour, oncle sermonneur, vous nous ennuyez ». La moins belle vérité est que M. Marcel Prévost ne laisse pas d'être ennuyeux même lorsqu'il parle d'amour. C'est sans doute parce qu'il a conscience de toutes ses misères philosophiques et religieuses qu'il se met bravement au service de toutes les idées modernes. Sa manière de les défendre ne pourra qu'augmenter leur discrédit auprès des hommes intelligents.

Et la religion demandera quelqu'un, comment M. Marcel Prévost, l'enseigne-t-il à Françoise ?

La religion subit dans les ennuyeuses lettres le même sort que dans les livres de Rousseau et dans les écoles laïques de la troisième République. Il est entendu, officiellement, qu'on n'en parle pas. Je dis officiellement, car en réalité, l'auteur fait pire que de tuer le sentiment chrétien dans l'âme de la jeune fille, il le remplace, ou du moins, il essaie de le remplacer. Françoise est si bien occupée par son encombrant professeur que je la mets au défi de trouver une heure ou même une demi-heure dans la journée pour ses exercices de piété ou ses lectures religieuses.

Ouvrier médiocre et têtu, M. Marcel Prévost travaille infatigablement pour la grande cause de la laïcisation. Ses exercices lui rapportent un profit considérable sans doute, plus une réputation qui n'a rien de commun avec la vraie gloire et la sympathie de tous les sectaires. Visiblement, il tient à remplacer Sarcey dans l'admiration des nièces et cousines, mais il joue aussi les Félix Pécaut. Un buste lui est dû, un buste qui aura sa place dans la salle d'honneur des *Annales* ou mieux encore dans la cour de quelque lycée de jeunes filles.

Sevrienne de 1935 ou de 1940, Françoise III, fille de Françoise II, et petite-fille de Françoise I, se moquera de lui agréablement.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

ANCIEN TESTAMENT

I. Le Commentaire de M. Hoberg (1) sur la Genèse est d'un auteur qui n'ignore pas les questions soulevées au sujet de ce livre et qui les résout dans un sens non seulement catholique, mais nettement conservateur. L'introduction traite surtout de l'origine du Pentateuque. D'après M. Hoberg, le Pentateuque est substantiellement l'œuvre de Moïse. Plusieurs sections du texte se réclament expressément de lui, et comme un caractère remarquable d'unité est empreint dans les cinq livres, l'auteur d'un certain nombre de sections doit être l'auteur de toutes les autres. Moïse s'est servi de traditions orales, mais aussi de sources écrites, notamment pour la Genèse. Le Pentateuque a subi après Moïse des additions, soit historiques, soit législatives. Moïse n'a pu, en effet, tout prévoir et tout régler, plusieurs centaines d'années à l'avance. La législation mosaïque a donc été complétée, un peu comme l'ont été par différents Papes, le Missel et le Bréviaire romains, qui restent néanmoins le Missel et le Bréviaire de Pie V. Il est difficile de discerner ces additions, mais elles ne peuvent être très nombreuses. L'authenticité mosaïque du Pentateuque doit

(1) *Die Genesis nach dem Literalsinn erklärt.* Zweite Auflage. Un volume in-8° de LXII et 459 pages. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1908. **Prix : 12 fr. 50.** *Liber Geneseos*, textum hebraicum emendavit, latinum vulgatum addidit G. H. Un volume in-18 de VII et 417 pages. **Prix : 3 fr. 10.**

Digitized by Google

donc s'entendre en ce sens que cet écrit est le produit du développement religieux dans le peuple choisi, de Moïse aux temps postexiliens, sur la base des prescriptions qui ont été rédigées par Moïse lui-même et qui, par leur étendue comme par leur importance, constituent la partie de beaucoup la plus considérable de la Loi. M. Hoberg a une théorie particulière sur l'emploi des noms divins dans le Pentateuque. Le nom de Yahveh a été révélé à Moïse. Mais comme Yahveh fut, par la suite, considéré comme l'auteur de toute la révélation, même primitive, les Juifs ont effacé après coup, dans les textes anciens où cette révélation était consignée, le nom d'El et d'Elohim, et mis à là place le nom de Yahveh, ou du moins inséré ce dernier à côté des précédents. Cette altération du texte n'est pas antérieure à Isaïe, car c'est seulement à l'époque de ce prophète que le nom de Yahveh devint populaire chez les Hébreux. Cette théorie permet à M. Hoberg de ne pas tenir compte de l'emploi des noms divins dans le Pentateuque pour y distinguer des couches rédactionnelles différentes. Mais, outre que les faits sur lesquels il s'appuie ne paraissent pas suffisamment établis, n'y a-t-il donc aucun inconvénient, d'une part, à admettre que les Juifs ont commis intentionnellement de telles altérations du texte sacré, et, d'autre part, à soutenir que le nom de Yahveh est entré si tard dans l'usage courant? M. Hoberg, au lieu de défendre victorieusement la Bible, ne donne-t-il pas involontairement des armes à ses adversaires ?

Le récit de la création est la reproduction d'une révélation faite par Dieu à Adam : à Adam lui-même, car le but du récit est de motiver le précepte de la sanctification du septième jour, et comme ce précepte a dû exister déjà dans le Paradis terrestre, la révélation contenue dans ce récit a dû être faite au premier homme. Cette révélation a été faite par mode de vision intérieure, et cette vision fut mi-partie symbolique, mi-partie réelle. Ainsi le partage de l'œuvre créatrice en six jours est symbolique ; de même l'ordre de succession des faits. De cette façon le récit ne retrace pas la formation du monde telle qu'elle a eu lieu en réalité, mais telle qu'elle a été montrée à Adam en vision. Certains éléments de la vision peuvent re-

Digitized by Google

produire exactement la réalité, mais d'autres sont des symboles. Par conséquent il n'y a plus lieu de poser la question de l'accord du récit de la création avec les sciences. Quoi qu'il en soit de cette théorie et aussi du fait que la révélation du premier chapitre de la Genèse aurait été faite à Adam lui-même, on remarquera le résultat obtenu, qui est d'exclure tout contact et toute discussion entre la Genèse et les sciences. La réponse donnée à la question de l'authenticité du Pentateuque laisse, d'autre part, une certaine latitude aux exégètes. Le commentaire proprement dit est précédé du texte hébreu, auquel M. Hoberg fait subir quelques corrections, et de la Vulgate latine. Quand la Vulgate diffère, l'hébreu est traduit littéralement en note. Tout l'ouvrage est érudit, clair et de lecture agréable.

La petite édition reproduit simplement, sous un format commode, le texte hébreu et latin donné dans le commentaire.

II. Après avoir été longtemps considérée dans tout le monde chrétien comme le récit authentique des origines du monde et de l'histoire humaine primitive, la Genèse a d'abord été dédaignée à cause de ce qu'on a appelé ses erreurs ou ses insuffisances scientifiques ; puis la découverte de récits parallèles chez d'autres nations voisines d'Israël a servi à battre en brèche l'idée de révélation. M. Gordon (1) a voulu apprécier à leur valeur réelle les onze premiers chapitres de la Genèse, discerner ce qu'ils contiennent d'original, et rendre justice à leur caractère religieux et moral. Il accepte, pour la distinction des suorces et pour leur date, les positions généralement admises par les critiques. Les seuls documents dont il ait d'ailleurs à s'occuper sont J, J^2 et P (le premier et le second récit yahviste et le Code sacerdotal. Le fait qu'il existe d'anciens récits babyloniens parallèles aux récits bibliques pose la question de savoir si les deux traditions dépendent l'une de l'autre ou bien si elles dérivent d'une source commune. M. Gordon se

(1) Alex. R. Gordon. *The Early traditions of Genesis*. Un volume in-8° de XII et 348 pages. Edinburgh, Clark, 1907.

Digitized by Google

prononce dans l'ensemble pour la dépendance de la tradition israélite relativement à la tradition babylonienne. J serait libre de toute influence de ce genre ; mais J^2 l'aurait subie dans une certaine mesure, et P davantage encore. En somme Israël aurait reçu de la tradition babylonienne : 1° par l'intermédiaire de Canaan, la matière brute des récits du Paradis et de la chute et de la tour de Babel ; 2° directement et au temps d'Achaz, l'histoire du déluge de J^2 ; 3° directement encore et au temps de l'exil, le récit de la création et du déluge de P. M. Gordon examine ensuite le contenu de la Genèse sous différents titres : conception de Dieu, cosmogonie, nature et destinées de l'homme, traditions historiques et institutions religieuses et sociales des Hébreux. On trouve en appendice une traduction des documents de la Genèse, et des mythes babyloniens dont il a été question dans le livre.

M. Gordon fait preuve, à plusieurs reprises, d'une véritable indépendance d'esprit, notamment lorsqu'il déclare qu'il se sent plus porté à croire que les Kénites ont reçu le Yahvisme des Hébreux qu'à admettre le contraire. Mais dans l'ensemble il accepte les vues critiques. Il a soin, néanmoins, de faire ressortir la valeur religieuse et morale des traditions hébraïques. « Dans les plus anciens et les plus récents documents de la Genèse, écrit-il, nous trouvons, explicites ou seulement supposés, les éléments de la religion éternelle. Yahveh est le Dieu saint, exalté bien au-dessus des hommes. Mais il est aussi le Dieu présent, proche de ses créatures. Il est le Dieu juste, qui veut la justice et punit l'iniquité. Il est aussi le Dieu miséricordieux qui a souci des pécheurs et cherche à les rendre bons. La Loi et les Prophètes ne sont que le plein développement de ces idées. Et Jésus n'est pas venu pour les détruire, mais pour les accomplir. » On peut dire que les problèmes soulevés par les airs de parenté incontestables des onze premiers chapitres de la Genèse et des récits babyloniens ne sont nulle part exposés avec plus de clarté et d'intérêt. Les prêtres catholiques que leurs fonctions d'enseignement obligent à étudier ces questions liront avec avantage l'ouvrage de M. Gordon, lors même qu'ils ne devront pas adopter ses conclusions.

Digitized by Google

III. Le travail de M. Touzard sur Amos (1) a toutes les qualités extérieures qui manquent un peu à celui de M. Van Hoonacker dont il a été rendu compte ici même. Au lieu d'un gros in-8° capable d'effrayer les lecteurs peu courageux, un charmant petit volume, fort bien disposé et d'impression élégante. Des divisions adroitement ménagées et la variété des caractères soulagent l'attention et engagent à la lecture. Ce n'est pas là d'ailleurs le seul ni le principal mérite de cet ouvrage. S'il semble bien que M. Touzard ait voulu prendre modèle sur la collection « The Cambridge Bible for schools and Colleges », on peut dire en toute vérité que son commentaire d'Amos serait effectivement digne de prendre place à côté des bons volumes de la collection anglaise. On estimera cet éloge à sa valeur si l'on se souvient que plusieurs volumes de la « Cambridge Bible » sont l'œuvre de M. Driver.

L'introduction décrit avec soin le milieu dans lequel vécut Amos, les peuples étrangers qui entourent alors Israël, l'état politique, social et religieux du royaume du Nord sous le règne de Jéroboam II, enfin la vie et le ministère du prophète. Tout cet exposé historique est précis et complet, et comme il ne suppose aucune connaissance spéciale de la part du lecteur, il est mis à la portée de tous. M. Touzard croit pouvoir fixer avec plus de précision que M. Van Hoonacker la date du ministère d'Amos. En se basant sur des renseignements assyriens relatifs à une éclipse de soleil et à une peste, et supposant qu'Amos fait allusion aux mêmes événements, il croit pouvoir dire qu'une partie au moins de l'activité prophétique d'Amos est postérieure à 765 et 763. D'autres indices, notamment la prospérité matérielle d'Israël et le réveil imminent de l'Assyrie, nous reportent à la seconde partie du règne de Jéroboam II. Nombre d'oracles se rapprocheraient même de 745, date à laquelle commence le règne de Téglat-Phalazar, dont le génie militaire et administratif devait renouveler la fortune des Assyriens. Après l'analyse des prophéties vient une étude sur la forme littéraire et le texte d'Amos. M. Touzard reconnaît le

(1) J. Touzard. *Le livre d'Amos*. Un volume in-12 de LXXX et 119 pages. Paris, Bloud, 1909. Prix : 3 fr.

Digitized by Google

parallélisme à peu près constant des discours du prophète. « Là où le texte se présente dans les meilleures conditions, il est assez facile de remarquer une proportion constante des divers membres parallèles, avec un nombre déterminé de syllabes. » Par ces derniers mots, M. Touzard veut dire sans doute que les membres parallèles sont toujours de longueur à peu près égale. S'il avait en vue quelque chose de plus systématique, il y aurait intérêt à le voir s'expliquer. Un arrangement strophique intentionnel est facile à constater dans plus d'un passage. Mais aucun des systèmes qui essaient d'en marquer minutieusement les règles ne paraît définitif. L'authenticité de l'oracle messianique qui termine les prophéties d'Amos est discutée en détail et défendue. Sur les autres passages dont l'authenticité a été révoquée en doute, quelques remarques sont faites dans le commentaire. M. Touzard se montre en général réservé sur ces questions. Une étude assez longue et intéressante de la doctrine d'Amos termine l'introduction. Le commentaire, disposé d'une façon très nette, est à la fois simple et savant. On trouve à la fin du volume une table alphabétique très détaillée et qui, à elle seule, donne déjà quelque idée de l'abondance des renseignements renfermés dans ce petit livre. En résumé, cet ouvrage est très instructif, d'une lecture à la fois facile et agréable. Il se répandra rapidement dans le clergé et aussi parmi les laïques que la Bible ne laisse pas indifférents.

IV. On sait combien l'interprétation des passages d'Isaïe (XLII, 1-4 ; XLIX, 1-6 ; L, 4-9 ; LII, 13-LIII, 12) relatifs au Serviteur de Dieu est discutée. Les uns veulent que ce Serviteur représente une collectivité et personnifie le peuple d'Israël ; les autres, qu'il soit une personne réelle, un individualité déterminée, personnage vivant à l'époque du prophète ou Messie à venir. Les premiers reconnaissent volontiers que les passages indiqués font partie intégrante du second Isaïe (XL-LV), et ils trouvent un argument en faveur du sens collectif dans le fait que c'est bien le peuple d'Israël qui dans tout le reste de ce livre est appelé le Serviteur de Yahveh. Les seconds préfèrent considérer les textes en question comme des fragments d'un

Digitized by Google

poème indépendant, insérés après coup dans l'œuvre du second Isaïe, mais sans attache réelle avec leur contexte. M. Sellin (1), qui s'était déjà expliqué à ce sujet en 1901 et avait rencontré d'assez vives contradictions notamment auprès de M. Giesebrecht (voir *Université catholique*, 1906, tome LII, p. 436), a repris récemment l'examen du problème, non sans tenir compte des nombreuses études publiées dans l'intervalle. Il espère cette fois obtenir pour ses vues l'assentiment unanime des exégètes, réconcilier tous les systèmes dans une unité supérieure et sceller enfin la paix entre les combattants. Comment va-t-il opérer cette merveille?

M. Sellin maintient d'abord contre M. Roy l'authenticité des textes discutés et l'unité du second Isaïe, puis contre M. Giesebrecht le caractère individuel du Serviteur de Dieu, enfin contre M. Gressmann l'affirmation que ce personnage est un contemporain du prophète. Le Serviteur n'est d'ailleurs ni un prophète, ni un docteur, mais un fils de David, un prince sur la tête duquel le second Isaïe fait reposer toutes les espérances messianiques. Ce fils de David a souffert et il était innocent ; dans ses souffrances il est resté soumis et confiant en Dieu. Le prophète conçoit à son sujet un plan de salut : ses souffrances étaient l'expiation des fautes de sa nation ; délivré par Dieu, il va sauver et rétablir Israël. Son action s'étendra même au delà : il délivrera dans le monde entier les peuples opprimés et souffrants. Il sera leur juste juge, et tous deviendront les adorateurs du Dieu dont leur libérateur est le serviteur et l'envoyé. Le personnage au sujet duquel le prophète s'est ainsi enflammé ne peut être que Joachin. Emmené en exil lors de la première déportation, en 598, et jeté en prison, ce malheureux prince fut enfin gracié en 561, après trente-sept ans d'internement, par Amil-Marduk (Evil-Mérodach), et réintégré dans les honneurs royaux. C'est à ce moment-là même que le prophète, pris d'enthousiasme, composa le poème du Serviteur de Yahveh, dans lequel il exprimait au sujet de Joachin les espérances que nous venons de rappeler. Ce poème porte la trace des idées et du style babylonien (ceci

(1) Ernest SELLIN. *Das Rätsel des deuterojesajanischen Buches.* In-8° de IV et 150 pages. Leipzig, Deichert, 1908. Prix : 3 fr. 75.

Digitized by Google

est une concession à M. Gressmann) ; il fut composé antérieurement au livre du second Isaïe (XL-LV), bien qu'il soit du même auteur (concession à M. Giesebrecht). Malheureusement le prophète fut démenti par les événements : Joachin mourut sans avoir réalisé aucune des espérances conçues à son sujet ; et pour mettre le comble aux déceptions, à Amil-Marduk succédèrent deux rois, Nériglissar et Nabunaïd, qui reprirent contre les Juifs la politique hostile de Nebukadnésar (Nabuchodonosor). Cependant, une vingtaine d'années après la composition du poème du Serviteur, les circonstances politiques, derechef favorables aux Juifs, amènent la ruine de l'empire babylonien et le triomphe de Cyrus. C'est alors (539-538) que le second Isaïe, toujours prompt à l'espérance, écrit son livre pour émettre des vues nouvelles. Il donne libre cours à sa haine contre Babylone, mais il veut surtout consoler son peuple, l'encourager et le préparer à accepter l'idée du retour en Palestine. Seulement, soit parce qu'il ne voit à ce moment aucun chef capable de se mettre à la tête du mouvement, soit pour tout autre motif, il reporte maintenant ses espérances sur la nation elle-même et ne trouve rien de mieux à faire, pour les exprimer, que d'insérer dans son livre des fragments du poème sur Joachin, mais en les appliquant cette fois au peuple juif (et ceci est une concession de première importance aux partisans du sens collectif). Il voulait signifier par là que désormais le peuple seul était le Serviteur de Yahveh et qu'à lui seul appartenaient les magnifiques promesses faites précédemment à son roi. Cette transposition du poème primitif ne pouvait se faire que pour l'ensemble ; plusieurs détails ne pouvaient s'entendre d'une collectivité ; d'autres ne pouvaient lui être appliqués qu'en revêtant une signification nouvelle. Mais les lecteurs savaient sans doute s'y reconnaître, car la plupart d'entre eux avaient connu le poème sur Joachin. M. Sellin estime que cette ingénieuse combinaison des diverses opinions donnera satisfaction à tout le monde, précisément parce qu'elle fusionne toutes les hypothèses et reconnait à la fois leur exactitude. Personne n'a tort, et tout le monde a raison. Primitivement le poème du Serviteur avait un sens individuel, mais dans le contexte actuel, il n'a plus qu'un sens collectif : il a

Digitized by Google

visé d'abord un personnage historique, mais il est en même temps messianique. Le livre du second Isaïe est d'une parfaite unité, mais cependant les passages relatifs au Serviteur forment, ou du moins ont formé un poème à part. Et c'est parce qu'il donne ainsi satisfaction à tous que M. Sellin espère voir son hypothèse acceptée par tous.

C'est peut-être pour ce même motif que tous la repousseront. Car en voulant combiner les avantages de tous les systèmes, M. Sellin réunit aussi les difficultés de tous, ne donne pleinement satisfaction à aucun, et ajoute de plus l'inconvénient sérieux d'introduire dans le texte de véritables contradictions. Il est vrai qu'il en fait remonter la responsabilité au prophète lui-même et met l'incohérence à son compte. Mais ce n'est pas ce qui sauvera sa tentative. Qu'est-ce que ce prophète qui, pour exprimer des espérances nouvelles et en réalité différentes, va ramasser ses vieux fonds de tiroir, s'en sert comme de passe-partout, et les applique successivement aux personnes les plus diverses? Ce procédé devait-il donc donner confiance à ses auditeurs, en leur rappelant que la première prophétie avait lamentablement échoué? Quoi donc, dans l'œuvre du second Isaïe, nous autorise à lui prêter si peu de talent et même d'habileté? Une pareille hypothèse aurait besoin d'être surabondamment prouvée. Et si nous devions accepter quelque chose d'approchant, ne serait-il pas plus raisonnable de faire intervenir un compilateur, lequel aurait pieusement recueilli des fragments d'un ou plusieurs prophètes et les aurait cousus plus ou moins adroitement ensemble? Car un pareil procédé se comprend beaucoup mieux de la part d'un compilateur que de la part de l'auteur lui-même. Mais puisque M. Sellin reconnaît en somme que les textes ne conviennent bien ni à Joachin ni au peuple, n'y a-t-il point là un motif suffisant de les exclure tous les deux, plutôt que de faire de tous deux à la fois l'objet du poème? Ne vaudrait-il pas mieux chercher ailleurs? D'autant plus que la prophétie convient encore moins à Joachin que ne l'accorde M. Sellin. Le chapitre LIII affirme trop nettement la mort du héros et rattache trop clairement son triomphe à sa mort même pour qu'on puisse l'entendre de ce malheureux prince.

Digitized by Google

V. Le travail de M. Bennet (1) est le premier volume d'une collection : *The Literature and Religion of Israël*, éditée par M. James Hastings, et dont le but est de faire brièvement l'histoire des écrits de la littérature hébraïque, de caractériser les idées qu'ils contiennent et d'indiquer la place occupée par chacun d'eux dans le développement de la religion d'Israël. La collection comprendra dix volumes. Celui-ci traite des prophètes de l'exil et d'après l'exil. Il embrasse ainsi une période qui va de 586 environ à 300 et un peu au delà. Il laisse de côté Jérémie, d'une part, et, de l'autre, Daniel, qui est reporté à une période plus récente et sera rangé parmi les apocalypses. L'ouvrage est divisé en deux parties. La première traite séparément de chaque prophète, rappelle l'histoire de son temps et de ses écrits, expose le contenu de ceux-ci et en indique la portée pour le développement général de la religion. L'auteur ne s'attarde guère aux questions de date. Son point de vue critique est généralement celui du *Dictionnary of the Bible* de Hastings. Il rapporte Isaïe XL-LV aux dernières années de la captivité. Les passages relatifs au Serviteur de Yahveh, dont il traite à part, sont aussi, à son avis, de la période de l'exil, mais d'un auteur différent du second Isaïe. Le Serviteur de Yahveh est identifié avec Israël. Le reste du livre d'Isaïe (LVI-LXVI) est le plus souvent reporté à la période qui va de 470 à 420. M. Bennet accepte cette date tout en faisant remarquer que ces chapitres contiennent des fragments plus anciens et d'autres plus récents. On renvoie à la période grecque Joël, la seconde partie de Zacharie, Jonas (considéré comme une allégorie) et l'apocalypse d'Isaïe (XXIV-XXVII). Dans l'esquisse qu'il trace des conditions du retour de l'exil, l'auteur accepte le récit d'Esdras. La seconde partie de l'ouvrage fait une synthèse de l'enseignement des prophètes exiliens et postexiliens, en groupant leur doctrine autour de certains chefs principaux : Dieu, la nature, l'homme, Israël, la révélation, la vie religieuse, la justice et le péché, récompenses et châtiments, expiation, le royaume de Dieu et le Messie, l'individu après la mort. Les

(1) W. H. BENNET. *The religion of the post-exilic Prophets*. Un volume in 8° de XII et 396 pages. Edinburgh, Clark, 1907.

Digitized by Google

études sur le Messie et sur la résurrection sont particulièrement intéressantes. On appréciera assez exactement ce travail en le considérant comme un résumé à la fois clair et substantiel des opinions de la fraction modérée de l'école critique.

VI. Le sous-titre de l'ouvrage du P. Hetzenauer (1) nous en dit mieux l'objet que le titre, et en même temps il nous apprend de quelle façon, différente de la façon ordinaire, le P. Hetzenauer conçoit un manuel de Théologie biblique. La première partie (Scientia historiæ Veteris Testamenti) est en réalité une histoire de l'Ancien Testament et la seconde partie seule (Scientia religionis Veteris Testamenti) constitue ce qu'on peut appeler une Théologie biblique. La première partie nous fait connaître les positions occupées par l'auteur dans la plupart des questions controversées de la science biblique. Ce sont généralement les plus conservatrices qu'on puisse concevoir. Dans la seconde partie de l'ouvrage, la méthode de l'auteur consiste à retrouver dans l'Ancien Testament les principales vérités dogmatiques et morales. Il y est successivement question des noms divins, de l'essence et des attributs de Dieu, de la Trinité, de la création, de la rédemption, de la consommation et du décalogue. Il n'est pas tenu compte dans cet exposé d'un progrès de la révélation sous l'ancienne loi ; tous les livres, quelle que soit leur date, sont mis sur le même plan.

Le P. Hetzenauer mène une campagne assez vive contre des auteurs catholiques dont l'Eglise n'a condamné ni la personne ni les écrits. Il leur inflige l'épithète, plus malsonnante encore en Allemagne qu'en France, de libéraux. Lui-même déclare vouloir suivre la voie moyenne indiquée par le Saint-Père dans sa lettre à Mgr Le Camus, et il ne manque pas à ce propos de s'élever contre les *hyperconservantes* qui s'attachent à des opinions périmées. Il semble difficile pourtant de ne pas ranger le savant capucin parmi ces hyperconservateurs, car on ne

(1) Michael HETZENAUER, O. C. *Theologia Biblica sive Scientia historiæ et religionis utriusque Testamenti.* Tomus I, *Vetus Testamentum.* Un volume in-8° de XXXI et 654 pages. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1908.

Digitized by Google

voit pas bien parmi les exégètes catholiques, lequel serait aussi ou plus conservateur que lui. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage du P. Hetzenauer est facile à lire, d'exposition claire et méthodique, presque scolastique, d'une belle impression, orné de nombreuses gravures et de cartes. L'auteur ne manque ni d'érudition ni de lecture. On est étonné pourtant de voir qu'il connaisse si peu d'ouvrages français et qu'il cite seulement ceux qu'il croit pouvoir combattre. Il aurait pu apprendre quelque chose encore en lisant nos exégètes les plus sûrs, M. Vigouroux, par exemple. On est d'autant plus surpris de ce silence que les auteurs allemands non catholiques sont très fréquemment cités.

VII. Le but de la collection entreprise par M. Lidzbarski (1) est de reproduire les documents les plus importants de l'antiquité sémitique, à l'exclusion de l'Ancien Testament et des cunéiformes. Une courte notice rappelle ordinairement les circonstances de la découverte du document et de sa publication, et les principales études le concernant. Un bref commentaire philologique et historique est destiné à faciliter l'intelligence des textes. Des *fac-simile* font connaître les principaux types d'écriture des inscriptions. Le premier fascicule publié contient des textes moabites, hébreux, phéniciens et puniques, et entre autres l'inscription de Mésa, celle de Siloé, des sceaux, des inscriptions funéraires, le tarif de Marseille, etc. Le grand avantage de cette publication sera de mettre à peu de frais entre les mains des étudiants des textes qui leur restaient, trop souvent, presque inabordables. Il faut savoir gré à M. Lidzbarski de sa tentative et lui souhaiter un heureux succès. Sa compétence bien connue dispense de tout éloge.

(1) Mark Lidzbarski. *Altsemitische Texte*, I heft : *Kanaanäische Inschriften*. Un volume in-8° de 64 pages. Giessen, Töpelmann, 1907.

E. Podechard.

Digitized by Google

NOUVEAU TESTAMENT

I. M. Hans Lietzmann publie depuis 1906, un *Manuel sur e Nouveau Testament* dont quatorze livraisons ont paru à ce jour. Il est aidé dans sa tâche par MM. Gressmann, Klostermann, Niebergall, Radermacher, Wendland. Le plan est très compréhensif. Dans le premier volume, M. Radermacher donnera une grammaire du grec néotestamentaire; M. Wendland une esquisse de la littérature chrétienne primitive et un tableau de la civilisation helléno-romaine. Dans le 2e volume seront traités les évangiles synoptiques, par MM. Gressmann et Klostermann, et l'évangile de saint Jean par M. Klostermann. Les épîtres pauliniennes seront commentées dans le 3e volume, par MM. Lietzmann et Klostermann. Le 4e volume est consacré aux Actes des Apôtres, aux épîtres catholiques, à l'épître aux Hébreux et à l'Apocalypse. Enfin, dans le 5e volume, M. Niebergall donnera un commentaire pratique de tous les écrits du Nouveau Testament. L'éditeur a promis que l'exposé serait dégagé de tout préjugé. Il en résulte que celui-ci est nettement rationaliste, que l'élément surnaturel, le miracle en particulier, est totalement rejeté et même, dans le commentaire pratique de M. Niebergall, que l'esprit protestant s'y trahit souvent. Le but de ce Manuel est de fournir un commentaire nouveau des écrits néotestamentaires où l'on trouvera comparés au texte du Nouveau Testament les textes des inscriptions, des papyrus, ainsi que les passages parallèles des écrivains juifs et païens. Ce genre de commentaire a de bons résultats au point de vue de la langue, mais ne nous paraît pas produire des effets bien nouveaux pour l'intelligence de la pensée des auteurs sacrés.

Ce jugement pourrait être prouvé par un examen détaillé des parties déjà publiées ; cela nous entraînerait trop loin et nous devons nous restreindre à l'indication du contenu des quatorze livraisons parues. Nous pourrons plus tard, lorsque l'ouvrage sera terminé, porter un jugement mieux informé.

Digitized by Google

Le Dr Wendland (1) a traité dans son travail intitulé : *La civilisation helléno-romaine dans ses rapports avec le judaïsme et le christianisme*, les questions suivantes : Importance de l'Hellénisme pour l'histoire du monde ; Cité et monarchie ; Cosmopolitisme et individualisme ; Histoire de la culture littéraire ; La propagande philosophique et l'entretien philosophique ; Histoire de la religion grecque ; Le développement religieux sous l'Empire romain ; l'Hellénisme et le judaïsme ; l'Hellénisme et le christianisme (cette partie est spécialement intéressante, surtout pour ce qui regarde saint Paul, l'idée du Logos et les rapports de l'Eglise primitive et de l'Etat) ; Syncrétisme et gnosticisme. Le travail est accompagné de cinq gravures dans le texte et de douze planches, qui sont expliquées par M. Lietzmann.

Le commentaire de l'évangile de Marc (2) et de l'évangile de Matthieu a été donné par MM. Gressmann et Klostermann et celui sur les épîtres aux Romains (3) et aux Corinthiens (4) par M. Lietzmann. Chacun d'eux est précédé d'une courte analyse de l'écrit et de la littérature du sujet. Les principaux commentaires des Pères ont été indiqués ; ceux des exégètes catholiques contemporains sont passés sous silence.

M. Niebergall (5) a terminé le commentaire pratique sur tous les livres du Nouveau Testament. Dans une introduction il a exposé ce qu'il entendait par exégèse pratique et son importance pour la vie chrétienne.

II. Dans son étude sur le royaume de Dieu, M. Robert du Pasquier (7) fait preuve d'une connaissance assez étendue des

(1) *Die hellenistisch-römische Kultur in ihren Beziehungen zu Judentum und Christentum;* in-8°, 190 pp. Tübingen, Mohr, 1906-1907.

(2) *Die Evangelien — Markus ;* in-8°, 148 pp. 1907.

(3) *Matthäus*, Ie Halfte ; 149-244 pp. 1909.

(4) *Die Briefe des Apostels Paulus. An die Römer;* in-8°, 80 pp. 1906.

(5) *An die Korinther*, I ; in-8°, 164 pp. 1907. — *An die Korinther*, II ; in-8°, 165-224 pp. 1909.

(6) *Praktische Auslegung des Neuen Testaments ;* in-8°, 304 pp. 1906-1909. (L'ensemble de la publication coûtera environ 65 fr.)

(7) *Le royaume de Dieu dans la prédication de Jésus ;* in-8°, VII, 242 pp. Lausanne, Bridel, 1906.

Digitized by Google

nombreux travaux publiés sur le sujet qu'il traite, à l'exception des travaux des catholiques, assez rares, il est vrai, mais dont aucun n'est cité. Il expose clairement la position prise par les critiques protestants des deux écoles opposées — du royaume présent et moral — et du royaume eschatologique, et l'exégèse très différente, pour ne pas dire contradictoire, des textes évangéliques, qui résulte de chacun des deux points de vue. Il a pleinement raison de soutenir que l'école du Royaume présent et moral ne tient pas assez compte des textes relatifs à la Parousie et au Jugement final, ces textes imposant la conviction que, dans la pensée de Jésus, une grande manifestation surnaturelle et miraculeuse présidée par lui, doit inaugurer le Royaume en sa phase terminale et sous sa forme définitive. Mais trop dominé par les idées de M. J. Weiss dont sa thèse, comme il l'avoue lui-même, est trop « un compte rendu » il ne remarque pas que l'école eschatologique se rend coupable du même exclusivisme, et n'accorde pas tout ce qu'il réclamait aux textes sur le Royaume présent. S'il critique sur des points de détail les interprétations tendancieuses du critique allemand qui est le chef de cette école, il demeure fidèle à sa théorie fondamentale et admet comme lui que le Christ a prédit pour la fin de sa génération le jugement glorieux qui devait clore les destinées de l'humanité et établir le Royaume de Dieu. Les objections insurmontables que nombre de paroles du Sauveur opposent à cette manière de voir ne sont que très insuffisamment résolues et on ne daigne même pas mentionner la solution traditionnelle de la distinction de deux phases ou périodes du Royaume qui cependant permet de concilier tous les textes, solution, qui, si elle n'est pas formulée dans l'enseignement évangélique, au moins en termes formels, s'en dégage assez clairement.

III. M. Leipoldt se propose dans son ouvrage sur l'*Histoire du canon du Nouveau Testament*, de rechercher comment les

(1) *Geschichte des neutestamentlichen Kanons* von Dr Johannes Leipoldt : Ier Theil, *Die Entstehung des neutestamentlichen Kanons*, in-8°, VIII, 288 pp. — IIer Theil, *Mittelalter und Neuzeit ;* in-8°, 181 pp. Leipzig, Hinrichs, 1907-1908. Prix : 7 fr. 40.

Digitized by Google

écrits qui le forment sont devenus Ecriture Sainte. Il croit que ses diverses parties : Apocalypse, Evangiles, Actes et Epîtres, n'ont pas été canonisées en même temps ; c'est pourquoi il les traite séparément. Il établit dans une première partie, que pour les premiers chrétiens, l'Ancien Testament était seul inspiré, comme émanant de l'esprit de Dieu. Par analogie, on tint pour inspirées les Apocalypses : Apocalypse de Jean, Pasteur d'Hermas, les seuls restes de l'esprit prophétique, qui avait flori abondamment aux premiers jours de l'Eglise. Cependant, les paroles de Jésus, que transmettait la tradition orale, étaient regardées comme divines, mais ce n'est qu'au milieu du IIe siècle que les Evangiles qui les contenaient furent cités comme Ecriture Sainte. Leipoldt croit que le mouvement antignostique produisit la canonisation des Actes et des épîtres mais non celle des Evangiles, laquelle fut antérieure à cette réaction.

En résumé, notre Nouveau Testament est le résultat d'une histoire compliquée. Des collections d'évangiles et de lettres apostoliques furent faites de bonne heure, avant la fin du premier siècle. Mais il s'écoula un long espace de temps avant que ces collections obtinssent l'autorité canonique. Relativement assez tôt, vers le milieu du IIe siècle, on apprit à traiter comme Ecriture les Apocalypses et les Evangiles. Mais les épîtres pauliniennes, les épîtres catholiques et les Actes ne furent regardés comme Ecriture qu'une ou deux générations plus tard. Une longue période de temps s'écoula avant que fût créé un Nouveau Testament unique, qui fut la possession commune de toutes les Eglises. Notre canon actuel se trouve complet pour la première fois au IVe siècle dans Athanase, Damase, Augustin. Les causes qui promurent son établissement ont été diverses. Une des premières fut la valeur des livres du Nouveau Testament reconnue par la lecture dans les offices publics de l'Eglise. Une autre cause fut la nécessité de combattre les hérésies et d'établir les dogmes. Il n'y eut pas de décision officielle ; ce fut par un développement naturel que furent élevés au rang d'Ecriture Sainte des évangiles et des épîtres, dont on se servait souvent, qui étaient vénérés depuis l'origine et dont la doctrine était conforme à la tradi-

Digitized by Google

tion de l'Eglise. Il faudrait ajouter une autre cause de canonisation que le Dr Leispoldt ne veut pas reconnaître : l'origine apostolique des écrits.

Dans la seconde partie de son travail, le Dr Leipoldt étudie l'histoire du Canon du Nouveau Testament au moyen âge et dans les temps modernes. Il la suit dans l'Eglise catholique et dans les églises évangéliques. Après quelques pages sur le moyen âge, il se demande quel a été le canon du Nouveau Testament chez Erasme et chez Cajetan, puis au Concile de Trente et enfin, après le Concile, surtout en ce qui concerne les parties deutéro-canoniques du Nouveau Testament.

Il consacre une longue étude au canon chez Martin Luther et ses disciples, chez Karlstadt, dans la théologie réformée et dans les études protestantes contemporaines. Il fait remarquer qu'il y a aujourd'hui une tendance à ne pas séparer aussi complètement qu'on le faisait auparavant les écrits du Nouveau Testament des écrits post-apostoliques. Ainsi, les épîtres de saint Ignace d'Antioche sont d'une même inspiration religieuse que l'évangile de saint Jean.

Reconnaissons en terminant que ce travail du Dr Leipoldt a le mérite de mettre à la portée du grand public les études des spécialistes sur l'Histoire du canon du Nouveau Testament, mais ajoutons qu'il ne peut être tenu pour une histoire complète de ce Canon et, en outre, qu'il y a bien des affirmations discutables, surtout en ce qui concerne la date de naissance du Canon du Nouveau Testament.

IV. La notation des manuscrits grecs onciaux et minuscules du Nouveau Testament est très compliquée. Les alphabets hébreu, grec et latin sont employés pour désigner ces manuscrits, mais, ce qui déroute le plus l'étudiant novice, c'est que la même lettre ou le même chiffre peut désigner un manuscrit différent suivant le livre qu'il contient. Ainsi D désigne le Codex de Bèze, s'il s'agit des Evangiles et des Actes ou le codex Claromontanus s'il s'agit des épîtres de saint Paul. De plus, un même manuscrit reçoit une notation différente pour chacune de ses parties. Ainsi le manuscrit 237 de la Bibliothèque nationale marqué 10 pour les Actes et les épîtres catholiques,

Digitized by Google

devient le n° 12 pour les épîtres pauliniennes et le n° 2 pour l'Apocalypse.

Il y a longtemps que les spécialistes protestaient contre ces anomalies. Ainsi que nous l'avons dit, le Dr von Soden a élaboré une nouvelle notation des manuscrits qui a l'avantage de désigner par un seul signe les divers caractères du manuscrit, son âge et son contenu. Mais sa notation n'est pas simple et ne tient aucun compte de l'ancienne. Frappé de ces inconvénients, le Dr Gregory vient d'en proposer une autre plus conservatrice (1). Il laisse aux manuscrits onciaux leurs lettres depuis ℵ, A à Z, Γ à Ω ; cependant, pour qu'il y ait uniformité il leur donne aussi un chiffre. Tous les manuscrits onciaux sont catalogués sous un chiffre arabe en lettres grasses précédées d'un zéro. Ainsi, le Sinaïticus est coté **01** ; le Vaticanus **03** ; les deux manuscrits D sont cotés **05**, **06**. Cent soixante et un manuscrits onciaux ont été catalogués ; les manuscrits qu'on découvrira recevront les chiffres suivants. L'inconvénient de ce système, c'est que ce chiffre n'indique ni le contenu, ni l'âge du manuscrit.

Pour les manuscrits minuscules on a conservé le chiffre qui le désignait dans l'appareil critique de Tischendorf, mais en gardant le même chiffre pour le même manuscrit et en indiquant par une lettre en exposant son contenu, lorsque le manuscrit ne contient pas tout le Nouveau Testament. Ainsi le n° 43 contient les évangiles, les Actes, les épîtres pauliniennes et était désigné auparavant par les chiffres 43, 54, 130. Après 1716, sont numérotés avec indication du contenu, les manuscrits qui ne contiennent pas les évangiles. Ainsi 1719 *a p r* contient tout le Nouveau Testament, sauf les évangiles. 2292 manuscrits minuscules sont catalogués. Les lectionnaires, au nombre de 1540, sont classés par un chiffre précédé de *l* quand ils contiennent les évangiles, l^{+a}, quand ils ont aussi l'Apostolicon (Actes et épîtres) et l^{a} quand ils possèdent seulement l'Apostolicon.

Une liste des papyrus contenant des fragments du Nouveau

(1) *Die griechischen Handschriften des Neuen Testaments* ; in-8°, VI, 366 pp. Leipzig, Hinrichs, 1908. Prix : 12 fr. 50.

Digitized by Google

Testament est dressée au moyen du sigle 𝔐 avec un exposant. On a ainsi $\mathfrak{M}^{1}$ jusqu'à $\mathfrak{M}^{14}$.

Pour faciliter l'usage de sa nouvelle notation, le Dr Gregory a donné la concordance de ses numéros avec les signes employés avant lui. Il y a joint l'indication des Bibliothèques où se trouvent les divers manuscrits. Nous reconnaissons que cette notation est simple mais elle ne pourra être vraiment utile que lorsque le Dr Gregory nous aura donné un texte du Nouveau Testament avec un appareil critique fondé sur cette notation. C'est ce que va faire von Soden. Nous jugerons alors quelle est celle des deux qui sera la plus pratique.

V. On s'était beaucoup occupé, il y a quelques années, des prologues qu'on a qualifiés de « monarchiens » parce qu'ils reproduisaient les erreurs du monarchianisme, et qui se trouvaient en tête des meilleurs manuscrits de la Vulgate. On les avait attribués à Praxéas, mais dom Chapman démontra qu'ils avaient été composés par Priscillien. Ce point acquis et on en trouvera les preuves dans le chapitre XIII du volume que vient de publier dom Chapman (1), il s'agissait de savoir comment ces prologues hérétiques avaient pu, après divers remaniements qui en corrigeaient plus ou moins les erreurs, être reproduits dans les manuscrits de la Vulgate. C'est pour élucider cette question que le savant bénédictin a étudié les manuscrits les plus anciens que nous possédons de la Vulgate.

Nous ne pouvons donner que les résultats de cette longue étude, toute de détail. Le meilleur manuscrit de la Vulgate est le codex Amiatinus, actuellement à Florence. Or, ce codex, écrit dans le Northumberland, reproduit le texte biblique de Cassiodore. Mais il résulterait d'une note, que dom Chapman attribue à Cassiodore, que celui-ci aurait utilisé un manuscrit de la bibliothèque d'Eugipius, évêque italien du Ve siècle, manuscrit qui venait de saint Jérôme. Ceci posé, on doit examiner les variantes des manuscrits de même origine, c'est-à-dire, northumbrienne, reproduisant le texte d'Eugipius-Cas-

(1) *Notes on the early history of the Vulgate Gospels ;* in-8°, XI, 209 pp. Oxford, at the Clarendon Press, 1908. Prix : 20 fr.

Digitized by Google

siodore, avec le Fuldensis, qui dérive aussi du texte d'Eugipius pour reconstituer le texte de la Vulgate. On arrivera à peu près au résultat qui a eté consigné par MM. Wordsworth et White dans leur édition du Nouveau Testament selon saint Jérôme.

Diverses autres questions, intéressant l'histoire de la Vulgate sont ensuite étudiées, qui permettent de pousser plus avant la solution de l'origine du texte de la Vulgate. Signalons seulement le soin qu'a mis l'auteur à établir ses conjectures sur des faits par la comparaison des textes. Ce qui paraît demontré c'est que la recension de la Vulgate, que représente le codex Amiatinus, est d'origine sud-italienne et qu'elle vient de saint Jérôme par Eugipius et Cassiodore.

VI. Sous le titre de *Biblische Zeitfragen*, MM. Nikel et Rohr publient chez Aschendorff, à Münster (Westfalen), une collection nouvelle d'études scripturaires à la portée du grand public. C'est une œuvre de vulgarisation, exécutée par des spécialistes. Tous les collaborateurs sont catholiques. Douze cahiers avaient paru en janvier dernier, au prix de 0 fr. 75 chacun.

Dans le 1er cahier (1), le Dr Nikel passe en revue les attaques anciennes et nouvelles contre l'Ancien Testament. Dans le 2e cahier (2), il étudie l'origine de la croyance en Dieu dans l'Ancien Testament.

Dans le 3e cahier (3), le Dr Rohr expose les attaques des principaux rationalistes, Reimarus, Schleiermacher, Strauss, Bauer, Kalthoff, Smith contre la personnalité de Jésus, son œuvre et sa doctrine. Dans le 4e cahier (4), il étudie les différents portraits qu'ont tracé de Jésus, Renan, Hermann, Weiss, Tolstoï, etc.

Dans le 5e cahier (5), le Dr Dausch, après avoir posé les

(1) *Alte und neue Angriffe auf das Alte Testament*; in-8°, 47 pp.
(2) *Der Ursprung des alttestamentlichen Gottesglaubens*; in-8°, 43 pp.
(3) *Der VernichtungsKampf gegen das biblische Christusbild*; in-8°, 40 pp.
(4) *Ersatzversuche für das biblische Christusbild*; in-8°, 51 pp.
(5) *Der Kanon des Neuen Testaments*; in-8° 43 pp.

Digitized by Google

principes de canonisation, retrace à grands traits l'histoire du canon du Nouveau Testament dans l'Eglise catholique et chez les protestants.

Dans le 6e cahier (1), le Dr Dentler établit la réalité historique de la résurrection de Jésus-Christ par les écrits du Nouveau Testament : la 1re épître aux Corinthiens, les Actes et les évangiles. Ces divers récits ne sont pas inconciliables et se complètent les uns les autres.

Dans le 7e cahier (2), le Dr Belser étudie l'authenticité, la valeur historique et la chronologie des Actes des Apôtres et montre l'importance de ce livre pour la connaissance de la constitution de la primitive Eglise.

Dans le 8e cahier (3), le Dr Nikel a examiné l'autorité de l'Ancien Testament sous le rapport de l'inspiration et de la critique littéraire.

Dans le 9e cahier (4), le Dr Wecker, après des préliminaires sur les principes à suivre dans les études de religion comparée, passe en revue les divers parallèles qu'on a essayé d'établir entre Jésus-Christ et le Buddha et prouve que tous les rapprochements n'atteignent que la surface des faits.

Dans le 10e cahier (5), le Dr Miketta raconte la découverte des tablettes cunéiformes trouvées en 1888, à Amarna, étudie la langue, les destinataires, les expéditeurs et le contenu de ces lettres, retrace l'état politique de la Syrie et de la Palestine avant l'invasion israélite et précise les rapports de ces lettres avec la Bible.

Dans le 11e cahier (6), le Dr Tillmann examine la question si discutée actuellement de la signification de l'expression : Fils de l'homme. Après l'avoir élucidée au point de vue grammatical il la recherche dans l'Ancien Testament et dans les

(1) *Die Auferstehung Jesu Christi nach den Berichten des Neuen Testaments ;* in-8°, 64 pp.

(2) *Die Apostelgeschichte* ; in-8°, 32 pp.

(3) *Die Glaubwürdigkeit des Alten Testaments im Lichte der Inspirationslehre und Literarkritik ;* in-8°, 48 pp.

(4) *Christus und Buddha ;* in-8°, 51 pp.

(5) *Die Amarnazeit. Palästina und Aegypten in der Zeit israelitischer Wanderung und Siedelung ;* in-8°, 48 pp.

(6) *Jesus der Menschensohn ;* in-8°, 31 pp.

Digitized by Google

évangiles et se demande pourquoi Jésus a choisi ce titre. Il en montre la signification messianique.

Dans le 12e cahier (1), le Dr Heinisch étudie les rapports de l'hellénisme et du judaïsme au siècle avant Notre-Seigneur. Après avoir exposé l'état religieux et philosophique de l'hellénisme, il passe au judaïsme palestinien et à celui de la Diaspora, puis recherche les rapports qui ont existé entre l'hellénisme et le judaïsme d'un côté et le christianisme de l'autre.

Sept cahiers d'une deuxième série ont paru cette année; nous en parlerons plus tard.

(1) *Griechentum und Judentum im letzten Jahrhundert vor Christus*, in-8°, 47 pp.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THÈSES DE DOCTORAT

René WALTZ. *Vie de Sénèque.* — In-8°, 462 p., avec la reproduction d'un buste emprunté au Musée de Berlin. — 1909. *Paris,* librairie académique Perrin et C^ie^.

Joseph DEDIEU. *L'Art poétique français,* de Pierre de Laudun, d'Aigaliers. *Edition critique.* — In-8°, 173 p., 1909. *Toulouse,* au siège des Facultés catholiques.

Joseph DEDIEU. *Montesquieu et la tradition politique en France. Les sources anglaises de l'Esprit des Lois.* — In-8°, 396 p. — 1909. *Paris,* librairie Victor Lecoffre.

Antonin FESSY. *La poésie éducatrice.* — In-8°, 216 p., 1909. *Lyon,* librairie E. Vitte.

C'est ici un bouquet de thèses de doctorat, soutenues soit à Paris, soit à Bordeaux, soit à Grenoble, et qui toutes ont valu à leur auteur respectif les flatteuses félicitations du Jury, sous la forme d'une « mention honorable ».

M. René Waltz, troisième du nom à s'inscrire sur le livre d'or des Docteurs ès-lettres, après M. Adolphe Waltz (1881) et M. Pierre Waltz (1907), a soutenu ses thèses en Sorbonne, le vendredi, 28 mai 1909, et appartient à une génération d'érudits où l'on a le culte passionné des Lettres anciennes.

Dans sa thèse secondaire, il a donné une édition critique intéressante, bien qu'un peu brève, du *De otio*, de Sénèque, à qui il a consacré tout le gros volume de sa thèse principale. Malgré sa juste célébrité, Sénèque n'avait encore été chez nous l'objet que de recherches partielles, portant, les unes, sur certains aperçus de sa doctrine; les autres, sur des fragments de son œuvre; d'autres enfin, sur quel-

Digitized by Google

ques particularités de sa vie. Il restait à écrire, sur l'homme, un travail d'ensemble, où tout fût mis exactement à sa place, et coordonné. Cette étude synthétique et complète, nous la possédons maintenant, grâce aux recherches et aux efforts de M. Waltz. Cependant, je l'ai fait entendre, c'est « l'homme », plus encore que le penseur ou l'écrivain, qui apparaît au premier plan dans ce cadre, et qui s'en détache : l'homme, c'est-à-dire, le maître à qui, après les mois d'apprentissage de l'exil, Agrippine se décide à confier l'inquiétante éducation de son fils, et qui, devenu tour-à-tour précepteur, conseiller, et ministre, de Néron, rend à l'Etat, pendant quinze à seize ans, les plus réels services. Avec quelle sagesse, quel tact, quel « doigté » habile, Sénèque sut se maintenir dans la position d'équilibre instable où il se retrouvait, chaque matin, entre, d'une part, une femme assoiffée d'ambition et un jeune prince qui avait déjà tous les instincts et toutes les « aptitudes » du monstre, et, d'autre part, entre le « bloc » remuant des trop célèbres affranchis de ce temps-là et le parti non moins redoutable des flatteurs et des « arrivistes » ; avec quel zèle inlassable il travailla à faire régner partout, dans les finances, la justice, la législation, et les relations extérieures, les principes d'ordre, d'équité, d'humanité que son âme droite et honnête avait mis à la base de sa doctrine ; comment enfin il fut débordé, disgracié par son royal élève dont les cruelles excentricités s'accommodaient mal d'un tel voisinage, et condamné, après tant d'autres, à mourir, M. Waltz le montre en détail, et ingénieusement, dans une série d'émouvants chapitres qui se déroulent sous nos yeux comme autant de tableaux, et qui ont pour nous le puissant intérêt d'un drame vécu. Et comme son héros n'était ni Néron, ni Agrippine, ni Narcisse, ni Pallas, ni Tigellinus, mais uniquement Sénèque, c'est sur ce dernier qu'il a donc su ramener toute la lumière, tout de même que c'est de lui que les figurants d'à-côté et l'époque empruntent une partie de leur propre éclat. Continuateur lointain d'Auguste, Sénèque nous apparaît ainsi comme un précurseur également lointain des Antonins, en tout cas, comme un homme de bien à qui restera l'honneur d'avoir réussi à faire prévaloir pour un temps les maximes de sa morale, et d'avoir rattaché de la sorte le passé à l'avenir par-dessus l'abîme, alors si fréquemment entr'ouvert, des tyrannies sanglantes et des révolutions de soldats. Le livre est écrit dans une langue excellente, avec sympathie, avec chaleur, quoique parfois avec une indulgence qu'on est tenté de trouver légèrement excessive pour Sénèque. Peut-être, parce qu'il n'existe en ce monde aucune œuvre parfaite, pourra-

Digitized by Google

t-on ajouter, de ci de là, à cette *Vie politique* quelques indications complémentaires ; on pourra aussi en atténuer, ou en adoucir, certaines assertions dont l'allure, tantôt conjecturale, tantôt même voisine du paradoxe, nous dépayse quelquefois un peu trop, quand nous nous rappelons ce que Quintilien et Tacite, Pline et Suétone nous ont dit de Sénèque. Il n'en reste pas moins que, prise dans l'ensemble, l'œuvre marque un progrès et demeure digne d'estime ; elle a, si nous ne nous trompons, bien des chances d'être durable.

***

Pierre de Laudun, seigneur d'Aigaliers, au duché d'Uzès, et, comme son père, lieutenant de juge en la temporalité d'Uzès, vécut de 1575 à 1629. Orphelin très-jeune et élevé par une tante, il acheva ses études à Paris, au collège de Narbonne, dont son oncle était principal et dont il devint lui-même quelque temps après procureur. Il eut, dans la capitale, des amitiés illustres : les Condé, les Montpensier, les Joyeuse. Il rêva même d'y être le protégé, mieux que cela, « le pensionné » d'Henri IV ; et, dans ce but, il lui fit parvenir son poème de la *Franciade*. Mais le roi galant homme était aussi un homme de goût, ce qui le dispensait parfois d'être galant : au second vers, il arrêta net sa lecture ; la marchandise lui sembla détestable. C'est qu'en effet, tout jeune encore, Pierre de Laudun avait fait des vers. Or, il ne les fit point précisément bons. Mais il eut l'illusion de se croire poète : on le crut aussi, autour de lui ; tant et si bien que, glissant naturellement de la pratique à la théorie, il se résolut à publier, en 1597 — à vingt-deux ans —, un *Art poétique* en cinq livres, et en... prose, ce qui valait sans doute mieux que ses rimes, mais ce qui ne valait pas encore bien cher. M. Dedieu a montré, dans un excellent chapitre, l'un des meilleurs de sa brochure, comment, disciple de Ronsard, mais disciple indépendant, sinon même tout-à-fait émancipé, Pierre de Laudun prépara, à sa manière, en cet opuscule d'une centaine de pages, la prochaine réforme de Malherbe. Déjà en effet, à cette date, Laudun semble s'être aperçu que l'Ecole de Ronsard a, en définitive, figé la poésie française dans l'immobilité, et qu'elle l'a, par ses exagérations, condamnée presque à l'impuissance. Déjà, il déclare la guerre au pédantisme, au paganisme à outrance, aux procédés d'enrichissement du vocabulaire chers aux hommes de la Pléiade. Il y a donc, dans ce législateur, si effacé ou méconnu qu'il soit, l'étoffe d'un précurseur. Par conséquent, il n'était pas sans utilité de donner, de son œuvre restée dans la pénombre, une bonne édition critique qui, en remet-

Digitized by Google

tant cet Essai en lumière, rappelât un peu l'attention sur l'évolution des idées littéraires dont la province du Languedoc fut alors le théâtre. On lira avec plaisir et profit, à ce propos, les pages que l'auteur a consacrées à l'étude du « milieu » intellectuel de l'époque. M. Dedieu y a, et c'était son droit, longuement insisté sur Toulouse: peut-être a-t-il glissé trop rapidement sur Uzès même, comme aussi sur la ville d'Aix sa voisine et sur la Provence, lesquelles, pour n'être pas enclavées dans la délimitation géographique du Languedoc, ne durent probablement pas exercer à Uzès une influence moins réelle, ni moins active, que celle que put y avoir la capitale relativement lointaine de la province. Mais c'est ici affaire d'impression personnelle. Il n'est pas impossible, après tout, que ce chapitre du « milieu » ne soit lui-même tout entier un très bon chapitre...

La thèse principale que l'auteur a consacrée aux « origines anglaises » de l'*Esprit des lois*, est une thèse hardie, qui pourra même, au premier abord, sembler un peu déconcertante. On ne s'était pas, en effet, préoccupé encore à ce point des « infiltrations « anglaises qui ont pu pénétrer dans les sous-sols de l'ouvrage, au point de l'inonder. Hanté qu'on était apparemment par l'idée que les Secondat, seigneurs et barons de la Brède, sont, de père en fils, des parlementaires et des hommes de robe, on y allait avec eux de confiance, et l'on se répétait à soi-même que tous ces gens-là, qu'on sait par ailleurs être des recueillis et des méditatifs, tiraient exclusivement de leur propre fonds toutes les belles choses dont ils ont rempli leurs ouvrages. Montesquieu mit vingt ans à buriner le sien ; et, quand il le publia, en 1748, il inscrivit à la première page, comme pour en revendiquer hautement l'absolue propriété, cette fière devise : *Prolem sine matre creatam !* Le monde savant de l'époque, à commencer par Voltaire, qui était bien pourtant alors l'un des hommes de France les moins ignorants des idées et de la littérature d'Outre-Manche, poussa en chœur des cris d'admiration : seule une femme, qui ne sut jamais retenir sur ses lèvres un trait malicieux, osa prétendre que c'était simplement « de l'esprit sur les lois ». Mais chacun estima que Mme du Deffand passait ici à côté de la question — comme font parfois ses pareilles —, et de nouveau l'admiration se donna carrière. Or, à lire la thèse de M. Dedieu, il nous faudrait beaucoup en rabattre. Certes, l'on n'ignorait point cependant tout à fait que, après avoir étudié à fond le droit romain dans les textes, Montesquieu avait aussi compulsé minutieusement l'histoire romaine et l'histoire générale, et devancé même sur plusieurs points les belles découvertes de Fustel de Coulanges.

Digitized by Google

On savait également un peu que, après avoir élargi son enquête par la lecture des plus grands juristes modernes, il fit un assez long séjour en Angleterre ; qu'il y fréquenta les savants et les hommes politiques; qu'il y travailla dans les bibliothèques et y prit directement contact avec le texte soit de la grande Charte de 1215, soit de la Constitution de 1688. On s'était enfin avisé depuis longtemps qu'il a bien pu emprunter aux Anglais leur idée de la distinction des trois pouvoirs dans l'Etat, comme aussi l'idée du budget et des impôts votés chaque année par un Parlement, voire même l'idée très vague d'un droit électoral par les citoyens. Mais comme il n'est pas interdit à un auteur de se documenter, surtout quand il est capable de rendre sien et d'embellir tout ce qu'il touche, on pensait généralement que Montesquieu, qui a ajouté à ces informations ses vues et ses idées propres, sa philosophie puissante, et son admirable style, avait pourtant, tout compte fait, écrit un livre bien personnel, disons le mot, un livre de génie sur les lois : on s'accordait même à retrouver chez lui une bonne part de ce don merveilleux de divination qui mettra toujours hors de pair l'auteur de « la Cité de Dieu » et Bossuet. S'il faut, au contraire, en croire M. Dedieu, l'*Esprit des lois* se trouverait, tout au rebours, être un livre cousu d'emprunts, de transcriptions, parfois même de plagiats, en sorte que ses « sources » réelles seraient en Angleterre, autant au moins, sinon plus, qu'au pays de Gascogne. C'est en effet plus que des ressemblances, ou des rencontres accidentelles, que M. Dedieu lui découvre avec les écrivains anglais contemporains ou antérieurs : c'est, de lui à eux, une véritable, une indéniable dépendance. Pour la question des climats, par exemple, où l'on l'a si souvent loué d'avoir ouvert la voie à Taine, il serait le tributaire avéré de John Arbuthnot ; pour celle du parlementarisme et de la liberté, il serait le disciple docile de John Locke ; pour celle des mœurs à établir parmi les nations, il s'inspirerait constamment de Gordon, de Mandeville, de Syndey ; pour celle de l'esprit général qui anime les peuples, il parlerait exactement le langage de Bolingbroke ; pour celle enfin de la religion, il se souviendrait sans cesse de Warburton et de Bernard Mandeville. Bref, sous couleur de ne rien devoir à personne, *prolem sine matre...*, il resterait, en réalité, le débiteur insolvable des grands penseurs anglais ; et l'on voit ainsi sous quel aspect assez nouveau se présenterait maintenant à nous son livre monumental. Monumental, il le demeure, quoi qu'on dise, par la richesse des aperçus, par la largeur des assises, par la trame substantielle, et par la mâle beauté du langage. Mais, d'après M. Dedieu, l'œuvre ne serait pas vraiment

Digitized by Google

personnelle, ni franchement originale. Or, si ingénieuse, si séduisante même, que puisse paraître cette thèse, nous ne saurions nous défendre de la trouver précisément un peu trop « originale » elle-même : elle nous a intéressé, mais non pas convaincu ; et donc, jusqu'à informé, non point assurément plus ample, mais plus concluant, nous persisterons à penser, d'abord, que les vraies sources de l'*Esprit des lois* sont celles que nous avons rappelées plus haut ; puis, que l'un des reproches les moins justes qu'on puisse adresser à Montesquieu, c'est justement d'être un plagiaire. Nous avons, croyons-nous, mieux à faire qu'à démolir nos gloires ! Quoi qu'il en soit, M. Dedieu a ouvert sur la question une échappée nouvelle, et curieuse : on pourra discuter ses assertions ; il ne sera pas permis de les ignorer. D'autre part, au cours de son étude, il a mis en belle lumière les origines de l'esprit moderne, et, en particulier, bien saisi certain aspect de l'esprit français qu'ont un peu négligé les critiques. Il a enfin écrit son livre dans une langue ferme, élégante, çà et là même dramatique, qui le fait feuilleter avec un vif plaisir. Ses juges de la Faculté de Bordeaux ne l'ont donc point « gâté », le 13 mai 1909, en lui décernant une mention honorable. Sans doute, cette distinction n'est pas nécessairement une preuve que la Faculté a adopté les idées et le fond de la thèse. Mais c'est du moins la marque indéniable de l'estime qu'elle professe pour le talent de l'auteur; c'est un hommage éclatant rendu à la valeur de l'homme ; et nous y applaudissons avec joie, des deux mains.

* * *

Simple thèse de « doctorat d'Université » soutenue devant la Faculté de Grenoble, au cours de l'été de 1909, le volume de M. Antonin Fessy sur *la Poésie éducatrice* mérite cependant, autant que les livres qui précèdent, d'attirer l'attention et de la retenir. C'est une œuvre généreuse et abondante, où revit le spiritualisme le plus éclairé et le plus pur, et qu'anime, du commencement à la fin, la chaleur bienfaisante des Belles-Lettres. Thèse, ai-je dit, ou plutôt, plaidoyer : l'auteur, qui a une longue pratique des choses dont il parle, prend éloquemment, contre les tenants de l'éducation utilitaire qui tend à se confiner de plus en plus aujourd'hui dans l'étude des sciences et des langues vivantes, la défense de l'éducation classique, et montre que c'est par la seule culture des lettres, et, en particulier, de la poésie, que l'on peut aboutir à la formation intégrale des facultés de l'enfant. Il a, pour cela, très-heureusement distribué ses recherches en s'occupant tour-à-tour, d'abord, d'une

Digitized by Google

manière générale, de la poésie et de l'âme humaine ; puis, de la poésie et de l'âme de l'enfant. Son livre est tissé d'ingénieux aperçus philosophiques, moraux, historiques. Il est plein aussi d'indications et de conseils de toute sorte, d'autant plus précieux en l'espèce qu'ils sont marqués au coin de l'expérience personnelle. C'est ainsi qu'il signale, parmi les poètes, ceux qu'il faut savoir choisir pour les bien approprier, d'après leur âge ou leur degré de culture, à l'état d'esprit des écoliers ; ou encore, qu'il explique comment on doit en diriger l'étude ; ou enfin, qu'il esquisse la méthode à suivre pour les commenter et apprendre aux élèves à s'y plaire. Il a donc le droit, ayant à peu près achevé son enquête, d'affirmer qu' « un élève ne saurait faire de vraies humanités sans les lettres. Seule en effet, dit-il, la poésie humanise l'esprit, tout sensibilité d'abord, tout imagination, et le prépare, par un développement graduel et insensible, qui rappelle la croissance des corps, aux opérations intellectuelles les plus subtiles. Elle humanise la volonté, ou la virilise, par les exemples héroïques qu'elle propose. Elle humanise les cœurs, qu'elle arrache, par la sympathie, à l'égoïsme, pour les ouvrir aux aspirations les plus noblement humaines et les plus divines. Assurer aux âmes des écoliers la possession de leurs complètes énergies, les faire s'épanouir dans une harmonie parfaite, voilà son idéal, et voilà son chef-d'œuvre ». — C'est parler d'or ; et la Faculté de Grenoble, en conférant, avec ses éloges, le grade de « Docteur d'Université » à M. Fessy, ne s'y est point trompée.

La seule peine qu'on éprouve en achevant la lecture d'une Etude si bien conduite, c'est que M. Fessy se soit, pour ainsi dire, arrêté à mi-chemin sur la route, et qu'il n'ait pas eu l'inspiration de soumettre à ses juges, en même temps que cette thèse, qui aurait joué alors le rôle de thèse principale, un autre mémoire, qui aurait servi de thèse complémentaire et donné aux épreuves toute l'ampleur que comporte l'examen proprement dit du doctorat. Il eût, à coup sûr, défendu sa seconde thèse avec le même éclat que son brillant Essai sur la Poésie éducatrice ; et maintenant, au lieu d'être simplement « docteur d'*Université* », il aurait le droit, (que ne saurait, croyons-nous, lui donner son estimable diplôme) de pouvoir signer : « docteur *ès-lettres* ». Nous le regrettons, pour notre part, profondément.

J. C.

Digitized by Google

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Conférences apologétiques données aux Facultés catholiques de Lyon par MM. BOURCHANY, PÉRIER, TIXERONT, professeurs de théologie aux mêmes Facultés. Un volume in-12 de VIII-372 pp. Paris, Gabalda, 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

Les lecteurs de cette Revue apprendront sans doute avec plaisir que les conférences de MM. Bourchany, Périer et Tixeront, dont ils ont eu la primeur, viennent d'être réunies en un volume sous le titre général de *Conférences apologétiques*. Ce n'est pas à nos abonnés qu'il est nécessaire de recommander cette publication ni d'en rappeler l'objet. Ils ont encore présentes à l'esprit les études si approfondies et si complètes de nos professeurs d'Apologétique et de Dogme sur le modernisme, et les vigoureuses réfutations qu'a faites notre professeur de théologie positive des systèmes rationalistes et protestants relatifs à l'origine des dogmes de la Trinité, de la divinité de Jésus-Christ et de l'Eglise. Disons seulement que c'est sur le désir exprès de notre Eminentissime Chancelier, le cardinal archevêque de Lyon, que ces conférences ont été ainsi imprimées à part. Il a jugé que, groupées ensemble et en un format commode, elles atteindraient un plus grand nombre d'âmes et prolongeraient le bien qu'elles ont commencé. Nous sommes assuré que de si flatteuses prévisions ne seront pas déçues.

E. J.

Zur systematischen Theologie : Abhandlungen und Vorträge von Reinhold SEEBERG. — 1 vol. in-8 de 395 p. Leipzig : Georg Böhme, 1909. — *Prix :* 8 fr. 10.

M. Reinhold Seeberg, professeur à Berlin, est l'un des représentants les plus autorisés du protestantisme conservateur en Allemagne. Outre la nouvelle édition de son manuel d'histoire des dogmes publiée l'année dernière, il a fait paraître cette année-ci l'ouvrage dont nous venons de reproduire le titre : c'est un recueil d'articles et de discours sur la théologie dogmatique, 2e volume d'une collection dont le premier avait pour objet la religion et l'histoire. Ces articles et discours écrits ou prononcés en différentes circonstances et que l'auteur a le plus souvent rédigés sous forme de traité (Abhandlungen) touchent à des questions ecclésias-

Digitized by Google

tiques et théologiques brûlantes ou actuelles ; raison de plus, nous dit-il, pour les exposer avec clarté et sang-froid. Ils n'ont point pour but de raviver des querelles, mais de faire œuvre de paix et de réconciliation. En voici d'ailleurs les titres principaux : Les Modernes et les principes de la théologie ; l'Eglise et le progrès ; Sancta Trinitas ; La conscience et sa formation ; Qui fut Jésus ; Les préoccupations sociales de l'Eglise et la mission de la théologie au temps présent ; L'avenir de l'Eglise.

Ces questions sont traitées d'une façon vivante, intéressante, pratique et ce caractère pratique, M. R. Seeberg nous dit lui-même dans sa préface qu'il a eu à cœur de l'accentuer dans son sermon sur la Sainte Trinité dont voici quelques lignes : « Nous sommes dès notre enfance ingrats les uns à l'égard des autres et nous sommes ingrats envers Dieu, jusque dans la vieillesse. L'ingratitude nous rend pauvres comme Job (bettelarm). Combien chacun de nous n'est-il pas éloquent quand il s'agit d'énumérer les maux, les humiliations, les souffrances qu'il a dû subir ! Au contraire comme nous sommes brefs et monosyllabiques s'il est question des dons de Dieu ! Et n'était la vanité qui veut se flatter de quelques avantages, on pourrait croire que toute l'œuvre de Dieu est mauvaise. » Et ailleurs : « Tant d'hommes suivent de nos jours un régime si malsain que leur âme ne peut avoir faim et soif de la justice. Çà et là une bouchée d'esthétique, de temps à autre une gorgée de poésie ; ici une pincée de pessimisme schopenhauérien ; là une gouttelette de la surhumanité de Nietzsche ; dans l'intervalle un bonbon de bienfaisance ou une limonade gazeuse de faits sensationnels : pour Dieu ! qui pourrait bien en se nourrissant ainsi se rassasier et garder son âme saine ! »

Des réflexions de ce genre ne projettent pas sans doute une lumière éblouissante sur le mystère de la Sainte Trinité et, au point de vue doctrinal, on préférerait à ce sermon de M. Seeberg celui d'un autre protestant français; A. Monod (Jésus baptisé ou la Trinité : 1853); mais elles confirment le point de vue pratique auquel l'auteur a voulu se placer. La même préoccupation d'être piquant et original se remarque du reste plus ou moins dans chacun des traités. Et le plaisir qui en résulte s'accroît encore des mérites d'un style à la fois clair, facile et vivant.

L. T.

Digitized by Google

Der litterarische Charakter der neutestamentlichen Schriften von Georg HEINRICI. — In-8°, VIII-127 pp. — Leipzig, Dürr, 1908. — *Prix :* 3 fr.

Dans ce travail, le Dr Heinrici étudie les écrits du Nouveau Testament au point de vue littéraire et détermine les caractères spécifiques qui les différencient des écrits soit juifs, soit grecs. « De nouveaux problèmes et de nouveaux rapports créent, dit-il, de nouvelles formes. » Rien dans la littérature grecque, que ce soient les Mémoires de Socrate ou la vie d'Apollonius de Tyane, rien non plus dans les récits de l'Ancien Testament ou dans les enseignements des prophètes n'est analogue à ce que nous offrent les livres du Nouveau Testament. Seuls, les Actes des Apôtres peuvent entrer dans les cadres de la littérature hellénique. Ces constatations faites, Heinrici examine la forme litteraire de chacun des écrits du Nouveau Testament. Les évangélistes synoptiques n'extraient pas leurs données de deux sources, mais ils condensent dans un livre, chacun à leur manière, l'Evangile attesté par les témoins oculaires et annoncé par les prédicateurs missionnaires. Ils ont fait un choix dans les enseignements de Jésus. Le IVe Evangile serait le fruit de la prédication aux chrétiens d'Asie-Mineure par Jean, l'apôtre, le fils de Zébédée. Les épîtres de Paul sont des écrits originaux qui ne doivent rien aux Midraschism juifs, pas plus qu'à la Halacha ou à la Haggada. Le style n'en est pas étudié, mais s'adapte formellement à la pensée. L'épître aux Hébreux est un traité plutôt qu'une lettre ; le style se rapproche en plusieurs passages de la prose rythmée. Les autres épîtres se rapprocheraient davantage des modèles non chrétiens. L'Apocalypse reproduirait un type littéraire déjà existant, mais aucune apocalypse juive, ni aucun livre de mystique grecque, ne présente la même unité et la même clarté d'exposition. Les Actes des Apôtres ont été écrits par Luc, le médecin.

La langue du Nouveau Testament est la langue grecque de la conversation et des conférences publiques, mais elle a ses particularités. Elle est influencée par le grec des Septante et offre de nombreux termes et phrases du grec classique. Les écrits néo-testamentaires sont destinés à être lus à haute voix ; leur grec a plutôt le caractère d'un discours parlé que d'un discours écrit. L'auteur conclut que les conditions nouvelles du christianisme ont donné naissance à une forme littéraire particulière. Ces écrits sont nés des besoins des missions, de l'enseignement, de l'édification. Il faut donc les juger comme les documents de la piété du christianisme

Digitized by Google

naissant, c'est-à-dire en se plaçant non à un point de vue esthétique, mais à un point de vue religieux. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la valeur de ce travail où l'on trouvera condensées de nombreuses idées bien appuyées par une solide érudition.

E. JACQUIER.

Dieu et l'Agnosticisme contemporain, par G. MICHELET. — Un vol. in-12, XX-416 pp., de la Bibliothèque théologique. — Paris, Gabalda, 1909. — *Prix :* 3 fr. 50.

Depuis plusieurs années déjà, M. Michelet suivait en observateur attentif, les courants divers qui se dessinent actuellement au sein de la philosophie religieuse : ses articles de la *Revue du Clergé Français*, du *Bulletin de littérature ecclésiastique* et de la *Revue pratique d'Apologétique* témoignent d'une rare perspicacité critique, en même temps que d'une intelligence pénétrante des doctrines et des systèmes. Assez averti, pour ne laisser échapper aucune des manifestations de ces nouveaux états d'esprit, il avait trop de finesse de jugement et trop de fermeté aussi pour se laisser entraîner ou séduire par l'attrait d'orientations qu'il estimait dangereuses : en même temps qu'il signalait ces tentatives de construction doctrinale, il notait leurs parties faibles ou leurs hardiesses téméraires. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui n'est donc point l'œuvre improvisée d'un observateur superficiel qui profite de circonstances opportunes ou d'un intérêt d'actualité pour fixer, en quelques traits rapides, son appréciation hâtive sur le mouvement qui passe : encore que l'auteur se soit inspiré, et à bon droit, de ses études antérieures, il ne s'est point contenté de coudre, d'un lien parfois fragile, le recueil de ses articles précédemment parus.

Cette synthèse doctrinale est comme le terme où vient aboutir un long travail intérieur de réflexion. Au reste, après l'apparition de l'Encyclique *Pascendi*, qui projeta une si vive lumière sur les obscurités ou les équivoques où s'enveloppaient complaisamment certaines philosophies, il était facile, à cette clarté révélatrice, de coordonner, en un système lié, les critiques diverses faites sur des points de détail et les attitudes prises sur des questions particulières. Tel est l'aspect sous lequel se présente cette étude sur « Dieu et l'agnosticisme contemporain », et par là se caractérisent son autorité et sa valeur : elles sont l'une et l'autre considérables.

Se ressouvenant de l'ancienne étude sur l'« Idée de Dieu et ses nouveaux critiques », M. Michelet a voulu instituer, pour la généra-

Digitized by Google

tion présente, un examen de conscience analogue, moins littéraire et plus philosophique. On conçoit qu'il ait dû l'adapter à des préoccupations nouvelles et à des tentatives qui s'expriment avec plus de prétention scientifique que les anciennes négations. Trois systèmes surtout peuvent être considérés comme représentatifs de la mentalité contemporaine : la théorie sociologique, le pragmatisme et la philosophie de l'immanence. Ces trois courants, quoique divers, lui apparaissent comme émanant d'une même source, la philosophie de l'immanence : à son avis, ils conduisent, par des routes cependant bien différentes, à un même point : Dieu conçu comme le terme du développement de l'activité humaine. La première partie du livre est consacré toute entière à l'exposé et à la critique de ces théories, que l'auteur étudie dans les moindres nuances où elles se diversifient. Dans la seconde partie de son livre, il s'est efforcé d'exposer sa conception personnelle de la philosophie religieuse. A son jugement, la vie religieuse naît du rapprochement d'une double tendance, l'une de l'intelligence en quête d'une complète explication des choses, l'autre de la volonté à la poursuite d'un bien total. Ainsi entendue, la religion ne provient pas exclusivement de l'une ou de l'autre de ces deux facultés, agissant isolément, mais de leur tendance concordante, car au mouvement qui conduit l'intelligence à l'affirmation de l'Etre premier, répond l'élan de la volonté cherchant instinctivement en Lui la satisfaction de ce désir de béatitude, qui constitue le principe moteur de l'attitude humaine (q. 320-321). C'est donc dans les tendances les plus profondes de cette double vie que le philosophe découvre les origines même du phénomène religieux. Par là, se démontrent la valeur et l'indestructibilité du sentiment religieux : il se rattache étroitement au développement de la nature humaine, sans qu'il soit besoin d'admettre, pour l'expliquer, une faculté divinatrice spéciale, ni, pour le découvrir, une psychologie particulière, spécifiquement distincte de la psychologie générale. En fait, l'homme est religieux par toutes ses facultés à la fois. M. Michelet, loin de méconnaître l'intérêt et la légitimité des études de psychologie religieuse, reconnaît donc leur valeur et leur opportune nécessité. Mais il n'en veut faire qu'un chapitre de la psychologie générale de l'homme et qui n'ait de spécial que la méthode et l'objet qui lui sont propres. Au reste, il s'était très nettement expliqué sur ce sujet dans une très suggestive étude parue dans la *Revue du Clergé Français*, le 1er mars 1905, sous ce titre : « Pour la psychologie religieuse » (2e article).

L'orientation même de cette étude détermine parallèlement la

Digitized by Google

nature de la philosophie de la connaissance sur laquelle s'appuient ces conclusions. M. Michelet est un partisan convaincu de l'intellectualisme : il n'entend pas évidemment, en adoptant cette formule par elle-même un peu équivoque, faire du problème religieux une question d'ordre exclusivement intellectuel. Bien au contraire, il affirme expressément que cette attitude n'est pas celle de la vraie philosophie chrétienne, quoi qu'en pensent des adversaires peu renseignés ou de très maladroits amis. La croyance est, pour lui, une résultante de l'action coordonnée de toutes les facultés : ce terme d'intellectualisme implique uniquement la priorité chronologique de l'élément intellectuel, il n'exclut en auune façon l'intervention de l'élément affectif qui, chez beaucoup, peut acquérir une influence prédominante. C'est donc là, si j'ose dire, « une théorie intégriste » ou synthétique, qui tend à concilier « la doctrine trop exclusive du pur intellectualisme ou celle plus exclusive encore de la philosophie de la volonté » (348). — Tel est l'esprit fondamental et comme l'âme de cette philosophie, qui, dégagée en quelque sorte de tout système spécial, exprime les conceptions générales et profondes de toute âme réfléchissant sur sa vie et sur sa destinée : elle constitue vraiment le spiritualisme chrétien.

Il n'est pas douteux que cette synthèse doctrinale n'ait une valeur réelle et durable : dans ses grandes lignes, elle apparaît d'une architecture imposante, sévère peut-être, mais très solide. Ce n'est pas qu'il n'y ait place sur des points de détail à certaines réserves et à quelques critiques. Peut-être est-il un peu excessif de rapprocher, dans un même chapitre et sous la même formule d' « expérience », les méthodes de MM. de Broglie, Le Roy et Blondel, alors que leurs théories générales de la connaissance et même leur philosophie religieuse émanent de conceptions radicalement contradictoires. Pour M. Blondel, M. Michelet semble ne le connaître et ne le juger que d'après le seul livre de l'Action, déjà vieux de seize ans, puisqu'il est de 1893. Or, en plusieurs circonstances, l'auteur s'est efforcé d'apporter à sa thèse initiale, avec quelques éclaircissements, de très réelles précisions, qui corrigent et modifient sur plus d'un point ses positions premières. Ce ne serait qu'exactitude scientifique d'en tenir compte pour le critiquer. Enfin, M. Michelet considère toutes ces théories en tant qu'elles se préoccupent d'atteindre directement la réalité même de Dieu : de ce point de vue, ses critiques sont pleinement justifiées et absolument légitimes. Serait-ce se montrer trop exigeant que de regretter qu'il n'ait pas envisagé ces méthodes sous un autre aspect que parfois elles revêtent ? c'est

Digitized by Google

du point de vue plus strictement apologétique que cet examen aurait alors dû être entrepris; la question qui se posait était celle-ci : l'analyse psychologique permet-elle de découvrir dans l'âme humaine la présence de tendances d'aspirations à la vérité et à la vie surnaturelles, et cette prétention n'est-elle pas en opposition avec les données de la théologie catholique ?

On s'étonnera d'autant plus de ne trouver ici aucun allusion à ces orientations qu'on ne saurait accuser l'auteur de les ignorer : il en avait lui-même esquissé le dessein dans l'article cité plus haut : à son dire, ces analyses de psychologie religieuse devaient être conçues « comme une introduction à la théologie » ou à la démonstration historique de la Révélation surnaturelle (p. 25). On aurait souhaité lui voir à nouveau exposer et même, s'il y a lieu, critiquer cette attitude. Peut-être cet examen débordait-il un peu le cadre de son analyse restreinte aux seules théories relatives à la connaissance de Dieu. En ce cas, il aurait dû, au moins, mentionner expressément cette réserve et les problèmes que les limites de son enquête ne lui permettaient pas de résoudre ni même de poser : cette omission, à mon sens, est d'autant plus regrettable que certaines des doctrines qu'il critique se réfèrent beaucoup plus, dans l'intention de leurs auteurs, à une théorie supranaturaliste de la vie et de l'activité humaine qu'à une démonstration naturelle de Dieu. La distinction est d'importance.

L'expression même de ce regret n'est que le témoignage sincère de la haute considération qui s'attache à l'enseignement de M. Michelet. Ses appréciations sont d'une telle rectitude, son intelligence des doctrines est si compréhensive que l'on désirerait ne lui voir négliger aucun aspect des questions auxquelles il s'applique. Faut-il, au surplus, le louer d'avoir écrit en un style sobre et précis, un peu austère peut-être, mais assez souple pour traduire les nuances les plus délicates de la pensée, exempt de toute préciosité littéraire, mais d'une grande fermeté d'allures et d'une richesse très variée non pas de coloris, mais d'expression.

Il ne sera pas excessif de dire que, parmi les ouvrages de philosophie religieuse parus en ces derniers temps, et dont plusieurs sont excellents, celui-ci apparaît comme un des plus remarquables : il est de ceux auxquels il faut souhaiter, parce qu'ils la méritent vraiment, la plus féconde influence sur l'orientation des esprits et des doctrines.

H. LIGEARD.

Digitized by Google

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

S. Francisci Assisiensis vita et miracula additis opusculis liturgicis auctore Fr. Thoma de Celano. Hanc editionem novam ad fidem mss. recensuit P. EDUARDUS Alenconiensis, ord. Fr. min. Cap. Rome, Desclée, 1906. — In-8°, LXXXVII-481 p. — *Prix :* 10 fr.

Un de nos meilleurs franciscains, le P. Edouard d'Alençon, a rendu, en publiant les œuvres de Thomas de Celano sur S. François d'Assise, un service de tout premier ordre à ceux qu'attirent les études franciscaines. On sait combien est complexe la question des sources de la vie de S. François . Débattue avec ardeur à la suite des travaux de M. Paul Sabattier, et surtout de son édition du *Speculum perfectionis*, elle est loin d'être tranchée d'un accord unanime. Pour notre part, nous n'accepterions pas, tant s'en faut, les conclusions du P. Edouard sur la *Legenda trium sociorum* et sur le *Speculum perfectionis* (p. XXXV-XXXIX). Meilleures nous paraissent les positions adoptées par J. Joergensen dans cet admirable *Saint François d'Assise, sa vie et son œuvre*, traduit du danois par Resdor de Wyzewa, Paris, 1909, dont l'apparition est un des grands événements littéraires et religieux du temps présent ; les 102 pages de l'Introduction qui traitent des sources, si elles ne sont pas toutes définitives, sont, à coup sûr remarquables et contiennent le meilleur des études poursuivies et des résultats obtenus dans ces dix dernières années.

Or, Thomas de Celano, à l'instar des autres biographes de saint François, a été étudié de près. Un moment on a pu se demander s'il ne sortirait pas amoindri de cet examen minutieux. M. Paul Sabatier, après lui avoir été sympathique, l'accusa d'avoir falsifié l'histoire. Mais, ainsi que l'observe J. Joergensen, p. XXXIV et XXXV note, les tentatives pour le discréditer, « perdent très rapidement le terrain qu'elles semblaient avoir gagné... Bien loin d'avoir été un imposteur plein de malice, Thomas se revèle toujours à nous comme une âme très simple et presque ingénue ; et son unique défaut, en tant que biographe est sa préoccupation excessive de l'élégance du style ». Sincère, aimant, bien placé pour connaître S. François, Thomas de Celano lui a consacré trois écrits, la *Legenda prima*, la *Legenda secunda* et le *Tractatus miraculorum*, qui, par la richesse des renseignements, la fraîcheur d'impression et l'intensité de vie

Digitized by Google

qui les caractérisent, constituent un témoignage d'un prix inestimable.

Des deux Légendes on n'avait pas des éditions pleinement satisfaisantes. La 1re Légende fut publiée d'abord (1768) par les Bollandistes, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu, dans un texte qui n'est pas irréprochable. Les éditions des deux Légendes, par Rinaldi (1806) et par Amoni (1880), laissent à désirer et sont devenues rares. La récente édition de l'anglais Rosedale (1904) est extrêmement défectueuse.

Le P. Edouard nous a donné une édition de l'une et l'autre Légende conforme à toutes les exigences scientifiques ; il a utilisé tous les manuscrits, publié les meilleurs (le *Barcinonensis*, du XIIIe siècle, pour la 1re Légende, et, pour la seconde, l'*Assisiensis*, du XIVe siècle) et indiqué les variantes fournies par les autres manuscrits.

En outre, le P. Edouard a réédité le *Tractatus miraculorum* publié pour la première fois, par le Bollandiste Van Ortroy, dans les *Acta Bollandiana* (1899) ; beaucoup moins important que les deux Légendes, ce traité est cependant utile non seulement pour comprendre le rayonnement posthume du saint, mais encore pour connaître son exquise physionomie.

Enfin, le P. Edouard a publié, avec le même soin que le reste, trois opuscules liturgiques : une légende, pour l'usage du chœur, tirée par Thomas de Celano de sa grande biographie, et deux séquences qui, sans valoir le *Dies iræ* du même auteur, sont pieuses et charmantes.

Tout ce que nous regrettons, c'est que le P. Edouard n'ait pas complété l'édition des œuvres de Thomas de Celano relatives à saint François d'Assise en y joignant la *Vie* de sainte Claire ; presque autant que de la sainte qui aimait à s'appuyer s'appeler « la petite plante du bienheureux père François », cette Légende parle du *Poverello* d'Assise et de son action sur les âmes.

F. V.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

LE SIÈGE

ET LA

BATAILLE DE QUÉBEC

EN 1759 [1]

I. — *La manœuvre de Wolfe.*

Bien peu de Français connaissent comme il faudrait la merveilleuse épopée de leurs aïeux dans l'Amérique du Nord. Combien savent même que nous avons possédé outre-mer un empire colonial, deux ou trois fois grand comme la mère-patrie et qu'on désignait par un beau nom : la *Nouvelle-France?* Nos « manuels d'histoire » consacrent quelques lignes dédaigneuses à ce Canada que nous avons découvert, défriché, arrosé du sang de nos missionnaires et de nos soldats jusqu'au jour où il devint la proie de l'Angleterre. C'est à peine s'ils mentionnent le siège de Québec en 1759, dont la bataille d'Abraham constitue le principal épisode. Et pourtant il n'est guère de tragédies vécues, d'un intérêt plus poignant et qui nous apparaissent remplies de plus de traits sublimes.

(1) Cet automne tombe le troisième cinquantenaire du siège et de la bataille de Québec. On ne lira pas sans émotion le récit de ces jonrnées tragiques. à un moment surtout où l'on se préoccupe, en France et au Canada, de rappeler enfin par un double monument, digne de leur héroïsme, la mémoire de nos glorieux soldats de 1759 et de leur chef, le marquis de Montcalm.

Digitized by Google

Au bord des Grands Lacs américains et sur les rives du gigantesque Saint-Laurent, de braves enfants de la France soutinrent, en effet, de 1754 à 1760, une lutte vraiment épique. Avec moins de 10.000 hommes : soldats des bataillons métropolitains, miliciens et sauvages, mal nourris, mal vêtus, n'ayant guère d'autres munitions que celles qu'ils prenaient à l'ennemi, se sachant sacrifiés d'avance, mais résolus à s'ensevelir sous les ruines de la colonie, Montcalm réussit à garder pendant quatre ans une frontière de 3 à 4.000 kilomètres ; pendant quatre ans, il fit tête partout aux armées anglo-américaines dont les forces finirent par s'élever au chiffre officiel de 60.000 combattants. Malgré son écrasante infériorité, ce général de génie ne manqua point de pratiquer l'offensive qui déconcerte l'adversaire, jusqu'au jour où, débordé de toutes parts par la marée de l'invasion, il dut se cramponner en quelque sorte sur le rocher de Québec et y dresser, à bout de bras, le drapeau qui, lui, du moins, ne saurait périr.

Au cours de la foudroyante campagne de 1756, Moncalm fond à l'improviste sur la place forte de Chouaguen qu'il emporte, et, du même coup, il pacifie la frontière du Sud-Ouest. En 1757, c'est la citadelle de William-Henry, sur la route de New-York à Montréal, qu'il enlève après un siège de quelques jours. Malgré le mauvais vouloir du gouverneur général, le vaniteux et incapable Vaudreuil, auquel la cour l'avait subordonné, la campagne de 1758 fut encore plus brillante : à Carillon Montcalm défait une armée cinq fois plus nombreuse que la sienne.

Mais ces victoires ne pouvaient soustraire le Canada à la ruine fatale. Tandis que le gouvernement de Louis XV s'engageait dans la plus folle et la plus terrible des guerres continentales, les Anglais, laissant au roi de Prusse, le soin de nous battre en Allemagne, détruisaient rapidement nos escadres et s'assuraient de l'empire des Océans. Dès lors, nos colonies, réduites à leurs seules ressources, tombaient à la merci des maîtres de la mer. Leur situation fut tout à fait désespérée, quand William Pitt travailla, avec la passion et l'acharnement que l'on sait, à donner à son pays la primauté coloniale. La guerre du Canada en particulier fut sa guerre : il sacrifia les

Digitized by Google

milliards sans compter, fit sortir de terre les armées, sut leur trouver des chefs. C'est lui qui distingua James Wolfe, un bien jeune brigadier (il n'avait que 32 ans)! mais le seul adversaire digne de Montcalm.

* * *

Depuis 1754, le plan d'attaque des Anglo-Américains restait le même : chaque été, ils essayaient de « dévorer le Canada en trois bouchées », et lui donnaient l'assaut en suivant une triple voie d'invasion : le golfe du Saint-Laurent, la vallée de l'Hudson et du lac Champlain, la ligne de l'Ohio et les Grands lacs. C'est ainsi qu'en 1759, tandis que les généraux Amherst et Prideaux, chacun avec une dizaine de mille hommes, fondaient sur nos modestes forts de Carillon et de Niagara, Wolfe s'avança contre Québec avec une flotte formidable.

Le 23 mai, vers minuit, les rives du golfe s'éclairèrent soudain de lueurs sinistres ; des signaux de feu coururent de hauteur en hauteur, apportant la nouvelle redoutée. On avait espéré que les difficultés de la navigation dans l'estuaire du fleuve arrêteraient l'escadre britannique ; le sort complice permit aux ennemis de s'emparer d'un bateau à bord duquel ils trouvèrent les cartes nécessaires. Ils contraignirent, en lui mettant le pistolet sous la gorge, le lâche Denis de Vitré, à piloter leur premier vaisseau. Détail curieux : deux de leurs navires avaient pour commandants Cook et Jervis, le futur lord Saint-Vincent.

Lorsque, remontant le Saint-Laurent dans son cours maritime, on a doublé la grande île d'Orléans, on se trouve tout à coup en présence d'un gigantesque rocher de granit et de schiste, s'élançant de la rive septentrionale comme pour barrer le fleuve vis-à-vis la Pointe de Lévis. A la base et au sommet de ce promontoire, c'est un étonnant assemblage d'esplanades ombreuses, de clochetons, de dômes, de toits métalliques, réfléchissant la lumière comme autant de miroirs. Couronnée par une citadelle aux bastions abrupts, partagée en ville haute et en ville basse, Québec, de loin imposante, se trouvait, à vrai dire, en 1759, dans un état lamentable au

Digitized by Google

point de vue militaire. « L'ennemi peut venir, écrivait Montcalm le 12 avril. Si nous n'avons pas d'escadre (c'était malheureusement le cas), la capitale est prise et la colonie est perdue ! »

Le général fit néanmoins son devoir qui était de tout préparer en vue d'une résistance opiniâtre. Il arma de batteries la citadelle ; il en dressa d'autres dans la ville basse, sur la marge étroite qui existe entre la rade et le cap Diamant. En amont de la place, de hautes falaises courent le long du fleuve. Comme elles semblaient inaccessibles, on se contenta d'y échelonner des postes de surveillance. Le principal effort de la défense fut porté en aval : là, en effet, le plateau rocheux qui supporte Québec, s'abaisse brusquement pour livrer passage à la rivière Saint-Charles, au-delà de laquelle la « côte » de Beauport ne présente que des collines médiocres. C'est cette bande de 9 kilomètres que le général fortifia de son mieux.

En résumé, Montcalm devrait occuper une ligne de quatre lieues que sa petite armée ne réussira à protéger, plusieurs mois, durant, que par des prodiges de vigilance et d'activité.

Dans l'impossibilité de débarquer sur la rive gauche, aux abords immédiats de la ville, les Anglais s'établirent sur le prolongement de la côte de Beauport, dans l'île d'Orléans et sur la Pointe de Lévis, où ils élevèrent de formidables batteries. Y compris les matelots de l'amiral Saunders, on peut estimer à 25.000 ou 30.000 hommes les forces qui menaçaient ainsi directement Québec.

Dès la fin de juin, le siège commença. Wolfe adressa d'abord aux Canadiens deux proclamations qui lui font médiocrement honneur. Avec la brutalité d'un reître, il déclarait qu'il entendait soumettre les rebelles aux lois les plus dures de la guerre. Ce n'était pas une vaine menace ; mais ces accents farouches n'eurent aucune prise sur une population frémissante encore au souvenir des Acadiens, brutalement arrachés à leurs foyers.

Le 12 juillet, 1500 miliciens obtinrent la permission de tenter un débarquement à la Pointe de Lévis. Ils étaient accompagnés par trente élèves du Petit Séminaire, le « Royal-Syntaxe » comme on les surnomma ironiquement. La tentative

Digitized by Google

échoua : ce fut le « Coup des Ecoliers ». Même au milieu des pires épreuves, l'esprit français n'abdique point ses droits.

Le bombardement fut effroyable. On a calculé que, du 13 juillet au 5 août, 19.000 boulets et bombes tombèrent sur la malheureuse cité, foudroyée à la fois par les batteries de terre et les canons de l'escadre. Presque tous les monuments furent éventrés ; des centaines de maisons s'écroulèrent. On eût dit qu'un incendie avait dévasté la partie orientale de Québec. Stoïquement, le peuple supporta son infortune, vivant dans les caves, ou se réfugiant aux champs dans les moments les plus critiques.

Wolfe ne fut pas long à s'apercevoir que la temporisation était une tactique dont le « prudent vieux » (c'est ainsi qu'il désignait Montcalm, de dix-sept ans plus âgé que lui) ne se départirait point. Il résolut d'attaquer le camp retranché de Beauport, clef de la défense française, par le ravin de Montmorency, tout en lançant le gros de ses troupes sur nos lignes, à marée basse, le long des plages du Saint-Laurent. Nous n'avions que dix canons à opposer aux 118 de l'ennemi ; mais nos fusiliers firent merveille. Ce fut pour eux une occasion de rééditer les exploits de Carillon.

Pour se venger de sa défaite à Montmorency, Wolfe brûla tous les villages et fit ravager tous les champs aux alentours de Québec. Femmes et enfants furent arrêtés ; vivres et bestiaux confisqués. Une partie des villageois put se réfugier dans Québec : du haut des remparts, ces pauvres gens regardaient en serrant les poings, le feu qui dévorait leurs chaumières. A Saint-Joachim, l'abbé de Portneuf, plutôt que de se laisser égorger sans résistance, retroussa sa soutane, prit un fusil et bravement se fit tuer à la tête de ses paroissiens. Les cadavres furent mutilés et scalpés. La cruauté britannique était à la hauteur de la barbarie indienne !

Cependant, grande était la détresse dans le camp de Beauport. Tout y faisait défaut. En août, des miliciens furent dédirigés sur les champs pour faire les moissons. Des frontières, les nouvelles arrivaient de plus en plus mauvaises. Montréal même était menacée ! Non sans regret, Montcalm détacha le chevalier de Lévis, son meilleur lieutenant, avec 800 hommes

Digitized by Google

d'élite, pour organiser sur le haut Saint-Laurent une dernière barricade. Lévis parti, c'était une grande force de moins pour la défense de Québec, car il était vraiment « le sang-froid de Montcalm ».

Celui-ci était exténué. Au début de septembre, il écrivait à sa mère qu'il n'avait pu se déshabiller une seule fois depuis le 25 juin. Il est vrai qu'il passait la plus grande partie de ses nuits à surveiller les évolutions de la flotte anglaise : une division, — celle du commodore Holmes, — remontait chaque jour le fleuve en amont de la ville. Ces manœuvres suspectes engagèrent le général à lancer Bougainville avec un corps volant pour parer à tout hasard à l'escalade des falaises.

Chez les Anglais, la fatigue et l'énervement n'étaient pas moindres que chez nous. Dévoré d'énergie, Wolfe sent son âme intrépide plier sous la pression d'une anxieuse impuissance. En août son état maladif empire : il n'a plus la force de descendre l'escalier de la maison qui lui sert de quartier-général. De son lit où le cloue la fièvre, il contemple la ligne implacable de nos retranchements, l'arête dure des falaises ; il cherche des yeux une fissure dans cette hautaine muraille et, ne la découvrant pas, désespéré, il lui arrive d'envier les mouettes qui, lasses de leurs ondulations capricieuses au-dessus des eaux, vont parfois se reposer sur les rocs, là-haut, auprès des sentinelles françaises.

Il fallait pourtant en finir avec une situation ridicule, dangereuse et qui risquait de s'aggraver encore, car la saison des glaces et des tempêtes s'avançait. L'état-major britannique opinait pour une descente en amont de Québec ; mais, où tenter le débarquement? Le 2 septembre Wolfe se range à cette manière de voir, sollicitant de ses troupes un dernier délai avant de remettre à la voile pour l'Angleterre. Le lendemain, déguisé en grenadier pour ne point éveiller l'attention de nos postes, il opère une reconnaissance le long de la plage, entre les falaises et le fleuve. Au fond d'une crique, — l'Anse-au-Foulon, — aujourd'hui Anse de Wolfe, il découvre une faille étroite, par laquelle des hommes déterminés peuvent à la rigueur escalader les rochers. Dès lors, le général prend ses dispositions dans le plus grand mystère : c'est seulement le 12

Digitized by Google

septembre, vers huit heures et demie du soir, qu'il avertit ses brigadiers : Townshend, Monckton, Murray.

A ce moment déjà, l'escadre de Holmes remontait le Saint-Laurent, en route pour le Cap-Rouge, à une douzaine de kilomètres de la ville. En voyant disparaître les voiles grises dans la brume sanglante du couchant, Bougainville, qui les surveillait du haut des falaises, crut pouvoir accorder enfin un peu de répit à sa troupe harassée et suspendre pour une fois, l'éternelle poursuite de cette flotte fantôme.

De quoi dépend le sort d'une guerre ! Wolfe venait d'apprendre par des déserteurs que le bataillon de Guyenne ne camperait pas, la nuit du 12 au 13, sur les hauteurs qui couvrent Québec au sud-ouest et qui gardent encore aujourd'hui le nom du pilote Abraham Martin. Il savait aussi qu'un convoi de vivres descendrait le fleuve et que les postes de la « côte » avaient la consigne de le laisser passer. Enfin, par des compères, il avait su persuader à Vaudreuil qu'il comptait, cette nuit même, attaquer Beauport, ce qui devait tenir le gouverneur en éveil dans une fausse direction jusqu'au dernier moment.

Cependant, Holmes avait mouillé ses navires en deçà du Cap-Rouge, aussi près que possible de la rive droite afin de favoriser l'embarquement des troupes. A minuit, deux falots sont hissés au grand mât du navire amiral. C'est le signal convenu. Aussitôt, les lourdes barges, débordantes de soldats, s'éloignent dans le silence le plus profond et glissent à la dérive. Des étoiles scientillent sur le velours sombre du ciel ; mais il n'y a point de lune, et une forte brise empêche le bruit de la manœuvre d'arriver aux oreilles des vedettes de Bougainville.

La première division rame maintenant vers le rivage. Derrière, le canot de Wolfe. Le jeune général a fait son testament. Assis à l'étambot de son embarcation, il récite à mi-voix, dans le clapotis des flots noirs, la récente élégie de Thomas Gray, sur le *Cimetière de campagne :* « L'orgueil des titres, la pompe du pouvoir, tout ce que la fortune a jamais pu donner est également soumis à l'heure inexorable... Les sentiers de la gloire conduisent au tombeau... » Réveillé de son mélancolique enthousiasme et s'adressant à ses officiers, l'œil humide en-

Digitized by Google

core, il soupire : « J'aimerais mieux avoir fait ces beaux vers que prendre Québec demain. »

Soudain, chacun se tait et regarde dans la nuit. Une sentinelle a surgi au bord de la plage, et, découvrant dans la pénombre, la silhouette inquiétante d'un canot, elle a crié : « Qui vive? » — « France ! » répond aussitôt une voix. Percevant à son tour un craquement de branches au bas du ravin, d'en haut, une autre sentinelle jette un second « Qui vive ! — « France ! » répète la même voix, celle d'un capitaine écossais, très maître de notre langue. Et ce dernier ajoute : « Bateaux de vivres ! Ne faites pas de bruit. » Les sentinelles imprudentes sont vite entourées, égorgées. Un peloton de soldats d'élite (tous ces détails avaient été réglés avec soin, et là est le vrai mérite de Wolfe) s'élance à l'assaut de la falaise. Le poste qui la domine est cerné. Son commandant de Vergor, le plus mauvais officier de la colonie et qui n'est là que depuis trois jours, ne sort de son lit qu'au bruit de la fusillade. Les Anglais tuent ceux qui résistent, prennent le reste. Déjà le sentier, élargi, livre passage à un pièce de canon et, peu à peu, dans un ordre parfait, avec une précision mathématique, les régiments débarquent, puis grimpent à tour de rôle, suspendus entre le ciel et l'eau. Bref, à sept heures du matin, 5.000 Anglais prenaient leurs formations de combat sur les hauteurs, à peu de distance de Québec.

Wolfe jouait vraiment de bonheur : on peut compter à son actif une dizaine d'incroyables chances, dont une seule, venant à manquer, aurait compromis le succès de son coup d'audace. Si, par exemple, les Canadiens de garde avaient dès l'abord reconnu les assaillants et fait mine de défendre le passage, les Anglais, de leur propre aveu, ne se fussent point davantage aventurés. Or, cette résistance, que les nôtres offrirent trop tard et d'ailleurs faiblement, faillit venir de l'ennemi lui-même : les régiments britanniques, se heurtant sur le rebord du plateau à leur avant-garde écossaise, furent sur le point de se fusiller avec elle. Peu s'en fallut même que, dans l'ombre et la confusion propices aux erreurs, Wolfe en débarquant ne tombât victime de ses propres troupes : une pièce de canon fut pointée contre lui !

Digitized by Google

Un artilleur s'aperçut à temps de cette formidable méprise.

Cet homme avisé permit au jeune général de rencontrer en plein triomphe une mort infiniment plus glorieuse.

II. — *La Mort de Montcalm.*

Des fuyards répandirent dans Québec le récit des événements de la nuit : les Anglais avaient débarqué dans l'Anse-au-Foulon, et, en ce moment, ils se rangeaient en bataille sur les hauteurs d'Abraham !...

Montcalm, selon son habitude levé avant le jour, venait d'inspecter le camp de Beauport, quand la fatale nouvelle lui fut apportée. Il pâlit affreusement. « Le plateau d'Abraham est pris, s'écria-t-il frémissant, il faut le reprendre ! » Lui seul, ce jour-là, vit clairement ce qu'il y avait à faire, et les historiens qui l'ont taxé de précipitation ou de témérité, ont montré qu'ils ne se rendaient pas compte de l'importance de la position d'Abraham dans le système défensif imaginé par le général : tout y était calculé précisément pour empêcher l'ennemi de prendre pied sur les hauteurs. Se croyant couvert de ce côté par Bougainville, — qui ne fit d'ailleurs qu'exécuter trop à la lettre les instructions qu'il avait reçues, — Montcalm ne pouvait s'attendre à être ainsi tourné et attaqué à l'improviste si près de la ville. Au reste, ce n'est pas lui, mais Vaudreuil qui fit revenir, le 6, le bataillon de Guyenne de l'Anse-au-Foulon, et, le 12, — détail capital, — quand il l'y voulut renvoyer de Beauport, ce fut encore le gouverneur, chef suprême des troupes qui s'y opposa.

L'armée française était alors fort réduite : Lévis était détaché avec 800 hommes, Bougainville avec 1.100. Il fallait garder le camp de Beauport que l'amiral Saunders menaçait par la présence de son escadre et la vive canonnade qu'il entretenait depuis l'aube pour faire diversion. Ce ne fut donc qu'un très petit nombre de réguliers que Montcalm put rallier à la première alerte, deux à trois mille, croit-on. Vaudreuil, donnant en plein dans le piège de la fausse attaque,

Digitized by Google

commença aussi bien par défendre aux troupes de Beauport de marcher à la suite du général.

A tout allure, celui-ci traverse le pont Saint-Charles et la ville, ramassant sur son passage les milices bourgeoises et quelques Indiens. Au pas de course, il débouche sur le plateau de Claire-Fontaine. Là, un spectacle inattendu le déconcerte : au lieu de troupes en formation de marche, il aperçoit une armée en position de se retrancher et même de lui couper la retraite dans la vallée du Saint-Charles.

On ne saurait trop insister sur ce point : Montcalm ne s'est pas trouvé, comme on l'a cru jusqu'à ces derniers temps, en face des Anglais à découvert sur les hauteurs d'Abraham qui bordent le fleuve. Il les a rencontrés beaucoup plus au nord-est, sur un terrain accidenté. Leur gauche s'appuyait à des maisons où ils pouvaient se fortifier ; leur droite couvrait une petite éminence dont ils étaient déjà maîtres et qui, moins élevée que celle de Claire-Fontaine, se trouvait par là même défilée contre les coups de la ville. Ils avaient un canon en batterie et devaient rapidement en tirer d'autres de la flotte. Dans le même temps le gouverneur particulier de Québec, Ramezay, refusait d'en envoyer plus de trois à Montcalm, au lieu des 25 pièces légères que celui-ci réclamait, sans risquer apparemment de dégarnir le front d'une place qui en comptait plus de 200, surtout d'artillerie lourde.

L'ennemi remuait déjà la terre pour élever les retranchements. Dans l'espoir d'arrêter ces travaux, Montcalm lança en avant une nuée de tirailleurs. La manœuvre n'intimida pas les pionniers.

On était en présence depuis huit heures et demie du matin, et les secours attendus par le général français n'arrivaient pas. Il était environ dix heures. A l'horizon, toujours rien ! Vaudreuil restait muet ; Bougainville ne paraissait pas. Recevrait-il à temps le billet qui lui enjoignait d'accourir et de prendre Wolfe à revers? Tant pis ! Le canon l'avertirait peut-être. Les minutes étaient infiniment précieuses : il fallait engager le combat avant que l'ennemi ne s'accrochât au sol. Se faisant sans doute illusion sur l'effectif réel de l'armée qu'il avait devant lui et craignant que, si elle recevait du renfort,

Digitized by Google

elle ne coupât la ville du camp, Montcalm parcourut une dernière fois sa ligne au galop de son cheval blanc et donna l'ordre d'attaquer.

Devant notre front des halliers épineux, mêlés d'arbres rabougris, empêchaient toute formation régulière : on ne pouvait donc songer à marcher en colonne. En revanche, il était commode de se déployer en tirailleurs. A la droite, où se trouvait un petit bois, Montcalm plaça environ 1500 miliciens de Québec, avec les Indiens ; à la gauche, une partie du régiment colonial de Marine ; au centre, les seuls soldats sur lesquels il pouvait sérieusement compter, à savoir les hommes des bataillons métropolitains : La Sarre, Languedoc, Béarn, Guyenne et Royal-Roussillon.

A la voix de leur chef, le brigadier de Senezergues, qui devait trouver dans la bataille une mort glorieuse, ces troupes d'élite s'ébranlèrent avec beaucoup de légèreté et de décision. Mais les milices canadiennes formées de soldats de fortune, habitués seulement à combattre à couvert selon la méthode des sauvages, revinrent presque aussitôt se mettre à l'abri du bois. Wolfe avait fait mettre deux balles dans chaque fusil et donné l'ordre de tirer à quarante pas. Les nôtres ouvrirent le feu dès qu'ils furent à portée ; les Anglais restèrent impassibles sous l'averse de plomb. Ces premières décharges devaient cependant leur causer la perte la plus cruelle. Wolfe, qui avait commis l'imprudence de s'exposer comme un grenadier, est touché au poignet, puis, atteint par deux autres balles qui lui traversent la poitrine. « Soutenez-moi, dit-il chancelant, afin que le soldat ne me voie pas tomber. » Sur sa prière, on le couvre d'un manteau. Soudain, une clameur arrive jusqu'à lui : « Ils fuient ! — Qui? demande-t-il. — Les Français. — Je meurs heureux », murmure le héros, et il expire après avoir commandé au colonel Burton de se porter à marche forcée vers la rivière Saint-Charles pour nous couper la retraite. Heureusement, on ne devait pas obéir à cet ordre suprême.

Nos troupes pliaient en effet. Les bataillons de France qui chargeaient au centre avaient continué de marcher à l'ennemi, jusqu'au moment où une volée terrible de mitraille, partie de tout le front, vint briser leur élan.

Digitized by Google

Tonwshend, successeur de Wolfe, s'était aperçu de la reculade des miliciens : il sut habilement profiter du flottement qui se manifestait sur notre ligne. Une seconde, puis une troisième décharge décime les nôtres. Débordés sur les ailes, ils tourbillonnent sous la pluie des balles. En vain, Montcalm fait des efforts surhumains pour empêcher la déroute : nos soldats se débandent et s'enfuient. Il ne reste plus au général qu'à couvrir la retraite avec une poignée de braves. Déjà deux fois blessé en pleine bataille, il est à cheval sur la Butte-à-Neveu, proche la porte Saint-Louis, quand une balle perdue lui brise les reins. A peine a-t-il la force de rester en elle. Il appelle deux grenadiers pour le soutenir et, tout sanglant, rentre dans la ville. Des femmes du peuple l'aperçoivent : « Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! Monsieur le marquis est mort ! » A ce cri de détresse, qui trahissait naïvement ce double désespoir : l'écrasement de la défaite et la perte d'un père bien-aimé, le blessé répond, dans un triste sourire : « Ce n'est rien ! Ce n'est rien ! Ne vous affligez pas pour moi, mes bonnes amies. »

Dans la demeure du chirurgien Arnous, et malgré les souffrances que lui causent ses blessures, Montcalm donne toutes les instructions qu'on vient à chaque instant solliciter. « Combien de temps à vivre? demande-t-il tout à coup au chirurgien qui sonde ses plaies. — Quelques heures seulement, mon général. — Tant mieux ! Je ne verrai pas les Anglais dans Québec. » L'après-midi de ce tragique 13 septembre, on le transporte au château Saint-Louis, résidence des gouverneurs du Canada.

Ainsi qu'il se couchait dans son manteau le soir d'une bataille, Montcalm s'étend paisiblement sur son lit de mort. La besogne du soldat a été rude, mais la campagne est finie. A Ramezay qui lui demande ses derniers ordres, il répond : « Mes ordres? je n'en ai plus à donner. J'ai trop à faire en ce moment, et les heures sont courtes. Je vous recommande seulement de ménager l'honneur de la France. »

Mais, à travers l'ombre qui déjà l'environne, un devoir inachevé vient d'apparaître au mourant : un peuple a espéré en lui, un peuple l'a aimé que menacent à cette heure les rancunes d'un ennemi triomphant. Alors, d'une voix presque

Digitized by Google

éteinte, le marquis dicte à son fidèle aide-de-camp Marcel non pas la lettre emphatique et quelque peu ridicule à Tonwshend que lui ont prêtée tant d'historiens, mais ce billet bien plus émouvant dans sa simplicité : « Monsieur, obligé de céder Québec à vos armes, j'ai l'honneur de demander à Votre Excellence ses bontés pour nos malades et blessés, et de lui demander l'exécution du traité d'échange qui a été convenu entre Sa Majesté très chrétienne et Sa Majesté britannique. »

Suivant une tradition sérieuse, Montcalm reçut les sacrements des mains de Mgr de Pontbriand, le dernier évêque français de Québec. Bien que souffrant lui-même d'une maladie de consomption que nos désastres devaient rendre promptement mortelle, le prélat patriote voulut apporter au noble soldat les consolations suprêmes de la foi.

Le 14 septembre, à cinq heures du matin, celui-ci rendait doucement au Seigneur sa belle âme de héros chrétien.

On ne trouva pas, dans la ville affolée, de fossoyeurs pour l'ensevelir. Le vieux jardinier du couvent des Ursulines, voisin du château, confectionna tant bien que mal une bière avec quatre planches, et, le même soir, au bruit de la canonnade anglaise qui faisait rage contre les remparts l'illustre mort fut enterré dans la chapelle des religieuses. « Des soldats, dit Chateaubriand, le déposèrent simplement dans un trou de bombe, fosse digne de l'honneur de nos armes. »

A vrai dire, ainsi qu'il l'avait prévu et accepté d'avance en vrai martyr de l'honneur national, Montcalm eut pour tombeau les ruines du Canada. La disparition du général, seul capable de réparer un échec, à tout prendre nullement irréparable, fut pour les Anglais l'atout suprême. Vaudreuil n'osa pas livrer une seconde bataille ; il alla rejoindre Bougainville sur la route de Montréal. Oubliant la suprême recommandation de Montcalm, Ramezay capitula dans Québec, le 19 septembre.

Ainsi ce gouverneur de hasard, lâche ou incapable, n'eut pas le cœur de tenir seulement une semaine encore. L'avant-garde de Lévis, qui accourait à marches forcées après avoir rallié Bougainville, entrait dans la place au moment même où la reddition se signait. Il était dit que tout serait extraordinaire dans ces derniers moments de la Nouvelle-France.

André CHAGNY.

Digitized by Google

UNE MODERNISTE

Pour la peindre, Mlle Dora Melegari emploie les bons offices d'une honnête mère de famille qui jouit d'une réputation de croyante, Mme de Salneuve. Pour peu que vous soyez lecteur de la *Revue des Deux-Mondes*, on vous présente non sans quelque cérémonie chacune de ses trois filles. Inclinez-vous devant Mme de Heyden (Isabeau), une Parisienne à la fois superstitieuse, incrédule et corrompue, puis devant Mme Denfert (Philiberte), une catholique un peu réservée d'allure, mais convaincue et pratiquante, femme d'œuvres sociales, douée d'un remarquable savoir-faire, instruite, ambitieuse pour son mari, d'une irréprochable honnêteté, et enfin, devant Mme de Thorel (Jacqueline), une jeune esthète (qu'il ne faut pas appeler esthète) agressivement et radicalement incrédule.

A qui pensez-vous que vont les préférences de la pieuse Mme de Salneuve? Ne cherchez pas. Je vous le dis tout de suite : à l'impie Jacqueline. La catholique et raisonnable Philiberte n'obtient auprès de sa mère qu'un succès d'estime ou moins encore.

La jurisprudence psychologique de Mme de Salneuve-Melegari jette les lecteurs de son mémoire dans un cruel et perpétuel embarras. Pour juger ses trois filles, et particulièrement Jacqueline, ils n'ont que les dires de cette mère partiale. Or, il est évident que ses témoignages portent tous l'empreinte de la plus extravagante, ou si vous voulez de la plus féminine incohérence. Que faire? Mme de Salneuve-Melegari personne très spirituelle, assez intelligente et droite, ne trompe

Digitized by Google

jamais sciemment ses interlocuteurs, je veux dire ses lecteurs, mais il est évident qu'elle se trompe avec une éblouissante facilité. Acceptons toutes les données historiques et psychologiques dont est faite son étude, quittes à lui soumettre quelquefois, cette respectueuse observation : « Prenez garde, Madame, vous disiez le contraire, il n'y a qu'un instant. »

Donc, Mme de Salneuve pose à sa fille la grande question : « Comment, en es-tu arrivée là, Jacqueline? demandai-je tout bas. Tu étais pieuse jadis. Est-ce l'influence de ton mari?

— Mon mari? quelle idée ! Armand a les opinions de sa famille : trône et autel ! C'est moi qui ai réfléchi, qui ai lu. »

Les lectures avaient empoisonné l'esprit de ma pauvre enfant. J'envoyais une malédiction à tous les troubleurs d'âmes.

— Ne vous enflammez pas contre eux, maman, ce n'est pas juste. D'abord, je n'étais pas forcée de lire leurs livres, et puis leurs livres tout seuls n'auraient pas fait grand mal.

Jacqueline avait croisé ses mains autour de ses genoux et regardait durement devant elle, comme si elle voyait l'image des destructeurs de sa foi. — Qui est-ce, Jacqueline? demandai-je haletante d'anxiété. Qui t'a détournée de Dieu?...

Elle tourna vers moi ses yeux couleur de lune : « La vie des croyants, répondit-elle. »

Jacqueline a donc lu des livres qui furent écrits en ces dernières années, par les troubleurs d'âmes. Quels sont ces troubleurs d'âmes? Son beau-frère Heyden apprend à la famille réunie que Jacqueline avait la tête pleine d'Ibsen et de Tolstoï. On s'en doutait, mais elle-même avoue à sa sœur Philiberte qu'elle est une païenne à la façon des Grecs, ce qui revient à dire : « J'ai lu les néo-hellénistes ». N'y a-t-il pas là une sorte d'impossibilité psychologique? Rien ne s'oppose plus que la littérature grecque à la littérature scandinave. — Non, à y regarder d'un peu près, aucune impossibilité psychologique n'apparaît ici. Comme il y a des gens qui se disent Espagnols et qui ne sont pas du tout Espagnols, ainsi de farouches admirateurs d'Athéna n'ont rien dans leurs âmes malades qui soit vraiment grec. Ils font du romantisme à propos des Grecs, voilà tout. Néo-classiques ou russes, ou danoises ou suédoises,

Digitized by Google

les lectures de Jacqueline furent frénétiquement individualistes, amorales, anticatholiques, panthéistiques.

Elle nous affirme qu'entre ses lectures et la perte de sa foi catholique aucune relation n'existe. Fi donc ! Une Jacqueline de Thorel ne se laisse pas dominer par les « troubleurs d'âmes ». Nous voudrions bien le croire, malheureusement de tous les sentiments qui animent la jeune Mme de Thorel, il n'en est pas un seul qu'on ne puisse attribuer avec certitude à tel ou à tel auteur contemporain. Sa façon de se vêtir, de jouer du violon, de mépriser le monde, d'aimer la nature, l'humain, le divin, ses colères concentrées, ses dégoûts, ses tristesses, ses haines, son obstination à rechercher la solitude (elle habite le lointain désert d'Auteuil), son vague à l'âme, ses velléités de révolutionnaire, son péché, tout cela est dans les livres. Ne vous en déplaise, Madame, vous êtes une personne toute livresque.

Au contraire « la vie des croyants » ne fut pour rien, dirons-nous, dans l'apostasie, non, dans l'évolution de Mme Jacqueline de Thorel. Son mari est un catholique pratiquant, trône et autel. Il n'a rien de ce qu'il est convenu d'appeler un aigle, mais il travaille, sans succès d'ailleurs, il remplit tous ses devoirs d'honnête homme marié, et, tout à l'heure, il fera pour sa femme inattentive et dédaigneuse, des sacrifices qui touchent de bien près au sublime. La vie qui scandalise n'est pas celle d'Armand de Thorel.

Serait-ce celle de Philiberte? Oui, répondent en chœur Mme de Salneuve, Mlle Dora Melegari et Jacqueline, et il est certain que ces trois dames ne négligent rien de ce qui peut rendre Philiberte très noire. Mais elles n'y réussissent que faiblement. A la jeune femme catholique qui remplit si bien tous ses devoirs de chrétienne, de mère, d'épouse et de maîtresse de maison, elles reprochent, quoi donc?... un peu de snobisme, ou plutôt une apparence de snobisme et l'art de seconder dans la vie un mari intelligent et énergique. En vérité, Mme Melegari-Salneuve ne sait rien articuler de positif contre cette Philiberte qu'elle s'acharne, tout le long du roman, à rendre odieuse. A moins que, la main des Jésuites ne se dissimule en cette ténébreuse affaire. Philiberte ose proposer à Mme de Salneuve, un petit, un bien petit mensonge officieux.

Digitized by Google

Il s'agit de sauver du déshoneur Isabeau, en rappelant son mari, M. de Heyden : « Si j'étais à votre place, maman, dit Philiberte, j'écrirais à Heyden pour le faire revenir. Prenez un prétexte quelconque : la santé des enfants, celle d'Isabeau... J'avais prié Charles d'inventer quelque histoire sur un placement d'argent. Il n'a pas voulu... pour ne pas mentir. (Charles n'a pas la foi.)

— Tu as cru qu'avec moi ce serait plus facile, répondit Mme de Salneuve. »

Ce cri d'indignation éclate au chapitre VIe de *Mes filles*. Pourquoi faut-il que la même histoire de dépêches soit reproduite à la fin du même roman (chapitre XIVe) en termes presque identiques? Seulement, cette fois, c'est Jacqueline qui lance le télégramme mensonger, ce qui lui vaut d'implicites mais chaleureuses louanges. Basse hypocrisie chez la pieuse Philiberte, sublime dévouement chez l'impie Jacqueline.

Mme de Salneuve se demande enfin si les lacunes de sa propre piété à elle ne seraient pas la pierre d'achoppement contre quoi serait venue se briser la foi de sa fille. Inquiétudes trop justifiées, qui manquent cependant de précision. Mme de Salneuve semble regretter, par moments, que ses filles n'aient pas reçu une suffisante formation religieuse, mais elle incrimine plus volontiers les exigences de la vie moderne. Du temps de sa tranquille jeunesse, on voyait des omnibus traînés par des chevaux, et le regard se reposait quelquefois sur des poteaux télégraphiques. Aujourd'hui, c'est la télégraphie sans fil... c'est une circulation intense d'automobiles..., c'est...

Gardons-nous de railler trop ces beaux raisonnements. Il suffit que la religion de Mme de Salneuve, d'ailleurs sincère, n'ait jamais scandalisé en fait, — je dis en fait, — la tant délicate Jacqueline. Or, grâce à Dieu, il en est bien ainsi :

— Mais alors, Jacqueline, pourquoi vouloir expier?

— Je n'expie pas. J'essaie seulement d'aimer ceux qui sont plus malheureux que moi, ceux auxquels j'aurais peut-être ressemblé, si...

— Jacqueline ! cria-je, comment oses-tu dire...

Ses bras s'enroulèrent autour de mon cou.

— Si je n'avais pas été votre fille, maman. »

Digitized by Google

Autour de Jacqueline, la religion catholique a d'autres représentants plus admirables encore et plus sympathiques que Mme de Salneuve. Deux saintes, Mme Omercier et Mme Adibrand entourent notre jeune incrédule de soins héroïques. Enfin, elle a pour amie, Julie de Hochwitz qui lui arrache ce significatif aveu : « Vous vous rappelez Julie, cette Autrichienne avec laquelle je m'étais beaucoup liée à Tegensee? Elle s'est faite religieuse... C'est la seule personne qui me donnerait envie de croire en Dieu, à cause de tout ce qu'elle a sacrifié pour lui... »

Après cela, il nous faut entendre Mme Jacqueline de Thorel dire à « sa pauvre maman » : « Ce qui m'a éloignée de Dieu, c'est la vie des croyants. »

Pimbêche, va !

Le cas de Jacqueline tel que l'analyse Mlle Dora Melegari, n'est nullement isolé dans notre vie contemporaine. Quand une personne jadis pieuse se prépare à quitter l'Eglise ou l'a déjà quittée, elle ne manque pas d'incriminer la vie des croyants. Il se trouve toujours quelqu'un pour lui dire : Pourtant, vous connaissez tel homme d'œuvre, tel prêtre, telle mère de famille, telle jeune fille. Une Jacqueline de Thorel ne se rend pas à ces trop simplistes raisonnements. Elle a bien trop l'habitude de se tromper sur toutes choses et sur tous, mais très particulièrement sur elle-même. La vie pseudo-mystique n'est au fond qu'une immense et perpétuelle et lamentable comédie.

Soulignons quelques caractéristiques mensonges de l'héroïne.

Dans les milieux où fréquente Mlle Dora Melegari, il est entendu que Jacqueline aime la vie simple et vraie, vraie surtout et humble, qu'elle a horreur des toilettes, du luxe et de tous les exercices dont est faite la vie mondaine. Ces dames qualifient son intérieur de spartiate. Or, lisez, je vous prie : « Son lit est recouvert d'une dentelle de Venise ancienne, d'un prix incalculable, et la table où elle se coiffe est garnie d'une bande en point de rose pour laquelle un milliardaire américain a offert une fortune. Elle possède également un clavecin laqué blanc, sur lequel des Amours enguirlandés de fleurs dan-

Digitized by Google

sent en rond... Ajoutez-y deux ou trois autres merveilles ». Voilà bien, n'est-ce pas, de la simplicité spartiate. Mlle Melegari nous apprend, il est vrai, que les chambres dans la maison de Jacqueline sont peintes en blanc et presque vides. Oui, comme chez des Esseintes lequel s'entourait de riches tentures imitant la nudité des cellules monastiques.

Les toilettes de Jacqueline sont aussi simples que la maison d'Auteuil est rustique. Admirez sa languissante apparition dans une soirée mondaine : « Jacqueline, en laine blanche, comme toujours, portait sur la tête un mince cercle d'émail vert représentant de minuscules feuilles de laurier qui retenait ses boucles sombres « couleur de prune ». Ceci est pour avertir les philistins ou semi-philistins que Mme Jacqueline de Thorel réalise dans sa vie les rêves littéraires de Mme la comtesse de Noailles.

Tu leur diras que j'ai souvent
Les paupières lasses et lentes
Qu'au soir je danse et que le vent
Dérange ma robe traînante...

Dis-leur comme ils sont doux à voir
Mes cheveux bleus comme des prunes,
Mes pieds pareils à deux miroirs
Et mes deux yeux couleur de lune.

Très sérieusement, Jacqueline suit de point en point ce programme. Mme de Salneuve-Melegari nous affirme qu'on la voit danser pieds nus sur l'herbe au clair de lune, embrasser le gazon, presser de la neige sur sa poitrine, et elle ajoute : « Pas la moindre pose en tout cela. »

Au contraire, Madame...

Bien qu'elle dédaigne et haïsse le monde, Jacqueline consent à remporter quelquefois dans le salon de Madame sa mère, d'éclatants triomphes mondains. Entourée de sénateurs, d'académiciens, d'ambassadeurs et de sous-secrétaires d'Etat, elle fait chanter si doucement son violon « qu'on dirait des gouttes de rosée tombant sur la mousse des forêts ou le bruit d'un ruisselet courant dans la prairie ou des battements d'aile

Digitized by Google

sous la feuillée. » En écoutant cette symphonie aérienne, tous ces messieurs murmurent en chœur : « C'est du grand art. » De vieux marcheurs essuient un soupçon de larmes. Mais il est une heure du matin et Jacqueline se souvient qu'elle est l'ennemie du monde. « Tu as raison, dit-elle à son mari qui la supplie de partir, tu as raison, nous sommes des campagnards, nous ne pouvons faire les grandes heures de Paris. » Pendant que s'éloigne cette belle musicienne, Mme de Salneuve-Melagari saisie tout à coup d'un transport hellénique s'écrie : « Telle, Euterpe suivant le char d'Apollon Musagète ». Je préférerais dire simplement : « Telle, la Muse de la Sincérité soupirant après les solitudes d'Auteuil. »

C'est surtout dans le concept de la charité qu'éclate la sublimité moderniste. Les ordinaires chrétiens se font un devoir de soulager les souffrances de leurs frères. « C'est l'utile, cela, soupira Jacqueline. Je voudrais le divin. » Parfaitement, elle voudrait du rare, de l'inédit, du savant, bref, une charité dramatique et esthétique. Qu'on ne ménage pas les louanges à Jacqueline de Thorel, elle a merveilleusement exprimé dans un cri du cœur, tout le chimérique moderniste.

Entre ces trop magnifiques théories et la conduite pratique de Jacqueline une dissonnance éclate, une terrible dissonnance que n'approuverait pas certes l'Apollon musagète. Cette femme assoiffée de sublime a une provision d'égoïsme que n'épuiseraient pas vingt nietzchéens. Non contente de ne s'occuper que d'elle-même, elle absorbe le dévouement des autres ou provoque leurs mortelles inquiétudes. Père, mère, sœur, mari platonique aimant, amies, tous se mettent à sa recherche ou sollicitent l'honneur de la servir. Plus admirable qu'imitable, à ce qu'il me semble, la pieuse Elisabeth Ormercier quitte ses enfants pour s'en aller au fond de la Styrie se constituer la garde-malade de Jacqueline. Elle, pendant ce temps, soupire et garde au fond de son cœur un secret d'amour que tout le monde connaît. Ceci est de la haute charité moderniste, ou je n'y entends rien.

Il arrive un moment toutefois, où Jacqueline s'occupe des autres, mais elle apporte dans ses nouvelles fonctions de « femme sociale » ses regrettables habitudes romantiques.

Digitized by Google

Elle héberge dans sa maison, ou plutôt dans la maison de son mari deux ou trois filles vicieuses qu'elle est allée cueillir à Saint-Lazare. N'insistons pas.

Comme elle passe aux yeux de tous ses parents et amis pour avoir le sens de la charité haute, elle a la réputation d'être pure. Mme de Salneuve-Melegari et d'autres ne cessent de louer la virginale limpidité de ses sentiments. Soit, mais un jour d'intense mélancolie, Jacqueline quitta la maison conjugale, couvrant Armand de Thorel de ridicule et l'accablant de douleur. Il y eut malheur, au témoignage de Jacqueline elle-même. Y eut-il chute d'ange romantique? Il est impossible de le savoir. Je ne veux point trop chicaner Mme de Salneuve-Melegari sur l'inutile mystère de ses trop subtils procédés. Il faut bien qu'elle le sache cependant, toutes ces réticences puériles, à force d'être savantes sont plus dangereuses qu'un simple exposé de faits même peu édifiants. Toujours est-il qu'innocente ou coupable, Jacqueline outrage publiquement son honnête et faible mari. Heureusement, le romantisme moderniste, comme l'esprit, sert à tout, s'il ne suffit à rien. Jacqueline connaît les joies austères des grandes immolations : elle se sacrifie à son tour... pour son amant, elle ne songe même pas à son mari. Le sacrifice consiste à aller rejoindre ce pauvre mari qui n'a pas même un rôle de comparse.

Seulement, ces choses, plutôt laides, sont dites par Mme de Salneuve-Melegari avec une éloquence cornélienne. Je ne voudrais pas que vous fussiez privés de ses antithèses.

« *Il* s'était exilé pour lui permettre de revenir. *Elle* rendait aujourd'hui générosité pour générosité.

Je ne dirai pas les observations que ce départ provoqua en famille, l'étonnement des uns, les moqueries des autres. Jacqueline, je le sens, attachera sa charrette à une étoile. »

Pauvre charrette et dans quelle vase elle s'embourbe ! Quant à l'étoile, Emerson l'investit d'une fonction qui ne convient nullement à sa nature. Nous autres, croyants, nous invoquons l'Etoile de la mer qui verse de la lumière et de l'espérance dans les âmes ballottées sur les flots de la vie. A-t-on jamais vu un humain attacher sa charrette — fût-elle automobile — à une étoile transformée en clou. Ces métaphores

Digitized by Google

romantico-modernistes sont totalement dépourvues de finesse et de grâce ; elles ne témoignent que de la prétentieuse barbarie de leurs auteurs.

Par un autre trait de son esprit ou de sa sensibilité, Jacqueline se rattache bien étroitement au modernisme. Comme tous ses frères et sœurs en hérésie, elle hait les croyants mais elle ne saurait se passer de leur société. Elle habite, non pas dans un couvent, mais à proximité d'un couvent, par amitié pour Julie de Hochwitz, l'Autrichienne qui s'est faite religieuse. Ah ! ces contacts modernistes, il est bien difficile de s'en défendre. Les hommes assiègent sans cesse les monastères, les presbytères, les salles de congrès, et, quand ils le peuvent, les évêchés, voire les antichambres du Vatican. Onctueux tour à tour et impertinents, fiers d'une politesse qui, toujours excessive ou insuffisante, n'est jamais adéquate aux circonstances ni aux personnages, ils offrent ou imposent obstinément des conseils qu'on ne leur demande pas. Les femmes, elles, s'intéressent aussi passionnément que les hommes à la direction de l'Eglise, en recherchant toutefois le confortable spirituel dont elle dispose. C'est ainsi que Jacqueline refuse persévéramment son précieux concours musical aux œuvres religieuses, quitte à abriter ses romantiques douleurs à l'ombre d'un cloître. Résultat : on boit à toutes les coupes de joie mystique que des religions rivales ont la bonté d'offrir tour à tour à l'égoïsme féminin. Jacqueline, à certains jours, suit pieusement les rites de la religion gréco-païenne. Couronnée de laurier, comme Sapho, jadis, était couronnée de violettes, elle danse au clair de lune, en s'accompagnant d'un instrument plus savant et plus doux que les flûtes d'Ionie. « Sur ses genoux, des brassées de fleurs des champs couvraient sa robe d'éclatantes couleurs, ses doigts tressaient des guirlandes. Tout à coup, elle parla :

— Nous les suspendrons dans l'atelier d'Armand, nous les attacherons aux bras de sa Flore, elles couvriront ses mains inachevées... Nous en mettrons aussi autour de la lyre d'Euterpe ; seulement il faut que ce soit des fleurs blanches. C'est moi, ajouta-t-elle rêveusement qui ai posé pour Euterpe. Trouvez-vous qu'elle me ressemble ?

Digitized by Google

— Elle vous ressemblera quand vous serez morte ! Mais vous ne pouvez mourir ; ce serait comme si le soleil se couchait pour ne se lever jamais. »

La modestie bien connue de Jacqueline accepte sans sourciller cet éloge... solaire. Il est naturel qu'une prêtresse d'Euterpe, de Flore et d'Apollon ne s'offense pas de ces hommages, surtout lorsqu'ils lui arrivent des sous-sols du temple de Vénus, mais, n'est-il pas vrai que toute cette liturgie païenne déployant ses pompes dans un jardinet d'Auteuil, a quelque chose de vieillot, de pédantesque et d'infiniment ridicule? Dans le tréfonds de leur cœur, les modernistes aiment la décrépitude.

Au paganisme parnassien, Jacqueline préfère cependant le panthéisme. « Je l'ai regardée, s'écrie sur un ton lyrique, sa pieuse et catholique mère, je l'ai regardée : assise près du feu, les mains croisées autour de ses genoux, une traduction d'Horace ouverte par terre à ses côtés, et deux petites perruches vertes juchées sur ses épaules, Jacqueline ne ressemble en rien à une Marthe! Elle appartient à la race des Marie contemplatives à qui il suffit d'écouter la voix du Maître !

Tout à coup, elle se leva, ce qui fit envoler les perruches, esquissa une pirouette et, prenant dans un cornet de cristal une branche de lilas plus blanche que la neige sur la pelouse, s'écria sur un ton de bravade :

— Le divin, le voilà ! »

Ainsi vaticinent les prophétesses modernes du grand Pan. J'ai le regret de vous dire, Madame de Salneuve-Melegari, qu'elles parlent le plus pur galimatias. Horace, les deux perruches vertes et la perruche blanche, Marthe, Marie, le Maître, le grand Pan, quel inconvenant et carnavalesque défilé ! Horace se moquerait de cette pédante qui doit le lire très modérément d'ailleurs dans sa traduction française, Marthe et Marie l'écarteraient d'un regard scandalisé et la branche de lilas elle-même, plus blanche que la neige sur la pelouse, la branche de lilas se plaindrait qu'on la contraint à blasphémer. Car elle blasphème : les fleurs ne sont pas le divin, elles célèbrent seulement à leur manière, le Dieu qui les a créées.

On ne dira jamais assez combien le panthéisme et le roman-

Digitized by Google

tisme ont faussé, obscurci et affaibli la claire et fière intelligence française. Le pathos de Jacqueline devrait provoquer d'immenses éclats de rire, il fait peut-être entrer en extase d'innombrables snobinettes. En tout cas, il n'a point choqué le goût académique de M. le Directeur de la Revue. Tu dors, pas content, Molière.

Le Dieu des chrétiens n'échappe pas absolument, il faut bien le confesser, à l'attention de notre prêtresse. Elle l'appelle le dieu de Philiberte, ce qui veut dire, un dieu étroit d'esprit, ennemi de l'esthétique et de cette vérité mystérieuse qu'ont découverte les modernistes.

Mais à côté du dieu de Philiberte, il y a le Dieu de Julie, la religieuse, et celui-là, s'il existait, serait sympathique. Il y a enfin le Dieu de l'Evangile qui est déshonoré, paraît-il, par ceux qui méditent ses préceptes.

Tels sont les contradictoires concepts qui habitent la jolie tête de Mme Jacqueline de Thorel.

Malgré tout, sa mère s'inquiète de tant d'aberrations et elle essaie d'en expliquer les causes profondes avec un ferme bon sens qui ne se soutient pas, hélas ! « Leur trait caractéristique (des jeunes femmes) me paraît être un égoïsme formidable. La fermentation des idées féministes a développé indirectement chez les femmes du monde, même chez celles qui ne s'en occupent pas, les blâment ou les renient, un sentiment exagéré de leurs droits qui les pousse à considérer le mariage comme un contrat à leur avantage exclusif. Les vieilles idées de dévouement, de soumission, avec lesquelles je me suis mariée, ont été mises au rancart. »

Cette fois, Mme de Salneuve-Melegari parle un solide et beau langage où revit le bon sens traditionnel de notre France. Il ne faudrait que bien déterminer la nature complète du féminisme. Comment l'égoïsme des modernes filles d'Eve ne serait-il pas formidable? Depuis 120 ou 150 ans environ, on remplit ce qu'elles ont d'intelligence ou tout au moins leur mémoire, de mots comme ceux-ci : libre examen, subjectivisme, individualisme, culte du moi, beauté du moi romantique, affranchissement du moi, épanouissement de la personnalité, féminine, droits de la femme, grandeur de l'Eve nouvelle. Il serait

Digitized by Google

très regrettable que Mme de Salneuve-Melegari fît retomber toutes les responsabilités sur le seul féminisme de ces derniers temps. Je la prie humblement de remonter jusqu'à Rousseau et Kant, jusqu'aux principes de 1789, jusqu'à l'invasion de la France par la littérature anglaise et la philosophie allemande. Par quelle heureuse contradiction les femmes lettrées d'Outre-Manche et d'Outre-Rhin gardent leur bon sens, si tant est qu'elles le gardent intégralement, je l'ignore. Mais il est bien prouvé que, grâce à la logique française, les billevesées romantiques font même dans les milieux féminins d'épouvantables ravages.

Prenons l'exemple comtesse de Noailles-Jacqueline. La première de ces deux dames raconte en vers langoureux qu'elle danse quelquefois au clair de lune. C'est de la littérature : parions, que Mme de Noailles ne danse que par métaphore ou bien sur des parquets cirés, à la lumière des lampes électriques. Il n'est vraiment que cette pauvre Jacqueline pour danser pendant plusieurs heures, seule, la nuit dans son jardin d'Auteuil, au risque de détériorer le gazon.

Ainsi triomphe parmi toutes ces jeunes personnes, un égoïsme, non pas seulement formidable, comme le dit si bien Mme Dora Melegari, mais conscient, mystique, heureux d'être. Une Jacqueline souffre qu'on compare le rayonnement de sa petite personnalité à l'action bienfaisante du soleil *Arise fair sun*. La beauté c'est moi, le divin, c'est moi. Cette rêveuse langueur qui rythme ses pensées comme les mouvements de son corps exprime bien le perpétuel attendrissement sur elle-même qui est toute sa vie morale.

De telles âmes sont aussi hermétiquement fermées que possible à la lumière de l'Evangile. Le divin Maître a dit : Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il se renonce lui-même. Mais il est évident que chez la femme l'opposition entre le renoncement chrétien et l'intensif égotisme romantique éclate particulièrement violent et odieux.

Dans cette voie damnable les bataillons féminins de France s'avancent avec une infernale rapidité. Au lieu de les arrêter, leurs conseillers naturels ne songent qu'à accélérer leur course vertigineuse. Médecins, législateurs, avocats consultants, au-

Digitized by Google

teurs dramatiques, psychologues et romanciers parlent sans cesse des droits de la femme en général, et en particulier de leur droit au bonheur. Tous, ils font un trône à l'Eve nouvelle.

Que les progressistes et les modernistes se réjouissent de cet état de choses. Les hommes et les femmes de bon sens savent hélas ! qu'il annonce la fin de tout.

Est-il possible d'arrêter les progrès du fléau? Les spécialistes n'hésitent pas, ils détiennent chacun une panacée ou juridique ou hygiénique ou esthétique, ou politique ou sociale. On n'a que l'embarras du choix...

La bonne psychothérapie est peut-être un peu moins simple que ne le prétendent ces messieurs.

Il existe de nos jours une force souveraine qui s'appelle tour à tour ou à la fois l'opinion, le courant, le siècle, notre temps, le progrès, l'évolution sociale, la triomphante démocratie. Les hommes qui veulent bien s'informer et réfléchir savent que toutes ces appellations furent inventées pour tromper les braves gens de France. Le vrai nom de cette force souveraine est : conjuration judéo-protestante et maçonnique. Pour abréger, nous devrions dire avec saint Jean : La Bête! Aussi longtemps qu'on ne l'aura pas terrassée, le courant, l'opinion, les aspirations du siècle et les exigences de la démocratie favoriseront l'émancipation chaque jour plus inquiétante de la femme. La plupart des jeunes filles qu'on élève dans certaines institutions porteront le signe de la Bête. Je veux dire qu'elles seront d'implacables individualistes. Celles mêmes qui reçoivent une éducation religieuse n'évitent pas toujours les atteintes du mal. On en connaît qui portent en elles le microbe moderniste.

Une courageuse chrétienne s'indignait naguère dans la *Croix* contre la mode, puissance supérieure qui, après avoir terrorisé les femmes, les livre au mal ou à la médiocrité impuissante (1).

(1) Parmi ces plaies à l'apparence plus inoffensive est la *mode*; pourtant, quelle influence néfaste n'exerce-t-elle pas sur un trop grand nombre de cerveaux ?

Faut-il citer des exemples ? Ils ne manquent pas.

Il est de mode de lire tel journal, telle revue, tel roman : ils cor-

Digitized by Google

Et elle concluait son éloquent et un peu superficiel réquisitoire par cette fière déclaration : « Nous, femmes catholiques, nous sommes encore grâce à Dieu, assez nombreuses pour imposer notre mode. »

J'avoue qu'après réflexion cette petite phrase qui a pourtant si grande allure ne m'apporte aucun réconfort. Mme de Vélard met donc sa confiance dans le nombre? Calcul plutôt dangereux, même s'il est vrai que des femmes sérieusement catholiques constituent en France une authentique majorité. En fait, elles n'imposent pas leur mode. Elles reçoivent leurs chapeaux et leurs robes des grands magasins, leurs idées de la *Revue des Deux-Mondes*, des tristes *Annales*, des romanciers à la mode, leurs horaires et leur vocabulaire des châteaux anglais, les formes mêmes de leur apostolat, de tel groupe politique ou intellectuel. Tout au plus ont-elles le droit fort illusoire en pratique, d'atténuer les idées d'autrui, de les rectifier ou de les ignorer. C'est ce que conseille très sagement Mme de Vélard à ses lectrices et amies. Qui ne voit qu'en lui obéissant, elles feront œuvre bonne mais négative? Elles n'imposeront pas leur mode : elles resteront sur la défensive.

Heureuses les Françaises qui après avoir foulé aux pieds le romantisme, le libéralisme, le cosmopolitisme, l'odieux modernisme sauront s'élever jusqu'à la pure doctrine catholique et classique. Laissant là les romanciers, les journalistes et les conférenciers elles iront puiser de la santé intellectuelle et de la force morale dans les Encycliques si magnifiquement concordantes des quatre derniers papes, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X, dans les livres des grands maîtres scolastiques et classiques. Elles ne vivront pas seulement en marge

rompent les cœurs et abaissent notre niveau moral ! Peu importe. Tout le monde les lit..... et nous les lisons.

Il est de mode d'avoir vu telle pièce de théâtre : elle est profondément immorale, mais elle est en vogue, et nons allons la voir.

Ah ! qu'il serait donc intéressant d'étudier l'influence de la mode sur notre vie sociale et religieuse ! Qu'il serait instructif de prouver combien le respect du convenu et l'influence du mauvais exemple agissent sur la société ! Qu'il serait profitable enfin de voir le mal fait par cet axiome trop répandu : « On peut tout voir, tout lire, tout faire, pourvu que ce soit élégant ».

Digitized by Google

du siècle, dans la haine et le mépris du siècle. Depuis les temps de Geneviève et de Clotilde, l'Eglise a formé sur notre sol, par milliers et par millions, des types de vierges et de mères, si beaux qu'on éprouve une joie infinie à baiser, humblement, leur poussière. Et les Françaises de nos jours préféreraient à leurs enseignements divins, la société de toutes ces Scandinaves, Russes et Moldo-Valaques ? La grande erreur des femmes catholiques c'est d'entrer en conversation avec le siècle, autrement dit de faire du parlementarisme. Le mal est le mal. Une chrétienne n'a pas à se justifier en termes parlementaires, parce qu'elle l'a écarté d'un geste un peu rude. Ayant justement condamné le luxe, Mme la comtesse de Vélard se croit obligée de répondre à une objection : « Mais, me dira-t-on, ce luxe est la prospérité d'une foule d'industries. Cette question est importante, mais la réponse est facile : la mode suivie avec exagération, est plus nuisible au monde industriel et ouvrier qu'elle ne leur est utile. Interrogez le commerce : il vous parlera des perpétuels changements d'outillage et des stocks considérables, sans possibilité d'écoulement que le caprice de la mode a réunis. Puis, allez questionner les ouvriers, ils vous diront les heures perdues par les apprentissages à refaire. »

Que vaut cet argument d'ordre économique? Je ne crains pas d'avouer que je l'ignore. Mais, bon ou mauvais, il n'avait point sa place ici. Le luxe doit être condamné parce qu'il met en péril l'âme des chrétiennes qui vivent dans son atmosphère viciée. Quand Notre-Seigneur chassait les marchands du Temple, il ne s'inquiétait pas des conséquences commerciales de son geste qui étaient probablement fâcheuses. A motiver par des considérants d'ordre financier la condamnation du luxe on s'expose à se faire réfuter par un économiste logicien, surtout on laisse deviner qu'on tient compte des opinions du monde. Et voilà bien où apparaît la trop réelle faiblesse des femmes catholiques de France. Elles ont la foi, mais non la foi qui a vaincu le monde et le domine en méprisant ses maximes.

Mme de Salneuve incarne-t-elle vraiment ces admirables chrétiennes qui, tout en voulant le bien d'une volonté sincère, constatent toutefois qu'elles sont impuissantes à le faire triom-

Digitized by Google

pher ! Non. Rangeons-la sans hésiter dans une catégorie moins intéressante. Elle est pieuse, mais à la façon de toutes ces femmes de fonctionnaires dont le cœur balance sans cesse entre les droits de Dieu et l'officielle impiété de leurs maris. Elles mettent à de bien rudes épreuves la savante diplomatie des casuistes parisiens et surtout elles jouent un rôle excessif dans la plus récente histoire de l'Eglise. Il paraît que Mme Emile Loubet, Mme Waldeck-Rousseau et Mme Barrère furent ou sont encore de puissantes Egéries ecclésiastiques.

Vous plairait-il d'assister à l'examen de conscience de Mme de Salneuve, ex-ambassadrice de France en Italie : « Si Jacqueline avait trouvé ma conduite et mes points de vue conformes aux croyances que je professais, ce souvenir aurait contrebalancé ses expériences récentes. La vision qu'elle a de moi, n'est donc pas celle d'une existence de principes vécus...

Au fond, nous autres, femmes du monde, même honnêtes, pour quoi élevons-nous nos filles, et à quoi les préparons-nous? A la vanité et au péché? Nous aurions ce but en vue, que nous ne procéderions pas autrement... »

A Dieu ne plaise que j'ajoute un seul mot à ces significatifs aveux, mais j'ose les signaler humblement à Messieurs les prédicateurs.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

Réfutation des Objections de Hume et de Kant

contre l'analycité du principe de causalité

Dans un précédent article (1) nous avons établi le caractère analytique du principe de causalité : thèse importante, de laquelle résulte la vérité transcendantale et absolue de ce principe. Nous nous proposons maintenant de compléter cette démonstration par la réfutation directe de l'antithèse, dont David Hume et Emmanuel Kant furent les premiers auteurs et dont encore aujourd'hui ils sont demeurés les principaux et plus renommés défenseurs. Cette réfutation aura pour fin primaire de dégager l'analycité du principe de causalité des obscurités dans lesquelles, aux regards d'un grand nombre, ces deux habiles sophistes ont réussi à l'envelopper. Et, outre cet intérêt essentiel, elle aidera, par l'étude comparée des théories de Hume et de Kant, à faire mieux saisir l'origine de la philosophie kantienne, en montrant sa dépendance de celle du sceptique écossais.

La doctrine du solitaire de Kœnigsberg n'est point, il faut le reconnaître, ni si personnelle, ni si originale, que d'après ses étrangetés on serait naturellement induit à l'imaginer. En réalité, Kant a eu trois maîtres, dont il n'a jamais, il est vrai, entendu la voix, mais qui par leurs écrits ont certainement influé sur la direction de sa pensée : Locke, Berkeley et Hume. A ce dernier, par les idées comme par le temps, il se

(1) V. *L'Université Catholique*, 15 mars 1909.

Digitized by Google

rattache de plus près. De Locke et de Hume il reçoit la théorie empiriste : Aucune connaissance ne dépasse les limites de l'expérience (1). A Berkeley et à Hume il emprunte la théorie idéaliste du subjectivisme objectif : Les objets en soi nous sont complètement inconnus, et ce que nous appelons objets extérieurs n'est autre chose que des phénomènes subjectifs de sensibilité (2). Quant aux premiers principes, nécessaires et absolus, qui se retrouvent dans tous les esprits et qui constituent les immuables fondements du raisonnement et de la science, il en fait des jugements synthétiques a priori, dépendants des formes innées de l'entendement. Or, la première idée de cette théorie sur les jugements dits « synthétiques a priori » a été, sans aucun doute, suggérée au philosophe allemand par les conceptions de Hume sur le principe de causalité. Et voici comment. Puisque, d'après Hume, l'analycité de ce principe est indémontrable et inadmissible, ce principe est donc synthétique ; et, d'autre part, puisqu'il dépasse l'expérience, il est donc en même temps a priori. C'est ainsi que Kant a été amené à imaginer une nouvelle catégorie de jugements, « synthétiques a priori », dont le principe de causalité se présentait à ses regards comme le prototype.

Dans la « Critique de la raison pure » (3), Kant s'en explique ainsi lui-même :

« Comment les jugements *a priori* sont-ils possibles?... L'existence
« ou le renversement de la métaphysique tient à la solution, ou à
« l'impossibilité démontrée de la solution, de ce problème fondamen-
« tal. David Hume est de tous les philosophes celui qui a touché de
« plus près cette question ; mais il est loin de se l'être posée avec une
« précision suffisante ; il ne l'a pas envisagée sous un point de vue
« assez général : il s'est arrêté au seul principe synthétique de la liai-
« son de l'effet avec la cause (principe de causalité) et a cru pouvoir
« conclure qu'un tel principe est absolument impossible a priori. Si
« bien que, d'après son raisonnement, tout ce que nous appelons mé-
« taphysique, ne reposerait que sur une simple opinion d'une prétendue

(1) Hume, *Traité de la nature humaine, Introd.* 1739.

(2) Id., *Ibid., Liv.* I, *part.* II, *sect.* 6. — Cfr. *part.* IV, § 2, et *Essais Philosophiques sur l'Entendement humain, ess.* XII.

(3) *Introduct.*, 2e *édit.* (Traduct. J. Tissot). — Cfr. *Analytique Transcendentale, ch.* II, *sect.* I, 2e *édit.*

Digitized by Google

« connaissance rationnelle, qui aurait dans le fait pour objet ce qu'elle « emprunte de l'expérience et à quoi l'habitude donnerait l'appa- « rence de la nécessité. Cette assertion subversive de toute la philo- « sophie pure n'aurait jamais été admise par son auteur, s'il avait eu « sous les yeux notre problème dans sa généralité. »

En faisant à Hume un reproche de s'être borné au seul principe de causalité, Kant nous découvre assez clairement que c'est en partant de ce principe et des théories de Hume sur ce principe, que lui-même en est arrivé à la conception générale des jugements synthétiques a priori.

Dans la « Critique de la raison pratique » (1) Kant reprend ce même sujet et le développe encore plus longuement. Après avoir rappelé l'argumentation de Hume contre l'analycité du principe de causalité, il expose pour quel motif et de quelle manière à propos de ce principe il a substitué à l'empirisme du philosophe écossais sa théorie nouvelle des formes a priori de l'entendement :

« Le travail auquel je me suis livré dans la « Critique de la raison « pure », travail qui fut occasionné, il est vrai, par ce scepticisme de « Hume, alla beaucoup plus loin et embrassa tout le champ de la rai- « son pure théorique considéré dans son usage synthétique, et par « conséquent de ce qu'on appelle en général métaphysique. Si Hume « prend tous les objets de l'expérience pour « des choses en soi », « il a tout à fait raison de regarder le concept de cause comme une « vaine et trompeuse illusion... D'un autre côté, un esprit aussi pé- « nétrant pouvait encore moins donner à ce concept une origine em- « pirique, car cela est directement contraire à la nécessité de liaison « qui constitue l'essence du concept de la causalité. Il ne restait donc « plus qu'à proscrire le concept et à mettre à sa place l'habitude que « nous donne l'observation de l'ordre des perceptions. — Mais il ré- « sulta de mes recherches que les objets que nous considérons dans « l'expérience ne sont nullement des choses en soi, mais de purs phé- « nomènes, et que, si relativement aux choses en soi, il est impossible « de comprendre et de voir comment, parce qu'on admet A, il est con- « tradictoire de ne pas admettre B qui est entièrement différent de « A (ou la nécessité d'une liaison entre A comme cause et B comme « effet), on peut bien concevoir que, comme phénomènes, ces choses « doivent être nécessairement liées dans une expérience d'une cer- « taine manière (par exemple relativement aux rapports de temps), « et ne puissent être séparées sans contredire cette liaison même

(1) *Liv.* I, *ch.* I, § 2 (Traduct. J. Barni).

Digitized by Google

« qui rend possible l'expérience, dans laquelle ces choses sont, pour « nous du moins, des objets de connaissance. Et cela se trouva vrai, « en effet, en sorte que je pus non seulement prouver la réalité objec- « tive du concept de la causalité relativement aux objets de l'expé- « rience, mais même déduire ce concept comme concept *a priori* à « cause de la nécessité de liaison qu'il renferme, c'est-à-dire dériver « sa possibilité de l'entendement pur et non de sources empiriques « et par conséquent, après avoir écarté l'empirisme de son origine, « renverser la conséquence qui en sortait inévitablement, à savoir le « scepticisme. »

En ces derniers mots Kant évidemment se flatte et se fait illusion à soi-même. En vérité, le système idéaliste de Kant ne vaut pas mieux que le système empiriste de Hume ; ils sont faux l'un et l'autre ; et Kant n'échappe pas plus que Hume au scepticisme, puisque les formes a priori de l'esprit humain déterminent des jugements dont rien ne garantit la certitude objective. Mais, au point de vue historique, ces citations mettent en lumière l'influence incontestable exercée par Hume sur le philosophe allemand.

De ces remarques se déduit une conséquence importante. Puisque la négation du caractère analytique du principe de causalité joue un rôle si décisif et tient une si large place dans la philosophie de Kant comme dans celle de Hume, puisqu'elle entraîne ou l'empirisme de celui-ci ou l'idéalisme subjectiviste de celui-là, comme premier corollaire, et même la ruine de toute vraie métaphysique, comme conclusion dernière, on ne saurait donc apporter trop de soin, soit à réfuter cette erreur, soit à établir par démonstration directe la vérité opposée.

L'analycité du principe de causalité, nous l'avons déjà, croyons-nous, solidement démontrée par des preuves directes. Notre tâche à présent consistera donc seulement à repousser les différentes objections élevées par Hume et par Kant contre cette analycité : tâche ingrate et pénible, mais utile et même nécessaire, car la vérité, même après la démonstration, ne brille de tout son éclat et ne fait pénétrer sa pleine lumière dans l'esprit, que lorsque ont été dissipées à leur tour les multiples erreurs qui l'entourent et en arrêtent la radiation. — Au reste, pour ce faire, la marche à suivre est fort

Digitized by Google

simple : prendre chaque objection une à une, telle que son auteur lui-même l'a proposée, et y répondre en produisant la solution appropriée. Cette méthode, trop lente peut-être, est la plus sûre : elle n'omet aucune difficulté de l'adversaire et ne laisse subsister aucune échappatoire. Quand toutes les objections présentées ont été successivement discutées et détruites, et qu'il ne reste plus rien en faveur de l'antithèse, dès lors la thèse s'impose victorieusement avec l'autorité de l'évidence. Il convient de commencer par l'examen des théories de Hume qui précède Kant dans l'ordre logique comme dans l'ordre chronologique, puisque, ainsi que chacun le verra bientôt, l'auteur de la « Critique de la raison pure » ne fait au fond que reproduire, en ce qu'elle a d'essentiel, l'argumentation du philosophe écossais.

***

§ 1. — Réfutation des critiques de Hume.

C'est principalement dans le *Traité de la nature humaine* (liv. I, p. 3, sect. 3), que David Hume a consigné ses attaques contre le principe de causalité et notamment contre son caractère analytique. L'auteur, dans sa critique, s'efforce de prouver successivement deux choses : la première, que, l'analycité du principe de causalité n'est susceptible d'aucune sorte de démonstration ; la seconde, que les divers arguments allégués d'ordinaire à cet effet sont en réalité dénués de force probante. Suivons-le pas à pas sur l'un et l'autre terrain de discussion.

§§ 1. *Exposé et réfutation de cette opinion de Hume, que le principe de causalité n'est susceptible d'aucune sorte de démonstration.*

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous produirons de longues citations textuelles de Hume. Son examen de la question débute ainsi (1) :

(1) *L. cit.*, trad. Ch. Renouvier.

Digitized by Google

« C'est une maxime générale reçue en philosophie que « tout ce qui commence d'exister doit avoir une cause d'existence ». On prend communément cela pour accordé, dans tous les raisonnements, sans en donner ou demander aucune preuve. On suppose la maxime fondée sur l'intuition et l'une de celles qu'on peut bien nier des lèvres, mais dont il est impossible aux hommes de douter réellement au fond du cœur.

Mais si nous l'examinons d'après l'idée de la connaissance exposée ci-dessus, § 1 [théorie selon laquelle les idées sont comme des copies de nos impressions sensibles], nous n'y découvrirons la marque d'aucune telle certitude intuitive. — Au contraire, nous devons reconnaître qu'elle est de sa nature absolument étrangère à une conviction de cette sorte... Toute certitude naît de la comparaison des idées, et de la découverte des relations qui soient de nature à rester inaltérables tant que les idées ne varient point. Ces relations sont : ressemblance, proportion en quantité et nombre, degrés de qualité quelconque et contrariété. Aucune d'elles n'est impliquée dans cette proposition : « Tout ce qui a un commencement a aussi une cause d'existence. » Cette proposition n'est donc pas intuitivement certaine. A tout le moins, si quelqu'un la dit intuitivement certaine, il devra nier que les relations ci-dessus soient les seules infaillibles ; il devra en trouver quelque autre de cette espèce et qui soit impliquée dans la proposition en question. »

Arrêtons-nous un instant pour discerner ce qu'il y a de faux et de vrai dans ces premières observations qui servent à Hume comme de préambule. Il arrive parfois, dit-il, que l'on considère le principe de causalité comme chose accordée sans en donner ou en demander la preuve. On le suppose d'une évidence intuitive. En cela, nous le reconnaissons, on dépasse les limites d'une stricte logique. Le principe de causalité est vrai et d'une vérité analytique ; mais encore faut-il prendre la peine de démontrer par l'analyse des termes cette vérité avec évidence et en toute rigueur. Or, de fait, ainsi que le remarque l'auteur du *Traité de la nature humaine*, assez souvent on ne fournit point cette démonstration.

Mais Hume va plus loin ; il nie qu'en droit cette démonstration puisse être établie. Ici il se trompe et son raisonnement est en défaut. « Toute certitude, dit-il, naît de la comparaison des idées et de la découverte des relations... » Et après avoir énuméré un certain nombre de relations, il note « qu'aucune d'elles n'est impliquée » dans le principe de causalité. — Sans doute, répondrons-nous, aucune de celles que vous avez énumérées, mais en dehors de celles-ci il en est d'autres que vous

Digitized by Google

avez omises, et nommément la relation essentielle d'origine qui unit l'être contingent, en tant que contingent, à un principe distinct et antérieur d'existence. Et c'est au sujet de cette relation originelle que s'agite le débat, car nous prétendons précisément que cette relation est impliquée dans le principe de causalité. — « Si quelqu'un, ajoute Hume, dit le principe « de causalité intuitivement certain, il devra nier que les re- « lations ci-dessus soient les seules infaillibles ; il devra en « trouver quelque autre de cette espèce et qui soit impliquée « dans la proportion en question. » — Mais oui, répliquerons-nous, et c'est effectivement ce que nous faisons, les conditions du combat demeurant ainsi nettement déterminées. Nous posons, en effet, en thèse, que l'être contingent est uni à sa cause par une relation essentielle d'origine et que le principe de causalité contient analytiquement cette relation.

Mais ces observations servent plutôt d'entrée en discussion qu'elles ne constituent une attaque en règle. Voici la lutte qui s'engage à fond :

« Mais il y a un argument, poursuit Hume, qui prouve tout d'un trait que la proposition en question [principe de causalité] n'est ni intuitive, ni démonstrativement certaine. — Il ne nous est point possible de démontrer la nécessité d'une cause pour donner lieu, soit à une existence nouvelle, soit à une nouvelle modification d'existence, à moins que nous ne montrions en même temps l'impossibilité qu'il y a à ce que quelque chose puisse commencer d'exister sans quelque principe productif, et au cas que la dernière proposition ne pût être prouvée, il faudrait désespérer de parvenir jamais à prouver la première. »

Nous accordons à Hume la conséquence de sa proposition hypothétique : s'il était impossible de prouver « l'impossibilité qu'il y a à ce que quelque chose commence d'exister sans quelque principe productif », il serait, en effet, impossible de prouver la nécessité d'une cause. Mais, à l'opposé de sa négation, nous affirmons que « l'impossibilité qu'il y a à ce que quelque chose puisse commencer d'exister sans principe productif » est parfaitement démontrable. Et de cette démonstrabilité nous avons donné la meilleure preuve qui puisse être désirée, en fournissant cette démonstration elle-même, alors que nous avons

Digitized by Google

établi la vérité analytique du principe de causalité. Nous avons, en effet, démontré qu'une raison d'affirmation est nécessairement impliquée dans la prolation même de ce principe, que cette raison d'affirmation ne peut-être autre qu'une raison d'existence, que cette raison d'existence ne diffère point d'un principe productif ou cause. Nous n'avons point à revenir et nous ne reviendrons point ici sur cette démonstration longuement développée ailleurs. Hume qui nie la possibilité même d'une pareille démonstration, va faire porter sur ce point les efforts de sa critique. Notre rôle présent doit se borner à recueillir les motifs par lui allégués de cette négation, et à dévoiler leur fausseté ou leur impuissance. Hume continue ainsi :

« Maintenant que la dernière proposition [il est impossible que quelque chose puisse commencer d'exister sans quelque principe productif] soit absolument inabordable à une preuve démonstrative, il nous sera facile de nous en assurer en considérant que toutes les idées distinctes sont séparables les unes des autres, que les idées de cause et d'effet sont évidemment distinctes, et que par conséquent rien ne nous empêchera de concevoir un objet comme n'existant pas en ce moment et comme existant le moment d'après, sans y joindre l'idée distincte d'une cause ou principe productif. — Donc la séparation de l'idée d'une cause d'avec celle d'un commencement d'existence est parfaitement possible à l'imagination (1). Donc aussi la séparation effective de ces objets est possible en ce qu'elle n'implique ni contradiction ni absurdité, et elle ne saurait admettre aucune réfutation tirée d'un raisonnement sur de pures idées ; en sorte que la nécessité d'une cause reste indémontrable. »

Ainsi, en résumé, l'argument péremptoire qui, selon Hume, prouve l'impossibilité d'une démonstration de cette proposition : « Il est impossible que quelque chose puisse commencer d'exister sans quelque principe productif ou cause », consiste en ce que l'idée d'être contingent commençant à exister et l'idée de principe productif ou cause étant des idées distinctes, sont par là même des idées séparables : par suite la se-

(1) Malgré notre désir de ne point incidenter sur des points accessoires, nous ne pouvons nous défendre de relever ce mot « d'imagination » absolument incorrect, employé à tort pour celui d'intelligence. Ce n'est point l'imagination, faculté sensible, mais l'intelligence, faculté spirituelle, qui conçoit les idées et qui forme les jugements universels.

Digitized by Google

conde, idée de cause, n'est pas contenue dans la compréhension de la première, idée d'être commençant à exister.

Quoi qu'en dise Hume, la réponse à cet argument n'est point d'une difficulté insurmontable : elle est même assez simple, bien qu'elle demande une sérieuse attention. Le vice du pseudo-raisonnement porte sur le mot « distinctes », lequel peut s'entendre dans un sens restreint ou dans un sens plus général ; mais dans son argument Hume confondant ces deux sens passe, sans s'en douter lui-même et sans qu'on s'en aperçoive au premier abord, de l'un à l'autre : ce qui fausse le raisonnement et en fait un paralogisme. Les idées représentent les objets ; les objets se distinguent entre eux par leur nature telle que l'expriment leurs définitions respectives ; et par suite, dans un sens essentiel mais restreint, sont considérées comme distinctes les idées qui représentent des objets de nature spécifiquement différente. Mais les objets, quoique en eux-mêmes spécifiquement distincts, peuvent être rattachés entre eux par des relations émanées de leur propre nature, essentielles et nécessaires par conséquent comme cette nature : dès lors les idées représentatives de ces objets, participant aux caractères mêmes de ces objets, seront essentiellement et nécessairement unies entre elles, en sorte que, bien que distinctes par la nature de leurs objets, elles ne sont pas cependant séparables en raison de la connexion essentielle et nécessaire existant entre ces natures. Si donc, entre les objets représentés par les idées, il n'existe aucun rapport essentiel et nécessaire, les idées seront elles-mêmes absolument distinctes et par suite séparables; mais si — et il en est ainsi entre ce qui commence à exister et la cause — un tel rapport existe, les idées seront distinctes quant à la nature des objets représentés, mais non entièrement et absolument; par suite non entièrement et absolument séparables, puisqu'elles se trouvent unies au contraire par une conjonction nécessaire et essentielle, que l'analyse totale de leur compréhension devra découvrir et manifester. — L'esprit, il est vrai, par abstraction momentanée, soit spontanée, soit volontaire, pourra considérer ceci sans considérer cela, portant son attention sur tel concept et détournant son regard de tel autre; de cette manière, c'est-à-dire

Digitized by Google

par pure abstraction, même les idées les moins distinctes sont séparables ; mais, lorsque l'esprit vient à rapprocher les concepts des objets connexes entre eux essentiellement, il aperçoit sans peine cette connexion essentielle qui relie les représentations idéales aussi bien qus les objets représentés ; il reconnaît que ces concepts sont associés entre eux en vertu d'une union essentielle et que de cette union essentielle naît nécessairement une pénétration de leurs propres compréhensions, en sorte que tel concept représentatif d'un objet en sa substance distinct et séparé, peut se trouver néanmoins inclus logiquement dans le concept intégral d'un autre objet également en sa substance distinct et séparé. En ce cas cette inclusion plus ou moins latente d'un concept produit nécessairement un jugement analytique.

Or, disons-nous, telle est justement la condition du principe de causalité. Sans doute, autre chose est la cause considérée dans sa nature; autre chose ce qui commence d'exister considéré aussi dans sa nature : sous cet aspect la cause et ce qui commence d'exister nous offrent des idées distinctes. Mais cette distinction substantielle de nature entre la cause et son effet ne détruit point le rapport d'origine que l'esprit conçoit comme existant essentiellement et nécessairement entre eux, et par suite n'empêche nullement l'implication essentielle et nécessaire de leurs concepts. Donc ces concepts, quoique séparables par abstraction, ne peuvent point néanmoins ne pas être associés entre eux dans l'esprit : d'où résultera, si l'on veut exprimer leur connexion et la nécessité de leur connexion, la formule même du principe analytique de causalité (1).

(1) Si l'on voulait pour plus de clarté réduire notre raisonnement à la forme strictement syllogistique, on répondrait ainsi à l'argument de Hume : *Ad majorem :* Toutes les idées distinctes sont séparables les unes des autres... *Distinguo majorem :* Sont séparables les unes des autres les idées qui sont absolument et sous tous rapports distinctes, *concedo :* celles qui ne sont pas absolument distinctes, mais demeurent unies par un rapport essentiel et nécessaire : *nego.* Cette négation est évidente et n'a pas besoin de preuve. — *Ad minorem :* Or les idées de cause et d'effet sont évidemment distinctes... — *Contradistinguo minorem :* distinctes par leur objet mais demeurant unies par un rapport essentiel et nécessaire, *concedo :* absolument et

Digitized by Google

Ainsi, d'après ces explications, lorsque Hume prononce : « Rien ne nous empêchera de concevoir un objet comme n'existant pas en ce moment et comme existant le moment d'après, sans y joindre l'idée distincte d'une cause ou principe productif », il faut répondre : Non, cela n'est possible que par abstraction intellectuelle, quand le regard de l'esprit se porte uniquement sur l'être contingent envisagé dans sa substance, en laissant de côté la vue explicite de son rapport d'origine avec une cause ; mais, si l'on considère les concepts eux-mêmes dans leur compréhension intégrale, l'adjonction de l'idée de cause à l'idée d'être commençant à exister est forcée, attendu que la première est implicitement renfermée dans le concept intégral de la seconde. Leur séparation dans l'ordre logique est donc impossible; et c'est pourquoi lorsque cette abstraction intellectuelle cesse, quand la question se pose de savoir, si l'existence de l'être contingent est due, ou non, à un principe productif, l'esprit ne peut s'abstenir « d'adjoindre au concept d'un objet n'existant pas en ce moment et existant au moment d'après l'idée d'une cause ». Impossible, en effet, pour résumer en quelques mots notre longue argumentation, étant donnée l'affirmation du passage d'un être contingent de la puissance à l'acte, de séparer cette affirmation d'une raison d'affirmation (1) ; impossible de séparer cette raison d'affirma-

sous tous rapports distinctes, *nego*. — En effet, entre l'être contingent qui commence à être et la cause, existe un rapport d'origine essentiel et nécessaire.

(1) On se tromperait complètement sur notre pensée et sur la chose elle-même, si considérant cette raison d'affirmation contenue implicitement dans tout jugement par le seul fait qu'il est prononcé, comme une application dans l'ordre logique du principe de raison suffisante, on prenait de là motif pour accuser notre raisonnement de cercle vicieux, attendu, dirait-on, que le principe de raison suffisante suppose le principe de causalité déjà établi. — Oui, sans doute, comme nous l'avons expliqué nous-même dans notre premier article, le principe de raison suffisante suppose le principe de causalité, mais ce n'est point sur ce principe, ni sur une soi-disant application de ce principe, que nous nous appuyons dans notre démonstration d'analycité. Nous nous fondons sur une loi logique, qui procède directement de la nature et du mode de la connaissance humaine, indépendamment de toute considération de ce principe objectif de raison suffisante : loi en vertu de laquelle quiconque prononce un jugement, im-

Digitized by Google

tion d'une raison objective d'actuation et d'existence de l'être contingent ; impossible de séparer cette raison d'existence de l'idée de principe productif ou cause, puisque hormis cette idée de cause aucune raison de cette existence n'est même concevable. Donc, par suite, impossible de séparer ce qui est uni essentiellement : le concept de l'être commençant à exister d'avec le concept de sa cause.

Et enfin, quand d'un air de triomphe Hume termine son argumentation qui lui semble irréfutable par cette conclusion : « Donc la séparation de l'idée d'une cause d'avec celle d'un commencement d'existence est parfaitement possible. Donc aussi la séparation effective de ces objets est possible, en ce qu'elle n'implique ni contradiction, ni absurdité », il est visible que l'auteur, abusé sur la valeur de son raisonnement, se trompe du tout au tout, en croyant avoir atteint son but. A l'encontre de Hume et en place de ses conclusions nous statuerons celles-ci : Donc la séparation de l'idée d'une cause d'avec celle d'un commencement d'existence est absolument impossible. Donc aussi la séparation effective dans l'ordre réel de ces objets est impossible, en ce qu'elle impliquerait contradiction et absurdité. — Et ainsi l'analycité du principe de causalité, non seulement apparaît démontrable, mais se trouve en fait démontrée.

Hume n'a rien écrit de plus sur ce premier point.

plicitement en affirme la vérité et partant affirme l'existence d'une raison justifiant l'objectivité de ce jugement. Cette loi logique est absolument distincte du principe de raison suffisante, qui signifie que tout ce qui existe dans l'univers a une raison d'être (raison finale d'ailleurs plutôt que raison efficiente), et qui par conséquent appartient à l'ordre objectif et non point à l'ordre logique. — On ne peut pas dire, encore une fois, que cette loi logique soit une application à l'ordre logique du principe de raison suffisante, puisque cette loi logique s'établit indépendamment de ce principe et antérieurement à lui. Il n'y a donc aucun cercle vicieux dans notre démonstration. Ce reproche de pétition de principe prend son origine dans une confusion erronée entre la loi logique de raison d'affirmation et le principe de raison suffisante. Dans les mots symétrie d'appellation : raison d'être, raison d'affirmation ; dans les choses analogie entre l'ordre réel et l'ordre mental : telles sont les causes de cette confusion et par suite de cette fausse accusation de cercle vicieux.

Digitized by Google

§ 2. — *Examen des critiques de Hume sur les arguments communément apportés en faveur du principe de causalité.*

Au sujet de ces arguments et de leur efficacité nous ne nous pensons point obligés à maintenir contre Hume une attitude d'inconciliable opposition. Nous avons nous-même reconnu, dans notre première étude, que les preuves couramment usitées laissaient quelque chose à désirer et qu'elles avaient besoin d'être corrigées et complétées. Personne ne devra donc s'étonner, encore moins s'alarmer, en voyant ce que ces arguments ont de défectueux, impitoyablement relevé par le critique écossais avec une finesse et une sagacité dignes d'une meilleure thèse.

Hume reproduit et examine successivement les trois arguments qui se rencontrent plus ordinairement allégués par ses adversaires. Etudions-les à notre tour.

1. *Premier argument :*

« Tous les points du temps et de l'espace, disent quelques philosophes, en lesquels nous pouvons supposer que quelque objet commence d'exister, sont en eux-mêmes égaux; et à moins qu'il n'y ait quelque cause particulière à ce temps et à ce lieu, laquelle fixe et détermine par là l'existence, celle-ci doit demeurer éternellement suspendue et l'objet ne peut commencer d'être faute de quelque chose qui en fixe le commencement. — Mais je demande ceci : est-il en rien plus difficile de supposer que le lieu et le temps sont fixés sans cause qu'il l'est de supposer l'existence déterminée de cette même manière? La première question qui s'offre à ce sujet est toujours de savoir si l'objet existera ou non ; la seconde, où et quand il commencera d'exister. S'il est absurde intuitivement d'écarter la cause en un de ces cas, il l'est également de l'écarter dans l'autre ; et si l'absurdité ne ressort pas sans preuve en un cas, elle ne ressort pas non plus sans preuve dans l'autre. L'absurdité de l'une des suppositions ne peut donc pas servir à prouver l'absurdité de l'autre : elles sont toutes deux sur le même pied et doivent toutes deux succomber aux mêmes raisonnements ou tenir bon toutes deux. »

Nous concédons qu'il y a parité à peu près égale entre l'une et l'autre supposition et en conséquence « qu'elles doivent toutes deux succomber aux mêmes raisonnements ou tenir bon toutes deux, en sorte que l'absurdité simplement suppo-

Digitized by Google

sée, mais non prouvée, de l'une ne peut servir à prouver l'absurdité de l'autre ». En ce point Hume a raison. Nous irions même plus loin que lui, car l'argument nous semble affecté d'une véritable pétition de principe. Pourquoi, en effet, faire appel à une détermination dans le temps et dans l'espace, sinon parce qu'on présuppose que l'être contingent pour exister a besoin d'une détermination causale : ce que nie l'adversaire et ce qui reste à démontrer? Du reste, ni le temps ni l'espace ne sont par nature antérieurs à l'être contingent en tant que contingent et n'exercent sur lui aucune action quelconque : donc, que l'on admette un principe productif ou que par hypothèse on le nie, toujours est-il que l'être contingent ne recevra aucune détermination du temps ni de l'espace, mais qu'au contraire le temps et l'espace seront déterminés par l'instant et par le lieu où le premier être contingent commencera d'exister.

Pour ces divers motifs ce premier argument, le plus faible d'ailleurs des trois cités par Hume, bien que placé par lui en première ligne, est, nous l'avouons sans difficulté, insuffisant et inopérant. Mais, d'autre part, on ne rencontre rien dans la critique de cet argument, qui soit de nature à infirmer la démonstration que nous avons nous-même présentée de l'analycité du principe de causalité ; c'est cette remarque surtout que nous avons à cœur de faire constater et qu'il importe de retenir.

2. *Deuxième argument :*

« Le second des arguments qu'on met en avant sur ce point, se heurte à de pareilles difficultés. Toute chose, dit-on, doit avoir une cause, car si quelque chose manquait de cause, il faudrait qu'elle se produisît elle-même, c'est-à-dire qu'elle existât avant d'exister, ce qui est impossible. — Mais cet argument ne saurait conclure. Il suppose, en effet, que dans notre négation d'une cause, nous accordons cela même que nous nions expressément, savoir qu'il faut qu'il y ait une cause, laquelle est prise alors pour son propre objet. Or cela sans aucun doute est une contradiction. Mais dire que quelque chose est produite, ou, pour m'exprimer moi-même plus exactement, vient à l'existence sans une cause, ce n'est point affirmer que cette chose est sa propre cause ; c'est, au contraire, en excluant toutes les causes externes, exclure a fortiori la chose même qui est créée. Un objet qui existe abso-

Digitized by Google

lument sans cause quelconque n'est certainement pas sa propre cause; et quand vous prétendez que l'un s'ensuit de l'autre, vous supposez précisément ce qui est en question : vous prenez pour accordé qu'il est absolument impossible que quelque chose commence jamais d'exister sans une cause, mais qu'après qu'on a exclu un principe productif, on doit aussitôt recourir à un autre. »

Il faut avoir la sincérité de le reconnaître : contre cet argument, le plus fréquemment employé, la critique du philosophe écossais est juste. La pétition de principe qui lui est reprochée est indéniable. Sans doute ce qui n'existe pas encore ne peut se donner à soi-même l'existence, car ce qui n'existe point ne peut agir ; mais la question est précisément de savoir si ce qui n'existe pas a nécessairement besoin pour exister d'une causalité quelconque. Cette nécessité, étant en question, ne peut pas être prise, sans cercle vicieux, comme principe de solution. Sur trois hypothèses on n'en considère que deux : ou l'être contingent est produit par une cause ; ou l'être contingent est produit par lui-même ; et on laisse de côté la troisième : ou l'être contingent existe sans aucune cause quelconque. Aussi les solutions qui se sont bornées à traiter seulement la première et la seconde hypothèse, sont-elles forcément inefficaces parce qu'incomplètes. Il faut absolument envisager encore et même en premier lieu la troisième hypothèse et démontrer la contradiction qui est impliquée dans sa position même : à ce prix seulement une démonstration du principe de causalité aura la force probante qu'on est en droit d'exiger. Aussi dans notre étude didactique sur l'analycité de ce principe, avons-nous pris soin de nous arrêter longtemps et principalement à démontrer par l'analyse même des concepts et des termes qu'il est impossible qu'un être contingent puisse commencer d'exister sans raison d'existence ; laquelle raison d'existence ne peut être autre qu'une raison causale, le néant ou non-être ne pouvant être conçu comme raison d'être ou d'existence, et l'être, raison active d'existence prenant nécessairement la raison de cause efficiente. Cette nécessité de raison causale efficiente une fois établie, on prouve facilement, comme l'avoue Hume lui-même dans le texte ci-dessus cité, que cette raison causale ne peut appartenir à l'être contingent qui, avant d'exister est

Digitized by Google

seulement conçu comme possible, mais qu'elle doit logiquement et nécessairement être attribuée à un être distinct de l'être contingent possible et antérieur à lui, en d'autres termes, à ce que nous nommons plus simplement une cause efficiente. C'est ainsi que procédant par une analyse minutieuse nous avons précisement, dans notre démonstration, comblé la lacune signalée par Hume et avons pleinement satisfait à ses exigences critiques.

§ 3. *Troisième argument :*

« Le cas est exactement le même pour un troisième argument, qu'on a employé pour démontrer la nécessité d'une cause. Ce qui est produit sans aucune cause est produit par rien, ou, en d'autres termes, a le rien pour cause. Mais le rien ne peut être une cause, pas plus qu'il ne peut être quelque chose, ou égal à deux droits, par exemple. Par la même intuition par laquelle nous percevons que le rien n'est pas égal à deux angles droits et n'est pas quelque chose, nous percevons qu'il ne peut jamais être une cause ; et en conséquence nous percevons que tout objet a une cause réelle de son existence. — Mais je n'aurai pas besoin, je crois, d'employer beaucoup de paroles pour montrer la faiblesse de cet argument, après ce que j'ai dit du précédent. Ils sont tous deux fondés sur le même sophisme et dérivent d'un même tour de pensée. Qu'il suffise d'observer que, lorsque nous excluons toutes les causes, nous excluons réellement toutes les causes et nous ne supposons pas que le rien ou l'objet lui-même soient causes de l'existence de cet objet. Il ne faut donc pas qu'on argue de l'absurdité de ces dernières suppositions pour prouver l'absurdité de l'exclusion de la cause. Si toute chose devait avoir une cause, il s'ensuivrait qu'après avoir exclu toutes les autres causes, nous devrions accepter pour cause ou l'objet lui-même ou le rien ; mais c'est précisément ce qui est en question que de savoir si toute chose doit ou non avoir une cause. Si donc on veut raisonner juste, il faut se garder de prendre ce point pour accordé. »

Il est vrai « que ce troisième argument dérive du même tour de pensée » que le précédent et contient le même paralogisme. Aussi n'entreprendrons-nous point de le défendre et justifier. Ici encore on suppose accordé que toute chose doive avoir une cause ; or c'est là le point précis qui est en question, et que l'argument qui devrait le prouver, ne touche même pas. Mais recueillons à notre tour les aveux de Hume. Il reconnaît que « ni le rien ni l'objet lui-même ne peuvent être causes de

Digitized by Google

l'existence de l'objet » et il traite ces suppositions « d'absurdes ». Il reconnaît également que « si toute chose devait avoir une cause, il s'ensuivrait ... » que, l'objet et le rien étant exclus comme causes, on serait forcé de recourir à une cause efficiente distincte et antérieure, et que de cette façon le principe de causalité serait péremptoirement établi. Nous prenons avec soin acte de ces déclarations, car en ceci sa pensée ne s'écarte point de ce que nous avons enseigné dans la discussion de l'analycité du principe de causalité. Ainsi que le souhaitait Hume, nous avons d'abord prouvé que l'être qui commence d'exister a nécessairement une raison d'existence, implicitement incluse dans l'affirmation même de son existence actuelle, et que cette raison d'existence ne peut être qu'une raison causale. Ce principe posé, savoir, que tout être qui commence d'exister a une raison causale, nous en avons déduit, rejetant avec Hume comme hypothèses absurdes que le néant ou l'être qui commence d'exister puissent avoir eux-mêmes cette raison de causalité, la nécessité absolue d'une véritable cause efficiente. Ainsi, la méthode adoptée par nous est bien celle qu'indiquait l'adversaire comme devant être suivie, et la seconde proposition que nous avons démontrée, savoir, que ni l'être possible ni le néant ne peuvent être conçus comme causes productrices de l'être contingent, se trouve de même par avance ratifiée par lui.

Telle est donc, intégralement reproduite, et jugée à son tour, l'habile critique dirigée par Hume contre l'analycité du principe de causalité. En fin de compte, de cette longue et approfondie revue, n'est-il pas légitime de conclure que, si cette critique tient en échec les arguments ordinairement employés en faveur de cette analycité, d'autre part en présence des compléments et perfectionnements introduits dans notre démonstration, cette même critique s'affaisse d'elle-même, puisque justement nous avons répondu à toutes ses préoccupations.

Digitized by Google

***

§ II. — Réfutation de la critique de Kant.

Un des points les plus originaux de la doctrine de Kant sur la connaissance, c'est assurement sa théorie des jugements synthétiques a priori, dont il présente le principe de causalité comme le type exemplaire, croyant avoir réussi à le dépouiller de son caractère de jugement analytique. Ses opinions à ce sujet furent exposées d'abord dans la « Critique de la raison pure » (Introd., § 1), et reprises ensuite dans la « Critique de la raison pratique » (Liv. I, ch. 1, § 2). Or, lorsqu'on examine attentivement sa théorie, on ne tarde pas à y découvrir une double erreur : une erreur générale sur la véritable nature des jugements analytiques et synthétiques et sur leur exacte division; une erreur conséquente et spéciale sur la qualité d'analytique ou de synthétique qu'il convient d'attribuer au principe de causalité. Nous sommes ainsi dans la nécessité de discuter les assertions de Kant, successivement, sur ces deux points.

§§ 1. *Incorrection des définitions données par Kant des jugements analytiques et des jugements synthétiques.*

Il paraîtra presque incroyable que Kant se soit trompé sur les définitions mêmes des jugements analytiques et des jugements synthétiques. Et cependant cette accusation est fondée : les notions qu'il émet, soit de l'analytique, soit du synthétique, sont inexactes, insuffisantes, équivoques.

Voici comment l'auteur de la « Critique de la raison pure » définit l'une et l'autre espèce de ces jugements :

« Dans tous les jugements où est conçu le rapport d'un sujet à un « prédicat (en ne considérant que les jugements affirmatifs, car l'ap- « plication sera facile à faire ensuite aux jugements négatifs), ce rap- « port est possible de deux manières : ou le prédicat *b* appartient au « sujet *a* comme quelque chose d'y contenu (d'une manière cachée) ; « ou bien *b* est complètement étranger au concept *a*, quoique à la vé- « rité en union avec lui. Dans le premier cas, le jugement est analy- « tique ; dans le second il est synthétique. Les jugements analyti-

Digitized by Google

« ques (affirmatifs) sont donc ceux dans lesquels l'union du prédicat « avec le sujet est conçue par identité ; ceux, au contraire, dans les- « quels cette liaison est conçue sans identité doivent être appelés « jugements synthétiques. — On pourrait encore appeler les premiers « jugements « explicatifs », et les seconds « extensifs », par la raison « que ceux-là n'ajoutent rien au sujet par l'attribut, mais seulement « décomposent ce sujet en concepts partiels qui déjà y ont été con- « çus, quoique obscurément ; tandis que, au contraire, les derniers « ajoutent au concept du sujet un prédicat qui n'y était pas encore « conçu et qui n'aurait pu en être dérivé par aucune décomposition (1).

Avant de signaler l'erreur fondamentale, nous ne pouvons nous empêcher de présenter d'abord plusieurs remarques de détails, non toutefois sans importance, sur ces notions et définitions. Kant écrit : « ou le prédicat *b* appartient au sujet *a*, comme quelque chose d'y contenu (d'une manière cachée) ; ou bien *b* est complètement étranger au concept *a*, quoique à la vérité en liaison avec lui. » Les expressions « y contenu » et « complètement étranger » sont vagues et prêtent à l'équivoque. Si *b* est complètement étranger au concept *a*, comment peut-il être à la vérité en liaison avec lui? D'ordinaire ceux qui sont liés entre eux, ne sont point étrangers, et surtout complètement étrangers, les uns aux autres? De quelle manière le prédicat *b* peut-il être contenu dans le sujet *a* d'une manière cachée? Si le seul mode admissible de contenance est celui de genre ou de différence spécifique, pourquoi ne pas le déclarer ouvertement, et que peut-il en ce cas y avoir de caché dans de pareils jugements? Quand donc Kant conclut en disant : « Dans le premier cas, le jugement est analytique ; dans le second, il est synthétique », ces premières définitions ne sont donc pas aussi claires qu'elles devraient l'être.

L'auteur le sent si bien, qu'il s'empresse de formuler aussitôt une seconde définition, qu'il propose comme conséquente, il est vrai, et comme équivalente à la première, mais rédigée en termes nouveaux : « Les jugements analytiques (affirmatifs) sont ceux dans lesquels l'union du prédicat avec le sujet est « conçue par identité ; ceux au contraire dans lesquels cette « liaison est conçue sans identité doivent être appelés juge-

(1) Traduct. J. Tissot. — Dans sa « Critique de la raison pratique » Kant ne revient pas sur ces définitions.

Digitized by Google

« ments synthétiques. » Cette fois la définition est plus claire, mais — question préliminaire, avant d'examiner si elle est juste, — s'accorde-t-elle exactement avec la première? Dire « le prédicat *b* appartient au sujet *a* comme quelque chose d'y contenu d'une manière cachée » et dire : « l'union du prédicat *b* avec le sujet *a* est conçue par identité », est-ce parfaitement synonyme? Et de même dire : « le concept *b* est complètement étranger au concept *a*, quoique à la vérité en liaison avec lui » et dire : « la liaison de *b* avec *a* est conçue sans identité », est-ce d'une synonymie rigoureuse? Un concept sans être identique à un autre ne peut-il point parfois par un de ses éléments être contenu en celui-ci d'une manière cachée? Et encore : la liason de *b* avec *a*, quoique conçue sans identité, ne peut-elle pas en certaines conditions être telle, que le concept *b* ne soit point cependant complètement étranger au concept *a*? En outre, cette double division des jugements en analytiques et en synthétiques est-elle parfaitement opposée membre à membre et s'applique-t-elle effectivement à tout le défini? Cette double loi d'une division correcte, Kant la suppose réalisée, mais il n'en apporte aucune preuve. Dès lors, sous prétexte de préciser simplement sa première définition, Kant n'en introduit-il point en réalité une seconde, différente de la première en ce qu'elle restreindrait davantage le cercle des propositions analytiques? Et en posant ainsi deux définitions, faciles à confondre à cause de leur similitude, quoique en réalité non identiques, l'une moins précise et plus large, l'autre moins vague et plus étroite, ne crée-t-il point pour le lecteur bénévole plus encore que pour lui-même une cause d'illusion, acceptant et faisant accepter sa première définition comme une définition à simple vue recevable des jugements analytiques et des jugements synthétiques, et se servant ensuite de la seconde, plus précise et plus restreinte, pour rejeter et faire rejeter hors la classe des jugements analytiques le principe de causalité (1)?

(1) Tel est, en effet, le paralogisme caché dans l'argumentation de Kant. Il consiste à remplacer la définition vraie du jugement analytique par deux autres définitions, toutes deux inexactes et obscures qu'il présente comme identiques, bien qu'en réalité elles ne soient

Digitized by Google

Au fond, il résulte de cette seconde définition et des explications qui lui sont adjointes, que Kant n'admet comme proposition analytique que celle « dans laquelle l'union du prédicat avec le sujet est conçue par identité, le prédicat exprimant un des concepts partiels du sujet et pouvant en être dérivé par décomposition » ; toute proposition, dans le cas contraire, est synthétique.

Cette définition kantienne est elle juste? Une définition juste s'applique à tout le défini et au seul défini. En est-il ainsi de cette définition du jugement analytique : « celui dans lequel l'union du prédicat avec le sujet est conçue par identité ? » S'applique-t-elle à tout jugement méritant en vérité la qualification d'analytique? — Analytique, le mot l'indique, désigne un jugement fondé sur l'analyse même du sujet. Et puisque le sujet est considéré par l'esprit seul indépendamment des contingences concrètes dans lesquelles il peut se trouver placé, l'analyse du sujet s'opère par décomposition de son concept en des concepts plus élémentaires qui appartiennent à son essence : de là il s'ensuit que le jugement analytique est toujours a priori et toujours d'ordre nécessaire, comme l'essence elle-même dont il dérive. Or, à l'essence d'un être appartiennent, non seulement les concepts qui constituent l'essence et entrent dans sa définition, mais aussi les propriétés qui procèdent nécessairement et immédiatement de cette essence. Celles-ci sont comprises dans l'essence, non, il est vrai, à titre de principes constitutifs, mais comme parties intégrantes qui la complètent et donnent à l'être toute sa perfection. Aux propriétés essentielles est assimilable la relation du sujet avec d'autres concepts, si cette relation est pareillement nécessaire et immédiate, tenant à l'essence même du

point parfaitement concordantes entre elles ; puis dans la discussion il prononce au nom de la seconde, définition nettement erronée et trop étroite, que le principe de causalité n'est point analytique. De là le lecteur est induit à penser qu'il ne l'est point non plus selon la première, laquelle étant plus large et équivoque semble se rapprocher davantage de la définition vraie : d'où, en définitive, par suite de la confusion née de ce rapprochement et de cette ressemblance, il est porté à admettre avec Kant qu'en effet le caractère analytique n'appartient point au principe de causalité.

Digitized by Google

sujet; car, en ce cas, l'analyse du sujet en ses concepts partiels amène naturellement à découvrir le concept de cette relation essentielle, et, par suite, à reconnaître que le second terme de cette relation est nécessairement impliqué dans le sujet lui-même. Alors, bien qu'il n'y ait point identité entre le concept du sujet et le concept du second terme de la relation, néanmoins à raison du caractère essentiel et nécessaire de cette relation, la proposition qui affirme cette relation et partant ce second terme, est et doit être réputée analytique, car elle ne fait qu'exprimer explicitement ce qui est implicitement contenu dans le sujet considéré. Il y aurait évidemment contradiction, au moins implicite, à poser le sujet et à nier en même temps le terme de cette relation.

C'est pourquoi, ainsi que nous l'avons expliqué dans notre précédente étude sur l'analycité du principe de causalité, est analytique « toute proposition dont le prédicat est contenu dans la compréhension essentielle du sujet », étant entendu que dans cette compréhension essentielle sont incluses non seulement les notions d'espèce, de genre, de différence spécifique, mais aussi celles de propriétés et celles de relations dérivant nécessairement de l'essence du sujet. En effet, dans ces conditions, poser le sujet, c'est, du même coup, au moins implicitement, poser le prédicat, tandis qu'affirmer le sujet et nier le prédicat impliquerait contradiction, puisque sujet et prédicat sont unis par un rapport essentiel et nécessaire, que l'analyse de de la compréhension intégrale du sujet permet de découvrir. A l'opposé, toute proposition ne satisfaisant pas à quelqu'une de ces conditions est synthétique. Il sera possible alors sans aucune contradiction de nier le prédicat tout en posant le sujet.

En comparant cette définition avec celles données par Kant, on jugera facilement de leur différence. D'après la définition classique par nous reproduite, la proposition dont le prédicat exprime une propriété ou une relation essentielle du sujet, est classée comme analytique ; elle serait au contraire synthétique, si l'on s'en tenait à la seconde définition kantienne, tandis que, selon la première, il y aurait plutôt incertitude si une telle proposition devrait être rangée parmi les analytiques ou parmi les synthétiques. Or, entre les définitions de Kant et

Digitized by Google

celle que nous avons énoncée le choix ne saurait être libre, car il ne s'agit pas ici d'une simple question de mots : une question d'idées est engagée. Le point fondamental est celui-ci : déterminer quand et à quelles conditions il y aura contradiction à nier le prédicat une fois et par le seul fait qu'on aura posé le sujet. Cette implication de contradiction, voilà la note caractéristique qui sert à distinguer les jugements analytiques des jugements synthétiques. Selon cette mesure, et après tout ce qui vient d'être expliqué, nous sommes en droit de conclure que la définition d'après laquelle « est seule analytique la proposition dans laquelle l'union du prédicat avec le sujet est conçue par identité », — définition à laquelle Kant s'est arrêté et dont il se servira dans sa discussion critique sur le principe de causalité, — est assurément fausse, parce que trop étroite, en tant qu'elle enlève indûment aux propositions concernant les propriétés et les relations essentielles du sujet la qualité d'analytique alors que par la nature même des choses elle leur convient véritablement.

Il faut donc corriger cette définition en l'élargissant : ce qui revient à lui substituer la définition suivante que nous avons déjà posée et avons justifiée : doit être considérée comme analytique toute proposition dont le prédicat est contenu dans la compréhension essentielle du sujet, cette compréhension étant envisagée dans son intégralité. — Cette rectification faite, la critique de Kant contre l'analycité du principe de cusalité va tomber d'elle-même.

§§ 2. *Exposition et réfutation de la théorie de Kant sur la nature du principe de causalité.*

Nous le savons, Kant enseigne que le principe de causalité n'est point analytique, mais synthétique a priori. On s'attendrait à ce qu'une assetion de cette importance, qui, dans la pensée de l'auteur, domine et gouverne sa théorie générale sur la connaissance, soit étayée par de solides preuves largement exposées et habilement défendues contre les objections adverses. Il n'en est rien. La dissertation du philosophe de Kœnigsberg sur cette délicate question, est d'une surpre-

Digitized by Google

nante brièveté. La voici dans son texte reproduit intégralement :

« Soit cette proposition : Tout ce qui arrive a sa cause. Dans le con-
« cept de quelque chose qui arrive, je conçois à la vérité une existence
« postérieure à un temps, etc., d'où résultent des jugements analyti-
« ques (1). — Mais le concept d'une cause indique quelque chose
« d'entièrement différent de ce qui arrive et qui, par conséquent, n'est
« pas compris dans cette dernière représentation. Comment attri-
« buerais-je à ce qui arrive en général quelque chose qui en est entière-
« ment différent ; et comment connaître que le concept de cause, quoi-
« que n'y étant pas compris, s'y rattache cependant et même néces-
« sairement? Quel est ici l'x sur lequel s'appuie l'entendement quand
« il croit découvrir hors du concept a un prédicat qui lui est étran-
« ger, qu'il conçoit cependant lui appartenir (2)? »

Nous retrouvons ici au fond le même argument déjà présenté par Hume à l'effet d'établir que toute démonstration d'analycité pour le principe de causalité est a priori impossible : Kant le reprend pour son propre compte. Nous serons donc obligés de revenir sur des idées déjà émises, en réfutant cet argument sous la forme spéciale que lui a donnée Kant.

« Le concept de cause, dit Kant, et le concept de ce qui arrive (3) sont entièrement différents, et, par conséquent, le concept de cause n'est pas compris dans cette dernière représenation. » — Oui, concéderons-nous, autre est le concept de cause, autre celui d'être contingent commençant à exister, et il est vrai que dans ce dernier concept celui de cause n'est

(1) N'incidentons point sur cette assertion indifférente quant au sujet qui nous occupe. Nous serions cependant curieux de savoir quels sont ces jugements analytiques auxquels Kant fait allusion : d'autant plus, que « dans le concept de quelque chose qui arrive » n'est point nécessairement renfermé celui « d'une existence postérieure à un temps » ; ce qui est évident, si la production de ce qui arrive s'opère d'une manière instantanée, comme cela a lieu dans l'acte divin de la création. En cas de production instantanée le concept de ce qui arrive, n'inclut point du tout celui d'une existence postérieure à un temps.

(2) Dans la « Critique de la raison pratique » Kant rappelle cette prétendue démonstration de non-analycité, mais ne la renouvelle point et n'y ajoute rien.

(3) Il nous est impossible de ne pas faire remarquer la singularité de cette expression : « ce qui arrive » pour désigner « ce qui commence d'exister ».

Digitized by Google

pas compris à titre de genre ou de différence spécifique par une sorte d'identité. — Mais alors, nous demandera-t-on, ainsi que le demande Kant, comment attribuer à ce qui commence d'exister quelque chose qui en est différent? — Nous répondons : cette attribution d'une cause à ce qui commence d'exister, se fait légitimement, parce que le concept de cause, quoique non inclus comme notion générique ou notion spécifique en celui d'être commençant à exister, ne lui est point cependant entièrement étranger, mais s'y rattache au contraire essentiellement et nécessairement. Comment cela peut-il se faire, et si cela est, comment le connaître, répliquera un partisan de Kant? Quel est l'*x* sur lequel s'appuiera l'entendement pour attribuer au concept de l'être commençant à exister le prédicat de cause efficiente? — On le reconnaîtra par la décomposition analytique de ce même concept d'être contingent qui commence à exister et l'inspection de ses différents éléments, car l'analyse nous révèle dans ce concept d'être commençant à exister une relation essentielle et nécessaire de cet être à une raison d'origine et d'existence, laquelle ne saurait être autre qu'un être distinct et antérieur à lui : ce que précisément nous nommons cause efficiente (1).

Et, en effet, l'être contingent commençant à exister, ne peut être conçu et posé comme existant, sans que l'esprit conçoive et pose par là même une raison de cette affirmation, et partant une raison de cette existence (2) : ainsi l'être contingent com-

(1) S. Thomas insinue lui-même cette réponse quand il écrit : « Licet habitudo ad causam non intret definitionem entis quod est causatum, tamen consequitur ad ea quæ sunt de ejus ratione ». (*S. Theol.*, *P.* I, *q.* 44, *art.* 1, *ad.* 1.)

(2) Nous insistons de nouveau sur ce point essentiel que la raison d'existence impliquée dans le principe de causalité ne vient point d'une application quelconque du principe objectif de raison suffisante, principe selon nous postérieur à celui de causalité, mais de la loi logique de raison d'affirmation, laquelle, quand il s'agit d'affirmer une existence, devient nécessairement une raison d'existence de la chose affirmée. — On ne peut nier cette loi logique à moins de nier toute expression de pensée et toute pensée quelconque, et ainsi de tomber dans le plus universel scepticisme. Or il ne s'agir point ici de réfuter le scepticisme universel; il s'agit uniquement de montrer l'analycité du principe de causalité, en présupposant que l'esprit humain peut arriver à connaître avec certitude la vérité. Cette présuppo-

Digitized by Google

mençant à exister implique dans son propre concept une relation essentielle et nécessaire à une raison originelle de son existence. Mais cette raison originelle d'existence ne saurait appartenir à l'être contingent lui-même qui commence à exister, ni, à plus forte raison, au néant; donc cette raison ne peut être conçue sinon qu'en tant que cause efficiente. Donc l'être contingent qui commence d'exister renferme dans son propre concept une relation essentielle et nécessaire à une cause efficiente ; par conséquent le concept de cause efficiente se rattache au concept d'être commençant à exister, comme terme nécessaire de cette relation essentielle d'origine. A ce titre il s'y trouve implicitement compris, et l'analyse a simplement mis au jour ce que ce concept d'être commençant à exister contenait d'une manière latente.

Ces deux concepts sont donc logiquement inséparables. L'existence de l'être contingent ne peut être affirmée sans que cette relation essentielle ne le soit également, sans que la cause efficiente terme de cette relation, ne soit elle-même en même temps affirmée et par le fait même de cette première affirmation, en sorte qu'affirmer le concept d'être commençant à exister et nier celui d'une cause efficiente serait certainement contradictoire.

Dès lors, l'x demandé et recherché en vain par Kant est trouvé. L'x : il n'est autre que cette relation essentielle qui unit d'une manière nécessaire et inséparable le concept de cause à celui d'être contingent commençant à exister. Par suite, le principe de causalité, qui fondée sur cette relation essentielle exprime la nécessité d'une cause efficiente pour tout être contingent commençant à exister, possède donc bien véritablement et bien sûrement le caractère de jugement analytique.

sition est légitime et rentre dans les données de la question, car, lors qu'on parle du principe de causalité, on cherche à établir la certitude de ce principe et son caractère analytique, mais nullement la possibilité et l'existence de la certitude en général. Cette possibilité de certitude, en soi d'ailleurs incontestable et irréfragable, est considérée comme déjà reconnue et admise. Si quelqu'un se refusait à la reconnaître et à l'admettre, il faudrait la lui prouver, avant d'entreprendre de lui démontrer l'analycité du principe de causalité.

Digitized by Google

L'erreur de Kant vient de ce qu'il n'a point aperçu comment, en droit, un jugement, sans que la liaison du prédicat au sujet soit conçue par identité, peut cependant être analytique, ni comment, de fait, le principe de causalité, en vertu de la relation essentielle qui unit nécessairement l'être contingent à la cause de son existence, mérite vraiment cette qualification. Cette double erreur, dans une certaine mesure excusable à cause de la difficulté du sujet, est cependant certaine.

***

Conclusion.

Cette question d'analycité, dira-t-on, est purement théorique : pourquoi s'y attarder si longtemps et s'attacher à démontrer ce que le simple bon sens enseigne avec évidence l'absolue certitude du principe de causalité? — Il importe grandement, répondrons-nous, que la métaphysique à qui il incombe de contrôler les données du sens commun et au besoin de les défendre contre les attaques d'une sophistique subtile, justifie pleinement la certitude vulgaire et la transforme en certitude scientifique. Le principe de causalité sert de base aux diverses preuves de l'existence de Dieu : affermir cette base c'est consolider ces preuves ; la rejeter, c'est à l'opposé et en conséquence priver ces preuves de leur appui naturel et laisser planer un doute affreux sur cette vérité primordiale que Dieu existe. Telle est, du reste, la triste, mais instructive leçon que nous offrent l'histoire de David Hume et celle d'Emmanuel Kant, ces adversaires obstinés du principe de causalité, devenus tous deux par suite de cette négation pernicieux fauteurs d'athéisme.

Hume, pour des motifs de prudence humaine, se garde d'afficher trop ouvertement son sentiment intime. Dans son *Traité de la nature humaine*, il ne dit rien de l'auteur du monde, laissant sans doute au lecteur le soin d'appliquer à la cause première les conséquences de sa théorie générale, savoir qu'il n'y a point de véritable cause et qu'entre les phénomènes, les uns

Digitized by Google

antécédents, les autres conséquents, il n'existe aucun lien d'efficience causale. Dans ses *Essais*, où d'une manière générale il adoucit sa doctrine à dessein de la rendre plus accessible, Hume pourtant laisse mieux entrevoir sa pensée. A travers le voile dont il la recouvre, perce l'impuissance de la raison à prouver l'existence de Dieu : « Nous comprenons maintenant, écrit-il (1), pourquoi les philosophes modestes et raisonnables, ne se vantent jamais de pouvoir enseigner les premières causes, ne fût-ce que d'une seule des opérations de la nature, ou de nous montrer distinctement l'action de cette puissance productrice à laquelle est dû tout l'effet de l'univers. Ils conviennent que le dernier effort de la raison se réduit à simplifier les principes producteurs des phénomènes naturels et à résoudre avec le secours de l'analogie, de l'expérience et des observations, la foule des effets individuels en un petit nombre de causes générales ; mais les causes de ces causes nous échappent toujours. »

De même, c'est en conséquence de ce qu'il a rejeté le principe de causalité en tant que principe d'ordre objectif et absolu, que Kant repousse en bloc les preuves spéculatives de l'existence de Dieu. Si, pour avoir conservé la preuve fondée sur la la loi morale, il échappe à l'épithète flétrissante d'athée, toujours est-il vrai qu'en dirigeant sa critique destructive contre les autres preuves, il a contribué dans une large mesure à la recrudescence et à la diffusion de l'athéisme contemporain. Or, encore une fois, la raison principale et générale qu'il met en avant pour ruiner les antiques démonstrations de l'existence de Dieu, vient de ce que, selon ses thèses précédentes, le principe de causalité se trouve dénué de valeur absolue et objective. Voilà ce que Kant expose et déclare nettement dans sa *Critique de la raison pure* (*Dialectique Transcendantale*, ch. III, sect. 7), sous ce titre, assez significatif par lui-même : *Critique de toute théologie par principes spéculatifs de la raison.* Entre autres choses, on y lit ceci :

« Puisque le conditionné qui nous est donné dans l'expérience, est

(1) *Essais Philosophiques, essai IV : Doutes sceptiques.* — Cfr. *Essai XII, fin.*

Digitized by Google

« toujours conçu aussi comme contingent, la condition qui lui est « propre ne peut être connue par là comme absolument nécessaire... « Si donc la nécessité absolue d'une chose doit être connue d'une con- « naissance théorique, ce fait n'est possible que par des concepts *a* « *priori*, mais jamais comme par celui d'une cause par rapport à une « existence qui est donnée par l'expérience... Le principe en vertu du- « quel on conclut de ce qui arrive, comme effet, à une cause... si nous « prétendons l'appliquer au contingent en général, il ne reste pas « la moindre justification possible d'une telle synthèse ; on ne peut « faire comprendre comment je puis passer de quelque chose qui est « à quelque chose de tout différent appelée cause... »

Kant retombe encore ici, on le voit, dans la même difficulté qu'il a déjà rencontrée et que plus haut nous avons résolue : nous n'y reviendrons pas. D'après cette étude et celle antérieurement publiée dans laquelle nous avons établi par des preuves directes l'analycité du principe de causalité, on jugera ce que valent ces cavillations du philosophe de Kœnigsberg contre les preuves de l'existence de Dieu et le principe de causalité. La vérité est que la raison démontre l'analycité de ce principe et réfute clairement et sûrement les objections en sens contraire de Hume et de Kant. Sa certitude métaphysique est donc absolue. En conséquence, il ne sera permis à personne de discréditer les preuves de l'existence de Dieu sous le fallacieux prétexte qu'elles reposent sur une donnée a priori douteuse ; il sera, par contre, loisible à tous de fonder sur cette base solide la démonstration de la plus haute et de la plus capitale de toutes les vérités parmi celles qui sont accessibles aux forces naturelles de la raison humaine.

G. BULLIAT.

Digitized by Google

DES SENTENCES ECCLÉSIASTIQUES

DITES

« DE CONSCIENCE INFORMÉE »

DEUXIÈME PARTIE [1]

I

OBJET DE LA SENTENCE

Dès lors qu'il constitue une dérogation au droit général, le pouvoir *ex informata conscientia* est de stricte interprétation. Le Supérieur ecclésiastique qui en fait usage doit se souvenir qu'il ne peut l'exercer que dans un domaine limité et non sur toute l'étendue de son gouvernement.

Quelles sont les frontières de ce domaine, où commence-t-il, où finit-il, en d'autres termes à quoi s'applique la sentence *ex informata conscientia?*

Le jugement de *conscience informée* ne peut avoir d'autre objet que les deux points suivants : 1° interdire l'accès aux Ordres ; 2° suspendre des Ordres reçus ainsi que des offices et dignités.

Il se tromperait donc lourdement l'administrateur ecclésiastique qui se réclamerait de ce pouvoir pour infliger l'ex-

(1) Voir numéro d'octobre précédent.

Digitized by Google

communication à quelqu'un (1), frapper d'interdit un lieu, une corporation (2), pour condamner à la détention dans une maison religieuse, à l'amende (3), à la pénitence extérieure, à des exercices de piété, tel que pèlerinages, etc. (4). Les sentences *ex informata conscientia* n'imposent pas une obligation ; elles retirent un pouvoir ou un droit. C'est bien d'ailleurs la véritable signification canonique du mot *suspense*.

Il faut remarquer au surplus que seuls *les coupables* peuvent être frappés de cette peine (5). La sentence *ex informata conscientia* suppose toujours un délit (6). D'où, pour prendre un exemple, s'il apparaissait qu'un clerc est incapable de remplir ses fonctions pour défaut d'instruction, ce n'est pas par un jugement de *conscience informée* que l'on procéderait en vue de lui retirer sa charge, mais bien plutôt en suivant les voies ordinaires prévues par le droit.

La S. Congrégation du *Concile* l'a déclaré dans la cause de Calahorra (7), le 10 mai 1625. « Si l'Evêque procédait pour tout autre motif que le délit, l'incapacité par exemple, le clerc frappé par cette sentence pourrait en appeler. Ce qui n'est pas le cas des sentences *ex informata conscientia* » (8).

Sous le bénéfice de ces deux observations générales, examinons chacun des deux cas prévus par le législateur de Trente.

I. — D'abord l'admission aux Ordres. Le droit en la ma-

(1) Cf. Gennari. — *Sulla privazione del beneficio ecclesiastico*, pars secunda, cap. V, § 7, p. 130.

(2) Cf. Bouix. — *De judiciis ecclesiasticis* ; sectio IV, subsectio III, cap. IV, n° 1, p. 341.

(3) Cf. Bouix. — Op. cit. ; loc. cit.

(4) Cf. Bargilliat. — *Prælectiones juris canonici*. Tractatus X, cap. IV art. 1, n° 1517.

(5) Cf. Bouix, l. c. cap. VI, n° 2, p. 342.

(6) « Ob occultum crimen ».

(7) Espagne ; dép. de Burgos.

(8) « Si episcopus in vim capitis 3, sessionis 14, ejusdem concilii, contra clericos processerit tanquam illiteratos, a decreto suspensionis hujusmodi dari appellationem ad effectum devolutivum tantum, non autem suspensivum. Cæterum si processerit contra eos tanquam delinquentes, facultate sibi tributa a capite ejusdem sessionis, a suspensione lata ab eo dari nullam appellationem. » In Calaguritana, 10 maii 1625. — Cf. Giraldi : Expositio juris Pontificii, pars. 2,. sect. 43, nota 3.

Digitized by Google

tière est formel, absolu et précis. Il n'y a pas possibilité d'élever des doutes (1). Lorsque l'Evêque a devant lui un candidat à l'ordination, il est juge des raisons qu'il peut avoir de le repousser, et s'il le repousse, il n'a pas d'autre procédure à suivre que celle qui consiste à exprimer un refus. L'affaire ne saurait donner lieu, par elle-même, à un procès canonique.

Ce droit paraît aujourd'hui tellement rationnel que de bons esprits s'étonnent qu'il n'ait pas toujours existé dans l'Eglise. En réalité cependant avant le Concile de Trente l'Evêque ne pouvait exclure du sacedoce que par la voie judiciaire, et donc, pour les délits ou les défauts notoires seulement. Quant aux vices cachés, il avait toute faculté, s'il les connaissait, pour engager le coupable à s'en corriger. Il devait s'en tenir là ; il ne lui était pas permis de donner à l'affaire un caractère apparent et d'agir en conséquence. Nous l'avons démontré plus haut.

Il y avait là une lacune assurément. Toutefois une chose la palliait dans une certaine mesure : c'était l'autorité de l'Evêque sur l'école épiscopale. Il lui appartenait d'y appeler et d'en exclure à son gré les clercs qui la composaient.

Quand donc il était représenté dans cette maison par des prêtres sagaces et circonspects, les mauvais candidats aux Ordres étaient vite découverts. On les congédiait comme inaptes à demeurer parmi les habitants du lieu, sans même leur parler d'ordination, et tout était dit. Mais il arrivait bien çà et là à des éducateurs ecclésiastiques d'être trompés ou circonvenus et les rangs du clergé grossissaient d'une unité qui parfois devenait singulièrement encombrante.

Au surplus en ce temps-là, les aspirants d'ordination ne passaient pas tous par l'école épiscopale. Il n'y avait pas de Séminaires où ils fussent tenus d'entrer et de faire avec leurs études leur noviciat ecclésiastique. On ne leur demandait que de répondre devant le jury diocésain aux questions du programme d'examen canonique et de remplir les conditions de moralité prévues par la législation. En dehors de là, tant pis s'il y avait en eux quelque défaut secret ; alors même

(1) Cf. Gennari. — l. c., p. 130.

Digitized by Google

qu'il le connût de science privée, l'Evêque n'était pas en mesure d'arrêter le coupable à l'entrée du sanctuaire.

C'est donc un vrai progrès qu'a réalisé le Concile de Trente, quand il a étendu aux délits occultes le pouvoir d'exclusion de l'Evêque, et quand, pour rendre ce pouvoir efficace, il a supprimé les interminables lenteurs de la procédure judiciaire.

C'est évidemment à tous les Ordres que s'applique le pouvoir de l'Evêque. Le texte du Concile est formel ; il dit « les Ordres ». Il dit tous, il n'excepte rien (1).

Il va de soi par conséquent que l'Evêque peut arrêter quelqu'un dans la carrière des Ordres. Voici un clerc tonsuré ou même minoré. Il commet une faute qui le dénonce comme un sujet qui pourra un jour devenir funeste à la religion. On doit l'empêcher de monter plus haut ; pratiquement on le renvoie dans le monde. On ne le rejettera pas dans la vie séculière, si au lieu des Ordres mineurs il a déjà reçu le sous-diaconat ou le diaconat ; mais on l'écartera tout de même de la prêtrise, quitte à l'entretenir des deniers ecclésiastiques à l'ombre du sanctuaire dans un couvent ou dans un asile de vertu.

S'il appartient ainsi à l'évêque d'arrêter quelqu'un dans la carrière des Ordres, à plus forte raison peut-il, placé à l'entrée du sanctuaire, écarter les indignes qui viennent frapper à la porte. Il a toute faculté pour cela et son autorité s'étend ici sur n'importe quel laïque aussi bien que sur les clercs.

A ce sujet, un cas que nous n'avons plus à prévoir en France, mais qui fut pratique avant la Révolution, et qui l'est encore en beaucoup de pays catholiques, c'est celui d'un homme qui a obtenu un bénéfice et qui pour le garder doit recevoir les Ordres (2), dont d'ailleurs il n'est pas digne.

Il semble que l'Evêque ne puisse les lui refuser, car il s'agit d'un personnage déjà mis en possession d'une charge ou d'une dignité dans l'Eglise, ou peut-être même de quelqu'un qui fut

(1) « Ei, cui ascensus ad sacros ordines... »

(2) Comme il est statué dans les chapitres 14 « licet canon », et 35 « commissa » du titre VI « de Electione et electi potestate », du Livre I, in 6°.

Digitized by Google

nommé par l'Evêque lui-même. Il n'importe. L'Evêque n'a pas à se laisser imposer par le fait accompli. Il ne doit considérer que la valeur actuelle du sujet ; et si réellement il lui apparaît qu'il ne mérite pas l'onction sainte, il est obligé de la lui refuser, quelques désagréments qu'il en puisse craindre. La S. Congrégation du *Concile* l'a formellement déclaré le 22 juin 1682 : « Les clercs, quoiqu'ils soient contraints de recevoir les Ordres, peuvent en être empêchés. Cependant, dans ce cas, ils n'encourent pas les peines portées contre ceux qui, obligés de recevoir l'ordination, négligent de se faire ordonner » (1).

II. — Des ordres à recevoir nous nous élevons aux Ordres reçus ; et aux Ordres il faut ajouter ici avec le Concile les dignités, charges et offices. Logique avec lui-même, le législateur a pris pour le second cas les mêmes dispositions que pour le premier.

Lorsque l'Evêque, pour de justes raisons que sa conscience examine en toute équité et bienveillance, se croit obligé de retirer momentanément à un clerc ses pouvoirs administratifs ou même sacramentels, ou encore l'exercice de ses charges et dignités, il n'est pas tenu, si les faits qui motivent sa décision sont et demeurent secrets, d'employer les formalités de la procédure judiciaire. Sa religion éclairée et sa détermination prise, il poursuit par un simple acte d'administration, j'entends la sentence *ex informata conscientia*, le but qu'il veut atteindre.

Que le décret que je commente lui permette d'agir en cette forme, c'est ce qu'ont nié les Jansénistes et les Gallicans. Ils voulaient restreindre aux Ordres à recevoir, c'est-à-dire à l'Ordination, les facultés données par le Concile aux Evêques. Déjà j'ai dit plus haut ce qu'il faut penser de leur doctrine générale au sujet des jugements de *conscience informée*. Sur le point particulier qui nous occupe, elle n'est pas meilleure. Du reste, elle est en contradiction flagrante avec la formule Conciliaire : « *ei, cui ascensus ad sacros ordines a suo prælato ex quacumque causa, etiam ob occultum crimen quomodolibet, etiam*

(1) « Clerici etiam arctati ad Ordines prohiberi valent ne promoveantur... sed interim non incurrunt pœnas, quas patiuntur arctati ordines suscipere negligentes. »

Digitized by Google

extrajudicialiter, fuerit interdictus, aut qui a suis ordinibus seu gradibus vel dignitatibus ecclesiasticis fuerit suspensus... » Il n'est pas malaisé de voir en suivant l'ordre grammatical de ce texte que les mots *ex quacumque causa etiam ob occultum crimen* se rapportent aussi bien à *suspensus* qu'à *interdictus*, donc, aussi bien au second qu'au premier membre de la phrase.

Ai-je besoin pour appuyer mon sentiment de me réclamer de l'Autorité? Peut-être. Voici, du premier coup, celle de l'homme dont on peut dire sans hésiter qu'il est *inter canonistas facile princeps*, Benoît XIV.

Après avoir transcrit la teneur du décret qui nous occupe, ce grand Pape ajoute : « Il résulte de ces passages que l'Evêque peut, pour un crime occulte, qui est parvenu à sa connaissance, non seulement interdire aux clercs, même hors de toute forme judiciaire, de se faire élever aux Ordres supérieurs, *mais encore leur interdire l'exercice des fonctions de l'Ordre qu'ils ont déjà reçu* » (1).

Pour venir à quelques précisions de détail, l'Evêque peut suspendre de tous les Ordres mineurs ou majeurs, grades et dignités, les prêtres de son diocèse, sans aucune exception, même ceux qui occupent les postes les plus élevés.

Par voie de conséquence, la suspense produisant ses effets naturels et en quelque sorte nécessaires, quand l'Evêque défend à un prêtre de célébrer la Sainte Messe, ce prêtre ne saurait percevoir l'honoraire y attaché (2), car bien que l'honoraire ne soit pas considéré comme une rétribution, cependant il n'est accordé qu'aux prêtres qui offrent le Saint-Sacrifice. Simple question de bon sens ; il n'est pas besoin d'insister pour la faire comprendre.

Si l'Evêque peut suspendre des Ordres, offices et dignités, les clercs entachés de quelque délit, à plus forte raison lui est-il permis de les écarter d'une promotion supérieure. Un homme

(1) « Ex quibus verbis colligitur, posse episcopum ob occultum crimen, etiam extrajudicialiter, non solum clericis prohibere ascensum ad superiores Ordines, sed etiam a suscepti jam ordinis ministerio eosdem interdicere... » De synodo Diœcesana, lib. XII, cap. 8, nº 3, t. III, pag. 247.

(2) Cf. Bouix. — Op. cit., chap. IV, nº 1, p. 341.

Digitized by Google

d'Eglise se rencontre qui viole gravement ses devoirs et compromet son caractère religieux. L'Evêque lui inflige *de conscience informée* la peine de suspense. Il est bien évident qu'il n'ira pas aussitôt après le nommer à une dignité supérieure. Il est même tout aussi évident qu'il devra l'arrêter dans sa marche vers les honneurs, si cet homme par ses intrigues arrivait à se passer de son appui pour poursuivre ses visées ambitieuses. Ici, à vrai dire, le texte de Trente n'est pas explicite ; mais notre doctrine s'y trouve comprise, comme une conséquence naturelle dans un principe certain. C'est, du reste, l'enseignement de toute l'Ecole et la pratique constante des curies épiscopales, au vu et au su du Gouvernement Central.

Est-ce à tous les clercs que s'applique ce droit ou à une catégorie seulement? On sait qu'en principe général les Religieux des Ordres pontificaux sont exempts de la juridiction épiscopale. En l'occurrence, ce principe subit une restriction. Sans doute les religieux ne relèvent pas comme les clercs diocésains du jugement *de conscience informée*. Cependant, placés momentanément par leur ministère sous l'autorité de l'Evêque, ils peuvent, à raison et dans l'exercice de ce ministère, tomber sous les coups de ce jugement. C'est Giraldi qui en fait la très juste observation et qui spécifie le cas. « L'Evêque, écrit-il, a le droit de retirer aux religieux, par une sentence *ex informata conscientia*, même après les avoir approuvés pour son diocèse, les pouvoirs de confesseur, et cela sans être tenu de leur en fournir la raison, ainsi que l'a déclaré Clément X dans la constitution « *Superna* » du 21 juin 1670, § et eos (1).

Benoît XIV donne un pouvoir semblable aux vicaires apostoliques des missions anglaises contre les missionnaires réguliers qui sont reconnus indignes d'administrer les sacrements (2).

(1) « Potest etiam Episcopus ex informata conscientia suspendere ab audiendis confessionibus regulares, licet a se cum nulla temporis limitatione approbatos, ex nova superveniente causa, confessiones concernente, absque eo quod teneatur eam ipsis regularibus significare, ut declaravit Clemens X, constit. « superna » 21 junii 1670, § et eos ». Cf. Giraldi. Expositio Juris Pontificii, pars. II, sect. 43, t. III.

(2) « Potest Vicarius Apostolicus pro missionibus Anglicanis deputatus amovere, inconsultis superioribus, Regulares Missionarios sive

Digitized by Google

Jusqu'à présent, nous avons parlé des Ordres, des Dignités et des Offices.

On a dû observer que nous ne nommions pas les Bénéfices (1). C'est que notre texte n'en parle pas lui-même. Cependant la question s'impose ici tout naturellement. On ne saurait l'éluder. Quels sont sur ce point les droits de l'Evêque en regard du décret de Trente?

S'il s'agit de privation définitive, c'est-à-dire de révocation pure et simple, tous les Docteurs s'accordent à dire que l'Evêque n'a pas le droit de l'infliger par une sentence *ex informata conscientia* (2). Aussi ne nous occupons-nous que de la suspense *a Beneficio*.

L'on sait que la suspense *a Beneficio* enlève au clerc le droit de percevoir le traitement ou les fruits de son Bénéfice et de

ineptos sive delinquentes in sacramentorum administratione ; sicut et superiores Regulares inconsulto vicario. » Cf. Benoit XIV, Const. « *Firmandis* » 6 nov. 1744, § 11.

(1) *Le Bénéfice* est un droit perpétuel de percevoir les revenus des biens ecclésiastiques, établi par l'autorité de l'Eglise et concédé à un clerc pour l'accomplissement d'un office sacré.

L'*Office*, en droit ecclésiastique, est une charge ou un emploi conféré à un clerc pour remplir une part de l'administration ecclésiastique.

On appelle *Dignités* tous les offices qui donnent un rang et des prérogatives distinguées dans l'Eglise. On divise les dignités en majeures et mineures. Dans la première classe, on place d'abord le Pape et successivement les Cardinaux, Patriarches, Archevêques, Evêques et Abbés, Dans la deuxième se trouvent l'Archidiacre, l'Archiprêtre, le Précenteur, le Sacristain ou Trésorier. Ces deux derniers ne sont dans certaines églises que de simples personnats, c'est-à-dire, un simple titre avec préséance sans juridiction. Cf. *De Consuetudine*, in-6°, cap. 1. D'où le Personnat est quelque chose de moins que la Dignité et quelque chose de plus que le simple Office. Si l'on prend le nom de Dignité, dans son sens rigoureux, on ne peut le donner qu'aux Offices qui donnent droit à la juridiction ; dans lequel cas aujourd'hui il n'y aurait guère que l'Archidiacre dans certains diocèses. Mais il suffit que la dignité donne quelque prééminence dans le chœur et le chapitre pour qu'on doive la distinguer du simple Office.

D'où l'on voit la différence spécifique du Bénéfice. Généralement il est donné à cause d'un Office ; mais il existe cependant indépendamment de ce dernier puisque on rencontre des Bénéfices sans charge d'âmes qu'on appelle Bénéfices simples, tels que les Canonicats ; tout aussi bien que des Bénéfices à charge d'âmes qui se nomment Bénéfices doubles.

(2) Cf. Gennari, — *loc. cit.*, p. 130.

Digitized by Google

jouir de tout ce qui en dépend ; par exemple : de l'habitation dans le presbytère, de l'usufruit des biens de cure, quand il y en a d'annexés au titre, du casuel, de la collecte faite quelquefois soit en nature, soit en numéraire, pour servir de supplément à l'insuffisance du traitement, etc.

Certains canonistes considèrent le pouvoir de porter une telle suspense comme une conséquence toute naturelle du droit accordé aux Evêques par le Concile de Trente (1).

Tel de nos jours SANTI. Il est vrai, dit-il, nous n'avons pas de décision authentique sur ce point, mais une autre solution est-elle admissible? Que faire sans cela du principe *Beneficium propter officium?* La peine, atteignant la cause, atteint par le fait même aussi l'effet et, bien que nous devions tenir en considération le grand principe que les peines sont de stricte interprétation, néanmoins ne l'oublions pas : « la faculté de punir se range parmi les choses favorables, parce que c'est un moyen que le Supérieur accorde à l'inférieur pour l'aider à remplir plus dignement sa charge » (2).

Mais si autorisée que soit l'opinion de SANTI ; elle est battue en brèche par la grande majorité de ses collègues. Citons en particulier : Icard (3), Pierantonelli (4), Bouix (5), Mgr Messmer (6), le Dr Smith (7), Gemari (8), Lega (9).

Je n'hésite pas à accepter la doctrine de ces doctes écrivains.

La théorie de SANTI a pour elle les deux considérations que voici : 1° l'Evêque peut certainement infliger par une sentence *ex informata conscientia*, la suspense de l'office (10). Or cette

(1) Sess. XIV, cap. I, de reformatione.

(2) « Facultas conccessa ad puniendum est res favorabilis, quia est liberalitas quædam superioris concessa inferiori ut magis expedite possit suo munere fungi. » Cf. Santi *Prælectiones*, t. V, ad tit. I, n° 22, p. 12.

(3) Icard. — *Prælectiones Sancti Sulpitii*, n° 691, t. III.

(4) Pierantonelli. — *Praxis fori ecclesiastici*, tit. VIII, n° 17.

(5) Bouix. — *De judiciis*, t. II, cap. IV, n° 6.

(6) Droste-Messmer. — *Canonical procedure*, sect. II, art. III, n° 96.

(7) Smith. — *Elements of ecclesiastical law*. II, p. 315.

(8) Gennari. — *Sulla privazione del Beneficio ecclesiastico*, p. 130.

(9) Lega. — *De judiciis*, vol. IV, n° 400.

(10) La suspense de l'office « *ab officio* » est la suspense des fonctions des Saints Ordres.

Digitized by Google

suspense entraîne celle du Bénéfice. 2° La faculté de suspendre *a Beneficio* est renfermée dans celle de suspendre des Ordres, dignités, grades et honneurs, qui est hors de contestation.

Cette argumentation tombe à faux.

1° Sans doute l'Evêque est qualifié par notre décret pour suspendre *ab officio*. Mais, qu'on veuille bien le remarquer, cette suspense n'entraîne pas celle *a Beneficio*. Nous en avons une preuve dans une loi émanée d'Innocent III. Parlant d'un clerc qui tomberait dans certains excès, l'ivresse par exemple, il dit : « qu'il soit suspens de l'office ou du Bénéfice » (1). Il est aisé de voir ici que la conjonction « ou » dans le texte « *vel* », est disjonctive. Elle établit donc une alternance de pénalité entre la suspense « *ab officio* » et la suspense « *a beneficio* ». D'où il résulte en toute rigueur de démonstration que l'une peut exister sans l'autre et que la première n'implique pas nécessairement la seconde.

A cet argument, suffisant par lui-même, j'ajouterai une observation d'ordre pratique qui le confirme pleinement. Il arrive fréquemment dans les cas de délits ecclésiastiques qu'un clerc soit frappé de suspense de son office sans qu'on le frappe dans son bénéfice, c'est-à-dire dans ses revenus.

La plupart du temps, très heureusement d'ailleurs, cela n'est pas nécessaire ; et quand ce n'est pas absolument nécessaire il vaut infiniment mieux ne pas le faire. La culpabilité de l'intéressé paraît moins grave au dehors, et c'est tout profit pour l'honneur du corps ecclésiastique et pour le bien des âmes.

Mais, nous dit-on, les canonistes enseignent bien que parfois le clerc qui est suspens « *ab officio* » l'est par le fait même « *a beneficio* ». Ainsi Fagnan estime que le cas se produit lorsque deux circonstances concourent simultanément, avec la déclaration expresse qu'en fait l'Evêque, savoir : un crime grave et le retard à se faire absoudre (2).

(1) « Si quis autem super his se culpabilem exhibuerit, nisi a superiore commonitus satisfecerit (competenter), ab Officio vel Beneficio suspendatur. » Cf. Decret. Grég. IX; Libr. III, t. I. « De vita et honestate clericorum », cap. XIV « a crapula ».

(2) « Quia suspensus ab officio, si duo concurrant, videlicet, ut sit

Digitized by Google

C'est vrai. Mais il ne faut pas oublier que c'est en vertu de certaines dispositions particulières du droit que les canonistes parlent ainsi (1). Ils posent des exceptions à la règle générale qui ne font que la confirmer.

2° La seconde raison, en faveur de la doctrine de Santi, consiste à déduire la faculté de suspendre « *a beneficio* » de celle de suspendre des Ordres, offices, dignités ou honneurs. Pas plus que le précédent, cet argument ne résiste à la critique. En droit le Bénéfice n'est ni un Ordre, ni une dignité, ni un honneur. Le mot Bénéfice n'a jamais eu juridiquement le sens de dignité, d'ordre ou d'honneur. C'est donc gratuitement qu'on le comprend dans ces dénominations. Nous sommes ici en face de textes juridiques qui, par leur nature sont de stricte interprétation. Les Evêques, par conséquent, n'ont que les pouvoirs qui leur sont donnés « *claris et expressis verbis* ». Or, on ne parle pas de Bénéfices sur quoi puisse tomber leur pouvoir de suspense.

Ce n'est pas d'ailleurs par oubli que le législateur de Trente a omis ce mot. Il en savait assez l'importance et il était assez rompu avec les usages législatifs pour qu'il ait pensé à le mettre dans son texte, s'il l'avait jugé opportun. Mais, en somme, il voulait corriger les clercs, il n'entendait pas les affamer.

Pour achever de trancher le débat, il ne faut pas oublier que le décret sur les sentences de *conscience informée* est une dérogation au droit général antérieurement existant. Et qui ne sait qu'en pareil cas la dérogation ne doit pas être étendue et développée par des commentaires si bons qu'ils soient? Il faut la limiter aux termes matériels qui l'expriment. Les mots se prennent au pied de la lettre.

Enfin, et ceci me paraît un argument péremptoire, le droit est soumis à controverse parmi les meilleurs représentants de la science juridique. Il paraît impossible qu'en l'état il serve

suspensus propter crimen grave, et sit in mora petendi absolutionem... censetur etiam suspensus a beneficio. » Cf. Fagnan : Commentaria in caput 10 « quæsitum », tit. II « de cohabitatione clericorum et mulierum », n° 30, t. IV.

(1) Cf. Bouix. *Op. cit.*, cap. IV, n° 6, p. 356.

Digitized by Google

d'instrument de punition entre les mains de l'autorité épiscopale (1).

Cependant, si la suspense *ab officio* n'entraîne pas la suspense *a beneficio*, elle peut affecter indirectement le Bénéfice, entraîner indirectement la diminution des revenus qu'il donne en temps normal. Tout le monde convient en effet que celui qui est suspens des fonctions de son Office, doit faire acquitter par un autre les charges de son Bénéfice, quand il ne peut les remplir par lui-même. Le Bénéfice est donné à cause de l'Office ou de la charge qui s'y trouve annexée (2). Il est donc obligé de payer le vicaire qui le remplace ; et ainsi la sentence de l'Evêque peut priver, mais indirectement, d'une partie des fruits du Bénéfice.

L'Instruction de la *Propagande* sur les sentences *ex informata conscientia*, du 20 octobre 1884, prévoit le cas (3). C'est l'évêque qui doit fixer ce qui revient au remplaçant. Cependant le suspens, peut en appeler soit à l'archevêque, soit au Pape, s'il se croit lésé par la décision de l'Evêque, mais seulement sur ce qui doit être retranché à ses revenus pour servir au sa-

(1) On peut voir une confirmation de cette opinion dans une réponse de la Sacrée Congrégation du *Concile* dans le *Thesaurus Resolutionum*, tome 69, page 79. Un nommé Bolette, curé d'une paroisse rurale, venait d'être, par une sentence « ex informata conscientia » suspens *a divinis et ab officio*. Il demanda à Rome sa réintégration. On proposa alors ces deux questions : 1° doit-il être réintégré dans sa paroisse ; 2° faut-il pourvoir aux moyens d'existence de Bolette, et si oui, comment ? La Sacrée Congrégation, ayant rejeté la réintégration de ce curé dans sa paroisse, répondit à la seconde question : « *affirmative ex redditibus parœciæ ; sin minus prout de jure.* » Ce qui indique bien que le curé ne pouvait pas être privé des revenus de son bénéfice. Au moins de ceux qui lui étaient nécessaires pour vivre.

Depuis l'instruction du 11 juin 1880 surtout jusqu'à la réforme récente des Congrégations, la Sacrée Congrégation *des Evêques et Réguliers* s'en tenait à l'interprétation stricte et rigoureuse de ce remède extraordinaire. Cf. Lega, *loc. cit.*, n° 400.

(2) « Beneficium datur propter officium ».

(3) « Quod si suspensus interdictus sit ab officio, cui alter in locum ipsius substituendus est, ut puta œconomus in cura animarum, tunc substitutus mercedem percipiet ex fructibus beneficii in ea portione, quæ juxta prudens Ordinarii arbitrium taxabitur. At si suspensus in hac taxatione se gravatum censerit, moderationem provocare poterit apud curiam Archiepiscopalem, aut etima apud Sedem Apostolicam. » Cf. Inst. 20 oct. 1884, n° 4.

Digitized by Google

laire du vicaire préposé au remplacement pendant la durée de suspense (1).

En résumé, le Concile de Trente n'accorde la faculté de procéder *ex informata conscientia* que lorsqu'il s'agit d'interdire l'accès aux Ordres, ou de suspendre des Ordres déjà reçus et des dignités obtenues. Quant au Bénéfice, la procédure extraordinaire ne peut ni en dépouiller le titulaire, ni lui en enlever la jouissance. Indirectement cependant elle change quelquefois la destination d'une partie des revenus.

(1) En France, il y avait même un décret impérial du 17 novembre 1811 réglant ce qui concernait le remplacement des titulaires des curés en cas d'absence ou de maladie. Voici l'arrêté ministériel qui appliquait ce décret à l'occasion de la cause qui détermina la décision de la Sacrée Congrégation du Concile, du 8 avril 1848.

« Nous, Garde des Sceaux, ministre secrétaire de la Justice et des Cultes.

« Vu les diverses lettres par lesquelles Mgr l'Evêque de N. demande qu'il soit fait application au sieur Titien, curé de Bordeneuve, des dispositions du décret du 17 novembre 1811, concernant les curés éloignés de leurs paroisses pour cause de mauvaise conduite.

« Vu les divers rapports de M. le Préfet sur cette affaire ;

« Vu les articles 1, 2 et 3 du décret du 17 nov. 1811, et l'art. 27 de l'instruction sur les paiements des dépenses des Cultes, en date du 1er avril 1823 ;

« Avons arrêté et arrêtons ce qui suit : article 1er. — Le pro-curé, chargé par Mgr l'Evêque de N. de desservir l'église paroissiale de Bordeneuve, en remplacement du sieur Titien, percevra à titre d'indemnité, pendant toute la durée du remplacement, une somme égale aux trois cinquièmes du traitement du titulaire ; laquelle indemnité sera prise sur ce même traitement. Le pro-curé aura, en outre, la jouissance du casuel et du presbytère de Bordeneuve.

Art. 2. — M. le Préfet de N. est chargé de l'exécution du présent arrêté dans la délivrance des mandats de traitement.

Paris, le 13 octobre 1846.

Signé : N. MARTIN (du Nord).

(Cf. Mgr Baillès. *Les sentences épiscopales*, p. 71.)

La S. Congrégation informée ne fit aucune réclamation à ce sujet.

Digitized by Google

II

AUTORITÉ COMPÉTENTE DANS LE JUGEMENT DE CONSCIENCE INFORMÉE.

Déjà, par ce que nous avons dit de l'histoire et de l'objet de la sentence *ex informata conscientia*, on a pu voir que l'autorité compétente pour procéder en cette forme, c'est celle de l'Evêque. A l'Evêque diocésain il faut ajouter ici, où nous allons traiter explicitement la question, les Vicaires Apostoliques, les Prélats Réguliers, les Abbés « *nullius* » et les Vicaires Capitulaires.

En principe, ceux-là possèdent l'autorité compétente en la matière qui ont charge de veiller sur la discipline des gens d'Eglise. C'est le préambule des canons de la réforme, dans la XIVe session de Trente, et donc les considérants préliminaires de notre décret, qui nous l'apprend avec certitude. Le législateur rappelle tout d'abord les mesures analogues prises par Innocent III, en 1215, au quatrième Concile de Latran (1), quand il avait imposé aux Prélats l'obligation de réprimer les vices de leurs inférieurs (2). Il dit ensuite : « pour faciliter l'accomplissement de ce devoir le Concile juge à propos de décréter les canons qui vont suivre (3). » Et le premier de ces canons, c'est celui qui fait l'objet de notre commentaire. Il est donc certain que le décret s'adresse à tous ceux qui doivent assurer le maintien de la discipline parmi les clercs.

Au premier rang nous trouvons les Evêques. Il est aisé de reconnaître en eux les pasteurs chargés de veiller avec un soin particulier sur les ecclésiastiques qui leur sont soumis (4). Le

(1) Cf. Decret. Greg. IX. Lib. I, tit. 31 « *de officio judicis Ordinarii* » Cap. XIII « irrefragabili ».

(2) « Quum proprie Episcoporum munus sit subditorum omnium vitia redarguere ». Conc. Trid. sess. XIV, de reformatione, proœmium.

(3) « Ut autem ipsi Episcopi id liberius exsequi, ac quoquam prætextu desuper impediri nequeant, eadem sacrosancta œcumenica et generalis Tridentina synodus... hos, qui sequuntur, canones statuendos et decernendos duxit. » Concil. Trid. l. c.

(4) Cf. Concil. Trid. Sess. XIV, de reform. proœmium.

Digitized by Google

Droit Décrétalien (1) et le Concile de Trente (2) leur en font un devoir, de même que les considérants de notre décret.

Les Evêques y sont nommés expressément jusqu'à quatre fois (3).

On retrouve encore la mention des Evêques dans l'instruction de la *Propagande* du 20 octobre 1884. Le nº 13 rapporte un passage de Benoît XIV, où il est dit : « un *Évêque* ne serait pas à l'abri du blâme, s'il déclarait dans son Synode que désormais il ne sévira contre ses clercs coupables, que d'après la connaissance privée qu'il aura de leurs crimes (4) ».

Après les Evêques, les Vicaires Apostoliques, honorés d'ailleurs du caractère épiscopal. Envoyés par le Saint-Siège dans une région où la hiérarchie ecclésiastique n'est pas encore établie, ils en sont les véritables pasteurs. Pour remplir leur mission, ils sont investis de la juridiction ordinaire. Le Saint-Office a déclaré formellement, le 20 février 1888 et le 26 novembre 1897, que le nom « Ordinaire » leur convient (5). Ils ont généralement les pouvoirs que l'Evêque exerce *ex jure communi* dans son diocèse. Souvent même ils en ont de plus étendus (6).

A moins d'une restriction faite par le Souverain Pontife, dans leur mandat, on ne saurait donc leur refuser le droit d'user des sentences *ex informata conscientia*.

Au demeurant, l'Instruction de la *Propagande* le leur reconnaît : « afin, dit-elle que les Ordinaires des missions catholiques procèdent avec précaution et sûreté en portant ces sentences, la S. Congrégation de la *Propagande* a pensé qu'il était

(1) Cf. Décret. Greg. IX : Lib. I, tit. XXXI, cap. 13.

(2) Cf. Concil. Trid. Sess. VI, cap. 3, de reform. — Sess. XXIV, cap. III, de reform.

(3) « Episcoporum munus est subditos admonere... Quum proprie episcoporum munus sit subditorum omnium vitia redarguere... Monebunt propterea episcopi suos clericos ut conversatione, sermone et scientia commisso sibi Dei populo præeant... Ut autem ipsi episcopi id liberius exsequi... » Cf. Concil. Trid. l. c.

(4) Ce passage se trouve dans Benoît XIV. *De Synodo Diœcesana*, lib. XII, cap. VIII, nº 6.

(5) Cf. Lega. — *De judiciis ecclesiasticis*, lib. II, vol. IV, pars. III, tit. VI, nº 403.

(6) Cf. Wernz. — *Jus decretalium*, tomus II, pars. II, Sect. II, cap.I, nº 701, p. 469.

Digitized by Google

utile de publier la présente instruction, à laquelle ces mêmes Ordinaires auront soin de se conformer en employant ce remède extraordinaire (1). »

Le même droit convient à l'Administrateur Apostolique. Ce personnage ne diffère d'ailleurs pas du précédent pour les pouvoirs. Il s'en distingue simplement en ce que le Vicaire Apostolique est délégué pour les régions où la hiérarchie ecclésiastique n'est point encore établie ; tandis qu'il est envoyé dans un diocèse déjà organisé, quand l'Evêque se trouve empêché de le gouverner (2).

Sont encore munis de pouvoirs suffisants, en dehors du jugement régulier, pour interdire la réception des Ordres ou l'exercice des Ordres reçus, les Prélats Réguliers et les Abbés « *nullius* ».

Il est vrai qu'il n'est pas fait mention de ces Prélats dans le préambule du décret. Mais le décret lui-même ne laisse aucun doute. Les termes dont il se sert s'appliquent aux Réguliers beaucoup mieux encore qu'aux Evêques ; ce qui a fait penser à Navarre, à tort du reste, que le texte parlait des Prélats Réguliers seuls et non des Evêques (3).

Le Concile de Trente en somme n'a fait qu'étendre aux clercs séculiers la discipline qui existait déjà pour les réguliers. La S. Congrégation du *Concile* l'a enseigné par déclaration authentique (4). Il n'a donc pas détruit ce qui existait.

S'il fallait prouver plus longuement cette vérité, j'invoquerais encore la même S. Congrégation du *Concile*, non plus cette fois, en ses déclarations d'interprète officiel de la loi, mais dans ses arrêts de jurisprudence, et je me référerais particulièrement à ceux du 11 décembre 1621 et du 21 juin 1625 (5).

(1) Cf. Inst. S. Congregationis de Propaganda Fide supra suspensionibus ex informata conscientia, 20 oct. 1884, proleg. : « ad hoc itaque... sese conformare curabunt. »

(2) Cf. Wernz. l. c., nº 706, p. 472.

(3) Cf. Fagnan. — Commentaria, in cap. v « ad aures », tit. XI, « de temp. Ordin. », nº 14-15, tom. II.

(4) 22 juin 1852. Cf. De Angelis. *Prælectiones juris canonici*, lib. V, tit. I, p. 65.

(5) Cf. Giraldi. — *Expositio juris Pontificii*, pars. II, Sect. XLIII, nota 2.

Digitized by Google

La S. Congrégation des *Evêques et Réguliers* a confirmé le 5 mars 1886 ces déclarations de la S. Congrégation du *Concile :* « Les Supérieurs réguliers, dit-elle, peuvent interdire, même *ex informata conscientia*, à leurs sujets d'entendre les confessions des séculiers ; cependant, si l'ordinaire lui en a donné le pouvoir, le religieux suspens entend ces confessions illicitement mais validement » (1).

Mais la preuve ici va d'elle-même. Quoi de plus conforme que ce pouvoir aux analogies du droit commun chez les Religieux? Là, l'autorité est plus intime, plus familiale, plus absolue par conséquent que dans le gouvernement diocésain. Ceux qui l'ont librement acceptée se sont mis corps et âme à ses ordres par le vœu solennel d'obéissance. Ils sont tenus de la reconnaître en tout et partout et de s'incliner devant elle, même quand elle s'exerce contre leur gré. La communauté religieuse, étant une association volontaire d'hommes qui tendent à la perfection chrétienne, il faut que le Supérieur, chargé d'y maintenir cet idéal et d'écarter les obstacles qui empêcheraient de l'atteindre, ait tout pouvoir pour recruter ses associés, pour les diriger vers les Ordres sacrés ou les en détourner, de même que pour priver de l'exercice de ces Ordres ceux qui en sont devenus indignes.

S'il s'agit de dignités conventuelles à conférer, l'autorité des Prélats Réguliers est la même, car, pour les religieux, la dignité est subordonnée à l'Ordination, et par conséquent celui qui est nommé à une charge honorifique doit ou être prêtre ou pouvoir le devenir dans l'année (2).

S'il m'est permis de l'observer en conclusion, l'exercice de ce pouvoir a des conséquences moins lourdes chez les Réguliers que chez les Séculiers. Un religieux, empêché de gravir les degrés de la hiérarchie monacale, se trouve moins lésé qu'un prêtre mis dans le même cas et qui vit dans le monde à ses risques et périls, car le religieux a fait abdication de tout, même de lui-même, et puis les dignités séculières sont perpé-

(1) Cf. Bargilliat. — *Prælectiones juris canonici*, vol. II, tract. X, cap. VI, n° 1516, p. 430.
(2) Cf. Fagnan : l. c., n° 20.

Digitized by Google

tuelles, tandis que les dignités régulières sont temporelles et le plus souvent triennales (1).

Pendant la vacance du siège épiscopal c'est aux Vicaires Capitulaires qu'appartient le pouvoir *ex informata conscientia* (2), car, en règle générale, toute la juridiction ordinaire de l'Evêque passe au Chapitre et par lui au Vicaire Capitulaire ; à moins que le droit particulier ou des coutumes ne s'y opposent (3).

De parler ainsi ce n'est pas méconnaître l'esprit du Décret de Trente. Le mot « Prélat », dont se sont servi les Pères du Concile, évoque l'idée de la juridiction ordinaire que détient le Vicaire Capitulaire. Il peut accomplir les actes du pouvoir épiscopal. Aussi serait-il téméraire de regarder comme nulle une sentence portée par lui. Par prudence, cependant, il est bon qu'il n'emploie ce moyen de répression que dans le cas d'une absolue nécessité.

Peut-on mettre les Vicaires Généraux sur le même rang que les vicaires Capitulaires dans le cas qui nous occupe? Oui, disent bon nombre de canonistes, car le Vicaire Général fait partie de « l'Ordinaire » diocésain. Il constitue une seule et même personne morale avec l'Evêque dont il partage les pouvoirs et remplit les volontés. A preuve, c'est qu'il n'y a pas appel du Vicaire général à l'Evêque ; il administre comme l'Evêque ; il dispose donc des mêmes pouvoirs juridictionnels.

Cet argument n'est pas décisif.

Sans doute la juridiction du Vicaire Général est *ordinaire*, acquise et exercée en faveur de la charge qu'on lui a donnée. Cette juridiction cependant est limitée. D'après le Droit commun, le vicaire général ne juge pas les causes criminelles ; il n'a aucun pouvoir pour infliger la suspense soit de l'office, soit du bénéfice (4). Comment pourrait-il porter une sentence *ex in-*

(1) Cf. Fagnan ; l. c., nº 19.

(2) Cf. De Angelis ; *Prælectiones juris canonici*, lib. V, t. I, p. 51.

(3) Cf. cap. unicum « episcopali », tit. 17 « de Majoritate et obedientia », lib. I, in 6º. — cap. IV « ecclesiæ », tit. VIII « de supplenda negligentia prælatorum », lib. I, in 6º. — Constitutio « Romanus Pontifex », Pii IX, 28 aug. 1873.

(4) Cf. Caput II « licet », tit. XIII « De officio vicarii », lib. I, in 6º. — Concil. Trid. Sess. XXIV, cap. XX, de reform.

Digitized by Google

formata conscientia qui suppose un pouvoir très explicite et très certain? Si le Concile avait voulu lui concéder ce droit, il aurait dû le dire, car, observons-le encore au risque de nous répéter, il innovait gravement en le créant ; il changeait la condition de l'administration diocésaine; il instituait, d'autre part, quelque chose qui pouvait devenir une arme redoutable, un moyen de tyrannie arbitraire, un poids lourd sur les épaules du clergé. Il lui appartenait donc de bien déterminer ceux qui en seraient revêtus ; et il nous appartient à nous plus encore de nous en tenir aux termes de son décret et de ne pas nommer d'autres personnages que ceux qu'il a nommés, quand le droit général ne nous en fait pas un devoir comme pour les Vicaires Capitulaires.

Mais le pouvoir *ex informata conscientia* étant, comme toute parcelle de la puissance ecclésiastique, susceptible de délégation, rien n'empêche que l'Evêque n'en concède l'exercice par mandat à son Vicaire Général. Toutefois les inférieurs doivent être prévenus de cette délégation très spéciale. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils seraient tenus d'en subir les conséquences pénales s'ils les encourraient.

III

Délits qui motivent la sentence « de conscience informée ».

Qu'un délit soit nécessaire pour justifier la mise en mouvement de la procédure *ex informata conscientia*, c'est de quoi tout le monde convient. Mais de quelle nature doit être ce délit, secret ou public, notoire ou occulte : voilà le nœud d'un débat qui s'est prolongé jusqu'à nos jours. Il a été clos, voici quelques années, en faveur du délit occulte, à l'exclusion de tout autre, par les *Instructions de la S. Congrégation des Évêques et Réguliers* (11 juin 1880), *et de la S. Congrégation de la Propagande* (20 octobre 1884). Nous allons en dire un mot, par manière d'histoire et de critique, et le résoudre avec les

Digitized by Google

Congrégations précitées. Pour régler notre marche, nous dirons d'abord qu'il faut un délit occulte ou secret ; nous expliquerons ensuite ce que l'on entend par délit occulte.

***

IL FAUT UN DÉLIT OCCULTE

Il semble difficile de soutenir de prime abord que les délits publics puissent provoquer une *sentence de conscience informée*. Ce serait aller à l'encontre de l'esprit du Concile, négliger le commentaire des Congrégations et agir sans raison. Il vaut mieux en effet punir publiquement un crime public que de paraître s'en désintéresser (1). Si les délits publics rentraient dans la catégorie des méfaits prévus par la sentence *ex informata conscientia*, toute la discipline judiciaire de l'Eglise s'écroulerait. Il n'y aurait plus d'appels possibles et beaucoup de lois portées par le Concile de Trente lui-même ne s'expliqueraient pas.

Bien plus, le Concile se contredirait puisqu'il permettrait ici de ne tenir aucun compte des formes judiciaires pour des cas où d'autre part il les prescrit (2).

Nonobstant, quelques canonistes, en particulier Bouix (3) et Mgr Baillès (4), dans un ouvrage plutôt polémique, il est vrai, que doctrinal, n'hésitent pas à écrire que l'Evêque peut recourir à la sentence *ex informata conscientia* aussi bien contre les délits publics que contre les fautes occultes.

Toute l'argumentation de Bouix repose sur le mot *etiam* du texte législatif. Le Concile permet de procéder extrajudiciairement *etiam ob occultum crimen*. Cette formule, dit Bouix, donne à l'Evêque la faculté de réprimer tous les délits, occultes et publics ; *nam ubi de aliqua specie aliquid affirmatur*

(1) Cf. Icard ; *Præl. jur. can.*, tom. III, p. 103.

(2) Cf. *Concil. Trid.* Sess. XXIV, c. v. de reformatione, confirmant *Decret. Greg. IX ;* lib. V, t. I, cap. 24.

(3) Cf. Bouix ; *De judiciis ecclesiasticis*, tom. II, cap. III, p. 325.

(4) Cf. Baillès ; *Des sentences épiscopales dites de conscience informée*, pag. 431.

Digitized by Google

cum particula « etiam », affirmatio cadit, et fortius, in alias omnes species, prout sensus grammaticalis indicat, et docent communiter canonistæ ». De même que celui qui a le pouvoir d'absoudre les cas même réservés à l'Evêque « *etiam Episcopo reservatis* » possède, à plus forte raison, le droit d'absoudre ceux qui ne sont pas réservés ; de même celui qui, de par le Concile de Trente, peut procéder extrajudiciairement *même pour un délit occulte, « etiam ob occultum crimen »*, doit avoir la même faculté pour un délit non occulte, c'est-à-dire public (1).

C'est là un sophisme parfaitement réussi. Il est établi sur une comparaison qui non seulement cloche comme toute comparaison, mais qui est radicalement fausse. En la tirant de la réserve des cas, Bouix fait d'abord un *transitus de genere ad genus* qui ne prouve rien. Au surplus, dans le cas de la réserve, il y a un *a fortiori*. Quiconque peut absoudre des cas réservés à l'Evêque, peut évidemment absoudre des cas non réservés. Qui a plus a moins. Mais entre délits publics et délits occultes, il n'y a pas plus et moins, en ce sens que les premiers soient le genre dont les seconds sont l'espèce. Ce sont deux espèces différentes et c'est tout. L'un des deux n'est pas l'autre, et comme nous sommes en matière criminelle, il y a lieu d'appliquer l'adage : *Odia sunt restringenda*. Le texte est de stricte interprétation.

Bouix invoque en sa faveur le « *docent communiter canonistæ* ». Oui, mais quand il vient à citer des noms, il n'en trouve pas, ou presque pas, et force lui est de reconnaître que la Jurisprudene est contre lui (2).

Par le fait, si l'on veut ici arriver à la lumière, il ne faut pas chicaner sur le texte, qui est obscur, tous les grands canonistes en tombent d'accord, mais écouter les interprétations autorisées, *seules valables*, des Congrégations Romaines, du *Concile* en particulier, des *Evêques* et *Réguliers* et de la *Propagande* dans les Instructions déjà mentionnées de 1880 et de 1884.

(1) Cf. Bouix ; l. c., p. 330.
(2) Id.; l. c., p. 331.

Digitized by Google

De Angelis a essayé de réfuter l'opinion de Bouix en se plaçant sur le même terrain que lui. Il a seulement réussi à donner une explication très embrouillée et, autant qu'on puisse la comprendre, très arbitraire. La particule « *etiam* », nous dit-il, est superflue « *particula ista* » etiam *nonnisi ut redundans haberi et considerari debet* (1). » C'est une redondance qu'il faut entendre dans le sens de « *idest* » (2). Le texte doit être lu ainsi : « *ex quacumque causa idest ob occultum crimen* ». De plus, il suppose une parité entre le second « *etiam* » de la phrase et le premier : « ... *ei, cui ascensus ad sacros ordines a suo prælato, ex quacumque causa,* etiam *ob occultum crimen, quomodolibet* etiam *extrajudicialiter, fuerit interdictus...* etc... » et il en fait la base de son raisonnement. Le second prévoit les délits publics pour le jugement solennel ; donc aussi le premier.

On est en droit tout d'abord de s'étonner de la première affirmation. Elle ne tient aucun compte de la règle générale d'interprétation qui veut que tous les termes législatifs aient par eux-mêmes un *sens* et une *portée*. Elle établit, au surplus, une parité qui n'existe pas entre le premier et le second *etiam*. C'est en tout cas d'une façon gratuite qu'on la suppose, car rien ne la démontre. Et puis, existerait-elle qu'elle ne prouverait rien, sauf le contraire de ce qu'on lui demande ; car le second « *etiam* » prévoyant par opposition à « *extrajudicialiter* », le jugement régulier, le premier doit le prévoir aussi et donc être employé contre les délits publics, ce qui rend inutile la procédure *ex informata conscientia*.

Mais nous voici, à notre tour, engagés dans la voie de l'argutie tout au moins inutile. On ne peut conclure du texte ni pour une opinion ni pour l'autre.

Ecoutons, ce sera plus sage et plus simple, la Congrégation instituée pour interpréter officiellement ce texte, la S. Congrégation du *Concile*.

A dire vrai, elle n'a jamais donné une interprétation en

(1) Cf. De Angelis ; *Præl. juris canonici*, t. IV, p. 72.

(2) « Res itaque, mea opinione, tota componeretur, si particulæ *etiam* substituatur particula *idest*. » l. c., p. 73.

Digitized by Google

forme de décret général obligatoire pour toute l'Eglise. Mais elle en a fait une équivalente d'ordre jurisprudentiel, en résolvant toujours dans le même sens et le même esprit des multitudes d'espèces ou de cas.

On n'attend pas que nous évoquions ici toutes les causes afférentes au sujet. Nous en citerons deux par manière d'exemple.

Reportons-nous, tout d'abord, à celle du 26 février 1853, du diocèse de Sainte-Agathe des Goths (1) : « D'Ambrosius, curé-archiprêtre, ayant été frappé de suspense *ex informata conscientia* contesta la validité de cette sentence pour deux raisons : 1° le délit était public ; 2° la peine était infligée pour une durée indéterminée. On demanda donc à la S. Congrégation du *Concile* si la suspense était valide. La réponse fut : *negative, salvo jure Episcopo procedendi prout de jure* » (2).

Cette suspense, on le voit, est invalide à cause de la publicité du délit. Les motifs ne manquent pas, puisque la S. Congrégation réserve à l'Evêque le droit de le punir d'une autre manière. Mais la forme suivie est défectueuse parce que le délit était public. L'Evêque pourra le punir « *prout de jure* », c'est-à-dire en suivant les règles de la procédure ordinaire.

Même doctrine dans la cause de San Severino (3), du 1er septembre 1778 : « L'Evêque de San Severino inflige, en vertu du chapitre 1, session XIV, du Concile de Trente, la suspense *ab officio et ministerio* à Laettus et nomme un autre prêtre pour le remplacer. Laettus se pourvoit contre la décision par un recours à la S. Congrégation du *Concile*. Là, on pose ainsi la question : la nomination du successeur doit-elle être maintenue, ou Laettus doit-il être réintégré dans sa fonction de

(1) Italie Méridionale ; prov. de Naples ; Dép. de Benevent.

(2) « Episcopus Archipresbyterum curatum D'Ambrosio ex informata conscientia suspenderat a dignitate archipresbyterali, animarum cura, et sacrorum ordinum exercitio, absque ulla temporis determinatione. Hujus sententiæ validitatem duplici ex capite impetebat D'Ambrosio : 1° quia delictum propter quod lata fuerat, erat publicum ; 2° quia pœna erat tempore indefinita. Proposito dubio : an constet de validitate suspensionis in casu — responsum fuit : negative, salvo jure Episcopo procedendi prout de jure. » Cf. De Angelis, l. c., p. 69.

(3) Italie Centrale ; prov. de Macerata ; Dep. de Fermo.

Digitized by Google

curé? On répond : « *negative ad primam partem, affirmative ad secundam, reservato jure promotori fiscali agendi contra parochum Laetti ad formam Concilii Tridentini, et amplius* » (1).

La S. Congrégation condamne encore ici la procédure employée par l'Evêque. Ce n'est pas en vertu du chapitre I, de la session XIV, qu'il fallait procéder, mais d'après le chapitre 6, de la même session. La nullité de la sentence est prononcée non point à cause de la minime importance du délit, mais à cause de sa publicité, qui le fait relever du jugement ordinaire. Le droit donné au Promoteur de poursuivre et la réserve de procéder *ad formam Juris* ne peuvent s'expliquer que par l'interdiction faite par la S. Congrégation de procéder extrajudiciairement contre les délits publics (2).

Les Instructions des *Évêques et Réguliers* de 1880 et celle de la *Propagande* de 1884, se basant sur les arrêts du *Concile*, ont donné à cette doctrine le caractère et la portée d'un règlement d'administration publique. « *Insuper*, dit l'article IX de l'Instruction de 1880, *vim suam plane retinet remedium extrajudiciale quod ex informata conscientia appellatur, et pro criminibus occultis adhibendum decrevit C. Tridentinum* (*sess.* XIV, *c.* I *de Reform.*)... »

Ce témoignage est d'autant plus précieux que cette Instruction s'occupe des formalités à suivre dans les procès des clercs.

L'Instruction de 1884 est encore plus explicite dans son article 6 : « Le délit doit être *occulte*, et assez grave pour mériter une telle punition : *suspensioni ex informata conscientia*

(1) « Episcopus S. Severini sacerdotem Lættum parochum Castri Fondalis non tam in officio suo desidem, quam uti scandalosum et diffamatum in vim cap. I, sess. XIV, Concil. Trid. arcendum censuit ab officio, et illique parœciæ œconomum proposuit. Laettus recursum habuit ad S. Concilii Congregationem et propositum fuit dubium : « an sustineatur appositio œconomi, seu potius parochus Laetti sit reintegrandus ad regimen suæ Ecclesiæ parochialis in casu. » S. Congregatio Concil. Trid. interpres respondit... » Cf. De angelis, l. c., p. 74.

(2) Une déclaration de la même Congrégation dans la cause de *Sirmium*, 20 décembre 1873 le confirme : « ut episcopi, y est-il dit, in vim cap. I, sess. XIV, de reform. procedere possint, opus est, ut crimem sit occultum. »

Digitized by Google

justam ac legitimam causam præbet crimen, seu culpa a suspenso commissa. Hæc autem debet esse occulta, et ita gravis, ut talem promereatur punitionem. »

Après cela, quoi d'étonnant que cette doctrine soit celle de la plus grande partie des canonistes, et même de tous aujourd'hui?

Il n'est donc plus admis, ni en doctrine, ni devant les tribunaux de la Curie Romaine, que la sentence *ex informata conscientia* s'applique aux délits publics.

***

Que faut-il entendre par délit occulte?

Nous devons considérer ici la nature occulte d'un délit *in concreto*, et non pas d'une façon abstraite. Il s'agit de déterminer quel délit est occulte dans le sens du Concile de Trente.

Quelques canonistes ont rangé dans cette catégorie les délits *publics* et *certains* de leur nature, mais qui ne peuvent pas être démontrés en justice, soit parce que les témoins se refusent de déposer, soit pour d'autres raisons. Ces actes, disent-ils, quoique publics, peuvent être considérés *judiciairement comme occultes*. Tels Pierantonelli (1), Cavagnis (2), Santi (3).

Il y a des cas où les circonstances empêchent de démontrer légalement devant un tribunal et de punir suivant la rigueur canonique un crime d'ailleurs public.

Alors le délit même public, revêt un caractère occulte, puisqu'on ne peut en démontrer publiquement l'existence. « *Occultum crimen*, dit Santi, *est :* 1° *illud quod in foro externo nec probari nec condemnari potest ;* 2° *illud, quod licet legitimis probationibus possit demonstrari, tamen id fieri non posset absque fidelium scandalo et majori ipsius cleri delinquentis detrimento.* »

(1) Cf. Pierantonelli ; *Prax. fori ecclesiast.*, tit. VI, n° 10.

(2) Cf. Cavagnis ; *Inst. Jur. publ. eccl.*, tom. II, lib. I, cap. III, n° 62, page 43.

(3) Cf. Santi ; *Prælec. Jur. canon.* Lib. V, tit. I, n° 18, p. 11.

Digitized by Google

La nécessité de sauvegarder la morale publique et la dignité ecclésiastique transforme donc la nature du délit.

C'est en user bien librement avec un terme juridique très précis.

Cavagnis, si affirmatif quand il revendique la nécessité d'un jugement régulier pour les délit publics, partage cette manière de voir. Il observe que, de nos jours, les Curies épiscopales se trouvent presque universellement placées dans l'impossibilité de procéder avec la liberté et l'énergie requises, parce qu'elles risquent de se heurter au mauvais vouloir des gouvernements civils. Elles se trouvent donc réduites à la nécessité, ou de négliger un de leurs plus essentiels devoirs, ou de procéder extrajudiciairement.

Le savant Cardinal cite à ce propos un exemple. On sait qu'il y a quelques années il se produisit dans le clergé italien un mouvement national véritablement déplacé au point de vue catholique. A l'instigation de Charles Passaglia, des ecclésiastiques, en nombre assez considérable, s'oublièrent jusqu'au point de conseiller la Papauté en des matières qui échappaient absolument à leur compétence. Ces prêtres catholiques, entraînés par un libéralisme malsain, engageaient le Souverain Pontife à renoncer à son pouvoir temporel. Nous ne pouvons entrer ici dans une étude, si rapide qu'elle soit, de ce mouvement ; mais on sait que le Souverain Pontife lors de son élection et les Cardinaux avant de recevoir la barette s'engagent à défendre fidèlement l'intégrité du domaine pontifical. Saint Pie V a décrété des peines très sévères contre les contrevenants, et l'on comprend, dès lors, que ces ecclésiastiques commettaient par leur manifestation déplacée un acte très imprudent, dont les conséquences ne pouvaient être que dangereuses pour la paix du Saint-Siège et de l'Eglise en général. Il fallait éviter le renouvellement d'un pareil scandale, il fallait aussi sévir contre des hommes ignorant le droit public de l'Eglise et faisant le jeu de ses ennemis. Que pouvaient faire les Ordinaires? Le délit était public, mais poursuivre devant la Curie épiscopale ceux qui s'en étaient rendus coupables, c'était s'exposer à des représailles terribles de la part du gouvernement italien. Les Evêques recoururent à la suspense *ex informata cons-*

Digitized by Google

cientia et le Saint-Siège, interrogé sur la légitimité de leur procédé, n'hésita pas à les approuver.

Cependant, bien que basée sur cette cause, l'opinion n'est pas sûre. Les faits sur lesquels elle s'appuie ont un caractère trop particulier pour permettre d'y découvrir une règle de conduite générale.

Le Concile de Trente a voulu donner un moyen d'atteindre les crimes *véritablement occultes*, qui, jusque là, échappaient complètement à la justice ecclésiastique.

C'est ce qui résulte de la décision de la S. Congrégation du *Concile* du 22 juin 1582 (1). D'après cette déclaration le chapitre 4 » *ex tenore* » (2) est corrigé, et le pouvoir accordé aux Religieux dans le chapitre 5 « *ad aures* » (3) est étendu aux Evêques, par le chapitre 1, de la réforme, de la XIV^e^ session du Concile de Trente. Or, ces deux chapitres parlent de délits réellement occultes. N'est-ce pas logique de conclure *a pari* que le Concile ne parle aussi que de cette sorte de délits?

Du reste l'art. 7 de l'Instruction de 1884 ne laisse aucun doute sur ce point. Il nous dévoile la véritable pensée du Concile en nous expliquant ce qu'il faut entendre ici par un délit occulte : « Pour qu'un délit soit occulte, il faut qu'il ne puisse ni être jugé, ni qu'il appartienne au domaine de la rumeur publique ; de plus, il ne doit pas être connu de personnes qui, par leur nombre ou leur qualité, le feraient considérer comme notoire ». (4) Le délit n'est pas notoire, on le sait, lorsqu'il n'est connu que de deux ou trois personnes. Il conserve même son caractère occulte, lorsque dans une ville, sept ou huit per-

(1) Ex lib. XXII. Memorialium, page 24.
(2) Cf. Decret. Greg. IX. Lib. I, tit. XI, cap. 4.
(3) Cf. Decret. Greg. IX. Lib. I, tit. XI, cap. 5.
(4) « Ad hoc autem ut sit occulta, requiritur ut neque in judicium, neque in rumores vulgi deducta sit, neque insuper ejusmodi numero et qualitate personarum cognita sit, unde delictum censeri debeat notorium ».

Cet article est confirmé par l'art. 13 de la même instruction où on lit cette phrase : «... quamvis eorum delictum non possit in foro externo concludenter probari, aut illud non expediat in aliorum notitiam deducere ».

Digitized by Google

sonnes le connaissent, pourvu toutefois que ces personnes ne le divulguent pas (1).

La jurisprudence récente s'inspire de cet article. Toutes ses décisions authentiques, approuvées par le Pape, le confirment par l'interprétation qu'elles en font. Non seulement elle donne la possibilité de procéder judiciairement contre tous les délits publics ; mais encore elle exige cette procédure quelles que soient les circonstances qui accompagnent ces délits publics, et réserve la sentence extrajudiciaire pour les seuls véritablement occultes.

Déjà, après l'Instruction du 11 juin 1880, facilitant les procès sommaires, les difficultés dont parlent nos adversaires, n'étaient plus de nature à entraver la marche d'un procès. En cette forme, il est toujours possible de juger une cause. Tout désagrément peut être évité dans un pareil jugement.

Mais cette possibilité devint une obligation à la fin de l'année suivante. Une décision de la S. Congrégation des *Évêques et Réguliers*, du 28 décembre 1883, reconnaît que la sentence *ex informata conscientia* ne concerne que les délits occultes, dans le sens strict du mot, et proclame la nécessité de procéder judiciairement contre tout délit public. Aucune restriction n'est admise. Le cas, où des difficultés, du genre de celles dont nous avons parlé plus haut, se présenteraient, est prévu, et la la procédure à suivre en l'occurrence bien déterminée.

Cette déclaration est trop importante pour ne pas la citer tout au long. Voici la traduction du texte italien qui se trouve dans « *Il Monitore ecclesiastico* », volume V, part. 1, page 127 :

« N° 16655 ½. Illustrissime et Reverendissime Seigneur et Frère.

« Par la lettre du 5 décembre courant, Votre Seigneurie, invoquant l'article 44 de l'instruction du 11 juin 1880, fait observer à la Congrégation des *Evêques et Réguliers* un cas qui se produit souvent. Des personnes dénoncent verbalement et secrètement à l'Evêque un ecclésiastique, l'accusant de quel-

(1) Cf. Benoît XIV, instit. 87, n° 451.

« Il ne suffit pas que le délit soit connu de quelques personnes, mais il faut qu'il soit véritablement notoire de droit ou de fait, d'après l'art. 7, de l'Inst. de la *Propagande*. » Cf. Gennari, l. c., p. 135.

Digitized by Google

que grave délit même public. Elles se refusent ensuite, soit par crainte,soit pour toute autre considération humaine d'en témoigner en justice pour confirmer le fait ; ce que font aussi toutes les autres personnes appelées comme témoins. Comme dans ces circonstances, il n'y a que des dépositions orales, Votre Seigneurie demande comment elle doit agir, et spécialement si c'est le cas de punir *ex informata conscientia*, en vertu du chapitre I de la XIVe session du Concile de Trente. La seule attestation, dit-elle, de l'Evêque d'avoir entendu d'une personne digne de foi la dénonciation des faits délictueux, même publics, commis par un ecclésiastique, pourrait-elle suffire pour toute preuve judiciaire, même dans le cas où il y aurait recours au Saint-Siège, ou bien, ne pouvant éclaircir juridiquement ces mêmes faits criminels, vaudrait-il mieux les laisser impunis.

« Bien que ces cas soient exposés d'une manière générale, et que l'article 44 de l'Instructon citée dise qu'il faut, pour éviter les contestations et les cas de nullité, demander conseil à la S. Congrégation dans les cas douteux, et dans les différentes difficultés pratiques, où peuvent se trouver les Ordinaires, cependant nous pouvons affirmer qu'en règle générale le pouvoir extrajudiciaire de punir *ex informata conscientia*, décrété par le Concile de Trente, concerne seulement les crimes occultes, comme cela est rappelé dans l'article 9 de l'Instruction citée plus haut ; et que par conséquent ce remède ne peut pas être employé dans les cas de délits publics.

« S'il s'agit par conséquent de délits occultes, il suffit que l'Ordinaire prenne et garde note par écrit de la dénonciation verbale ou de la révélation secrète qui lui est faite ; et qu'il prenne, avec la réserve et la prudence nécessaires, quelques informations particulières ou sommaires qui seraient aptes à établir, d'une certaine manière, la vérité, non seulement pour que le décret *ex informata conscientia* soit justement établi, mais encore pour que l'Ordinaire soit en état d'en rendre compte au Saint-Siège, si la demande lui en est faite.

« S'il s'agit ensuite de délits publics, et que l'on reconnaisse qu'ils ne peuvent pas rester impunis, il est indispensable de procéder criminellement d'après la règle de l'Instruction de

Digitized by Google

1880, article 11, où il est stipulé que la Curie, qui a eu connaissance d'un délit imputé à un ecclésiastque, doit procéder *ex officio*. On ne pourrait regarder comme un obstacle le refus ou l'opposition que ferait le dénonciateur de raconter et de confirmer le fait dans un interrogatoire formel ; puisque, d'après la dénonciation verbale, l'autorité épiscopale a eu connaissance du délit, et ne doit pas, par conséquent, négliger de procéder d'après les règles de la justice.

« Il y aurait lieu dans ce cas de commencer le dossier du procès par une note du Procureur fiscal, dans laquelle on exposerait que, par suite d'une confidence secrète, la Curie a connu le fait délictueux, en prenant comme témoignage les informations que le Procureur a pu recueillir sur le cas.

« Dans le cas où les témoins, éprouvant de la honte à cause des ordres du juge ecclésiastique, refuseraient de se soumettre à un interrogatoire régulier, ils se rendraient coupables de délit, dont, selon les particularités du cas, ils devraient être punis d'après le droit.

« Si ce témoin était une personne laïque, il conviendrait dans les circonstances actuelles, selon la disposition de l'article 20 de l'Instruction précitée, de le mentionner et de chercher à suppléer par l'interrogatoire d'autres témoins, qui, par des rapports, sauraient d'une autre manière ce qui fait l'objet de la recherche. Mais si ce témoin était ecclésiastique, on devrait procéder contre lui conformément aux Saints Canons.

« Telle est la réponse que nous faisons à la lettre de Votre Seigneurie ; et à cette occasion nous vous souhaitons la félicité de la part du Seigneur.

« De Votre Seigneurie.

« Rome, 21 décembre 1883.

Votre Frère,

Cardinal FERRIERI, préfet.

Approuvée par le Souverain Pontife, cette déclaration a force de loi. Aussi répéterons-nous avec elle : seuls les délits *véritablement occultes* peuvent motiver la sentence *ex informata conscientia*.

Mais il n'est pas impossible que quelqu'un se rende coupa-

Digitized by Google

ble de plusieurs délits, dont les uns sont publics et les autres occultes. Que faire dans ce cas?

La S. Congrégation de *la Propagande* répond : « La suspense est valable, dans le cas où parmi plusieurs délits, il y en aurait quelqu'un de public ; ou encore si le délit, d'abord occulte, devenait public après la suspense (1). »

C'est donc l'enseignement général actuel. La sentence *ex informata conscientia*, punissant les délits occultes, atteint aussi les délits publics connexes, à cause du lien qui en fait un bloc.

(1) « Verum tenet etiam suspensio si ex pluribus delictis aliquod fuerit notum in vulgus ; aut si crimen, quod ante suspensionem fuerat occultum, deinceps post ipsam fuerit ab aliis evulgatum. » Cf. Inst.-20 oct. 1884, art. 8.

(*à suivre.*) F. BOURRET.

Digitized by Google

L'IDÉE MESSIANIQUE

CHEZ LE PEUPLE D'ISRAËL [1]

I

Lumières projetées par le Pentateuque sur le Christ à venir

Au retour de la captivité de Babylone, c'est-à-dire 536 ans avant l'ère chrétienne, les oracles divins qu'Israël avait entre les mains, se divisaient en trois catégories :

1° Ceux des temps primitifs : ils étaient contenus dans le Pentateuque ou les cinq livres de Moïse ;

2° Ceux du temps de David : ils étaient renfermés dans les Psaumes et les livres des Rois ;

3° Ceux qui appartenaient à l'époque du prophétisme proprement dit : ils constituaient le recueil des Prophètes : Jonas, Abdias, Joël, Amos, Osée, Michée, Isaïe, Nahum, Habacuc, Sophonie, Jérémie, Baruch, Ezéchiel, Daniel.

Or, voici les renseignements que présentaient ces multiples oracles par rapport au Christ ou le Libérateur attendu.

1° Le Restaurateur du salut des hommes promis par Dieu dans l'Eden sortira de la descendance d'Adam par la femme

(1) Les pages qu'on va lire sont extraites de l'*Histoire complète de l'idée messianique chez le peuple d'Israël*, ouvrage posthume du regretté Mgr Augustin Lémann. Nous ne saurions trop recommander le volume tout entier à l'attention de nos lecteurs. *N. D. L. R.*

Digitized by Google

et il vaincra Satan. Il ne sera donc pas un ange, mais de la descendance humaine :

« *Jéhova-Elohim dit au Serpent : Parce que tu as fait cela, maudit sois-tu au-dessus de tous les animaux et de toutes les bêtes des champs ! Tu ramperas sur le ventre et tu mangeras de la poussière tous les jours de ta vie. Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta descendance et sa descendance. Celle-ci brisera ta tête, et toi tu lui mordras le talon.* »

(*Genèse*, III, 14, 15.)

* * *

2° Ce Sauveur « fils de la femme » descendra de la race de Sem, selon cette bénédiction prophétique du patriarche Noé :

« *Béni soit Jéhovah, le Dieu de Sem !*
Que Chanaan soit son esclave !
Que Dieu dilate Japhet,
Qu'il habite dans les tentes de Sem,
Et que Chanaan soit son esclave ! »

(*Gen.*, IX, 26, 27.)

La prophétie messianique a fait un pas de plus. Quoiqu'elle soit exprimée d'une manière vague, elle apprend que la descendance de la femme triomphera dans la race de Sem. Noé a établi comme une alliance à part entre Dieu et son fils Sem. Aussi Dieu se nomme-t-il ici Jéhova, le Dieu de Sem !

* * *

3° De tous les peuples issus de la race de Sem, c'est le peuple hébreu qui a été choisi pour produire le Sauveur. Cela résultait des promesses divines faites successivement aux patriarches Abraham, Isaac et Jacob :

A Abraham :

Digitized by Google

« *En toi seront bénis tous les peuples de la terre.* »

(*Gen.*, XII, 3.)

« *Toutes les nations de la terre deivent être bénies en* lui. »

(*Gen.*, XVIII, 1

« *Dans ta postérité seront bénies toutes les nations de la terre.* »

(*Gen.*, XXII, 18.)

A Isaac :

« *En ta race seront bénies toutes les nations de la terre.* »

(*Gen.*, XXVI, 4.)

A Jacob :

« *Toutes les tribus de la terre seront bénies en toi et en ta race.* »

(*Gen.*, XXVIII, 14.)

La personnalité du Sauveur ne se détache pas encore d'une manière saillante dans les paroles divines; mais la mission du peuple hébreu est exactement marquée. C'est par le rejeton d'Abraham, d'Isaac et de Jacob que sera accomplie la revanche annoncée à Adam.

* * *

4° Des douze tribus sorties de Jacob, c'est celle de Judas qui aura l'honneur de donner le Sauveur. Jacob, sur son lit de mort, l'avait prédit :

« *Et Jacob appela ses enfants et il dit :*
Rassemblez-vous et je vous annoncerai
Ce qui arrivera dans les derniers jours.
Réunissez-vous et écoutez, enfants de Jacob,
Ecoutez Israël, votre père...

Toi, Juda, tes frères te glorifieront ;
Ta main sera sur le col de tes ennemis ;
Les fils de ton père se prosterneront devant toi.
Juda est un lionceau,
Tu reviens du butin, mon fils.
Il s'étend, il se couche comme un lion,
Comme une lionne ; qui (*osera*) *le réveiller?*

Digitized by Google

Le sceptre ne sera point ôté à Juda,
Le législateur, à sa race,
Jusqu'à ce que vienne Schiloh ;
A lui les nations rendront hommage. »
(*Gen.*, XLIX, 1, 2, 8-10.)

La personnalité du Sauveur commence à être annoncée d'une manière formelle. Dans la prophétie de l'Eden, il n'était question que de la descendance d'Adam ; dans la bénédiction prophétique de Noé, que de la race de Sem ; dans les promesses faites aux patriarches, que du peuple hébreu. Maintenant le Sauveur est désigné comme un descendant de la tribu de Juda, comme celui *à qui appartient le sceptre*. Car telle est la signification du mot *Schiloh*, *Celui à qui* (le sceptre). Et ce possesseur du sceptre pacifiera le monde puisque toutes les nations se soumettront à lui. De plus, l'époque de sa venue est indiquée : elle aura lieu lorsque la tribu de Juda aura perdu sa suprématie.

* * *

5° C'est pour éclairer doucement le monde et renverser les suppôts de Satan que le Sauveur viendra. Un païen, Balaam, l'avait annoncé alors que maîtrisé par l'inspiration de Dieu, il avait été contraint de bénir Israël :

« *Je le vois, mais pas encore :*
Je le vois, mais non pas proche.
Une étoile se lève sur Jacob,
Un sceptre sort d'Israël ;
Il brise les chefs de Moab
Et il déracine les fils de tumulte. »
(*Nomb.*, XXIV, 17.)

De même que la personnalité du Sauveur dans la prophétie précédente, son action, dans celle-ci, commence à se dessiner.

Du sceptre qu'il portera, le Sauveur brisera les ennemis de Dieu.

6° Ce Sauveur sera prophète, le Prophète par excellence. D'une part, semblable à Moïse, parce que, comme Moïse, il

Digitized by Google

sera libérateur, médiateur, législateur ; d'autre part, il l'emportera sur Moïse, parce que celui-ci, en annonçant le nouveau prophète, a résigné d'avance tous ses pouvoirs entre ses mains, par cette recommandation expresse : *C'est lui que vous écouterez.*

> « *Le Seigneur ton Dieu te suscitera de ta race et de tes frères un Prophète comme moi : c'est lui que vous écouterez.*
>
> *Selon que tu l'as demandé au Seigneur ton Dieu sur l'Horeb, lorsque le peuple s'est réuni et que tu as dit : Que je n'entende plus la voix du Seigneur mon Dieu et que je ne voie plus ce feu si grand, de peur que je ne meure.*
>
> *Et le Seigneur me dit : Ce qu'ils viennent de dire est bien. Je leur susciterai du milieu de leurs frères un Prophète semblable à toi, et je mettrai mes paroles dans sa bouche et il leur dira tout ce que je lui prescrirai.* »
>
> (*Deuter.*, XVIII, 15-18.)

L'action du Sauveur se dessine de plus en plus nettement. Balaam a appris qu'il éclairerait le monde comme un astre et porterait le sceptre contre les ennemis de Dieu ; Moïse ajoute qu'il sera prophète, c'est-à-dire l'interprète des volontés de Dieu sur la terre.

Tels étaient les renseignements messianiques contenus dans le Pentateuque. En résumé, ce que Dieu avait fait connaître du Christ durant l'ère patriarcale et les temps mosaïques pouvait se formuler ainsi :

A) Quant à l'origine du Christ :

Il sera de la descendance d'Adam,
De la race de Sem,
Du peuple hébreu,
De la tribu de Juda.

B) Quant à son rapport avec l'humanité :

Il sera vainqueur de Satan,

Digitized by Google

Une source de bénédiction pour tous les peuples,
L'objet de l'hommage de toutes les nations,
Il portera le sceptre de Juda, son ancêtre,
Il éclairera le monde comme un astre,
Il détruira l'empire des ennemis de Dieu,
Il sera prophète, c'est-à-dire interprète des volontés de Dieu sur la terre, comme Moïse; et aussi comme lui, libérateur, médiateur, législateur, mais supérieur à Moïse.

C) *Quant au temps de sa venue :*

Il n'apparaîtra que lorsque la tribu de Juda cessera de porter le sceptre, c'est-à-dire aura perdu la suprématie sur les autres tribus.

II

Ce que les Livres des Rois et les Psaumes avaient ajouté de lumières à celles du Pentateuque

Le second recueil de Livres inspirés que possédait Israël au retour de la captivité renfermait les livres des Rois et les Psaumes de David. Les uns et les autres présentaient également des renseignements importants relatifs au Sauveur ou Libérateur promis.

Livres des Rois.

1° Le Sauveur portera le nom de Messie ou Christ, et il sera Roi. C'était l'annonce qu'avait faite Anne, mère de Samuel, dans son cantique prophétique :

« *Les adversaires du Seigneur le craindront,*
Et il tonnera sur eux du haut des cieux.
Le Seigneur jugera les confins de la terre,
Et il donnera l'empire à son Roi,
Et il élèvera la puissance de son Christ.

(I *Rois*, II, 10.)

Digitized by Google

PSAUMES DE DAVID.

Les Psaumes les plus importants sont les Psaumes messianiques.

On entend par là les Psaumes qui se rapportent au Messie. Une partie d'entre eux nous sont connus par les auteurs du Nouveau Testament et par le consentement unanime de l'Eglise. D'autres se reconnaissent à des traits particuliers, plus ou moins accusés, se rapportant à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les principaux psaumes messianiques généralement reconnus comme tels sont les Ps. II, XV, XXI, XLIV, LXVIII, LXXI, CIX.

Arrivons au Psaume CIX qui clôture les Psaumes messianiques de David. L'importance de ce psaume étant exceptionnelle, nous en donnerons une interprétation plus étendue, en rapport avec cette importance.

PRÉAMBULE.

Le texte hébreu de ce psaume (1) présentant certaines variantes, lorsqu'on le rapproche de celui de plusieurs versions, il importe d'en donner une traduction exacte :

1 *Jéhova a dit à mon Seigneur :*
« *Assieds-toi à ma droite,*
« *Jusqu'à ce que j'aie fait de tes ennemis*
« *L'escabeau de tes pieds.*

2 « *Jéhova étendra de Sion*
« *Le sceptre de ta puissance.*
« *Domine au milieu de tes ennemis.*

3 « *Ton peuple te sert d'une pleine volonté*
« *Au jour de ton exaltation*
« *Dans les splendeurs du lieu saint.*
« *De mon sein avant l'aurore*
« *A toi la rosée de ta génération.*

(1) Il est le CXe dans la Bible hébraïque.

Digitized by Google

4 « *Jéhova l'a juré*
« *Et il ne s'en repentira point :*
« *Tu es Prêtre pour l'éternité*
« *A la manière de Melchisédech.* »

5 (*O Jéhova*), *le Seigneur est à ta droite,*
Il brise les rois au jour de sa colère.

6 *Il jugera les peuples, il remplira* (*la terre*) *de cadavres,*
Il écrasera la tête (*de ses ennemis*) *dans tout l'univers.*

7 *Il boira dans le chemin de l'eau du torrent ;*
C'est pour cela qu'il élèvera la tête.

L'auteur de ce psaume est David, ainsi que le titre hébreu le dit formellement. L'événement qui fut l'occasion de sa composition aurait été l'occupation de Jérusalem, conquise par lui (II *Rois*, IV, 6-10). La mention du mont Sion au ℣ 2, y ferait allusion. En prenant possession de cet emplacement célèbre, David, ravi en extase, aurait connu cette autre prise de possession plus glorieuse, celle du ciel, qui récompensera le Christ, après ses labeurs et ses souffrances sur la terre (1).

C'est un psaume prophétique et il n'a que le Christ ou le Messie pour objet, à savoir : sa Divinité, son sacerdoce éternel, son règne éternel. (On sait que le nom de *Christ* est l'équivalent de celui de *Messie*. Ce nom de Messie, en hébreu מָשִׁיחַ, en grec Χριστός, en latin *Unctus*, signifie proprement *Oint*. On le donnait dans l'Ancienne Loi à ceux qui avaient reçu les effusions de l'Esprit-Saint sous l'onction d'une huile embaumée et accompagnée de prières, c'est-à-dire aux Rois, aux Prêtres et aux Prophètes. Puisque le nom de *Christ* ou de *Messie* indiquait celui qui avait reçu les effusions de l'Esprit-Saint sous l'onction de l'huile sainte, il convenait d'une manière toute particulière à l'Oint par excellence qui sera plus grand que tous les rois, tous les prêtres, tous les prophètes. Le lecteur ne sera donc pas surpris que nous l'employions indistinctement dans le cours de ce Livre.)

(1) Opinion de Bellarmin.

Digitized by Google

Que ce psaume CIX soit prophétique et qu'il ne se rapporte qu'au Messie, des preuves indiscutables l'établissent.

a) Lorsque Jésus-Christ le citera comme regardant uniquement le Messie, les Pharisiens, ses auditeurs, ne *pourront rien répliquer* (1), convaincus qu'ils seront que ce psaume ne pouvait, en effet, s'entendre que du Messie. Or, il est évident que si, à cette époque, ils l'entendront d'un autre que du Messie, ils devront se hâter de répliquer à Jésus qu'il s'agit, non du Messie, mais d'un autre que lui : ce qui n'aura pas lieu ; les Pharisiens se tairont.

b) Les apôtres se serviront plusieurs fois de ce même psaume en l'appliquant au Christ (2), et personne ne s'inscrira en faux, tant il sera notoire et admis de tous que ce psaume regarde uniquement le Messie.

c) Aussi, à l'exemple des contemporains de Jésus, les anciens Hébreux et, parmi eux, des docteurs très renommés, n'ont-ils pas hésité à reconnaître et à déclarer que ce psaume avait pour objet le Messie.

Le *Médrasch Téhillim* ou *Commentaire sur les psaumes*, dit sur ces paroles : *Assieds-toi à ma droite.* « Jéhova s'adresse au Messie ».

Le même commentaire sur le psaume XVIII, 36, rapporte : « Rabbi Yudan dit au nom de rabbi Channa fils de Chanina : « Aux temps à venir, Dieu saint (que son nom soit béni !) fera asseoir le Messie à sa droite, car il est écrit : *Jéhova a dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite*, et Abraham sera à sa gauche. »

Le Médrasch-Téhillim, sur ce psaume, dit encore : « Les circonstances du Roi-Messie et ses mystères sont rapportées dans le texte de la Loi, dans les Prophètes et les Hagiographes, car il y est dit : *Jéhova a dit à mon Seigneur, assieds-toi à ma droite.*

Sur ces paroles : *Jéhova étendra de Sion le sceptre de ta puissance*, le livre Breschith rabba (3), sect. 85, fol. 83, 4, dit : « Celui dont il s'agit, c'est le Roi-Messie. »

(1) *Matth.*, 41-46 ; *Marc*, XII, 35-37 ; *Luc*, XX, 41-44.
(2) *Act.*, II, 34, 35 ; I *Cor.*, XV, 25 et s., *Héb.*, I, 13 ; X, 13.
(3) Grande glose sur le livre de la Genèse.

Digitized by Google

Le Zohar sur la Genèse (fol. 30, col. 141) : « R. Siméon a commencé en ces termes l'exposition du psaume CX : *Jéhova dit à mon Seigneur.* Le *degré suprême* dit au *degré* (1) qui est au-dessous : Assieds-toi à ma droite ».

Paraphrase chaldaïque de Jonathas-ben-Uziel : « *Jéhova dit à son Verbe : Assieds-toi à ma droite* ».

R. Mosché-Haddarschan, sur le texte de la Genèse, XVIII, 1 : « Rabbi Berachia, au nom de R. Lévi, a ouvert l'instruction en ces termes : « Dans le temps à venir, Dieu saint, béni soit-il ! placera le Messie à sa droite, car il est écrit : *Jéhova dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite* ».

R. Obadie Sephorno, commentaire sur ce psaume CX : « Le chantre sacré a composé ce psaume en vue du Messie, et il dit : *Jéhova dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite.* Ce qui signifie : Ne te manifeste pas encore, mais assieds-toi à ma droite, et que les Anges se tiennent à ma gauche. »

Après ces citations auxquelles on pourrait encore en ajouter d'autres, n'est-on pas en droit d'affirmer que c'était une tradition dans l'ancienne Synagogue, que le psaume CX devait s'entendre du Messie?

L'excellence de ce psaume est si exceptionnelle, qu'un ancien interprète (2) a pu dire « qu'il conviendrait de le mettre dans un cadre d'or et de pierreries, tant il présente de beautés. De tous les psaumes, c'est assurément le plus sublime par son sujet ».

Il se divise en deux parties :

Première partie : Accueil fait au Messie par Jéhova ; paroles qui lui sont adressées (℣ 1-4).

Deuxième partie : Ce que David a lui-même prophétisé du Messie (℣ 5-7).

(1) L'expression de *trois degrés* dans l'essence divine dont se servent les rabbins cabalistes pour désigner la *trinité* de Dieu, n'a rien d'insolite. On la trouve dans les Pères de l'Eglise, par exemple dans Tertullien : *Adv. Praxeam*, cap. II, p. 157, éd. Migne. — Les trois degrés d'une même échelle sont toujours supposés de la même nature.

(2). R. P. Patrizi, religieux de la Compagnie de Jésus, ancien professeur d'Ecriture Sainte au Collège Romain, au siècle dernier.

Digitized by Google

***

INTERPRÉTATION DU PSAUME.

PREMIÈRE PARTIE DU PSAUME.

(℣ 1-4).

Quel est le sujet de cette première partie?

David ravi en extase et transporté en esprit dans les cieux à l'époque où le Messie y montera après sa mort et sa résurrection, assiste à l'accueil qui lui sera fait par Jéhova et entend les paroles qui lui seront adressées.

La réalité de cette extase de David est admise par tous les exégètes chrétiens. « David a vu en esprit le Messie, dit Bellarmin, il l'a vu après sa mort et sa résurrection montant au ciel, et il nous rapporte les paroles de Dieu le Père à son Fils (1). » — « Celui dont David entend la parole dans son extase prophétique, c'est Jéhova en personne (2). »

Ce privilège de David n'est pas pour surprendre quiconque a la foi. Il se reproduira plus tard en faveur de saint Paul, l'hôte du troisième ciel. « *Je connais un homme* (c'était lui-même), a écrit l'apôtre, *qui, il y a quatorze ans, fut ravi (si ce fut avec son corps, je ne sais, si ce fut sans corps, je ne sais ; Dieu le sait) jusqu'au troisième ciel, et il entendit des paroles mystérieuses, qu'il n'est pas permis à un homme d'exprimer* (3). »

La différence entre les deux extases consistera en ce que saint Paul devra garder pour lui-même les paroles ineffables qu'il aura le bonheur d'entendre, Dieu s'en étant réservé la communication ; tandis qu'il a été permis à David de faire connaître celles dont il a été l'auditeur.

Ecoutons-les donc à notre tour, avec respect et attention, puisque ce sont les paroles de Jéhova lui-même :

(1) Bellarminus, *Ps.* CIX.

(2) Fillion, *La Sainte Bible commentée*, Ps. CIX. Cfr. Migne, *Cursus Script. sacræ*, t. XVI, p. 131.

(3) II *Cor.*, XII, 2-4.

Digitized by Google

ACCUEIL FAIT AU MESSIE. DÉCLARATION QU'IL EST DIEU.

(℣ 1).

Jéhova a dit à mon Seigneur :
« *Assieds-toi à ma droite*
« *Jusqu'à ce que j'aie fait de tes ennemis*
« *L'escabeau de tes pieds.* »

Jéhova a dit à mon Seigneur. C'est par ces mots que David commence la narration de ce qui lui a été donné d'entendre au ciel. Ce début est déjà une révélation de la divinité du Messie, car c'est un Dieu, *Jéhova*, qui s'est adressé à un Dieu, *Adoni, à mon Seigneur.*

Le mot Adonaï, Seigneur, est maintes fois appliqué dans la Bible à Jéhova lui-même (1). Si David voulant désigner le Messie ne l'appelle pas simplement *Jéhova*, mais *Adonaï*, c'est que son intention était de dire que le Messie était *son* Seigneur, *son* Dieu. Or, il ne pouvait exprimer cette intention avec le mot *Jéhova*, qui ne reçoit jamais de pronoms, jamais de suffixes. Il a donc choisi le mot *Adonaï*, qui reçoit des suffixes, et il a écrit : לַאדֹנִי, qui signifie à *mon* Seigneur, *Domino meo.*

De plus, cette dénomination avait l'avantage de convenir au Messie, soit qu'on le considère comme Dieu, soit qu'on le considère comme homme. Or, dans ce psaume, c'est sous ce double aspect qu'il s'agit de Lui.

Donc Jéhova a dit à mon Seigneur.
Que lui a-t-il dit ?
Assieds-toi à ma droite !

Quel accueil fait au Christ ! et comme il est la déclaration de sa divinité ! Celui que David appelle son Seigneur est d'une si haute dignité que le vrai Dieu, Jéhova, le fait asseoir à sa droite, lui fait partager son trône, honneur qui n'a jamais été accordé à une pure créature. *Assieds-toi à ma droite !* C'est

(1) Par exemple *Exode*, XXIII, 17.

Digitized by Google

déclarer le Messie son égal dans les honneurs divins. Car personne ne peut partager les honneurs divins, s'il n'est Dieu lui- même. La plus parfaite et la plus belle des créatures, Lucifer, conçut un jour ce dessein de s'élever jusqu'au trône du Très-Haut, et porta ses prétentions insensées autant que sacrilèges de siéger à la droite de la Majesté de Dieu : « *Je m'élèverai dans les cieux*, se disait-il en lui-même, *j'établirai mon trône au-dessus des astres de Dieu : je siégerai sur la montagne du Testament, aux côtés de l'aquilon, je m'élèverai par dessus la hauteur des nuées, je deviendrai l'égal de Dieu* (1) ». Qu'arriva-t-il? Jéhova le foudroya et d'un coup de son tonnerre le précipita dans l'abîme éternel. Qu'est-ce que le même Jéhova fait pour le Messie? Lui-même lui tend les bras, lui-même l'appelle à lui, lui-même le fait monter jusqu'à son trône : *Assieds-toi à ma droite !* Cette place unique, cette distinction absolument refusée à toute pure créature tranche invinciblement la grande question de la divinité du Messie. Aussi un célèbre Hébreu d'origine, l'apôtre saint Paul, pourra-t-il porter ce défi : « *Auquel des anges, Dieu a-t-il dit jamais : Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que de tes ennemis je fasse l'escabeau de tes pieds* (2) ? »

La droite de Dieu est une manière de parler que les Livres saints emploient pour indiquer la plus grande puissance. Dieu qui est l'Etre infini et infiniment dégagé de la matière, n'a en soi ni droite ni gauche ; mais les hommes étant convenus de regarder la droite comme la place d'honneur, les écrivains sacrés, porte-parole de Dieu, se servent de cette figure pour faire connaître que le Messie, l'Homme-Dieu glorifié, possède auprès de Jéhova, le plus haut degré d'honneur, régnant éternellement avec lui dans une égalité de puissance et de majesté.

Quant à l'expression *jusqu'à ce que* j'aie fait de tes ennemis l'escabeau de tes pieds, il faut bien se garder de l'entendre dans un sens restrictif ; en ce que, après la soumission complète de ses ennemis, le Messie cesserait de siéger à la droite de Jéhova, c'est-à-dire de régner. Ce serait une grave erreur,

(1) *Isaïe*, XVI.
(2) *Héb.*, I, 13.

Digitized by Google

signalée depuis longtemps (1). En effet, un règne éternel ayant été promis au Christ (prophétie de Nathan, II Rois, VII, 12-16), l'expression *jusqu'à ce que* (עַד) a pour but d'annoncer qu'un temps viendra où, tous les ennemis du Messie ayant été réduits à l'état d'escabeau sous ses pieds, c'est-à-dire à l'impuissance, une nouvelle phase de règne commencera pour lui. « Son empire, alors, bien loin de finir, deviendra plus glorieux et plus absolu, parce qu'il ne lui restera plus d'ennemis à assujettir (2). »

Il y a donc, dans cette promesse de Jéhova à son Messie, l'annonce de deux phases successives pour son règne, à la droite de Dieu : une première phase glorieuse, où il verra son empire s'étendre et ses ennemis se soumetre ou succomber, les uns après les autres ; puis, une seconde phase, plus glorieuse encore, où son empire acquerra une entière plénitude, ses conquêtes leur dernière étendue, ses victoires leur suprême apogée, tous ses ennemis étant devenus comme un *escabeau sous ses pieds*. Ce sera alors l'heure de la consommation finale et du second avènement.

PROMESSE FAITE AU MESSIE : LE MONDE ENTIER LUI SERA ASSUJETTI.

(Ps. 2-3).

« *Jéhova étendra de Sion*
« *Le sceptre de ta puissance.*
« *Domine au milieu de tes ennemis.*

« *Ton peuple te sert d'une pleine volonté*
« *Aux jours de ton exaltation*
« *Dans les splendeurs du lieu saint.*
« *De mon sein avant l'aurore*
« *A toi la rosée de ta génération.* »

(1) Divinarum Scripturarum curiosos, dit saint Augustin, contentionumque studiosos fallit verbum quod positum est *donec*. Ita namque sequitur : oportet enim illum regnare *donec* ponat omnes inimicos suos sub pedibus suis ; *tanquam cum posuerit non sit regnaturus* ? » (S. Aug. in I *Cor.*, XV, 25.)

(2) D. Calmet, h. l.

Digitized by Google

Il n'y a pas lieu de s'étonner que, continuant à s'adresser au Messie, Jéhova parle maintenant à la troisième personne, après qu'en l'accueillant, il lui a parlé à la première. Ce changement de langage est fort commun dans les Livres saints et dans les psaumes en particulier. Il y a même ici une raison pour ce changement de personne : Jéhova veut montrer qu'il sera lui-même l'auteur du règne glorieux destiné au Messie.

Ce règne prendra son origine à Jérusalem et, tout particulièrement à Sion, le lieu le plus saint de Jérusalem, consacré qu'il était par la présence du Tabernacle et de l'Arche sainte. Ce n'est point sans motif que ce point de départ est mentionné. Il est l'annonce que l'empire du Messie ne se fondera pas comme les empires de la terre, par les armes, par la politique, par l'injustice, par le concours des circonstances. Dieu le fera sortir de Sion par la doctrine de la vérité et par la pratique des vertus. De là, il s'étendra jusqu'aux extrémités de la terre, malgré tous les efforts de ses ennemis. Leur défaite est inévitable, Jéhova ayant dit au Messie : *Domine au milieu de tes ennemis*. Il ne lui a pas dit : Résiste, combats, taille en pièces tes ennemis, disperse leurs bandes ; il a dit de suite, sans acheminement, sans gradation, le mot suprême : *Domine au milieu de tes ennemis !* Le Messie dominera donc. Toute puissance humaine sera renversée, qui voudra s'opposer à son règne.

Cet empire du Messie, qui s'assujettira tout, qui durera toujours, a ses raisons dans une double force invincible que Jéhova fait connaître par ces paroles qu'il continue à adresser au Messie :

« *Ton peuple te sert d'une pleine volonté*
« *Au jour de ton exaltation*
« *Dans les splendeurs du lieu saint.*
« *De mon sein avant l'aurore*
« *A toi la rosée de ta génération.* »

La première force invincible, moindre cependant que la deuxième, c'est un peuple fidèle qui se mettra avec élan, spontanément, au service du Messie, au jour où Jéhova le placera à sa droite. Ce peuple fidèle, constitué au ciel par les Principautés angéliques ; sur la terre, par ceux qui donneront leur

Digitized by Google

foi au Messie, contribuera par un zèle de feu à l'extension de son règne.

La seconde force, plus invincible encore, qui maintiendra et développera l'empire du Messie, c'est sa Personne elle-même. Déjà Jéhova vient de dire au Messie (d'après la Vulgate : *Avec toi est la domination* ou la *domination est en toi.* Il en donne maintenant l'explication, le pourquoi :

De mon sein avant l'aurore
A toi la rosée de ta génération.

Par cette déclaration, la divinité du Messie atteint dans ce verset ses sublimités dernières. L'accueil que lui réserve Jéhova, en le plaçant à sa droite, a déjà manifesté cette divinité ; maintenant elle est proclamée une seconde fois, encore par Jéhova, mais d'une manière plus excellente, puisqu'elle est révélée dans ses origines, dans ses plus sublimes profondeurs.

Ces paroles *de mon sein avant l'aurore à toi la rosée de ta génération* formulent, en effet, la génération éternelle de la Personne du Christ, sa consubstantialité, son éternité, sa perfection, par suite son égalité absolue avec Jéhova qui l'engendre. Et il s'en suit que l'empire lui est dû, un empire universel et éternel, puisqu'en l'engendrant de sa substance, dans la gloire de la sainteté, Jéhova lui communique tous ses biens, tous ses droits et tout ce qu'il est lui-même.

Le Messie établi par Jéhova lui-même, Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

(℣ 4).

Jusqu'à présent c'est principalement la nature divine du Christ que Jéhova a mise en relief dans les paroles qu'il lui a adressées ; maintenant c'est également sa nature humaine qu'il va hautement manifester par l'attribution qu'il fait au Christ d'un sacerdoce sans pareil :

« *Jéhova l'a juré*
« *Et il ne s'en repentira point :*
« *Tu es Prêtre pour l'éternité*
« *A la manière de Melchisédech.* »

Digitized by Google

Tout Pontife, dira saint Paul, est pris parmi les hommes (1), est tiré de l'humanité, afin qu'il puisse compatir à ses faiblesses et à ses souffrances. Le Messie sera donc homme, en même temps qu'il sera Dieu. La preuve qu'il sera homme, c'est que Jéhova lui confère le sacerdoce, il est ordonné prêtre : *Tu es Prêtre*. Ces paroles déclarent donc la divine ordination du Messie, c'est Jéhova lui-même qui l'a consacré. Il l'a établi par un serment irrévocable dans un sacerdoce universel qui embrasse tous les temps et tous les hommes. Quelle ordination à la fois grandiose, profonde, mystérieuse ! Un Dieu qui affirme avec serment, qui jure pour l'éternité, un Dieu qui sacre Prêtre éternel un Dieu !

Jamais il ne s'en repentira ! Dieu s'est donc parfois repenti? Oui ! Il est écrit que lorsque l'homme devint prévaricateur, Dieu *se repentit de l'avoir créé* (2). Il se repentira également plus tard, en apercevant autour de son autel des prêtres selon l'ordre d'Aaron, devenus prévaricateurs et il leur adressera ces reproches par la bouche du prophète Malachie : « *Le fils honore son père et le serviteur son seigneur. Si donc je suis votre père, où est l'honneur qui m'est dû? et si je suis le Seigneur, où est la crainte qu'on a de moi? Je m'adresse à vous, prêtres, qui méprisez mon nom. Vous offrez sur mon autel un pain souillé, et vous dites : En quoi vous avons-nous déshonoré? Vous m'avez amené des victimes boiteuses et malades, fruit de vos rapines, et vous me les avez offertes en présent : est-ce que je les recevrai de votre main... Je vous jetterai au visage les ordures de vos sacrifices solennels, et elles vous emporteront avec elles* (3) ». Rien de souillé ne peut, en effet, approcher de Dieu, monter à son autel, faire l'objet de son culte. Il faut qu'il trouve sur le front de son prêtre l'auréole de la sainteté : *Soyez saints comme je suis saint*, a dit Jéhova (4), et cette sainteté parfaite, il aura la joie de la contempler désormais et éternellement dans la personne du Messie qu'il a consacré Prêtre : *Tu es Prêtre pour*

(1) *Héb.*, v. 1-2.
(2) *Gen.*, vi, 6.
(3) *Mal.*, i-ii. 3.
(4) *Lévit.*, xi, 44.

Digitized by Google

l'éternité ! Aussi ajoute-t-il : Je ne m'en repentirai jamais, je n'en éprouverai jamais de regret !

Mais pourquoi Jéhova a-t-il encore ajouté : *Tu es Prêtre à la manière de Melchisédech?* Ne serait-il pas plus naturel que le Messie, issu selon son humanité du peuple hébreu, soit consacré Prêtre selon l'ordre d'Aaron? Non, parce que le Messie aura la mission d'établir un nouveau sacerdoce, figuré depuis longtemps par Melchisédech.

De même que Melchisédech avait exercé les fonctions sacerdotales, sans être de la race d'Aaron, l'Ecriture le nommant uniquement *prêtre du Dieu Très-Haut* (1) : de même le Messie exercera son ministère sacerdotal sans être de la tribu de Lévi, dont Aaron et tous les prêtres après lui devaient descendre. Le Messie sera de la tribu de Juda.

De même que Melchisédech n'apparaît qu'une fois dans l'Ecriture Sainte ; qu'il y est représenté comme étant sans père sans mère, c'est-à-dire sans généalogie connue ; qu'il est montré sans qu'on puisse démêler ce qu'il était avant cette apparition subite, et ce qu'il est devenu depuis, s'étant borné à remplir les fonctions de prêtre du Très-Haut : de même le Messie n'apparaîtra qu'une fois au milieu des temps. Sa génération sera un mystère ineffable : *Qui la racontera* (2), dit Isaïe. Il sera sans père sur la terre, sans mère dans le ciel. Après avoir accompli son auguste ministère de Pontife, il disparaîtra, lui aussi, de cette terre, sans laisser de sa personne ici-bas aucune trace sensible.

Enfin, de même que Melchisédech était apparu comme unique Prêtre, l'Ecriture n'ayant fait suivre son ministère d'aucun autre : de même le Messie subsistera seul, à travers les siècles de la terre et ceux du ciel, comme Prêtre éternel.

Figuré ainsi, quant à sa Personne, par celle de Melchisédech, le Messie l'est encore par le rite du sacrifice qu'offrit l'ancien prêtre du Très-Haut.

Ce fut un sacrifice non sanglant, un sacrifice *de pain* et *de vin* qu'offrit Melchisédech en actions de grâces de la victoire

(1) *Gen.*, XIV, 18.
(2) *Is.*, III, 8.

Digitized by Google

que Dieu avait fait remporter à Abraham. Ce pain et ce vin offerts à Dieu furent ensuite distribués par le prêtre du Très-Haut à Abraham et à tous ceux qui avaient combattu et vaincu avec lui, afin que cette nourriture réparât leurs forces. Le Messie, lui aussi, offrira un sacrifice d'actions de grâces que le psaume prophétique XXI (hébreu XXII), relatif à la Passion du Messie), a mystérieusement annoncé dans ces paroles qui sont placées sur les lèvres du Messie.

C'est vous que je louerai dans une grande Assemblée,
J'acquitterai mes vœux (1) *en présence de ceux qui le craignent.*
Les pauvres mangeront et seront rassasiés
Leur cœur aura la vie à jamais...
Le règne appartient au Seigneur, et il dominera sur les nations.
Tous les puissants de la terre mangeront et adoreront (2).

En quoi consistera ce sacrifice d'actions de grâces qu'accomplira le Messie, ce psaume XXI ne l'a pas fait connaître, se bornant à l'annoncer. Mais ce qu'il a appris, c'est que ce sacrifice d'actions de grâces succédera au sacrifice sanglant de la croix, sur laquelle le Messie aura accepté et enduré le supplice de la mort pour la rémission des péchés. Ce qu'il a encore appris, c'est que ceux qui participeront à ce sacrifice d'actions de grâces montré sous forme de banquet, *auront la vie à jamais*. Le psaume actuel CIX (héb. CX) ajoute quelques détails à ces premiers renseignements. Par ces paroles : *Tu es Prêtre à la manière de Melchisédech*, Jéhova donne, en effet, à entendre que le sacrifice d'actions de grâces qu'offrira le Messie et qui succédera au sacrifice de la croix, s'accomplira non pas

(1) Par ces paroles *J'acquitterai mes vœux*, le Messie fait connaître qu'il s'était engagé par vœu à offrir un sacrifice d'actions de grâces, si Jéhova le délivrait de la mort et du tombeau. Les anciens, lorsqu'ils étaient en péril, faisaient un vœu à Dieu de lui offrir un sacrifice d'actions de grâces, s'ils étaient délivrés. Le Messie accomplira son vœu en offrant avec du pain et du vin un sacrifice non sanglant, figuré par celui de Melchisédech.

(2) *Ps.* XXI (héb., XXII), v.

Digitized by Google

avec du sang, mais avec du pain et du vin, et qu'il aura pour effet de réparer les forces de ceux qui y participeront, comme l'avait fait, pour Abraham et ses compagnons, le sacrifice offert par Melchisédech.

De quelle manière le pain et le vin entre les mains du Messie deviendront-ils un vrai sacrifice et un banquet de vie éternelle? Le psaume CIX n'en dit mot, il ne s'explique pas plus clairement que le psaume XXI : c'est le mystère de l'avenir qu'éclairciront les temps messianiques. Aussi l'Ancienne Synagogue n'a-t-elle pu soupçonner ce que serait en réalité le sacrifice qu'offrira le Messie selon le rit de Melchisédech. Pour expliquer les paroles de Jéhova au Messie : *Tu es Prêtre pour l'éternité à la manière de Melchisédech*, elle a tantôt donné cette interprétation : « Tu seras éternellement pontife-docteur, enseignant la Loi et les préceptes que j'ai écrits pour instruire les Israélites (1) » ; tantôt cette autre : « Qui est celui à qui il est dit : Tu es Prêtre selon l'ordre de Melchisédech? Réponse : C'est le Roi-Messie. — Que fera le Roi-Messie? Réponse : Il présentera du pain et du vin, c'est-à-dire qu'il y aura sur la terre abondance de froment (2) ». L'Ancienne Synagogue embarrassée n'a pu s'élever plus haut ; l'Eglise mieux instruite saura et proclamera que le sacrifice offert par le Messie selon le rit de Melchisédech est le sacrifice mystique du corps et du sang du Sauveur, sous les espèces sensibles du pain et du vin, sacrifice d'actions de grâces ou d'Eucharistie, et mémorial du sacrifice sanglant de la croix.

Mais une dernière annonce découlait de ces solennelles paroles : *Tu es Prêtre pour l'éternité à la manière de Melchisédech*, c'est que ce sacerdoce du Messie selon le rit de Melchisédech remplacera pour toujours le sacerdoce d'Aaron. L'Ancienne Synagogue n'a certainement pas eu, à l'époque de David, l'idée de ce remplacement. D'autres prophéties l'annonceront de nouveau plus tard.

(1) Interprétation du rabbi Obadie Sephorno sur le psaume CX.

(2) Breschith rabba sur la Gen., XIV, 18. Cfr. Raym. Martin, *Pugio Fidei*, part. III, distinct., III, 15, 10 — Schœttgen, *Horæ judaicæ*, t. II, p. 104, 105.

Digitized by Google

Avec ces dernières paroles se terminent les déclarations faites directement au Messie par Jéhova. L'extase de David, ravi en esprit dans les cieux, a pris fin. Mais, à son tour, sous les effusions de l'Esprit de Dieu qui ne l'a pas quitté, il va annoncer ce que le Messie remportera de victoires, après que Jéhova, en le faisant asseoir à sa droite, l'aura revêtu de sa puissance.

***

DEUXIÈME PARTIE DU PSAUME.

(v. 5-7).

VICTOIRES QUE LE CHRIST GLORIFIÉ REMPORTERA A TRAVERS LES SIÈCLES ET AU JUGEMENT DERNIER.

(O Jéhova), le Seigneur est à ta droite,
Il brise les rois au jour de sa colère.
Il jugera les peuples, il remplira (la terre) de cadavres,
Il écrasera la tête (de ses ennemis) dans tout l'univers.

Pour la pleine intelligence de cette seconde partie du psaume il importe, tout d'abord, de déterminer à qui se rapportent ces paroles : « *Adonaï* (le Seigneur) *est à ta droite* ». Est-ce à Jéhova? est-ce au Messie ? Le texte hébreu, en effet, ne présentant que ces seuls mots « *Adonaï est à ta droite* », on peut se demander si le mot « *Adonaï* » doit être entendu de Jéhova ou du Messie, ce terme, qui signifie *Seigneur*, pouvant leur convenir à l'un et à l'autre.

Les interprètes se sont partagés.

Ceux qui entendent *Adonaï* de Jéhovah, le placent à la droite du Messie et le sens serait celui-ci : « Jéhova est à ta droite ». Après avoir mis le Messie à sa droite pour lui faire partager son trône, Jéhova aurait changé de place et se serait mis lui-même à la droite du Messie, pour l'aider à triompher de ses ennemis. Telle est l'opinion de Pétau, de Duport, etc., et, dans ces derniers temps, du savant exégète, M. l'abbé Fillion (1).

(1) Fillion, *La sainte Bible commentée : Les Psaumes*, p. 335.

Digitized by Google

Au contraire ceux qui entendent *Adonaï* du Messie continuent à le placer à la droite de Jéhova, et, pour enlever du texte toute incertitude, ils sous-entendent, en tête de ce verset 5, le mot de Jéhova : « (ô Jéhova), le *Messie*, Adonaï, *est à ta droite* ».

Cette deuxième opinion que nous avons adoptée a été expliquée de la sorte par M. l'abbé Le Hir, prêtre de Saint-Sulpice : « On peut douter si *Adonaï* doit être entendu de Jéhova ou de son Christ. Cependant, comme au commencement du psaume le Christ reçoit l'ordre de siéger à la droite de Jéhova, qu'il y est désigné par le mot *Adoni*, *mon Seigneur* (seigneur de David) et Jéhova, toujours par ce seul nom, qu'il est certain par d'autres psaumes que les divers noms de Dieu sont donnés au Christ, qu'en ce psaume même il est représenté comme recevant les honneurs divins, et qu'enfin le dernier verset, qui n'est que la suite de celui-ci, a pour sujet le Christ, il est bien plus naturel de supposer qu'Adoni se rapporte au Messie ; il y a ainsi plus de suite et de liaison dans le psaume (1).

Qu'est-ce que David, revenu de sa vision au ciel, prophétise donc du Messie ? Deux périodes pour les victoires qu'il remportera sur ses ennemis.

Première période : Victoires à travers les siècles de la terre :

Il brise les rois au jour de sa colère.

Par le terme de *rois*, il faut entendre non seulement les souverains ornés d'un diadème, mais tous les chefs des peuples, tous ceux qui portent entre leurs mains la destinée des na-

(1) Le Hir, *Le Livre de Job*, p. 426. — Même opinion est exposée dans le cours d'Ecriture Sainte de l'abbé Migne : « Ici le Prophète parle à Dieu le Père ; ce qui me paraît le plus vraisemblable, quoique plusieurs Pères ou interprètes croient qu'il adresse la parole au Messie. Il est certain à la vérité, que le Messie étant Dieu et égal à son Père on peut dire que Dieu son Père est à sa droite, comme on dit qu'il est à la droite de son Père ; mais comme dans tout ce psaume le Messie est considéré du côté de ses deux natures, et comme il est dit au commencement qu'il est *assis à la droite de son Père*, il semble qu'on ne peut pas rapporter ce verset 5 à Dieu le Père, sans donner une sorte de contorsion au texte. » (Migne, *Cursus*, t. XVI, p. 135.)

Digitized by Google

tions. S'ils sont ainsi mis en évidence, c'est que la conduite bonne ou mauvaise des nations dépend ordinairement de la direction qu'ils impriment. Tous les rois ou chefs des peuples qui feront donc obstacle au règne du Messie ou qui ne profiteront pas des fruits salutaires de son sacerdoce, succomberont les uns après les autres sous le poids de sa majesté et de sa colère : ils seront brisés. Déjà David avait fait pareil avertissement au psaume II, également messianique.

Pourquoi les nations s'agitent-elles en tumulte?
Pourquoi les peuples trament-ils de vains complots?
Les rois de la terre se lèvent,
Les princes tiennent ensemble conseil
Contre Jéhova, contre son Christ :
« *Brisons leurs liens,*
« *Secouons leur joug !* »
Celui qui habite dans les cieux sourit,
Adonaï se moque de leurs desseins.
Et soudain il leur parle dans sa colère....
Sa colère éclate soudain.

Ce jour soudain de la colère du Messie éclatera plus d'une fois dans l'Histoire. Un célèbre orateur en a fait, du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, un récit d'une palpitante et incomparable éloquence : « Quand l'empereur Julien s'attaquait au christianisme par cette guerre de ruse et de violence qui porte son nom, et qu'absent de l'empire il était allé chercher dans les batailles la consécration d'un pouvoir et d'une popularité qui devaient, dans sa pensée, achever la ruine de Jésus-Christ, un de ses familiers, le rhéteur Libanius, rencontrant un chrétien, lui demanda, par dérision et avec l'insulte d'un succès déjà sûr, ce que faisait le Galiléen ; le chrétien répondit : « Il fait un cercueil ». Quelque temps après, Libanius prononçait l'oraison funèbre de Julien devant son corps meurtri et sa puissance évanouie. Ce que faisait le Galiléen, il le fait toujours quels que soient l'arme et l'orgueil qu'on oppose à sa croix. Il serait long d'en déduire tous les fameux exemples ; mais nous en avons qui nous touchent de près, et par où Jésus-Christ, à l'extrémité des âges, nous a con-

Digitized by Google

firmé le néant de ses ennemis. Ainsi, quand Voltaire se frottait de joie les mains, vers la fin de sa vie, en disant à ses fidèles : « Dans vingt ans, Dieu verra beau jeu », le Galiléen faisait un cercueil : c'était le cercueil de la monarchie française. Ainsi, quand une puissance d'un autre ordre, mais issue de la sienne à quelque degré, tenait le Souverain Pontife dans une captivité qui présageait la chute au moins territoriale du Vicaire de Jésus-Christ, le Galiléen faisait un cercueil : c'était le cercueil de Sainte-Hélène. Et, aujourd'hui, en regardant l'Allemagne agitée par les convulsions d'une science qui n'a plus de rives, nous pouvons dire avec autant de certitude que d'espérance : le Galiléen fait un cercueil, et c'est le cercueil du rationalisme. Et vous tous, enfants de ce siècle, mal instruits par les misères des erreurs passées, et qui cherchez hors de Jésus-Christ la voie, la vérité, la vie, le Galiléen fait un cercueil contre vous, et c'est le cercueil de toutes vos conceptions les plus chères. Et toujours en sera-t-il ainsi, le Galiléen ne faisant jamais que deux choses : vivre de sa personne, puis, soit avec du sang, soit avec de l'oubli, soit avec de la honte, mettre au tombeau tout ce qui n'est pas lui (1). »

Deuxième période : Victoire du Messie à la fin des temps.

Mais les défaites successives des ennemis du Messie doivent être suivies d'un autre jour plus soudain et plus redoutable, car il sera celui du second avènement du Messie, celui d'un jugement universel et de suprême colère.

Il jugera les peuples, il remplira (la terre) de cadavres.
Il écrasera la tête (de ses ennemis) dans tout l'univers.

Tel est l'autre jour soudain que David a aperçu dans le lointain des temps.

Cette qualité de juge universel et de justicier rigoureux complète les pouvoirs et les titres du Messie. Le Zohar l'a reconnu et proclamé : « Le Seigneur, dit-il (que son nom soit béni !), a décrété que le Messie revêtirait la pourpre pour juger tous les peuples (2) ». Ce ne sera pas seulement en tant que

(1) Lacordaire, 43e *confér.*, p. 431-432. Paris, 1857.
(2) *Zohar Genes.*, fol. 29, col. 113.

Digitized by Google

Dieu, mais aussi en tant qu'homme, c'est-à-dire comme Homme-Dieu, que le Messie jugera le monde. C'est en qualité de fils de l'homme qu'il aura souffert et aura été couvert d'opprobres. Ne sera-t-il pas juste que sa sainte humanité soit honorée du pouvoir de juger ceux qui auront profité de ses bienfaits, et ceux qui les auront méconnus?

A l'égard de ces derniers, le Messie ne sera plus « *la brebis muette devant ceux qui la tondent* (1) », il sera la Justice outrée, la Majesté vengeresse, l'Amour méconnu et devenu implacable.

Alors s'accompliront ces redoutables paroles :

...Il remplira (la terre) de cadavres,
Il écrasera la tête (de ses ennemis) dans tout l'univers.

Tandis que le texte hébreu porte : « Il écrasera la tête dans tout l'univers ou *sur la terre entière* », la Vulgate traduit : « Il écrasera sur la terre les têtes *d'un grand nombre* ». Le sens est le même, car c'est écraser la tête d'un grand nombre que d'écraser la tête de ceux qui sont sur la terre entière.

Ce qu'il importe plutôt de remarquer, c'est cette expression du texte hébreu : Il écrasera la *tête*, terme qu'on explique ordinairement d'une manière collective : *la tête* pour les têtes. Néanmoins plusieurs interprètes ont pensé que le Prophète désignait par ce terme au singulier le démon qui domine en effet sur une grande partie de la terre et qui, selon la promesse faite par Dieu dans l'Eden, doit avoir la tête brisée par le Messie : « *Il t'écrasera la tête* (2) ». Si on admet cette interprétation, le texte aurait alors cette signification : « Il brisera la tête (le démon dominateur) sur toute la terre ». Quoique cette idée ne se rattache pas d'une manière littérale au verset précédent : *Il remplira la terre de cadavres*, elle n'est cependant pas à dédaigner, car il est certain qu'au jour du dernier Jugement, le Messie précipitera à la fois dans les enfers et ses ennemis obstinés et Satan, leur chef, qui aura été leur mauvais conseiller.

(1) *Isaïe*, LIII, 7.
(2) *Gén.*, III, 15.

Digitized by Google

La victoire du Messie sera alors complète, ce grand jour de justice devant voir tous ses ennemis condamnés sans rémission à son redoutable Tribunal.

Le Prophète pouvait s'en tenir là. Mais l'Esprit de Dieu qui l'inspirait, lui a fait ajouter un dernier trait à sa prophétie, trait qui constitue comme le fond du tableau, où toutes les grandeurs du Messie à venir viennent d'être tracées si magnifiquement.

Il boira dans le chemin de l'eau du torrent,
C'est pour cela qu'il élèvera la tête.

Ce fond du tableau tranche par des couleurs sombres, si on le compare aux couleurs vives qui ont mis en relief les prérogatives, les grandeurs, les victoires du Messie. Mais ces couleurs sombres se fondent cependant, elles aussi, dans un étincelant rayon de lumière.

Dans les Livres saints, les eaux bouillonnantes des torrents sont la figure des tribulations et des souffrances. L'ouvrage hébreu, *Médrasch Téhillim*, commentant ce verset, s'exprime de la sorte : « Dans les temps à venir, des fleuves de sang s'échapperont des impies. Viendront les oiseaux pour s'abreuver à ce torrent de sang (1) ». Le commentateur hébreu ne s'est pas aperçu que ce verset concernait non pas les impies mais le Messie, et que le fleuve de sang qui s'échappera de tous ses membres au jour de sa Passion se mêlera au torrent des souffrances qu'il aura endurées durant sa vie mortelle pour la rémission des péchés du genre humain. C'est là, en effet, ce qu'annoncent ces paroles : « *Il boira dans le chemin de l'eau du torrent.* Ne dit-on pas le chemin de la vie? et quelles souffrances seront celles du Messie au jour où il subira le supplice de la croix ! Les psaumes XXI^e^ et LXVIII^e^ (hébreu XXII^e^ et LXIX^e^) ne les décrivent-ils pas? Le Messie boira donc au torrent des douleurs humaines, endurant dans son âme toutes les tristesses, toutes les angoisses, tous les abandons ; dans son corps, des trous sanglants à ses pieds et à ses mains. Il sera

(1) Schœttgen, *Horæ hebraïcæ et talmudicæ*, t. II, p. 247.

Digitized by Google

alors, dans le chemin de sa vie, le Messie Rédempteur par l'expiation.

Mais c'est *pour cela*, עַל־כֵּן, à cause de ces humiliations et de ces souffrances qu'il *élèvera la tête*. Ces humiliations et ces souffrances seront suivies de sa gloire, et en seront même la source.

C'est là l'étincelant rayon de lumière dont nous avons parlé. Il plane au-dessus du torrent des souffrances, relevant les couleurs sombres du fond de ce tableau prophétique. Ce sera donc parce que, dans le cours de sa vie mortelle, le Messie se sera abaissé pour la gloire de Jéhova et le salut du genre humain, qu'il sera élevé au plus haut des cieux, afin qu'à son nom tout genou fléchisse dans le ciel,sur la terre, et dans les enfers. Alors son humanité sainte sera à jamais glorifiée, parce que c'est en tant que Fils de l'homme qu'il aura pu souffrir, *boire l'eau du torrent.*

* * *

En commençant l'interprétation de ce psaume, nous avons rappelé l'appréciation qu'en avait portée un ancien interprète : « Il conviendrait de le mettre dans un cadre d'or et de pierreries, tant il présente de beautés. De tous les psaumes, c'est assurément le plus sublime ». Le lecteur ne ratifiera-t-il pas ce bel éloge? Tous les grands caractères du Messie ne s'y trouvent-ils pas révélés : ceux de Dieu suprême, de Fils consubstantiel de Jéhova, de Pontife éternel, de Roi universel, de Vainqueur invincible, de Juge redoutable? Ne peut-on pas affirmer qu'aucun autre psaume n'est aussi profond dans ses sens, aussi vaste dans ses révélations, aussi plein dans les notions qu'il donne de ce qu'est éternellement et de ce que sera dans le temps l'Homme-Dieu, Seigneur de David et Notre-Seigneur? Aussi Bossuet, ravi d'admiration, a-t-il pu dire de David : « Le Messie lui a paru assis sur un trône plus durable que le soleil et la lune. Il l'a vu *dans les lumières des saints, et devant l'aurore, sortant éternellement du sein* de son Père, *Pontife éternel* et sans successeur, ne succédant aussi à per-

Digitized by Google

sonne, créé extraordinairement, non selon l'ordre d'Aaron, mais *selon l'ordre de Melchisédech*, ordre nouveau, que la Loi ne connaissait pas. Il l'a vu assis *à la droite de Dieu*, regardant du plus haut des cieux *ses ennemis abattus*. Il est étonné d'un si grand spectacle, et ravi de la gloire de son Fils, il l'appelle *son Seigneur* ».

Tels étaient les renseignements relatifs au Christ, inscrits aux livres des Rois et dans les Psaumes. En les rapprochant de ceux que contenait déjà le Pentateuque, on constate que la Révélation divine avait ajouté aux lumières précédentes :

A) *Quant à l'origine du Christ :*

Qu'il naîtrait de la famille royale de David.

B) *Quant à son rapport avec l'humanité :*

Qu'annoncé déjà comme Prophète et comme Dominateur dans le Pentateuque, c'est comme Roi, d'après les nouveaux oracles, qu'il exercera sa domination, mais comme Roi sacré par Dieu même, l'onction divine étant marquée par son nom de Christ qui signifiait l'*Oint*. La puissance royale du Christ, fils de David, dérivera donc de Dieu, et s'exercera en son nom.

Mais, en même temps, Israël était averti que le Christ n'arriverait à l'établissement de sa royauté que par la souffrance, les humiliations et la mort.

Grâce à ce second recueil de Livres inspirés, la science du Christ avait donc fait un progrès considérable. Le peuple de Dieu se trouvait à même de savoir que, dans la personne et la vie du Sauveur, il y aurait un caractère d'humiliation et de souffrance.

A. LÉMANN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Theologische Studien. Theodor ZAHN zum 10 Oktober 1908 dargebracht von BONWETSCH, CASPARI, GRÜTZMACHER, HAUCK, HJELT, IHMELS, JORDAN, KLOSTERMANN, MUELLER, NESTLE, OHL, RIGGENBACH, SANDAY, SEEBERG, SELLIN, WOHLENBERG; grand in-8°, 426 pp. — Leipzig, Böhme, 1908. — *Prix :* 10 fr.

Le Dr Théodor Zahn est, en Allemagne, un des représentants les plus autorisés des études néotestamentaires. Il est le chef de l'école conservatrice et ses ouvrages, dont il a été parlé plusieurs fois aux lecteurs de l'*Université catholique*, sont regardés par tous comme des monuments de science érudite. A l'occasion du soixante et dixième anniversaire de sa naissance, ses élèves et ses admirateurs lui ont présenté le fruit de leurs travaux. Des seize essais dont se compose le volume, il en est plusieurs dont nous ne pouvons donner que les titres : L'arche d'alliance au temps de David (CASPARI) ; La valeur de l'idée de canon (GRUTZMACHER) ; Les prétendus statuts de Mainz, de 1261 et les synodes de Mainz aux XII^e^ et XIII^e^ siècles (HAUCK) ; Mikael Agricola, le premier traducteur finnois de la Bible (HJELT) ; le rapport de la Dogmatique avec la science scripturaire (IHMELS) ; les écoles dans l'ancien Israël (KLOSTERMANN) ; Observation sur l'idée d'expiation dans le Nouveau Testament (MUELLER) ; L'enseignement évangélique sur la pénitence (OHL) ; Sur l'intelligence dogmatique de l'enseignement trinitaire (SEEBERG) ; La prophétie de Schilok (SELLIN).

Voici quelques mots sur les autres essais. Le Dr Bonwetsch a rassemblé les textes des anciens écrivains ecclésiastiques établissant que poureux, les chrétiens venus de la Gentilité étaient le véritable Israël.

Digitized by Google

Cette étude est importante pour la connaissance de la prédication primitive et de la controverse entre Juifs et chrétiens. Le Dr H. Jordan a établi d'une façon définitive que la traduction latine du traité de saint Irénée, *Adversus Haereses*, avait été exécutée entre l'an 207-421, probablement au IVe siècle, peut-être en Espagne, mais plutôt en Afrique. Le Dr Nestle prouve que la forme Kapharnaum est meilleure que Kaperrnaum, forme tardive ; que Kaiaphas est la forme grecque et Kaiphas, la forme vieille latine. Le Dr Riggenbach examine la signification du terme διαθήκη dans l'épitre aux Hébreux, où, comme dans Philon, il est employé dans un sens différent de celui des Septante. Le Dr Sanday croit que la leçon dite orientale du décret apostolique, *Actes* XV, 20-29, est préférable à la leçon occidentale. Le décret est authentique et a été porté après l'épître aux Galates. Le Dr Wohlenberg examine le commentaire latin sur les évangiles qui a été faussement attribué à saint Jérôme et l'attribue à Fortunat d'Aquilée qui vivait au commencement du IVe siècle. La question de date et de caractère de ce commentaire ne pourra être tranchée que par la publication d'une édition critique du texte.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la valeur de ces travaux, dus à des spécialistes ; chacun d'eux est excellent dans son genre.

E. JACQUIER.

Jésus historique, par C. PIEPENBRING. — In-12, 194 pp. — Paris, Nourry, 1909. — *Prix :* 2 fr. 50.

Jésus de Nazareth, notes historiques et critiques, par E. GIRAN, 2e édition, entièrement remaniée d'après les plus récents travaux exégétiques. — In-12, 206 pp. — Paris, Nourry, 1909. — *Prix :* 2 fr. 50.

I. M. Piepenbring a divisé son travail en deux parties : les sources de la vie de Jésus ; Jésus et son ministère. Dans la première, après avoir passé rapidement en revue les hypothèses proposées par les critiques contemporains sur la formation des évangiles synoptiques, il cherche à dégager des textes parallèles de Matthieu et de Luc ce qui lui paraît primitif ; puis il fait subir le même traitement à l'évangile de Marc. Comparant ensuite les textes qui lui restent avec ceux qu'il a déclarés primitifs, il en trouve qui ont le même caractère que ceux-ci et il les tient par conséquent pour primitifs.

Digitized by Google

Dans la seconde partie, il retrace le ministère de Jésus d'après Loisy, et il soutient, lui aussi, que l'idée de la fin prochaine du monde domine le ministère de Jésus et son enseignement, mais il ne croit pas que cette idée absorbe tout. Il cherche alors à dégager ce qu'il suppose être essentiel dans la prédication de Jésus. Sa conclusion est que Jésus était un modèle comme homme et comme caractère. Personne ne l'a dépassé ni en piété ni en vertu. L'auteur n'a pas voulu voir que la personne de Jésus, sa prédication et son œuvre ne peuvent s'expliquer si Jésus est seulement un homme, si grand qu'il soit. Il y a des faits, par exemple, l'établissement de l'Eglise chrétienne, qui postulent à la base un être qui est Dieu.

II. D'après M. Giran, son livre est un « Manuel scolaire de critique et d'histoire concernant Jésus de Nazareth. » C'est, mis à la portée des jeunes esprits, les résultats de la critique contemporaine la plus radicale. Il n'y a pas d'ailleurs à essayer de le réfuter, car ce n'est qu'une suite d'affirmations. Il en est de vraiment audacieuses. L'auteur du IVe évangile aurait écrit qu'il n'a pas vu ce qu'il raconte, XIX, 35. D'après Jean, Jésus commence sa vie à 55 ans. Les apparitions de Jésus ressuscité sont le résultat naturel d'extases individuelles ou collectives. Les disciples ont vu Jésus avec les yeux de la foi. Ils ont entendu sa voix aimée dans le silence de leur âme ou dans l'exaltation des repas commémoratifs. Je plains les jeunes gens qui s'en rapporteront aux conclusions de M. Giran. J'espère que leur bon sens protestera.

E. JACQUIER.

Histoire des commandements de l'Eglise, par A. VILLIEN, professeur à l'Institut catholique de Paris. — 1 vol. in-12, de XII-357 pp. — Paris, Gabalda, 1909. — *Prix* : 3 fr. 50.

Les études qui composent ce volume ont déjà paru en substance dans la *Revue du clergé français* ; mais on ne peut que se féliciter de ce que l'auteur, après les avoir revues et complétées, les ait publiées en un volume distinct. Réunies ainsi, elles forment une très intéressante histoire de cette partie du Droit canonique qui s'adresse à tous les fidèles, clercs ou laïques, et dont la théologie morale — par un empiètement presque nécessaire — expose l'objet sous le nom de *Commandements de l'Eglise*.

Le plan du livre est des plus simples. Après un chapitre d'introduction sur les commandements en général, l'époque où l'on a commencé à les énumérer et les diverses manières dont on l'a fait,

Digitized by Google

M. Villien passe successivement en revue les commandements en particulier et les obligations qu'ils imposent, en s'efforçant de préciser, autant que possible, le moment où l'on en saisit les premiers vestiges et le développement que le temps, les mœurs et la législation leur ont donné. A cette besogne, l'érudition déployée est immense, ai-je besoin de le dire, mais elle est mise en œuvre avec clarté et méthode. Il faut louer spécialement l'auteur des résumés qu'il a mis à la fin de chaque chapitre, et qui dégagent en quelques lignes les conclusions de son travail.

Et maintenant, s'il faut dire mon impression après avoir lu ce volume, cette impression, comme celle qui suit presque toujours la lecture des livres d'histoire, est plutôt consolante. Les théoriciens nous parlent fréquemment d'un idéal vécu autrefois, et dont nous, chrétiens du XX^e^ siècle, sommes déchus : la discipline fléchit, la mortification disparaît, la vie chrétienne s'en va ! Il y a du vrai dans ces plaintes, mais combien d'exagérations ! Il suffit de parcourir le volume de M. Vilien, pour se convaincre que ce prétendu idéal que l'on regrette n'a jamais existé. Les hommes ont toujours regimbé contre les lois qui les gênaient. Ce n'est qu'à force de conciles, de canons, de menaces de peines spirituelles et parfois temporelles de toute sorte que l'Église a obtenu une certaine observation de ses lois communes, obervation combien souvent incomplète et partielle. Quelques-uns de ces préceptes que nous avons de fait délaissés, le maigre du samedi, par exemple, la sanctification de nombreuses fêtes, n'ont jamais pu s'établir d'une façon incontestée et universelle. Ici, pratiquement, les évêques résistaient au pape, et les fidèles résistaient aux évêques. Plusieurs de ces lois d'ailleurs venaient de la coutume et étaient réglées par elle, si bien que la coutume jouait un rôle prépondérant dans leur adoucissement comme dans leur aggravation. Ne nous désolons donc pas trop des changements que la nécessité des temps et les exigences d'une civilisation nouvelle entraînent dans la discipline, et ne croyons pas trop vite à une déchéance irrémédiable. La discipline n'est qu'un moyen, nécessaire sans doute, mais enfin un moyen. C'est la vie chrétienne, intérieure et sérieuse qui importe avant tout, et rien ne prouve que chez les vrais chrétiens d'aujourd'hui, elle soit inférieure à ce qu'elle était chez nos ancêtres.

J. TIXERONT.

Digitized by Google

Panégyrique de l'Immaculée « dans les chants hymnographiques de la Liturgie grecque », par le P. J. THIBAUT, des Augustins de l'Assomption. — Broch. in-4°, 62 pages, avec la reproduction de deux célèbres Icones. 1909. *Paris*, librairie A. Picard, 82, rue Bonaparte ; *Lyon*, librairie E. Vitte, 3, place Bellecour.

Il ne se rencontrera probablement personne pour oser dire de cet opuscule : *Graecum est, non legitur !* Tout homme au contraire, et toute femme — puisque, aussi bien, jamais on ne compta plus de femmes savantes (ou portant serviette) qu'à notre époque —, qui ont cultivé quelque peu le « Jardin des racines grecques », ouvriront la plaquette avec un empressement curieux, et la liront avec un grand intérêt (1). Voici, au surplus, une attraction peu banale : ce grec-là se lit en musique, une musique empreinte avant tout, de recueillement et de gravité, mais ailée, chantante, et pleine de charme. Dans les soixante petites pièces dont est tissée la trame soyeuse et smyrnienne du recueil, cette musique célèbre la grâce, la sainteté, et la perfection incomparables qui font, de notre Mère du ciel, la Vierge toute pure et la Reine sans tache. Il y a même, sur ce thème unique de « l'Immaculée », tant de variations ingénieuses, tant de poétiques trouvailles, une telle abondance de figures, de comparaisons, et d'images, que l'on en vient presque à se demander laquelle, de la liturgie grecque ou de la liturgie latine, est, sur ce point particulier de doctrine, la plus riche des deux et la plus explicite en louanges.

L'éditeur de cette brochure mariale, le P. Joannès Thibaut — un Lyonnais d'Odessa —, a d'ailleurs, dans une Introduction excellente où il se place en français à la portée de tous, très bien fait ressortir l'exubérante richesse de la liturgie d'Orient : il a été ainsi amené à montrer combien, dans leur prétendue « orthodoxie », nos frères séparés se mettent en flagrante contradiction avec eux-mêmes, lorsqu'ils reprochent à l'Eglise catholique d'avoir proclamé le dogme de l'Immaculée Conception. Les illogiques ! mais ils ne font, du matin au soir, rien autre chose dans le chant de leurs hymnes, de leurs théotokions, et de leurs tropaires ; c'est, chez eux, la « proclamation » séculaire et perpétuelle ! Il ne serait même pas impossible qu'ils ne la fissent, à Constantinople et à Moscou, encore un peu plus fort qu'à Rome même; leur malheur,

(1) Pour plus de sûreté, le P. Thibaut a fait suivre d'une traduction française l'énoncé de chaque pièce grecque.

Digitized by Google

hélas ! c'est qu'ils ne jouent point des mêmes trompettes, et qu'ils oublient toujours de prendre le *la*.

Feuilletez donc, d'une main pieuse et diligente, ce beau *Panégyrique de l'Immaculée :* vous serez édifiés, touchés, ravis ; et, peut-être, vous ne pourrez vous défendre alors de prier instamment la Vierge sans souillure pour la conversion, pour le retour enfin au bercail, de ces pauvres aveugles, qui sont de merveilleux aèdes.

J. C.

La Religion des Primitifs, par Mgr Le Roy. — Un vol. in-12 de la Bibliothèque d'histoire des religions, VII-518 pp. — Paris, Beauchesne, 1909. — *Prix :* 4 francs.

A coup sûr, nul n'était plus qualifié que Mgr Le Roy, pour décrire avec compétence la « Religion des Primitifs » ; au moins ne pourra-t-on pas lui reprocher de parler par ouï-dire ou de s'en être fié à des renseignements de seconde main. Ces études ne sont pas seulement, comme souvent il arrive, le fruit d'observations hâtives et superficielles, faites au cours d'une rapide exploration des pays africains. Ce sont presque toujours des choses vues que décrit l'auteur dans son ouvrage; et, sauf quelques exceptions, les populations dont il analyse les mœurs et les habitudes religieuses sont précisément celles au milieu desquelles il a longtemps séjourné. Ainsi s'explique-t-on aisément l'aisance familière avec laquelle il évolue parmi tant de détails. Son exposé n'a rien de la sécheresse aride d'une étude froidement didactique : il est la causerie alerte et vivante de l'observateur qui excelle à faire revivre les milieux divers parmi lesquels il a vécu. Au reste, ce volume n'est que la reproduction du cours fait par l'éminent auteur à l'Institut catholique de Paris. Il n'est pas douteux que les lecteurs de ces pages ne goûtent autant de plaisir à les parcourir que les auditeurs des conférences n'ont pris d'intérêt à écouter l'éloquent et disert orateur.

Après avoir exposé, en une esquisse très générale, l'état actuel de la science des religions, Mgr Le Roy étudie successivement en autant de chapitres, les conceptions naturelles et familiales des primitifs, leurs croyances, leur morale, leur culte et leurs pratiques magiques. Au chapitre VIII, il compare entre elles les diverses formes que revêtent les religions des primitifs ; enfin il formule les conclusions générales qui se dégagent de ces diverses observations. Cette brève analyse suffit à faire comprendre que l'auteur a vrai-

Digitized by Google

ment épuisé la matière relative à toutes ces questions. Il est sans doute superflu de dire qu'il les a traitées avec la compétence technique du professionnel, et aussi avec toute l'autorité scientifique qui est la sienne.

A dire vrai, ce sont surtout les conclusions qui attirent et retiennent notre attention ; exprimées, comme elles l'ont été, sous une forme très nuancée, mais non pas sans éloquence, elles ne manqueront pas de rallier dans leurs lignes générales, les suffrages de ceux qui, pressés par un religieux désir de la vérité, sauront réfléchir sur ces faits, dans la droiture de leur conscience. Elles peuvent se grouper autour de trois traits principaux. En premier lieu, le fait religieux apparaît comme essentiel à la nature humaine ; il fait partie de la définition même de l'homme. En second lieu, la science ne saurait remplacer la Religion. Enfin les religions des primitifs nous offrent des traces nombreuses de la Révélation, faite dès le début aux hommes par Dieu, mais dont le souvenir s'est plus ou moins obscurci.

Il faut le reconnaître : tous les historiens des religions n'accepteront pas sans protester, certaines données de ces assertions. En premier lieu, Mgr Le Roy identifie l'état des non-civilisés à celui des hommes primitifs, cf. pages 42, 43, 46, 66, 258. Il semble, au contraire, que, pour la plupart des apologistes, le sauvage soit un être dégradé en voie de régression par rapport à l'homme primitif (cf. Guibert, Les origines, p. 372, 2e édit.) De plus, Mgr Le Roy admet comme un fait historiquement constatable l'existence de vestiges de la Révélation primitive. Sur ce sujet complexe et délicat, il importe de préciser très exactement quel sens on entend donner à ce terme de « Révélation primitive ». En plusieurs endroits (466,475, 484), Mgr Le Roy semble en limiter la signification à cette action permanente de Dieu, agissant sur l'esprit humain durant le cours des âges : il l'identifie ainsi à la Providence divine surnaturelle qui s'exerce concurremment avec l'activité humaine. Aucun historien catholique ne saurait, dans ce cas, nier que les faits ne trahissent cette intervention surnaturelle de Dieu dans l'humanité. Mais telle n'est pas la conception ordinaire de la Révélation primitive. On entend par là que, par une manifestation surnaturelle, Dieu a mis directement l'humanité en possession d'un certain fonds de vérités religieuses et morales, transmises ensuite à travers les générations. C'est de ce point de vue que la conclusion générale semble être formulée et que les preuves ont été orientées (Cf. passim 458, 484, 486-487). Sans doute, le fait de la Révélation primitive ne saurait

Digitized by Google

être mis en question, puisqu'il est affirmé par l'Ecriture inspirée. Mais ce dont il s'agit ici, c'est de savoir si les traces en sont assez visibles pour qu'on puisse historiquement les constater. Le Père Lagrange, le P. Prat, et M. Bros ne le pensent pas. L'abbé de Broglie, au contraire, était tout à fait favorable à la théorie soutenue par l'éminent auteur : il semble bien, en effet, qu'elle soit fondée sur des arguments scientifiques, d'une valeur sérieuse et qu'elle soit, sinon absolument certaine, au moins infiniment probable. Mais il faut regretter dans la démonstration de Mgr Le Roy, ce va-et-vient perpétuel entre ces deux conceptions de la Révélation : il s'en suit en effet, un peu d'incertitude dans la marche de la thèse et dans les conclusions.

Au reste, cette légère réserve, et sur un point de détail, ne diminue pas la valeur d'ensemble du livre, non plus que son autorité scientifique et doctrinale. Cette étude inaugure de façon vraiment remarquable le mouvement d'histoire des Religions, trop longtemps interrompu depuis la mort de l'abbé de Broglie et qui commence de renaître. Déjà, certains l'avaient précédé, d'autres l'ont suivi dans cette voie : il nous plaît d'en enregistrer les heureuses prémices, espérant que les « fruits passeront la promesse des fleurs ».

H. LIGEARD.

Die Frömmigkeit Philos (*La piété de Philon*), von Dr WINDISCH. — In-8°, IV-140 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1909.

C'est un sujet nouveau que l'auteur aborde dans cet ouvrage. Mais il est d'une grande utilité pour la connaissance des œuvres et de la doctrine de Philon. Philon, en effet, est théologien autant que philosophe. Il se recommande par un accent de piété qui confine au mysticisme le plus élevé et le plus pur. Il s'inspire des enseignements de la Bible qu'il associe aux doctrines de Platon. Ce mélange, qui parfois est singulier, justifie pleinement le titre de juif hellénisant qu'on lui a donné.

Dans une première partie, il fait un tableau très étudié et très approfondi de la piété de Philon. Il la considère dans son origine qu'il rattache à la philosophie de Platon. Comme Platon il pose un point de départ : l'imitation de Dieu. L'homme éprouve le besoin de connaître ce monde qui l'entoure. La vue du monde sensible éveille en lui le désir de pénétrer dans le monde intelligible dont le monde sensible n'est qu'une image, et cette connaissance du monde

Digitized by Google

le conduit à la notion d'un être qui est au-dessus de tous les êtres. Mais, en même temps, il découvre le néant des choses sensibles, et toutes les misères de cette vie. Il soupire après la délivrance. Il veut fuir loin des choses sensibles, et se réfugier dans l'être immuable et infini qui lui assurera l'immortalité. Cette fuite du monde n'est autre chose que l'imitation de Dieu autant qu'elle est possible.

Tel est le fondement de la piété de Philon. De là un certain nombre de notions qui se rapprochent beaucoup du christianisme. L'homme, pour se purifier et se délivrer lui-même, doit pratiquer le renoncement. Abandonne la terre, dit Philon, sors de ta prison, arrache-toi aux désirs et aux passions qui te retiennent prisonnier. Mais l'homme peut-il, par ses propres forces, rompre cette chaîne et sortir de la servitude? Philon n'hésite pas à proclamer son impuissance absolue. L'homme a besoin du secours de Dieu. Il a comme suprême ressource la prière. Dieu lui tendra la main pour se relever s'il fait appel à sa miséricorde. Les efforts que fait l'homme pour s'élever au-dessus de lui-même et s'appuyer sur Dieu, constituent la foi ». Abraham est le type des croyants. Philon qu'on a nommé avec raison le grand psychologue de la foi le propose comme modèle et l'étudie avec un soin particulier. La piété a différentes formes, selon que l'on considère la bonté de Dieu ou sa puissance infinie. Dans le premier cas, l'amour prédomine, dans le second la crainte enchaîne toutes les facultés de l'âme. Il arrive parfois que l'homme épris du désir de voir et de trouver l'être véritable et infini se délivre pour ainsi dire des liens du corps, sort de lui-même, tombe dans une espèce d'ivresse et s'abîme sur la contemplation de Dieu. C'est ce qu'on appelle l'extase. Philon en décrit les caractères, et nous avertit que peu de personnes jouissent de ce privilège. Et il passe à d'autres directions de la piété qui, pour être moins parfaites, ne laissent pas d'être agréables à Dieu. Telle est cette première partie que recommandent la variété et la nouveauté des idées, ainsi que la profondeur de la doctrine.

Dans la seconde partie, l'auteur aborde quelques questions intéressantes, telles que le caractère particulier de la piété de Philon, les sources où il a puisé, les rapports de Philon avec le christianisme. La science d'après lui n'a d'importance qu'en tant qu'elle conduit à la piété. Une science qui ne mène pas à Dieu est une science fausse. D'autre part, la piété est une véritable science. Elle a pour objet l'être, son regard est tourné vers le ciel, c'est une recherche constante de la beauté divine. Quant aux rapports avec la doctrine

Digitized by Google

chrétienne, ils sont assez manifestes : les enseignements de Philon tendent à un seul but, comme l'évangile, amener les âmes à la possession de Dieu. La connaissance et le service de Dieu, c'est le lot le plus précieux qui puisse être accordé à l'homme sur cette terre. Tout ce qui n'est pas Dieu ne mérite que du mépris. L'âme qui arrive à trouver Dieu dépasse en valeur l'univers entier. Il y a aussi des différences que l'auteur fait ressortir avec beaucoup de pénétration. Sur Dieu et sur l'âme, et sur la destinée future, la doctrine de l'évangile diffère des théories de Philon, et offre à l'homme une mine féconde de consolation, en même temps qu'elle le place sur un terrain ferme et inébranlable.

Ph. GONNET.

Jésus-Christ, sa vie, son temps, par le Père LEROY. — In-16, 346 pp. — Paris, Beauchesne, 1908. — *Prix :* 3 fr. 50.

Le Père Leroy continue avec un grand succès ses conférences sur Jésus-Christ et son temps. Ce qui en fait le mérite, c'est la nouveauté des aperçus, la connaissance profonde de la Judée au temps de Notre-Seigneur, et en même temps la sûreté de la doctrine. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire quelques lignes d'un bref adressé à l'auteur par Pie X. « Nous le savons, vous n'avez entrepris ce travail qu'après avoir étudié longuement et à fond la théologie et l'exégèse, acquis une parfaite connaissance des langues orientales, et visité par deux fois les lieux que le Christ, Notre-Seigneur a consacrés par sa présence. Nous vous louons avant tout de ce que, dans l'explication des paroles et des actes du Rédempteur vous avez pris pour règle inviolable, tout en vous tenant au courant des véritables progrès de la science biblique, de rejeter bien loin toute nouveauté téméraire ». On ne peut rien ajouter à ces éloges venus de si haut. Ils s'appliquent à ce volume comme aux précédents. L'auteur explique les caractères de la vie chrétienne, en développant les grandes scènes de l'évangile, et en commentant les paroles du Sauveur. Voici les titres des principales leçons : la règle de la vie, l'usage de la vie, le terme de la vie, la faillite de la vie, la mort source de vie, l'obstacle à la vie, la pâque des Juifs, la pâque du Christ. Comme on le voit par ces indications, le choix des sujets est de nature à exciter un vif intérêt. La manière de les traiter est originale. L'auteur s'inspire constamment de l'évangile, et nous en donne un commentaire très clair et très substantiel.

Ph. GONNET.

Digitized by Google

Le grand devoir de la prière enseigné aux enfants du catéchisme, par l'abbé MILLOT, vicaire général d'Oran. — In-32, pp. X-278. — Paris, Lethielleux. — *Prix :* 1 fr. 50.

Voici votre mère, entretiens sur la T. S. Vierge, par l'abbé MILLOT. — In-32, 328 pp. — Paris, Lethielleux. — *Prix :* 1 fr. 50.

Ces deux ouvrages renferment une série d'instructions qui s'adressent surtout aux enfants du catéchisme. On sait combien il est difficile de rendre accessibles à ces jeunes intelligences les sublimes enseignements du christianisme. Il nous semble que l'auteur a très bien saisi le genre qui convient à ces sortes d'auditoire. Ces instructions se recommandent par l'onction et une agréable simplicité. Elles sont courtes, familières, pratiques. Des exemples très bien choisis corroborent la doctrine, et sont propres à inspirer la piété. Le premier de ces ouvrages explique la nature et la puissance de la prière, sa nécessité, les conditions pour être exaucés, le temps, le lieu et les autres circonstances de la prière. Dans le second, l'auteur suit pas à pas la vie de la Sainte Vierge, et nous indique les caractères de la vraie dévotion à la Mère de Dieu, en ajoutant quelques considérations sur le chapelet, la médaille miraculeuse et le scapulaire.

Ph. GONNET.

La vierge Marie dans l'Évangile, par d'ISNÉ. — In-16, 134 pp. — Paris, Lethielleux.

L'évangile est sobre de détails sur la vie de la Bienheureuse Vierge Marie. Mais il en dit assez pour nous faire comprendre ses glorieuses prérogatives, et la grandeur incomparable de ses vertus. Qu'il nous la montre dans l'humble maison de Nazareth ou dans l'étable de Bethléem, à côté du divin enfant qui reçoit les hommages des bergers et des mages venus de l'Orient, qu'il nous décrive les rigueurs de la fuite en Egypte, ou qu'enfin il nous fasse admirer sa magnanimité, sa constance héroïque sur le Calvaire, aux pieds de la croix, c'est partout l'idéal de la perfection, idéal qui dépasse les beautés de la nature angélique, et qui en même temps se proportionne à toutes les conditions de la vie humaine. L'auteur de ce petit livre a recueilli avec soin tous les traits épars dans les quatre évangiles, en dégage les leçons pratiques, et nous apprend comment nous pouvons retracer en nous une image au moins affaiblie de tant de vertus héroïques. Il a reçu l'approba-

Digitized by Google

tion élogieuse de plusieurs évêques. « Ce qui frappe dans ce petit livre, dit Mgr de Cabrières, c'est sa simplicité, c'est aussi l'élégance distinguée du style ». Nous nous associons à cet éloge, en ajoutant qu'il se distingue par une onction pénétrante.

Ph. GONNET.

Die Evangelien und die Evangelienkritik, der akademischen Jugend und den Gebildeten aller Stände gewidmet, von Dr Jakob Schäfer. — In-12, VIII-124 pp. — Freiburg im Breisgau, Herder, 1908. — *Prix* : 1 fr. 70.

Le Dr J. Schäfer s'est proposé d'orienter les élèves et le grand public dans les questions qui se posent à propos des évangiles canoniques. Il étudie les auteurs, l'authenticité, la date, les destinataires, le but de chacun d'eux, puis il établit contre les rationalistes la valeur historique des Evangiles. L'exposé est rapide, clair et bien ordonné.

Voici quelques-unes des positions que défend l'auteur. Saint Mathieu a écrit son évangile en araméen, avant l'an 70, en Palestine. On ne sait qui a traduit cet évangile en grec. Saint Marc a écrit son évangile à Rome, peut-être vers l'an 44, ou encore 63-67. La finale de saint Marc est inspirée, mais il n'est pas de foi qu'elle ait été écrite par saint Marc. Saint Luc a écrit son évangile probablement vers l'an 63, à Rome. L'hypothèse des deux sources, Marc et les Logia, pour la formation des évangiles synoptiques ne répond pas à toutes les faces de la question, laquelle est mieux résolue par l'hypothèse de la tradition orale et de l'usage des évangiles l'un par l'autre. La tradition et l'étude interne du IVe évangile prouvent que celui-ci a pour auteur Jean l'apôtre, fils de Zébédée. Toutes les divergences qu'on a relevées entre cet évangile et les synoptiques peuvent être expliqués. L'auteur réfute ensuite toutes les attaques qui ont été portées contre la valeur historique des évangiles et conclut qu'elle reste inébranlée. Remarquons, en terminant, qu'à propos de chaque question l'auteur a soin d'exposer ce qu'en ont dit les rationalistes.

E. JACQUIER.

Les nominations épiscopales en France, des premiers siècles jusqu'à nos jours, par Gaston CANTINIAU, docteur en Droit. — In-12, XXIV-306 pp. — Paul Leprêtre, Rouen.

C'est une question du plus haut intérêt et en même temps très

Digitized by Google

difficile et très complexe que l'auteur traité dans cet ouvrage. La nomination des évêques a subi de nombreuses variations à travers les siècles. Dans le principe, les fidèles et le clergé inférieur furent associés aux évêques pour la désignation des chefs de l'Eglise. Vers l'an 400, les évêques de la province proposaient trois candidats au choix des électeurs. Le clergé et le peuple désignaient un de ces trois candidats, le métropolitain, ou, à son défaut, l'évêque le plus ancien faisait le sacre. Sous les Mérovingiens, les rois intervinrent dans la nomination des évêques, et l'Eglise consentit à leur laisser une part d'influence. Mais il était convenu que cette influence se bornait au choix des candidats. L'institution canonique était toujours réservée au Pape représenté souvent par le métropolitain. Les variations se multiplièrent dans le moyen âge. Les clercs, les laïques, et même les rois, se disputèrent le choix des évêques. Pendant la querelle des Investitures, la royauté annihila presque le droit du clergé.

Pour mettre fin à ces luttes, les gouvernements s'entendirent avec l'Eglise. Ce fut l'ère des concordats. Nous avons d'abord les Pragmatiques de saint Louis et de Charles VII, et le concordat de François Ier. Il fut établi que le Pape et le roi se réservaient le droit de pourvoir aux évêchés vacants. Les fidèles et le clergé furent tenus à l'écart. Le concordat de 1801, après une interruption violente de quelques années, revint au système adopté par les rois de France, de concert avec la papauté.

Cet ouvrage expose avec beaucoup de science l'histoire de ces variations. Il est conçu dans un esprit excellent. L'auteur distingue entre la nomination des évêques et l'institution canonique, et montre que sur ce dernier point l'Eglise n'a jamais varié, et que les Papes, tout en faisant des concessions sur la désignation des candidats ont défendu l'institution canonique contre les empiètements de l'autorité civile, et ont résisté aux monarques les plus puissants.

Ph. GONNET.

Le Bouddhisme. Opinions sur l'histoire de la dogmatique bouddhiste, par L. DE LA VALLÉE-POUSSIN. — 1 vol. in-16, VIII-417 pp. — Paris, Beauchesne, 1909. — *Prix :* 4 francs.

La doctrine de l'Islam, par Baron CARRA DE VAUX. — 1 vol. in-16, IV-320 pp. — Beauchesne, Paris, 1909. — *Prix :* 4 francs.

Ces deux ouvrages, parus en même temps, appartiennent à une nouvelle collection d'études relatives à l'histoire des religions. Ils

Digitized by Google

ne sont, au reste, que le résumé des conférences faites sur cette question à l'Institut catholique de Paris. Dans l'un comme dans l'autre, on peut être assuré de rencontrer la même impartialité scientifique, le même souci de la documentation exacte puisée aux sources même.

Ce sont des doctrines d'un exposé moins facile que M. de la Vallée-Poussin aborde dans son étude sur la dogmatique bouddhiste. La réserve avec laquelle il demande qu'on ne se méprenne pas sur la valeur de ses propres recherches devrait bien servir de modèle aux savants accoutumés à trancher hardiment les questions en s'appuyant sur deux ou trois faits, et de leçon aux non-savants qui ne décident pas moins catégoriquement, étant tout à fait mis à leur aise par leur incompétence. « Certaines considérations sont justifiées, d'autres... sont loin de me satisfaire, j'y vois dès à présent des incertitudes et des lacunes, et sans doute je les jugerai plus sévèrement dans quelques années » (p. v). De telles paroles sont à souligner; mais, à lire son œuvre, on sent combien, au contraire, l'auteur possède à merveille tous les détails de son sujet : peut-être même les a-t-il exposés de façon trop savante, étant donné le but de vulgarisation qui est le sien.

M. Carra de Vaux avait à parcourir un terrain qu'il connaît lui aussi fort bien et qui est d'un accès plus facile. Mais c'est plaisir de s'y engager à la suite d'un guide aussi disert et d'une parole aussi élégante; grâce à ce tableau si complet et cependant d'une extrême clarté, il n'est aucune des complexités ou des apparentes contradictions de la doctrine de l'Islam dont le secret ne puisse être pénétré sans difficulté. L'auteur, du reste, aeu l'occasion de traiter les questions d'un intérêt plus général et plus actuel : la tolérance musulmane, la situation réelle des femmes, l'islamisme et la science, enfin la possibilité pour l'Islam d'évoluer et de s'adapter aux progrès de la civilisation moderne. Ces difficiles et délicats problèmes sont l'objet d'une étude attentive et très finement maniée : on peut ne point partager l'avis de M. Carra de Vaux, on devra reconnaître que son opinion témoigne d'une connaissance très personnelle des milieux musulmans.

Au demeurant, avec son genre et son mérite spécial, chacun de ces deux ouvrages constitue une très utile contribution à l'étude des religions; écrits dans un dessein visible de vulgarisation, ils sont d'une excellente tenue scientifique et témoignent de l'intérêt que, dans les milieux catholiques, on commence à apporter à l'histoire des religions. On sait que, en présence de certaines attaques, cette tâche est parmi les plus urgentes. H. LIGEARD.

Digitized by Google

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Dr Paul Wilhelm von KEPPLER, Evêque de Rottenburg. — *Mehr Freude.* — In-12 cart. toile, 200 p.; *Douzième mille.* 1909. *Freiburg im Breisgau,* B. Herder. — *Lyon,* librairie E. Vitte. — *Prix :* M. 2.60.

Il ne semble pas très bien, au premier aspect, que ce livre de Mgr de Keppler : *Plus de joie !* soit parfaitement à l'adresse des lecteurs français. Que l'on parle ainsi aux Allemands, qui ont la bonne fortune d'avoir « quelqu'un » à leur tête et chez qui, après les années d'épreuve du Culturkampf et le régime de l'ostracisme et de la prison, sont intervenues des lois libérales permettant aux catholiques de respirer un peu plus à l'aise, cela se conçoit sans peine. Mais parler de « plus de joie » aux Français, chez qui sévit la persécution incessante, cela paraît, en vérité, un peu moins acceptable : c'est, inversement, « plus de tristesse », qu'il semble qu'il faudrait dire, puisque, aussi bien, chaque aurore nous apporte quelque nouvelle amertume. Cependant, à y regarder de près, la thèse de Sa Grandeur peut, même en France — disons mieux : surtout en France —, se soutenir. Saint Paul, lorsqu'il écrivait aux Philippiens, a glissé dans une page célèbre de sa lettre cette formule inoubliable : *Gaudete in Domino semper ; iterum dico, gaudete.* Or, c'est ce conseil de l'Apôtre que reprend aujourd'hui, pour son compte, le savant Prélat. Convaincu qu'il n'est pas impossible d'en accommoder la doctrine aux besoins et aux aspirations des hommes de notre époque elle-même, il a fait, de la Joie, une étude très fouillée et très pénétrante. « La Joie, dit-il, est un facteur de l'existence ; c'est une nécessité de la vie ; c'en est le prix, et c'en est la force. Tout homme ici-bas a besoin de la Joie : elle est également indispensable à la santé du corps, et à la santé de l'âme ; à la vie matérielle, et à la vie spirituelle et religieuse (p. 4). » Là-dessus, il commence méthodiquement son enquête, et examine d'abord l'idée de la joie dans la mentalité publique. Hélas ! en général, on la cherche là où elle n'est point, et l'on ne s'avise pas de la découvrir là uniquement où elle se trouve. Cependant, la Providence lui a marqué la première place dans le plan divin : Dieu la fait apparaître, en traits étincelants, dans la beauté et l'harmonie de la nature, de même que dans les mer-

Digitized by Google

veilles de l'art chaque fois qu'il ne renie pas ses origines et ne trahit pas sa mission, ou encore, par exemple, dans l'humble chant populaire (*Volkslied*), si simple, si naïf, si bienfaisant au cœur des masses. La joie, Dieu nous la donne encore pour sanctifier, en les éclairant, les jours de dimanches et de fêtes. Elle doit s'épanouir à l'école, où se fait pour l'enfant l'apprentissage de la vie. Elle resplendit dans les paroles et les exemples du divin Sauveur ; et les écrivains sacrés, même dans l'Ancien Testament, n'ont pas assez d'hymnes de louanges pour célébrer une vertu si salutaire. Notre devoir est donc de travailler sans relâche à la faire régner en nous et rayonner sur notre entourage : n'existe-t-il pas en effet mille façons ingénieuses de faire à nos semblables la précieuse aumône d'un peu de joie?... Ces divers aperçus sont abordés tour à tour par l'auteur avec une aisance, une ampleur, et une maîtrise qui révèlent tout de suite la culture affinée d'une intelligence d'élite. Il y a beaucoup de l'archevêque de Cambrai dans l'aimable évêque wurtembergeois : la *lactea ubertas* de son livre fait songer sans cesse à l'inépuisable abondance de la « Lettre sur les occupations de l'Académie ». Parmi les pages les plus attachantes du volume, j'ai surtout plaisir à signaler celles du chapitre que l'auteur a si joliment intitulé : « Galerie des êtres joyeux ». Mgr de Keppler y a groupé, pour notre charme et notre édification, une quarantaine de tableautins où se détache, au premier plan, l'image souriante de la Vierge Marie, et où, pour finir, le regard s'arrête ému sur une délicieuse miniature de Pie X. Ce chapitre, qui se développe longuement, comme une insinuante leçon de choses, au cœur même de l'ouvrage, est certainement l'un de ceux qui auront le plus de succès. Mais les autres, tous les autres, quoique plus dogmatiques d'apparence, en auront semblablement, tant ils sont pétris tous de bonne humeur et nourris de ferme raison. Ma remarque sur le chapitre de la « Galerie » tendait seulement à insinuer qu'il en est un peu de « Mehr Freude » comme des « Essais » de Montaigne : ce volume a, lui aussi, une sorte de point central à quoi tout se ramène et d'où tout dérive. Faisons donc, en France, au livre joyeux du pieux évêque de Rottenburg le même accueil empressé qu'il a déjà reçu en Allemagne : qu'on l'y lise, selon le vœu exprimé par l'auteur (p. 194), « l'âme sereine et épanouie » ; et pour nous sans doute, comme pour nos voisins, posséder plus de joie, ce sera équivalement avoir plus de lumière (*mehr Freude, mehr Licht*). A cette école de la Joie, nous trouverons quelques raisons supérieures de nous consoler de nos tristesses quotidiennes ; et, ce qui vaudra encore mieux,

Digitized by Google

nous pourrons apprendre excellemment à cultiver en nous, et à y perfectionner, l'une des vertus essentielles de l'idéal évangélique, celle dont Mgr de Keppler a si heureusement su dire qu'elle n'est rien de moins qu'*un facteur de la vie.*

J. C.

La Lumière du cœur. Les trois moments de la vie. Les trois morales. par J. SERRE. — 1 vol. de 317 pp. — Vitte, Lyon. — *Prix :* 3 fr. 50.

M. J. Serre est avant tout poète : c'est de ce point de vue qu'il le faut juger, si l'on veut porter sur son œuvre une appréciation équitable. Certes, je n'entends point par là diminuer la valeur de son œuvre et insinuer qu'elle n'est que rêverie vague et inconsistante : je voudrais, au contraire, en mieux définir le véritable caractère ; qui donc, au reste, a dit que la poésie était la philosophie la plus expressive ? Il ne faut donc point s'attendre à trouver dans ces études une analyse froidement technique et une suite de dissertations sèchement didactiques : l'auteur procède par intuition imaginative plus que par discussion rationnelle. Il sent avec une émotion intense les idées auxquelles il communie : décrivant ensuite ses impressions personnelles, il s'efforce de transmettre à son lecteur des vibrations identiques à celles que lui-même il éprouve. On conçoit dès lors que pour atteindre un tel but, il n'ait guère à user de l'appareil syllogistique : de graves dialecticiens trouveront aisément à reprendre à ses formules. C'est en effet par un luxe d'images, un ruissellement de métaphores, une description de ses états de conscience qu'il tend à communiquer ses émotions intimes : il lui arrive même de dire sa pensée en vers, et c'est alors peut-être qu'il excelle. Telle est la raison pour laquelle, tout en professant que l'effort vers la vérité exige le concours de toutes les facultés, il semble avoir fait appel surtout au cœur et à l'intuition, au détriment, peut-être excessif, du coefficient rationnel.

Il serait difficile de résumer ici ces études : chacune d'elles constitue comme autant de trilogies. Dans la Lumière du cœur, il est question successivement de la physionomie, de la femme et du troisième sens. Avec les trois moments de la vie, nous passons successivement de l'enchantement au désenchantement, pour aboutir au surenchantement. Enfin, dans les trois morales, l'auteur analyse successivement la morale naturelle, la morale humaine et la morale chrétienne ; il conclut que seule l'attitude religieuse satisfait dans

Digitized by Google

toute leur plénitude les aspirations profondes de l'âme. Sans doute chacun de ces divers labeurs ne ressemble guère aux productions ordinaires de la philosophie ou de la théologie classiques : ils appartiennent à un genre bien différent : mais diverses sont les voies qui parallèlement nous conduisent à Dieu, et le Christ n'a-t-il pas dit que « les demeures sont nombreuses dans la maison du Père ». Il n'est pas douteux que la méthode particulière à M. J. Serre ne soit appropriée à certaines exigences intellectuelles et que, à sa manière, son enseignement ne fasse luire en plusieurs âmes un rayon de la divine vérité.

H. LIGEARD.

Le mariage et le divorce de demain, par MM. H. COULON et R. de CHAVAGNES. 1 vol. in-18 de 432 pages. — Flammarion, Paris, 1908. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'agencement des chapitres de ce livre est un peu singulier. A une étude sur la « faillite de la démagogie et l'élite » succède, par une transition inattendue, un aperçu sur la nécessité de la réforme du mariage : enfin, après avoir longuement détaillé les personnalités qui composent « le comité pour la réforme du mariage » et leur théories parfois étranges sur ce sujet, les auteurs en viennent à l'exposé de leurs vues et de leurs projets sur « le mariage et le divorce de demain ». Peut-être l'illogisme de la forme est-elle symbolique de l'incohérence des idées qui sont exprimées de façon plutôt « échevelée ».

Assurément, tout n'est pas parfait dans l'organisation actuelle du mariage : bien des progrès sont à réaliser; il importe de proclamer très haut que l'Eglise sera la première à collaborer efficacement à tous les efforts sincères tentés pour améliorer le sort et la dignité de la femme. Mais les projets préconisés dans cet ouvrage ne conduiraient qu'à la dégradation de la dignité de la femme et à l'avilissement de l'union matrimoniale : loin d'être un progrès, ils sont un retour à des formes rudimentaires et à des usages primitifs. C'est un triste symptôme de notre décadence morale que les auteurs n'aient point paru soupçonner que leur système n'aboutissait qu'à donner libre cours aux tendances inférieures et sensuelles de la nature humaine. Il est plus douloureux encore de lire, sous des signatures que l'on voudrait respecter, les pires aberrations.

Les pages consacrées à étudier l'attitude de l'église vis-à-vis du divorce sont d'un fantaisisme historique qui dépasse toutes les li-

Digitized by Google

mites permises : elles mériteraient un succès de douce gaîté, si le sujet n'était si grave. Par elles, on peut juger de la valeur technique de documentation du reste de l'ouvrage.

H. LIGEARD.

La France catholique, annuaire du clergé, France et colonies, 1909. — Grand in-8°, 457 pp. — Aux Bureaux de l'Annuaire, rue de Rochefort, Chalon-sur-Saône, Paris, Vic et Amat. — *Prix :* 8 fr.

Nous saluons avec plaisir l'apparition de cet ouvrage si utile et qui comble une lacune très ressentie. Il existait autrefois plusieurs Annuaires du Clergé français, qui tous ont cessé leur publication depuis quelques années. Le nouvel Annuaire n'est pas encore aussi complet qu'il le sera plus tard. En tout cas, il donne déjà l'essentiel. Il passe en revue chacun des diocèses de France et des colonies dont il donne d'abord le personnel de l'administration diocésaine et des institutions ecclésiastiques, puis il présente la nomenclature de toutes les paroisses avec l'indication des curés et des vicaires qui les desservent. L'année prochaine, l'Annuaire sera augmenté d'au moins 300 pages de listes nouvelles concernant les œuvres catholiques, principalement les œuvres d'enseignement : bureaux diocésains, prêtres habitant hors de leurs diocèses, nécrologe, communautés, œuvres diverses du clergé. Ainsi complété cet Annuaire rendra les plus grands services. Constatons que ce 1er volume est bien présenté, exact dans tous les détails, ceux du moins que nous avons pu contrôler.

X.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, publié sous la direction de Mgr Alfred BAUDRILLART, recteur de l'Institut catholique de Paris, de MM. Albert VOGT et Urbain ROUZÈS, professeurs à l'Université de Fribourg (Suisse), avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. — Fascicule I. *Aachs-Achot*. — In-14, 320 col. — Paris, Letouzey et Ané, 1909. — *Prix :* 5 francs.

Ce *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* se présente dans les meilleure conditions. Le nom seul de Mgr Baudrillart

Digitized by Google

est un garant de sa valeur scientifique et les noms des collaborateurs en est un nouveau témoignage ; ils sont pour la plupart bien connus pour les travaux historiques. Nous en citerons quelques-uns seulement : MM. André (Avignon), Dom Berlière (Maredsous), Bréhier(Clermont-Ferrand), Ulysse Chevalier (Romans) Dufourcq (Bordeaux), Guidi (Rome), Guiraud (Besançon), Lebreton (Paris), Vacandard (Rouen), Vanel (Lyon), etc. Constatons de suite que les articles possèdent les meilleures qualités qu'on est en droit d'attendre : la précision, la netteté, la richesse et l'abondance des renseignements. Ce Ier fascicule ne comportait pas d'articles nécessitant de longs développements ; les plus longs, sont ceux d'Abélard, 20 colonnes (M. Vacandard) et l'Eglise d'Abyssinie, 16 col. (Guidi). Ne pouvant porter un jugement d'ensemble sur ce Dictionnaire, dont un seul fascicule a été publié, nous nous contenterons d'en indiquer le plan et le contenu.

Bien que placés par ordre alphabétique, les articles peuvent se répartir en trois grands groupes : les personnes, les lieux et les institutions. Les personnages qui trouvent place dans le Dictionnaire sont ceux qui ont joué un rôle dans l'histoire de l'Eglise, soit par leurs œuvres, soit par leurs écrits. Le lecteur peut donc se renseigner tout d'abord sur les hommes d'Eglise, c'est-à-dire sur les souverains pontifes, les cardinaux, les évêques, les chefs d'ordres, les prêtres et les religieux ; puis sur les saints, martyrs ou non, dont le souvenir est arrivé jusqu'à nous, sur les écrivains, clers ou laïques, ayant écrit des ouvrages concernant les choses religieuses, sur les convertis, enfin sur les hérétiques et les schismatiques. Naturellement, le Dictionnaire n'accueille, parmi ces derniers, que ceux qui ont eu des relations avec l'Eglise catholique.

Une chose très nouvelle complète les renseignements écrits, c'est l'illustration. Toutes les fois que la chose est possible, on trouve, à côté de chaque monographie, soit la reproduction de médailles, soit celle d'estampes ou de tableaux représentant le personnage. Ces reproductions sont rigoureusement critiques, en ce sens que le Dictionnaire n'admet que des pièces historiques ayant une véritable valeur documentaire.

La seconde classe d'articles admis dans le Dictionnaire a pour objet l'histoire géographique de l'Eglise. Indépendamment de l'histoire religieuse de chaque pays, des articles accompagnés de cartes feront connaître l'histoire des provinces ecclésiastiques, c'est-à-dire des évêchés. Autant que faire se pourra, une liste aussi complète que possible des évêques termine chaque monographie. A leur tour, les

Digitized by Google

abbayes, les prieurés, les lieux religieux célèbres trouvent dans les colonnes du Dictionnaire l'histoire de leur fondation et de leur développement.

Enfin, des articles sont consacrés aux principales institutions ecclésiastiques, en tant qu'elles ont un caractère purement historique.

Tels sont le plan et l'indication sommaire des matières de cette vaste encyclopédie. Nous souhaitons qu'elle obtienne le meilleur accueil des hommes d'étude et des membres du clergé, car elle le mérite. Ce sera un excellent instrument de travail.

E. C.

La vénérable Anne-Marie Javouhey (1779-1851), par le chanoine L. CHAUMONT. — 1 vol. in-8°, de 190 pp. — Paris, Poussielgue, 1909.

Ce petit volume n'est pas une *Vie complète*, mais un précis de la vie, des travaux et des épreuves de la fondatrice des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny. L'auteur en a écarté toutes les digressions et réflexions qui auraient allongé et alangui le récit, pour s'attacher aux seuls faits principaux : *Res non verba*, exergue qu'il a parfaitement réalisé. On regrette même parfois qu'il ait ainsi volontairement condensé à l'excès son exposé, et l'on souhaiterait bien, en certaines occurences, qu'il eût donné quelques explications nécessaires ou utiles pour saisir le pourquoi de la conduite de son héroïne. Quoi qu'il en soit, ce qui ressort admirablement de son travail, c'est la physionomie si vivante et si originale de la vénérable Anne-Marie. Cette femme, que Louis-Philippe déclara un jour être « un grand homme », était sans doute une religieuse accomplie, spirituelle et intérieure, mais c'était surtout une femme d'œuvres, une apôtre dévorée du zèle des missions lointaines et de la conversion des idolâtres, ardente, active, et avec cela toujours enjouée et d'une inaltérable confiance en la Providence : bref, c'était une de ces âmes extraordinairement fortes que Dieu tire parfois de ses trésors quand il veut procurer le salut et la sanctification d'un grand nombre.

J. T.

Un Allemand en France, en 1874. — Notes de voyage, de Henri HANSJAKOB. — Traduit de l'allemand, par M. VIROT. — Un vol. in-8°, de 400 pp. — Paris, A. Savaète, s. d.

M. Hansjakob, peu connu parmi nous, est, nous dit on, « l'un

Digitized by Google

des auteurs les plus aimés des catholiques allemands ». Le volume qu'on nous offre a pu être publié de nouveau en 1904 : il faut bien qu'en effet, il ne manque pas de lecteurs. Il mérite d'être lu. On ne le compare ni à l'Itinéraire de Paris à Jérusalem, ni au Voyage d'Espagne, ni aux Sensations d'Italie, ni au Voyage de Sparte. Artiste, M. Hansjakob ne l'est pas pour un sou ! C'est un prêtre : on voit qu'il est allé dire la messe chez les Jésuites à Paris ; mais on dirait quelque brave bourgeois, placide, sûr de lui-même, d'un grand bon bon sens et d'une grande naïveté, observateur sagace et parfois profond, sans rien perdre de sa simplicité et de sa sympathique bonhomie ; aimant à parler de ce qu'il a bu et de ce qu'il a mangé, comme de ce qu'il a vu ; du reste, candidement fier d'être Allemand, parce que les Allemands sont victorieux, qu'ils ont le respect de l'autorité et que, hormis les kulturkampfer, ils ont l'esprit religieux. Mais son germanisme bien naturel reste très impartial et n'est jamais déplaisant, grâce à cette candeur et à cette bonhomie.

On n'analyse pas des notes. Voici quelques citations. Dédié à l'auteur de *Au service de l'Allemagne :* « J'ai beaucoup réfléchi en voyant en marche les petits Français d'Alsace et de Lorraine. Il me semble impossible qu'ils arrivent jamais à apprendre le pas de parade prussien. On rit beaucoup de ce pas ; il est néanmoins d'une grande utilité pour la marche des soldats, mais le Français est beaucoup trop agité et léger pour l'adopter... Comment expliquer que de tout petits soldats aient été capables de repousser les superbes troupes autrichiennes en Italie?... » p. 15. — Dédié à M. Barthou : « Généralement, j'ai trouvé le personnel des chemins de fer français très poli, mais surtout dans l'Est et dans l'Ouest. Cela provient sans doute de ce que la plupart des chemins de fer français sont des entreprises privées, tandis que, chez nous, le personnel, se prenant pour des employés de l'Etat, adopte toutes les formes de la finesse bureaucratique. » p. 23. — Et ceci, qui n'est pas précisément une flatterie à l'adresse des Allemands : « Je suis bien convaincu que si le malheur s'était abattu sur l'Allemange, et que les Français eussent annexé les bords du Rhin et peut-être le beau petit pays de Bade, on aurait trouvé pas mal de gens dans ces contrées, qui se seraient fait un honneur d'avoir des rapports avec les employés impériaux de Napoléon, et fêteraient la saint Napoléon avec enthousiasme... Le ridicule des Français [qui ne veulent pas confesser leur défaite et l'accepter] m'est moins odieux que cette manière de se comporter des Germains primitifs avec leur : Allemagne, Alle

Digitized by Google

magne, au-dessus de tout. » p. 49. — M. Hansjakob voit Paris avec les yeux d'un provincial pratique et rusé : la longueur des rues, la hauteur des monuments, les Halles, le Diorama, le Louvre, où se trouvent « des tableaux de tous les siècles et de tous les pays », les restaurants Duval! A Versailles, il assiste à une séance de l'Assemblée Nationale : il en sort persuadé que le principe d'autorité est ruiné en France et nous fait une description qui montre M. Buffet aux prises déjà avec les mêmes difficultés que M. Brisson et que tout maître d'étude d'un lycée sans discipline. En passant, à propos de l'état religieux : « La bourgeoisie et les travailleurs [sont indifférents]. Les hautes classes instruites, intelligen es, en France, sont mieux ; et c'est presque le contraire en Allemagne. Chez nous, le peuple est religieux : les intellectuels sont indifférents ou kulturkampfer, mais une nation est un million de fois plus difficile à guérir, quand c'est le noyau, le peuple qui est nfecté et rongé. » p. 90. — « Comme conséquence de l'état religieux dont nous avons déjà parlé, le clergé a très peu d'influence sur la population et quand il s'agit d'élection il n'en a plus aucune, c'est ce que m'a avoué plus d'un curé. Si un curé disait un mot pour recommander un candidat, les paysans éliraient certainement le candidat opposé, attendu que le peuple est exclusivement sous l'influence des employés et des braillards radicaux. Comme le gouvernement actuel [1874] ne semble pas de longue durée, il a moins de poids et le radicalisme est plus en honneur. Mais quand les paysans votent avec les républicains, c'est dans le désir et l'intention d'affermir la République, afin d'avoir le repos et d'éviter de nouveaux changements », p. 113. Décidément, ce voyageur est intéressant...

S. POULOUX.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

The Cambridge History of English Literature, edited by A. WARD, Litt. D., Master of Peterhouse, and A.-R. WALLER, M. A. — Vol. III : *Renascence and Reformation*, 1 vol. in-4°, XII-598 pp. — Cambridge, at the University Press, 1909. — *Prix :* 11 fr. 25.

Depuis longtemps, les écrivains français ont reconnu la nécessité de faire de l'histoire littéraire une œuvre qui reflétât la vie. La difficulté considérable qu'ils y ont rencontrée n'a pas été pour les décourager et quelques-uns y ont réussi admirablement. Les écrivains

Digitized by Google

anglais se sont peut-être doutés, eux aussi, de cette obligation de renouveler ce genre devenu trop aride, mais ils ne paraissent pas avoir fait beaucoup d'efforts pour y parvenir. On peut même dire d'une façon générale, si l'on excepte toutefois les monographies, qu'ils se trouvent encore à présent fort loin du but. Au souci d'accumuler des faits, ils ont sacrifié et la variété de leur exposition et la logique dans la composition. On a comparé les ouvrages d'histoire littéraire produits de cette sorte à des « herbiers remplis d'opinions desséchées ». On ne pouvait pas aisément, en France, obtenir d'un critique qu'il écrivît de pareils ouvrages, ni d'un étudiant qu'il les lût.

Ceux, cependant, qui voudront lire le troisième volume de la *Cambridge History of English Literature* (1), devront se résigner à faire ce pénible travail. A vrai dire, on ne pouvait pas espérer un exposé très brillant de cette période de la littérature anglaise, toute l'étude du drame au temps d'Elisabeth ayant été renvoyée au volume suivant en préparation. C'était du même coup retrancher du 3e volume presque tout ce qui peut intéresser un homme simplement lettré ; ce qui reste s'adresse bien mieux à l'étudiant et à l'érudit. On trouve bien quelques points d'un intérêt très réel ; les études sur Thomas More, Sidney, Spencer, Erasme, devaient dès l'abord attirer l'attention. Mais nous sommes obligés de le reconnaître, ces grands noms n'ont pas suffi à élever beaucoup le ton de ce volume, et il faut craindre qu'à les lire on éprouve plus d'ennui ou de déception que de plaisir. Aussi, dans ce désert aride de petits faits et de théories plus ou moins vieillies, convient-il d'indiquer au lecteur quelques endroits où son esprit trouvera repos et satisfaction. La liste, hélas ! en sera vite dressée.

Il faut signaler en premier lieu l'étude de M. le professeur Courthope sur la Poésie de Spencer. Elle pourrait presque servir de préface à une lecture de *The Faerie Queen* ; on lira avec plaisir sa fine analyse psychologique de Spencer, homme de tradition et par là fort attaché au vieil ordre de choses et à tout ce qu'il impliquait, d'autre part déjà atteint par la contagion du milieu où il vivait. Spencer est l'image fidèle de son temps, arrêté hésitant entre le protestantisme nouveau et la vieille foi catholique, entre un vieux système féodal et une nouvelle organisation aristocratique. A remar-

(1) Cf. *Université catholique*, 15 avril 1908, pp. 631-635 : *The Cambridge History of English Literature*, volume I : *From the Beginnings to the Cycles of Romanu*, et 15 mars 1909, pp. 477-480 ; volume II : *The End of the Midolle ages*.

Digitized by Google

quer aussi la contribution du Dr Sidney Lee sur le sonnet au temps d'Elisabeth et le chapitre peut-être le mieux écrit de tout le volume, celui de M. Charles Whibley, intitulé « Chroniquers and antiquaries ». Il serait injuste de condamner en bloc et l'étude de M. Atkin sur le Roman en prose au temps d'Elisabeth, où l'on trouvera des idées fort intéressantes, surtout sur le roman bourgeois réaliste à cette époque, et celle de M. Child sur Wyatt et Surrey, où l'auteur a eu le grand mérite de parler clairement et de manière à être compris.

On n'en pourrait pas dire autant du travail du professeur Saintsbury sur « la Prosodie depuis Chaucer jusqu'à Spencer », et son étude sur « The Elizabethan criticism » n'est qu'une compensation à peine suffisante. L'exposé des variations de la prosodie à cette époque rendait trop facile l'abus des termes techniques ; M. Saintsbury n'a pas su éviter ce danger et ce chapitre est devenu presque inintelligible pour ceux qui n'assistent pas régulièrement aux délicates dissections poétiques qu'il pratique devant ses élèves dans son amphithéâtre. Même reproche à faire à l'étude de F. Henderson sur Sir David Lindsay : abus des détails et des petites questions de métier. Il est inutile de revenir sur la déception déjà notée que l'on éprouve en lisant le chapitre consacré par le Rév. Lindsay aux premiers partisans en Angleterre de la Renaissance classique.

Sans doute, on trouve quelques idées neuves dans l'étude de M. Dover Wilson sur « The Marprelate Controversy ». Sans doute aussi, les chapitres consacrés l'un par le Rév. R. H. Benson à « la Dispersion des Maisons religieuses », l'autre à « la Renaissance et la Réforme en Ecosse », par le professeur Hume Brown, un autre à l'état de l'instruction au XVIe siècle, au moyen des Universités et des Ecoles par M. W. H. Woodward, ne sont pas à négliger. Mais ce sont là des questions un peu en dehors du domaine de l'histoire littéraire, et c'est précisément en nous plaçant à ce point de vue que notre déception s'est trouvée grande.

Il faut donc souhaiter que le 4e volume, qui, nous l'espérons, ne tardera pas à paraître, remette cette Histoire de la Littérature anglaise au niveau où le second volume l'avait élevée. S'il n'y réussissait pas, nous serions presque obligés de reconnaître la faillite de toute grande œuvre entreprise en collaboration, et par là, trop proche du genre Dictionnaire et trop éloignée de la façon dont on doit de nos jours écrire l'histoire littéraire.

F. B.

Digitized by Google

Le Grec et le Latin. Notions élémentaires de Grammaire comparée. Phonétique et Morphologie, par l'abbé CLIQUENNOIS, professeur aux facultés catholiques de Lille. — 1 vol. 8°, 314 pp. — Paris, Poussielgue, 1909.

M. Cliquennois livre au public le Cours de Grammaire comparée qu'il avait jusque-là réservé à ses élèves. C'est, dit-il, « le résumé des notes que j'ai recueillies çà et là, pendant plus de vingt années d'enseignement... » « J'ai rédigé ces notes, ajoute-t-il, avec plus de soin, et je les ai mises en ordre, de manière à faire un livre où se trouvent indiquées, sinon résolues presque toutes les questions grammaticales importantes et pratiques. »

L'auteur est modeste dans ses prétentions et circonspect dans ses promesses. Mais, du moins, il tient bien tout ce qu'il a promis. Les étudiants, candidats à la licence ès lettres et les professeurs de l'enseignement secondaire, auxquels il a pensé, en faisant imprimer son livre, devront lui être reconnaissants d'avoir mis à leur disposition un Manuel où ils pourront trouver une foule de notions élémentaires trop souvent ignorées ou demeurées vagues dans leur esprit. Il leur sera désormais facile de se renseigner ou de compléter, préciser leurs connaissances. Ils avaient déjà, pour le faire, le Précis de Grammaire comparée de Victor Henry, et la Grammaire comparée de MM. Riemann et Goelzer. Mais le premier de ces livres ne paraissait-il pas rebutant à tous autres qu'aux rares fervents de la Grammaire comparée ? Ces pages touffues manquaien d'air et de lumière. Le second n'a pas ce défaut, mais ce n'est pas un Manuel, c'est un ouvrage de bibliothèque. M. Cliquennois, disciple de Victor Henry et disciple fervent, a aussi profité des travaux de MM. Riemann et Goelzer et il a fait le Manuel abordable (on n'ose pas dire attrayant) par son aspect comme par son prix, clair et bien ordonné.

Une introduction, consacrée à la classification des Langues, insiste surtout, comme il convient, sur les langues flexives ou indo-européennes. Puis, l'ouvrage se divise en ses deux parties naturelles : Phonétique, où l'auteur dit préalablement son mot sur la prononciation du grec et du latin et sur l'orthographe latine, et Morphologie. Et là encore, les questions agitées sont indiquées, sinon résolues. Voir par exemple pages 99-100, ce qui est dit de l'origine des genres grammaticaux.

Beaucoup de lecteurs cependant regretteront de ne pas trouver à la fin un *Index* des mots cités : la table alphabétique et analytique est insuffisante. D'autres regretteront encore que l'auteur n'ait pas

Digitized by Google

donné une Bibliographie des ouvrages principaux ou des articles de Grammaire comparée.

Ces deux desiderata, auxquels, il sera d'ailleurs facile de satisfaire dans une seconde édition, n'ôtent rien à l'ouvrage de sa valeur intrinsèque et ne l'empêcheront pas de prendre sa place dans la bibliothèque de tous les professeurs de grammaire.

P. F.

Une Anglaise convertie, par le P. H. D'ARRAS. — Un vol. in-16, de 213 pp. — Paris, Beauchesne, 1909. — *Prix :* 2 fr.

Ce petit volume contient deux parties : d'abord un récit, par l'héroïne elle-même, de la conversion au catholicisme de miss Louisa Lechmere, devenue plus tard Mme d'Arras ; puis des souvenirs de la vie de cette sainte femme recueillis et mis en ordre par son fils le P. H. d'Arras, jésuite. L'une et l'autre partie sont fort édifiantes ; mais l'intérêt va naturellement au récit de la conversion présenté d'abord. On touche là du doigt combien simples et complexes à la fois sont souvent les motifs qui ramènent au catholicisme les âmes nées dans l'erreur, et combien peu de place y tiennent les démonstrations spéculatives. Miss Lechmere, on peut le dire, était née catholique, et, dès qu'elle connut le catholicisme, elle l'embrassa comme naturellement et sans effort. Son grand mérite fut surtout de surmonter l'invincible opposition de sa famille à sa conversion, et plus encore, de pratiquer si bien, jusqu'à la fin de sa vie, la religion nouvelle qu'elle avait embrassée.

J. T.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

RENTRÉE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

Discours de M. Charles Jacquier

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

EMINENCE,
MESSEIGNEURS,
MESDAMES, MESSIEURS,

L'année 1909 a été marquée pour nos Facultés par deux événements inattendus qui sont une date dans leur histoire, et méritent à ce titre de vous être signalés. Presque simultanément nous étions invités par l'Université protestante de Genève à assister au 375e anniversaire de sa fondation, et par l'Université catholique de Louvain à la 75e commémoraison de sa restauration. Rien ne pouvait nous être plus flatteur. Tandis qu'en notre propre pays, en effet, les pouvoirs publics et les corps officiels affectent de nous ignorer, de semblables invitations étaient pour nos Facultés, de la part d'établissements puissants, un témoignage qui ne pouvait nous laisser insensibles et la marque d'une estime dont, je crois que nous n'étions point indignes, mais dont nous demeurons, néanmoins envers ceux qui nous en ont honorés, particulièrement reconnaissants.

Digitized by Google

Il nous eût été agréable de pouvoir nous rendre à ce double appel. Les conditions spéciales dans lesquelles se présentait le premier ne nous ont pas permis d'y donner la suite que nous aurions souhaitée. Nous en renouvelons à nos distingués confrères genevois nos vifs regrets ; nous avons d'ailleurs tout lieu d'espérer que leur délicate confraternité en a, dès le premier jour, apprécié la sincérité, comme elle a compris les motifs d'impérieuse convenance qui devaient nous tenir à l'écart d'une solennité dans laquelle, par la force des choses, la mémoire de Calvin allait prendre pas sur tous les autres souvenirs.

Toute autre était la situation à Louvain. C'était bien encore l'au-delà de la frontière; mais c'était en pleine atmosphère catholique, comme chez une sœur aînée à laquelle nous rattachait une étroite communauté de pensées et d'affections. L'hésitation n'était pas possible. Aussi, est-ce avec un affectueux empressement que nous avons envoyé à l'illustre Institut une adhésion sans réserves, et que dans les premiers jours de mai, le doyen de votre Faculté de droit, à qui était échu l'honorable privilège de vous représenter, a pris le chemin de la vieille cité universitaire.

Monseigneur le Recteur, dont nous regrettons si profondément l'absence, a pensé qu'il convenait qu'un compte vous fût rendu de cette mission, et il a chargé celui qui en avait eu l'honneur de s'en acquitter aujourd'hui.

Je le ferai, Messeigneurs, d'abord pour perpétuer parmi nous un souvenir qui doit nous demeurer cher ; je le ferai surtout, si Vos Grandeurs me le permettent, pour dégager devant cette assemblée les encouragements et les exemples, pourquoi n'ajouterais-je pas, les leçons dont ces fêtes furent pleines. Aussi bien, ce n'est point quoi qu'en disent les programmes (en ce qui me concerne, du moins. trop pleins de promesses), ce n'est point un discours que je vous apporte ; c'est le récit, ce sont les impressions de celui qui a vu et entendu pour vous, dont le cœur d'ailleurs après plusieurs mois écoulés déborde encore d'émotion et de joie et qui voudrait en faire passer quelque chose dans vos âmes.

Je rappelle d'abord que, tandis qu'à Genève, on commémorait une fondation, à Louvain, on fêtait l'anniversaire d'une restauration. L'Université Lovanienne est, en effet, une des plus anciennes d'Europe. Elle remonte à l'année 1425 en laquelle fut, le 9 décembre, à la demande du duc Jean IV de Brabant, signée par le pape Martin V, sa bulle d'érection : bulle, dont, par une provi-

Digitized by Google

dentielle coïncidence, l'original depuis longtemps disparu, fut, au cours des Fêtes jubilaires, par la munificence de Monseigneur l'Evêque de Bois-le-Duc, rétabli comme un joyau de famille dans les archives universitaires.

Je n'entreprendrai pas de refaire, même en raccourci, le récit des quatre siècles et demi que dura cette première partie de sa vie. Comme toute institution humaine, elle eut des fortunes diverses et après des périodes de splendeur, connut quelques éclipses. En réalité, elle eut plus de gloire qu'il n'en faut pour illustrer une histoire. En 1521, Erasme pouvait écrire qu'elle ne le cédait à aucune Université, celle de Paris exceptée. On y comptait au XVIe siècle jusqu'à huit mille étudiants attirés de toutes nationalités par l'éclat de son enseignement et l'illustration de ses maîtres. Avec Juste Lipse (pour ne citer que lui), elle devint et resta « le foyer de la vie « scientifique et à certains égards de la vie publique du pays ». Elle se distingua notamment par le mérite de ses humanistes et de ses érudits, et justifia ainsi longtemps la flatteuse appellation d'Athènes de la Belgique dont ses maîtres aimaient à la saluer : *Salvete Athenæ nostræ, Athenæ belgicæ !*

Elle vécut de la sorte glorieuse et honorée, jusqu'à la fin d'octobre 1797, époque à laquelle un décret révolutionnaire prononça sa suppression, par le motif (qu'on croirait écrit d'hier, tant l'histoire se répète), « que son enseignement n'était pas conforme aux prin- « cipes de la nouvelle république. »

Il y eut, à partir de cette date, trente-sept années d'interrègne ; de 1797 à 1834.

C'est en cette dernière année qu'au souffle de la foi se ranima ce foyer qu'avait si injustement refroidi la tourmente des passions antichrétiennes. C'était pour nos frères de Belgique une époque de rénovation. Trois ans auparavant ils avaient reconquis leur nationalité ; un souffle d'indépendance et de justice passait sur le pays rajeuni ; dans la Constitution avait été inscrit en matière d'enseignement notamment, le principe d'une liberté égale pour tous. Les Evêques pensèrent que le moment était venu de relever les ruines du passé, et, en effet, sans compter avec les difficultés dont quelques-unes étaient grandes, n'ayant d'autres ressources que celles que mettait à leur disposition la générosité des fidèles et du clergé, mais forts de leur foi et de la pensée du bien à accomplir, ils jetèrent les bases de l'institution nouvelle que Sa Sainteté Grégoire XVI consacrait presque aussitôt par un Bref

Digitized by Google

du 23 décembre 1833. Quelques mois plus tard, à Malines d'abord, puis à Louvain, les cours se rouvrirent, bien différents alors de la splendeur d'autrefois ; les professeurs étaient, en effet, au nombre réduit de 13 et les étudiants de 86 ; il est vrai que pour quelques-uns, la qualité rachetait le nombre ; c'est ainsi que parmi les premiers inscrits figure celui qui devait plus tard devenir le cardinal Deschamps et jeta sur l'*Alma Mater*, dont il s'honora toujours d'avoir été le fils, le double rayonnement de sa pourpre et de son talent.

Le succès répondit promptement à l'effort. Cinq ans plus tard, en 1839, le nombre des élèves était déjà de 644, pour arriver progressivement et par une marche sans cesse croissante, à 1961 en 1901, et au cours de la dernière année à 2.260. Ce dernier chiffre se décompose ainsi :

491 élèves pour la Faculté de droit,
475 pour celle de Médecine,
313 pour celle de Philosophie,
286 pour celle des Sciences,
125 pour celle de Théologie,
570 pour les diverses Écoles spéciales.

De 13, le nombre des Professeurs s'élevait à son tour dans des proportions importantes ; il est aujourd'hui de 125, répartis entre les diverses écoles et facultés dont se compose l'Université.

Aussi bien ce n'est pas seulement, ce n'est même pas principalement par le nombre de ses inscrits et de ses chaires que Louvain s'impose à l'admiration. La nouvelle Université est la digne héritière de celle dont elle continue l'œuvre ; le talent de ses maîtres, la sûreté de ses méthodes, l'étendue de son enseignement auquel rien n'échappe, la richesse de ses laboratoires et de ses bibliothèques, l'intensité de la vie qui sous toutes les formes y circule, en ont fait un des foyers intellectuels les plus riches dont le monde s'honore. Elle est en même temps la preuve éclatante qu'il n'y a entre la science et la foi aucune incompatibilité et qu'à les réunir dans une harmonieuse alliance, elles se prêtent au contraire un mutuel concours et une aide féconde.

Ce sont ces soixante-quinze années de labeur et de succès que dans une juste pensée de reconnaissance et de fierté, l'Université nous conviait à célébrer avec elle. De tous les points de l'univers,

Digitized by Google

les corps savants avaient répondu et quand, le second jour, s'ouvrit dans la grande salle des Actes la séance solennelle des rapports, on put voir rangés à la droite de l'estrade, où siégeait, entouré des Evêques belges et du nonce apostolique, l'éminent Cardinal Mercier, plus de cinquante délégués, apportant à l'Université sœur, dans la variété de leurs costumes et la diversité de leurs idiomes les sympathies et les vœux des Compagnies les plus illustres des deux mondes. A côté des docteurs d'Oxford et de Cambridge, les représentants des Arcades de Rome, de l'Université allemande de Prague, des Universités de Cracovie, de Dublin, de Colombie, de Neufchâtel, de Washington, pour ne citer que les plus illustres. Si la France n'était pas représentée comme elle eût dû l'être, elle y faisait néanmoins bonne figure ; à défaut de la Sorbonne qui, malgré d'honorables protestations, n'avait pas cru devoir manquer cette occasion de manifester d'une façon d'ailleurs aussi discourtoise qu'inopportune, l'esprit nouveau qui l'anime, l'Institut, auquel s'étaient joints des délégations des Facultés de Grenoble, Clermont et Toulouse avait officiellement envoyé trois de ses membres, et ce fut pour nous, leurs concitoyens et leurs admirateurs, une joie profonde et une véritable fierté de constater par quels tonnerres d'applaudissements et de bravos répétés fut saluée leur apparition et acclamé l'appel de leurs noms. Ah ! la France ! Victor Hugo avait bien raison de le chanter, elle est encore le premier des royaumes après celui du ciel ; si grand fut son passé, si éclatantes les gloires dont nos ancêtres le firent, qu'en dépit de ceux qui depuis bientôt vingt-cinq ans gaspillent son honneur, elle reste la grande nation dont partout on recherche l'alliance et l'amitié.

Aussi bien, rien n'a manqué à cette solennelle commémoraison, de ce qui pouvait en rehausser l'éclat et en perpétuer le souvenir. Pendant trois jours, ce fut dans la ville enguirlandée, sous un soleil qui en doublait le charme, une inoubliable succession de fêtes et de manifestations de tout genre. Chacune d'elles vaudrait une relation. Je dois me borner à quelques rapides souvenirs.

La première journée fut la journée officielle. Commencée par la réception des délégués et la signature du livre d'or aux Halles universitaires, elle se continua en présence des ministres, des présidents des deux Chambres, de la plupart des gouverneurs et des hauts fonctionnaires du royaume, par l'inauguration de l'Institut de chimie dû à la munificence de la maison d'Aremberg, par l'ouverture de l'exposition des œuvres du grand artiste que fut Cons-

Digitized by Google

tantin Meunier, et la remise de la statue de Juste-Lipse à la ville de Louvain. Puis ce fut, pour emprunter à Mgr Baudrillart son attachant récit « la partie la plus émouvante de la cérémonie, celle « qui a le mieux inculqué aux spectateurs l'idée de l'influence so- « ciale et politique exercée par l'Université : l'interminable et pitto- « resque défilé des Sociétés et de leurs bannières. On en avait an- « noncé six cents, il en est venu mille. Pendant une heure et demie, « une véritable vague humaine déferla dans la rue de la Station ; « au-dessus des têtes flottaient joyeusement au soleil et au vent « de larges et souples bannières de soie, aux chatoyantes couleurs, « ornées d'armoiries ou de dessins symboliques, les unes toutes « neuves, les autres vieilles et vénérables, presque toutes fort ar- « tistiques. Dans ces groupes marchaient ensemble des prêtres, « des bourgeois, des artisans, des ouvriers, des cultivateurs. »

Ce qui, au surplus, donnait à cette manifestation, nouvelle pour nous, sa signification et sa grandeur, c'est que chacun de ces drapeaux représentait une création lovanienne ; ces cercles d'études, en effet, ces syndicats, ces associations ouvrières ou agricoles, ces groupes de jeunes gardes, c'étaient des maîtres ou des disciples de Louvain qui les avaient créés. A les voir défiler ainsi, sous les plis de leurs bannières, au chant de leurs refrains provinciaux, on sentait que, comme l'a écrit un de ses historiens : « Louvain n'a pas « seulement pour but de former des professionnels, mais des hom- « mes et des chrétiens : c'est qu'on y prépare des élèves aux « actions difficiles, aux dévouements et aux devoirs de la vie; que « son rayonnement dépasse la sphère scientifique et atteint la « sphère politique, morale, sociale et religieuse. »

Que n'étaient-ils là pour partager nos émotions et applaudir avec nous, ceux qui, sérieusement nous demandent encore à quoi peuvent servir des Universités catholiques, et si vraiment elles valent les efforts qu'elles demandent ! A quoi elles peuvent servir? Mais, comme chez nos frères de Belgique, à peupler un pays d'apôtres en même temps que de savants; à créer, pour préparer un avenir meilleur, des générations de jeunes hommes aimant d'une égale affection la patrie du temps et de la terre, celle de l'éternité et du ciel, portant dans un corps dont la vertu a gardé les viriles énergies, des âmes vaillantes, des volontés résolues, de fiers caractères !

C'est la leçon, c'est aussi l'espérance que portaient dans leurs plis glorieux ces bannières dont chacune figurait une œuvre fondée, un effort accompli et dans lesquelles frissonnait une âme faite des

Digitized by Google

mêmes croyances et des mêmes affections. Quand, hélas ! nous sera-t-il donné d'assister, à notre tour, dans les rues de nos cités, à de pareils cortèges et d'incliner sous vos bénédictions, Messeigneurs, avec nos étendards, les fondations que notre enseignement aura fait surgir? Quand? En réalité, quand nous le voudrons sincèrement ; je veux dire quand nous aurons enfin compris la nécessité d'un enseignement supérieur chrétien et que nous serons résolus pour en assurer le développement aux sacrifices qu'il exige !

Je parle de sacrifices. Ils ne les épargnèrent pas ceux qui, dans les premières années de la restauration lovanienne travaillèrent à son organisation et à son succès. Ils ne les épargnent pas davantage à l'heure présente ceux qui continuent l'œuvre entreprise. « Ayez foi en ma parole, disait gravement vers la fin de son admi- « rable discours, Son Eminence le Cardinal Mercier, je vous le dis « au nom de mes vénérés collègues de l'Episcopat et j'ose vous le « dire au nom de l'âme catholique de la patrie belge, *tant de sacri-* « *fices nous les comptons pour rien ; nous sommes prêts à les conti-* « *nuer et à les accroître* pourvu que vous appréciiez et que vous « aimiez la cause sainte pour laquelle ils sont consentis. »

L'âme française aurait-elle, par hasard, moins de générosité et de dévouement, et faudrait-il renoncer sur notre terre de France à ce qu'à côté de nous d'autres ont fait si largement et si bien.

Mais je reprends le cours de mon récit.

La première journée avait été la journée officielle et publique, elle s'était déroulée dans le plein air de la rue et des cérémonies extérieures. La seconde et la troisième devaient avoir un caractère plus intime et plus particulièrement universitaire. C'est ainsi que le lundi un *Te Deum* solennel réunissait sous les voûtes de la vieille collégiale de Saint-Pierre, maîtres, étudiants et invités et que le lendemain ils se retrouvaient nombreux et recueillis pour la messe pontificale qui devait terminer et clôtura en effet par une grandiose cérémonie religieuse les fêtes jubilaires. Je ne parle que pour mémoire, bien qu'elles aient obtenu le plus légitime succès, des auditions musicales françaises et flamandes qui, avec la *Catharina* de Tinel et *les Béatitudes* de Franck, dans l'après-midi de ces deux journées procurèrent aux oreilles exercées d'inoubliables jouissances. Je dois, au contraire, m'arrêter à la séance académique qui, le lundi matin, dans tout l'apparat des fêtes universitaires, nous procura l'heureuse fortune d'entendre, avec les rapports présentés au nom des étudiants et de leurs associations, les

Digitized by Google

discours du Recteur magnifique, et de Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Malines.

« Monseigneur Hebbelynck, dit Mgr Baudrillart, avait com-
« pris que le meilleur hommage à rendre à l'Université et la
« plus légitime justification de l'honneur qui lui était fait par
« les corps savants de l'étranger, c'était de retracer, sans la
« moindre déclamation, l'histoire de ses progrès. » C'est ce qu'il fit en une langue d'une sobre et élégante précision, laissant aux chiffres et aux faits le soin de louer l'institution à laquelle il donna sans compter les meilleures années de sa vie, et dont les exigences d'une santé trop tôt ébranlée, viennent de le séparer prématurément.

Après lui, vint le tour de l'éminent Cardinal. Je n'étonnerai personne en disant qu'il le fit avec cette haute distinction, cette aménité et ce charme exquis dont sa personne est faite. On écoutait depuis près de trois heures déjà, presque à jeun ; l'entendre fut encore une joie. Tout serait à redire de son admirable discours, plein de souvenirs et d'idées, prononcé avec une autorité qui en doublait l'effet. Je me borne à une citation ; l'illustre Prélat venait de rappeler les efforts accomplis dans les soixante-quinze années écoulées de 1834 à 1909 et les résultats obtenus.

« Tout cela, ajoutait-il, dans un saisissant raccourci, ce corps
« illustre de professeurs universellement réputés par le monde,
« cette enceinte magnifique de locaux d'enseignement, ce pro-
« gramme complet d'études supérieures de tous genres, cette acti-
« vité féconde des laboratoires, cette ruche bourdonnante de vie
« et toujours en effervescence de travail, d'œuvres et de décou-
« vertes, ces deux mille étudiants, pépinière inépuisable d'officiers
« pour nos milices catholiques, de l'action scientifique, religieuse,
« sociale et politique, tout cela, c'est le fruit mûri de la pensée,
« de la volonté opiniâtre, de l'abnégation persistante de trois gé-
« nérations d'évêques, de prêtres et de laïques, par ailleurs acca-
« blés de tant de nécessités et de labeurs ; c'est l'œuvre collective
« du dévouement catholique belge ; c'est le produit grandiose de
« tant de millions de dons et de subsides, de tant de quêtes parois-
« siales où les petits sous de nickel des fidèles pauvres se mêlent
« aux pièces d'argent ou d'or des fidèles plus riches ; c'est l'édifice
« resplendissant de trois quarts de siècle de persévérance de tra-
« vailleurs et de donateurs, de maîtres et de disciples unis dans un
« même esprit de désintéressement, dans une même passion de li-

Digitized by Google

« berté pour la recherche et la manifestation de la vérité, à la gloire « du Christ et de son Eglise. »

Ces trois quarts de siècle de persévérance, de travail et de générosité, c'est ce qui, pendant ces trois journées jubilaires nous a apparu, en effet, dans le resplendissement d'une émouvante apothéose; c'est ce que du meilleur de nos cœurs nous avons salué et acclamé dans la vieille cité où nous était réservée — nous serions ingrats si nous la pouvions oublier — une si cordiale hospitalité.

Mais, je vous le demande, que servirait d'en avoir eu la joie et d'en rappeler le souvenir, si dans ce souvenir nous ne trouvions pour nous-mêmes des encouragements et surtout des exemples.

L'Université de Louvain, ai-je dit, est un foyer de mouvement intellectuel et scientifique. Il faut l'avoir vue de près, s'être quelques instants mêlé à son organisation et à son fonctionnement pour se faire une idée de l'intensité de la vie qui y règne. J'ai parlé de ses cent vingt-cinq professeurs et de ses 2.300 élèves ; en réalité, c'est à leur travail de tous les jours, à la multiplicité de ses branches d'enseignement, à la richesse de ses instruments de travail qu'il faut mesurer son importance et sa fécondité. Chez nous, on ne comprend guère l'enseignement supérieur que comme une succession de leçons distribuées par le maître et que couronne en fin d'année pour l'élève une épreuve d'où dépendent les certificats ou les diplômes. A Louvain, on enseigne aussi, et avec éclat ; mais on ne se contente pas d'instruire des élèves, ce sont des disciples qu'on s'attache à former ; je veux dire des auditeurs de choix s'exerçant de bonne heure, sous la direction des maîtres, au travail personnel, souvent associés à leurs propres recherches, préparant ainsi aux diverses branches de l'activité nationale des élites instruites et capables de faire école à leur tour.

C'est ainsi qu'autour de chaque chaire, fonctionnent des cours pratiques où, dans un contact journalier, professeurs et élèves mêlent leur activité et leurs recherches.

Je n'en finirais pas, si je voulais entreprendre à cet égard une énumération complète. Qu'il me suffise de dire que Louvain ne compte pas moins de cinq collèges, dont le Collège Américain, qui, fondé en 1857 pour la formation du clergé du Nouveau-Monde s'honore d'avoir fourni déjà à la jeune Eglise des Etats-Unis trois archevêques et huit évêques : de trois séminaires, dont le plus récent, fondé par Sa Sainteté Léon XIII, a spécialement pour objet

Digitized by Google

l'enseignement de l'histoire, de la psychologie et des découvertes modernes dans leurs rapports avec la science théologique.

Ajoutez à ces créations douze instituts de médecine, chimie, bactériologie, philosophie, pédagogie, zoologie, agronomie, etc., pourvus chacun de laboratoires, de jardins, de bibliothèques, de collections et de musées ; des écoles pour les sciences politiques et sociales, pour les sciences commerciales, consulaires et coloniales ; pour les arts et manufactures, le génie civil, les mines, les lettres orientales, la pratique notariale : une Ecole supérieure de brasserie ; des hôpitaux avec leurs cliniques ; près de vingt conférences ou groupements divers donnant lieu chaque année à des travaux spéciaux, rapportés dans l'Annuaire, sur l'économie politique, l'industrie, l'électricité, l'art, l'archéologie, la philologie, les langues romanes et wallonne ; environ trente revues ou périodiques publiés sous la direction ou avec la collaboration des professeurs ; dix-sept conférencees de Saint-Vincent de Paul, groupant près de mille membres dans l'exercice de la charité ; de multiples conférences, plusieurs Congrégations, une Œuvre pour le soutien et le développement des Missions du Congo, c'est-à-dire qu'il n'est pas une branche des connaissances ou de l'activité humaines qui demeure étrangère à cet admirable enseignement.

Aussi bien, vous aurez une idée de sa valeur et de son sérieux, lorsque vous saurez qu'un simple diplôme d'électricien, par exemple, ne demande pas moins de quatre années d'études et que, pour obtenir celui de brasseur, trois années sont exigées avec un ensemble complet de cours et d'épreuves de toutes sortes.

« Ah ! écrivait précisément à l'occasion des fêtes jubilaires, un « journal de Bruxelles qui n'est pas suspect de partiaité, ce ne sont « pas des ignorants naïfs, enfermés dans leur foi, dans les dogmes « du passé, qui dirigent tout cela ; ce sont des hommes qui con- « naissent la science et les idées d'aujourd'hui, et les aspirations « de la littérature, et celles de l'art, dont tout l'effort consiste à « créer le mirage d'un accord entre elles et leur foi au moment pré- « cis où cela devient nécessaire. »

Aussi bien, je l'ai dit déjà, l'Unviersité de Louvain ne se contente pas de faire des professeurs et des savants, elle travaille avant tout à préparer des hommes et des chrétiens, et elle y a merveilleusement réussi.

On peut dire, en effet, sans exagération, que tout ce qui s'est accompli en Belgique, depuis un demi-siècle, de réformes utiles, de

Digitized by Google

progrès politiques et religieux, d'apostolat social est l'œuvre de l'*Alma Mater* et que, si depuis vingt-cinq ans, les catholiques gardent le pouvoir dont ils avaient été si longtemps exclus, c'est à Louvain et aux générations formées dans son sein qu'ils le doivent. Actuellement, huit ministres sont d'anciens élèves de l'Université, trois y étaient professeurs au moment où ils ont été appelés à leur fonctions actuelles, et demeurent titulaires de leurs chaires. Plus de cent députés et sénateurs ont été formés à la même école, sans parler des ministres d'Etat, gouverneurs de provinces et autres hauts fonctionnaires qui s'honorent d'avoir appartenu à la célèbre Université.

Si bien qu'en commençant le discours auquel je faisais tout à l'heure l'emprunt que vous avez entendu, Son Eminence le Cardinal Mercier s'inspirant avec un rare bonheur de Tertullien, pouvait dire : « Supposons un instant, qu'en 1833, les Storck, les Delplan-« que et tous les autres, se fiant exclusivement à la toute-puis-« sance efficace de la grâce d'en-haut eussent passivement aban-« donné à une action surnaturelle et miraculeuse de la providence « le salut de l'Eglise de Belgique ; ou qu'épouvantés de la gran-« deur de l'entreprise qui sollicitait leur initiative, ils eussent « douté de leur autorité, de la coopération intelligente, généreuse, « persévérante de leurs ouailles; ou enfin que déprimés par une op-« pression dont ils avaient à peine secoué le joug, ils eussent man-« qué de foi dans la liberté, je vous le demande, Messeigneurs, et « Messieurs, c'est l'interprète de vos cœurs patriotiques et de vos « âmes catholiques qui vous le demande, que serait-il advenu de « notre pays? »

C'est ce que disait jadis, en termes presque identiques, le grand apologiste aux magistrats de Carthage : « S: nous quittions vos ci-« tés, vos îles, vos forteresses, vos municipes, ne vous laissant plus « que vos temples, vous seriez épouvantés de votre solitude, et « en présence du vide silencieux devant lequel nous vous laisse-« rions, comme devant l'immobilité d'un monde frappé de mort, « vous chercheriez anxieusement à qui commander. »

Au lieu de ce vide angoissant c'est sur tous les points du pays, c'est dans toutes les branches de son activité, la politique, l'agriculture, l'industrie, les lettres, les œuvres économiques et sociales, c'est, en un mot, partout où il y a du bien à faire, uue influence à exercer, un progrès à réaliser, que l'Université de Louvain fait sentir son action et étend son rayonnement.

Digitized by Google

Le récent congrès de Malines, dont la presse vous a apporté les échos, en a été la nouvelle et éclatante démonstration. J'ai eu la bonne fortune d'en suivre les séances ; elles ont dépassé en nombre et en éclat tout ce qu'on avait pu s'en promettre. C'est par milliers que les présences se comptaient chaque jour; plus d'une fois les locaux cependant si vastes, se trouvèrent trop étroits pour contenir les foules qui s'y pressaient. Et quand, au dernier jour, sur la place de Saint-Rombaud, noire de foule, devant les Evêques assemblés et le Conseil des ministres debout aux pied de l'autel qu'entouraient plus de quinze cents bannières aux étincelantes couleurs, les trompettes de cuivre entonnèrent le *Te Deum* de l'action de grâces nationale, ce furent plus de soixante mille poitrines qui, dans la sincérité de leur foi, répondirent à l'hymne sacré et firent monter vers le ciel l'éclat de leurs voix puissantes et de leur patriotique prière. Jamais il ne me fut donné de voir un spectacle plus émouvant et plus grandiose, un plus saisissant enthousiasme. *Te Deum laudamus; te Dominum confitemur;* Vous êtes notre Seigneur et notre Dieu. *Sanctus, sanctus, sanctus; Pleni sunt cœli et terra gloria tua ;* vous êtes trois fois saint, les cieux et la terre sont remplis de votre gloire ! *Salvum fac populum tuum et benedic hereditatituæ.* Oui, c'était tout un peuple debout, remerciant Dieu de vingt-cinq années de prospérité et de victoire, renouant publiquement avec lui un pacte solennel, acclamant son règne, appelant sur la patrie ses bénédictions et son aide.

Un instant, à cette grandiose vision, à ce spectacle qui faisait au milieu de notre scepticisme revivre la foi des meilleurs jours, il me semblait que, de son piédestal de pierre qui dominait la foule, la grave image de Marguerite de Savoie allait s'animer et se mêler à un enthousiasme comme en connut son siècle. Il me semblait encore que de leurs châsses étincelantes, qui entouraient l'autel, les saints de la Belgique allaient eux aussi se lever pour bénir ce peuple qui, à des siècles de distance, faisait à leur apostolat un si magnifique écho. On sentait vraiment que dans toutes ces âmes à côté de patriotiques ardeurs, brûlait une foi féconde, et que dans les étroites frontières que lui ont faites la politique et l'histoire, battait l'âme d'un grand peuple. Encore une fois, c'était, de l'aveu de tous, l'œuvre de Louvain; c'est à Louvain que se sont affermies ces croyances, trempés ces caractères, éclairés ces dévouements: « *Lux et dux* », suivant sa devise, la célèbre école apparaissait comme une lumière et comme un guide et on peut dire vraiment

Digitized by Google

que c'est à elle que la Belgique catholique doit son organisation et son succès.

« L'Université de Louvain est une puissance, écrivait le lende-
« main des fêtes, un journal adverse ; c'est une grande puissance,
« nous ne le savons que trop ; comment cette force s'exerce, com-
« ment s'accomplit ce constant prodige qui constitue un enseigne-
« ment parvenant à concilier, tout au moins dans les apparences,
« la foi avec la science et les idées modernes, c'est ce que l'on sait
« mal lorsqu'on n'a pas été formé à cette école, et ce qui toujours
« étonne. »

Il est donc vrai que l'enseignement supérieur joue dans la vie d'un peuple un rôle puissant et susceptible d'exercer sur l'orientation de ses destinées une influence décisive.

C'est qu'en effet, comme on l'a justement observé, l'homme est un être enseigné ; que dans la vie publique ou privée, il agit comme il sent, et qu'il sent comme il pense. Pourquoi donc n'en profiterions-nous pas? Pourquoi ce qu'une seule Université a réalisé sur une population de sept millions d'habitants, à deux pas de nous, dans un pays travaillé des mêmes passions, livré aux mêmes sectes que la nôtre, nos cinq Instituts ne le feraient-ils pas pour une population de cinq fois supérieure? Encore une fois, aurions-nous moins de dévouement, moins de richesses, moins de science? Nul n'oserait le soutenir lorsque, de toutes parts, en dépit des obstacles, nous voyons tant de ruines se ranimer, tant d'écoles se rouvrir, le pain de la vérité rompu à tant d'âmes qui renaissent.

N'y aurait-il donc que l'enseignement supérieur qui, chez nous, demeurerait incompris et délaissé? Il ne faut pas nous y méprendre ; à part l'Université de Lille qui, dès le premier jour, a trouvé dans l'intelligente et inépuisable générosité de sa région un exceptionnel et admirable appui, depuis trente ans qu'ils existent, nos autres Instituts n'ont pas fait un pas appréciable, en avant tout au moins. Le nombre total de leurs élèves atteignait à peine pour le dernier exercice deux mille deux cent, alors que rien qu'à la Faculté de Paris, il dépasse dix-sept mille et qu'à elle seule, l'Université de Louvain en compte plus de deux mille trois cents.

Si du moins, nous n'étions oubliés ou méconnus que par des adversaires ou des indifférents, ce serait la loi du combat, et tout en ressentant quelque tristesse nous ne songerions pas à nous en plaindre. Mais ce qui est douloureux autant qu'injuste, quand, depuis plus de trente ans, on se donne sans réserve à cette œuvre, c'est

Digitized by Google

de penser que, en dépit de tous les efforts et de tous les succès, ce sont nos amis, souvent les plus proches, ceux qui devraient se faire un devoir et une joie de nous apporter leur concours qui affectent de nous ignorer et désertent nos chaires. Oui, elles sont nombreuses, et vous en connaissez comme moi, les familles notoirement chrétiennes qui, pour rien au monde n'enverraient leurs fils aux écoles ou aux lycées de l'Etat et qui, lorsqu'est venu pour eux l'âge de l'adolescence, c'est-à-dire l'époque décisive où la vie s'oriente, où il importe plus que jamais d'écarter d'eux ce qui pourrait obscurcir leur intelligence ou troubler leur cœur, ne se font aucun scrupule de les exposer à la promiscuité d'un enseignement où le mieux qu'on puisse en attendre, quand on l'y rencontre, c'est une desséchante neutralité. Etrange inconscience, qui, en un instant, risque de compromettre immrrédiablement sept, huit, dix années de formation attentive, de sollicitudes et de sacrifices; car il ne faut pas se leurrer, à dix-huit, à vingt ans, l'intelligence du jeune homme n'est pas encore assez forte pour se soustraire à l'action prolongée d'un enseignement pernicieux. Ce n'est pas, soyez-en sûrs, sans un grave dommage, que pendant tout un cycle d'études, il entendra, par exemple, légitimer le divorce, ébranler les bases de la propriété personnelle, développer sur les origines de la société et ses lois les théories de Rousseau et de je ne sais quel contrat social imaginaire. S'il n'en sort pas déformé, il ne se peut pas que son intelligence ne garde quelque empreinte d'erreur et que l'intégrité de ses croyances n'en reçoive de sérieuses atteintes.

Encore si d'une telle et si grave inconséquence, on pouvait donner, je ne dirai pas des raisons, ni même des excuses, du moins quelques prétextes. J ose dire qu'en bonne foi on n'en saurait trouver. Nos maîtres n'ont pas la prétention de se croire supérieurs à leurs émules, dont les premiers ils reconnaissent le mérite et le savoir; mais, par une juste réciprocité, ils ont le droit de ne se croire inférieurs à aucun et la vérité est, en effet, que dans la recherche de la vérité et l'acquisition de la science ils apportent une égale ardeur et souvent un égal succès. Nos élèves? Mais pour rester fidèles à la foi et aux pratiques de leurs foyers, ils ne font pas trop mauvaise figure aux examens. Bien qu'ils n'aient point l'avantage d'y rencontrer leurs maîtres, la statistique établit, en effet, que, chaque année, la moyenne de nos réceptions est pour le moins égale à celle des élèves de l'enseignement officiel, lorsqu'elle ne la dépasse pas. Nous enseignons tout ce qu'on enseigne ailleurs; rien de ce qui

Digitized by Google

intéresse l'avancement du savoir humain, le progrès des méthodes, ne nous laisse indifférents. Ce qui ne nous empêche pas de demeurer inviolablement attachés à la doctrine catholique et de maintenir avec une inflexible rigueur, notre enseignement dans une harmonie parfaite avec notre foi; toujours prêts, s'il arrivait à notre parole ou à notre plume de dépasser involontairement notre pensée ou d'appeler quelques redressements, à donner par une docilité sans hésitations et sans réserves la preuve de notre filiale soumission. J'ose ajouter que nous travaillons pour Dieu dont nous attendons en réalité toute notre récompense (le labeur chez nous ne procure en effet, ni les honneurs ni la richesse); nous lui consacrons comme en un apostolat, tout ce qu'il a pu mettre dans nos âmes d'activité et de dévouement. Encore une fois, pourquoi faut-il que, dans ces conditions, nous ayons l'amère tristesse de voir les auditoires se faire chaque année moins empressés autour de nos chaires, et que, alors que, comme en Belgique, nous pourrions, si on se décidait à nous comprendre, préparer le relèvement de notre pays, en tout cas y aider, nous nous épuisions dans des efforts presque inutiles, dans tous les cas sans proportion avec les résultats obtenus? « C'est une aberration », s'écriait dernièrement notre grand Pontife Pie X, — jusque dans sa sévérité le Pape restait père, — c'est de la désertion et de l'aveuglement qu'il faut se résigner à dire.

« Nous envions, écrivait Ozanam, le 7 avril 1834, précisément « au moment où Louvain rouvrait ses chaires, nous envions à « nos frères de Belgique le bonheur de pouvoir recevoir le pain de « la science d'une main connue, de la même main qui leur distri- « bue le pain de la parole sainte ; nous leur envions le bonheur de « posséder un enseignement fondé sur une base solide à l'abri de « l'incertitude des systèmes, de pouvoir entendre parler le langage « des lettres humaines sans blasphémer les choses divines, de « ne pas être obligés comme nous d'écouter avec défiance les dis- « cours de nos maîtres et d'en faire deux parts, celle de l'erreur « et celle de la vérité. Nous espérons, ajoutait-il, qu'un jour la « France jouira du même bienfait. En attendant, afin de témoi- « gner de nos sympathies et de nos respects pour l'œuvre sainte et « généreuse des évêques de Belgique, nous nous empresserons de « prendre des actions pour les soutenir ». Et c'est ainsi qu'Oza- nam et ses amis furent parmi les premiers coopérateurs de la restauration de Louvain.

Digitized by Google

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que dans cette entreprise, on disposât de trésors bien considérables ; la même lettre nous apprend que les premières actions étaient de cinq francs et qu'on n'avait pas moins de cinq années pour les libérer. C'est pourtant avec ces humbles débuts mais avec l'intelligence de l'œuvre commencée et la volonté de la conduire à son terme, que Louvain est devenu ce que vous savez et a mérité d'être appelé la « Sorbonne des Pays-Bas ». Ne cherchons donc pas à nous excuser par les sacrifices qu'il faudrait faire, par les charges qui nous écrasent. Oui, c'est vrai, le fardeau est lourd ; chaque jour des œuvres nouvelles et nécessaires viennent s'ajouter pour nous au poids toujours croissant des charges publiques. Mais, quand il s'agit de garder à nos fils l'intégrité de leur foi, et à l'Eglise une de ses plus indispensables libertés, comment, si nous sommes dignes de notre baptême et de notre foi, pourrions-nous hésiter plus longtemps?

Ah ! Messeigneurs, vous dont la voix pénètre plus avant, jusqu'à l'intime des cœurs que le Christ a touchés, qui venez pour la défense de l'âme populaire et des enfants de France sans vous préoccuper des surprises ni des représailles du lendemain, de faire entendre de si émouvants et si apostoliques accents, étendez sur nos chères Facultés une bienveillance chaque jour grandissante. Chaque année, dans ces solennelles assises, vous venez renouveler sur nous des bénédictions qui nous sont de précieux encouragements et une récompense enviée. Daignez, au milieu des sollicitudes et des charges d'un ministère que la persécution fait chaque jour plus difficile et plus lourd, nous garder une place de choix ; faites-nous connaître, faites-nous comprendre ; apprenez aux familles chrétiennes qui vous croient et qui trop souvent nous ignorent, que nous existons, que nous ne sommes point indignes de leur confiance, que si elles nous donnent leurs fils, nous les leur rendrons grandis dans leur intelligence, affermis dans leur foi, prêts aux luttes de la vie et à des lendemains féconds ; que l'Eglise n'a pas moins besoin d'enseignement supérieur que d'écoles et de collèges chrétiens.

Et si, dans mon affection pour notre Œuvre et mon ardent désir de la voir prospérer et grandir, je me suis laissé aller à une insistance excessive et peut-être indiscrète, que, avec Vos Grandeurs, cet auditoire m'en excuse; c'est qu'au souvenir de ce qu'il m'a été donné de voir et d'entendre de l'autre côté de la frontière, j'ai compris ce que nous pourrions nous aussi, faire de bien et réaliser dans notre bien-aimé pays de progrès nécessaires ; c'est que

Digitized by Google

plus les temps sont mauvais, plus nous devons nous hâter de leur porter secours; c'est qu'enfin si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelque jour nous devions périr, il faut que ce soit debout, en pleine lutte, frappés en face, d'une mort faite d'honneur et d'espoir et non dans l'obscurité et la honte sans lendemain d'une abdication ou d'un abandon.

Aussi bien, pourquoi parler de batailles perdues et de combats achevés, lorsqu'il faut, au contraire, nous animer à l'espoir? L'espoir, quoi qu'il advienne et quoi que pour en faire une réalité, il nous en puisse coûter, nous nous y attacherons de toutes nos énergies et de toute notre foi. Espérons, chers Messieurs, en la force du Dieu pour qui nous combattons et qui ne laisse jamais l'effort sans appui ; nous l'invoquions ce matin sous les voûtes de notre antique Primatiale; son esprit vivificateur secourra notre indigence ; il est le père des pauvres, *Pater pauperum ;* il nous comblera de ses dons, car il en est le libéral dispensateur, *dator munerum ;* il mettra dans nos cœurs pour nous mener au triomphe la chaleur et la lumière, car le cœur lui aussi a ses transparentes clartés, *Lumen cordium.*

Espérons dans les efforts passés et les peines endurées. Il y a dans tout sacrifice une vertu rédemptrice et c'est quand l'âme est broyée que, comme le grain sous la meule, elle donne le pain qui nourrit l'âme et prépare les forts.

Espérons en nos chers disparus; ils sont morts à la peine, quelques-uns de cette peine, offrant pour nos chères Facultés des vies encore pleines de promesses; ils sont auprès de Dieu nos intercesseurs et nos soutiens.

Espérons en la vérité et la justice; si elles ont leurs éclipses, elles ont aussi leurs résurrections et leurs revanches. Le meilleur moyen de les préparer, c'est de nous y dévouer sans partage, pour l'honneur du Christ, pour la défense de son Eglise, pour le salut des intelligences et des âmes.

C'est à quoi, Messeigneurs, fortifiés par vos encouragements, nous allons nous appliquer dans cette nouvelle et trente-cinquième année de notre existence. Y réaliserons-nous tout entier le rêve radieux que ce matin en un si distingué langage on faisait rayonner à nos yeux? Dieu le veuille, pour l'évangélisation de notre pays et l'honneur « de la ville aux deux fleuves ». Dans tous les cas, si nous n'arrivons pas du premier jour à attirer et convaincre par la magie de l'éloquence, nous nous appliquerons opiniâtrement

Digitized by Google

à bien penser et à bien faire, ce qui est aussi la préparation des apostolats féconds; demandant à Dieu s'il lui plaît, que, après avoir illuminé notre esprit et échauffé notre cœur, il daigne mettre sur nos lèvres ce glaive dont on nous parlait encore, qui pénètre sans blesser, qui, dans tous les cas, ne blesse que pour guérir ; heureux si doublement évangélistes nous pouvons par nos paroles et par nos œuvres gagner les âmes au Christ et ramener notre pays dans la voie traditionnelle qui, durant quatorze siècles, fut la sienne et seule peut lui rendre tant d'éclat disparu et d'honneur perdu.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DES

JEUNES FILLES [1]

MONSEIGNEUR (2),

Je ne sais vraiment comment remplir aujourd'hui mon rôle de maître de maison. Car à prétendre vous souhaiter ici la bienvenue, il y aurait vraiment quelque impertinence. Vous êtes ici chez vous et c'est bien plutôt nous qui sommes les hôtes de Votre Grandeur dans cette salle universitaire.

Nos Facultés catholiques sont à nos Evêques ; elles ne sont que par eux, elles ne seraient plus rien sans eux, et si leur visite les honore, c'est un honneur pourtant dont elles ne sauraient s'étonner et bien moins encore s'enorgueillir, puisque ce n'est rien autre chose de votre part qu'une visite pastorale.

Votre Grandeur en s'asseyant à cette estrade prend donc elle-même sa place, et c'est chez Elle qu'Elle daigne nous accorder audience.

(1) L'enseignement supérieur des Jeunes filles, sous le patronage de l'Université catholique de Lyon, a ouvert ses cours de 1909-1910, sous la présidence de Mgr Villard évêque d'Autun. Nous ne saurions mieux faire, pour donner connaissance du programme à nos lecteurs, que de reproduire l'allocution, prononcée dans la séance inaugurale, par le Directeur en exercice, M. le professeur Ravier du Magny, de la Faculté de droit. Les cours ont lieu rue Sainte-Hélène, 2. C'est aussi là qu'est établi le secrétariat de l'enseignement supérieur des jeunes filles. N. D. L. R.

(2) Mgr Villard, évêque d'Autun.

Digitized by Google

Puisqu'il ne saurait donc être question de la présenter à cet auditoire, c'est à vous, Monseigneur, que je présenterai, s'il vous plaît, l'enseignement supérieur des Jeunes Filles.

L'enseignement supérieur des Jeunes Filles est une émanation relativement récente de notre Université catholique, et si quelque exagération m'était permise je dirais qu'il en est la cinquième Faculté.

Ce serait trop de fatuité, j'en conviens ; et plus de modestie sied à la petite sœur qui est venue sur le tard s'asseoir au foyer des quatre frères aînés. Aussi bien le féminisme égalitaire, celui qui veut donner aux femmes un habit masculin et abolir à leur profit tous les antiques privilèges du sexe fort n'est point celui que nous professons. Nous n'avons pas donné notre adhésion au programme de Mme Maria Deraisme. Et les jeunes filles qui frappent à notre porte n'ont pas la prétention de s'émanciper, en la franchissant, de tout ce qui fait la faiblesse de leur sexe mais aussi son charme, et peut-être ai-je tort de parler de faiblesse, mais serait-ce plutôt douceur qu'il faudrait dire : une douceur qui rend la force aimable et ne la fait parfois ainsi que plus irrésistible.

C'est donc à des femmes qui ne veulent point dépasser les limites que la nature et les règles sociales imposent à leur condition, mais qui veulent dans ces limites atteindre au plus complet développement de leurs facultés, à la plus haute culture de leur esprit, que notre enseignement supérieur s'adresse.

Deux hommes d'un grand cœur l'ont fondé. L'un, Monseigneur, fut comme vous distingué par la confiance de Pie X : c'est l'éminent recteur que le siège de saint Bénigne a ravi à nos Facultés. L'autre fut mon collègue et mon maître à la Faculté de droit : j'ai nommé Emmanuel Perrin dont la mémoire chère et vénérée demeurera toujours pour notre œuvre comme la meilleure recommandation. Longtemps Emmanuel Perrin avait vécu parmi les jeunes filles. Quand il fermait les livres de Justinien qu'il venait de feuilleter avec ses étudiants, c'était pour ouvrir avec ses étudiantes Racine, Bossuet, Chateaubriand ! Avec quelle joie l'artiste et le lettré prenait alors sa revanche sur le juriste ! comme il épiait sur le visage

Digitized by Google

de ses auditrices le reflet de ses propres admirations et comme il savait éveiller en leur âme l'écho des beaux sentiments et des fortes pensées que nos grands classiques ont sertis de leur langue immortelle ! Il découvrait ainsi chez les jeunes filles une si prompte correspondance aux émotions littéraires, une pénétration si vive et parfois si sûre des beautés du style et des délicatesses de la langue qu'il ne voulait pas borner leurs jouissances aux seuls livres français, mais qu'il les disait dignes aussi bien que leurs frères qu'on leur apprît le latin et qu'on leur ouvrît ainsi le trésor moins sans doute de Virgile et de Cicéron que de saint Augustin, des Pères, et surtout de la liturgie chrétienne dont elles perdent tout le suc faute d'entendre l'idiome de l'Eglise.

Mgr Dadolle était toujours préoccupé d'étendre le champ d'action de notre Université et de justifier mieux par de nouveaux services rendus l'affection que lui portent ses amis et les sacrifices qu'elle leur demande. Les jeunes filles n'auraient-elles pas aussi leur part dans cette libéralité ? Déjà les Instituts catholiques de Paris et de Lille avaient organisé pour elles des cours spéciaux où elles s'étaient empressées. Semblable clientèle devait exister à Lyon. Il ne fallait pas la réduire à étancher sa soif à des sources moins pures. Mais à Lyon, on craint jusqu'au soupçon de témérité, et devant l'œuvre dont il entrevoyait clairement la nécessité, le Recteur de l'Université catholique voyait se dresser tous les obstacles que soulève d'abord chez nous, quelle qu'elle soit, la nouveauté. — L'expérience d'Emmanuel Perrin le persuada d'aborder ces difficultés et l'aida à les vaincre. Et les cours de l'enseignement supérieur des jeunes filles s'ouvrirent, d'abord sous un discret anonymat qui n'engageait d'autre responsabilité que celle des professeurs, puis, dès que le succès eût affirmé la vitalité de l'Institution, sous le patronage avoué des Facultés catholiques.

Qu'enseignons-nous donc aux jeunes filles? Comment justifions-nous et ce patronage auquel nous tenons tant, et notre titre d'enseignement supérieur?

Nous les prenons au sortir du couvent ou de ces cours qu'on devrait appeler secondaires par analogie de l'enseignement des

Digitized by Google

garçons. Leur éducation est alors achevée et c'est l'apprentissage de la vie qu'elles commencent auprès de leur mère. Fermeront-elles alors leurs livres, et dans les besognes multiples et diverses que leur apporte leur noviciat de femmes du monde et de ménagères — l'un va de moins en moins sans l'autre — oublieront-elles toutes les notions de littérature, d'histoire, de sciences dont on avait nourri leur enfance? Vont-elle perdre le fruit de leur travail et se sevrer de cette nourriture à l'âge même où elles commencent à en goûter la saveur ?

Ce serait là assurément une conduite peu raisonnable... et pourtant, combien auront le courage, combien auront la possibilité, si elles sont livrées à elles-mêmes, de cultiver solitairement le jardin des Muses, quand tout autour d'elles les en distraira ! Il leur faut, pour les aider dans cette tâche, douce mais pourtant difficile, quelque aide qui leur vienne du dehors, des encouragements, des conseils, des guides. Et c'est tout cela qu'elle viennent demander à notre Enseignement supérieur.

Il ne s'agit donc point de leur faire recommencer leurs études. Ici nulle préoccupation de brevet, pas plus que nulle prétention d'encyclopédie. Leur esprit désormais assoupli et discipliné va recevoir sans contrainte des leçons moins étendues mais plus approfondies et pénétrer plus avant dans l'intelligence des choses dont il a plutôt jusque-là saisi les formes et les apparences verbales. Quelques cours professés avec autorité sur des sujets choisis avec tact suffiront pour cela.

C'est donc de la détermination du programme et du talent du professeur que dépend toute la valeur de l'Institution.

Des professeurs, je ne dirai rien. Parce qu'ils sont ici, d'abord et qu'ils m'en voudraient de mettre leur modestie au supplice — et au très grand supplice de louanges méritées. —Et puis, parce que sans parler d'eux je les aurai suffisamment recommandés à Votre Grandeur quand j'aurai dit que les uns nous sont prêtés par nos Facultés de théologie et des lettres, les autres par des maisons d'éducation comme l'externat Saint-Joseph ou le pensionnat des Minimes.

Au surplus, la fidélité de leurs étudiantes fait leur meilleur

Digitized by Google

éloge et leur peut servir de meilleure caution devant le public auquel nous nous adressons.

Permettez-moi seulement de faire passer notre programme sous vos yeux.

Au premier rang figure l'Instruction religieuse. Un théologien s'en charge. Formé aux plus sûres méthodes exégétiques, d'une pureté de doctrine qu'aucun soupçon, certes, ne saurait effleurer puisqu'il est lui-même le garant de l'orthodoxie des autres, il apprend à ses auditrices à chercher dans le texte sacré lui-même le développement de leur religion non moins que l'aliment de leur piété. Il a mis de longues années à commenter devant elles les Evangiles, puis les Actes des apôtres, et c'est encore avec le texte des Epîtres sous les yeux qu'il leur exposera cette année, l'enseignement dogmatique et moral de saint Paul.

A cette exégèse très substantielle et qui n'emprunte à la critique que ce qu'il faut pour assurer ses fondements sans s'embarrasser de tout ce qui serait pour son auditoire féminin un vain étalage scientifique, le professeur joint un enseignement plus direct du dogme. Il traitera cette année des Perfections divines.

Ainsi s'efforce-t-il de faire de ses élèves — non des théologiennes et bien moins encore des disputeuses — mais des chrétiennes solides, capables de rendre raison de leur foi et de la défendre au besoin contre d'autres objections encore que celles qui traînent à l'école primaire; capables, en un mot, d'en imposer le respect dans le monde et d'en maintenir la pureté contre les infiltrations d'un modernisme captieux dont leur foyer lui-même ne saurait être toujours indemne.

A la philosophie appartient notre seconde chaire. Titre ambitieux peut-être? mais réalité très pratique, puisque aussi bien toutes les erreurs modernes reposent sur une fausse analyse des facultés de l'intelligence ou sur la méconnaissance de ses lois. Le cours fut l'an dernier consacré à la Logique. Il le sera cette année à la Morale du devoir et à la Morale des devoirs. L'austérité de ces matières disparaît sous la vie dont le professeur sait les animer et sa verve toujours prête à flageller l'erreur soutient merveilleusement l'atten-

Digitized by Google

tion de ses auditrices dans la recherche ardue de la vérité.

Le cours de littérature française a toujours été — avec le cours d'instruction religieuse — celui qui groupait le plus grand nombre d'inscriptions. C'est très bien ainsi, selon moi. Après l'Evangile, c'est dans nos bons auteurs qu'une femme du monde doit prendre, ce me semble, son viatique quotidien. Car c'est dans leur commerce qu'elle apprendra le mieux cet art de bien dire et de penser juste qui convient à l'honnête femme autant qu'à l'honnête homme et qu'il faut défendre partout aujourd'hui contre l'assaut — que dis-je, contre l'avalanche — des pensers troubles et des locutions vicieuses. Un fin lettré est chargé de cette chaire. Il lui suffit, dit-on, de lire à son auditoire une page de prose ou de vers pour lui en faire immédiatement distinguer toutes les nuances et sentir toutes les beautés. Ce fut un véritable régal que de parcourir tour à tour avec lui l'histoire de la comédie, celle du roman, celle des salons ; nul doute que cette année, il ne trouve dans la littérature française de 1840 à 1900 une mine abondante de judicieuses remarques, de spirituelles critiques, et de piquants extraits.

La littérature étrangère — dont le public lettré est aujourd'hui si curieux et dont il s'informe avec tant de précision — devrait former avec la littérature française la partie purement littéraire de notre enseignement. Quelques conférences sur la Renaissance en Europe, nous permettront, je l'espère, cette année, de ne pas laisser entièrement vide cette place de notre programme. Si nos étudiantes avaient plus de loisir, je les engagerais à profiter plus nombreuses de ces causeries. Elles y apprendraient sur le vif, à quelle solidité et à quelle distinction peut prétendre un esprit féminin, dès qu'il fait de la culture des lettres une étude et non plus un simple dilettantisme.

L'an dernier, un cours de littérature ancienne complétait ce cycle littéraire. Initier les jeunes filles à la poésie d'Homère et de Sophocle; leur faire connaître ces sœurs aînées et point vieillies pourtant qui s'appellent Andromaque, Antigone; leur ouvrir la source sacrée d'où coule encore toute la poésie et

Digitized by Google

toute la beauté dont se parent nos lettres modernes, c'était un beau projet. Après l'antiquité païenne, l'antiquité chrétienne devait avoir son tour. Que de découvertes attachantes leur eussent réservé les Pères : saint Chrysostome, saint Augustin... Pourquoi faut-il que ce n'ait été là qu'un espoir, et que le nombre des étudiantes inscrites n'ait pas justifié le maintien de la chaire? Serait-ce une vérification nouvelle de l'adage latin et faut-il croire que nos jeunes filles ne désireraient point entendre parler de ce qu'elles ignoreraient par trop complètement? Mais alors que servirait d'apprendre, si l'on ne veut apprendre que ce que l'on sait déjà? J'aime mieux penser — et cette explication me paraît infiniment probable — que les loisirs seuls ont manqué et que les exigences du noviciat mondain et ménager dont je parlais tout à l'heure se sont trop étendues depuis le siècle de Louis XIV pour que Mme Dacier trouve aujourd'hui beaucoup d'imitatrices.

D'ailleurs, avant de s'intéresser à la littérature grecque et à la littérature latine, il convient qu'une Française se passionne à l'histoire de son pays, et la chaire d'histoire ne doit être — je tiens à l'affirmer — sacrifiée à aucune autre. L'histoire du Canada, de sa conquête, de sa colonisation, de sa séparation hélas ! a fourni l'occasion l'an dernier de fréquents retours sur l'ancien régime et de comparaisons fécondes entre le temps passé, ses grandeurs et ses revers, et l'époque présente. Je ne crois pas m'illusionner en pronostiquant un succès plus vif encore et un auditoire plus empressé au cours de cette année : « De Marie-Antoinette à Marie-Louise, la femme et la Société française à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution ». Tel est son titre. Grâces légères, élégances évanouies, et tragique réveil d'un sommeil enchanteur, vaillance inattendue chez des femmes qui semblaient n'être nées que pour goûter la douceur de vivre, sérieux profond qui se révèle sous l'enjouement des manières, héroïsme sublime qui de tant de femmes fait alors des martyres, voilà un cadre plein de promesses, et qui, si nous nous abaissions à la réclame, nous serait une affiche à grand succès.

Les provinces de la France seront le thème d'un cours de géographie qui complétera fort utilement le cours d'histoire.

Digitized by Google

Tel est pour l'année 1909-1910, le programme de l'enseignement supérieur des jeunes filles.

Je crois entendre ici quelque murmure et surprendre quelques sourires . — Oh ! non pas sur vos bancs, Mesdemoiselles, vous êtes des étudiantes trop sages pour cela. Mais parmi les amies qui vous ont accompagnées ici et qui n'ont point encore arrêté le dessein de vous suivre jusqu'à la rue Sainte-Hélène, et peut-être jusque parmi vos parents. Des vers de Molière sont près de leur monter aux lèvres et ils jugent, au fond, un peu frivole tout cet appareil de cours destinés à des filles et qui ne serviront pas même à leur mettre en main un diplôme d'avocat ou de médecin par lequel elles puissent, si c'est là leur travers, disputer à leurs frères et à leurs maris les profits de la clientèle. Un luxe pour tout dire, et pour mieux dire encore : un luxe inutile, telle est l'appréciation que je redoute pour notre enseignement.

Laissez-moi, sans usurper un rôle qui n'est pas le mien, arrêter au passage cette objection.

Et d'abord, si c'est un luxe et même un luxe inutile, je prierais nos censeurs de bien vouloir remarquer que ce luxe ne leur coûte rien. Nous faisons la guerre à nos frais et nous ne demandons pas le plus petit subside au budget universitaire; nous ne vivons donc pas aux dépens de la charité. L'autonomie de notre budget est même, pour le dire en passant, l'explication et l'excuse de ces droits d'inscriptions qu'il nous plairait de pouvoir abaisser, mais qu'il nous faut maintenir pour vivre honnêtement quoique très pauvrement, je vous l'assure.

Mais laissons, je vous prie, ce vilain aspect de la question. Coûteux ou non, j'affirme que ce n'est pas un luxe et que si l'œuvre n'existait pas, il faudrait la créer. Le besoin auquel elle répond est si général qu'il suffirait à justifier l'organe né pour le satisfaire. Les Facultés de l'Etat voient chaque année grossir leurs escadrons d'étudiantes dûment enregistrées, mais ces candidates aux carrières libérales ne sont pas les seules clientes de l'enseignement supérieur. Que les annales de Mme Yvonne Sarcey ouvrent leur Université féminine ou que le Foyer convie à ses conférences du lundi et du samedi aussi

Digitized by Google

bien qu'à ses cours de cuisine, de coupe ou de pansement les Parisiennes soucieuses de mettre autre chose dans leur vie que des papotages et des colifichets ; tout de suite les salles se remplissent, les cartes d'invitation s'enlèvent et il faut répéter deux fois chaque cours pour satisfaire toutes les exigences. Et cet entrain que les Parisiennes apportent à se faire enseigner, croyez-vous que nos provinciales en soient moins richement douées ? Jamais peut-être le désir, et si vous voulez le caprice d'apprendre n'a soulevé tant d'ardeurs féminines. Comment un Institut catholique laisserait-il à d'autres le soin d'apaiser cette soif ; comment pourrait-il ne pas verser aux lèvres qui se tendent un breuvage qui ne servira pas seulement à flatter un moment le goût des buveuses mais qui infusera jusque dans leurs âmes des énergies durables ?

Et d'ailleurs quand même l'aiguillon de la concurrence ne serait pas là pour nous exciter, quand les jeunes filles ne viendraient pas elles-mêmes nous solliciter pour que nous leur donnions un peu de cette haute culture réservée à leurs frères, nous devrions encore aller à elles, et les persuader de la recevoir, afin de leur confier le dépôt sacré qu'elles peuvent, qu'elles doivent, j'en ai la conviction, nous aider à garder et que leurs mains, peut-être, sont mieux faites que les nôtres pour conserver intact aux générations futures.

Entendez-vous cet utilitarisme, ce matérialisme de la vie quotidienne qui monte autour de nous comme une marée et qui menace de tout submerger? Voyez-vous ce souci du gain, ce besoin de délaisser dès les premières années de la jeunesse l'étude désintéressée pour saisir plutôt l'instrument technique, l'outil professionnel? Songez-vous à ces journées fiévreuses, à cette existence en coup de vent qui ne laisse plus une heure, même à l'avocat, pour relire une églogue de Virgile ou un chapitre de La Bruyère, à cette spécialisation excessive enfin qui ferme le regard des savants eux-mêmes aux vastes horizons? Terrible mal dont les meilleurs d'entre nous ne peuvent se défendre complètement, et terrible menace pour l'avenir de l'esprit français ! Comment former, dans une telle atmosphère l'honnête homme dont Pascal, qui s'y connaissait, disait que

Digitized by Google

c'est celui qui ne se pique de rien ? Cette fleur de politesse, doit-elle donc à jamais disparaître de nos parterres ? A Dieu ne plaise, pour l'honneur de la France. Mais pour la sauver de la moderne barbarie, je ne vois qu'un remède : c'est que vous la recueillez, Mesdames, dans vos serres dont l'air sera pour elle plus sain que celui de nos usines et de nos laboratoires. Nous n'avons plus beaucoup d'hommes, je le crains, capables comme au grand siècle de passer sans effort d'une dispute sur la Grâce à une représentation de Corneille, et de battre les Espagnols dans l'intervalle avant de présider à la superbe ordonnance des jardins de Chantilly. Mais à défaut des Condé que nous ne savons plus jouer, gardez-nous, Mesdames, quelques Sévigné. Songez que c'est de vous que vos frères et vos maris reçoivent leurs plus profitables leçons de bien vivre, et qu'un trait de votre esprit peut éclairer jusqu'à leurs livres, s'ils en font, d'une lueur exquise qui fera le meilleur de leur succès. Songez surtout que c'est sur vos genoux que vos fils apprennent à aimer tout ce qui fera plus tard l'honneur et la noblesse de leur vie. Aimez donc bien vous-mêmes, pour qu'ils l'aiment passionnément un jour, cette triple tradition qui résume toute la grandeur de notre patrie : sa langue, son histoire, sa religion.

Mais ne croyez pas, au surplus, que l'Enseignement supérieur des jeunes filles ne se propose point d'utilité plus palpable et plus immédiate. Offert d'abord exclusivement aux jeunes filles du monde et spécialement adapté pour elles, il ouvre aujourd'hui ses portes à celles qui veulent faire elles-mêmes de l'enseignement une carrière ou plutôt une vocation. Avant de venir demander à nos cours supérieurs un achèvement de votre culture, vous y avez été préparées, Mesdemoiselles, par des maîtresses qui, sans même se soucier de l'étiquette primaire ou secondaire qui pouvait couvrir leur dévouement et leur compétence, vous ont prodigué les trésors de leur cœur et de leur intelligence. Pour la plupart de vos compagnes, le cycle tout entier de leurs études s'est achevé avec les dernières leçons que leur ont données ces maîtresses. C'est donc elles, il faut le dire, sans rien rétracter de ce que nous avons avancé tout à l'heure sur la bienfaisance de nos cours, ce sont

Digitized by Google

donc ces maîtresses qui, de votre dixième à votre seizième année, vous donnent l'empreinte essentielle de l'éducation. Mais ces maîtresses, où sont-elles? Hier dans des couvents dont on les a chassées, elles ont ouvert sur le sol de l'exil quelques abris trop rares et trop lointains pour y recueillir toutes les élèves qui leur étaient destinées. C'est en France même qu'il faut continuer leur œuvre et non pas les remplacer, mais occuper leur place pour empêcher, en attendant qu'elles y puissent revenir, que les ronces et l'ivraie ne l'envahissent. De vaillantes institutrices dont beaucoup ont été formées par ces nobles et regrettées proscrites se sont adonnées à cette tâche. Mais pour la remplir comme il convient, pour avoir des auxiliaires dignes d'elles, il faut bien qu'elles trouvent quelque part un foyer de science où s'alimenter et une direction autorisée à suivre. Je dirai plus : il faut qu'elles trouvent un enseignement qui les élève elles-mêmes au-dessus du niveau de l'enseignement qu'elles devront ensuite distribuer. C'est trop peu, si elles se proposent de conduire leurs élèves au brevet supérieur qu'elles n'aient elles-mêmes que ce diplôme pour toute recommandation. L'autorité de la maîtresse veut être fondée sur une supériorité évidente. Ce n'est un secret pour personne que cette nécessité de convenance deviendra tôt ou tard et plus tôt que plus tard une nécessité légale, et que l'Etat exigera des institutrices libres qui prétendront donner un enseignement équivalent à celui qu'il distribue dans ses lycées de filles, les mêmes diplômes que ses maîtresses à lui. Alors l'étiquette secondaire s'imposera à nos maisons d'éducation et comme nous formons déjà dans nos Facultés des lettres et des sciences des licenciés pour les séminaires et les collèges libres, nous devrons en former aussi dans notre cinquième Faculté pour enseigner nos filles.

Cette échéance qui, sans doute, est prochaine n'est point encore réalisée. Nous ne prétendons pas former dès à présent un lot de licenciées. Mais d'avance, il faut s'y préparer et c'est pourquoi nous avons annexé, dès cette rentrée, à nos cours généraux des conférences complémentaires de philosophie, de littérature, d'histoire et de géographie, de sciences. Les institutrices qui sont venues nombreuses déjà

Digitized by Google

s'y inscrire nous témoignent une confiance qui nous honore grandement et dont nos professeurs sauront être dignes, quelque nouveau sacrifice qu'il en coûte à leur inépuisable dévouement. Mais ces adhésions de la première heure montrent aussi une fois de plus combien l'œuvre de l'enseignement supérieur féminin répond aux nécessités de l'heure présente. Et c'est l'honneur de notre université catholique d'être là, dès qu'il se manifeste une semblable exigence, pour la satisfaire.

Monseigneur, vous avez bien voulu, pour nous, prolonger votre séjour sur la terre lyonnaise. La bonté que vous nous témoignez ainsi place Votre Grandeur parmi nos bienfaiteurs insignes et nos particuliers protecteurs. Votre nom demeurera inscrit dans nos tryptiques entre celui de Mgr de Grenoble, le vaillant évêque qu'une poursuite la plus sottement haineuse vient d'auréoler d'un nouevau reflet et le nom du noble vétéran de l'épiscopat français, Mgr l'évêque de Montpellier qu'aucun honneur, comme on l'a si bien dit, ne saurait plus grandir. Je m'excuse d'avoir tant retardé l'impatience qu'a cet auditoire d'entendre votre parole. Mais avant de le satisfaire en me taisant moi-même, je suis bien assuré de répondre à son désir et de traduire fidèlement sa pensée en vous disant la fierté qui fait battre à cette heure tous les cœurs catholiques de France, mais qui fait frissonner d'une émotion plus forte ceux qui sont les amis les plus anciens et les plus déclarés de l'enseignement libre, et en saluant en vous cet épiscopat tout entier, si ferme dans la lutte, si uni dans l'action, si généreux dans la persécution, bien près, s'il plaît à Dieu, de refaire à notre tête la vraie France comme il l'a faite déjà une première fois, aux temps lointains, mais non pas oubliés du salien Clovis et de Clotilde de Bourgogne.

P. R. DU MAGNY.

Digitized by Google

LE PÉRIL DE LA LANGUE FRANÇAISE [1]

ARTICLE PREMIER.

La décadence de la langue française.

Notre langue nationale, si claire, si nuancée, si logique et si distinguée, est en train de s'obscurcir de s'épaissir, de se déformer et de se vulgariser. Lamennais le constatait déjà de son temps : « On ne sait presque plus le français ; on ne le parle plus. Si la décadence continue, cette belle langue deviendra une espèce de jargon à peine intelligible (2). » A son tour, A. Dumas fils gémissait sur l'avilissement et l'allure de plus en plus populacière de notre parler moderne : « La langue, la belle langue française est en plein carnaval ; elle court les rues comme une folle, faisant des grimaces et des culbutes pour raccrocher la populace et voler la popularité (3). » Aussi l'un des critiques qui sont le plus à l'affût des fautes contre la langue, M. E. Faguet, faisait, il y a quelque temps, cette remarque d'une parfaite justesse : « Mon correspondant me tance verte-

(1) Tel est le titre d'un volume que publiera incessamment la librairie Poussielgue, et dont nous sommes heureux de faire connaître l'Introduction à nos lecteurs. M. l'abbé C. Vincent, maître de conférences à la Faculté catholique des Lettres de Lyon, est l'auteur de cet ouvrage, sorte de dictionnaire, où les locutions vicieuses sont classées, critiquées, discutées, en regard des locutions correctes.

(2) Cité par M. E. Deschanel, *Les déformations de la langue française*, p. 6.

(3) *L'Ami des femmes*, préface, p. 1.

Digitized by Google

ment d'avoir dit : « Pour moi est français tout mot employé au XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles », excluant ainsi le XIX^e siècle. Le siècle de Hugo !» me crie ce très honnête homme, qui, du reste, emploie l'expression : *préférer que ;* mais cela n'empêche pas d'être un bon amateur de la langue.

« Mon Dieu ! voici. J'aime infiniment beaucoup d'auteurs du XIX^e siècle comme stylistes ; j'estime seulement que, par la correction de la langue, ils sont tous des guides dont il faut un peu se méfier. Tenez, Victor Hugo, non seulement est le grand poète qu'on sait, mais il avait un culte pour la langue. C'était un puriste. Eh bien ! — jeune encore, il est vrai — il écrit ceci. Il est à Etretat ou à Honfleur ; il s'adresse à quelqu'un qui est à Paris et il dit :

Tu vois cela *d'ici :* des ocres et des craies.

Croyez-vous qu'un écrivain du XVIII^e siècle, même à cent piques au-dessous de Victor Hugo comme valeur littéraire, aurait commis pareille inadvertance. Il me semble que non. Le génie littéraire fut immense souvent au XIX^e siècle ; mais un certain sens et instinct de la langue, le goût et le souci de vérifier la tournure et de bien se demander ce qu'elle veut dire, s'étaient un peu perdus. Il faut au moins *prendre garde*, avec les plus grands écrivains du XIX^e siècle, au point de vue de la langue (1). »

En effet, les meilleurs abondent en incorrections. M^me^ de Staël emploie *dans le but de, remplir son but.* Chateaubriand, le maître incomparable de la prose moderne, forge des mots, viole les règles de la syntaxe. Sa lettre sur *L'Art du dessin dans le paysage* renferme cette phrase : « Il semblerait que... tout l'art du dessin se *réduit* à assembler certains traits de façon *à* ce qu'il résulte des apparences d'arbres. » Dans les *Mémoires d'Outre-Tombe,* parlant du siège de Thionville, il emploie *pleuviner* pour *bruiner.* Lamartine dans *Jocelyn,* dit *vêtissait* pour *vêtait.* Il semble ignorer que *voilà* désigne ce qui précède et que *voici* annonce ce qui suit. Jocelyn écrit sur son journal :

Voilà ce que j'ai dit à ma mère aujourd'hui.

(1) *Journal des Débats,* lundi 29 mai 1905.

Digitized by Google

Puis vient le discours à sa mère. Quant à nos auteurs contemporains, c'est pis encore. Cherbuliez écrit, *Après Fortune faite*, p. 275 : « J'*y* irai. » P. Loti, *Les Désenchantées :* « Quatre ou cinq hommes étaient là, *en bras* de chemise « ; et plus loin : « André ne doutait plus maintenant d'avoir affaire à des Turques *pour de bon* » ; enfin, « un chevrotement *réussi* » ; P. Bourget, *Les deux Sœurs*, p. 99 : « Elle ne pardonne à personne ses *soi-disant* quarante ans » ; p. 103 : « J'ai toujours agi *vis-à-vis* de lui en conséquence » ; p. 161 : « La loyauté d'une femme qui ne *faillira* jamais » ; *Cordélia*, p. 227 : « Ce hasard qui reste, *entre parenthèses*, la plus grande vérité de l'art dramatique ». Barrès, *Au service de l'Allemagne :* « Ce coin de Strasbourg où, de cinq heures à huit, la foule est *la* plus élégante et *la* plus épaisse » ; *Un homme libre*, Dédicace : « *se* suicider » ; et p. 36 : « *Malgré que* l'odeur de la houille et les visages des voyageurs toujours me bouleversent l'estomac ». H. Lavedan, *Le Duel*, acte I, sc. VI : « Partir *en* mission » ; acte III, sc. VI : « *Dans* quel but ». R. Bazin, *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1905, emploie « *porterie* », pour conciergerie. Tous ces écrivains furent ou sont de l'Académie française. Des auteurs célèbres, des critiques, des professeurs de l'Université, en prennent également à leur aise avec la langue française. Edouard Rod, *Devue des Deux Mondes*, 1er juin 1905, dit : « Ce pays, l'un des plus beaux qui soient ; un de ceux où la nature est *la* plus magnifique » ; Marcel Prévost, *Lettres à Françoise*, p. 101 : « Le *soi-disant* savoir étendu n'est que superficiel » ; Edmond Rostand, *Cyrano*, acte I, sc. IV :

J'ai deux raisons dont *chaque* est suffisante seule.

acte II, sc. VIII : « préférer faire une visite *qu'un* poème » ; acte V, sc. II :

Voyez-vous, lorsqu'on a trop *réussi* sa vie.

Catulle Mendès, *La Vierge d'Avila*, acte II : « *Dans* quel but » ; Lucien Descaves, *La Préférée*, acte I, sc. VII : « Un assez mauvais sujet, *entre parenthèses* » ; acte II, sc. II : « *Dans* quel but ».

Que dire des conversations dans les salons, où l'on parle de personnes *victimes* par de méchants propos, de fournisseurs

Digitized by Google

concurrencés, de candidats *distancés* par leurs rivaux, où l'on *consigne sa porte*, où l'on prend le *métro*, l'*auto*, le *taxi*.

La plupart des dictionnaires français citent sans les signaler comme tels, des mots d'argot, des néologismes, des locutions vicieuses. Souvent le commentaire explicatif y laisse à désirer, au point de vue de la langue. Ainsi, dans le dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter, on trouve au mot *emporte-pièce*, l'expression « de façon *à ce* que. »

Voyant le laisser-aller de quelques-uns, l'indifférence ou l'ignorance du plus grand nombre, à l'égard de notre langue française, ceux qui en ont gardé le culte ont poussé le cri d'alarme. Déjà M. E. Déchanel avait publié un livre, relativement ancien, sur *les Déformations de la Langue française*. Pendant plusieurs années, M. E. Faguet dans ses articles hebdomadaires du *Journal des Débats*, et ailleurs, a mené une vigoureuse campagne contre l'invasion des barbares qui ravagent notre idiome national. Cette année-ci, M. Stapfer a écrit ses *Récréations grammaticales et littéraires*. Plus récemment, en juillet, mois consacré aux discours des distributions de prix, M. R. Doumic, au collège Stanislas, M. Maurice Donnay, au lycée Louis-le-Grand, ont recommandé l'étude approfondie du français. M. Donnay veut que l'on aime et défende non seulement la langue, mais encore l'orthographe traditionnelle : « De toute façon, ce qu'un jeune Français doit apprendre au lycée, encore que dans le siècle de l'aviation, c'est sa langue et son histoire. Votre langue, vous devez la connaître jusque dans ses racines ; ne balancez donc pas à étudier le latin ; quelque carrière que vous deviez suivre, ce ne sera jamais du temps perdu ; et un grand commerçant, un grand industriel, celui ne lui nuit pas, s'il a de l'étymologie.

« Un de mes amis me disait tout dernièrement que son fils ne connaissait pas la valeur des mots et qu'ils étaient plusieurs dans le même cas. Cette belle langue française, rien n'est plus passionnant que de la suivre dans toutes ses transformations, depuis ses origines, depuis le serment de Louis le Germanique jusqu'à la prose de La Bruyère, de Voltaire et de Chateaubriand. Connaître bien sa langue, c'est se découvrir des ancêtres dans tous ceux qui s'en servirent le mieux pour expri-

Digitized by Google

mer leur poésie ; la connaître c'est l'aimer et par conséquent être prêt à la défendre, à repousser toute réforme despotique de l'orthographe, à combattre le phonétisme sectaire, oui sectaire. Et, par le fait, supprimer sans merci des lettres dans des jolis mots qui viennent de si loin, serait un acte de vandalisme comparable à celui d'avoir coupé des mains, des pieds ou la tête à tant de vieilles naïves petites statues. »

Mêmes préoccupations dans l'enseignement primaire. Le directeur d'une école communale de Paris, M. Théodore Legrand écrit :

« La correction du langage ne peut s'obtenir que si l'on habitue les enfants à s'exprimer correctement, que si l'on rectifie sans cesse leurs expressions défectueuses... Or, l'école ne fait pas, sous ce rapport, le quart de ce qu'elle devrait faire. Résultat : la plupart des candidats au certificat d'études sont incapables d'écrire une phrase en bon français. »

Tous ces efforts d'esprits sérieux n'auront pas été inutiles. Les gens cultivés reprennent goût aux questions de correction de la langue. Dans certains milieux, la casuistique grammaticale est à la mode, et, pour parler ainsi, à l'ordre du jour. Pour peu que ce mouvement se propage, le péril de la langue française sera conjuré.

ARTICLE II.

Causes de cette décadence.

Les causes de cette altération et de cette déformation de la langue française sont nombreuses. Elles sont littéraires et morales. Elles sont propres, les unes, à notre époque ; les autres, à tous les temps.

Dans l'ordre littéraire, il faut d'abord accuser les grammaires et les professeurs. Depuis Vaugelas, les grammairiens du XVII^e^ siècle et du XVIII^e^, étudiaient avant tout la correction et la logique de la langue. Ils cherchaient si et pourquoi telle construction était correcte ou non. Girault-Divivier, dans sa *Grammaire des Grammaires*, 1812, fut, au commencement

Digitized by Google

du XXIe siècle, le dernier survivant de cette tradition. Ensuite nos grammairiens se préoccupent surtout de l'orthographe, de l'accord du participe, des noms en *ou* qui prennent *x* au pluriel, etc., autant de questions ignorées au XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe. Voltaire, le premier, eut une orthographe régulière. L'accessoire est devenu pour nous le principal. Grammairiens maîtres d'école, professeurs, ont négligé le dedans pour le dehors, la logique pour la forme des mots. Encore maintenant, on nomme des commissions officielles, où s'écrivent de gros rapports pour savoir si l'orthographe sera phonétique ou étymologique. De la langue proprement dite, on ne souffle mot. Bref, on a fait tant et si bien qu'il y a quelques années, un candidat au baccalauréat était impitoyablement refusé, quand sa dissertation française renfermait trois ou quatre fautes d'orthographe. A ce compte, Racine eût risqué un échec ; Bossuet eût été certainement refusé. En revanche, les candidats pouvaient écrire impunément : « Je ne *m'en* rappelle pas » ; « causer longuement *à* quelqu'un ». Nous nous souvenons d'avoir assisté, en Sorbonne, à la soutenance d'une thèse de doctorat ès lettres, où le candidat alors professeur de rhétorique au Lycée Janson de Sailly, avait imprimé « *partir à* Rouen » ; « *tomber* Voltaire ». Ces deux expressions dont la dernière était empruntée de l'argot des Batignolles furent relevées vertement par M. Faguet. On n'apprend plus le français.

Après cela, faut-il s'étonner si nos écrivains les plus en vogue : romanciers, historiens, auteurs dramatiques, poètes, fourmillent d'incorrections? Comment écrire bien une langue qui n'a jamais été l'objet d'une étude sérieuse et raisonnée. On parle et on écrit, sans réfléchir un seul instant sur le sens précis des mots ou sur la logique des constructions employées. C'est le règne de la routine et de l'à peu près. On croit que comme Martine que :

Lorsqu'on se fait entendre, on parle toujours bien.

Nos auteurs contemporains les plus renommés, qui devraient être des guides et des modèles de la pure et saine langue française, ont donc, eux aussi, leur part de responsabilité dans

Digitized by Google

la décadence dont nous parlons. Leurs œuvres imprimées transportent aux quatre coins de la France et à l'étranger, les provincialismes, les mots d'argot, les expressions mal faites. Les auteurs ne cherchent aucunement à échapper à la contagion.

Nos classiques, au contraire, avaient de la langue une connaissance raisonnée. Plus près de ses origines, ils étaient encore tout pénétrés du latin dont le français dérive. Ils employaient les mots dans le sens de la racine et de la dérivation ; leur syntaxe se réglait en bien des cas sur la syntaxe latine ; leurs expressions étaient soigneusement contrôlées. Pour citer deux exemples entre mille, quand on sait que *partir* vient du latin *partiri*, partager, séparer, et qu'au moyen âge, on disait encore *se partir*, pour *s'en aller*, on comprend qu'on ne puisse pas dire *partir à Rouen*, comme on dit *aller à Rouen*. On *se sépare*, en effet, *pour* Rouen, et non *à* Rouen ; ce qui donnerait un tout autre sens. Quand on songe que *rappeler* est dérivé d'*appeler* (du latin *pellere*, pousser), on n'écrira jamais : « je *m'en* rappelle ; mais « je *me le* rappelle », c'est-à-dire j'appelle, j'amène de nouveau cela à ma pensée. C'est la mémoire active, comme le latin *recordor*, tandis que je *me souviens de* est la mémoire passive, comme le latin *mihi suvenit, venit in mentem*, ou *memini*. Jamais Voltaire, qui savait le latin, n'aurait dit *se suicider*, pour *se donner la mort*, ou *se tuer*, car le réfléchi *se* est déjà compris dans suicide (*sui excidium*). Il existe quantité d'autres expressions d'un usage courant, dont l'illogisme et l'incohérence apparaissent à l'analyse et à un examen tant soit peu sérieux. Cet examen, nos écrivains contemporains ne le font pas ; ils ramassent à l'aveuglette leurs expressions partout, voire dans le journal.

Le journal est, en effet, le grand malfaiteur, en fait de langage. On ne saurait l'oublier dans la revue sommaire des causes littéraires, ou plutôt antilittéraires, qui contribuent à défigurer notre idiome national. Le temps n'est plus où les journalistes, About, Sarcey, Prévost-Paradol, Louis Veuillot, s'étaient préparés à leur métier par de fortes études de français et traitaient les questions mêmes les plus simples avec la pure langue du terroir.

Aujourd'hui, on s'improvise journaliste. Il suffit d'apporter

Digitized by Google

dans ce métier de la faconde et des connaissances superficielles en tout. Argot, provincialismes, locutions bizarres et mal venues, tout est bon. Le public qui lit cette prose, finit par s'en imprégner. Par une sorte de suggestion, on a ces locutions dans l'œil et dans l'esprit, aussi bien quand on parle que lorsqu'on écrit ; elles viennent d'elles-mêmes si l'on n'y prend garde, sur les lèvres ou au bout de la plume.

Le mal que nous signalons a des causes plus générales et plus profondes encore. Il existe plus de rapports qu'on ne croit — et des rapports plus étroits — entre la langue d'un peuple et son état social. Le mot est toujours une manifestation de la pensée ; il exprime le tour d'esprit, non seulement de l'écrivain, mais encore de son époque. Or, au XVII^e^ siècle et au XVIII^e^, il y avait une aristocratie de l'esprit et du goût, laquelle se confondait souvent avec l'aristocratie de naissance. La cour donnait le ton, et les salons s'efforçaient de se mettre à l'unisson.

Le vers de Boileau :

Etudiez la cour et connaissez la ville.

est vrai, à sa date, non seulement de l'observation nécessaire au poète, mais aussi de la langue. Si l'on intéressait alors aux idées dont on recherchait la justesse, on se préoccupait également de la forme destinée à les exprimer : on la voulait précise, claire et logique témoin les discussions de l'hôtel de Rambouillet et de la société précieuse ; les *Sentiments de l'Académie sur le Cid*, les remarques de Vaugelas, tel chapitre de La Bruyère, telle lettre de Boileau à Brossette, où il raconte comment il a défendu contre Louis XIV l'expression *rebrousser chemin*. Les idées portaient un costume officiel, une sorte d'habit à la française. On soignait la langue et on s'appliquait à la perfectionner, comme un patrimoine national, comme un des produits les meilleurs de notre civilisation. On y voyait le véhicule et l'élément conservateur de la pensée française, chez nous et à l'étranger. Il s'était donc établi une tradition de bonne et saine langue qui s'apprenait dès l'enfance, dans les salons, dans les conversations et dans les ouvrages des écrivains.

Digitized by Google

Vers la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'influence plébéienne et étrangère se fait sentir dans notre idiome national, qui commence à perdre ses qualités de clarté et de simplicité. Diderot, Rousseau, pour ne nommer que les principaux, sortent du peuple, Rousseau et M^me^ de Staël sont Genevois ; d'Holbach et Grimm allemands. On voit s'annoncer le cosmopolitisme, non seulement dans la littérature, mais encore dans la langue. Notre parler s'altère, malgré les lamentations et les colères de Voltaire, qui s'écrie que nous retournons à la barbarie.

Avec la Révolution, le mal s'aggrave encore et se précipite. On abolit tous les privilèges, même ceux de la grammaire et de la syntaxe. On forge des mots ; les phrases sans-culottes s'étalent dans les discours, dans les journaux. De tous côtés, les locutions nouvelles affluent dans le grand courant de la langue et en troublent la limpidité et la pureté.

Enfin les Romantiques, dans leur réaction contre le classicisme, n'épargnent pas plus la forme que les idées elles-mêmes. Plus de tradition poétique ni grammaticale. Ils n'admettent pas plus l'autorité de Vaugelas ou de l'Académie que celle de Boileau. Ils entendent ne dépendre de rien, ni de personne, dans leur manière d'écrire, comme dans leur inspiration. Plus de règles. C'est le triomphe de l'*individualisme*. De l'individualisme à l'anarchie, il n'y a qu'un pas. Ce pas il semble que nous soyons en train de le franchir aujourd'hui.

L'oubli du passé, le mépris de l'autorité et de la discipline, s'étendent jusqu'à la langue même. On ne veut point de maître, fût-ce en grammaire. C'est le désarroi dans le vocabulaire et dans la syntaxe. C'est la liberté dans la vulgarité ; l'égalité dans le débraillé. Nos pères avaient des termes nobles et bas : cette distintion avait sa raison d'être, comme la distinction des idées que les mots expriment. Les gens de qualité ne séparaient pas la correction des manières et la correction du parler. Aujourd'hui, les mots d'argot, les expressions mutilées, les locutions saugrenues, pénètrent partout, en haut comme en bas de la société. L'aristocratie du goût, la plus belle fleur de la civilisation, s'en va, comme l'autre. Le patriotisme, en entendant le mot au sens étymologique qui signifie « l'amour de la terre de nos pères », devrait pourtant nous rendre chère la langue

Digitized by Google

qui fit la France littéraire et célèbre, comme il nous rend cher le sol qui la fit vaillante et glorieuse.

Ajouterons-nous que, de plus en plus, la langue manque de probité. Chez nos classiques, il y a toujours une proportion exacte entre le mot et l'idée : l'un est adéquat à l'autre. Legouvé a noté que chez Racine, des sentiments très forts sont exprimés avec une exquise simplicité. Il a montré cet art d'a-d'augmenter l'impression en atténuant l'expression. Rien pour faire valoir la virtuosité de l'écrivain et en imposer. Les modernes, au contraire, enflent la voix. Il y a souvent chez eux disproportion entre le mot et l'idée, aux dépens de l'idée même. Il leur faut la massue d'Hercule pour tuer une mouche. Frères de Tartarin, ils partent pour « la chasse aux casquettes », avec l'équipement et l'attirail de la chasse au lion. C'est là une tendance essentiellement populacière. Le peuple aime à se payer et à être payé de mots ; il a naturellement le geste violent, l'expression outrée et parfois grossière. D'un méchant livre ou d'un méchant tableau, il dit volontiers qu'ils sont *infects*. En montant dans un tramway, on ne *demande* plus son billet, on le *réclame*. A ce propos, qu'on nous permette de citer un entrefilet humoristique, mais très significatif, du journal des *Débats* (27 juillet 1909) et signé : Henry Bidou :

« Cet homme doux, ascétique et pâle hocha la tête et replia son journal agité par le vent. Il regarda avec mélancolie frémir l'eau vivante dans la margelle ronde. Au centre de cette nappe d'eau, des enfants de bronze, potelés et musclés, comme on représente les amours, luttaient avec la vigueur de jeunes dieux. L'homme doux considéra leur groupe tumultueux et immobile et il soupira : « Encore une faute de français!

« Les citoyens réunis hier au Tivoli Vaux-Hall ont flétri les procédés de la justice. Qui me dira ce qu'est la flétrissure d'un procédé et comment on doit se représenter celui-ci après une pareille opération ? Ils ont ensuite flétri un jugement. Ah ! qu'un jugement flétri un doit être laid, racorni et jaunissant ! Ce galimatias n'a aucun sens intelligible. Ces gens qui ne savent pas ce qu'ils veulent dire, le disent avec emphase. O politique !

« Ils flétrissent ! On flétrit à gauche, on flétrit à droite. Et

Digitized by Google

les flétris flétrissent à leur tour, de sorte qu'il ne reste personne qui ne soit marqué. Quand cette petite cérémonie est accomplie, et que tout le monde porte sa lettre sur l'épaule, nul n'a plus rien à reprocher à aucun, et chacun s'en va content, en sifflant son petit air, qui l'*Internationale*, qui la *Marseillaise*, qui *Vive Henri IV*. Tous ces flétris se portent bien. L'infirmité est si commune qu'elle ne se remarque plus. On n'incommode plus des voisins qui vous ressemblent : la politique est un dîner où tout le monde a mangé de l'ail.

« Je regrette qu'on abuse de ces grands mots. Autrefois dans de pareilles circonstances, on se contentait de blâmer. C'était assez. »

Souvent un auteur qui forge des mots, qui emploie des expressions de son cru et qui bouscule la phrase française n'est pas éloigné de se croire du talent, voire du génie : la langue de nos pères étant insuffisante et trop pauvre pour traduire ses idées et ses sensations. Il ne pense pas, il ne sent pas comme le commun des hommes ; pour ses conceptions rares et uniques, il ne saurait s'accommoder du vocabulaire ordinaire. En créant un mot nouveau, une tournure nouvelle, il croit, bien à tort, avoir trouvé une idée nouvelle. Pédantisme, aurait dit Montaigne ; vanité d'auteur, aurait dit Pascal. M. Bréal a relevé quelques-unes de ces expressions emphatiques : « termes scientifiques employés mal à propos. Je veux parler de cette prose bizarre qui déguise sous des substantifs abstraits les choses les plus ordinaires de la vie : un *dynamisme modificateur de la personnalité ;* une *individualité au-dessus de toute catégorisation ;* une *jeunesse qui sentimentalise sa personnalité*. L'impropriété n'est pas toujours involontaire. Elle est destinée à grandir les choses par l'exagération du langage, comme quand il est parlé des *impériosités du désir* ou de *célestes attentivités*. A côté de la philosophie, on voit les autres études alimenter de néologismes ce parler prétentieux et obscur : la médecine, la musique, l'exégèse, le moyen âge. Pendant que les verbes donnent naissance aux substantifs les plus inutiles (des *frappements de grosse caisse*, des *ferraillements de verrerie*, des *perlements de la pluie*, les *serpentements des bras*), on voit d'autre part les substantifs produire des verbes non moins extraordinaires (il *soleille lourde-*

Digitized by Google

ment ; une idée *contagionne* les esprits, etc.). On ne peut pas reprocher à ces néologismes d'être contraires à l'analogie : au point de vue de la grammaire, ils sont inattaquables ; mais leur défaut est d'être superflus, de remplacer par une locution à la fois lourde et décolorée ce qui se disait de façon plus simple et plus vive. Voltaire a défini ce qu'on appelle le *génie de la langue :* « une aptitude à dire de la manière la plus courte et la plus harmonieuse, ce que les autres langues expriment moins heureusement. » Si nous acceptons cette définition, nous pouvons dire que les auteurs de ces néologismes pèchent contre le génie de la langue française (1) ». Surtout ils manquent de sincérité. Dupes des mots, ils cherchent à s'en faire accroire et à en imposer aux autres.

Outre ces causes particulières à notre époque, il en est qui sont de tous les temps et contre lesquelles les gens de goût doivent sans cesse se tenir en garde. Nous voulons parler de la fausse analogie et de ce qu'on a appelé, dans la linguistique, la loi du moindre effort : deux causes, qui, au fond, se réduisent à une seule, la paresse d'esprit.

Dans tous les siècles, s'est manifestée la tendance à donner aux diverses constructions syntaxiques une certaine uniformité et à les ramener à un type unique. Une trompeuse analogie nous porte à dire : *aller à Paris* et *partir à Paris ; je m'en souviens* et *je m'en rappelle ; comme de raison* et *comme de juste ; parler à quelqu'un* et *causer à quelqu'un.* On pourrait multiplier les exemples.

D'autre part, en vertu du moindre effort à faire, on abrège des locutions : une *pièce mouvementée,* pour une *pièce qui a du mouvement ;* un *style imagé,* pour un style *qui a des images ;* événement *sensationnel,* pour *qui fait sensation; villégiaturer,* pour *être en villégiature ; dératiser* un bateau, pour *en chasser les rats.* Tout récemment, à l'Académie française, M. P. Bourget se servait du verbe *banaliser,* pour *rendre banal.* Cette tendance, qui a besoin d'être modérée, nous a valu un certain nombre d'expressions passées en usage. M. Bréal cite : un *général* pour un *capitaine général ;* prêt à *la grosse* (aventure) ;

(1) Michel Bréal, l'*Essai de Sémantique,* p. 268-269.

Digitized by Google

soldat de *l'active*, de la *territoriale* (armée) ; un assidu des *premières* (représentations) ; un peintre qui *expose* (ses tableaux) ; une femme qui *reçoit* (des visites), expression admise par l'Académie. On peut ajouter : un *uniforme* (vêtement). Le même auteur remarque que « c'est le même procédé dont se sert l'argot. « *Cache ta menteuse*, dit un personnage de Zola à sa fille qui bavarde (1) ».

C'est la loi du moindre effort qui nous vaut également les locutions d'argot où l'on ampute la tête des mots ou la queue : *auto, métro, taxi, tram, bénef, sous-off, prof.*(2), un *cipal* pour « un garde municipal ». Ainsi ont été formés et sont restés dans la langue : *Toinette*, pour *Antoinette ; Dorine*, pour *Théodorine ; Christophe*, pour *Christophore ; Aristote* pour *Aristotèle ; Archipel*, pour *Archipelagos*.

Si l'on n'y résistait pas, cette double tendance à l'uniformité et à l'abréviation aurait vite ôté à la langue sa souplesse et sa variété, pour la transformer en une notation algébrique sans couleur et sans vie. Notre idiome national y perdrait sa grâce et son charme.

ARTICLE III.

Raisons de respecter la langue.

Mais, objectera-t-on, au nom de quels principes restreindre ainsi la liberté de l'écrivain dans la création des mots et des tours de phrase. De cette restriction on peut donner plusieurs raisons. D'abord, le besoin de continuité de la pensée française. Si l'on a pu dire que l'humanité se compose de plus de morts que de vivants, cela n'est pas moins vrai de la littérature d'un peuple. « La limite à laquelle doit s'arrêter le droit d'innover n'est pas seulement donnée par une idée de pureté, qui peut toujours être contestée : elle est imposée par le besoin de

(1) *Essai de Sémantique*, p. 298-300.

(2) Naguère à San Remo, nous entendions une Italienne appeler un de ses compatriotes : *Signore proff.*

Digitized by Google

rester en communication avec la pensée de ceux qui nous ont précédés. Plus le passé littéraire d'une nation est considérable, plus ce besoin se fait sentir comme un devoir, comme une condition de dignité et de force. De là l'idée d'une époque classique offerte à l'imitation des âges suivants, idée qui n'a rien de chimérique, si l'on ne reporte pas l'époque classique à des siècles trop éloignés (1). »

Ce besoin de continuité dans la pensée française, M. R. Doumic le faisait ressortir, il y a quelques mois à peine, avec beaucoup d'élévation et de force dans un discours prononcé à la distribution des prix, au collège Stanislas (23 juillet 1909) : « Ce que vous venez y apprendre au collège !... Vous venez y apprendre à être des Français. Pour être, dans toute l'acception du terme, un Français, ne croyez pas, en effet, qu'il suffise d'être né en France, d'une famille française. Non. Et ce serait trop facile. Mais il faut encore une préparation et une éducation. Cela s'apprend d'abord en apprenant la langue. Quand vous pâlissiez tout enfaut, sur les difficultés de notre syntaxe, vous avez plus d'une fois maudit les grammairiens, les philologues, les lexicographes et autres esprits cornus.

« Mais vous savez très bien que ni la syntaxe, ni même l'orthographe ne dépend du caprice de quelques individus. Une langue est un organisme vivant. Elle a été peu à peu façonnée par le milieu. On y retrouve l'influence du climat et celle de l'histoire. On y devine les dons naturels et le génie national. On y voit transparaître l'âme d'un pays. Etudier notre langue, s'y perfectionner, devenir habile à toutes ses nuances, c'est cela même : entrer en communion intime avec l'âme française. Nous avons vu que, vers la même date, à la distribution des prix du lycée Louis-le-Grand, M. Maurice Donnay insistait sur la même idée.

Or, à remplacer par des mots, nouveaux les mots anciens, Corneille, Molière et Bossuet ne tarderaient pas, si cette manie se propageait, à devenir pour les âges futurs, d'une lecture aussi difficile que Montaigne ou Froissard. Ce flot montant de néologismes venant couvrir des expressions depuis longtemps

(1) Michel Bréal, *op. cit.*, p. 270, 271.

Digitized by Google

usitées, obligerait les éditeurs à faire suivre d'un lexique les œuvres d'un auteur mort, ou à en rajeunir le vocabulaire et la syntaxe, comme cela se produisait aux époques où la langue n'était pas encore fixée. De son temps, Vauquelin de la Fresnaye constate que :

> ... Depuis quarante ans, déjà cinq ou six fois
> La façon a changé de parler en françois.

C'est à ces variations que nous ramèneraient infailliblement les forgeurs de mots et de tours nouveaux.

Si un peuple a besoin, par une langue toujours identique à elle-même dans son fond, de conserver l'intelligence des œuvres où est comme déposé l'esprit de la nation, chaque auteur doit également être compris du public auquel il s'adresse. On écrit et on parle généralement à cette fin. Or l'abus du néologisme irait à déconcerter les lecteurs. Chacun serait obligé de deviner la pensée de l'écrivain, au lieu de la saisir sur-le-champ. On a souvent comparé les mots à des pièces de monnaie qui ont un titre légal et une valeur officielle. Pascal est allé même plus loin et a dit : « Les langues sont des chiffres. » Or, prétendre donner à une pièce de monnaie ou à un chiffre une valeur qu'ils n'ont pas, ou jeter dans la circulation de la monnaie fabriquée par un particulier, c'est causer le trouble dans les transactions. Il en va de même dans le commerce littéraire et dans l'échange des idées. Altérer le sens d'un mot, c'est en altérer la valeur représentative, et du même coup, l'idée même qu'il est destiné à exprimer. Créer un mot nouveau c'est souvent répandre l'incertitude dans l'esprit des autres. De tels écrivains ne seront jamais ni clairs, ni précis, et il n'est pas de pire défaut dans l'art d'écrire.

Enfin, puisque nous parlons des communications intellectuelles et de l'échange des idées, nous permettra-t-on une troisième considération qui a son importance, à savoir l'influence et la propagation de la pensée française à l'étranger. Quoi que l'on dise et que l'on fasse, notre langue, dans le présent comme dans le passé, reste la langue universelle. Pour le constater il suffit d'avoir voyagé un peu. Elle doit cette universalité à sa clarté, à sa précision, sans parler du prestige dont la France

Digitized by Google

jouit encore au dehors. Un professeur de l'Université de Bonn, avec qui nous suivions, au Collège de France, le cours de Gaston Paris, nous faisait cet aveu : « Quand je veux comprendre parfaitement un ouvrage allemand, je le lis dans la traduction française, lorsqu'elle existe. Nos idées se clarifient en passant dans votre langue. » L'an passé, à Rome, un professeur de lycée italien, causant avec nous, ne tarissait pas d'éloges sur la belle langue française « où, disait-il, chaque mot a un sens net et fixe, où la construction est si régulière ». Un ingénieur des chemins de fer italiens nous tenait le même langage. Un modeste employé d'un établissement romain, nous annonçait qu'il suivait le cours Berlitz, afin d'apprendre le français, « car, ajoutait-il, à l'aide de cette langue, je puis me tirer avec les Russes, les Allemands et même avec les Anglais. En Europe, les gens bien élevés savent le français ». Par conséquent, les écrivains qui gâtent notre langue par des néologismes de leur façon ou qui en disloquent la syntaxe par des constructions saugrenues travaillent ainsi à la rendre moins intelligible et à en restreindre l'expansion. Nous dirions qu'ils commettent un crime de lèse-nation, si ce n'était pas employer un mot bien gros dans une question avant tout littéraire.

ARTICLE IV.

Les règles du langage.

§ 1. L'USAGE

De ce qui précède, le lecteur a déjà dégagé, sans doute, la principale règle du langage et la loi à laquelle l'écrivain doit obéir. Il faut se conformer à l'usage reçu. Horace, il y a fort longtemps, en a fait la remarque.

..... usus
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.
Art poétique, v. 71-72.

« L'usage à qui appartient la décision, la loi et la règle du parler. » C'est lui, en effet, qui fixe le sens des mots et

Digitized by Google

la correction des tournures. Voilà ce que nombre d'écrivains semblent oublier notamment M. Paul Adam répondant à M. Faguet (1). Celui-ci avait critiqué maintes expressions du roman « Le Serpent noir », entre autres *climatérique* que le romancier confondait avec *climatologique*. M. Pau Adam répondit : « *Climatérique* signifie assi bien que *climatologique*, qui a rapport au climat. Et pourquoi non ? Κλίνειν incliner, κλίμα inclinaison, κλίμαξ chose inclinée, échelle, κλιματήρ échelon κλιματηρικός qui a rapport à l'échelon. Telle est la succession des sens propres... Pourquoi serait-il interdit d'imputer au mot *climatérique* le sens de κλίμα et de κλίνειν, ses racines? Climatologique et climatérique, traduisant la même idée, avec cette différence que le premier adjectif désigne l'usage scientifique de l'idée, le second l'usage didactique. Quelqu'un saura-t-il dire pourquoi Littré et ses fidèles entendent réduire le double sens grec au sens unique et figure le critique »? Nous répondrons : « Ainsi le veut l'usage ». Tout l'étalage étymologique de M. Paul Adam ne saurait prévaloir contre l'acception reçue. *Poison* et *potion* dérivent du même mot latin *potionem*. M. Paul Adam admettrait-il qu'un pharmacien expert en étymologie, inscrivit *potion* sur un flacon de *poison*. *Justesse* et *justice* sont deux dérivés de *juste*. Si l'auteur du « Serpent noir » avait un procès, nous dirait-il « qu'il a été cité en *justesse* et que le tribunal a été frappé de la *justice* de ses raisonnements ». Cependant le simple *juste* a le double sens de *justesse* et de *justice*. On dit avec deux sens différents : une pensée *juste*, un homme *juste*. La remarque subsiste : « Il n'y a pas de synonymes ». On ne saurait employer *climatérique* pour *climatologique*, ni inversement.

Les décisions de l'usage ne sont pas aussi arbitraires qu'on serait porté à le croire. Une logique intérieure préside à la création des langues. La nôtre, en particulier, a été formée avec un sens merveilleux, de ses origines latines et du génie national. Quand, dans l'article que nous avons cité. M. Paul Adam ajoute : « Flaubert écrivait contre la règle : « *partis en voyage, partis à Neufchâtel* », et il avait raison. Non ; Flaubert avait

(1) *Revue Latine*, 24 octobre 1906.

Digitized by Google

tort : il avait oublié le latin, d'où *partir* est dérivé. Quand le défenseur de Flaubert, parlant pour son propre compte, trouve logique « *Préférer que* » ; si c'est dans la locution « *Je préfère partir que de rester* »(car il ne s'explique pas), il a tort lui aussi ; et son latin est en défaut. *Préférer* n'est pas du tout l'équivalent de « *aimer mieux que* », auquel on tend à l'assimiler toujours par une fausse analogie. Le vocable latin *praeferre* signifie mettre une chose avant (*prae*) une autre. Il n'est pas un verbe explicitement comparatif, à la façon de *malle* (*magis velle*) aimer mieux. La preuve, c'est qu'on dit : « *Je préfère les poires aux pommes* » et non pas : « *Je préfère les poires que les pommes* », quoiqu'on dise très bien : « *J'aime mieux les poires que les pommes* ». *Préférer* et *aimer mieux* n'ont donc pas la même syntaxe. Voilà pourquoi dans la locution fautive « *Je préfère partir que de rester* » le *que* correspondant ici à l'adverbe latin *quam*, n'a aucun sens. Aussi, pour rendre la locution correcte, est-on obligé d'intercaler *plutôt* précédant *que* : « *plutôt que de rester* » ; *plutôt* en français, exprime en effet formellement la comparaison. Il est vrai que l'on dit correctement, sans alternative : « *Je préfère qu'il parte* ». Ici, *que* correspond, non à l'adverbe latin *quam*, mais au pronom conjonctif *quod* (ceci que), comme dans : « *Je veux qu'il parte.* » Ces quelques exemples, et il serait facile d'en trouver d'autres, montrent avec quelle logique souvent inconsciente, mais pourtant bien réelle, un peuple crée sa langue.

Irons-nous jusqu'à prétendre que cette logique soit infaillible? Non. Quantité de bizarreries se sont glissées dans notre langue. Vaugelas disait : « L'usage fait beaucoup de choses par raison, beaucoup sans raison et beaucoup contre raison. » Vaugelas exagérait. Il vivait à une époque où la science de la grammaire comparée et la grammaire historique n'existaient pas. De nos jours, l'étude scientifique et historique de la langue a fait rentrer dans la règle beaucoup d'anomalies apparentes. Littré écrivait avec plus de justesse et de mesure : « L'usage est de grande autorité ; car, en somme, il obéit à la tradition ; et la tradition est fort respectable, conservant avec fidélité les principes mêmes et les grandes lignes de la langue. Mais il n'a pas conscience de l'office qu'il remplit ; et il est très

Digitized by Google

susceptible de céder à de mauvaises suggestions et très capable de mettre son sceau, un sceau qu'ensuite il n'est plus possible de rompre, à ces fâcheuses déviations. » M. Deschanel a relevé plusieurs de ces déviations. Par exemple *clinquaille, clinquaillerie* du hollandais, *klinken*, résonner, sont devenus *quincaille, quincaillerie ;* l'orgue de *Barberi*, nom d'un fabricant de Modène, a donné l'orgue de *barbarie. Mon sieur* a formé *monsieur*, où le sens possessif de *mon* a disparu. Pareillement le possessif *ta* s'est soudé au substantif dans *tante* pour *t'ante* (du latin *amita*) ; on trouve *ante* et non *tante*, dans les vieux auteurs.

Ailleurs, c'est l'article qui a fini par faire corps avec le nom : l'*endemain* (*in de mane*) l'*ierre* (*hedera*), s'écrivent *lendemain, lierre*, et l'usage a consacré la répétition de l'article dans : *le lendemain, le lierre*. D'autres fois, c'est le phénomène inverse : l'article attire à lui la voyelle initiale du mot, comme dans *la Pouille, la Guyenne, la boutique*, qui devraient s'écrire l'*Apouille*, l'*Aguyenne*, l'*aboutique*. *C'en dessus dessous* qu'on trouve chez Rabelais et chez Montaigne, avec la signification de « ce qui est en passant dessus dessous », est devenu, faute d'être compris et à cause de l'homophonie : *sens dessus dessous*. Que dire de l'expression équivoque et souvent obscure *rien moins que*, laquelle suivant le contexte, est tantôt une négation absolue, tantôt une affirmation renforcée. On voit même des mots changer complètement de sens, comme *mièvre, mièvrerie, mièvreté*. Au XVII^e^ siècle et au XVIII^e^ ils sont d'après la remarque de Littré, synonymes de « vivacité, mêlée de quelque malice » et indiquent une sorte d'espièglerie. A l'appui de cette signification, Littré cite plusieurs exemples. Comment *mièvre* et ses dérivés ont-ils fini par désigner l'affectation dans les manières et dans le style?

Néanmoins, il faut reconnaître que les anomalies sont des exceptions, et l'on doit s'appliquer à en diminuer le nombre, plutôt qu'à la multiplier. Ce sont quelques lignes irrégulières dans un monument dont l'ensemble reste harmonique.

De ces remarques, il ressort que de tout temps il y a eu un bon et un mauvais usage. Vaugelas établissait déjà cette distinction. Mais comment faire le départ entre le bon usage et le mauvais. Vaugelas, à une époque où la langue était encore

Digitized by Google

en train de se fixer et où nous n'avions pas un long passé littéraire, trouvait le bon usage à la cour et chez les personnes de la ville (Paris) qui fréquentaient la cour. Au surplus, il admettait l'autorité de quelques écrivains, notamment d'Amyot. Evidemment c'était donner à la langue un support trop étroit et pas assez stable. Il est chez le peuple, des expressions d'excellente et saine souche, que les délicats et la société polie du XVII^e siècle étaient trop enclins à rejeter : témoin les Précieuses et leurs admirateurs. Des expressions d'une belle venue, qui avaient poussé en plein terroir français, furent ainsi bannies du vocabulaire. Plus tard, La Bruyère les regrettait. Au surplus la cour et la société polie étaient sujettes à l'erreur. On disait alors un *péril éminent ;* une *somme d'argent recouverte.* L'usage, averti par l'étymologie et par la raison, a corrigé ces expressions en « un péril *imminent* (imminens) ; une somme d'argent *recouvrée* (recuperata) ».

Vaugelas était obligé de recourir à un expédient, le moins mauvais qui fût, à un moment où la science historique de la langue n'existait pas, et où l'on n'avait pas une vraie tradition littéraire. Cette tradition nous la possédons aujourd'hui.

§ 2. La Tradition des grands écrivains

Les écrivains de génie, qui furent en même temps des hommes de haute raison et des esprits lumineux, ont rempli de leurs chefs-d'œuvre deux siècles de notre littérature, le XVII^e et le XVIII^e. Ils ont passé à l'étamine notre langue française et en ont éliminé les impuretés. Ils en ont constitué le fond et la substance. Ils doivent rester nos maîtres dans l'art de parler et d'écrire correctement.

Il est vrai qu'on lit peu nos classiques. Les auteurs du XIX^e, siècle, plus près de nous par la pensée et par le style, leur font tort. D'ailleurs il est difficile, sinon impossible, de feuilleter les œuvres de Bossuet ou de Racine, pour tâcher d'y retrouver une expression dont on n'est pas sûr et que l'on y voudrait contrôler. Heureusement, ce travail est rendu possible et même facile, grâce au dictionnaire de l'Académie, grâce surtout au grand dictionnaire de Littré, qui en est le complément.

Digitized by Google

§ 3. Les Dictionnaires de l'Académie et de Littré

Malgré les critiques dont il a été l'objet, le Dictionnaire de l'Académie reste le dépôt où se conservent les mots et les tours de la vraie langue française. Il faut y recourir sans cesse. Là sont enregistrées les locutions dont se sont servis nos meilleurs écrivains. Sans doute, ce dictionnaire est incomplet. Dans la dernière édition de 1878, il a fallu introduire plus de deux mille mots nouveaux. Dans une autre édition, on sera obligé apparemment d'en faire entrer un aussi grand nombre. On est surpris que *actualité*, *éducateur* et *éducatrice*, n'aient pas encore pénétré sous la coupole de l'Institut, non plus que le corps *enseignant*. L'Académie admet *clouer*, de clou ; pourquoi pas *épingler*, de épingle. On trouve dans son dictionnaire *chênaie*, *châtaigneraie*, *saulaie* ; mais non *frênaie*, de frêne ; de l'*elbœuf*, du *sedan* (drap), un *elzévir* (livre), mais non du *bordeaux*, du *champagne* (vin). Comme le bon Homère, elle sommeille quelquefois. On s'est même donné le malin plaisir de relever ses distractions. M. Deschanel remarque qu'elle écrit *événement* et *avènement*, je *succéderai*, j'*enlèverai*, quand, suivant la remarque de Littré, le futur français se forme sur le présent de l'indicatif : j'enlève, je succède. Le même auteur cite encore cette phrase du dictionnaire : « Il ne l'eut pas *plutôt* fait qu'il s'en repentit. « Il ajoute qu'il faudrait *plus tôt* en deux mots. Plutôt, en effet, sert à marquer la préférence et non le temps. Or, dans l'espèce, il s'agit d'une question de temps. Le sens de la phrase est que les deux actions faire et se repentir, sont simultanées ; l'une ne se produisant pas *plus tôt* que l'autre. Le sens est « il ne le fit pas plus tôt qu'il s'en repentit », c'est-à-dire : il le fit et s'en repentit en même temps. L'Académie déclare qu'il faut dire l'*écaille* et non la coquille d'une huître, et on a noté qu'elle définit l'huître : « un mollusque de mer à *coquille* bivalve irrégulière. »

Les innovations ne semblent pas toujours heureuses. Dans son édition de 1878, elle a admis *poncif*, inventé par quelque rapin, quand nous avions déjà *poncis* (de ponce). En revanche, elle a remplacé *dramatiste*, mot du XVIII^e^ siècle et formé comme

Digitized by Google

artiste, par *dramaturge*, que M. Faguet, avec raison, trouve lourd.

Enfin, on peut se faire l'objection que voici : « Les académiciens eux-mêmes pèchent contre la langue, quand ils écrivent, et l'on relève dans leurs ouvrages des locutions vicieuses. Ces fautes diminuent considérablement l'autorité du corps dont ils font partie. » Il importe de distinguer entre l'académicien écrivant à ses risques et périls, subissant presque fatalement la contagion du mauvais usage, et le même homme notant et recueillant les expressions usitées chez les meilleurs auteurs. Il y a entre les deux la même différence qu'entre la pratique et la théorie, entre les pièces de Voltaire ou de La Harpe et leurs critiques dramatiques, entre les tableaux de certains peintres et les *salons* qu'ils écrivent pour les revues. Les académiciens laissent glisser des incorrections dans leurs œuvres ; mais il en va tout autrement quand ils se bornent à être ce que Vaugelas appelait les *greffiers de l'usage*, quand ils se contentent d'enregistrer les mots et les tours classiques. C'est alors une simple affaire de lecture et de discernement. Or, en général, l'Académie lit bien et apprécie bien.

Au demeurant, malgré des imperfections inséparables de toute œuvre humaine, le dictionnaire de l'Académie reste un précieux répertoire de la langue française. Tout homme qui tient une plume, devrait l'avoir dans sa bibliothèque, à côté du dictionnaire de Littré. Le second est le complément nécessaire du premier ; d'abord parce qu'il est historique : grâce à de nombreux exemples tirés des auteurs, on y suit l'évolution et les variations d'un mot ou d'une construction, depuis les origines jusqu'à nos jours, tandis que l'Académie note seulement le mot et le tour en usage au moment où paraît la nouvelle édition de son dictionnaire. Ensuite, il est *critique* : Littré discute le sens des mots, cherche la raison des constructions montre l'absurdité de certains néologismes, l'Académie se contentant d'enregistrer les mots et les tours qui lui ont paru bons. Enfin il est à peu près *complet* : les sciences, les arts, les métiers, les institutions, ont donné naissance à quantité de mots, qui, répondant à des besoins réels, sont d'un emploi légitime. Littré leur a fait dans son dictionnaire une place que

Digitized by Google

l'Académie les laisse attendre longtemps dans le sien et que même elle ne leur accorde pas toujours.

Le dictionnaire de Littré a l'inconvénient d'être lourd et encombrant avec ses quatre gros volumes et son supplément. Mais il en existe un excellent abrégé par Beaujan. Les autres dictionnaires ne sont pas des guides sûrs pour la pureté et la correction de la langue. Par la science étymologique et par le soin avec lequel est marquée la filiation logique des sens d'un même mot, celui de Hatzfeld et Darmesteter, continué par Thomas, est sans contredit, le meilleur de tous ; mais il a le tort d'admettre des locutions fautives et des néologismes d'une correction douteuse.

ARTICLE V.

Néologismes.

Nous avons vu que l'Académie avait introduit plus de deux mille mots dans la dernière édition de son dictionnaire. C'est une preuve que, si les langues se fixent, elles ne se pétrifient pas. Comme les êtres vivants, comme la pensée dont elles sont l'expression, elles évoluent et se développent. Horace, dans une image bien connue, les comparaît aux arbres qui perdent leur vieux feuillage, pour en revêtir un nouveau. M. Deschanel signale quelques-uns de ces mots qui ont pénétré dans la langue au cours des âges (1). *Insidieux* est de Malherbe ; *exactitude* est du temps de Vaugelas. Mme de Sévigné se récrie en lisant *effervescence*. *Savoir-faire* est condamné par Bouhours, comme étant un terme nouveau. *Érudit et inconduite* datent du commencement du XVIIIe siècle. On doit à l'abbé de Saint-Pierre, *bienfaisance ;* à Desfontaines *suicide ;* à J.-J. Rousseau, *obséquieux* et *investigation ;* aux contemporains de Calonne, *obligeance ;* à Mme de Staël, *vulgarité*. On a repris *certes, valeureux, haineux, fructueux, vantard, mensonger, coutumier*, qui avaient

(1) *Op. cit.*, p. 190, 191.

Digitized by Google

disparu à l'époque de La Bruyère et qu'il regrettait. Il serait facile d'allonger considérablement cette liste.

S'il est des néologismes condamnables que les gens de goût se refuseront toujours à employer, il est est d'autres qui s'imposent et sont parfaitement légitimes. Ou bien ils naissent du besoin de remplacer un mot usé et devenu banal, par un mot neuf qui ait un sens plus plein. Il en va comme pour les pièces de monnaie dont l'effigie s'altère et qu'il faut soumettre à une nouvelle frappe. Ainsi on tend à remplacer par ***mondial*** l'adjectif ***universel***, qui a été rendu banal par les bazars universels. Ou bien encore, on cherche à condenser une périphrase dans un mot unique, d'un relief plus vif : tel est le néologisme ***mentalité***, pour ***état d'esprit***. Enfin les néologismes sont souvent l'expression nécessaire d'idées nouvelles. Notre époque a vu des institutions, des inventions, des théories scientifiques, sociales, philosophiques et littéraires, que nos pères ne connaissaient pas et qu'il a fallu désigner par des mots spéciaux. M. Bréal a donc raison de dire : « Condamner le néologisme en principe et d'une manière absolue, serait la plus fâcheuse et la plus inutile des défenses... Un pays où il serait interdit d'innover, retirerait à son langage, et par suite à son esprit, une chance de se développer (1). »

Bernardin de Saint-Pierre remarquait que l'art de peindre la nature était tellement récent que l'on manquait de termes, quand il s'agissait de décrire les formes d'une colline ou d'une montagne, tandis que le moindre détail d'architecture avait le sien. Nos poètes descriptifs modernes, depuis Bernardin de Saint-Pierre jusqu'à P. Loti, ont donc été obligés de créer quantité de vocables. Pareillement les diverses écoles littéraires nous ont valu ***réalisme***, ***naturalisme***, ***parnassiens***, ***symbolistes***. La peinture a maintenant ses ***aquarellistes***, ses ***impressionnistes***, ses ***intimistes***. Nos institutions modernes ont donné naissance au *parlementarisme*, aux ***radicaux***, aux ***opportunistes***, aux *bonapartistes*, aux *orléanistes*. L'historien est obligé de parler des *Girondins*, des *Jacobins*, des *Communards*. Dans les études sociales, il est question de ***socialisme*** et même d'***éta-***

(1) *Op. cit.*, p. 270.

Digitized by Google

tisme. Le *subjectivisme*, l'*objectivisme*, le *phénoménisme*, sont des termes courants en philosophie. Les découvertes et les inventions ont fait surgir un nombre considérable de termes, depuis *électricité* et ses dérivés, jusqu'à l'*automobile* et l'*aéroplane*, en attendant d'autres découvertes et par suite d'autres mots.

Un néologisme, pour être acceptable, doit donc répondre à une nécessité réelle ; il doit ensuite être régulièrement formé. Très souvent, quand il n'est pas destiné à en imposer, un mot nouveau est le fruit de la paresse. On ne veut pas se donner la peine de chercher le mot propre, qui existe pourtant. Pourquoi employer le mot *solutionner*, quand on a *résoudre?* pourquoi *baser*, lourd et empâté, quand on a *fonder ; imprécis*, quand on a *vague?*

Il faut encore éviter ces composés qui sont un assemblage de tronçons, comme *autobus*, pour *automnibus*, lequel est lui-même un composé hybride, formé d'un mot grec et d'un mot latin. Nous avons dans la langue française quelques mots ainsi formés contre toutes les règles. *Bureaucratie* est composé d'un mot français (bureau de *dure*) et d'un mot grec (κράτος). Le latin *arbor* a donné régulièrement *arboriste ;* mais *herba* ne saurait former *herboriste*. Ce dernier est probablement une corruption d'*arboriste* qui, au XVII^e^ siècle, avait le sens *d'herboriste*.

ARTICLE VI.

Prononciation.

La prononciation des mots français subit aussi des altérations. On peut dire d'une manière générale que, de nos jours, nous avons une tendance fâcheuse à prononcer toutes les lettres d'un mot. Dans la bouche de nos pères, plusieurs de ces lettres ne se faisaient pas entendre : *but* se prononçait *bu* et non *butte ; fils* se prononçaif *fi* et non *fisse*. Bien que nous ne soyons pas partisan de l'orthographe phonétique, nous devons reconnaître que le plus fort argument à faire valoir contre l'or-

Digitized by Google

thographe étymologique, c'est qu'elle mène à déformer la prononciation des mots. Nous ne sachions pas que cet argument ait été mis en avant. Or, le commun des gens croit bonnement que les lettres sont faites pour être prononcées. Les maîtres d'école et nombre de professeurs sont de cet avis. En quoi l'on se trompe. Il est un moyen sûr de savoir quelle était la vraie prononciation ; c'est de lire les vers de nos classiques et de comparer les rimes. Prenons au hasard quelques vers de Boileau. Nous y verrons que : *sens* se prononçait *san :*

> ... Cet autre fou, non moins privé de *sens*
> Qui jette furieux son bien à tous *venants.*
> (*Satire à Le Vayer.*)

sept se prononçait *sê* et non *sette,* encore moins *seppte :*

> (Le Joueur) Attendant son destin d'un quatorze ou d'un *sept,*
> Voit sa vie ou sa mort sortir de son *cornet.*
> (*Ibid.*)

sang se prononçait *san* et non *sanke :*

> Car si l'éclat de l'or ne relève le *sang*
> En vain on fait briller la splendeur de son *rang.*
> (*Satire à Dangeau.*)

lis se prononçait *li :*

> Et plus brillant par soi que par l'éclat des *lis,*
> Dédaigner tous ces rois par la pourpre *amollis.*
> (*Ibid.*)

ours se prononçait *our :*

> Mais sans examiner si, vers les antres *sourds*
> L'ours a peur du passant, ou le passant de *l'ours.*
> (*Satire à M. M...*)

tous se prononçait *tou.*

> Ce censeur, diront-ils, qui nous réformait *tous,*
> Quoi ! ce critique affreux n'en sait pas plus que *nous.*
> (*Épître au Roi.*)

mœurs se prononçait *mœur :*

> Dites que, harcelé par les plus vils *rimeurs,*
> Jamais, blessant leurs vers, il n'effleura leurs *mœurs.*
> (*A mes vers.*)

Digitized by Google

net se prononçait *nê*.

Il n'en dormira plus, qu'il n'ait fait un *sonnet*
Et mis tous les matins six impromptus au *net*.
(*Art poétique*, ch. II.)

os se prononçait *ô*. Dans l'épitaphe d'Arnauld, Boileau le fait rimer avec repos, le Dieu *Mars* se prononçait *Mar* :

Chaque climat produit des favoris de *Mars*,
La Seine a des Bourbons, le Tibre a des *Césars*.
(*Épître au Roi*.)

Corneille nous apprendra que *fils* doit sonner comme *fi*.

Vous n'avez qu'une fille, et moi je n'ai qu'un *fils*
Leur hymen peut nous rendre à jamais plus qu'*amis*.
(*Le Cid*, acte I.)

Les vers de *La Cigale et la Fourmi*, chez La Fontaine, sont de sept syllabes. Nous y voyons que *août* est un monosyllabe comme *ou*. Il ne faut donc pas dire *a-ou* et encore moins *a-ou-te*.

Avant l'août, foi d'animal.
Molière avec Tartufe y doit jouer son *rôle*
Et Lambert, qui plus est, m'a donné sa *parole*.
(*Le Repas ridicule*.)

Dans la prononciation classique, il n'y avait pas de différence sensible entre les voyelles *a* et *o*, quand elles portent l'accent circonflexe et quand elles ne le portent pas. Citons encore Boileau :

Un auteur à genoux, dans une humble *préface*,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander *grâce*.
(*Satire à son esprit*.)

Faire dire aux roseaux par un nouvel *organe* :
« Midas, le roi Midas, a des oreilles d'*âne*. »
(*Ibid*.)

Et moi-même à qui l'*âge*
D'aucune ride encor n'a flétri le *visage*.
(*Épître à Lamoignon*.)

Dans les vers de Boileau, cités au début de cet article, on peut constater que la consonne finale d'un grand nombre de mots ne se fait pas sentir quand on parle. Girault-Duvivier remarque qu'on ne prononce pas à la fin des mots :

c dans *almanach, broc, croc, estomac, tabac, donc*, suivi d'un

Digitized by Google

mot commençant par une consonne. Chez Racine, *donc* rime avec *pardon*. Aujotons *arc*, On écrit encore au pluriel Ars (les arcs)-sur-Moselle (1).

f dans *éteuf*, *cerf*, *chef-d'œuvre*, *nerf*, *bœufs*, *œufs*.

g dans *legs*, *npoing*, *étang*, *vingt*, *faubourg*, etc.

l dans *baril*, *fusil*, *gril*, *nombril*, *fils*.

p dans *sept*.

s dans *lis*, *avis*, *sens* commun.

t dans *acabit*, *alphabet*, *vingt*.

La prononciation s'est fixée après bien des tâtonnements et des variations. *Respect* se prononçit d'abord *respé*. Montaigne dans ses lettres, écrit *respet*. Chez La Fontaine (*La Perdrix et les Coqs*, L. X., F. VIII, il rime avec *bec*. La Fontaine fait encore rimer *croc* avec *coq*. De son temps, on disait donc *respec*, *croc*. Corneille écrit *abjet*, *aversaire*, *avenir*, pour *advenir*.

> En l'état où je suis, quoi qu'il puisse *avenir*.
> (*Théodore*, acte III, sc. V.)

Et Racine :

> Ou bien quelque malheur qu'il en puisse *avenir*.
> (*Mithridate*, acte I, sc. I.)

On dit encore : *à l'avenir* (advenir, de *advenire*), à l'*avenant* (advenant).

Le son de *c* et celui de *g* se confondaient souvent. Ménage veut qu'on écrive *segond*, *segret*, *segrétaire*, *ganif*, apparemment parce qu'on prononçait ainsi. Chez Racine, *secret* rime avec *regret*. On dit encore *segond* (second) et, en italien, on disait *crotesque*, pour *grotesque*. Chiflet prétend qu'on prononçait *vacabond*, comme *cangrène* (gangrène). Dans le patois forézien on dit encore *vacabond*. Le peuple prononce *Glaude ; reine-glaude*.

Très souvent *eu* se prononçit *u*, comme aujourd'hui encore

(1) Les Parisiens disent encore rue Saint-Mar (Marc). La rue La Harpe s'appelait anciennement rue des Grecs. Comme on prononçait Grè, on avait fini par écrire rue des Grès, et beaucoup de Parisiens croyaient que la rue était ainsi nommée, parce qu'elle avait des pavés de grès.

Digitized by Google

dans j'*eus*, *gajeure* et *déluré* (de *leurrer*). On disait *Ugène*. *Ustache*, et le peuple a conservé cet usage. La Fontaine (*Les Vautours et les Pigeons*) fait rimer *émeute*, avec *dispute*, Voltaire (*La Henriade*), *Eure*, rivière, avec *nature*.

Plus anciennement, *ai* se prononçait et s'écrivait *oi* comme dans *François*. Cette orthographe se rencontre encore chez les poètes du XVII^e^ siècle et du XVIII^e^, jusqu'à Voltaire, qui mit l'orthographe d'accord avec la prononciation.

> Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec *joie*
> Il faut bien le payer de la même *monnoie*.

D'après Henri Estienne, c'est sous l'influence de l'italien : *Francese*, *Milanese*, lorsque Catherine de Médicis vint régner en France, que s'introduisit la mode de prononcer *Français*, *Milanais*, etc.

Lorsqu'on parle, on ne doit pas, en général, faire sentir les consonnes doubles, par exemple, dans *commode*, *commissaire*, *effaroucher*, etc. D'autres consonnes, dans le corps des mots, ont le même sort. Le nom propre *Regnard* devrait se prononcer *Renard* ; on dit encore *sinet* (signet). La lettre *p* ne sonne pas non plus dans *compteur*, *dompteur*, *sculpteur*, *baptême*, *exempter*, *prompte*.

Faut-il adopter sur tous les points, la prononciation du XVII^e^ siècle? Cela ne semble guère possible. Dans les questions de linguistique, on ne revient pas en arrière. Cependant bien des gens cultivés tâchent de se rapprocher de la prononciation traditionnelle et disent *fi* (fils) *ô* (os) *taba* (tabac), etc. Il est surtout à désirer qu'on renonce à la déplorable habitude qui se répand de plus en plus et consiste à faire entendre toutes les lettres d'un mot : *vinte* (vingt) *butte* (but) *avisse* (avis), en attendant qu'on articule non seulement l'*s* de *fils*, mais encore l'*l*, comme dans *fil* à coudre.

Pour remédier à ces déformations, il serait bon de figurer la prononciation dans les dictionnaires élémentaires qui sont entre les mains des élèves et des gens du monde. Il serait bon également qu'instituteurs et professeurs apprissent à leurs élèves à prononcer correctement. La prononciation figurée devrait aussi avoir sa place dans les manuels de géographie,

Digitized by Google

quand il s'agit des noms de pays, de montagne ou de rivière. Presque partout on prononce *Briai* (Briey, sous-préfecture de Meurthe-et-Moselle). Quand on arrive dans l'Est, on n'est pas peu étonné d'entendre *Bri*, comme dans fromage de *Brie*. Les gens du nord et du centre de la France disent *Blai* (Blaye, sous-préfecture du département de la Gironde) ; ceux du pays même, *Blaïe*, comme dans *paille*. En revanche, les gens du midi prononcent *Acenières* (Asnières).

Nous ne saurions finir cet article sur la prononciation, sans parler de l'abus de ce que nos grammairiens modernes appellent *les liaisons*, phénomène linguistique qui est propre à la langue française et consiste à unir, dans la prononciation, la consonne finale d'un mot à la voyelle initiale du mot suivant : *il est arrivé*, prononcé comme *il ê tarrivé*. Rousseau protestait contre cet abus et nos pères usaient des *liaisons* très discrètement ; ils évitaient celles qui étaient dures. Ainsi s'informant de la santé de quelqu'un, ils n'auraient pas dit : *Comment (t) allez-vous?* en attendant que l'on dise : *Comment (t') a-t-il pu faire cela*. Ils évitaient aussi de multiplier les liaisons. Un de nos anciens camarades de la Sorbonne, nous rappelle qu'à ce sujet Petit de Julleville citait le vers de la Fontaine :

Mais bons et beaux sangliers, daims et cerfs bons et beaux.

L'éminent professeur faisait remarquer que, prononcé avec les *liaisons* et en faisant entendre toutes les consonnes, ce vers formait une cacophonie, tandis qu'il était charmant, si l'on prononçait :

Mais bon et beaux sanliers, daim et cer bon et beaux.

Digitized by Google

ARTICLE V

Conclusion.

Tous les bons Français devraient unir leurs efforts pour arrêter ce mouvement de décadence et de désagrégation qui compromet le passé et l'avenir de notre langue nationale. Ce patrimoine que nous ont laissé nos pères, devrait nous être sacré, et il ne faudrait y toucher qu'avec réserve. Voilà pourquoi nous avons jugé opportun de signaler à l'attention du public les fautes les plus courantes contre le bon usage. Sans doute, notre travail est fort incomplet. Mais ceux qui ont le culte de la langue française — et ils sont nombreux encore — nous aideront à le compléter ; nous les en prions, s'ils nous font l'honneur de lire ce petit volume.

Parmi les locutions que nous avons signalées, toutes ne sont pas précisément vicieuses : elles peuvent se justifier à la rigueur. Nous les avons mentionnées à titre de curiosités, pour les *puristes*, pour ceux qui aiment à employer les expressions reçues et se défient des nouveautés. Doit-on les en blâmer? Il est si agréable d'entendre parler la bonne et saine langue des maîtres.

Mais il est des locutions bizarres ou incohérentes dont nous nous sommes appliqué à montrer l'absurdité. De nos jours on use et on abuse du mot *rationnel*. On a composé des *Traités rationnels* sur tous les sujets. Que la langue, parlée ou écrite, soit donc *rationnelle*, c'est-à-dire, pour employer le parler de nos pères, *raisonnable*. C'en est la première qualité.

Digitized by Google

DES SENTENCES ECCLÉSIASTIQUES

DITES

« DE CONSCIENCE INFORMÉE »

DEUXIÈME PARTIE

Suite et fin [1]

IV

PROCÉDURE DU JUGEMENT « EX INFORMATA CONSCIENTIA »

Si rapide que soit de sa nature la *Sentence de conscience informée*, elle ne va pas sans l'accomplissement de certaines conditions et formalités que je vais exposer avec les interprètes du droit.

I

Quand il juge utile de procéder par sentence « ex informata conscientia », l'évêque n'est pas tenu de recourir aux formalités longues et compliquées du jugement régulier, tracées par les Décrétales.

Il ne saurait, pour autant, négliger l'examen des charges qui pèsent sur l'ecclésiastique poursuivi.

(1) V. *L'Université catholique*, novembre 1909.

Digitized by Google

Ces charges doivent être établies avec preuves à l'appui, bien et dûment fondées.

C'est la doctrine de tous les canonistes français et romains ; c'est le sens de la jurisprudence des congrégations, en particulier du *Concile* qui depuis trente ans environ, accepte le recours du clerc condamné ; c'est enfin l'ordre de ces mêmes congrégations.

« Que les Prélats se souviennent, dit l'Instruction de 1884, que si, contre leur décret, il est fait un recours au Saint-Siège, le délit qui a occasionné la sentence doit être certifié devant lui. » Conseil leur est donné de recueillir soigneusement les preuves de la culpabilité (1).

Plus explicitement, la S. Congrégation des Evêques et Réguliers écrit dans sa lettre du 21 décembre 1883, citée à la fin du chapitre précédent : « S'il s'agit de délits occultes, il suffit que l'Ordinaire prenne et garde note par écrit de la dénonciation verbale ou de la révélation secrète qui lui est faite ; qu'il recueille, avec la réserve et la prudence nécessaires, quelques informations particulières ou sommaires qui seraient aptes à établir, d'une certaine manière, la vérité, non seulement pour que le décret *ex informata conscientia* soit justement établi, mais enore pour que l'Ordinaire puisse en rendre compte au Saint-Siège, si la demande lui en est faite » (2).

Conformément à cette doctrine, la S. Congrégation du *Concile* casse les sentences basées sur la simple persuasion personnelle (3).

C'est ce qu'elle fit, notamment, dans la cause de Boiano (4),

(1) « Meminerint vero Præsules, quod si contra decretum, quo irrogata fuit suspensio, promoveatur recursus ad Apostolicam Sedem, tunc apud ipsam comprobari debet culpa, quæ eidem præbuit occasionem. Consultum idcirco erit, ut antequam hæc pæna infligatur, probationes illius, quamtumvis extrajudicialiter et secreto colligantur ; ita ut eo ipso, quod cum omni certitudine culpabilitatis in punitione inferenda proceditur, si deinceps causa examinanda est apud Apostolicam Sedem, probationes criminis in eas difficultates haud impingant, quæ ut plurimum occurrunt in istiusmodi judiciis. » Cf. Inst. 20 oct. 1884, art. 10.

(2) Cf. Gennari, l. c., p. 135, en note.

(3) Cf. Lega, l. c., nº 409.

(4) Italie Méridionale ; prov. de Campobasso ; Dep. de Bénévent.

Digitized by Google

9 mai et 27 juin 1744, où la suspense *a divinis* infligée *ex informata conscientia* par l'Evêque à un Archiprêtre, fut déclarée nulle, faute de preuves (1); et dans la cause d'Oria du 20 août 1735 (2).

Dans l'application de la peine, l'Ordinaire doit agir comme juge. Or, on le sait, quand il s'agit pour un juge de porter une sentence judiciaire il ne peut procéder que *ex probatis et allegatis* et non d'après ses sentiments personnels. Le droit naturel l'exige. Il faut absolument rejeter la seule autorité de la science privée, sous peine de mettre l'innocence dans l'impossibilité de se laver d'un injuste soupçon et d'échapper à une condamnation funeste.

Les sentences *ex informata conscientia* sont peut-être moins garanties contre l'erreur que les jugements ordinaires.

D'ailleurs la prudence commande à l'Ordinaire de se prémunir dès le début contre l'éventualité d'avoir à prouver la légitimité de sa sentence.

En bonne procédure, après l'interrogatoire du coupable et des témoins, l'Evêque rédige lui-même un résumé de l'affaire, précisant la date des faits vérifiés, et celle du jour où il en a obtenu la confirmation. Il s'abstient de citer les noms. Il ajoute ses propres observations et l'indication sommaire des documents qui pourraient confirmer l'enquête. Il met le tout sous enveloppe fermée portant la date de la sentence et sa *durée*. Cette enveloppe n'est pas déposée dans l'armoire secrète du diocèse, mais dans la demeure et parmi les papiers personnels du Prélat. Si aucun recours n'est élevé contre la sentence, au jour où la peine est terminée, l'Evêque détruit lui-même l'enveloppe et son contenu. Au cas où la mort le surprendrait, la sentence portée, cessant avec lui, le dossier est brûlé par l'exécuteur testamentaire ou par l'administrateur du diocèse, qui ne doit en aucune façon essayer d'en découvrir l'objet ni d'en faire usage (3).

En résumé, l'Evêque doit recueillir des preuves suffisantes

(1) Cf. De Angelis ; l. c., p. 53.
(2) Cf. Lega ; l. c., nº 409.
(3) Cf. Analecta Juris Pont. XIX, 1129. — (Périès, l. c., p. 196)

Digitized by Google

pour pouvoir justifier sa sentence. Les preuves sont de même nature que les preuves judiciaires, mais elles ne sont pas réunies suivant les formalités requises par les règles de la procédure orinaire. Il suffit qu'elles forment une conviction morale, résultant des témoignages et documents, et qu'elles soient aptes à affronter la vérification des Tribunaux Apostoliques.

Aux termes du droit, l'Evêque n'est pas tenu à des communications de ce genre.

Ainsi en a décidé la S. Congrégation du *Concile*, comme le rapporte Benoît XIV : « Il est tellement vrai, écrit le savant canoniste, que l'Evêque peut, en vertu du décret précité, pour des motifs qui lui sont connus, interdire un clerc, soit de l'exercice des fonctions de ses Ordres, soit de la faculté de se faire promouvoir à des Ordres plus élevés, qu'il n'est pas obligé de *manifester la cause de la suspense ou le délit, même au coupable, mais seulement au Siège Apostolique, si le suspens y fait parvenir sa réclamation, ou son recours*. Ce sont les termes exprès de la réponse faite par la S. Congrégation à l'évêque de Verceil (1), le 21 mars 1643 (2).

Par une conséquence toute naturelle, l'Evêque n'est pas obligé de faire les monitions canoniques. Il suffit de déclarer au coupable le dessein qu'il a de le frapper (3).

Rien cependant ne l'empêche de dévoiler à l'intéressé les motifs de la sentence (4). Son rôle de pasteur l'y obligerait plutôt. C'est une bonne occasion de donner de paternels avis et de ramener à résipiscence celui qui a transgressé ses devoirs (5).

(1) Italie sept.; prov. de Novare. Métrop

(2) « Adeo porro verum est, posse Episcopum, virtute prædicti decreti, ex causa sibi nota clericum interdicere tam sacrorum exercitio, quam ascensu ad altioris Ordinis gradum, ut neque teneatur causam suspensionis seu delictum manifestare ipsi reo, sed tantum Sedi Apostolicæ, si suspensus ad eam recursum habuerit ; quod totidem verbis a S. Congregatione responsum legimus episcopo Vercellensi, die 21 martii 1643. (lib. XVII, *Decretor.*, p. 170, ss.). Cf. Benedicti XIV. De Synodo Diœc. lib. XII, cap. VIII, nº 4, t. III, p. 248, ss.

(3) Cf. Inst. 20 oct. 1884 ; art. 2.

(4) Cf. Gennari ; l. c., p. 139.

(5) « Videtur tamen rationi et æquitati consonum, ut Episcopus paterne moneat reum, antequam edat sententiam quoties id fieri po-

Digitized by Google

En tout cas, à personne d'autre l'Evêque ne peut parler de l'affaire. Le délit est occulte. La répression doit être de même nature. C'est la seule manière de conserver intacte la réputation de l'ecclésiastique. Peut-être sera-t-elle atteinte tout de même. Il est bien difficile qu'un prêtre cesse ses fonctions sans que les fidèles ou ses confrères s'en aperçoivent. Oui, mais l'Evêque n'y sera pour rien.

II

La sentence doit être notifiée par écrit. Telle est la règle donnée par l'Instruction de la S. Congrégation de *la Propagande*, du 20 oct. 1884, article 3 : « *Hujusmodi præceptum semper in scriptis intimandum est.* » Ce n'est pourtant pas sous peine de nullité (1).

Pierantonelli considère comme valable la sentence prononcée verbalement (2).

Tout en reconnaissant la possibilité d'agir ainsi, et bien que de telles sentences aient été maintenues quelquefois par la S. Congrégation du *Concile* (3), on doit s'en tenir au document le plus récent : « *semper in scriptis intimandum est.* »

D'ailleurs, le droit général veut que toute suspense soit infligée, sous peine d'illicéité, par écrit.

Il ne faut pas non plus oublier que la sentence est susceptible d'être portée devant le Saint-Siège. Enfin l'Evêque ne pourrait pas sévir contre quiconque violerait la sentence verbale. Il n'aurait rien à quoi se prendre, comme l'a déclaré la

(1) Cf. Gennari ; l. c., p. 139.

(2) « Suspensio ex informata conscientia non est quidem suadendum ut infligatur ore tenus, sed, si fieret, ob hoc haud vitio nullitatis inficeretur. » Cf. Pierantonelli, l. c. VII, p. 235, n° 1.

« Hujusmodi sententiæ sustinentur, etiamsi scriptis haud fuerint mandatæ. » Cf. *Ibidem*, p. 239.

test, nec est periculum aut damnum in mora. Fieri etenim potest ut reus admonitus habeat excusationes sufficientes ; quandoque quod videbatur omnino certum deprehendetur falsum, adductis explicationibus facti ; insuper, forsitan reus paterna caritate sui superioris motus se emendare sataget, adeo ut jam non sit locus in illum animadvertendi. » Cf. *Prælect. S. itSulpii*, p. 109. (Péries, p. 209, en note).

(3) Cf. S. Congr. Concilii, « *in Savonem* », 14 sept. 1782.

Digitized by Google

S. Congrégation *des Évêques et Réguliers*, le 26 juin 1613, dans une cause de *Brindisi* (1).

Comment l'Evêque fera-t-il parvenir la sentence à son destinataire? Il semble que la méthode suivie par certains Ordinaires de l'expédier par lettre recommandée ne soit pas toujours sans inconvénient, et s'écarte un peu de l'esprit de l'Eglise. La raison en est que cette sentence doit conserver le caractère d'une punition absolument secrète, sous peine de devenir positivement odieuse. Aussi, dit Mgr Messmer : « L'Evêque doit remettre personnellement sa sentence de suspense au délinquant, et il ne peut employer la poste pour transmettre ce document, alors même que le facteur n'en pourrait aucunement soupçonner la teneur. La lettre, même recommandée en effet, n'assure pas le secret d'une façon absolue. Il ne reste donc d'autre moyen à l'Evêque que de citer personnellement le coupable, de lui intimer sa sentence et de lui en délivrer directement le texte par écrit » (2).

Cela suppose toutefois que le délinquant voudra bien comparaître, et l'expérience est là pour montrer que les coupables avertis plus ou moins par quelques informations ou par de simples indices, se mettent parfois en état de contumace. Il peut donc arriver que les lettres recommandées soient le seul moyen de faire parvenir sûrement la sentence. Le mieux, en pareil cas, c'est d'envoyer un courrier spécial de l'Evêché, appariteur, huissier ou même secrétaire.

Il n'y a pas de formule prescrite pour la notification. Quelle qu'elle soit, elle doit remplir quatre conditions principales que nous allons signaler :

1° La sentence écrite est datée du jour et du mois où elle est portée : « *die et mense designato* » (3). C'est ce jour-là que la peine commence.

2° L'Ordinaire a soin d'exprimer qu'il applique la peine dont le Concile de Trente lui a laissé la disposition : « *in eadem intimatione exprimandum est, quod ejusmodi punitio irrogatur*

(1) Cf. Gennari ; l. c., p. 139.
(2) Cf. Droste et Messmer ; *Canonical procedure*, l. c., n° 98, p. 164.
(3) Cf. Inst. 20 oct. 1884, art. 3.

Digitized by Google

in vim Tridentini decreti sess. XIV, c. 1, de reform., ex informata conscientia vel ex causis ipsi Ordinario notis » (1). Cette mention est absolument nécessaire, afin que le coupable sache à quoi s'en tenir. Les formules ordinairement employées sont donc les suivantes : « *Vi Tridentini decreti, sess. XIV*, c. 1, *de reform.* » ou *ex informata conscientia*, ou encore « *ex causis ipsi Ordinario notis* ».

3° La peine est très nettement déterminée : « *Debent insuper exprimi partes exercitii Ordinis vel officii ad quas extenditur suspensio* » (2). Il y a des cas où il est nécessaire d'assigner un économe spirituel ou substitut pour remplir les fonctions que le prêtre suspens sera désormais incapable d'accomplir. Il appartient à l'Evêque de le désigner et de fixer la rétribution qui lui sera donnée sur les revenus du clerc condamné, sauf, pour ce dernier, le droit de recourir au Métropolitain ou au Saint-Siège.

4° Enfin, et c'est là un point qu'il importe de ne pas négliger, la durée de la uspense doit être marquée dans la sentence : « *Exprimi item debet tempus durationis ejusdem pœnæ* » (3).

La notification de la sentence doit être faite par l'Ordinaire lui-même, ou par une personne expressément mandatée par lui à cette fin : « *ideoque autem fieri debet vel ab ipso Ordinario, vel ab alia persona de expresso ipsius mandato* » (4).

Dans le cas où l'Ordinaire notifie lui-même la sentence, il est nécessaire que le coupable signe l'acte de notification qui devra être conservé dans les archives secrètes de l'Evêché. Si, au contraire, l'Evêque confie ce soin à un autre, l'acte doit être rédigé par le délégué et signé par lui et par deux témoins, dans le cas où le coupable ne voudrait pas le signer lui-même.

A tous l'Evêque impose par serment l'obligation du secret (5).

(1) Cf. *Ibid.*
(2) Cf. *Ibid.* art. 4.
(3) Cf. Inst. 20 oct. 1884, art. 5.
(4) Cf. *Ibid.* art. 3.
(5) Cf. Gennari ; l. c., p. 140.

Digitized by Google

V

LA CHOSE JUGÉE

I

DURÉE DE LA PEINE

En principe, un juge base la peine qu'il prononce sur la gravité du délit. Il peut ainsi aller jusqu'à une condamnation perpétuelle.

On appliqua jadis cette théorie à la sentence *ex informata conscientia*. On y était autorisé par une décision de la S. Congrégation du Concile du 14 juillet 1583 (1). Et cela explique la dcotrine rigoriste de Bouix dans son traité « de Judiciis ecclesiasticis » (2).

Mais cette vieille décision a été annulée, sans être abrogée formellement, par des décisions contraires, plus récentes et qui forment jurisprudence constante depuis 1777.

Je vais en citer une extraite d'une cause qui fut célèbre en France, la cause de Luçon (8 avril 1848), qui ne laissa pas d'influer singulièrement sur la manière d'administrer les diocèses. »

« Quoique, disent les Emes Juges, la S. Congrégation ait pensé autrefois que le chapitre 1, de la quatorzième sesion, du Concile de Trente, pût s'appliquer aux interdits et suspenses, tant temporels que perpétuels ; cependant, depuis quelque temps, elle a coutume de suivre une ligne de conduite opposée. C'est qu'elle tient les suspenses perpétuelles et même *ad tempus indeterminatum* pour de véritables privations de bénéfices ou peines ordinaires que l'Ordinaire ne peut infliger sans monition préalable. Interrogée dans une cause de San-Severino, le 19 septembre 1778, sur la question de savoir si un curé devait être réintégré dans ses fonctions pastorales, dont il avait été déclaré suspens, en dehors des formalités prescrites

(1) Cf. *Thesaurus resolutionum S. Congreg. Concilii.*
(2) Cf. III, nº 4, p. 334.

Digitized by Google

par le chapitre VI de la XXIe session, elle répondit : *affirmativement*, tout en réservant le droit du Promoteur de procéder contre le curé dans les formes ordinaires. Tout récemment encore dans une cause semblable, elle a émis la même réponse (1). »

En pareil cas ce sont les prescriptions du chapitre VI de la XXIe session qu'il faut mettre à exécution : j'entends la poursuite contre le délinquant « *juxta sacrorum canonum constitutiones.* »

Les canonistes expliquent cette doctrine par de solides raisons.

Pierantonelli assimile très justement la sentence perpétuelle à la déposition. Il constate que l'espoir de s'amender est ainsi enlevé au coupable ; ce qu'il trouve funeste (2).

Stremler écrit : « Il s'agit ici d'un remède extraordinaire établi pour des cas particuliers et exceptionnels où aucun autre n'est possible. Or, en général, les peines extraordinaires et exceptionnelles ne sont pas perpétuelles, à moins d'une impérieuse nécessité. Ici, il n'est pas requis que la suspense soit perpétuelle pour qu'elle atteigne le but que s'est proposé le Concile... (3) »

A l'autorité de la S. Congrégation du *Concile* et aux sages interprétations de l'Ecole, j'ajouterai *ad abundantiam juris* l'Instruction de la *Propagande* du 20 octobre 1884. Elle est

(1) « S. Autem Congregatio, etsi olim censuerit, ut supra dictum est cap. 1, Concil. Trid., sess. XIV, de refom. habere locum in prohibitionibus et suspensionibus, tam temporaneis quam perpetuis ; recentiori tamen ævo ab illa sententia recedere consuevit constanter sequuta est, qua id velle videtur, ut hujusmodi suspensiones, præsertim perpetuæ seu indefinitæ, quæ idem valent ac perpetuæ, et sunt meræ privationes, haud unquam in posterum ferendæ sint, nisi præmissis monitionibus aliisque solemnitatibus, ad præscriptum ejusdem synodi Tridentinæ, sess. XXI, c. VI, latas fuisse reperit... » Cf. Causa Lucionensis, 8 ap. 1848, § *S. Autem Cong.*

(2) « Suspensio in perpetuum æquivalet depositioni seu privationi, ac requirit ne spes affulgeat quod delinquens corrigi vel damna aut scandala illata reparare ullimodo velit ; quod valde difficilis probationis est. Quo fit ut suspensiones perpetuæ ex. inf. consc. irrogatæ fere semper revocentur a S. Cong. Concil... » Cf. Pierantonelli *: Praxis fori ecclesiastici*, l. c., p. 257.

(3) Cf. Stremler ; *Des peines et censures ecclésiastiques*, p. 328.

Digitized by Google

très formelle : « *abstineant*, dit-elle aux Ordinaires, en son article 5, *Ordinarii ab ipsa infligenda in perpetuum.* Que les Ordinaires s'abstiennent de l'infliger à perpétuité. »

Il y a là, on le voit, une prescription impérative. Le mot « *abstineant* » ne permet pas d'équivoques.

Ce n'est que pour des causes très graves « *ob graviores causas* », dans certains cas tout à fait spéciaux, que l'Ordinaire peut ne pas fixer de terme à la peine et l'imposer *ad suum beneplacitum.*

Or, la sentence *ad beneplactum* est toujours temporaire. Au surplus elle devient caduque dès que prend fin la juridiction épiscopale (1). Ceci ne fait pas de doute au cas où l'Evêque meurt ou donne sa démission. On hésite dans le cas où il est changé de poste. On a tort d'hésiter. Le principe général, à savoir que la peine portée *ex informata conscientia* tombe avec l'autorité de celui qui l'a infligée, s'applique ici aussi bien que dans l'hypothèse de mort ou de démission.

En résumé, la jurisprudence canonique et l'école juridique interprétant sagement et conformément à son esprit le décret de Trente, condamnent absolument les sentences *ex informata conscientia* portées *in perpetuum.*

Leur caractère essentiel c'est d'être temporaires, transitoires même, faites pour amender un homme qui s'égare.

Reste à déterminer la durée. C'est affaire ici à l'Evêque. Il va de soi que tout dépend de la nature même du délit, des dispositions de celui qui a eu le malheur de s'en rendre coupable, des considérations d'ordre public, du scandale causé dans le peuple, de la déconsidération apportée à la dignité ecclésiastique, et d'une foule d'autres conditions dont l'Evêque est le seul juge.

D'après Stremler, il est impossible de donner une règle précise. « Nous avons consulté sur ce point, dit-il, diverses personnes habiles en la matière. Toutes n'ont pas eu la même opinion, mais, d'après l'ensemble de leurs réponses, nous croyons que deux ou trois mois forment déjà un temps considérable qui doit rarement être dépassé. Pour dépasser six mois, il fau-

(1) Cf. Inst. 20 oct. 1884, art. 5.

Digitized by Google

drait des circonstances tellement exceptionnelles qu'elles sont très rares, leur appréciation est abandonnée à la prudence de l'Evêque (1). »

Messmer, établissant son opinion d'après les exemples et l'autorité des *Analecta* (2), dit positivement : « Les canonistes affirment que la suspense du Concile de Trente ne devrait pas se prolonger au delà de six mois. Si elle durait plus d'une année, la S. Congrégation s'empresserait, dès que le clerc suspens en aurait fait la demande, de le relever de sa peine (3) ».

II

IRRÉGULARITÉ QUI PEUT RÉSULTER DE LA SENTENCE

La peine portée par une sentence *ex informata conscientia* est analogue à la suspense ordinaire. Dès l'instant où elle a été notifiée, le coupable en est frappé, et s'il la viole il tombe dans l'irrégularité.

Plusieurs ont cru, jugeant les motifs de l'Evêque inspirés par des arguments de nulle valeur, qu'après avoir introduit un recours à Rome, ils pouvaient recommencer à exercer leur pouvoir d'ordre. C'est une erreur. L'introduction du recours ne suspend pas l'efficacité du décret épiscopal.

Elles sont catégoriques sur ce point : 1° la réponse de la S. Congrégation du *Concile*, du 21 juin 1625, dans la cause de *Sagone ;* 2° la déclaration de la S. Congrégation de *la Propagande*, dans son article 11.

« Celui qui transgresse la sentence portée contre lui, nous dit Benoît XIV, encourt l'irrégularité. La S. Congrégation du *Concile* l'a déclaré expressément dans la cause de *Sagone*. L'Evêque de *Sagone* avait, en vertu du pouvoir conféré par le Concile de Trente, sess. XIV, c. 1, de la réforme, suspendu un curé de ses fonctions. Ce dernier en appela, et méprisant les ordres de son Evêque, continua à remplir sa charge pastorale. On demanda alors à la S. Congrégation s'il était permis d'in-

(1) Cf. Stremler ; *Des peines et censures ecclésiastiques*, chap. XV.
(2) Cf. Analecta Juris Pontificii, XIV, 975 ; XIX, 1129.
(3) Cf. Droste et Messmer ; *Canonical Procedure*, l. c., n° 96, p. 161.

Digitized by Google

terjeter appel, et si malgré cet appel le curé avait encouru l'irrégularité? La Congrégation répondit que l'appel n'était pas permis, et que le curé était irrégulier, pour avoir rempli les fonctions de sa charge » (1).

Cette déclaration, concluante par elle-même, a été confirmée par la S. Congrégation de la *Propagande* dans son Instruction de 1884. « Il n'y a pas lieu, dit-elle, de faire appel d'une suspense « *ex informata conscientia* ». Lorsque un clerc, après avoir été déclaré suspens, exerce n'importe quelle fonction de son Ordre, il encourt immédiatement l'irrégularité » (1).

Il est cependant à remarquer que pour produire cet effet, la sentence doit être valide. Supposez, par exemple, que l'Evêque porte une suspense *ex informata conscientia* pour un délit public, qui ne peut en aucune façon être assimilé à un manquement occulte. Il excède son pouvoir. Il agit en dehors de son domaine. Sa sentence est nulle et il n'y a pas à en tenir compte. Celui contre lequel elle aurait été dirigée pourrait continuer à exercer son ministère sans encourir le moins du monde l'irrégularité (3). Mais on voit combien ce cas diffère du précédent. Il est bon de l'observer. Il est encore meilleur de ne pas se mettre dans l'un ou l'autre de ces deux cas.

(1) « Episcopus Sagonensis, ex facultate sibi attributa decreto Concilii, c. 1, sess. XIV, ex causis sibi notis suspendit parochum ab exercitio curæ ; sed ille appellavit, et, præcepto episcopi contempto, celebravit, et curam exercuit. Quæritur an a dicta suspensione detur appellatio : ita ut parochus, non obstante appellatione interposita, per exercitium curæ effectus fuerit irregularis. S. Cong. Concil. censuit, ab hujusmodi suspensione non dari appellationem, et parochum, qui sacramenta ut supra ministravit, irregularitatem contraxisse. » Cf. Bened. XIV. *De Synodo Diœcesana*, lib. XII, cap. VIII, nº 5.

(2) « A decreto suspensionis ex informata conscientia non datur appellatio ad tribunal superioris ordinis. Postquam idcirco clericus intimationem suspensionis habuerit, si nihilominus appellationem interponere, ejusque obtentu in altari ministrare, seu quovis modo suum Ordinem solemniter exercere præsumat, statim incidit in irregularitatem. » Cf. Inst. 20 oct. 1884, art. 11.

(3) S. Cong. Concil. in causa *S. Agathæ Gothorum*, 26 feb. et 28 maii 1853. Cf. Sancti. *Præl. juris. can.* Lib. V, tit. I, nº 20, p. 11.

Digitized by Google

III

PAS D'APPEL PROPREMENT DIT

L'appel c'est la demande adressée par un plaideur au juge supérieur dans le but de faire réformer une décision rendue par un juge inférieur.

Entendu dans le sens strict et rigoureux du droit, l'appel ne peut pas être interjeté contre une sentence de *conscience informée.*

C'est le texte même du Concile de Trente qui nous le dit : « Le clerc interdit ou suspens ne pourra s'appuyer ni sur une autorisation quelconque, qui lui serait donnée contre la volonté de son propre Prélat pour se faire promouvoir, ni sur une réintégration dans ses premiers Ordres, grades ou dignités » (1).

Est-il besoin, après cela, de faire observer que la S. Congrégation du *Concile*, interprète officiel du décret, a toujours jugé dans ce sens?

Citons quelques espèces : dans la cause de *Bologne*, du 14 novembre 1654, interrogée sur la possibilité de suspendre extrajudiciairement les clercs, *sublata eis facultate appellandi*, c'est-à-dire sans qu'il leur soit permis d'appeler de cette sentence, elle répond : *affirmative* (2).

Le 21 juin 1625, elle avait déjà répondu dans la cause de *Sagone*, citée à l'article précédent, qu'on ne peut pas appeler d'une sentence, portée en vertu du chapitre I, de la session XIV^{e} (3).

« La S. Congrégation du *Concile*, lisons-nous encore dans la réponse faite à l'Archevêque de Reims, le 21 avril 1668, a dé-

(1) « Nulla (ei) contra ipsius Prælati voluntatem concessa licentia de se promoveri faciendo, aut ad priores ordines, gradus et dignitates sive honores, restitutio suffragetur. » Cf. Concil. Trid. Sess. XIV, cap.1, de reformatione.

(2) Cf. Liber Decretorum 19, folio 416 a tergo, sub die 14 nov. 1654. (Bouix, l. c., p. 321).

(3) « S. Cong. Concil. censuit ab hujusmodi suspensione non dari appellationem. » (In libro 24. *Positionum*, p. 1). Cf. Benedict. XIV, l. c. lib. XII, cap. VIII, n° 5.

Digitized by Google

claré plusieurs fois qu'on ne pouvait pas en appeler d'un jugement de *Conscience informée* (1) ».

C'est en accord avec cette doctrine que Benoît XIV écrivit la Constitution « *ad militantis Ecclesiæ* » du 1er avril 1742.

Enumérant dans cette bulle les différents cas où l'appel n'est pas permis, il mentionne les sentences *ex informata conscientia*.

« Il est de même interdit, dit-il, de se pourvoir en appel contre le refus d'ordination, et la suspense des Ordres déjà reçus, lorsque ces peines sont portées en vertu d'un jugement de *conscience informée*, selon la disposition du Concile de Trente sess. XIV, chap. I, de la réforme » (2).

Il n'y a donc pas de doute, l'appel ne peut pas être interjeté contre une sentence *de conscience informée*.

IV

LE RECOURS A LA S. CONGRÉGATION DU CONCILE

Est-ce à dire que le clerc frappé injustement soit dépourvu de tout moyen de se faire rendre justice ? Non, assurément. Le droit l'autorise à adresser un recours au Souverain Pontife, pour obtenir de lui qu'il vérifie si les motifs de la sentence sont légitimes.

Nous l'avons constaté plusieurs fois, le pouvoir *ex informata conscientia* est redoutable et deviendrait dangereux s'il n'avait des freins moraux. La principale sauvegarde contre l'abus de pouvoir est précisément le recours au Saint-Siège.

Il serait aisé ici encore d'invoquer l'autorité de la S. Congrégation du *Concile ;* mais le droit n'est plus contesté depuis vingt-cinq ans environ que l'a affirmé très explicitement la

(1) « Congregatio non semel declaravit, ab hujusmodi judicio nullam dari appellationem. » (In lib. 16 *Litterarum visitationis sacrorum liminum* p. 401). Cf. Bened. XIV, l. c., nº 4.

(2) « Item a denegatione sacrorum Ordinum, vel ascensus ad alios majores : prout etiam adversus suspensionem ab Ordinibus jam susceptis, ob crimen occultum, sive ex informata conscientia, juxta dispositionem Sacri Concilii, sessione XIV, de reformatione, capite 1. » Cf. Cons. *De appellationibus et inhibitionibus concedentis vel denegandis*. § 23.

Digitized by Google

S. Congrégation de la *Propagande*, dans son Instruction du 20 octobre 1884. « *Semper tamen patet aditus ad Apostolicam Sedem :* Il reste toujours, dit-elle, la possibilité de recourir au Saint-Siège (1). » Lorsque le clerc, atteint par une de ces sentences, se croit frappé sans motif suffisant, il n'a qu'à s'adresser au Souverain Potife, qui jugera de la validité des raisons invoquées par l'Ordinaire.

Déjà, dès la fin du XVI^e^ siècle, les réclamations des particuliers auprès du Saint-Siège avaient prouvé qu'on ne pourrait pas, grâce à ce recours, abuser du décret du Concile de Trente. L'intervention salutaire du Pape prévient bien des abus. Le pouvoir si étendu que le Concile accorde à l'Evêque se trouve ainsi renfermé dans de justes limites, sans néanmoins que la liberté requise pour opérer le bien dans un diocèse soit entravée en rien. La sentence de l'Evêque est plus respectable par cela même qu'elle peut être attaquée. D'ailleurs un jugement contre lequel on ne pourrait se pourvoir aurait quelque chose d'odieux. Il deviendrait une occasion continuelle de plaintes et de murmures.

C'est à la S. Congrégation du *Concile* que ce recours doit être adressée.

Le « *Congresso* » (2) examine quelquefois la supplique et juge ce recours de sa propre autorité. Le plus souvnt cependant c'est la Congrégation qui se charge de cette tâche.

« Sa sentence, dit M. Parayre, dans son livre sur cette Congrégation (3), confirme-t-elle le jugement de la Curie diocésaine, l'appelant va se jeter aux pieds de son Evêque, fait sa soumission et demande à rentrer dans l'Ordre. Si, au contraire, elle l'infirme, elle peut le faire de trois manières. 1° l'acte épiscopal est invalidé de plein droit parce qu'il repose sur une fausse imputation. Elle le casse purement et simplement et déclare au prévenu qu'il n'a encouru aucune irrégularité, posé qu'il ait violé les censures portées contre lui. —

(1) Cf. Inst. 20 oct. 1884, art. 12

(2) Le Préfet de la Congrégation, le Secrétaire, le Sous-secrétaire et l'Auditeur délibérant ensemble forment une réunion qui prend le nom de *Congresso*.

(3) Cf. Parayre ; *La S. Congrégation du Concile*, p. 196.

Digitized by Google

2° Quand l'acte est invalidé pour vice de forme ; quand, par exemple, le délit reproché est du domaine public, on l'annule encore, mais on ajoute : « *Salvo jure Episcopi procedenti juxta formam ordinariam* ou *juxta Clementinam* « *dispendiosam* » *et* « *Sæpe contingit* ». — En troisième lieu enfin, quand l'arrêt de la Curie épiscopale est valide, mais injuste par défaut de preuves, on rétablit le clerc dans ses droits et s'il a méprisé les censures qui, dans l'espèce, le frappaient, on lui accorde la dispense d'irrégularité en lui imposant une salutaire pénitence. »

Le recours est facile à exercer, puisque le Saint-Siège reçoit les plaintes adressées par lettre et donne aussitôt à la demande la suite qu'elle comporte.

Qui ne reconnaît là des prescriptions pleines de sagesse et de prudence, suffisantes pour écarter toute suspicion de la part du clergé et toute appréhension de la part de la hiérarchie?

***

Je me résume et je conclus :

C'est à la fin du XII^e^ siècle que la procédure sommaire de *Conscience informée* est entrée dans l'Eglise pour les Ordres religieux. Appliquée à des hommes qui ont fait abnégation de leurs personnes et vivent sous le régime de la communauté, elle n'a rien que de conforme aux principes généraux qui règlent l'organisation des conseils évangéliques.

On n'aurait vraisemblablement pas songé à l'étendre au gouvernement du clergé séculier, si dans ses rangs ne se fussent produits des désordres graves qui expliquent pour une part le mouvement de la Réforme.

Chargé de réprimer ces désordres, de relever des ruines qui s'amoncelaient de tous côtés, et de remettre en vigueur le principe d'autorité, le Concile de Trente pensa qu'il ne pourrait mieux arriver à ses fins qu'en mettant entre les mains de l'Evêque l'instrument de pouvoir qui donnait de si bons résultats dans la vie religieuse.

Il le fit avec le sentiment qu'il créait une exception à la procédure suivie jusqu'alors, mais dans la conviction que les hommes qui auraient à s'en servir en useraient avec modéra-

Digitized by Google

tion et uniquement dans les cas extraordinaires et dans la mesure qu'il prévoyait.

Cependant, par la suite, l'esprit dont il s'était inspiré fut quelquefois méconnu, et le droit, qu'il avait créé, poussé, soit par les canonistes, soit par les administrateurs, à des exagérations fâcheuses pour la juste liberté d'un chacun.

On en vint ainsi çà et là à battre en brèche les droits imprescriptibles de l'accusé et à donner l'apparence du despotisme à un gouvernement qui doit toujours être paternel et rester en tout cas dans les limites d'une constitution très précise et parfaitement harmonisée. D'où le malaise et l'esprit de critique dans le monde des administrés.

Aujourd'hui, les interprétations autorisées des Congrégations romaines ont ramené le calme dans les rangs de la hiérarchie, en remettant dans sa vraie lumière l'acte législatif du Concile de Trente.

Il est définitivement acquis que la procédure de *Conscience informée* ne doit pas supplanter la forme ordinaire des jugements et de l'administration de la justice dans l'Eglise. Ce n'est que pour les délits occultes, j'entends pour les fautes ignorées du grand public, qu'elle peut être appliquée. Les délits publics et extérieurs restent toujours justiciables des Tribunaux ordinaires, qui sont, en première instance, les *Officialités diocésaines*, en appel le *Tribunal de la Rote*, et en cassation la *Signature de Justice*.

Encore est-il requis que la condamnation portée par voie de *Conscience informée* ne soit pas perpétuelle, ni même d'une durée considérable, à plus forte raison qu'elle ne soit point employée pour révoquer un Clerc de ses fonctions, un Curé de sa paroisse, un Bénéficier de son titre.

Enfin, si l'Evêque peut la porter, sans suivre les longs et minutieux détours de la procédure judiciaire, il n'est pas dispensé d'asseoir solidement son jugement, dont il est, par la voie du recours de l'inculpé, justiciable devant le Saint-Siège.

Avec ces restrictions et dans cette mesure, la sentence de *Conscience informée* donne à l'Autorité tous les moyens qu'elle peut souhaiter pour s'exercer pleinement, et elle ôte aux sujets du Pouvoir la crainte que pourrait faire concevoir un absolutisme sans contrepoids.

F. BOURRET.

Digitized by Google

M. HENRY BORDEAUX

Il faut en prendre notre parti : les directeurs de conscience les plus écoutés, en ce commencement de vingtième siècle, sont ces Messieurs du roman. Quelques personnes très pieuses et un peu austères mises à part, qui donc approfondit, discute et s'assimile les brèves homélies entendues au confessionnal? Même les sermons des prédicateurs les plus renommés ne deviennent pas aisément sujet de conversation, en famille. Mais, au contraire, les cas de conscience posés par un Paul Bourget alimentent toutes les conversations mondaines, ou plutôt, profanes.

D'où vient cet engouement en quelque façon inexplicable? Car enfin, ces doctes et lourdes constructions appelées romans, n'ont rien en soi de tellement agréable. Des études savantes où apparaît l'influence des spécialistes, particulièrement des médecins et des sociologues, des discussions, des monographies et encore des monographies, des examens de conscience, des discours presque cicéroniens, des répliques, des théories historiques et philosophiques, des paysages qui reproduisent des sujets dix, cent, mille, cent mille fois traités. Ainsi, M. Henry Bordeaux qui est en cause, a consacré la moitié d'un roman environ, au lac du Bourget. Lamartine qui redoutait la fatigue cérébrale, s'était contenté d'une vingtaine de petits mots qu'il avait empruntés à Jean-Jacques : O lac, rochers muets, grottes, forêts obscures, belle nature, vent qui gémit, roseau qui soupire, molles clartés de la lune, flots harmonieux ! Et depuis Lamartine, pâle imitateur de

Digitized by Google

Jean-Jacques, combien sont-ils qui ont chanté, un lac, des lacs avec leurs cadres appropriés de montagnes et de rochers? Ils sont grande armée. M. Henry Bordeaux y va de ses deux cents pages en l'honneur de cette nature savoisienne qu'admirent chaque année tant de baigneurs, hôtes du Casino d'Aix-les-Bains, et modestes héros des modernes jeux olympiques, je veux dire, de la bataille des fleurs. Dans le roman de M. Henry Bordeaux, on voit le lac, aux premiers feux de l'aurore, aux mourantes clartés du jour, au printemps, en automne, en été, en hiver, protégé par la montagne de Lépine et dominé par le Nivolet. Sur toutes ces splendeurs, le romancier-poète jette l'ocre, l'argent, le rose, l'opale, le lilas, le mauve, le rouge ardent et le vert tendre, l'azur et des buées violettes.

Je plaindrais les romanciers, si la Providence, avec une visible prédilection, ne les eût comblés de consolations morales (oh, purement!) et d'espérances académiques. D'une marche sûre et peu lente, M. Henry Bordeaux se dirige au centre de la coupole où l'attend un confortable fauteuil. On s'en réjouit certes, car ses idées et son œuvre méritent cette consécration.

Dans la littérature contemporaine et plus particulièrement parmi les romanciers, quelle est donc la place qu'occupe exatement M. Henry Bordeaux de la *Revue des Deux-Mondes*, candidat à l'Académie française?

A parler en toute franchise, M. Henry Bordeaux n'est pas encore arrivé au premier rang; il y arrivera sans doute un jour; mais à l'heure qu'il est, il ne brille qu'au second plan. Il ne mérite pas encore le nom de maître pour cette très simple et décisive raison qu'il est trop disciple. Quand on lit certaines pages des *Roquevillard* ou de la *Peur de Vivre*, ou des *Yeux qui s'ouvrent* ou de la *Croisée des chemins*, il est impossible de ne pas se dire : Voilà du Paul Bourget tout pur. Sachez apprécier, je vous prie, ce résumé de thèse médicale : « Dix années d'études médicales, interrompues seulement par le volontariat, l'avaient conduit d'échelon en échelon, de l'internat où il avait obtenu la médaille d'or à un doctorat dont la thèse : *Contribution à l'étude expérimentale des myélites infectieuses*, témoignait d'un rare esprit scientifique et finale-

Digitized by Google

ment à une nomination précoce de chef de clinique qui datait de quelques jours et laissait prévoir, s'il continuait de suivre la carrière des concours et s'abstenait d'une trop absorbante clientèle, avec le poste de médecin des hôpitaux, celui de professeur agrégé à la Faculté. »

Le jeune phénomène dont il est ici question a nom : Pascal Rouvray. Son père, médecin lui aussi, critique assez vivement la thèse tant admirée par les examinateurs : « L'épigraphe que tu as empruntée à Charcot : Il n'y a pas d'hybrides en pathologie nerveuse », je ne saurais l'admettre. J'ai beaucoup pratiqué, beaucoup observé et je suis déjà vieux. Un médecin n'est pas un biologiste. Les théories pasteuriennes ont pu servir la médecine. Elles n'ont pas le pouvoir de l'enfermer dans un laboratoire. »

La facture générale du roman, la méthode d'exposition, l'abondance d'une documentation qui se pique d'être scientifique, l'acuité de l'intention apologétique, une certaine lourdeur de style, tout proclame dans les romans de M. Henry Bordeaux, l'influence de M. Paul Bourget.

Pour s'y exercer plus discrètement, celle de M. Barrès n'en est pas moins digne d'attention. Voici, me semble-t-il, quelques formules dont l'origine n'est point douteuse : « Chacun sa vie. Il avait plu au mort de s'imposer des sacrifices exorbitants : lui, du moins, n'accepterait aucune charge inutile. Son propre but lui commandait de rejeter ces embarras. Il ne s'affaiblirait pas en se dispersant ». Et encore : « Ils employaient une méthode qu'ils croyaient infaillible pour la culture intensive de leur moi. Chez tous les deux elle impliquait une volonté toute droite. Pascal qui les écoutait en recevait une excitation qui achevait de le convaincre. Il avait honte de ses hésitations venues des parties inconscientes de lui-même, sans doute, comme d'une faiblesse... Ainsi pour les trois jeunes gens cet échange de vues avant la bataille de la vie revêtait l'enthousiasme d'une veillée des armes. Ils étaient leurs propres mercenaires. Ils s'enflammaient sur la poursuite du succès et leur propre cause leur paraissait la plus noble à servir, la seule... »

On voit bien, d'ailleurs, que le roman tout entier est d'ins-

Digitized by Google

piration deux fois barrésienne. Après que s'est tue l'anarchique chanson d'un individualisme outrancier ou puéril, la terre et les morts parlent par la bouche d'un Pascal Rouvray.

A quoi bon relever d'autres réminiscences ou réalistes, ou pseudo-idéalistes, ou romantiques? En attendant que se dégage et s'affirme une personnalité de premier plan, M. Henry Bordeaux doit être classé disciple de MM. Bourget et Barrès.

Il suffit, d'ailleurs, qu'il écrive de belles, bonnes et fortes pages à l'école de ses maîtres.

M. Henry Bordeaux choisit bien ses sujets. Il ne s'attaque qu'à des personnages, questions, pays, groupes et paysages qu'il lui fut donné d'étudier de fort près. Une certaine monotonie résulte naturellement de cette sage discrétion. Par exemple, la veuve chrétienne qu'il aime à peindre et qu'il peint si vivante, si sympathique et si belle, se présente sous les mêmes traits dans ses principaux romans. Entre Mme Guibert, Mme Derize et Mme Rouvray, je ne vois pas d'appréciables différences. Même situation de fortune, mêmes regrets d'un mari aimé et aveuglément obéi, même genre de piété, même abnégation, même dévouement à la famille et à chacun des enfants dont elle se compose, même résignation sereine, même façon de réaliser l'idéal maternel. M. Henry Bordeaux est comme ces quattrocentistes qui représentaient toujours avec un entrain inlassable et joyeux une figure unique choisie sans doute entre mille. Cela vaut mieux que de peindre froidement des figures indifférentes.

De même, l'auteur des *Yeux qui s'ouvrent* semble s'être fait une spécialité de ce qu'on pourrait appeler l'accord parfait dans l'harmonie conjugale. Il en revient toujours à cette question délicate autant que grave et universellement intéressante : « De combien de façons une jeune femme, d'ailleurs, bien intentionnée, peut-elle briser ou paralyser l'avenir d'un mari supérieur? » Et l'on répond : par indolence, comme Mlle Elisabeth Molay-Norrois, par manque d'énergie comme Mlle Alice Dulaurens, par orgueil et perversité d'âme comme Mlle Laurence Avenière.

A peine oserais-je reprocher à M. Henry Bordeaux certaines erreurs de psychologie : la conversion d'Elisabeth Molay-

Digitized by Google

Norrois, par exemple. Une jeune femme qui a mis huit ans à ne pas comprendre l'éclatante supériorité d'un mari qui l'aime ardemment, est-elle capable d'ouvrir les yeux, de voir, d'être désabusée enfin après deux ans de demi-divorce. Non, à moins d'un miracle. L'Elisabeth de M. Henry Bordeaux présente tous les symptômes les moins douteux d'une maladie incurable. Elle ne s'intéresse à aucune conversation élevée, elle répond chiffon à son mari qui lui parle esthétique, elle ne sort pas d'elle-même, elle ne se résigne pas à réfléchir et si, par hasard, elle écoute, c'est pour recevoir passivement des réflexions toutes faites. M. Henri Bordeaux, en prononçant l'Ephéta sur cette aveugle incurable, se trompe. Il eût fallu avoir plus de courage, c'est-à-dire, montrer le ménage d'Albert Derize définitivement désorganisé par l'inintelligence d'Elisabeth. La ressource restait à M. Henry Bordeaux de peindre en face ou à côté, un ménage heureux, heureux, grâce à l'intelligent et humble dévouement de la femme.

Où excelle M. Henry Bordeaux, c'est dans la peinture des intérieurs bourgeois et pauvres de la région du Sud-Est. Entre Chambéry et Lyon qu'il a dû en connaître des familles honnêtes et à peu près ruinées ! Il ne dépend que du lecteur de vivre leurs obscures et tragiques épreuves.

Régionaliste en esthétique aussi bien qu'en sociologie, M. Henry Bordeaux travaille, le plus souvent, à l'ombre des Alpes. Avantage appréciable pour un écrivain qui est venu au monde dans le dernier quart du dix-neuvième siècle; il rachète par la précision géographique un manque d'originalité fatal, oui.

Tel qu'il se révèle à des lecteurs d'esprit libre, M. Henry Bordeaux mérite la haute situation littéraire qu'il a conquise à force de probité. Il égale comme romancier ou il surpasse Marcel Prévost de qui les *Demi-Vierges* vivront peut-être, mais pour des raisons qui n'ont rien de littéraire. Il convient de se féliciter entre catholiques des succès d'un honnête écrivain, encore jeune. Il n'a flatté ni la démocratie, ni les juifs, ni les protestants, ni les modernistes, ni les politiciens. Comment a-t-il pu bien faire pour en arriver à ce degré de notoriété, ou

Digitized by Google

si l'on veut de célébrité? J'ai quelque peine à comprendre la chose.

Elle n'a pas, d'ailleurs, une très grande importance en soi. D'une part, le lourd roman qui doit ses conditions d'existence à la *Revue des Deux-Mondes* ne saurait être considéré comme une œuvre d'art. Voyons, il y a du flirt et de la science, dans ces indigestes études, il y a de la peinture et du mysticisme, il y a de la polémique et de l'apologétique ou de la contre-apologétique, il y a de l'esprit et de l'éloquence, il y a de la médecine et de la politique, il y a... mais, que n'y a-t-il pas? Affirmez — et vous en avez le droit — que les maîtres du genre font preuve de talent, de courage, de force, d'originalité. Mais ne dites pas que leurs... leurs constructions tiennent du grand art. Nos contemporains et contemporaines reculent devant la lecture, je ne dis pas des *Elévations sur les mystères*, œuvre pourtant bien harmonieuse et bien française, mais d'une tragédie de Racine ou d'une comédie de Molière. Par contre, ils lisent jusqu'à la dernière ligne tel roman puissant, vivant, je le veux bien, mais un peu barbare, assez mal écrit et objectivement parlant, ennuyeux. Ce phénomène étonnera certainement la critique du XXI^e^ siècle.

D'autre part, ils sont trop les romanciers de talent. Hommes et femmes, français et italiens, allemands et américains, scandinaves et roumains, ils forment un groupe trop compact. Ne craignons pas que la postérité même prochaine s'embarrasse de nos scrupules ; elle procédera vivement à d'innombrables éliminations.

Une œuvre comme celle de M. Henry Bordeaux tire son principal intérêt de ce que j'appellerais l'apologétique nationaliste. L'auteur de ces romans consciencieux répand-il des idées saines, justes et génératrices de vie? Toute la question est là.

Sympathie profonde pour la vie catholique, mépris à peine voilé pour les politiciens et les sectaires, voilà ce qu'on devine ou qu'on aperçoit du premier coup d'œil dans les romans de M. Henry Bordeaux. Ses héroïnes sont d'autant plus admirables qu'elles sont plus pieuses, et inversement, un rapport apparaît toujours, un rapport d'effet à cause entre l'immora-

Digitized by Google

lité des femmes modern-style et leur irréligion, ou seulement leur indifférence. Les croyances religieuses des hommes manquent un peu de relief — c'est le moins qu'on en puisse dire — dans les études de M. Bordeaux. Les plus mauvais sont certainement impies, mais des meilleurs on ne sait que penser. Croient-ils? ne croient-ils pas? Il est assez fâcheux qu'on ne puisse pas, le plus souvent, répondre à la question.

Il ne semble pas que l'auteur lui-même soit informé très exactement des choses catholiques. Ses pieuses veuves, par exemple, ont une façon de prier, familiale à l'excès. « Non, non disait Mme Guibert. Je ne m'apitoierai pas sur moi-même... Mon Dieu, vous secourrez mon indigence. Ce soir, je veux être ferme. Ils ne me verront pas pleurer. Je ne pouvais pas les suivre, et d'ailleurs mon œuvre est finie. Mes enfants la continueront mieux que moi. Je vous remercie de m'avoir laissé voir dans votre bonté la félicité de ma fille. Je la confie à votre protection pendant ce long voyage et avec elle son mari qui est devenu mon fils. Je vous confie, mon Dieu, une autre vie encore obscure et incertaine, celle d'un petit être à venir que mes yeux ne connaîtront pas, que mes mains ne recevront pas en ce monde...

Quand Mme Guibert releva la tête qu'elle avait appuyée à ses mains, elle s'aperçut que le prêtre quittait l'autel. Elle voulut s'adresser des reproches :

— Je n'ai pas entendu la messe.

Mais elle se rassura aussitôt », comme M. Henry Bordeaux s'assure lui-même qu'il a ajouté quelque chose à la beauté de l'oraison catholique. « Hein, semble-t-il dire, la prière que je composai pour cette bonne Mme Guibert est-elle assez humaine, assez sociale et ancestrale? Se distingue-t-elle suffisamment des formules trop liturgiques que récitent les ordinaires dévotes? »

Quelle illusion est la vôtre, cher Monsieur. Donnez-vous la peine seulement de lire les prières plus que belles, les prières toutes divines dont est faite notre liturgie, ou rappelez-vous le *Pater* modèle de toute vraie prière. Il y est question d'abord et toujours, sauf à la fin, de Dieu, du nom très saint de Dieu, du règne de Dieu, de la volonté de Dieu, sur la terre et au ciel.

Digitized by Google

Pour leurs petites affaires de famille, les chrétiens ne disposent que d'un petit compartiment, un, sur les sept dont se compose l'oraison dominicale : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ». L'homme ne vit pas seulement de pain; il vit de la parole qui émane de la bouche même de Dieu.

Cette erreur tient aux habitudes de M. Henry Bordeaux, lequel ne voit de la prière que son côté pratique, social, qui l'étudia peut-être du dehors. Il ignore évidemment la définition de saint Thomas ou il s'applique à ne pas s'en servir.

Le catholicisme littéraire de M. Henry Bordeaux rassemble plus qu'on ne le souhaiterait à une quelconque religion des ancêtres. « Et l'observation en éveil, Pascal se demandait ce qu'étaient ces forces mystérieurses qui échappaient à l'analyse, cette puissance religieuse qui avait préservé sa mère du désespoir, comme cet appel de la race en danger que lui-même avait entendu et qui l'avait contraint à tout quitter, et son bonheur même ».

Trop de subconscient dans cette psychologie religieuse.

La timidité théologique de M. Henry Bordeaux n'a d'égale que son courage à défendre imperturbablement les traditions familiales et patriotiques. Comme Paul Bourget, il revendique pour maîtres, Taine, le Taine historien de la Révolution, Le Play, Balzac, peut-être Auguste Comte, je n'ose pas dire et La Tour du Pin. Il se prononce contre l'individualisme, contre la démocratie, contre le suffrage universel, contre le cosmopolitisme. Ses héros sont des Français de France et s'il met en scène une Dauphinoise naturalisée Anglaise, c'est sans aucune sorte d'enthousiasme. Anne de Sézery porte en elle je ne sais quoi d'anarchique. Sublime à sa façon, une façon que des Français n'admireront pas facilement, elle demeure malgré tout, une peu attrayante énigme. Une vieille fille en rupture de faux ménage qui se fait religieuse protestante aux Indes ne laissera pas de très vifs regrets dans son ancienne patrie (1).

(1) L'Anne de Sézery des *Yeux qui s'ouvrent* rappelle certaine héroïne des gracieux mémoires de Madame Carlyle. Pourquoi M. Henry Bordeaux ne s'est-il pas inspiré plus souvent de cette admirable autobiographie qui contient tout son roman !

Digitized by Google

Si donc je comprends bien M. Henry Bordeaux, il prêche la bonne doctrine nationaliste même dans les rues de Cosmopolis. Ainsi se classe-t-il lui-même parmi les réactionnaires, jeunes hommes intelligents et courageux qui n'hésitent pas à combattre. — Dieu sait au prix de quels sacrifices — un ensemble d'idees malfaisantes et absurdes. Ses principes se présentent quelquefois sous formes d'espérances, mais on voit bien de quel côté il penche.

« De mon temps, constata Pascal, nous avions d'autres jeux d'esprit :

— Comme les nouveaux, alors conclut Gardane.

— Les nouveaux?

— Oui, il y a une nouvelle génération qui s'intéresse aux idées.

— Quelles idées?

— Je ne sais pas, moi. Le traditionalisme. Le positivisme qui n'en est guère éloigné. Ou bien une sorte d'idéal démocratique. Ou bien, la puissance des associations, des syndicats. Un tas de choses, quoi?

— Un tas de choses qui ne sont pas la poursuite d'un but individuel... »

Sur un seul point, M. Henry Bordeaux me paraît se rattacher aux vieilles théories périmées chères à feu le dix-neuvième siècle. Comme il ne voit guère que des vaillants dans la bourgeoisie française, il ne découvre que des crétins dans la noblesse. Le concept est plutôt simpliste. Quand un ouvrier du vingtième siècle veut insulter un compatriote qui lui est antipathique, il ne lui dit pas: « Aristo », il lui dit: « bourgeois ». Le mot ne prouve rien contre notre bourgeoisie française, si digne d'admiration à bien des points de vue, mais il est un avertissement pour les panégyristes attardés du tiers état. N'est-il pas vrai aussi que la noblesse française fit assez bonne figure au dernier congrès de Béthény? L'écrivain se trompe qui n'aime pas toutes, je dis toutes les classes de la Société française, les nobles et les bourgeois, les ouvriers et les paysans. En particulier, l'aristocratie française mérite les égards ou tout au moins l'attention circonspecte des nationalistes. Elle fut si brillante jadis, si généreuse, si spirituelle, si cou-

Digitized by Google

rageuse et il faudrait si peu de chose pour qu'elle redevînt tout cela. A la discréditer ou à la décourager, nous risquons fort de travailler pour une aristocratie d'importation, ou même ennemie de tout ce qui est français. Les Reinach, les Cahen, les Dreyfus, les Rothschild remplacent aujourd'hui les Montmorency, les Richelieu, les la Rochefoucauld. Quelle horreur et quelle honte ! Neveu et gendre d'un baron de Reinach, un Joseph Reinach chasse du « doux pays » jésuites, capucins, assomptionnistes et frères des écoles et Sœurs de charité ; il fait office d'aristocrate.

Quelques très intéressantes remarques de M. Henry Bordeaux ont pour objet la vie intellectuelle de la jeunesse française. Les premières pages de la *Croisée des chemins* ressemblent suffisamment à une histoire des idées au quartier latin, depuis 1871 jusqu'en 1894. Les plus récentes modes (1908-1909) sont rapidement mentionnées dans une sorte de *post-scriptum* qui semble promettre des explications ultérieures.

La jeunesse qui avait pris part à la guerre souhaita la revanche, du moins, M. Henry Bordeaux l'affirme. Mais, de cette exaltation patriotique il ne cite aucun témoignage. Un laconisme aussi excessif ne laisse pas de contraster un peu trop vivement avec la relative abondance dont fera preuve, tout à l'heure, M. Henry Bordeaux quand il devra caractériser l'année 1894.

Brusquement, les manifestations de la douleur nationale cessent pour faire place aux jeux de l'esprit et des sentiments les plus honteux. « Un témoin n'a pas craint d'analyser par souci de la vérité le cas — non isolé — d'un Armand de Querne, la pensée souillée dès le collège et pervertie par la littérature, — impressionnisme borné, naturalisme pessimiste et bas, — impie par élégance, dégoûté de jouer un rôle, sans idées directrices, nihiliste à bonnes fortunes, qui demeure assez lucide pour mépriser ses passions et dont les expériences intellectuelles et sentimentales aboutissent à l'aridité morale. »

Aridité morale est un assez agréable euphémisme. En réalité, tous ces malheureux, ces éphèbes se laissent enrégimenter par Zola et autres sous-officiers de recrutement dans la grande armée de la Bête. En sont-ils sortis, depuis ce temps? Je sais

Digitized by Google

bien que de nouvelles étiquettes remplacèrent bien vite les formules réalistes et impressionnistes. Mais la disparition de ces dernières n'a aucune importance si les livres, journaux et revues pornographiques pullulent encore au quartier latin.

M. Henry Bordeaux poursuit son étude comme si les changements apparents qu'il décrit correspondaient à une réalité profonde. L'année qui vit surgir la tour Eiffel lui apparaît comme une date importante. « La grande foire de 1889, qu'aucune autre Exposition n'égala correspondit à un besoin de confiance, de succès. La France reprenait enfin son rang par l'administration de la joie. Un étudiant n'est pas insensible à cette priorité. Et l'on commença de repasser par dessus les frontières pour s'engouer d'un cosmopolitisme de fontaines lumineuses. Jusqu'aux petites danseuses javanaises, qui subtiles et savantes, tournaient comme une ronde de nos désirs éparpillés. »

Les lecteurs se demandent si M. Henry Bordeaux se moque ou s'il remplit, en toute gravité, sa fonction d'historiographe. Il se moque évidemment en attribuant quelque valeur symptomatique à ces exercices de foire.

Saluez l'influence de Taine et de Renan. M. Henry Bordeaux jette ces deux noms dans un enchevêtrement de souvenirs romantiques où je me perds. On ne distingue pas de quel Taine et de quel Renan les étudiants s'éprirent. A de certaines époques, chacun de ces deux hommes fut aussi romantique aussi individualiste, aussi anarchiste que Jean-Jacques Rousseau lui-même. Or, aux environs de 1890, ils étaient encore rares, très rares, les hommes studieux qui connaissaient un Renan conservateur et un Taine, contre-révolutionnaire.

Après les deux maîtres français, le Quartier latin accueille avec sa fougue ordinaire trois étrangers : Tolstoï, Ibsen et Nietzsche. (M. Henry Bordeaux fait remarquer que ces trois fous authentiques nourrissent une haine implacable contre tout ce qui est de la culture française, classique et catholique.) Pendant que sévissait ainsi parmi les étudiants cet engouement antinational, à quoi s'occupaient, — je n'ai pas la candeur de dire les gouvernants, — mais les professeurs, les cri-

Digitized by Google

tiques, les maîtres du journalisme et de la tribune, rois de l'opinion ?

En 1895, étudiants, étudiantes et institutrices s'enthousiasmèrent en chœur pour les théories purement anarchiques de Jean Grave et de Bakounine. « Une revue qui eut son heure de célébrité, l'*Ermitage*, ayant institué un *referendum* sur cette question : *Quelle est la meilleure condition du Bien social : une organisation spontanée et libre, ou bien une organisation disciplinée et méthodique?* reçut quatre-vingt-dix-neuf réponses, toutes émanées des princes de la génération montante, dont cinquante-deux étaient favorables à la liberté contre vingt-trois qui réclamaient la contrainte. »

Vers la même époque, M. Barrès propageait, par l'intermédiaire de deux ou trois librairies, le culte du moi. Son intervention ne ralentissait que faiblement — si toutefois elle ne l'accélérait pas — cette vertigineuse course à la mort qu'était la vie intellectuelle des étudiants. Le Barrès de 1893 s'amusait, et ses amusements qui révélaient un tempérament réfractaire à la culture antifrançaise ressemblaient, malgré tout, aux exercices anarchiques du voisinage. Il est vrai que depuis... mais nous sommes en 1893.

L'apostolat néo-chrétien de M. Melchior de Vogüé (le vicomte) ne venait-il pas justement clore enfin l'ère néfaste des pures négations? Cet homme de bien procédait à de périodiques lâchers de cigognes qui émerveillaient le monde littéraire. Par ses soins carillonnaient les cloches d'Ys que Renan avait tirées du fond de la mer pour les installer confortablement dans un vieux clocher breton. On voyait le vicomte René II monter sur la Tour Eiffel pour annoncer au peuple — tel un prêtre d'Allah — l'heure sainte de la prière. « Dieu n'est peut-être pas Dieu et M. Renan est son prophète. Peuples modernes réconciliez-vous, comme moi-même, Hégélien de salon, je réconcilie les choses aussi bien que les créatures pensantes. Admirez comme je sais unir dans une élégante synthèse les principes de 89 et l'Evangile, l'Eglise et le protestantisme, la démocratie et la tradition, le sentiment religieux et le doute, le patriotisme et la religion de Cosmopolis, la liberté et le dogme, Jésus-Christ et Bélial. »

Digitized by Google

Tel était le symbolisme des cigognes. O cigognes pourquoi le printemps que vous annonciez n'est-il jamais venu? Rien ne subsiste aujourd'hui des émotions messianiques provoquées par vos migrations de jadis. Les nouvelles générations d'étudiants ne vous connaissent plus. Mais les hommes mûrs de 1909 se souviennent, eux, et non sans une certaine humiliation où il entre un peu d'amertume patriotique. Cigognes, mélancoliques cigognes, votre nom ne nous rappelle plus que la vanité des pauvres modes littéraires qui depuis si longtemps usurpent chez nous les droits des grandes traditions françaises.

L'épisode Barrès-Vogüé ne détourne pas longtemps la jeunesse du courant individualiste, c'est-à-dire anarchique. Les brèves et hautaines et insuffisantes railleries de Brunetière l'arrêtent bien moins encore. Toutes les sympathies allaient désormais, torrent irrésistible, aux plus neurasthéniques Scandinaves ou à leurs élèves français. D'accès en accès, la démence juvénile du Quartier latin en vint jusqu'au *Coriolanisme*. Le mot, sans doute, parce qu'il était trop classique, devait promptement disparaître, mais les doctrines auxquelles il servait de drapeau sont toujours vivaces ; elles ont nom aujourd'hui l'Hervéisme. Parmi ces jeunes fous saturés de littérature saxonne et anglo-saxonne il se trouva un Tyrtée à rebours pour glorifier Bismarck vainqueur de la France.

1894, enfin, année fatidique. Elle s'incarne dans un vieux jeune étudiant de vingt-sept ans, cacique de sa génération et successeur présomptif de Charcot. M. Henry Bordeaux nous décrit minutieusement son cabinet de travail qui offre, en effet, comme un vague aspect de petite chapelle. « Peu de journaux, juste ce qu'il en faut pour plier de temps à autre un paquet et savoir si Paris a varié la liste de ses plaisirs ; des livraisons dépareillées, aux couleurs mauve, brique ou rouge-sang du *Mercure de France*, de l'*Ermitage*, des *Entretiens politiques et littéraires ;* un *Akedysséril* ou une *Eve future* de Villiers de l'Isle-Adam, des vers de Moréas ou de Verlaine, peut-être la *Société mourante et l'Anarchie* de Jean Grave, sûrement *Un homme libre* de Maurice Barrès ; des photographies de primitifs, de préraphaélites anglais ou de Rose-

Digitized by Google

Croix mêlées non sans incohérence à des reproductions de marines de Charles Cottet ou de pêcheurs de Lucien Simon ; quelques coupons du théâtre de l'*Œuvre* mentionnant une représentation des *Tisserands* ou d'*Un ennemi du peuple ;* enfin une jeune personne à bandeaux plats...

Pour s'opposer à ces annonces de frivolité, une assemblée d'ouvrages scientifiques et médicaux était répartie sur quelques rayons et sur une bibliothèque tournante. En bonne place figuraient les Claude Bernard, les Annales de l'Institut Pasteur, les travaux de Charcot, de Vulpian, de Duchenne de Boulogne, tous suffisamment fatigués. »

Dans ce cabinet de travail type, trois jeunes gens intelligents échangeant des propos ultra individualistes, disons plutôt cyniques qui concordent trop exactement avec les théories philosophiques exposées dans les livres d'à côté. Il y a quelque honte de penser que ce furieux arrivisme ne détonne pas ici, qu'il n'a nullement à se cacher, ni même à railler ou à déclamer, qu'il apparaît comme l'aboutissement d'une longue et méthodique culture.

Rendons cette justice à M. Henry Bordeaux que dans sa très courageuse étude, toute cette abominable doctrine ne tarde pas à s'épanouir en fruits de mort. Des plus intelligents, des plus laborieux et des plus beaux jeunes gens de France, l'infect cosmopolitisme du quartier latin, fait des malfaiteurs de haute volée. Le premier (Hubert Epervans) devient un directeur d'inexistantes mines, il devient l'homme aux fabuleux dividendes, l'émule de Thérèse Humbert, l'allié de tous les politiciens faméliques du Bloc. Le second héros de la *Croisée des chemins*, l'élégant Félix Chassal est quelque chose de sensiblement pire qu'un escroc, il est un de ces ministres de la justice comme la troisième république en octroie assez souvent aux bons contribuables, un voleur de biens ecclésiastiques, protecteur quasi officiel de tous les hommes d'affaires véreux. Le troisième interlocuteur, Pascal Rouvray se révèle d'abord homme d'honneur, fier, probe, capable de haute abnégation. Mais il s'engage, à son tour, dans la voie du mal. M. Henry Bordeaux a pris soin que les lecteurs ne pussent point se méprendre sur la signification profonde de cette chute. On n'est pas plus

Digitized by Google

magnifiquement régionaliste. Aussi longtemps que Pasca[1] Rouvray obéit aux inspirations de son atavisme catholique et lyonnais, il fit le bien. A Paris, il se laisse gagner comme instantanément par la corruption ambiante.

Pour M. Henry Bordeaux comme pour M. Paul Bourget donc, l'adhésion de l'esprit ou de l'âme tout entière à des doctrines malsaines n'est point un amusement sans conséquence. Qui cultive, durant sa jeunesse universitaire, le coriolanisme, l'athéisme et l'anarchie s'avérera dans la suite, père de famille détestable, mauvais citoyen, malhonnête homme. La thèse est belle et dirai-je inattaquable? Non pas. Ni le théâtre ni le roman, ni l'essayisme plus ou moins littéraire ne se prêtent à des démonstrations mathématiques. Que n'a-t-on pas dit, par exemple, contre les théories qui sont à la base du *Disciple*, de l'*Etape*, d'*Un divorce* et de l'*Emigré?* Il n'en est pas moins vrai que ces livres firent réfléchir un public paresseux, mal informé et qui, par surcroît, s'attribue une sorte d'infaillibilité en morale et en politique. Grâce à Bourget, de très nombreux Français se posent aujourd'hui la salutaire et essentielle question : « Est-ce que, par hasard, le dix-neuvième siècle ne se serait pas trompé? » C'est ainsi que dans la *Croisée des chemins*, M. Henry Bordeaux met en cause toute la formation patriotique et morale de la jeunesse universitaire. Au nom de l'art, au nom de l'histoire, au nom de la chronologie, au nom de la sociologie, au nom de la science, les spécialistes... et les autres pourront critiquer telle donnée du roman. Tous les lecteurs de bon sens en arriveront, sans qu'ils se soient préalablement entendus, à cette conclusion unique : « Les étudiants français ne sont pas du tout protégés contre la corruption intellectuelle qui leur vient, chose curieuse, de tous ces pays du Nord où l'on prédit — mettons qu'on ne la prépare pas — la fin de la France. »

Les autres aspects de la question seront, sans doute, étudiés à l'heure opportune. Les intéressés compétents n'auront aucune peine à écarter la misérable confusion dont les amis de Cosmopolis abusèrent contre Brunetière. Qui parle de mettre en quarantaine les littératures étrangères? Lisez, jeunes gens, lisez les Anglais et les Allemands, lisez même les Scan-

Digitized by Google

dinaves et les Moldo-Valaques, essayez de savoir si en ces derniers temps, la littérature sibérienne ne se serait pas enrichie par hasard de quelque impopulaire chef-d'œuvre. A peine oserons-nous vous soumettre très timidement un vœu. Puisque vous aimez à ce point le Septentrion, étudiez donc de préférence, non pas ceux de ses auteurs qui furent le plus récemment découverts, mais ceux qui ont conquis déjà des titres incontestables à l'immortalité. Gœthe ou Shakespeare ou même Heine. Vous n'écoutez même pas... Alors on se contente de vous faire remarquer, jeunes progressistes, que vous mettez au ban de votre vie intellectuelle les maîtres du dix-septième et du dix-huitième siècle français. Car ce n'est pas la littérature nationale qui opprime la littérature étrangère, c'est l'invasion de Cosmopolis qui menace d'étouffer chez nous, en France, au Quartier latin toute culture classique. Volontairement, je crois, M. Henry Bordeaux a signalé ce mal profond aux lecteurs de la revue.

En a-t-il indiqué aussi les remèdes? Oui, dans la mesure où un romancier tributaire de M. Francis Charmes, successeur de François Buloz, peut s'exercer à la psychothérapie. M. Henry Bordeaux fut sage, courageux et même audacieux. Je lui reprocherai seulement une omission qui a sa gravité. Les deux épithètes de traditionnaliste et de positiviste qu'il applique à une partie de la jeunesse, désignent, n'est-ce pas? l'*Action française*. Mais il existe un autre groupe encore innommé, qui est singulièrement intéressant. Sous la direction de quelques religieux, de jeunes laïques étudient saint Thomas, au risque de négliger les contemporains.

Ah! les braves petits Français! Le malheur est grand que M. Henry Bordeaux n'ait pas signalé leur existence aux lecteurs de la Revue Buloz. Ils ne sont pas légion ces aimables scolastiques, ils ne sont que bataillon, petit bataillon même, mais dans les plis de leur drapeau encore inconnu ils portent le salut de la jeunesse française.

Souhaitons que leur prosélytisme soit fécond. A l'heure présente, tous nos jeunes gens tous consacrent leur veilles laborieuses et leurs matinées oratoires à la question sociale. Qu'ils en soient loués! surtout s'ils demeurent fidèles à l'es-

Digitized by Google

prit de ces maîtres, qui s'appellent de Mun, la Tour-du-Pin et Léon XIII. Mais l'homme ne vit pas seulement de pain, et la bataille où nous engagea notre devoir de chrétiens est avant tout d'ordre spirituel. Ceux-là se mettent au cœur de la mêlée et prennent le plus court chemin de la victoire qui, pour s'arracher à la barbarie moderniste, c'est-à-dire kantienne et romantique, se mettent résolument à l'école de saint Thomas.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

VARIÉTÉ

UNE POÉSIE LATINE DE GASTON PARIS

Voici un souvenir universitaire dont l'évocation, après un demi-siècle écoulé, ne sera peut-être pas dénuée d'intérêt : en tout cas, il permettra d'entrevoir, sous un aspect généralement peu connu, la grave et sympathique figure du regretté Gaston Paris.

Le lundi, 25 avril 1859, trente-six jeunes gens, parmi lesquels quinze Normaliens, se présentaient en Sorbonne pour l'obtention du grade de licencié. Le plus jeune d'entre eux, Gaston Paris, n'avait pas encore vingt ans. Récemment sorti du Collège Rollin où déjà son front s'était auréolé de lauriers, il venait bravement, avec l'aimable crânerie de son âge, affronter les épreuves de la licence ès-lettres avant d'achever son stage à l'Ecole des Chartes (1) et d'aller s'inscrire, en Allemagne, aux cours de la studieuse Université de Gœttingen, et de recevoir, à Bonn, les originales et savantes leçons du merveilleux pionnier de la philologie que fut Frédéric Christian Diez.

Ce jour-là, et ceux qui suivirent, bien qu'il s'agît en réalité d'un examen et non d'un concours, l'émulation parmi les can-

(1) Gaston Paris obtint, en 1862, le brevet d'Archiviste-paléographe après avoir soutenu, le lundi, 27 janvier, sa thèse érudite sur « le rôle de l'acent latin dans la langue française ». Moins de quatre ans plus tard, le mercredi, 27 décembre 1865, il était reçu docteur, à l'unanimité des suffrages, par la Faculté des Lettres de Paris.

Digitized by Google

didats fut extrême, et la « session d'avril 1859 » mémorablement brillante. Lorsque, à l'issue des compositions écrites, la Faculté eut fait un premier triage et renvoyé dans leurs foyers les trois cinquièmes du contingent, la lutte pour la conquête des meilleures places du classement définitif se circonscrivit, d'autant plus intéressante qu'elle reprenait plus vive, entre les quatorze candidats déclarés « admissibles » par le jury, — phalange d'élite, qui du reste eut tout entière l'honneur de sonner la victoire.

Or, à la tête de cette liste d'admissibles, se détachait en relief le nom même du Benjamin de la troupe, Gaston Paris : d'emblée, l'ensemble de ses travaux écrits l'avait porté au premier rang. Si l'extraordinaire éclat de l'examen oral d'un Normalien, Léon Moy, qui le suivait de près, ne lui permit pas de s'y maintenir jusqu'au bout, du moins se vit-il adjuger à l'unanimité la deuxième place, pendant que la cinquième était attribuée à M. Ferdinand Castets, et la neuvième à Siméon Bernage, *cara Almae Matri nomina.*

Nous laisserons dans la pénombre le texte des compositions de prose latine et de prose française proposées aux candidats (1), pour concentrer notre attention sur l'unique épreuve de poésie latine. Le devoir leur fut dicté, le matin du mercredi, 27 avril ; et voici, comme on parlait alors, quelle en fut la « matière » : *Senex Orbilius excusat se apud juvenem Horatium quod olim, non tam plagosus quam discipulorum invigilans studiis, Ennii, Livii, aliorumque veterum carmina dictaverit, quum nondum Virgilius atque ipse Flaccus novam Latiis musis gratiam attulissent.*

Convenons-en sans détour : c'était là un bien joli sujet, et très séduisant à traiter ; l'épreuve donna d'ailleurs, dans l'ensemble, des résultats assez heureux. Mais, là encore, de toutes

(1) *Composition latine* (25 avril) : Respondet Marcus Tullius Marco filio sciscitanti quare, post Platonem, scripserit, in libro *de Oratore*, omnem doctrinam ingenuarum et humanarum artium miro quasi consensu et uno quodam societatis vinculo contineri.

Composition française (26 avril) : Apprécier les tragédies romaines de Corneille.

Thème grec (28 avril) : Un fragment d'une vingtaine de lignes.

Digitized by Google

les copies, la meilleure fut celle de Gaston Paris. Au surplus, l'on pourra s'assurer tout à l'heure qu'il n'ignorait rien de l'aventure d'Orbilius, et que les réminiscences des poètes de Rome, des anciens comme des nouveaux, se pressaient abondantes et choisies dans sa mémoire.

Il paraîtra presque superflu de rappeler ici que Pupillus Orbilius, né à Bénévent, au premier siècle, après avoir été d'abord soldat, arrivait au tournant critique de la cinquantaine, lorsque, devenu grammairien, il s'avisa de venir à Rome ouvrir une école. Faute de renseignements précis sur la fortune de l'entreprise, je n'oserais pas garantir que la clientèle s'y étouffât. Mais ce détail importe peu. Qu'Orbilius ait eu vingt auditeurs, ou qu'il en ait réuni cinquante, un fait reste acquis : c'est que, dans le groupe, se rencontra un disciple qui servit assez libéralement sa renommée pour le dispenser, et nous avec lui, de savoir exactement le nombre des autres. Cet élève de marque, qui fut un terrible élève, c'était le futur ami de Varius et de Virgile, le protégé de demain de Mécène, le « familiaris » d'après-demain d'Auguste, Quintus Horatius Flaccus.

Transplanté tout enfant de l'Apulienne Vénuse sa patrie dans la « grande ville », *Urbem quam dicunt Romam*, Horace y reçut les leçons — et, vous allez voir, quelque autre chose avec — de ce grammairien bénéventin, lequel, nous raconte-t-il (II *Epist.*, II, v. 69-70), lui apprenait à transcrire sous sa dictée les vers de l'*Odyssée* traduite par Livius Andronicus. Malheureusement, ce régent d'ancien régime était affligé d'un affreux défaut : Orbilius avait le bras rude, et la main plutôt leste ; armé de sa férule, il avait la manie de faire, comme disaient jadis nos espiègles d'écoliers, « des bleus » à ses disciples. Horace, pour sa part respective, en reçut si copieusement son compte qu'il ne sut jamais l'oublier.

Voyez-le plutôt, quand, aux approches de la trente huitième année, il écrit, pour le délassement et le charme d'un Prince qui n'avait pas dédaigné lui-même de fréquenter quelquefois chez les Muses, son Epître *Ad Augustum*, et que, dans ces pages enjouées et piquantes où la finesse le dispute à la fantaisie, il claironne et mène la charge contre les « anciens

Digitized by Google

poètes » trop aveuglément admirés par la foule. Vraiment, ne diriez-vous pas qu'il n'a glissé là, au passage, une allusion explicite à Livius que pour se ménager l'occasion propice d'épingler enfin l'amer souvenir imprimé par les procédés brutaux du vieux maître aux plus intimes replis de son âme d'enfant? Or, un mot lui suffit pour cette opération ; un seul mot, qu'il accole au nom d'Orbilius, et qui siffle, qui vole, plus acéré qu'une flèche et plus rapide, en dépit de sa sonorité ouatée et de son allure massive ; un de ces mots à l'emporte pièce, qui s'incrustent dans la mémoire comme un vocable de raison sociale et dont la mémoire est ensuite impuissante à se libérer; un mot enfin qu'avec délice il prend un malin plaisir à sculpter au fer rouge dans la chair vive : **Plagosus!** Et voilà en effet le pauvre Orbilius empanaché, étiqueté, et authentiquement classé, jusques à la fin des siècles.

Sans doute, chez l'irascible frappeur, la blessure reçue, *vulnus*, se creusa profonde et dut demeurer inguérissable, *alta mente repostum*, — exactement comme le « jugement » fameux que vous savez. C'est donc, ce semble, chose très raisonnable, parce que très naturelle, de supposer qu'Orbilius ait regimbé d'abord sous la morsure inattendue de ce coup droit, et qu'il ait au moins essayé de se défendre, de se disculper. Mais, comment s'y prit-il pour plaider les circonstances atténuantes? Et dans quelle langue, caressante cette fois et châtiée, parce qu'en effet le demandeur ne pouvait plus alors se montrer *plagosus* d'aucune manière, dans quelle langue, dis-je, cet irréductible partisan des anciens fit-il arriver au poète des rois devenu le roi des poètes ses doléances et ses reproches de vieux maître douloureusement ému?...

Voilà précisément ce qu'il s'agissait de « trouver », en quelques heures, le matin du mercredi, 27 avril 1859. Et voilà aussi ce que Gaston Paris — dont ce dut être apparemment une des premières découvertes — sut exprimer d'une façon charmante, et ce qu'il va maintenant vous dire :

Ergo, Flacce, dedi quondam quae verbera parvo,
Es nondum oblitus? Manet alta mente repostum
Vulnus, et Orbilium *plagosi* nomine signas?

Digitized by Google

Si te non raro, luctantem et multa gementem,
Testantemque deûm, violavit dextera, numen,
Nec paucas ferulas fregisti, at mente revolve
Quae scelera audebas admittere, pessime ! Nostrum
O quoties tergum tua, Flacce, ciconia pinxit !
Jamque etiam chartas implebas versibus, atque
Ridendum cunctis simul horrendumque magistrum
Discipulis jam Musa procax tradebat : apricus,
Et piger, et petulans, ipsoque instante flagello,
Saepe rebellis eras ; quis castigasset, amicus
Ni tunc fecisset, majorum more, magister ?
Strenuus et feci : raro nam pœna nocentem
Deseruit, claudo quamvis pede. Tu mihi grates
Illis debueras pro plagis reddere, multo
Fortior et melior rigido sub judice factus.
Sed mihi non solum virgas et verbera, Flacce,
Exprobras : quereris veteres dictasse poetas
Me tibi Romanos, quod scripserit Ennius, aut quod
Naevius, aut duro cantarit Livius ore.
Nec tamen hos plane spernendos censeo, Graecas
Qui primi Musas, Pindi de monte canoro,
In nostras ausi quondam deducere valles.
Ast ego non alios noram, quos discere possent
Tunc pueri : nec Virgilii, nec blanda Tibulli,
Nec tibi quae facilis ridet, tunc nota Camœna.
Nunc veteres sordent deserti pulvere vates :
Te pueri in manibus versant, vel docta Maronis
Carmina. Non autem majore ardore recentes,
Crede mihi, evolvunt vates ; mihi nec minor usus
Est ferulae, ut *Patulae recubans sub tegmine fagi*,
Aut etiam *Pastor fugiens Peneïa Tempe*,
Aut *Qui fit* discant *ut nemo quam sibi sortem*,
Quam quondam ut scirent *Romanam restituit rem*,
Aut recitarentur rugosa poemata Livi.

Pour copie conforme :

J. C.

Digitized by Google

MÉLANGES

CORRESPONDANCE DE BOSSUET [1]

Sous le haut patronage de l'Académie Française, deux ecclésiastiques, dont la compétence, en la matière, s'est affirmée par des travaux antérieurs, appréciés des juges les plus délicats, ont entrepris de donner une édition aussi complète que possible de la Correspondance de Bossuet. La maison Hachette leur a proposé qu'elle entrât dans la *Collection des Grands écrivains de la France*, dont elle s'est chargée, et deux volumes sortis de ses presses, permettent de juger déjà tout ce que MM. les abbés Ch. Urbain et E. Levesque ont consacré de recherches, de conscience scientifique, d'infatigables soins à ce dessein ; il est permis d'augurer par ces débuts combien leur collaboration sera heureuse, pour conduire l'œuvre à une perfection qui, dans l'état actuel de la critique, serait malaisément dépassée.

C'est à un bénédictin, originaire du Forez, membre de la Congrégation de Saint-Maur, aux Blancs-Manteaux, que l'on fut redevable du recueil des lettres du grand évêque. Dom Deforis ne s'épargna aucune sollicitation, aucune démarche auprès des personnes ou des communautés qu'il soupçonnait en possession d'autographes; il vit un peu partout, à Paris, en

(1) Nouvelle édition, par Ch. Urbain et E. Levesque. — Tomes I et II. — Paris, Hachette, 1909.

Digitized by Google

province et à l'étranger, à la Bibliothèque du roi, à Saint-Germain-des-Prés, à l'Oratoire, aux Feuillants, dans les couvents du diocèse de Meaux et au chapitre, les originaux qui y étaient conservés, et bientôt il eut la satisfaction de faire passer à la postérité un trésor de documents, arrachés de l'oubli et vraisemblablement sauvés d'une inévitable destruction. La justice exige qu'on le dise bien haut, surtout afin de défendre contre des attaques excessives et tendancieuses la mémoire de cet homme aussi méritant que modeste.

Après lui, et grâce à son initiative et à son exemple, l'attention des lettrés une fois vivement surexcitée, les glaneurs furent innombrables ; les archives privées comme les dépôts publics de France et d'Europe ont été avidement fouillés, et jusqu'au plus banal et au plus insignifiant des billets, tout ce qui portait la signature de l'illustre prélat a été recueilli et divulgué. Il est peu probable qu'après cette patiente moisson de feuilles volantes, de précieux manuscrits, menée avec tant d'art et de zèle et qui n'a pas laissé le moindre coin à explorer, l'avenir s'enrichisse de découvertes importantes ; le moment était donc des plus favorables et des plus opportuns pour lier les gerbes dispersées, les grouper et les serrer, veiller surtout à leur conservation, sans échapper le moindre épi.

Les lecteurs, qui ont quelquefois jeté les yeux sur les fascicules de la *Revue Bossuet*, fondée, il y a bientôt dix ans, par M. Levesque, directeur et bibliothécaire du Séminaire Saint-Sulpice, sont d'avance instruits de la méthode, rigoureuse d'exactitude et de sincérité, que les nouveaux éditeurs de la Correspondance ont voulu suivre, ils auront deviné de quels efforts ils sont, l'un et l'autre, capables, pour arriver à imprimer tout Bossuet et rien que Bossuet. Toutes les fois que la chose a été possible, ils ont eu recours aux originaux ; ces investigations, patiemment menées, leur ont fourni, pour le premier volume seulement, la découverte de 95 lettres, et pour le reste, à peu près dans toutes celles que leurs devanciers avaient transcrites, il s'est rencontré des lacunes qu'ils ont comblées et des fautes qu'ils ont soigneusement corrigées.

Un texte rigoureusement fidèle, voilà une recommandation de poids ; un texte plus complet que les précédents, sans la-

Digitized by Google

cune, sans omission, n'est pas moins appréciable. Or, nos deux savants associés s'engagent à le fournir ; ils ont commencé à démontrer que leur promesse ne s'étend pas au-delà de leur pouvoir et ils possèdent en portefeuille de quoi satisfaire les plus hardies exigences ; d'un simple et rapide coup d'œil, chacun a la commodité de s'en assurer. Sur 144 lettres, par exemple, que renferme le premier des huit ou neuf tomes qui sont annoncés, plus de la moitié ne figure pas dans l'édition de Lachat, la plus complète et la plus récente des Œuvres de l'Evêque de Meaux. Les additions, on le voit, sont d'importance.

Une autre innovation, que je crois aussi légitime qu'agréable, est encore à signaler. Jusqu'ici, nul auteur n'avait été assez indépendant de ses prédécesseurs pour toucher à l'ordre primitif des publications, agencé par Dom Deforis. La correspondance entière avait été rangée sous trois titres généraux, un peu flottants, trop imprécis : *Lettres diverses ; Lettres de piété ; Lettres relatives au Quiétisme ;* de plus, ces divisions sommaires n'avaient pas été scrupuleusement respectées et plus d'une épître, remplie de conseils de haute dévotion, avait été placée dans la première catégorie, tandis que des nouvelles, étrangères à la spiritualité, encombraient la seconde. La série chronologique, plus simple et permettant mieux de suivre, à la lumière des faits, le cours de la pensée, a été adoptée. Les volumes en distribution comprennent la période qui va du 5 juillet 1651 au 31 décembre 1683 ; ouverte par une missive-dédicace au duc de Verneuil, titulaire de l'évêché de Metz et abbé de Saint-Germain-des-Prés, elle se clôt sur une réponse des plus affectueuses, adressée à l'abbé de Rancé, portant le n° 287.

L'annotation du texte, complété par des pièces intéressantes, groupées en appendices, l'éclaire à propos, en solutionne les difficultés, en dénoue les énigmes, en explique les sous-entendus et les allusions, inintelligibles pour les profanes, en un mot, elle le met dans son cadre historique, d'où sa valeur ressort naturellement et pour le plus sensible profit des lecteurs. On remarquera peut-être qu'elle n'offre pas cette riche abondance, ce luxe raffiné et merveilleux qu'on se plaît à rencontrer

Digitized by Google

pour d'autres écrivains de cette même collection : Saint-Simon, Mme de Sévigné, La Bruyère. Mais, en réalité, un si vaste appareil n'était pas ici nécessaire ; il eût paru plus encombrant qu'utile. Le commentaire néglige, avec raison, le superflu pour s'en tenir à l'essentiel ; ne rien dire de trop, en ne taisant rien de ce qu'il faut, me paraît une qualité supérieure, à laquelle on n'arrive qu'avec beaucoup de science et par un goût non moins exercé. Nos écrivains l'ont atteinte et, après avoir attentivement parcouru leurs notes si variées, si précises, si claires, d'histoire, de biographie, de théologie, d'exégèse, de littérature, de grammaire, de bibliographie etc., etc., je serais fort embarrassé pour désigner un endroit, une phrase, où j'aurais souhaité, de leur concours, plus de lumière, ou bien attendu une explication plus développée.

Sur un point, cependant, je serais tenté de leur proposer une petite réforme, ou du moins une légère amélioration. A ta suite des originaux de l'évêque, ils ont eu l'excellente intention de joindre les réponses de ses correspondants, lorsqu'elles existent. Rien de mieux et tout le monde tombe d'accord pour les en louer. Chaque pièce est affectée d'un numéro d'ordre, mais qu'elle appartienne en propre à Bossuet, ou qu'elle lui ait été simplement adressée, la numérotation ne varie pas ; elle continue avec une unité de plus. Alors, les chiffres se suivant, de cette façon, sans aucune distinction, on arrive au nº 287, fin du volume, et il est impossible de faire le départ entre les œuvres originales et les réponses qu'elles ont provoquées ; on ne possède pas le nombre exact des unes et des autres. N'y aurait-il pas quelque commodité soit à bisser les numéros pour les correspondants, soit à former une série indépendante pour eux?

Il m'en coûterait beaucoup, après ce que je viens d'écrire, de douter du succès d'un projet, appuyé sur tant de suffrages, et d'une tenue littéraire si recommandable ; mes meilleurs vœux d'esprit et de cœur ne seront pas déçus et la suite sera digne d'un si beau commencement. L'incomparable prédicateur, qui donna de si sévères leçons aux rois et à leurs sujets, qui pleura sur le cercueil d'Henriette d'Angleterre, si soudainement emportée par la mort, qui vanta la bonté du grand

Digitized by Google

Condé au-dessus de ses victoires et de sa valeur, n'a pas vieilli; quoi qu'on dise, il n'a rien perdu d'une popularité que le temps et la mode respectent. L'art de composer une lettre, chez Bossuet, n'est pas inférieur à sa rhétorique ; il s'inspire des mêmes principes; il obéit aux mêmes règles. Il ne parle que pour exprimer sa pensée, et il ne pense que pour connaître et servir la vérité ; sa plume est aussi simple que sa raison est droite ; celle-ci, dépouillée de toute passion, hors l'amour de la sincérité, celle-là court franchement au but, sans se surcharger d'ornements encombrants, ni de paroles superflues. Jamais il n'a été plus nécessaire qu'aujourd'hui d'apprendre la langue française d'un tel maître et à une aussi forte école.

L'abbé J.-B. VANEL.

Digitized by Google

CHRONIQUE DES ACTES DU SAINT-SIÈGE

I. — Pour la protection des Ordres religieux. — II. Livres a l'index. — III. Derniers échos du régime concordataire : A propos de la nomination des curés. — IV. Expansion du christianisme dans les pays de mission.

I. — Les derniers numéros des *Acta Apostolicæ sedis*, bulletin officiel du Saint-Siège, publient plusieurs décrets concernant les religieux. Il n'y a pas que les proscriptions et les spoliations qui soient nuisibles aux Congrégations; leur existence peut être compromise par des abus touchant le choix et la formation des sujets, la facilité de la sécularisation ou l'administration des biens. Sur ces différents points voici les nouvelles dispositions prises par la Sacrée Congrégation des Religieux.

Postulat. — *Noviciat.* — L'Eglise plus préoccupée de la qualité des religieux que de leur quantité, s'est montrée toujours sévère pour l'admission des sujets dans une famille religieuse. Mais lorsque les difficultés du temps exigent des religieux une vocation plus affermie, le Saint-Siège est encore plus difficile sur l'entrée en religion afin que rendant plus étroiles les voies d'accès, il ne soit pas obligé d'ouvrir trop grandes les portes de la sécularisation. Dorénavant, aucun Ordre ou Congrégation (1) ne pourra admettre :

(1) On peut distinguer parmi les Familles religieuses les Ordres et les Congrégations. Les membres d'un Ordre sont liés par des vœux solennels ; ex. : les Dominicains, les Franciscains. Les membres d'une

Digitized by Google

1° Ceux qui ont été renvoyés des collèges même laïcs, pour fait d'immoralité ou pour autre faute ;

2° Les sujets exclus des séminaires ou des collèges dirigés par des ecclésiastiques ou par des religieux, pour quelque raison que ce soit ;

3° Des novices ou des profès, chassés de leur Ordre ou de leur Congrégation, même s'ils avaient obtenu la dispense de leurs vœux ;

4° Des novices ou des religieux chassés, et qui chercheraient à rentrer dans une autre maison de leur Ordre ou Congrégation soit dans la même province, soit dans une autre.

Les vœux de ceux qui entreraient en religion contrairement à ce décret, seront nuls (1).

Études. — Les futurs religieux, choisis avec grand soin, doivent avoir une formation intellectuelle solide. Le décret *Auctis admodum* du 4 novembre 1893, demandait aux religieux d'avoir fait une première année de théologie avant le sous-diaconat, une seconde année avant le diaconat et une troisième avant le sacerdoce, en supposant toujours que l'étudiant en théologie avait accompli auparavant tout le cycle des études préliminaires. Malgré ce décret précis, plusieurs difficultés ont été proposées à Rome sur ces études préliminaires au cours de théologie et sur la durée des années de travail. La S. Congrégation *De Religiosis*, voulant assurer aux religieux une culture scientifique sérieuse, s'est montrée sévère dans ses réponses. Voici les principales.

Il est interdit d'abréger les années consacrées à la théologie. Le temps perdu, même pour d'autres motifs que la négligence, ne peut être réparé par une augmentation du nombre des classes. Cependant on prendra sur chaque année un mois de vacances, de sorte que les trois années de théologie doivent comprendre trente-trois mois de travail. Outre ces trois années requises avant l'ordination sacerdotale, les religieux font une quatrième année complète de théologie, ce qui porte

Congrégation ne font que des vœux simples. Les Congrégations sont, en général, plus récentes que les Ordres ; ex. : les Assomptionistes, les Frères Maristes.

(1) *Acta apostolicæ Sedis*, 1909. T. I, p. 700-701.

Digitized by Google

à quarante-cinq le nombre des mois d'études théologiques.

L'enseignement préparatoire à la théologie comprend la philosophie, les classes secondaires de lettres et de sciences et les classes primaires. L'étudiant, avant de commencer ses cours de théologie doit fournir un certificat du directeur de l'établissement où il a fait ces différentes études.

L'évêque ne peut ordonner les religieux, si, outre les autres prescriptions canoniques, ces derniers ne lui présentent une lettre de leur Supérieur attestant qu'ils ont achevé toutes leurs études selon les règles fixées par le présent décret (1).

Garanties exigées pour la profession solennelle des religieuses. — Le Saint-Siège (2) a ordonné que l'engagement définitif d'une personne dans un Ordre de religieuses soit précédé de vœux simples émis pour trois années, au bout desquelles la religieuse peut faire sa profession solennelle si elle est jugée digne. Ce stage entre le noviciat et les grands vœux a paru si important à la S. Congrégation, qu'elle l'a imposé sous peine de nullité de la profession religieuse faite avant l'expiration de ces trois années.

A ce sujet, on a posé dernièrement un doute au Saint-Siège. Plusieurs monastères ont eu connaissance de ce décret assez longtemps après sa promulgation et des religieuses firent leur profession solennelle immédiatement après leur noviciat, sans avoir subi l'épreuve des vœux simples de trois ans. Cette profession était-elle nulle?

Sans douter de la bonne foi des religieuses, la S. Congrégation n'a pas hésité pourtant à répondre que la profession solennelle de ces religieuses était nulle. Cette décison est une application du principe juridique que l'ignorance n'excuse pas d'une loi interdisant un acte sous peine de nullité. C'est aussi une preuve que l'Eglise, dans sa prudence, tient à en-

(1) *A. A. S.* Vol. cit., p. 701-704.

(2) Décret *Perpensis* de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, 3 mai 1902. Depuis la réforme de la Curie Romaine par Pie X, cette dernière Congrégation a été remplacée par la Congrégation *de Religiosis.*

Digitized by Google

tourer de toutes les précautions l'engagement définitif des religieuses (1).

Emplois interdits aux religieux prêtres, sécularisés. — Les récentes persécutions ont nécessité de nombreuses sécularisations. Une des raisons qui pouvaient entraîner le religieux à quitter sa Congrégation, ou son Ordre, était la perspective d'une haute situation dans le clergé séculier. Ce motif a été plus fréquent qu'on ne pourrait le supposer. Aussi la S. Congrégation *de Religiosis*, voulant empêcher ces sécularisations par trop intéressées, a décidé qu'elle n'accorderait aux religieux prêtres des lettres de sécularisation perpétuelle ou temporaire, qu'à des conditions qui mettraient un terme à cet abus.

Désormais, ces prêtres, religieux sécularisés, ne peuvent être nommés à aucune charge ecclésiastique ni dans les basiliques mineures ou majeures (2), ni dans les cathédrales. Ils n'exerceront aucune fonction dans les grands séminaires, dans les petits séminaires et autres instituts où on forme le clergé, ni dans les universités et collèges jouissant du privilège pontifical de conférer les grades académiques en philosophie, théologie et droit canonique.

Ils ne recevront aucun emploi dans les curies épiscopales. Ils ne seront ni visiteurs, ni supérieurs de communautés religieuses d'hommes ou de femmes, même s'il s'agit de congrégations purement diocésaines.

Enfin il est interdit à ces anciens religieux d'avoir leur domicile habituel là où se trouverait une maison dépendant de la Province religieuse ou de la mission à laquelle ils appartenaient avant leur sécularisation.

(1) *A. A. S.* Vol. cit. p. 699-700.

(2) Le titre de *basilique majeure* ou celui de *basilique mineure* est accordé par le Saint-Siège à des églises anciennes ou particulièrement célèbres. Cette distinction peut être comparée à un titre de noblesse. Les basiliques sont enrichies d'indulgences et leur clergé jouit de privilèges honorifiques. Il y a quatre basiliques majeures : Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul hors les murs, Sainte-Marie-Majeure, à Rome ; et un grand nombre de basiliques mineures à Rome ou en dehors, par exemple à Lyon, Notre-Dame de Fourvière, Saint-Martin-d'Ainay.

Digitized by Google

Ce décret, d'après le texte même, n'a pas d'effets rétroactifs, il ne s'applique qu'aux religieux prêtres, sécularisés depuis le 15 juin 1909, date de sa promulgation (1).

Règles de prudence pour emprunter et pour gérer les fonds des communautés. — Bien souvent des communautés religieuses d'hommes ou de femmes, emportées par leur zèle, se sont lancées dans des œuvres charitables et scolaires, dans des constructions d'immeubles, pour n'aboutir en peu de temps, hélas ! qu'à une catastrophe financière. On comptait sur des quêtes, sur des promesses plus ou moins vagues, et au moment de payer les entrepreneurs, l'argent manquait. Il fallait alors user d'expédients, économiser par des privations surhumaines, entamer la dot des religieuses encore vivantes, ce qui est défendu par le droit canonique, contracter de nouvelles dettes, et tout cela n'évitait parfois ni le scandale ni la ruine. Des mesures sévères s'imposaient pour arrêter dans les communautés religieuses cette cause de désorganisation. La S. Congrégation *de Religiosis* vient de les prendre dans un décret du 30 juillet 1909 (2).

Ce document expose d'abord la situation lamentable de ces instituts religieux qui, malgré leurs excellentes intentions, entreprennent des œuvres sans avoir les ressources nécessaires : « ce qui est contraire aux Constitutions pontificales, et ne « peut être agréable à Dieu ni utile au prochain. » Viennent ensuite des règles précises, minutieuses, que tous les Ordres et Congrégations seront tenus d'observer. En voici le résumé.

Les maisons religieuses ne peuvent faire *sans autorisation aucun emprunt important.* La S. Congrégation explique chaque terme de ce principe. La loi vise les emprunts de toute sorte : par hypothèque ou simple prêt, avec ou sans intérêts, directs ou par intermédiaire, faits sans écrit, par sous-seing privé ou par acte notarié. L'importance de l'emprunt varie selon la nature de la maison religieuse qui le contracte. Un emprunt important sera : de 500 à 1.000 francs, pour chaque

(1) *A. A. S.* Vol. cit. p. 523.
(2) *A. A. S.* Vol. cit. p. 695-699.

Digitized by Google

établissement local, — de 1000 fr. à 5.000 fr. pour toute une province, — de 5.000 fr. et au-delà pour l'ensemble de l'Ordre ou de la Congrégation. Ces chiffres indiquent le maximum que chaque maison ou établissement ou famille religieuse ne peut dépasser sans autorisation, peu importe que la somme soit constituée par un seul emprunt ou par plusieurs.

L'autorisation pour contracter un emprunt important est accordée par le conseil local et par l'évêque aux maisons soumises immédiatement à la juridiction épiscopale ; — par le conseil local et par le Supérieur général pour les communautés qui ne sont pas soumises à un Supérieur provincial, — par le conseil provincial et par le Supérieur général pour un emprunt concernant une province entière, — enfin par le Conseil général de l'Ordre ou de la Congrégation pour un emprunt intéressant l'ensemble de l'Ordre ou de la Congrégation.

Si une maison particulière, une province, l'Ordre ou la Congrégation veut emprunter plus de 10.000 francs, outre les autorisations indiquées plus haut, il faut celle du Saint-Siège, et cette dernière serait nulle si les religieux en la demandant, n'ont pas prévenu qu'ils avaient d'autres dettes.

Chaque maison religieuse doit avoir un conseil local, composé de quatre membres pour les établissements de douze religieux et de deux membres au moins pour les établissements moindres. Ces conseillers sont choisis par la communauté pour trois ans. Ils ont voix délibérative dans les affaires financières ; leur vote sera écrit pour en assurer l'indépendance. Le Supérieur est tenu en conscience de faire connaître au conseil la situation exacte des finances. Ainsi la responsabilité et l'autorité des Supérieurs pour les affaires matérielles de leur communauté est partagée par ce conseil. Les maisons qui n'auraient pas encore institué leurs conseillers doivent le faire dans les trois mois qui suivent la promulgation de ce décret.

Pour les fondations d'œuvres et les constructions, il est absolument interdit aux religieux de les entreprendre s'ils n'ont pas *en leur possession* tout l'argent nécessaire. Ils ne doivent pas s'appuyer sur les promesses de leurs bienfaiteurs, ni sur des dons partiels. Quant à la gestion de ces fonds, elle doit être contrôlée par le conseil.

Digitized by Google

La S. Congrégation en terminant rappelle que l'argent des fondations de messes ne peut être détourné de son emploi, sous aucun prétexte même pour un temps très court, et que la dot des religieuses encore vivantes ne peut être ni aliénée ni dépensée. Un dernier article du décret indique que toutes ces prescriptions concernent aussi bien les Ordres que les Congrégations d'hommes ou de femmes, et que ce règlement oblige sous peines graves.

Dénonciation de faux instituts religieux. — Pour protéger les Ordres religieux, il faut encore les préserver des contrefaçons. Outre les faux religieux quêteurs, il existe des sociétés aux apparences de congrégations religieuses, poursuivant un but philanthropique, mais qui, pour ne pas se soumettre aux règles de l'Eglise, peuvent facilement suivre une fausse route doctrinale ou morale. La S. Congrégation *de Religiosis* a déclaré ainsi que l'institut féminin italien, dit de Sainte-Marie, n'est pas reconnu par l'autorité religieuse. Les membres de cette Société ont adopté un costume analogue à celui des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul (1).

II. — Les ouvrages suivants ont été mis à l'Index par décret de la S. Congrégation de l'Index du 6 juillet 1909 (2) :

JOSEPH TURMEL, *Histoire du dogme de la papauté ; des origines à la fin du* IVe *siècle.* — Paris, Alphonse Picard et Fils, 1908.

JOSEPH TURMEL. — *Histoire du dogme du dogme du péché originel.* — Mâcon, Protat frères, 1900.

JOSEPH TURMEL. — *L'Eschatologie à la fin du* IVe *siècle, Ibid.*, 1900.

GUILLAUME HERTZOG, *La Sainte Vierge dans l'histoire.* — Paris, Emile Nourry, 1908.

ROMOLO MURRI, *Battaglie d'oggi.* 4 vol., Roma, Società I. C. di cultura, 1903-4.

ROMOLO MURRI, *Democrazia e cristianesimo ; i principii communi* (*Programma della Società nazionale di cultura*). Roma, Società nazionale di cultura, 1906.

(1) *A. A. S.* Vol. cit. p. 780.
(2) *A. A. S.* Vol. cit. p. 554-555.

Digitized by Google

ROMOLO MURRI, *La vita religiosa nel cristianesimo ; discorsi. Ibid.*, 1907.

ROMOLO MURRI, *La filosofia nuova e l'enciclica contro il modernismo. Ibid*, 1908.

SOSTENE GELLI, *Psicologia della religione ; note ed appunti*, Roma, Società nazionale di cultura, 1905.

FILOSOFIA DELLA FEDE, *Appunti*. — Stampato in Roma, tip. dell' Unione cooperativa editrice, senz'anno.

FORTUNATO RUSSO, *La Curia romana nella sua organizzazione e nel suo completo funzionamento ; diritto e psicologia*. Palermo, tip. *Gazetta commerciale*, 2e edizione, 1908.

TELESPHORE SMITH-VAUDRY et les auteurs qui ont écrit sous les pseudonymes LEFRANC et JÉHAN DE BONNEFOY se sont soumis aux condamnations ayant frappé leurs ouvrages.

III. — Sous le régime concordataire, les évêques devaient faire agréer par le Gouvernement les prêtres choisis pour être curés (1). La présentation faite au Gouvernement par l'évêque conférait-elle le titre canonique de curé, ou bien cette présentation était-elle seulement une condition préparatoire à la nomination du curé? En un mot, par quel acte l'évêque nommait-il le curé : par la présentation au Gouvernement ou par une décision postérieure?

Le tribunal de la Rote a été amené à trancher cette question, qui, sans importance immédiate aujourd'hui, présente un certain intérêt au point de vue juridique. Voici le cas soumis au tribunal romain.

L'abbé Casabianca affirme avoir été nommé curé de la paroisse Saint-Roch, à Ajaccio, parce que Mgr Olivieri, au mois de janvier 1902 l'avait proposé pour ce poste au Gouvernement. Le ministre des Cultes, qui avait déjà refuséM. Casabianca, ne répondit rien. Quelque temps après, Mgr Olivieri meurt. Les vicaires capitulaires d'accord avec le Gouvernement, nomment, à plusieurs cures mais écartent toujours l'abbé Casabianca. Après la séparation, la cure de Saint-Roch

(1) *Concordat de* 1801, art. 10 : Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

Digitized by Google

étant encore vacante, M. Casabianca revendique un titre juridique à cette paroisse, prétendant que sa nomination a été faite par Mgr Olivieri et que n'ayant pas été repoussée par le Gouvernement, elle est devenue définitive par la rupture du Concordat.

Cette cause a été jugée en premier ressort au tribunal ecclésiastique métropolitain d'Aix-en-Provence et rejetée le 10 juin 1908. M. Casabianca s'est pourvu en appel devant le tribunal de la Rote.

Ce dernier met hors de cause la personnalité de M. Casabianca qui a partagé avec beaucoup d'autres prêtres d'excellente réputation les mauvaises grâces du Gouvernement. La question à résoudre se pose donc sur le terrain purement civil ecclésiastique et elle se résume ainsi : sous le régime concordataire par quel acte l'évêque nommait-il les curés? En les présentant au Gouvernement, répond l'abbé Casabianca. — Après cette présentation qui n'était qu'un prélude de la véritable nomination, soutient l'évêque d'Ajaccio.

Comme la coutume est excellente interprète des lois, les deux partis ont consulté sur ce point de droit les curies diocésaines de France. On peut ramener à trois les opinions résultant de cette enquête.

1° La présentation équivalait à une nomination conditionnelle ; le curé présenté était nommé pourvu que le Gouvernement l'acceptât. C'est l'avis d'un vicaire général de Nice.

Cette première thèse est rejetée par le tribunal de la Rote car si la présentation était une condition pour être nommé, l'approbation du Gouvernement aurait été nécessaire pour que la nomination fût réelle. Or dans les discussions préliminaires au Concordat, cette opinion soutenue par les mandataires de Napoléon fut repoussée par le délégué du Saint-Siège. A la formule « les nominations ne seront *valides* qu'après approbation du gouvernement », on substitua celle-ci : « Le choix des évêques ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le Gouvernement » (1).

(1) Cardinal Mathieu, *Le Concordat de* 1801. Paris, 1903, p. 261, cité dans le jugement du tribunal de la note : *A. A. S.* Vol. cit. p. 591.

Digitized by Google

2° La présentation était une nomination véritable et canonique conférant tous les droits à la cure. Les vicaires généraux de Sens, de Toulouse, de Saint-Dié, le chancelier de Périgueux et beaucoup d'autres personnages interrogés pensent ainsi.

Le tribunal de la Rote n'admet pas cette seconde opinion, en s'appuyant sur une considération de fait : lorsque le candidat proposé par l'évêque était rejeté par le gouvernement, l'évêque proposait d'autres noms, sans que ce refus ait donné au premier candidat le droit de protester ou de réclamer. On ne peut soutenir, en effet, que le Gouvernement en écartant un candidat ait enlevé à ce dernier un droit, des pouvoirs, qui ne peuvent être conférés que par l'évêque, La présentation n'était pas une nomination.

3° La présentation était une simple proposition sans valeur juridique. Souvent elle n'était pas même communiquée à l'intéressé. C'est le sentiment adopté par les archevêques de Paris, de Chambéry, d'Auch, de Rennes, par les évêques de Nancy, de Fréjus, de Nevers, de Tarentaise, de Saint-Jean-de-Maurienne, par les vicaires généraux d'Evreux, de Bayonne, d'Albi, de Montauban et par ceux d'Ajaccio où a pris naissance la controverse.

C'est aussi la solution admise par le tribunal romain. Elle est justifiée en effet par des citations de la bulle *Eclesia Christi* par des extraits de la correspondance du Cardinal Consalvi à Pie VII. Une note du même cardinal à Bernier, représentant du Gouvernement, résume la doctrine en disant : « Les évêques « qui nommeront à toutes les cures, ne choisiront les pasteurs, « qu'après s'être assurés qu'ils sont doués des qualités requises « par les lois de l'Eglise, et qu'ils jouissent de la confiance du « Gouvernement. » La nomination était donc postérieure à l'approbation du pouvoir civil. Cela ressort aussi des formules elles-mêmes employées pour annoncer aux curés leur nomination.

Le tribunal de la Rote conclut que *l'abbé Casabianca n'a pas été nommé canoniquement et pratiquement n'est pas apte à être institué curé de l'église Saint-Roch* (1).

(1) *A. A. S.* Vol. cit. p. 589-598.

Digitized by Google

La question est ainsi tranchée : la présentation n'avait pas de valeur canonique ; la nomination était un acte bien distinct de cette simple proposition faite au gouvernement.

IV. — Si l'Eglise est persécutée chez les vieux peuples latins, en dehors de l'Europe au contraire, elle prend un développement plein d'espérances ; outre les relations des missionnaires communiquées par les *Missions catholiques* et par les *Annales de la Propagation de la Foi*, plusieurs documents publiés par les *Acta apostolicae Sedis* prouvent l'extension du christianisme dans les pays nouvellement évangélisés : ce sont les décrets ordonnant la création ou la division de préfectures apostoliques et de vicariats apostoliques.

L'organisation ecclésiastique dans les missions n'est pas la même que dans nos pays. Dans les régions où le christianisme commence à pénétrer, on fonde d'abord quelques centres de mission. Ces centres se groupent entre eux pour former une préfecture apostolique. Le préfet apostolique est plus qu'un curé et moins qu'un évêque. Il ne reçoit pas la consécration épiscopale mais il a juridiction sur les différentes missions de son district et souvent avec une autorisation du Saint-Siège, il confère le sacrement de Confirmation. Une préfecture apostolique peut devenir considérable par le nombre des missionnaires, par celui des fidèles ou par l'étendue de son territoire, alors on l'érige en vicariat apostolique. Le vicaire apostolique est ordinairement évêque, mais il administre son vicariat non pas en son nom propre comme les évêques de nos diocèses, mais immédiatement au nom du Pape dont il n'est qu'un simple mandataire ; de là le nom de *vicaire apostolique*. A son tour un vicariat apostolique trop important peut être démembré en préfectures apostoliques ou en d'autres vicariats. Ainsi le développement des missions se manifeste par la marche de l'organisation hiérarchique. On conçoit que ces progrès soient lents car pour motiver ces changements d'institutions, il faut un accroissement assez grand dans le nombre des fidèles et des prêtres. Cependant chaque année on peut enregistrer quelques-unes de ces transformations indiquant les conquêtes de la Foi catholique dans des régions protestantes ou païennes.

Digitized by Google

Voici quelles sont les nouvelles créations de vicariats apostoliques et de préfectures apostoliques, depuis le mois de janvier 1909, d'après les décrets publiés par les *Acta Apostolicae Sedis*.

La préfecture apostolique du BASUTO-LAND (Afrique méridionale) a été érigé en vicariat apostolique. Cette région est évangélisée par les Oblats de Marie-Immaculée.

La préfecture apostolique du GRAND NAMAQUALAND a été créée le 7 juillet dernier et confiée aux Oblats de Saint-François de Sales. Son territoire est pris sur le vicariat apostolique du FLEUVE ORANGE (Afrique méridionale).

Un vicariat apostolique a été constitué dans la province de KÉNIA (Afrique Orientale anglaise), le 12 juillet dernier et donné à une société de missionnaires de Turin.

Enfin, le 15 septembre dernier, la préfecture apostolique du DELTA DU NIL a été érigée en vicariat apostolique. C'est une nouvelle preuve du progrès des Œuvres catholiques dans cette région de l'Egypte, où la Société des Missions africaines de Lyon s'est établie depuis plusieurs années.

A. JULLIEN.

Digitized by Google

UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite (1)

* * *

Le colonel de Bourlamaque, à peine arrivé à Carillon où il devait précéder son chef d'une quinzaine de jours, s'était immédiatement préoccupé d'obtenir des renseignements certains sur les intentions de l'ennemi et sur ses forces effectives. Il apprit ainsi qu'Abercromby venait de s'établir sur les ruines du fort George, et qu'il se disposait à s'avancer contre nous avec 25.000 hommes (2). Il se hâta de faire part à Vaudreuil de ces graves nouvelles (3).

Montcalm croisa les courriers sur le lac Champlain, en même

(1) Voir octobre.

(2) L'enseigne de Langy-Montégron, à la tête d'une soixantaine de sauvages, put s'approcher à deux lieues du fort George où il constata d'importants mouvements de troupes. Il captura un officier et 15 « rangers » qui lui dirent que les Anglais s'ébranleraient « dans 14 jours, au nombre de 25.000 hommes... ; qu'ils attendoient au premier jour le colonel Johnson avec 500 sauvages des Cinq-Nations. » (*Mémoire* adressé à Belle-Isle par l'ingénieur de Lotbinière, Québec, 11 novembre 1758. *Arch. du min. de la Guerre*, vol. 3499.)

(3) Il lui dépêcha « Ignace, chef des Hurons de Lorette ». (*Journal*, de Montcalm, p. 382).

Digitized by Google

temps qu'un convoi de miliciens montréalistes regagnant leurs foyers. « Ils sont trop bons pour qu'on nous les laisse, observe-t-il avec amertume. On les destine à l'armée de faveur... Cette chimérique expédition de Corlar (ainsi la nomment les courtisans) sera peut-être cause de la perte de la colonie. » Il aurait fallu, selon lui, « marcher sur-le-champ aux ennemis avec les sauvages, l'élite des Canadiens, les troupes de terre et de la colonie. Ils ne sont pas encore retranchés, persuadés, suivant le rapport des prisonniers, que la disette des vivres nous met hors d'état de rassembler un corps d'armée... Une attaque imprévue les culbuteroit et finiroit la campagne de ce côté. Le marquis de Vaudreuil pourroit alors s'occuper ou d'envoyer des secours à la Belle-Rivière ou de ses prétendues négociations avec les Cinq-Nations » (1).

L'irritation qu'on sent percer à travers ces lignes s'explique assez d'elle-même. Dès la première heure, Montcalm vit clairement le danger qui menaçait Carillon. Or, il n'avait qu'une poignée d'hommes à opposer aux forces écrasantes de l'ennemi : huit bataillons, affaiblis par les piquets levés pour le détachement de Lévis, une quarantaine de miliciens, à peu près autant de soldats de marine et quatorze sauvages, à la date du 30 juin, jour de son arrivée (2). « Un contre cinq, peut-être plus : voilà notre position, » écrivait-il dans son *Journal*. Il ajoutait bravement : « Activité et audace, voilà nos seules ressources. » Il connaissait trop bien l'importance de la position de Carillon, « la clef des eaux et par conséquent du pays » (3), pour songer à l'abandonner sans combat.

On sait déjà que le fort, bâti à l'extrémité d'une petite péninsule dont la pointe est tournée au sud-est, commandait à la fois la baie des Deux-Rochers, la rivière de la Chute et celle de Saint-Frédéric, bras méridional du lac Champlain. A partir de la forteresse, la presqu'île va en s'élargissant peu à peu. Une colline lui sert d'arête dans le sens de sa longueur (4).

(1) *Journal*, p. 383.
(2) *Ibid.*, p. 384.
(3) Desandrouins (dans Gabriel, p. 164).
(4) Cet éperon montagneux, mesuré sur sa crête depuis la pointe jusqu'à l'endroit où la presqu'île se rattache à la terre ferme, a

Digitized by Google

Elle s'épanouit à quelque treize cents mètres de la pointe en une sorte de plateau rocheux de un demi-kilomètre de largeur. Les pentes en sont abruptes. Mais, tandis que, du côté du lac Champlain, elles tombent sur une plaine marécageuse, couverte de grands bois, elles sont plus escarpées vers la rivière de la Chute : leurs contreforts n'en sont séparés que par un cordon littoral d'à peine deux cents mètres d'épaisseur. C'est là, sur ce plateau dominant la « gorge de la presqu'île » que Montcalm espérait tenir bon, tout au moins jusqu'à l'arrivée des renforts (1).

Mais l'armée anglo-américaine était tout près de là, et il fallait au moins quatre ou cinq jours pour fortifier la position qui devenait, par le choix du général, le boulevard de la Nouvelle-France. « Pour exécuter ces travaux, il faut des bras et que l'ennemi nous donne le temps » (2).

Le temps, c'est la grande affaire. Pour gagner quelques jours et permettre à ses soldats, auxquels il sait pouvoir tout demander, de faire sortir de terre de formidables retranchements, le général s'éloigne du canon de la forteresse. Tandis que les ingénieurs commencent les ouvrages de défense, il échelonne ses troupes entre le plateau et la tête du Portage, sur la rive nord du lac Saint-Sacrement, où l'ennemi doit vraisemblablement débarquer. « Ce mouvement, observe-t-il lui-même, étoit nécessaire pour en imposer aux ennemis et leur faire perdre l'idée qu'ils ont de notre très grande faiblesse, et en même temps pour empêcher qu'ils ne s'emparent à l'improviste du Portage, ce qu'ils pouvoient faire par une marche de dix à douze heures seulement sur le lac » (3).

Un convoi de vivres, escorté par une centaine de miliciens

1200 toises (2338^{m} 85) de long (*Observations diverses sur Carillon, Saint-Frédéric et la frontière du lac Champlain*, mémoire de Désandrouins, 28 octobre 1758, cité par Gabriel, p. 153).

(1) V. le *Mémoire* rédigé par M. d'Hugues, jeune officier en garnison à Carillon, et expédié par lui le 1er mai 1758 au ministère de la guerre, ainsi que le *Mémoire*, joint à la lettre de l'ingénieur en chef, de Pontleroy, au maréchal de Belle-Isle, Carillon, 26 juillet 1758 (*Arch. du min. de la Guerre*, vol. 3498.)

(2) *Journal* de Montcalm, 2 juillet.

(3) *Journal*, p. 385.

Digitized by Google

et de soldats de marine, était arrivé dans la soirée du 1er juillet. Le 3, l'armée reçut un faible renfort de Canadiens, amenés par le capitaine de Raymond. Avec le contingent colonial, lequel parvint à Carillon deux jours après, ce fut tout le secours envoyé à Montcalm jusqu'à la veille de la rencontre qu'il s'efforçait de reculer le plus possible (1).

Dans l'après-midi du 5, l'infatigable Langy apportait au camp la nouvelle que la flottille angliase avait mis à la voile dès la pointe du jour. L'ennemi s'avançait sur trois divisions, celle du centre, constituée par les soldats de la Vieille-Angleterre aux uniformes rouges, les deux autres par des miliciens en habits bleus. L'avant-garde était composée des barques légères qui portaient les rôdeurs de bois de Rogers, l'infanterie de Gage et les marins de Bradstreet. Les pontons de l'artillerie les lourds bateaux plats chargés des vivres et des bagages formaient, si l'on peut dire « la queue du formidable et gigantesque serpent qui s'avançait lentement sur le Canada. » Chefs et soldats avaient la conviction de marcher à un triomphe. Au fait, le spectacle qu'ils avaient sous les yeux était bien capable de leur inspirer une entière confiance. Les 15.000 hommes d'Abercromby (2) ne représentaient-ils pas la plus puissante armée d'invasion qui ait débordé les frontières canadiennes? La journée était splendide, le ciel extrêmement pur. Le soleil de juillet échauffait les eaux cristallines du lac, nimbant d'une gloire les bouquets d'arbres des îles, accrochant partout des rayons, sur les rocs de la rive, sur les avirons ruisselants d'eau, sur l'or des uniformes et l'acier des armes. Chaque régiment portait ses drapeaux déployés. Trompettes, cornemuses et tambours remplissaient les airs de roulements et de fanfares martiales (3).

(1) Malartic, p. 139-180. — Où Casgrain a-t-il vu que « M. de Raymond avait amené avec lui quatre cents Canadiens et une centaine de sauvages »? Cet officier n'amena que 118 hommes : 38 de la marine et 80 Canadiens. La Naudière, Saint-Ours et Gaspé en amenèrent eux-mêmes 150.

(2) *Public Record Office, A. and W. Indies, Abercromby à Pitt*, camp du Portage, 12 juillet 1758. Ce document porte 6357 réguliers et 9024 miliciens. — Cf. Mante, *op.cit.*, p. 145.

(3) Parkman, *Montcalm and Wolfe*, t. II, p. 92 ; Garneau, *op. cit*, t. II, p. 277.

Digitized by Google

A l'aube du 6, Bourlamaque, apercevant la flotte anglaise fit relever ses postes avancés par les grenadiers. Il attendit jusqu'à huit heures le détachement de Trépezec qu'il avait envoyé sur la Montagne Pelée (1). Mais ne voyant rien venir, il brûla son camp et se replia en bon ordre sur la Chute, tandis que Montcalm passait lui-même la rivière avec son échelon. Avant midi, les sept bataillons campaient sur les hauteurs voisines pour donner aux grands-gardes le temps de rallier.

Abercromby comptait investir Carillon le jour même. Il forma ses troupes en quatre colonnes qu'il lança à travers la forêt, sur la gauche de la rivière de la Chute. Mais n'ayant aucun point de direction dans l'inextricable labyrinthe des bois, avançant sur un sol accidenté, les colonnes ne tardèrent pas à se heurter les unes contre les autres et à se rompre. Après une marche confuse et pénible, elles n'avaient pas encore atteint, à quatre heures du soir, le confluent de la rivière de Bernetz (2).

C'est alors que se produisit le premier choc entre nos troupes et celles des Anglais. Coupé de sa ligne de retraite, le détachement de Trépezec s'était égaré dans les bois. Malgré l'expérience de Langy qui lui servait de guide avec quelques sauvages, il vint donner dans la tête d'une colonne en marche. Presque tous les hommes furent tués ou pris, mais ils eurent le temps d'infliger à l'ennemi la perte la plus sensible qu'il pût éprouver, celle du jeune et enthousiaste lord Howe, « l'âme de l'armée d'Abercromby » (3).

Les conséquences de cette mort ne tardèrent pas à se faire sentir (4). Abercromby fatigua inutilement ses hommes, en les faisant rester toute la nuit sous les armes en pleine forêt. Le

(1) A trois lieues au sud du Portage, sur la rive gauche du lac. Trépezec, capitaine dans Béarn, commandait un parti d'environ 300 hommes. Langy l'accompagnait.

(2) Parkman, *op. cit*, t. II, p. 95.

(3) *Journal* de Montcalm, p. 393 ; Malartic, p. 181 ; Désandrouins, p. 163. — « Mylord Howe, l'Anglois le plus noble qui soit apparu de mon temps, et le meilleur soldat de l'armée. » C'est ainsi que l'appréciait Wolfe dans une lettre à son père, citée par Robert Wright (*Life of Wolfe*, p. 450).

(4) V. le major Thomas Mante dans Parkman, *op. cit*, t. II, p. 97.

Digitized by Google

lendemain, il commença par rétrograder jusqu'au Portage. Il ne reprit sa marche en avant que vers la fin du jour.

Sans connaître la mort de lord Howe, Montcalm, attentif aux mouvements de l'armée ennemie, sut y percevoir des signes d'incohérence et de désarroi. Il eut cette admirable intuition que son adversaire hésitait, qu'un funeste aveuglement le dominait et qu'il allait s'offrir à lui comme une proie (1). Le soir même, il écrivait au marquis de Vaudreuil ces lignes prophétiques et qui font le plus grand honneur à sa clairvoyance : « J'espère beaucoup de la volonté et de la valeur des troupes françoises. Je vois que ces gens-là marchent avec précaution et tâtonnent. S'ils me donnent le temps de gagner la position que j'ai choisie sur les hauteurs de Carillon, je les battrai » (2).

Averti par ses éclaireurs que l'ennemi poussait une pointe vers la rivière de Bernetz, Montcalm ramena ses troupes vers le plateau de Carillon pour éviter d'être tourné sur sa droite. Le soir du 6, sa petite armée bivouaquait devant les murailles du fort (3).

Il est des circonstances où un général ne doit compter le nombre de ses ennemis qu'après la bataille. Montcalm le savait (4). Incertain d'être secouru en temps utile, il prépara tout en vue d'une résistance acharnée. Il avait calculé tous les dangers de sa position ; mais il n'avait que le choix des difficultés. Il devait s'en tirer par le sang-froid et par l'audace (5).

Jusqu'alors les travaux de défense avaient progressé lentement en raison du petit nombre des travailleurs ; mais, dès l'aurore du 7, l'armée entière s'est mise à la besogne. Avec un

(1) Capitaine Sautai, *op. cit.*, p. 68 et 94.

(2) Ces paroles qui l'ont « frappé d'admiration » sont rapportées par Doreil, dans sa lettre du 31 juillet 1758 à Belle-Isle (*Arch. du min. de la guerre*, vol. 3498).

(3) Un renfort de 183 Canadiens et soldats de marine vint l'y rejoindre avec le capitaine de Gannes (*Journal* de Montcalm, p. 422.)

(4) Gabriel, p. 164.

(5) Le sang-froid de Montcalm durant ces jours terribles ne se dément pas un seul instant. Ainsi qu'il l'écrivait à sa mère, le général n'eut pas la « moindre inquiétude depuis le 30 juin » Cf. Sommervogel, *Comme on servait autrefois* (Paris, Albanel, 1872), p. 118.

Digitized by Google

entrain admirable les soldats s'employèrent à creuser le fossé, à couper les arbres. Les officiers, la hache à la main, donnaient l'exemple (1).

Cependant les nouvelles de plus en plus alarmantes envoyées de Carillon avaient forcé le marquis de Vaudreuil à se rendre enfin à l'évidence : il ne lui était plus possible, maintenant, de mettre en doute les projets offensifs des Anglais. Le 29 juin, il ordonnait au chevalier de Lévis de suspendre son mouvement vers le lac Ontario et de diriger sur Carillon les premières troupes de son détachement qui seraient prêtes à marcher. Les piquets des six bataillons, en subsistance partie à Montréal, partie à la Chine, s'embarquèrent le 1er et le 2 juillet (2).

Lévis ne comptait pas arriver à Carillon avant le 10 (3). Mais ses soldats devaient réaliser des prodiges.

Le capitaine Pouchot commandait le groupe de Montréal. Renseigné par les courriers de Montcalm sur les progrès de l'offensive anglaise, cet officier, homme d'énergie s'il en fut, n'accorda, le 6, que quatre heures de repos à ses hommes. Faute de vent, ceux-ci avaient dû faire vingt-quatre heures à la rame sur le lac Champlain (4). Ils ne s'en remirent pas moins allègrement en chemin le 7, à la pointe du jour, oubliant toute fatigue pour ne songer qu'à une chose : arriver à temps pour partager les dangers et la gloire de leurs compagnons d'armes.

Ce noble désir fut satisfait. Les piquets parvinrent à Carillon dans la soirée, entre six et huit heures. On devine quelles enthousiastes acclamations les saluèrent. « Ils avoient fait, nous dit Montcalm, la plus grande diligence, marchant jour et nuit, malgré les vents contraires, pour joindre leurs camarades qu'ils avoient su à la veille d'être attaqués. Aussi furent-ils reçus de notre petite armée avec la même joie que les légions de Labiénus le furent par les cohortes romaines,

(1) *Journal* de Montcalm, p. 395.
(2) *Journal* de Lévis, p. 135.
(3) *Au maréchal de Belle-Isle*, Montréal, 2 juillet 1758. (*Arch du min. de la Guerre*, vol. 3.498).
(4) Pouchot, *Mémoires...*, t. I, p. 136.

Digitized by Google

bloquées avec Quintus Cicéron par un essaim de Gaulois » (1).

Ces soldats d'élite se virent accueillis avec une allégresse d'autant plus vive qu'ils précédaient de quelques heures seulement le chevalier de Lévis. Cet officier général, que les troupes adoraient, n'était pas moins estimé de son chef. Vers trois heures du matin, Montcalm averti de son approche, courut à sa rencontre avec un empressement qui témoignait bien de ses sentiments envers le sage et vaillant brigadier. Lévis était accompagné d'une partie de son état-major, en particulier du lieutenant-colonel de Senezergues (2).

L'abbé Picquet, aumônier en chef du corps expéditionnaire préparé pour Corlar, était peut-être arrivé la veille avec le groupe venu de Montréal. Mais s'il ne faisait point partie de la colonne Pouchot, on est en droit de supposer qu'il débarqua, en même temps que le chevalier, dans le petit port de Carillon, à l'aube de la journée la plus glorieuse de toute l'histoire canadienne.

Le missionnaire dut avoir peine à reconnaître la physionomie de la presqu'île où il avait campé l'année précédente. Un « désert », jonché d'arbres abattus, occupait la place de la forêt. Sur la crête du coteau, les lignes brisées de remparts, faits de terre et de bois, se profilaient durement sur le ciel. De loin, on eût dit un vaste fer à cheval. De près, c'était un amoncellement de gros arbres, l'un sur l'autre couchés et fortement reliés entre eux ; les branches, taillées en pointe, servaient de chevaux de frise.

A partir de cinq heures, c'est-à-dire dès l'aurore de ce mémorable 8 juillet 1758, François Picquet fut témoin d'un spectacle peu banal. Au son du tambour, officiers et soldats sortaient de leurs tentes, où ils avaient reposé tout habillés, et prenaient leurs positions de combat : les bataillons de La Reine, de Béarn et de Guyenne, à la droite des retranche-

(1) *Journal* de Montcalm, p. 396.

(2) Ce brillant officier qui devait tomber l'année suivante sur le plateau d'Abraham, était très estimé de Montcalm. V. *Grâces demandées pour les troupes qui se sont trouvées à l'action du* 8 *juillet* 1758. (*Arch. du min .de la Guerre*, volume 3498, pièce 162.)

Digitized by Google

ments ; au centre, Royal Roussillon, le 2e de Berry et quatre des six sections arrivées la veille ; les deux autres piquets avec La Sarre et Languedoc à la gauche. De ce même côté le plateau tombe en pente brusque sur la rive gauche de la Décharge, ainsi qu'on nommait parfois la rivière de la Chute. Là s'établirent les deux compagnies de volontaires de Duprat et de Bernard, récemment constituées par Montcalm. A l'opposé, entre l'escarpement beaucoup moins abrupt du plateau et le ruisseau marécageux qui se jette dans la rivière Saint-Frédéric, les Canadiens et les soldats de marine se postèrent derrière l'abatis de la « grande trouée ». Enfin, le troisième bataillon de Berry resta au fort pour le garder et assurer en même temps le ravitaillement de la ligne de feu en eau et en munitions. Chaque bataillon devait avoir derrière lui une compagnie de grenadiers doublée d'un piquet de réserve. Le chiffre total des combattants s'élevait à 3.506. Sur ce nombre on ne comptait que 450 Canadiens ou soldats de marine et 16 Peaux-Rouges (1).

La ration de vivres prise avec cette bonne humeur qui est la qualité distinctive du soldat français, les bataillons perfectionnèrent le retranchement sous la protection des gardes avancées (2).

Vers dix heures, les flancs de la montagne du Serpent à sonnettes, qui s'élève sur la rive droite de la Décharge, en

(1) *Journal* de Montcalm, p. 397-8. Vaudreuil, pourtant mieux renseigné que personne, n'hésita pas à écrire le 28 juillet au ministre de la marine que « l'armée consistoit à 4760 hommes, 326 soldats de troupes de la marine, 844 Canadiens et 40 sauvages. (*Arch. du min. de la Marine*, collection Moreau de Saint-Méry, vol. 13.)

(2) Pour le récit de la bataille, voir, outre les *Journaux* des officiers des deux partis : Montcalm, Lévis, Bougainville, Desandrouins, Malartic, le major Thomas Mante, la *Relation de la victoire remportée sur les Anglois, le 8 juillet 1758, par l'armée du Roi commandée par le marquis de Montcalm.* (*Arch. du min. des colonies*, série C_{11}, vol. 103, f° 367.) La mention : « Joint à la lettre de M. de Montcalm du 20 juillet 1758 », prouve que cette excellente relation fut rédigée sous les yeux du général, probablement par Bougainville. La copie qui s'en trouve dans la collection Moreau de Saint-Méry (vol. 13, f° 164), est accompagnée du commentaire, aussi malveillant que maladroit, par lequel Vaudreuil, qui l'envoya au ministre le 4 août, s'efforça de rabaisser le mérite du général.

Digitized by Google

face de Carillon, se couvrirent de tirailleurs : c'était un détachement de troupes légères et d'environ 450 Sauvages (Chactas, Loups, Moraygans et Agniés) aux ordres de Will Johnson. Les Peaux-Rouges ouvrirent le feu sur nos volontaires. Après s'être amusés quelque temps à cette vaine fusillade, ils devaient passer le reste de la journée à suivre en simples spectateurs les péripéties de la bataille (1).

L'ingénieur en chef de l'armée anglaise accompagnait cette reconnaissance. Sur son rapport, Abercromby mit ses troupes en mouvement, sans se soucier de son artillerie, tant il était impatient de prévenir l'arrivée des renforts qu'il savait attendus à Carillon.

C'était près de 14.000 hommes (2) qui s'avançaient à couvert des bois, dans l'espérance un peu présomptueuse d'emporter nos positions à la baïonnette.

A midi et demi, une vive fusillade éclata dans la direction de la rivière de la Chute. Les volontaires qui éclairaient la marche de l'ennemi, se replièrent. « Je vous les amène », criait joyeusement Duprat (3). Un coup de canon retentit : c'était le signal convenu. Les nôtres jetèrent aussitôt leurs outils et, en un clin d'œil, leurs habits blancs bordèrent d'une triple rangée la ligne verte des abatis. Au-dessus du parapet flottaient joyeusement les drapeaux des bataillons ; celui de Berry déployait pour la première fois en Amérique ses cou-

(1) *Arch. du min. de la Guerre*, vol. 3498, pièce 138 ; *Journal* de Bougainville, 8 juillet.

(2) Si Montcalm se trompe avec toutes les relations françaises du temps, en évaluant les forces anglaises à 25.000 hommes, il s'éloigne moins de la vérité en estimant à 14.000 hommes les troupes qu'il eut à combattre le 8 juillet. (*Montcalm à Vaudreuil*, 9 juillet. *Arch. du min. de la Guerre*, vol. 3.498.) D'après la lettre d'Abercromby à Pitt, l'armée anglo-américaine comprenait 15400 hommes, auxquels il faut ajouter 4 à 500 Sauvages.

(3) « De toutes parts on l'invite à prendre le plus court en escaladant le retranchement dont on lui faciliteroit le passage : non, non, s'écrie-t-il, à Dieu ne plaise que je leur en donne l'exemple! et, sous le feu de cette colonne ennemie, il fait le tour pour entrer par les barrières. » (*Notice historique sur les Sauvages de l'Amérique septentrionale* par le citoyen Bougainville, lue le 7 thermidor. *Mémoire de l'Institut.* Sciences morales et politiques, t. 3, p. 324.)

Digitized by Google

leurs : violet et isabelle (1). Parmi les étendards qui couronnaient le rempart de droite, il en était un fait d'une riche étoffe et qui portait, sur fond d'azur semé de lis d'argent, l'image de la Sainte Vierge. Les dames de Québec l'avaient brodé de leurs propres mains pour l'offrir à leurs compatriotes.

Quelques minutes s'écoulèrent avant que l'ennemi parût, minutes angoissantes et solennelles. L'abbé Picquet en profita pour faire, sur le front des troupes, ce qu'on appelait « l'exhortation » : « Enfants, se serait-il écrié (2), animez-vous au combat. Ayez confiance ! Le bon Dieu et sa divine Mère vous protègent. » Puis, il donna une absolution générale à ces braves dont plusieurs allaient mourir. En combattant les Anglais, nos soldats croyaient assez naïvement soutenir les intérêts de la religion catholique en même temps que ceux du roi de France (3).

Le ciel était radieux, le soleil brûlant. « Mes amis, la journée sera chaude ! » avait dit Montcalm en jetant à terre son habit. Déjà, aux sons aigus du fifre et de la cornemuse, l'ennemi débouchait des bois, sur quatre colonnes, grenadiers en tête et chasseurs sur les flancs.

Notre gauche se vit menacée la première par deux des colonnes dont l'une cherchait à tourner le retranchement, tan-

(1) Les trois bataillons de Berry (créés en 1684) avaient 7 drapeaux dont un blanc, colonel, et six d'ordonnance, violet et isabelle, rayés par opposition, avec croix blanches.

(2) Le plus inattendu des documents — une chanson « en style des poissardes » de Paris — nous a conservé la substance de cette harangue. C'est l'une des deux chansons que Montcalm envoya à la marquise de Saint-Véran, sa mère, comme échantillon de la muse militaire à l'armée de Carillon (V. Martin, *Op. cit.*, p. 302). Voici le couplet auquel nous faisons allusion :

« L'aumonier fit l'exhortation ;
Puis il donnit l'absolution.
Aisément cela peut se croire.
« Enfants, dit-il, animez-vous !
« L'Bon Dieu, sa Mèr', tout est pour vous. »

Et cela se chantait sur l'air : *Sur le port avec Manon, un jour...*

(3) Plus d'un détail révèle ce curieux état d'âme chez nos soldats en présence de leurs adversaires protestants : « J'sommes catholique ! Les Anglois sont des hérétiques », lit-on dans la chanson citée plus haut.

Digitized by Google

dis que l'autre l'abordait de front. La troisième colonne se dirigeait vers le centre de l'abatis. Quant à la quatrième, elle dessinait son mouvement vers notre droite. Mais, lorsqu'elles furent à soixante pas, leur ordre de marche, brisé par les arbres couchés de toutes parts, n'avait plus cette cohésion qui rend les charges irrésistibles.

Nos soldats attendaient, l'arme au bras. Un ordre du général, et les fusils, jusqu'alors immobiles, s'abaissèrent sur toute la ligne. Un nuage de fumée sillonné d'éclairs enveloppa la crête du plateau : trois mille balles couchèrent sur le sol les premiers rangs anglais. Sous cette averse de plomb, les colonnes vacillèrent, et, pour ne point céder devant la tempête, elles firent comme les troupes qui mollissent, elles ripostèrent (1). Mais, tandis que la plupart de leurs projectiles s'enfonçaient dans les branches des arbres et la terre des parapets, ceux des nôtres, tirant à volonté suivant les ordres de Montcalm, manquaient rarement leur but (2). C'était un « feu d'enfer », a dit un officier qui eut la chance de sortir sain et sauf de cette fournaise.

Une première fois, les Anglais reculèrent jusqu'à la lisière de la forêt. Là, ils se reformèrent et, avec des hourrahs, revinrent bravement à la charge. A plusieurs reprises, ils tentèrent d'aborder les abatis. Ce fut en vain : le feu de nos soldats était si nourri et si bien dirigé que « les ennemis étoient détruits à mesure qu'ils paroissoient » (3).

Pendant six heures, les attaques se succédèrent sans relâche, chaque fois plus furieuses, plus désespérées. Les masses anglaises se précipitaient sur nos lignes, s'y heurtaient, reculaient pour se précipiter de nouveau et reculer encore. On

(1) Abercromby avait ordonné à ses troupes « de marcher vivement, de s'élancer au milieu du feu de l'ennemi et de retenir le leur jusqu'à ce qu'elles eussent pénétré dans les ouvrages mêmes. » (*Abercromby à Pitt*, lettre précitée du 12 juillet 1758.)

(2) « J'ai été témoin qu'aucun ne tiroit son coup sans viser son homme », écrit Desandrouins (Gabriel, p. 176).

(3) *Relation de ce qui s'est passé en Canada, du commencement de la campagne au 8 juillet, jour de l'affaire des abatis*, jointe à la lettre de M. de la Pause [aide-major du régiment de Guyenne] à M. de Crémilles, 14 juillet 1758. (*Arch. du min. de la Guerre*, vol. 3.498.)

Digitized by Google

eût dit une mer humaine dont les vagues, déferlant avec fureur, se brisaient contre la haute falaise des remparts, sans cesse enveloppés d'un nuage.

Dans l'intervalle des attaques, quand la fumée se dissipait un peu, on entrevoyait des fantassins sautant par-dessus les bastions pour éteindre le branchage en feu, et, çà et là, plantés sur le parapet comme les mâts d'un navire surgissant tout à coup de la brume, des drapeaux apparaissaient dont le vent de la bataille soulevait la soie trouée par les balles.

Sur toute la longueur de nos retranchements, les bataillons ne semblaient préoccupés que de savoir si leurs flancs se trouvaient suffisamment protégés. » « Prenez garde à la gauche ! » criait-on à droite. — « Prenez garde à la droite ! » répondait-on à gauche (1). Attentif aux péripéties de cette lutte héroïque, Montcalm renforçait à propos, au moyen des réserves, les points plus spécialement menacés.

Vers trois heures, une vingtaine de berges et deux pontons débouchèrent de la rivière de la Chute : ces embarcations furent accueillies par les feux de salve des volontaires. En quelques volées, le canon du fort en coula deux ; les autres s'enfuirent à force de rames (2). A ce moment, une troupe de 250 Canadiens arrivaient sur le champ de bataille (3). Ils furent immédiatement dirigés sur l'extrême droite, où le chevalier de Lévis tentait d'organiser des sorties pour prendre à revers les colonnes anglaises (4).

(1) Pouchot. *Mémoires*, t. I, p. 156.

(2) Pendant cette diversion, une méprise faillit permettre aux Anglais d'aborder l'abatis. De cet incident, il existe deux versions contradictoires (Cf. Desandrouins dans Gabriel, p. 180 et Pouchot, *Mémoires*, t. I, p. 154.)

(3) *Journal* de Lévis p. 141. Ces Canadiens étaient sous les ordres de Duplessis et de Boisvert, commis du munitionnaire.

(4) Lévis déclare dans son *Journal* (p. 137) qu'il « fit répéter plusieurs fois [les sorties], pendant tout le temps que l'ennemi attaqua la droite ». Mais Bougainville et Desandrouins assurent que ce ne furent pas là de « vraies sorties » et donnent certains détails assez peu flatteurs pour le chauvinisme canadien : « Le chevalier de Lévis, écrit même l'ingénieur, a voulu se faire honneur d'une prétendue sortie qui n'a jamais eu lieu ; et, l'ayant débitée à tout le monde, a jeté en grande erreur ce qui n'étoit pas précisément avec lui » ((Gabriel, p. 184). Ces lignes expliquent sans doute l'appréciation de Pouchot. Elles justifien

Digitized by Google

Cependant Abercromby, qui, jusqu'alors, s'était tenu au moulin de la Chute, venait de se transporter de sa personne sur le champ de bataille. Avant de s'avouer vaincu, il voulut tenter un suprême effort. Il réunit toutes ses troupes en deux colonnes qu'il lança, tel un double et formidable bélier, celle de gauche contre l'angle saillant des remparts défendu par Guyenne et Béarn, celle de droite contre la trouée où tiraillaient les volontaires. Sur ce dernier point la mousqueterie de ces admirables « chasseurs », soutenue par le feu plongeant que firent du haut du parapet les bataillons de La Sarre et de Languedoc, brisèrent l'élan de l'ennemi.

A notre droite, le succès fut moins prompt et Montcalm craignit même pendant quelques minutes que le retranchement ne vînt à être forcé. Là les Highlanders aux « kilts » bigarrés, aux redoutables claymores, conduisaient la charge, rivalisant avec leurs ennemis de la veille, d'audace, de bravoure et d'impassible opiniâtreté. A mesure que leurs premiers rangs se découvraient, l'ouragan de fer les renversait sur le sol. C'était pitié de voir ainsi fauchés par nos balles ces rudes géants des montagnes d'Ecosse, ces magnifiques vaincus de Culloden qui, en Europe, n'auraient pas voulu croiser la baïonnette avec les Français, pendant longtemps les seuls défenseurs de leur indépendance nationale. Mais les survivants avançaient qui enjambaient les cadavres. Foudroyés à leur tour, ils étaient aussitôt remplacés par d'autres, non moins résolus. Déjà, les Highlanders n'étaient plus qu'à une vingtaine de pas du retranchement : s'ils parvenaient à l'escalader une avalanche d'habits rouges les suivaient, et la journée était perdue pour nous. Heureusement Montcalm veillait. Il accourut avec une partie des grenadiers, tandis que Lévis, rassuré sur sa droite,

moins aisément le passage où Casgrain, après avoir fait une description pompeuse de ces faits d'armes, attribue le gain de la bataille à « la dernière sortie des Canadiens ». La vérité, c'est qu'il y eut, au témoignage de Montcalm lui-même, deux sorties, mais sans efficacité, parce qu'elles ne furent faites que par « peu d'officiers, de soldats et de Canadiens », encore que le capitaine de Raymond et le lieutenant Nigon aient bravement payé de leur personne. (*Doreil à Belle-Isle*, Québec, 28 juillet 1758. *Arch. du min. de la Guerre*, vol. 3.498.)

Digitized by Google

faisait très à propos, doubler le bataillon de la Reine sur ceux de Guyenne et de Languedoc. Un feu effroyable arrêta net les assaillants.

Dès ce moment, la partie était gagnée. Peu à peu les attaques diminuèrent d'intensité et, bientôt l'ennemi ne fit plus qu'entretenir une fusillade intermittente sur tout son front. Vers sept heures, la retraite commença. Quelques soldats de Béarn sautèrent alors par dessus le parapet, délogèrent les derniers tirailleurs cachés derrière les souches et firent quelques prisonniers.

On sut par eux qu'Abercromby, furieux de son échec, se proposait de reprendre l'offensive le lendemain. Ces rapports, joints à d'autres considérations, telles que l'approche de la nuit, la fatigue de nos troupes, la supériorité numérique de l'ennemi, même après sa défaite, la difficulté des bois, la menace des retranchements où nos adversaires pouvaient faire tête et surtout la pénurie de Sauvages, empêchèrent Montcalm d'inquiéter les fuyards (1), Après avoir passé avec Lévis sur le front des régiments pour les féliciter de leur bravoure, il prit toutes ses dispositions pour une attaque éventuelle (2).

Les ordres donnés, le général, encore tout enfiévré par la bataille, envoyait à son ami Doreil ce billet qui semble avoir conservé l'odeur de la poudre : « L'armée, et trop petite armée du Roi vient de battre ses ennemis. Quelle journée pour la France ! Si j'avois eu deux cents Sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes d'élite dont j'aurois confié le commandement au chevalier de Lévis, il n'en seroit pas échappé beaucoup dans leur fuite. Ah ! quelles troupes, mon cher Doreil, que les nôtres ! Je n'en ai jamais vu de pareilles (3) ! » L'armée pensait de son chef ce que son chef pensait d'elle. Aussi les soldats lui ménagèrent-ils une surprise et un triomphe. Soudain le camp s'illumine de mille feux, des acclamations retentissent : ce sont les troupes victorieuses qui saluent le général vainqueur.

(1) *Journal* de Montcalm, p. 401.

(2) Il fit creuser des traverses, élever des batteries. Les hommes devaient dormir le fusil au côté, le long des abatis. (Malartic, p. 188.)

(3) *Mercure de France*, janvier 1760, p. 211.

Digitized by Google

Le crépuscule d'une magnifique nuit d'été couvrit de ses voiles mystérieux l'hécatombe humaine couchée sur l'étroit champ clos où venaient de se jouer une fois de plus les destinées du Canada. Devant les retranchements, partout des blessés et des morts gisaient parmi les herbes, culbutés ou accrochés dans les branches d'arbre. A droite, un monceau de cadavres aux jambes nues : c'était là que les montagnards d'Ecosse avaient chargé (1).

Pour n'être pas aussi considérables que celles de l'ennemi, nos pertes n'en étaient pas moins fort sensibles : 12 officiers et 92 soldats ou miliciens tués ; 25 officiers et 248 hommes de troupe blessés, dont plusieurs mortellement (2). On avait installé un hôpital de campagne entre le fort et les retranchements, sur le plateau (3). C'est là, sans doute, que se tint pendant le combat, l'abbé Picquet. Son zèle religieux, son abnégation et son courage même, avaient malheureusement de quoi s'y exercer. Si, dans le fracas de la bataille, il n'hésita point à porter à ses « enfants » touchés par les balles les secours de sa charité, le soir venu il dut faire davantage. Car pour l'aumônier comme pour le chirurgien, le combat ne finit pas avec les derniers coups de feu ; la nuit n'amène pas la trêve. Dans l'encombrement qui, vers la fin de la lutte, assiège l'ambulance, alors que vainqueurs et vaincus songent à se reposer il faut que tous deux continuent leur noble et bienfaisante mission de consolateurs. Personnifier, au milieu de l'horreur tragique d'une salle d'hôpital, dans ce véritable chaos de douleurs, le soulagement que la science et la religion apportent, chacune à leur manière, à la détresse humaine, n'est-ce pas représenter deux des formes les plus magnifiques du dévouement ? Auprès des blessés et des mourants, le missionnaire s'empressa donc, cela n'est pas douteux. Nous

(1) A eux seuls, les Highlanders avaient eu 25 officiers et la moitié de leurs effectifs hors de combat (Parkman, *op. cit*, t. II, p. 109).

(2) *Arch. du min. de la Guerre*, vol. 3498, pièce 138 ; Pouchot, *Mémoires*, t. I, p. 157. — Abercromby avoua 34 officiers tués et 84 blessés, « 464 hommes des troupes réglées tués, 29 perdus et 1.117 blessés ; 87 hommes des milices tués, 8 de perdus et 239 blessés ». (*Abercromby à Pitt*, rapport précité).

(3) Bougainville, *Journal*, le 11 juillet.

Digitized by Google

savons que, dans la nuit même qui suivit la bataille, le pauvre Saint-Vincent, capitaine dans Guyenne, mourut, « en vrai chrétien », entre ses bras » (1).

Le 9 juillet, à l'aube, Montcalm fit battre la générale et border le retranchement. Il ne se croyait pas encore quitte d'Abercromby (2). Dans le rapport, d'une modération et d'une simplicité tout antiques (3), qu'il expédia le matin même à Vaudreuil, le général annonçait qu' « il se mettoit en mesure de recommencer, si les Anglois en avoient envie. », L'ennemi ne parut point.

Le lendemain, Lévis s'avança jusqu'au-delà du Portage, relevant partout les traces d'une fuite désordonnée. Des éclaireurs s'assurèrent même que le lac était libre. Ainsi l'armée qui, trois jours auparavant, marchait avec tant d'assurance à la conquête de Carillon, avait précipitamment rebroussé chemin, démoralisée par la défaite, incapable d'affronter un nouveau combat. Trois mille hommes en avaient battu quinze mille ! .

La victoire tenait à ce point du prodige, que Montcalm et les siens l'attribuèrent surtout à l'intervention divine (4). C'est pourquoi, le 12, au matin, les bataillons prirent les armes, se rangèrent en bataille sur le plateau et chantèrent le *Te Deum* au bruit des fanfares, de la mousqueterie et du canon. Les accents solennels de l'hymne triomphale, le cadre grandiose où se déroula cette peu banale cérémonie, devant le ri-

(1) Gabriel, *Op. cit.*, p. 186, note.

(2) Nos volontaires descendirent jusqu'au moulin de la Chute d'où ils revinrent sans avoir rien trouvé que des débris de berges incendiées. Ce même jour, le capitaine Wolf, notre parlementaire jusqu'alors retenu par les Anglais, rapporta la nouvelle que le roi George « avoit déclaré nulle la capitulation du fort Guillaume-Henry ». (*Journal* de Bougainville.)

(3) Plein de modestie jusque dans son triomphe, le général ne songeait qu'à reporter sur ses soldats et ses lieutenants l'honneur de sa victoire. (*Arch. du min. de la Guerre*, vol. 3.498.)

(4) « Jamais victoire n'a été plus spécialement due au doigt marqué de la Providence. » (*Journal* de Moncalm, p. 406.) — V. aussi Desandrouins (Gabriel, p. 189), et Malartic (*Relation de ce qui s'est passé sur la frontière du lac Saint-Sacrement depuis le* 30 *juin jusqu'au* 10 *juillet inclus*, adressée à M. Crémilles. *Arch. du min. de la Guerre*, vol. 3.499).

Digitized by Google

deau sombre de la forêt vierge, au bord de ces rivières bleues aux berges verdoyantes, les sentiments même de reconnaissance envers le ciel et d'orgueil trop légitime que traduisait le chant des soldats (1), tout cela devait imprimer en traits ineffaçables dans l'âme de François Picquet, qui fut l'heureux témoin de l'allégresse de l'armée, le souvenir de cette radieuse matinée.

Cette fière allégresse était justifiée. Dans notre histoire militaire, si riche pourtant en légendes glorieuses, nous n'avons pas beaucoup de faits d'armes comparables à celui de Carillon. Peut-être n'en est-il aucun où soldats et officiers aient mis plus en relief les qualités guerrières de notre race. Tous semblaient avoir compris qu'ils n'avaient d'autre alternative que de vaincre ou de mourir (2).

Le 12 et les jours suivants, ce fut un défilé presque interrompu de ces miliciens, soldats de marine et sauvages, que Vaudreuil avaient retenus à Montréal pour l'expédition de Corlar. Ils venaient grossir les rangs de l'armée à un moment où leur concours ne pouvait plus avoir grande efficacité. « Moutarde après dîner! » écrivait ironiquement Desandrouins, nullement dupe de ce zèle intempestif du gouverneur (3).

Nos officiers se divertirent de la méchante humeur des Indiens, vexés de n'avoir eu aucune part à notre victoire. Leur cupidité y eût trouvé son compte, ainsi que leur amour de la

(1) « L'usage est en Amérique que les troupes, qui ont eu un avantage, en chantent elles-mêmes le *Te Deum*, et j'approuve fort cet usage. Clovis se fit baptiser et remercia Dieu de sa victoire, à la tête de ses troupes, sur le champ de bataille de Tolbiac. L'armée a pris les armes aujourd'hui et a chanté le *Te Deum*... » (Bougainville, *Journal*, 12 juillet.)

(2) « Dans cette occasion, nous avons dû nous rappeler ce mot de César : « Jusqu'à présent j'ai combattu pour la gloire, mais aujourd'hui pour la vie. Il n'y avoit pour nous ni retraite ni quartier : ou vaincre ou périr ». (Bougainville, *Journal*, 8 juillet).

(3) Desandrouins (Gabriel, p. 189) dénonce nettement le plan assez machiavélique du gouverneur, qui envoyait toutes les troupes disponibles à Carillon où l'on n'en avait alors que faire et laissait dégarnie la frontière des lacs. Cela permettait aux officieux de répéter dans les rues de Montréal que 1800 Canadiens ou soldats de Marine avaient pris part à l'affaire du 8. Montcalm se verra contraint de détruire cette affirmation mensongère (*Journal*, 31 juillet).

Digitized by Google

gloire et leur enfantine vanité (1). Ils se dédommagèrent terriblement sur les vivres de l'armée (2).

(1) « Conseil tenu pour réunir et lier ensemble les sauvages des différentes nations : Iroquois, Abénaquis, Hurons, Outaouais, etc. Ils sont consternés de ne s'être pas trouvés à l'affaire. Beaucoup de butin manqué et l'occasion d'acquérir une grande renommée en levant une quantité prodigieuse de chevelures. Il y auroit eu de quoi en tapisser toutes les cabanes de leurs villages... » Les sauvages disent hautement que c'est le marquis de V[audreuil] qui les a retenus... » (Bougainville *Journal*, 12 juillet).

(2) Bougainville, *Journal*, 13 et 14 juillet.

(A suivre) André CHAGNY.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Johannes der Täufer nach der heiligen Schrift und der Tradition dargestellt von Dr Theodor INNITZER. — Grand in-8°, XX-520 pp. — Wien, Mayer, 1908. — *Prix :* 10 francs.

Malgré le rôle très important qu'a joué saint Jean-Baptiste, tout au moins au début du ministère public de Notre-Seigneur, et l'extension de son culte dans le monde chrétien, il n'existait pas d'histoire complète et traitée d'après les méthodes scientifiques du précurseur de Jésus. Le beau travail du Dr Innitzer comblera cette lacune.

Il a divisé son ouvrage en quatre parties. Dans la première : Enfance et jeunesse de Jean, l'auteur étudie tout ce qui concerne les premières années du Baptiste, en s'appuyant principalement sur les évangiles canoniques, mais en tenant compte aussi des sources extra-bibliques. Il fait d'abord un tableau du milieu politique, moral et religieux au temps de Jean et précise les espérances messianiques des contemporains ; elles étaient diverses suivant qu'on les considère chez les Pharisiens ou chez le peuple. Même chez quelques-uns, elles étaient très épurées. Le Dr Innitzer examine ensuite les divers lieux où l'on a placé la naissance de Jean ; il se prononce pour Aïn-Karim, sur une colline, à sept kilomètres et demi, ouest, de Jérusalem. Il nous redit ensuite tout ce qu'on sait de plausible sur Zacharie et Elisabeth, élucide par les données juives les détails de l'annonce de la naissance de Jean, et rappelle la visite de Marie à sa parente Elisabeth. Il ne peut préciser le degré de parenté, mais il a existé, et l'évangéliste en appelant Elisabeth la parente de Marie, n'a pas voulu affirmer seulement une parenté de race. Marie

Digitized by Google

resta auprès d'Elisabeth jusqu'après la naissance et la circoncision de Jean. Les apocryphes fournissent quelques détails extra-historiques sur l'enfance de Jean.

Dans le deuxième chapitre, il est parlé de l'activité de saint Jean avant le baptême de Jésus, de son séjour dans le désert de Juda, probablement dans la partie septentrionale, de son vêtement, de sa nourriture. L'auteur prouve que Jean n'était pas un Essénien. Il fixe le commencement de la prédication du Baptiste en l'an 779 de Rome, par conséquent en l'an 27 après Jésus-Christ. Un mois après, Jésus fut baptisé. Le Dr Innitzer caractérise ensuite la prédication de Jean, qui dérivait de celle des prophètes et de la nature du baptême qu'il donnait, baptême de pénitence et de repentir des péchés. Il n'a rien de commun avec le baptême des prosélytes qui est probablement d'époque plus récente. Enfin, il traite du baptême du Christ.

Le troisième chapitre est consacré à la vie de Jean après le baptême de Jésus jusqu'à sa mort, aux témoignages qu'il a rendus à Jésus Messie d'après les évangiles synoptiques et le IVe évangile, au témoignage de Jésus sur Jean, enfin à son emprisonnement à la forteresse de Machéronte et à sa mort. Les causes en sont connues par les évangiles. On nous en expose les détails.

Dans la quatrième partie, il est traité de la glorification de saint Jean-Baptiste, de ses disciples, de ses reliques, du culte qui lui a été rendu, des légendes qui se rattachent à son nom, de Jean-Baptiste dans la littérature chrétienne, dans la poésie et enfin dans les Beaux-Arts. On sait qu'il a inspiré les plus grands peintres, et que tous les détails de sa vie ont été le sujet de tableaux depuis les catacombes jusqu'à nos jours. De magnifiques cathédrales portent son nom et de nombreuses chapelles lui ont été consacrées. De nombreuses sociétés et même des Loges maçonniques portent son nom.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de cet ouvrage où l'on trouvera étudiées avec soin toutes les questions que l'on peut poser au sujet de saint Jean-Baptiste. L'auteur est bien au courant des sources anciennes et contemporaines et les a employées avec critique et discernement. C'est un guide bien informé et sûr que l'on peut suivre sans crainte de s'égarer.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

Die Versio latina des Barnabasbriefes und ihr Verhältnis zur altlateinischen Bibel, erstmals untersucht nebst Ausgabe und Glossar des griechischen und lateinischen Textes von Joseph Michael HEER. — In-8°, LXXXIV, 132 pp. — Freiburg im Breisgau, Herder, 1908. — *Prix :* 8 fr. 75.

La traduction latine de l'épître de Barnabé soulève divers problèmes que M. Michel Heer, privat-docent à l'Université de Fribourg en Brisgau, vient de résoudre. Nous ne possédons cette version latine que dans un seul manuscrit, autrefois à Corbie, maintenant à Saint-Pétersbourg. Une reproduction photographique de la première page nous est donnée, ainsi que le texte latin en entier, tel qu'il se présente dans le manuscrit avec ses abréviations et ses signes particuliers. Nous avons ensuite sur deux colonnes le texte grec et le texte latin de l'épître avec d'abondantes notes critiques et bibliques, suivis d'un glossaire grec-latin et latin-grec.

Cette version latine de l'épître de Barnabé est un témoin très important de la version vieille latine des Saintes Ecritures. Le traducteur, en effet, n'a pas traduit lui-même les passages scripturaires de l'épître, mais a reproduit une version latine antérieure, qui était analogue à celle dont se servaient Tertullien et saint Cyprien. Pour le Nouveau Testament, elle est apparentée à la version latine d'Afrique. Le traducteur était un latin africain ; c'est tout ce qu'on peut dire sur lui. Il a dû traduire l'épître dans le temps qui s'écoula entre Tertullien et saint Cyprien.

Le Dr Heer examine enfin les manuscrits que nous possédons du texte grec de l'épître de Barnabé et leurs rapports entre eux.

Nous n'avons que des éloges à faire pour ce travail qui nous fait bien augurer de l'édition d'un manuscrit des quatre évangiles (Saint-Gatien, à Tours) que promet l'auteur.

E. JACQUIER.

Institutiones Propaedeuticae ad Sacram Theologiam, editio quarta, par le R. P. Ch. PESCH, S. J. — 1 vol. in-8°, de 452 pp. — Fribourg en Brisgau, Herder, 1909. — *Prix :* 8 fr. 75.

Très volontiers, nous signalons de nouveau à l'attention de nos lecteurs ce premier volume des *Praelectiones Dogmaticae*, du P. Pesch. Quand un ouvrage de ce genre arrive à la quatrième édition, l'on peut être sûr qu'il a été apprécié des professeurs et des étudiants. Les théories modernistes ont occasionné certains

Digitized by Google

développements du texte primitif ; mais, pour faciliter l'usage des diverses éditions dans les séminaires, l'auteur n'a modifié ni la division des traités, ni même la numérotation des sections secondaires.

L. P.

La pratique de l'amour de Dieu (Aux hommes du monde), par l'abbé DE GIBERGUES. — 1 vol. in-16 carré, de 267 pp. — Paris, Poussielgue, 1909.

Ce volume qui reproduit les conférences de carême données aux hommes du monde, à Paris, en 1909, présente tous les mérites des livres sortis de la même plume. En une langue claire, simple et distinguée, M. de Gibergues explique ce qu'est l'amour de Dieu, comment on le pratique par la lutte contre l'égoïsme et l'application au au renoncement et à la prière. Enfin, il présente dans Jésus-Christ le modèle, et dans l'Eucharistie le suprême soutien de l'amour divin. Petit volume à conseiller pour les heures sérieuses des vacances et des veillées.

J. T.

Critique et catholique. I. *Apologétique*, par E. HUGUENY, O. P. — 1 vol. in-12, XIV-395 pp. — Letouzey et Ané, Paris. — ***Prix :*** 3 fr. 50.

L'éducation religieuse est, à notre époque, d'une impérieuse nécessité. D'une part, les objections pénètrent dans les milieux les plus divers. D'autre part, les croyants n'auront vraiment en face de leurs adversaires une attitude virile et ferme qu'autant qu'ils auront de leur foi une connaissance consciente et réfléchie. Vérifier par une étude personnelle les motifs de cette adhésion à la divine vérité du catholicisme, éprouver par une analyse attentive la valeur de ces raisons de croire, tel est le devoir de toute âme, désireuse de ne point se contenter d'une pratique religieuse machinale et formaliste. L'œuvre récente du R. P. Hugueny est de celles qui doivent être considérées comme d'utiles auxiliaires dans ce difficile labeur.

En ce premier volume, l'auteur s'est proposé d'exposer les raisons de croire à la divinité du catholicisme ; il montre que les récents progrès de la science, de l'histoire, de l'exégèse ou de la philosophie, loin d'en avoir affaibli la valeur, laissent, au contraire, toute sa force probante à la démonstration de ce grand fait de la

Digitized by Google

Révélation. Toute son argumentation se groupe autour de trois faits principaux : le fait du Christ, le fait du Judaïsme, préparatoire au mouvement chrétien, le fait catholique, continuation de l'œuvre de Jésus, qui a son origine dans l'Evangile et qui se perpétue au travers des multiples manifestations de l'action divine. Tout son procédé consiste à montrer que, pour toute âme droite et sincère, ces faits multiples, tels que les établit la critique scientifique la plus objective et la plus rigoureuse, requièrent l'intervention d'une force intelligente et libre, transcendante à toutes les causes naturelles : cette force ne saurait être que « Dieu qui cherche notre intelligence et nous révèle par quelle voie nous pourrions la trouver ». Le dernier chapitre, qui est aussi bien une manière de conclusion, est consacré à l'étude du « fait intérieur » : les grandes lignes d'une psychologie de la foi y sont analysées avec une rare délicatesse d'analyse : sans rien sacrifier de la valeur objective de la démonstration extérieure et historique, l'auteur fait une juste part à l'influence des dispositions morales et de ce « désir intérieur, qui est l'appel de Dieu ».

On le voit, c'est un traité complet d'apologétique qui est ici esquissé, et l'on y trouve retracé dans ses diverses étapes la continuité même de ce mouvement, par lequel la foi à la divine vérité du catholicisme s'engendre dans les âmes. Faut-il dire que cette œuvre satisfait à toutes les exigences d'une rigoureuse méthode scientifique et que sans être de caractère trop exclusivement technique, elle réunit toutes les conditions d'une étude menée suivant les règles de la critique la plus exigeante ? Les objections sont exposées de façon très précise et sous la forme la plus récente où elles se sont présentées : leur réfutation, très ferme et très solide, ne laisse place à aucun doute dans l'esprit du lecteur; il n'est pas jusqu'à sa modération d'accent qui ne soit, elle aussi, un signe de la maîtrise de pensée et de la netteté des vues. Mais d'autres travaux déjà pouvaient se recommander de telles qualités. La caractéristique de celui-ci, c'est sa parfaite adaptation aux besoins des lecteurs, car il est avant tout une œuvre de haute et d'excellente vulgarisation ; la facture même du style, brillant, vivant et parfois oratoire, défectueuse à certains égards, sera au contraire de ce point de vue un nouveau garant de succès. D'autre part, le P. Hugueny ne s'est pas borné à une discussion sèche et froide des faits que la critique, l'exégèse, ou l'histoire lui permettaient de constater : il est tout ensemble trop respectueux des données de la théologie traditionnelle et trop averti des besoins des âmes pour

Digitized by Google

penser que la démonstration chrétienne se réduise exclusivement à la mise en valeur dialectique d'un syllogisme : aussi bien, n'a-t-il point négligé le côté moral et religieux de la foi : les pages qu'il a consacrées à cette analyse — encore que l'on puisse discuter la place un peu tardive où elles sont insérées —, sont parmi les meilleures de son œuvre ; elles témoignent que l'auteur unit à la science de l'historien la délicatesse de touche du psychologue. Les relations intimes avec les âmes ne sont elles pas la meilleure préparation à cette connaissance des misères et des tristesses de l'homme, comme de ses aspirations et de ses désirs généreux vers la vie meilleure.

Au demeurant, cette étude, grâce à sa physionomie spéciale, occupera un rang tout à fait à part parmi les travaux apologétiques parus dans ces dernières années : elle aura sans nul doute une rapide diffusion dans les milieux quelque peu cultivés ; ce succès légitime ne peut que servir la cause de la foi ; il n'est pas à l'heure présente de tâche plus urgente que de développer dans les âmes les convictions religieuses et l'intelligence de la vérité chrétienne. L'œuvre du P. Hugueny est de celles qui contribueront très efficacement à cette tâche d'éducation religieuse.

H. LIGEARD.

Modernisme et Modernistes, par Mgr DELMONT, docteur ès lettres, professeur à l'Université catholique de Lyon. — Un vol. in-12, de 568 pp. — Paris, Lethielleux, 1909. — *Prix :* 4 francs.

Mgr Delmont ne s'est pas proposé de faire la critique doctrinale du Modernisme aux formes un peu fuyantes ; il a voulu seulement décrire brièvement les manifestations du Modernisme, avant et après l'Encyclique *Pascendi*, indiquer les principaux foyers des erreurs condamnées par Pie X, et dire quels étaient, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en France, les plus audacieux réformateurs de la philosophie et de la théologie catholiques. Nous n'avons pas besoin de louer ici la foi ardente, l'abondance d'informations, la verve, qui rendent cette histoire du Modernisme très utile et très intéressante. Pour avoir une idée de la documentation du livre, il nous suffit de remarquer que la Table des noms propres remplit, à elle seule, 25 pages.

Avec raison, l'auteur dénonce nettement les hérésies et les perfidies de ceux que maintenant nous considérons comme des apostats. Et si parfois il redresse avec vivacité les tendances un peu tortueuses de quelque *modernisant* non coupable de péché mortel,

Digitized by Google

s'il veut plus de lumière dans une déclaration de principes, dans une attitude morale, il rend encore service à ceux qui sont l'objet de ses critiques. Car la vertu de prudence est vraiment trop oubliée parmi les *modernisants*. Ils ne semblent pas avoir conscience du mal qu'ils peuvent faire par leur langage téméraire, par leur impatience de progrès et leurs généralisations hâtives. Les réformateurs judicieux et prudents doivent avoir à un très haut degré le sentiment de leur responsabilité ; et il est bon que des critiques un peu sévères viennent souligner l'importance de ce devoir.

L. P.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Essais sur la connaissance, par George FONSEGRIVE. — In-12, de 271 pp. — Paris, Gabada, 1909. — *Prix :* 3 fr. 50.

Les Essais qui composent ce volume sont d'époques très différentes. Ils portent quelque peu leur date sur le front, je veux dire dans le ton de la discussion et dans les allusions « actuelles » qu'on y relève. Le premier est intitulé : l'*Inconnaissable dans la philosophie moderne :* c'est une dissertation sur la possibilité de la métaphysique, contre le positivisme et le kantisme. Le second, plus considérable déjà, sous le titre « *Généralisation et induction* », est un excellent plaidoyer en faveur de ce que l'auteur appelle « la théorie, intuitive » de l'induction : si M. Fonsegrive est un peu sévère pour quelques philosophes contemporains, il montre très clairement que la plupart des modernes posent mal le problème de l'induction et qu'ils s'épuisent en vains efforts à la recherche d'un principe qui justifie théoriquement l'usage qu'en font tous les savants. Le troisième est écrit à l'occasion du centenaire de Kant et il a pour but de montrer que « le kantisme est mort », que « l'esprit de relativité critique demeure vivant », et enfin que « l'aristotélisme reste possible ».

Aristotélicien, M. Fonsegrive l'est plus qu'on ne le pense souvent. Il souffre qu'on ne le reconnaisse pas assez. C'est pour le démontrer qu'il a écrit tout récemment le dernier de ces essais, de beaucoup le plus important : « *Certitude et vérité* ». L'histoire de celui-ci est liée plus particulièrement aux controverses suscitées par la philosophie nouvelle et la crise moderniste. Dans une lettre au *Temps*, M. Fonsegrive avait dit : « Le monde moderne, depuis

Digitized by Google

Descartes, est en travail d'une certaine philosophie. La notion de science, la notion même de vérité sont soumises à révision, et il ne semble pas que l'on soit près de tomber d'accord ». Là-dessus, les attaques vinrent de divers côtés. Cet essai est la réponse. Il est adressé au public, au « public compétent et impartial qui ne s'intéresse qu'aux idées et à la vérité profonde des choses ». De celui-là, l'auteur se déclare justiciable. Or, il serait tentant d'exposer longuement un jugement non seulement impartial, mais sympathique à l'auteur. Mais on ne peut ici qu'indiquer des conclusions. — M. Fonsegrive retient toutes les certitudes nécessaires. Il admet l'objectivité de la connaissance dans l'ordre intellectuel aussi bien que dans l'ordre sensible. Il est donc injuste, et même ridicule, si on l'a osé faire, de le qualifier de kantiste, de subjectiviste, d'évolutioniste ou d'agnostique. Cependant, nous croyons que son dogmatisme très sincère n'est pas toujours fondé sur les meilleures raisons. Qu'on examine les pages 179 à 181, où il résume les « cautions de la certitude légitime », qui, à ses yeux, est la garantie de la vérité. Qu'on examine le rapport même entre la vérité et la certitude. Il nous paraît qu'on sera à demi satisfait. On ne le sera même pas à demi par telles pages, où il semble que l'expression ait dépassé la pensée. (V. p. 136, 137 et 169-173). — Les aperçus historiques qui surchargent les développements ne sont peut-être ni toujours assez exacts ni toujours assez calmes. C'est un joli mot que celui-ci : Kant est le dernier des scolastiques ; mais c'est beaucoup d'illusion sans doute que d'y voir la « formule définitive » du philosophe, même en y ajoutant l'épithète « nominaliste ». Et ce sont des appellations trop confuses que celles de « scolastiques » ou « néo-scolastiques » pour désigner tout un groupe vague d'auteurs depuis le XIVe siècle à nos jours. On les accuse d'avoir matérialisé la pensée des maîtres, de l'avoir réduite à de mesquines proportions et traduite en formules vides de sens. Ceux qui comptent ne méritent pas ces reproches ; et pourquoi tenir compte des autres ? Il est exagéré de dire que ceux-ci aient fait l'enseignement commun. En tout cas, la pensée a tout à perdre dans ces querelles. — Enfin, si nous ne nous trompons, le problème de la valeur de la connaissance est formulé, même ici, de façon équivoque. Il est absurde, en effet, de se demander si une connaissance ressemble à un objet ; mais demander : « comment l'esprit connaît-il » ? (p. 158) peut s'entendre en bien des sens : Kant ne pose pas d'autre problème ; et il s'enferme dans le subjectivisme. La vraie question est celle-ci : qu'est-ce qui détermine nos jugements ? est-ce notre constitution

Digitized by Google

même, et connaître n'est-ce pas autre chose que dérouler un rouleau intérieur ? ou bien, la connaissance n'est-elle pas plutôt un acte du sujet déterminé par l'objet, une prise de possession du réel par notre esprit ? C'est à la fois la question de la certitude et de la vérité. Et la méthode pour résoudre un tel problème n'est autre que la réflexion... Aussi, est-il impossible d'accepter une conception que M. Fonsegrive accueille, à notre grande surprise, à savoir « que nous ne connaissons pas les choses mêmes, mais uniquement l'impression qu'elles font sur nous » (p. 151). La philosophie péripatéticienne a une distinction très claire : la représentation sensible ou intellectuelle, n'est pas « ce qui est perçu au lieu de la chose », « *medium quod* », mais elle est « ce par quoi », l'acte vivant par lequel nous percevons le réel, « *medium quo percipitur res* »... Nous arrêtons là ces observations. En somme cette étude n'est pas la meilleure de l'ouvrage, ni pour la clarté, ni pour l'ordre, ni pour la solidité des vues. C'est du moins notre sentiment très net. Mais elle vaut qu'on l'examine ; on ne le fera pas sans profit.

St. POULOUX.

Leçons sur l'art de prêcher, par F. MOURET. — 1 vol. in-8°, 443 pp. — Bloud, Paris, 1909. — *Prix :* 6 francs.

Ces « leçons sur l'art de prêcher » n'ont rien des ordinaires traités de prédication : on ne saurait en vérité les comparer à aucun de ces manuels didactiques dont plusieurs cependant jouissent d'une légitime réputation ; elles font moins encore double emploi avec eux, car elles sont d'un genre tout à fait différent. Au lieu de se restreindre à une étude aride de la technique oratoire, l'auteur a préféré prendre le ton et le tour de la conversation épistolaire ; il a donc conçu son ouvrage sous la forme de lettres écrites à un jeune prêtre qui, tout frais éclos à la vie paroissiale, vient consulter son ancien professeur d' « éloquence sacrée » du grand Séminaire. Celui-ci, avec une aimable simplicité, l'initie à la pratique même de la prédication. On ne s'attendra donc pas à trouver dans ce volume de savantes dissertations sur les divers genres d'éloquence ou des thèses en forme sur les préceptes de la rhétorique ; mais, par contre, la causerie du professeur est toute semée de judicieuses observations, de très fines remarques prises sur le vif, et de très sages conseils. On sent bien que l'auteur, comme il le dit lui-même, ne parle pas d'après des livres, mais d'après ce qu'il a lui-même expérimenté ou vu dans son passage à travers les ministères les

Digitized by Google

plus divers. Aussi bien pour composer sa gerbe a-t-il cueilli des épis de plus d'une sorte.

Ce n'est pas seulement de son expérience personnelle que le savant professeur nous livre le résultat : il a pieusement amassé les boutades pétries d'humour et de sel gaulois de son ancien maître à lui-même : « Ni Thomassin, ni saint Thomas », disait un jour ce vieil homme, voulant exprimer la simplicité de la parole apostolique. On conçoit que l'ennui ne devait point régner à de telles classes ; si les leçons écrites reproduisent l'enseignement oral, le disciple n'a point dû laisser perdre la tradition du Maître : c'est plaisir, du reste, de voir comment il sait envelopper en de malicieuses et fines remarques de très profitables indications. Plusieurs chapitres renferment sur l'apologétique, sur la théologie, sur l'histoire, des considérations qui témoignent d'une connaissance approfondie de tout ce qui touche aux sciences ecclésiastiques. Et toutes ces indications visent à donner à la parole du prêtre ce caractère vraiment surnaturel et profondément religieux qui seul convient à la mission de l'ambassadeur du Christ parmi les hommes.

Tous ses lecteurs trouveront plaisir et profit à se mettre à l'école d'un maître dont le savoir n'a rien de livresque ni de pédant et dont l'enseignement est le fruit — et la fleur — de son expérience.

H. LIGEARD.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Hippolyte Taine, Essai d'une biographie intellectuelle par A. LABORDE-MILAA. — In-12, de XIII-223 pp. — Perrin, 1909. — *Prix :* 3 fr. 50.

M. A. Laborde-Milaà, l'auteur du *Fontenelle* de la « Collection des grands écrivains français », nous déclare dans l'*Introduction* de son ouvrage, que l'œuvre de Taine passe en ce moment par la phase critique, que traverse toute grande œuvre qui, du vivant de son auteur, a excité l'admiration et exercé une influence profonde. C'est aujourd'hui le tour de l'œuvre de Taine à être « mordue de tous côtés » par des critiques qui bien souvent ont le tort de juger Taine sur tel ou tel de ses ouvrages, isolé du tout auquel il appartient, et par le fait plus ou moins défiguré. C'est l'ensemble de cette œuvre que M. Laborde-Milaà veut nous présenter et qu'il intitulerait volontiers : *Discours de la Méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences.*

Digitized by Google

L'auteur nous parle d'abord de l'intelligence de Taine avec son penchant capital et sa double forme, et nous dit comment, en 1848, à l'époque où Taine, âgé de 20 ans, entrait à l'École Normale, le concept de science devenant de plus en plus compréhensif, on applique à l'étude des faits moraux, des phénomènes psychologiques, les procédés d'investigation réservés jusque-là aux choses de science pure. Taine, malgré sa jeunesse, était destiné par tempérament à faire plus qu'aucun autre pour tenter la réalisation totale de cet idéal.

Il est, en effet, naturellement psychologue, attiré vers l'histoire du monde moral, des âmes, et servi heureusement en cela par deux besoins qui se préciseront et s'imposeront à lui de plus en plus ; un besoin de tout unifier dans le monde moral, comme dans l'ordre scientifique, et un besoin d'étudier avant tout les faits. L'un répondait à ses tendances idéalistes, l'autre satisfaisait ses goûts de rigoureux empiriste. De là son admiration pour des écrivains de tournure d'esprit différente, pour des peuples de génie entièrement opposé.

Et c'est toujours ce besoin d'unité qui amena Taine à tenter un tour de force : son rêve était de fusionner les deux esprits « entre lesquels se sont toujours partagés les observateurs de l'humanité, ceux qui cherchent en l'homme le personnel, l'irréductible, l'ondoyant, le divers, le contingent, et ceux qui y cherchent le général, le fixe, le permanent ».

Voilà comment il fut amené à faire, pour l'univers moral, la même œuvre de science que Descartes, Newton, Lavoisier, Claude Bernard et Pasteur, avaient faite pour l'univers physique.

Ces principes nécessaires pour appliquer sa méthode, Taine les expose dans la *Revue de l'Instruction publique* (1855-56) ; les *Philosophes classiques* (1856) ; le *Positivisme anglais* (1864) ; la *Littérature anglaise* (tome IV, 1863) ; l'*Intelligence* (1870). Il s'emploiera d'abord dans une partie de ses ouvrages à démolir les philosophies régnantes, puis à reconstruire un nouvel édifice, en mettant, à la base de son système, cette vérité que l'homme n'atteint que les faits et les lois, et en renouvelant l'étude de l'idée de cause, d'une importance pour lui capitale : « Renouveler la notion de cause, c'est transformer la pensée humaine ».

Or, pour Taine, la cause des faits n'est pas ailleurs que dans les faits, et il va l'en extraire par un procédé qui lui est cher et qu'il emploie en maître, l'abstraction « faculté magnifique, source du langage, interprète de la nature, mère des religions et des philoso-

Digitized by Google

phies, seule distinction véritable qui, selon le degré, sépare l'homme de la brute et les grands hommes des petits ».

Comment Taine a-t-il procédé pour appliquer aux faits cette théorie ? M. Laborde-Milaà nous le dit en passant en revue l'œuvre littéraire, esthétique et sociologique de Taine. Voici Taine interrogeant les œuvres écrites « le meilleur des révélateurs psychologiques », et constatant que toute forme littéraire est l'expression de la société à une époque donnée ; c'est ainsi « une vaste galerie d'échantillons psychologiques » que nous retrouvons dans son *La Fontaine*, son *Tite-Live*, les *Philosophes classiques*, les *Essais*, les *Nouveaux Essais*, la *Littérature anglaise*, qui jalonnent les années laborieuses de 1853 à 1863 environ.

L'œuvre d'art qui semble naître « à l'aventure, sans règle ni raison, livrée à l'accident, à l'imprévu, à l'arbitraire », n'en est pas moins soumise, comme les autres faits humains, à des lois fixes et immuables, dont la connaissance permettrait de fonder une philosophie des Beaux-Arts, c'est-à-dire une Esthétique. Les deux volumes de la *Philosophie de l'Art* contiennent sur cette matière intéressante, le résultat de ses voyages et de son enseignement, de 1864 à 1870 ; en cette année 1870, paraît son livre de l'*Intelligence* qui est le centre de son œuvre et se trouve chronologiquement au centre de sa vie intellectuelle, sans qu'il y ait pour cela de « fossé » entre le Taine d'avant 1870, et le Taine d'après : aux heures tragiques de notre histoire, Taine sut accomplir courageusement son devoir de citoyen et de patriote. Il fut ensuite amené naturellement à aborder l'étude des phénomènes sociaux, dans le même esprit scientifique qu'il avait étudié les manifestations de la littérature et de l'art. De ce travail devaient sortir les *Origines de la France contemporaine*, œuvre qui, pour être bien comprise, ne peut être séparée de ce qui l'a précédée. M. Aulard ne paraît pas s'en douter, quand il s'en prend à *Taine historien de la Révolution française.*

Avant de conclure, l'auteur consacre un chapitre au style de Taine, style qui manifeste au plus haut degré la nature intellectuelle de l'écrivain, si bien que les facultés du penseur et le talent de l'écrivain s'allient admirablement dans une union, où cependant ils ne se confondent jamais.

Tel est, dans un trop court résumé, l'ouvrage de M. Laborde-Milaà, écrit dans une langue toujours claire, forte, et renfermant, puissamment synthétisée, la biographie intellectuelle de l'un des plus grands penseurs du siècle dernier. A. GARNIER.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE

Pages

L'Eglise a-t-elle été fondée par Jésus-Christ et avec les caractères du Catholicisme? par J. TIXERONT 5

Histoire du catholicisme aux Etats-Unis (*suite*) : le premier concile provincial de Baltimore (1829), par ANDRÉ 23

En plein mystère maçonnique, par l'abbé DELFOUR 46

Quelques récents essais de poésie religieuse : Louis Maigue, Achille Paysant, Lya Berger (conférence faite aux « Militants du Devoir chrétien », le 6 mai 1909), par Théodore JORAN 61

Réfutation de la critique de Kant sur les preuves de l'existence de Dieu, par J. BULLIAT 77

Bibliographie : *L'Avenir du Christianisme*, par A. Dufourcq, E. JACQUIER 124

The Person of our Lord and recent thought, par Ch. F. Nolloth, E. JACQUIER 125

Le problème de la justification dans saint Paul, par Ed. Tobac, E. JACQUIER 126

The Backround of the Gospels or Judaism in the period between the old and new Testaments, par W. Fairweather, E. JACQUIER 128

La montée du Calvaire, par Louis Perroy, Ph. GONNET 130

Le Décret sur la communion quotidienne et son application aux fidèles, par le P. Lambert, L. T. ; *La forme idéaliste du sentiment religieux*, par Marcel Hébert, H. LIGEARD 131

Le vice et la vertu, par le chanoine Janvier, Ph. GONNET 133

L'Eglise et le progrès du monde, par Ch. Stanton-Devas, Ph. GONNET .. 134

Breviarium romanum ; Horae Diurnae 135

De la méthode dans les sciences, par un groupe de professeurs, H. LIGEARD 136

Le mobilisme moderne, par A. Chide, S. P. 137

Méthode pédagogique spécialement applicable à la philosophie, par C. Alibert ; *La magie dans l'Inde antique*, par V. Henry, H. LIGEARD 139

Mélanges d'histoire des religions, par MM. Hubert et Mauss, H. LIGEARD 139

Saint Thomas Becket, par Mgr Demimuid, J. T. 140

Digitized by Google

Pages

Manuale Historiae Ordinis Fratrum Minorum, par P. Holzapfel, L. Pérrier 141
Vingt années de rectorat, par Mgr Baunard, F. B. 142
Dix-neuvième siècle, par le R. P. Longhaye, A. G. 143

OCTOBRE

Des sentences ecclésiastiques dites « de conscience informée », par F. Bourret 145
Un défenseur de la « Nouvelle-France » : François Picquet « le Canadien » (1708-1781) (suite), par André Chagny 177
La Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle (suite), par Ch. de Lajudie 191
Charlemagne et les origines du Gallicalisme, par H.-X. Arquillière . 219
M. Marcel Prévost, directeur de conscience, par l'abbé Delfour 236
Revue d'Ecriture Sainte : Ancien Testament, par E. Podechard 251
Revue d'Ecriture Sainte : Nouveau Testament, par E. Jacquier 263
Bibliographie : *Vie de Sénèque*, par René Waltz, J. C., *L'art poétique français*, par Joseph Dedieu, J. C. ; *Montesquieu et la tradition politique en France. Les sources anglaises de l'Esprit des lois*, par Joseph Dedieu, J. C. ; *La poésie éducatrice*, par Antonin Fessy, J. C. 273
Conférences apologétiques, par MM. Bourchany, Périer, Tixeront, E. J. ; *Zur systematischen Theologie : Abhandlungen und Vorträge*, par Reinhold Seeberg, L. C. 280
Der litterarische Charakter der neutestamentlichen, par Georg Heinrici, E. Jacquier 282
Dieu et l'agnosticisme contemporain, par G. Michelet, H. Ligeard 283
S. Francisci Assisiensio vita et miracula additis opusculis liturgicis auctore Fr. Thoma de Celano, par le P. Edouard d'Alençon, F. V. 287

NOVEMBRE

Le siège et la bataille de Québec en 1759, par André Chagny 289
Une moderniste, par l'abbé Delfour 302
Réfutation des objections de Hume et de Kant contre l'analycité du principe de causalité, par G. Bulliat 318
Des sentences ecclésiastiques dites « de conscience informée » (suite), par F. Bourret 347
L'idée messianique chez le peuple d'Israël, par le chanoine Augustin Lémann 378
Bibliographie : *Theologische Studien*, par les Elèves du Dr Zahn, E. Jacquier 406
I. *Jésus historique*, par C. Piepenbriorg ; II. *Jésus de Nazareth*, par E. Giran, E. Jacquier 407
Histoire des commandements de l'Eglise, par A. Villien, J. Tixeront .. 408
Panégyrique de l'Immaculée, par le P. J. Thibaut, J. C. 410
La religion des primitifs, par Mgr Le Roy, H. Ligeard 411
Die Frommigkeit Phiblos, par le Dr Windisch, Ph. Gonnet 413
Jésus-Christ, sa vie, son temps, par le P. Leroy, Ph. Gonnet 415
I. *Le grand devoir de la prière enseigné aux enfants du catéchisme*, par

Digitized by Google

Pages

l'abbé Millot ; II. *Voici votre mère*, par le même. — *La Vierge Marie dans l'Evangile*, par d'Isné, Ph. GONNET 416
Die Evangelien und die Evangelienkritik, der akademischen Jugend und den Gebildeten aller Stände gewidmet, par le Dr Jakob Schæfer, E. JACQUIER. — *Les nominations épiscopales en France, des premiers siècles jusqu'à nos jours*, par Gaston Cantiniau, Ph. GONNET 417
I. *Le Boudhisme. Opinions sur l'histoire de la dogmatique boudhiste*, par L. de la Vallée-Poussin ; II. *La doctrine de l'Islam*, par le baron Carra de Vaux, H. LIGEARD 418
Mehr Freude, par Mgr de Keppler, J. C. 420
La lumière du cœur, les trois moments de la vie, les trois morales, par J. SERRE, H. LIGEARD 422
Le mariage et le divorce de demain, par H. Coulon et R. de Chavagnes, H. LIGEARD 423
La France catholique, X. — *Dictionnaire d'histoire et de Géographie ecclésiastiques* (direction de Mgr Alfred Beaudrillart et MM. Albert Vogt et Urbain Rouziès, E. C. 424
La Vénérable Anne-Marie Javouhey, par le chanoine L. Chaumont, J. T. — *Un Allemand en France en* 1874, par Henri Hansjakob, traduit par Virot, S. PEULOUX 426
The Cambridge History of English Literature, édité par A Ward et A.-R. Waller, F. B. 428
Le Grec et le Latin, par l'abbé Cliquennois, P. F. 431
Une Anglaise convertie, par le P. H. d'Arras, J. T. 432

DÉCEMBRE

Rentrée solennelle des Facultés catholiques de Lyon : discours de M. Charles Jacquier, doyen de la Faculté de droit 433
L'enseignement supérieur des jeunes filles, par P. R. DU MAGNY 415
Le péril de la langue française, par C. VINCENT 463
Des sentences ecclésiastiques dites « de conscience informée » (suite et fin), par F. BOURRET 494
M. Henry Bordeaux, par M. l'abbé DELFOUR 511
Variété : Une poésie latine de Gaston Paris, par J. C 528
Mélanges : Correspondance de Bossuet, par M. l'abbé J.-B. VANEL 533
Chronique des actes du Saint-Siège, par A. JULLIEN 538
Un défenseur de la « Nouvelle-France » : François Picquet « le Canadien » (suite), par André CHAGNY 550
Bibliographie : *Johannes der Taüfer nach der heiligen Schrift und der Tradition*, par le Dr Theodor Innitzer, E. JACQUIER 569
Die Versio latina des Barnabasbriefes und ihr Verhältnis zur altlateinischen Bibel, par Joseph Michael Heer, E. JACQUIER ; *Institutiones Propaedeuticae ad Sacram Theologiam*, par le R. P. Ch. Pesch, L. V.. 571
La pratique de l'amour de Dieu, par l'abbé de Gibergues, J. T., *Critique et catholique*, I, *Apologétique*, par E. HUGUENY, H. LIGEARD 572
Modernisme et modernistes, par Mgr Delmont, L. P 574
Essai sur la connaissance, par Georges Fonsegrive, St. POULOUX 575
Leçons sur l'art de prêcher, par F. Mouret, H. LIGEARD 577
Hippolyte Taine, par A. Laborde-Milaà, A. GARNIER 578

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1909

I. — AUTEURS DES ARTICLES

ANDRÉ. — Le Congrès Eucharistique de Londres (février, p. 187). — L'Eglise Catholique aux Etats-Unis (mai, p. 32). — Histoire du catholicisme aux Etats-Unis : les évêchés de 1815 à 1829 (juillet, p. 348) ; le premier Concile provincial de Baltimore (1829) (septembre, p. 23).

Anonyme. — M. le chanoine Augustin Lémann, prélat de la Maison de Sa Sainteté, professeur d'Ecriture Sainte et d'Hébreu à la Faculté de théologie (juillet, p. 321).

ARQUILLIARE (H.-X.). — Charlemagne et les origines du Gallicalisme (octobre, p. 219).

BOUCHARLAT (A.). — La patrie des Fausses décrétales (février, p. 262).

BOURCHANG.— La philosophie du modernisme (février, p. 161).— De la déformation que fait subir le modernisme aux notions fondamentales de la doctrine catholique: I. Notions de révélation divine et de foi (mars, p. 321) ; II. Notion du dogme (avril, p. 538).— Le Christ du modernisme peut-il être le Christ de la foi? (mai, p. 5). — Le Christ du modernisme est-il le Christ de l'histoire? (juin, p. 194).

BOURRET (F.). — Des sentences ecclésiastiques dites « de conscience informée » (octobre, p. 145 ; novembre, p. 347 ; décembre, p. 494).

BULLIAT (G.). — Analycité du principe de causalité (mars, p. 417). — Réfutation de la critique de Kant sur les preuves de l'existence de Dieu (septembre, p. 77). — Réfutation des objections de Hume et de Kant contre l'analycité du principe de causalité (novembre, 318).

CHAGNY (André). — Un défenseur de la « Nouvelle-France » : François Picquet « le Canadien », 1708-1781 (suite) (janvier, p. 119 ; mars, p. 382 ; avril, p. 612 ; mai, p. 73 ; juin, p. 270 ; octobre, p. 177). — Le siège et la bataille de Québec en 1759 ; (novembre, p. 289 ; décembre, p. 550).

DELFOUR (Abbé). — La Neutralité de l'Ecole primaire(janvier, p. 73). — Psychothérapie (février, p. 245). — L'Ile des Pingouins (mars, p. 398). — L'âme de Colette (avril, p. 569). — Comment se pert une bataille (mai,

Digitized by Google

p. 57). — La Rome de Pie X (juin, p. 225). — Fille de l'Eglise, va (juillet, p. 408). — Trente-cinq ans d'épiscopat (août, p. 566). — En plein mystère maçonnique (septembre, p. 46). — M. Marcel Prévost, directeur de conscience (octobre, p. 236). — Une moderniste (novembre, p. 302). — M. Henry Bordeaux (décembre, p. 511).

Direction (*La*). — Erratum (janvier, p. 141).

FOREST (P.). — Prométhée, le mystère et les interprétations poétiques (août, p. 579).

GONNET (Ph.). — La morale d'Hésiode (janvier, p. 90). — La philosophie grecque en face du paganisme (août, p. 498).

JACQUIER (Ch.). — L'Université de Louvain (décembre, p. 433).

JACQUIER (E.). — Revue d'Ecriture Sainte : Nouveau Testament (février, p. 290 ; juillet, p. 438 ; octobre, 263).

JORAN (Théodore). — Le vote des femmes, d'après un ouvrage récent (janvier, p. 49). — Le Congrès de 1908 ou une mise au point des revendications féministes (mars, p. 350). — Contre-coup des idées féministes sur l'union conjugale (mai, p. 89).— Mentalité féministe ou le moimisme (août, p. 516). —Quelques récents essais de poésie religieuse : Louis MALGUE, Achille PAYSANT, Lya BERGER (conférence faite aux « Militants du Devoir chrétien » le 6 mai 1909 (septembre, p. 61).

JULLIEN (A.). — Chronique des Actes du Saint-Siège (mars, p. 450) mai, p. 124 ; juillet, p. 450 ; décembre, p. 538).

J. C. — Variété : Une poésie latine de Gaston Paris (décembre, p. 528).

LAJUDIE (Ch. DE). — La Renaissance catholique en Angleterre au XIX^e siècle : le mouvement d'Oxford (suite) (février, p. 226 ; avril, p. 584 ; juin, p. 241 ; octobre, p. 191).

LAURENTIE (François). — Les lettres de Barbey d'Aurevilly à Trébutien (janvier, p. 5).

LÉMANN (chanoine Augustin). — L'idée messianique chez le peuple d'Israël (novembre, p. 378).

MAGNY (DU). — L'enseignement supérieur des jeunes filles (décembre, p. 451).

MARCEY (M. DE). — Les patronages catholiques d'ouvriers, d'après une notice récente : Nicolas Illy, par M. l'abbé Henri LE CAMUS (avril, p. 527).

MOUTERDE (Emile). — Satan (janvier, p. 139).

PARAYRE (A.). — Mélanges : le Féminisme d'après un livre récent (février, p. 275).

PÉRIER (L.). — Le Théologien scolastique, d'après les modernistes (juillet, p. 378). — Le Théologien moderniste (août, p. 537).

PODECHRAD (E.). — Revue d'Ecriture Sainte : Ancien Testament (février, p. 280 ; juillet, p. 426 ; octobre, p. 251). — Les usages funéraires et les croyances relatives à la vie future chez les Hébreux (juin, p. 161).

R. P. — Mélanges : Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio (mai, p. 114).

ROCHETTE (A.). — Croquis de Provence (août, p. 602).

SERRE (Joseph). — Charles Charaux (janvier, p. 26). — M. Loisy et la clé de sa méthode (à propos d'un livre récent) (avril, p. 481).— Chronique poétique : I. Pauvreté. — II. Les célestes paradoxes. — III. Les petites planètes (mai, p. 130).

TIXERONT (J.). — La croyance en la Trinité est-elle une croyance primitive?

Digitized by Google

(juillet, p. 330). — La divinité de Jésus-Christ est-elle un dogme d'origine grecque? (août, p. 481) — L'Eglise a-t-elle été fondée par Jésus-Christ et avec les caractères du catholicisme? (septembre, p. 51).
VANEL (J.-B.). — Correspondance de Bossuet (décembre, p. 533).
VINCENT. — Le péril de la langue française (décembre, p. 463).

II. — OUVRAGES ÉTUDIÉS

A. B. — La théologie scolastique et la transcendance du surnaturel, par H. LIGEARD (mars, p. 469).
A. G. — Dix-neuxième siècle, par le P. LONGHAYE (septembre, p. 143).
ANDRÉ (L.). — The Catholic Encyclopedia (mars, p. 463).
Anonyme. — Missae pro defunctis, édition Pustet, janvier, 149. — Histoire du clergé de France pendant la Révolution de 1848, par Henri CABANE (janvier, p. 153). — Bréviaire romain (février, p. 308). — La langue française d'aujourd'hui (février, p. 318). — Médaillons romantiques, par André PAVIE (février, p. 318). — Breviarium romanum : Horae diurnae (septembre, p. 135). — Méthode pédagogique spécialemeat applicable à la philosophie (septembre, p. 318.)
C. — Newman, par William BARRY (juin, p. 317).
C. B. — L'Empire libéral, par Emile OLIVIER (janvier, p. 154).
C. J. — Elevation in the Eucharist ; its History and Rationale, par T. W. DURY (juin, p. 308).
E. B. — Essai critique sur le réalisme thomiste comparé à l'idéalisme kantien, par l'abbé H. DEHOVE (juin, p. 311).
E. C. — Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques (direction de Mgr Alfred BAUDRILLART et MM. Albert VOGT et Urbain ROUZIÈS) (novembre, p. 424).
E. J. — La vie du Sauveur écrite avec les seuls textes évangéliques, disposée chronologiquement et rattachée à l'histoire de son temps par l'abbé H. PASQUIER (mai, p. 144). — Coutumes arabes au pays de Moab, par le P. Antonin JAUSSEN (mai, p. 155). — Literary Criticism and the New Testament, par R. J. KNOWLING (juin, p. 302). — Theologischer Iahresbericht, par les Dre G. KRUGER et W. KOEHLER (juin, p. 310). — Spirit in the New-Testament, par E.-W. WINSTANSLEY (juillet, p. 466). — A critical examination of the Evidences for the doctrine of the Virgin Birth, par T. J. THORBURN (juillet, p. 467). — Eusebius Kirchengeschite, par Ed. SCHWARTZ (juillet, p. 476). — Conférences apologétiques, par MM. BOURCHANY, PÉRIER, TIXERONT (octobre, p. 280).
E. L. — Le Sacerdoce et le Sacrifice de N.-S. Jesus-Christ, par J. GRIMAL (mai, p. 146).
F. B. — Les consécrations positivistes de la vie humaine, par le comte Léon de MONTESQUIOU (janvier, p. 150). — Vingt-cinq années de vie littéraire (pages choisies de Maurice BARRÈS), par Henri BRÉMOND (janvier, p. 157). — Le Clergé à l'Académie : silhouettes et portraits, par Mgr DE MOUCHECHERON (février, p. 316). — The Cambridge History of English Litterature, édité par A.-W. WARD (mars, p. 477). — Histoire de l'Inquisition

Digitized by Google

en France : I. Les Origines de l'Inquisition, par Th DE CAUZONS (mai, p. 153) — Dieu et Science, par J DE LA PERRIÈRE (juillet, p. 464). — Le Père Lacordaire, apôtre et directeur des jeunes gens, par le P. Henri-Dominique NOBLE (juillet, p. 468). — L'action française et l'idée chrétienne, par A. LUGAN (août, p. 614.) — Les assemblées du clergé et le Jansénisme, (août, p. 615) — Vingt années de rectorat, par Mgr BAUNARD (septembre, p. 142). — The Cambridge History of English Literature, édité par A. WARD et A.-R. WALLER (novembre, p. 428).

F. V. — Répertoire des sources histoirques du moyen âge par Ulysse CHEVALIER (juillet, p. 476). S. Francisci Assisiensis vita et miracula additis opusculis liturgicis auctore Fr. Thoma de Celano, par le P. EDOUARD D'ALENÇON (octobre, p. 287).

GARNIER (A.). — Hippolyte Taine, par A. LABORDE. — Milaà (décembre, p. 578).

GONNET (Ph.). — L'Eglise connue, l'Eglise vengée, par Mgr DELMONT (février, p. 305). — L'abbé Béraud, par l'abbé CHAILLET (mars, p. 473). — Le catéchlsme romain ou l'enseignement de la doctrine chrétienne, par G. BAREILLE (juillet, p. 466). — La montée du Calvaire, par Louis PERROY (septembre, p. 130). — Le vice et la vertu, par M. le chanoine JANVIER (septembre, p. 133). — L'Eglise et le progrès du monde, par Ch. STANTON-DEVAS (septembre, p. 134). — Die Frömmigkeit Philos, par le Dr WINDISDISCH (novembre, p. 413). — Jésus-Christ, sa vie, son temps, par le P. LEROY, (novembre, p. 415). — I. Le grand devoir de la prière enseigné aux enfants du catéchisme, par l'abbé MILLOT. — II. Voici notre mère, par le même (novembre, p. 416). — La Vierge Marie dans l'Evangile, par d'ISNÉ (novembre, p. 416). — Les nominations épiscopales en France, des premiers siècles jusqu'à nos jours, par Gaston CANTINIAU (novembre, p. 417).

H. B. — Psychologie de l'incroyant, par X. MOISANT (juillet, p. 472).

H. L. — Pour le peuple, par Auguste et Paul GABORIAU (janvier, p. 148). — Féminisme et christianisme, par M. A. SERTILLANGES (janvier, p. 150). — Réponses théologiques à quelques questions d'actualité, par le P. HUGON (février, p. 303. — Instruction et éducation au catéchisme, par L. DÉSERS (février, p. 304). — Aux catéchistes, programme pour le temps présent, par l'abbé GELLE (février, p. 304). — En face d'un fait religieux, par L. ROURE (février, p. 306). — Le problème des retraites ouvrières, par G. OLPHE-GAILLARD (mars, p. 470). — Histoire du clergé de France pendant la Révolution de 1848, par H. CABANNE, mars, p. 473). — L'Education dans la famille : les péchés des parents, par P. F. THOMAS (juillet, p. 473). — Les modernistes, par le R. P. MAUMUS (août, p. 611).

JACQUIER (E.). — The Life of Christ in recent research, par W. SANDAY (janvier, p. 145). — The Appearances of our Lord after the Passion, par H. BARCLAY SWETE (janvier, p. 146). — L'Evangile médité avec les Pères, par Th.-M. THIRIET (février, p. 301). — The messianic Hopes in the New-Testament, par SHAILER MATTHEWS (février, p. 302). — Leçons d'introduction générale théologique, historique et critique aux divines Ecritures, par l'abbé C. CHAUVIN (mars, p. 467). — I. Canon and Text of the New-Testament ; II. Einleitung in das Neue Testament, par C. R. GREGORY (mai, p. 140). — Encyclopœdia of Religion and Ethics, par James HASTINGS (juin, p. 295). — Manuel biblique ou cours d'Ecriture Sainte à l'usage des Séminaires, par A. BRASSAC (juin, p. 297). — Histoire et sagesse d'Ahi-

Digitized by Google

kar l'Assyrien, par Fr. NAU (juin, p. 298). — Le Messianisme chez les Juifs, par le R. P. M.-J. LAGRANGE (juin, p. 300. — Les théories de M. Loisy, par M. LÉPIN (juin, p. 303).— I. Licht vom Osten. Das Neue Testament und die neuentdeckten Texte der hellenistich-römischen Welt, par le Dr Adof DEISMANN. II. Das Urchristentum und die unteren Schichten, par le Dr Adolf DEISMANN (juillet, p. 462). — Grammatica del greco del Nuovo Testamento, par Abele BOATTI (juillet, p. 478). — Vollständiger griechisch-deustches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der übrigen urchristlichen Literatur, par le Dr Erwin PREUSCHEN (juillet, p. 479). — Religions geschichtliche Erklärung des Neuen Testaments, par le Dr Carl CLEMEN (août, p. 604).— Les origines de l'Eucharistie (messe, sainte cène), par Jean RÉVILLE (août, p. 606). — Documents pour l'Etude de la Bible : Ascension d'Isaïe, par E. TISSERANT (août, p. 608). — I. Nouveau Guide de Terre-Sainte ; II. Guide du Nil au Jourdain, par le Sinaï et Pétra, sur les traces d'Israël, par le P. Barnabé MEISTERMANN (août, p. 617). — Grammatik der Septuaginta. Laut-und Wortlehre, par le Dr R. HELBING (août, p. 618). — A short Grammar of the greek New Testament for students familiar with the elements of Greek, par A.-T. ROBERSON (août, p. 619). — L'avenir du christianisme, par A. DUFOURCQ (septembre, p. 122). — The Person of our Lord and recent thought, par Ch. F. Nolloth septembre, (p. 125). — Le problème de la justification dans saint Paul, par Ed. TOBAC (septembre, p. 126). — The Background of the Gospels or Judaïsm in the period betwen the old and new Testaments, par W. FAIRWEATHER (septembre, p. 128). — Der literarische Clarakter der neutestamentlichen Schriften, par Georg HEINRICI (octobre, p. 282). — Theologische Studien, par les élèves du Dr Zahn (novembre, p. 406). — I. Jésus historique, par C. PIEPENBRING) ; II. Jésus de Nazareth, par E. GIRAN (novembre, p. 407). — Die Evangelien und die Evangelienkritik der akademischen Iugend und den Gebilacten aller Stände gewidmet, par le Dr JAKOB SCHAEFER (novembre, p. 417. — Johannes der Taüfer nach der heiligen Schrift und der Tradition, par le Dr Theodor INNITZER (décembre, p. 569). — Die Versio latina des Barnabasbriefes und ihr Verhältnis zur altlateinischen Bibel, par Joseph Michael HEER (décembre, p. 571).

J. C. — I. La philosophie générale de John Locke. II. Notes sur la correspondance de John Locke, par Henri OLLION (avril, p. 631). — Poèmes choisis de Victor Hugo (préface de L. AGUETTANT) (avril, p. 633). — Vie de Sénèque, par René WALTZ, octobre, p. 273). — L'art poétique français, par Joseph DEDIEU (octobre, p. 273). — Montesquieu et la tradition politique en France (les sources anglaises de l'Esprit des Lois), par Joseph DEDIEU, octobre, p. 273). — La poésie éducatrice, par Antonin FESSY (octobre, p. 273). — Mehr Freude, par Mgr DE KEPPLER (novembre, p. 420).

J. S. — Pluie et soleil, par Jean VAUDON (juillet, p. 480).

J. T. — Les fiançailles et le mariage, par L. CHOUPIN (juillet, p. 469). — Saint Thomas Becket, par Mgr DEMIMUID (septembre, p. 140). — Une Anglaise convertie, par le P. H. D'ARRAS (novembre, p. 432). — La pratique de l'amour de Dieu, par l'abbé DE GIBERGUES (décembre, p. 572).

L. J. — Dictionnaire apologétique de la foi catholique sous la direction de A. D'ALÈS (avril, p. 629).

L. P. — Modernisme et modernistes, par Mgr Delmont (décembre, p. 574).

Digitized by Google

L. T. — Dogmes appliqués par le Dr Martin KŒHLER (janvier, p. 144). — Le décret sur la communion quotidienne et son application aux fidèles, par le P. LAMBERT (septembre, p. 131). — Zur systematischen theologie : Abhandlungen und Vorträge, par REINHOLD SEEBERG (octobre, p. 280).

L. V. — Jeanne d'Arc, d'après M. Anatole France, par J. BRICOUT (mai, p. 155). — Institutiones Propaedeuticae ad Sacram Theologiam, par le R. P. Ch. PESCH (décembre, p. 571).

LIGEARD (H.). — Le besoin et le devoir religieux, par M. Sérol (janvier, p. 147). — Le miracle et la critique scientifique, par P. SAINTYVES (février, p. 307). — L'évolution créatrice, par Henri BERGSON (février, p. 309). — Introduction psychologique à l'étude de la philosophie, par J. GRASSET (février, p. 311). — L'Allemagne religieuse, le catholicisme, par G. GOYAU (février, p. 315). — Régime du travail, par L. GARRIGUET (mars, p. 471). La foi catholique, par H. LESÊTRE (mai, p.145). — Lettres sur les études ecclésiastique, par Mgr MIGNOT (mai, p. 149). — L'Eglise et la pensée, par J. SERRE (mai, p. 150). — Gustave Vasa et la Réforme en Suède, par Jules MARTIN (juin, p. 315). — Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XIIe siècle, par G. RQBERT (août, p. 610). — La forme idéaliste du sentiment religieux, par Marcel HÉBERT (septembre, p. 131). — De la méthode dans les sciences par un groupe de professeurs (septembre, p. 136). — La magie dans l'Inde antique, par Victor HENRY (septembre, p. 138). — Mélanges d'histoire des religions par MM. HUBERT et MAUSS (septembre, p. 139). — Dieu et l'agnosticisme contemporain, par G. MICHELET, (octobre, p. 283). — La religion des primitifs, par Mgr LEROY (novembre, p. 411). — I. Le Boudhisme. Opinions sur l'histoire de la dogmatique boudhiste, par J. DE LA VALLÉE-POUSSIN. II. La doctrine de l'Islam, par le baron CARRA DE VAUX (novembre, p. 418). — La lumière du cœur, les trois moments de la vie, les trois morales, par J. SERRE (novembre, p. 422). — Le mariage et le divorce de demain, par H. COULON et R. DE CHAVAGNES (novembre, p. 423). — Critique et catholique, I, Apologétique, par E. HUGUENY (décembre, p. 572). — Leçons sur l'art de prêcher, par F. MOURET (décembre, p. 577).

O. J. — I. L'archéologie grecque, par Maxime COLLIGNON. — II. L'archéologie égyptienne, par G. MASPÉRO (janvier, p. 152).

P. F. — Le Grec et le Latin, par l'abbé CLIQUENNOIS (novembre, p. 431).

PÉRIER (L.). — Commentaire français littéral de la Somme théologique, traité des anges, par le R. P. PÈGUES, janvier, p. 142). — La théologie de Bellarmin, par J. DE LA SERVIÈRE (juillet, p. 461). — Manuale Historiae ordinis Fratrum Minorum, par le P. HOLZAPFEL, traduit par le P. HASELBECK (septembre, p. 141). —

PODECHARD. — Guide du voyageur dans les pays de langue allemande, par A. MOUSSARD et A. SCHUEMACHER (mai, p. 156).

POULOUX (S.). — Philosophie de la religion par Harald HOEFFDING (juillet. p. 469. — La raison pure et les antinomies, par F. EVELLIN (août, p. 612). — — Un Allemand en France en 1874, par Henri HANSJAKOB, traduit par VIROT (novembre, p. 426). — Essais sur la connaissance, par George FONSEGRIVE (décembre, p. 575).

Publications Nouvelles. — Janvier, p. 158 ; février, p. 319 ; avril, p. 634 ; mai, p. 159 ; juin, p. 320.

S. P. — Evolutionnisme et platonisme, par René BERTHELOT (janvier, p.

Digitized by Google

149). — Etudes de morale positive, par Gustave BELOT (janvier, p. 151.) — Morale et société, par Georges FONSEGRIVE (février, p. 312). — Philosophes contemporains, par Harald HÖFFDING (février, p. 314). — Le mobilisme moderne, par A. CHIDE (septembre, p. 137).

T. J. — Le Guide des nerveux et des scrupuleux, par le R. P. RAYMOND (juillet, p. 474).

T. P. — Iahrbuch der Zeit und Kulturgeschichte, par le Dr Franz SCHMUERER (mars, p. 470). — Lehrbuch der Moraltheologie, par le Dr ROCH (avril, p. 630). — Die römische Kapelle Sancta Sanctorum und ihr Schatz, par H. GRISAR (mai, p. 151).

TIXERONT (J.). — L'Eglise naissante et le catholicisme, par P. BATIFFOL (mai, p. 147). — Nestorius and his teaching, par J. F. BÉTHUNE-BAKER (juin, p. 304). — The greek and eastern Churches, par W. F. ADENEY (juillet, p. 475). — Vie de saint Euthyme le Grand, par le R. P. GÉNIER (juillet, 477). — Histoire des Commandements de l'Eglise, par A. VILLIEN, (novembre, p. 408).

VAGANAY (Hugues). — Le pétrarquisme en France au XVIe siècle, par Joseph Vianey (mars, p. 475.)

X. — La France catholique (novembre, p. 424).

Z. — Histoire des Dogmes : II. De saint Athanase à saint Augustin, par J. TIXERONT (mai, p. 139).

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 067478816

Digitized by Google
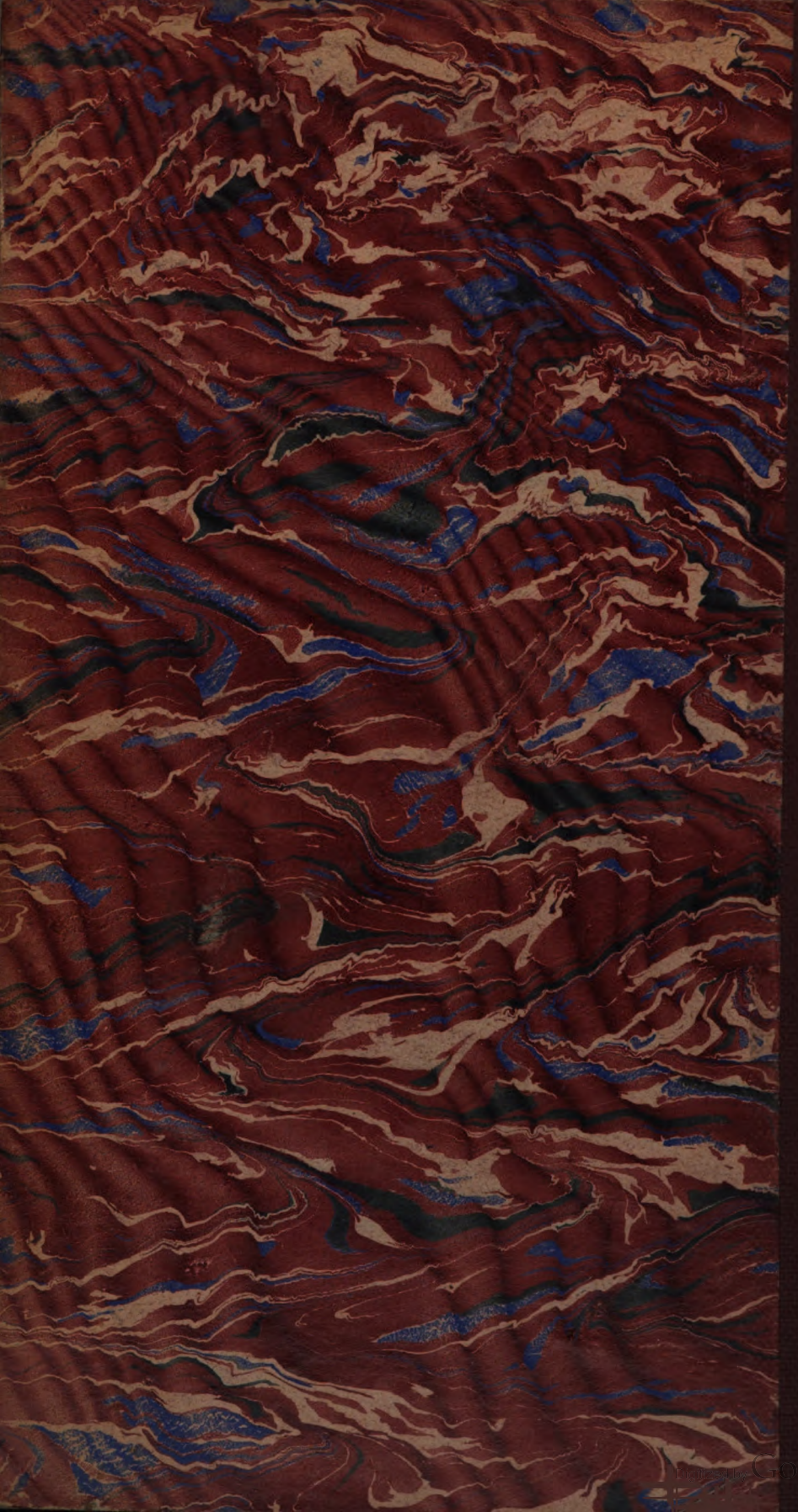
Digitized by Google